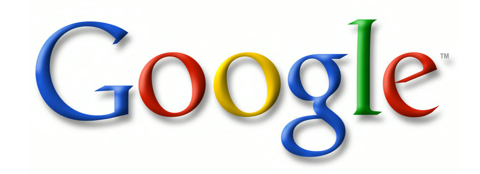
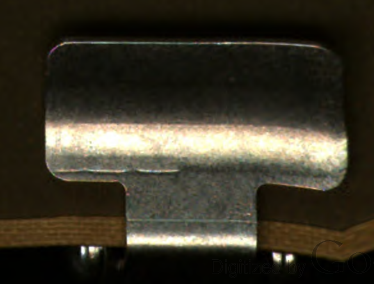




Bulletin du Musée historique de Mulhouse

Musée historique de Mulhouse







BULLETIN

DU

MUSÉE HISTORIQUE

DE MULHOUSE

BULLETIN

DU

MUSÉE HISTORIQUE

DE MULHOUSE

XI

ANNÉE 1886

MULHOUSE
Imprimerie Veuve Bader et Cie

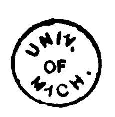
1886

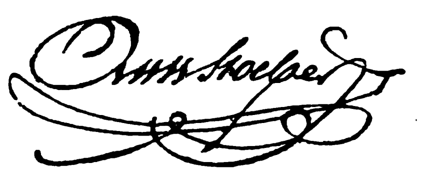
AVIS

Le comité du Musée historique a l'honneur d'inviter les sociétés savantes correspondantes à vouloir bien lui faire connaître les changements qui pourraient avoir eu lieu dans le personnel de leurs présidents pendant le cours de l'année.

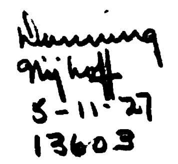
Le comité prie les mêmes sociétés, ainsi que Messieurs les membres correspondants, de lui accuser réception du Bulletin, afin qu'il puisse s'assurer de la régularité du service de ses envois.

Le comité laisse aux auteurs des travaux publiés dans le Bulletin la responsabilité de leurs assertions.


UNIV.
OF
MICH.



d'après la photographie
de Mr Ant. Meyer de Colmar.



AUGUSTE STŒBER

SA VIE ET SES ŒUVRES

PAR LE Dr HENRI EHRISMANN

Près de trois ans se sont écoulés depuis que l'homme de bien auquel nous consacrons ces pages nous a quittés. Sa mémoire n'en est pas moins restée vivante dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu. Ses amis, ses anciens collègues, ses élèves, pour honorer sa mémoire et lui donner une dernière marque de leur affection, ont orné sa tombe d'une couronne de bronze; pour conserver ses traits, le Musée historique lui a consacré un médaillon de marbre; ses amis des Trois-Epis ont placé en son honneur une inscription commémorative dans ces lieux où, si souvent, il était venu se retremper et se délasser des fatigues d'une vie laborieuse. Le sentiment unanime des divers orateurs qui, à ces occasions, comme lors des funérailles, ont pris la parole, a été que l'Alsace a perdu en Auguste Stœber un de ses meilleurs, un de ses plus nobles fils. C'est ainsi que s'est exprimée également la presse alsacienne, qui lui a voué de nombreuses notices nécrologiques.

L'étude d'une personnalité comme la sienne offre de l'intérêt à plus d'un point de vue.

Non seulement les exemples qu'elle nous offre stimulent nos aspirations, mais encore nous voyons se dérouler devant nos yeux une page intéressante de l'histoire de notre patrie restreinte. Cette étude nous fait comprendre les tendances d'une génération qui est sur le point de s'éteindre, et si même elles semblent s'écarter de celles d'une grande partie de la génération actuelle, nous pouvons

y reconnaître un sentiment qui leur est commun : la ténacité avec laquelle le peuple alsacien, à travers toutes les crises et sous tous les régimes, a maintenu son individualité provinciale, toujours exposée à être broyée entre les deux nationalités rivales qui, tour à tour, se le sont disputé.

Daniel-Auguste-Ehrenfried Stœber naquit à Strasbourg le 9 juillet 1808.[1] Sa famille avait fourni, pendant plusieurs générations, des notaires et des tabellions à Strasbourg et à ses environs. Son père, Ehrenfried Stœber, notaire lui-même jusqu'en 1821, puis avocat, est fort connu comme poète et comme homme de lettres alsacien. Il a été, au commencement de ce siècle, une des figures les plus originales et les plus populaires du vieux Strasbourg. C'est de lui que sont ces strophes caractéristiques pour les tendances de la génération dont il a été l'un des principaux représentants : « Ma lyre est allemande; elle retentit de chants germains, mais mon épée est française et fidèle au coq gaulois. Qu'au-delà du Rhin et au-delà des Vosges puisse résonner mon cri : L'*Alsace* est mon pays; c'est pour elle que bat mon cœur! »[2]

Bien qu'il fût l'un des défenseurs les plus convaincus de la langue allemande, des mœurs et des traditions alsaciennes, il n'en était pas moins foncièrement dévoué à la France (il avait commandé une

---

[1] La maison où il vit le jour est située au Vieux-Marché-aux-Vins n° 9 et donne par derrière sur le quai Desaix, où elle porte le n° 12. Au-dessus de la porte d'entrée, du côté du Vieux-Marché-aux-Vins, se trouve une sculpture en relief, représentant deux hommes en train de battre le blé et surmontée de l'inscription *zum Drescher* (au batteur en grange). C'est là qu'Ehrenfried, Auguste et Adolphe Stœber ont vu le jour. On a fait remarquer à ce propos que rien ne symbolise mieux l'activité de ces trois hommes, qui, comme des batteurs en grange, ont su, au point de vue intellectuel, extraire le bon grain de la paille inutile.

[2] *Meine Leier ist deutsch; sie klinget von deutschen Gesängen; — liebend den gallischen Hahn, treu ist, französisch mein Schwert. — Mag es über den Rhein und über den Wasgau ertönen: — „Elsass" heisset mein Land, „Elsass" dir pochet mein Herz.*

légion de la garde nationale pendant l'invasion). Il connaissait à fond les auteurs allemands, et on lui doit entre autres un *Précis de l'histoire de la littérature allemande,* très apprécié des deux côtés du Rhin et qui eut deux éditions.

Il n'était pas moins versé dans la littérature française, ainsi qu'en témoignent les traductions qu'il fit de différents chefs-d'œuvre contemporains, dans le but de les rendre accessibles à ceux de ses concitoyens moins familiarisés avec la langue française.

L'*Alsatisches Tagebuch* et les nombreuses biographies d'Alsaciens, surtout celles de Pfeffel et d'Oberlin (cette dernière en français), attestent le vif intérêt qu'il portait à l'histoire de l'Alsace et qu'il transmit à ses fils Auguste et Adolphe.

Ehrenfried était en relations suivies avec beaucoup de littérateurs marquants; nous citerons seulement les poètes Voss et Tieck, les frères Grimm, et surtout Hebel, l'aimable poète allémanique.

Champion zélé du libéralisme contemporain, dont il fut, sous la Restauration, « l'un des représentants les plus en vue à Strasbourg » (nous empruntons ces termes à M. Rodolphe Reuss), il était de même en rapports suivis avec les hommes politiques de son parti, tels que le général Foy et Benjamin Constant.

Il est facile de comprendre l'influence qu'un tel père devait exercer sur le développement intellectuel de ses fils.

Leur mère, Dorothée-Louise Küss, était fille d'un pasteur de Rheinbischofsheim. Pour compléter son éducation, elle avait passé plusieurs années à Strasbourg dans la maison de son oncle Kampmann, alors receveur municipal. En y suivant les cours d'un pensionnat de demoiselles, elle avait entre autres reçu des leçons de littérature d'Ehrenfried Stœber, qu'elle épousa en 1807. Femme de cœur et d'une intelligence cultivée, elle s'intéressa et s'associa aux travaux de son mari et de ses enfants. Elle a laissé à ces derniers le souvenir d'une mère tendre et dévouée, pieuse et résignée dans toutes les vicissitudes de la vie.

Après le père et la mère, il nous reste à dire un mot du parrain. Sous ce rapport aussi Auguste avait été bien doté. A défaut de la

fée de la poésie et des lettres, Ehrenfried avait prié son ami, le fabuliste Pfeffel, de tenir son premier-né sur les fonts baptismaux. Pfeffel accepta ; la lettre qu'il écrivit à cette occasion a été publiée par Frédéric Otte dans sa biographie d'Ehrenfried Stœber (*Elsässische Neujahrsblätter,* 1846, page 15). Mais sa cécité et son grand âge ne lui permirent pas d'assister à la cérémonie, et il se fit remplacer par un grand-oncle du nouveau-né. Auguste Stœber conserva toute sa vie un attachement presque filial pour son illustre parrain, dont le buste ornait son cabinet de travail. Outre les différentes publications qu'il a consacrées à Pfeffel et à sa famille, c'est lui qui a été l'un des principaux promoteurs du monument de Colmar, qui fut élevé à sa mémoire en 1859.

Le 8 mai 1816, Auguste entra au Gymnase protestant, où il fit toutes ses humanités. Chaque année il remportait des prix, témoignages mérités de son zèle et de son application. Il n'avait pas encore dix ans quand il composa ses premiers vers pour la fête de son père.[1]

Un des meilleurs souvenirs qu'il ait gardés de son enfance se rapporte à un séjour de quatre semaines qu'il fit en 1819 à Bade avec son père, alors souffrant. Ils poussèrent jusqu'à Carlsruhe, où Auguste vit le poète badois Hebel, et voici le portrait qu'il nous en a laissé : « Hebel est un homme beau et de grande taille. Sa figure expressive est encadrée de mèches grisonnantes, ses yeux sont noirs et brillants. Le tour de sa conversation est facile et agréable, surtout quand il raconte ou qu'il se complait dans une fine raillerie. Son langage est assaisonné d'esprit et dénote une sagacité profonde. Il sait garder un sérieux imperturbable quand sa verve excite l'hilarité de tous les assistants. Malgré ma jeunesse, ajoute Stœber, Hebel ne laissa pas de faire sur moi une grande impression, et c'est avec un plaisir d'autant plus vif que je goûtai plus tard ses poésies allémaniques et ses récits du *Schatzkästlein.* »

[1] *Nimm, Vater, diese Gab', — Die dir mein Herz beschert,*
Das immer dich verehrt — Bis an das kühle Grab.

L'été de 1820, ainsi que celui des deux années suivantes, Stœber le passa avec sa famille dans une petite maison de campagne située aux bords de l'Ill. « Je vécus là, dit-il, des jours heureux à l'ombre des grands arbres, près des flots argentés de l'Alsa, sous la voûte bleue du ciel. Sur une île formée par la rivière se trouvait un banc de gazon, devant lequel je me fis une table à l'aide de quelques planches. C'est là que je passais des journées entières. J'y lisais la *Vie de Stilling*, les poésies de Schiller, *Guillaume Tell* et d'autres livres qui me sont devenus chers. C'est là aussi que virent le jour différentes productions, tant en prose qu'en vers, entre autres un drame en cinq actes, intitulé : *Henri de Gamus* (juin et juillet 1822). » Stœber avait alors à peine 14 ans. A dater de cette époque, lui et ses amis sont pris d'une véritable fièvre littéraire et dramatique. Les greniers de la maison paternelle servaient de scène à toutes sortes de représentations. Un jour, Auguste, ses frères et ses amis y jouèrent l'histoire de Robinson Crusoé, et tinrent à la rendre si fidèlement que Vendredi dut se présenter dans le costume de la nature, vêtu d'un simple tablier. Ces essais les mirent en goût et, le 6 décembre 1822, ils représentèrent *Philotas*, tragédie en un acte de Lessing, avec un prologue d'Ehrenfried. En février 1823, Auguste offrit à son père, à l'occasion de sa fête, une tragédie de sa façon, également en un acte. Elle portait le titre de *Persée et la tête de Méduse*.

Deux mois plus tard il fondait, sous la haute main d'Ehrenfried Stœber, « la Société littéraire des jeunes amis. » Ehrenfried était l'âme de toutes ces sociétés; il ne négligeait rien pour guider dans de bonnes voies le talent naissant de ses fils. Il avait, à cette époque, comme pensionnaires, quelques étudiants en théologie, qui partageaient les goûts de la maison. A table, entre la poire et le fromage, les dimanches surtout, on se communiquait réciproquement ses essais littéraires : c'étaient des poésies, des charades, des énigmes; ces dernières n'étaient agréées qu'à la condition d'être en vers. Auguste et Adolphe, bien qu'âgés de quatorze ou quinze ans à peine, n'étaient pas les moins féconds de ces jeunes lettrés.

Les énigmes les mieux réussies étaient transcrites dans un livre, qui leur fut malheureusement volé plus tard. En juin 1823 on fonda une nouvelle société : le *Charaden- und Räthselverein,* dont Ehrenfried et sa femme ne dédaignèrent pas de faire partie.

En 1824, fondation d'une nouvelle société : *Frühlingsblüthen,* ayant pour but, selon les propres termes d'Auguste Stœber, « de nous former à la littérature et à la poésie ». Quoiqu'elle n'ait eu qu'une courte durée, cette association produisit néanmoins un recueil de quatre gros cahiers, qui furent dédiés à Ehrenfried.

Aux mois de juillet et d'août 1824, Auguste fit un nouveau voyage, qui cette fois le mena à Nancy et Verdun.

En 1825, Ehrenfried, toujours soucieux de l'avenir littéraire de ses fils, commença à leur faire un cours régulier de littérature allemande. Le professeur était plein de son sujet, les disciples bien doués, et la semence ne pouvait manquer de donner de bons fruits.

L'étude et l'imitation des bons modèles formèrent le goût et le style des deux frères, et c'est dans le même but qu'ils fondèrent un nouveau petit cercle littéraire : *Aesthetischer Uebungsverein,* présidé par Ehrenfried. Les procès-verbaux des séances, qui existent encore, témoignent suffisamment du zèle et de l'ardeur de chacun de ses membres.

La même année, les deux frères, de concert avec quelques amis, firent paraître, sous des pseudonymes, leur premier recueil de poésies. Il était intitulé : *Alsatisches Vergissmeinnicht.* Ehrenfried lui-même en avait autorisé l'impression. Auguste ne fut pas peu surpris de voir leur publication commune citée dans une histoire littéraire de l'Alsace, écrite l'année suivante par un certain Schæffer. Quoique ces premiers essais d'un jeune homme de dix-sept ans ne soient pas sans quelque mérite, l'auteur ne trouva plus tard rien à en dire qu'un *Miseremini musæ!* Quoi qu'il en soit, l'impression de leurs poésies donna encore plus d'émulation à Auguste et à son frère.

Antérieurement à la publication de ce recueil, Stœber avait déjà vu différentes feuilles périodiques, telles que le *Dannbach's Anzeige-*

blatt et le *Freiburger Unterhaltungsblatt,* accorder les honneurs de l'insertion à ses productions poétiques. Théodore Winkler, plus connu sous le pseudonyme de F. Hell, qui rédigeait alors la *Abendzeitung,* une des revues littéraires les plus répandues de ce temps, ne dédaigna pas de publier, en 1826, quelques pièces de vers qu'Auguste lui avait envoyées. Une visite que le poète allémanique Hebel rendit alors à son père, produisit de nouveau sur le jeune homme une impression très profonde, et les encouragements que l'excellent vieillard lui prodigua ne restèrent pas sans fruit. Auguste portait une vénération profonde à cet homme, qu'il considérait comme un idéal de bonté et de noblesse intellectuelle. « Il vit dans mon cœur et y vivra éternellement! » s'écrie-t-il avec douleur en apprenant sa mort quelques mois plus tard (26 septembre 1826).

Hebel n'était du reste pas le seul poète allemand qui ait trouvé l'hospitalité sous le toit d'Ehrenfried. Voss, Haug et Tieck s'arrêtèrent à Strasbourg pour saluer le poète alsacien, et leur séjour, quelque court qu'il fût, laissa des traces fécondes dans le cœur de ses deux fils.

Le 24 août 1826, Auguste remporta au Gymnase protestant le premier prix de poésie allemande par une pièce de vers intitulée : *Die Ernte,* la moisson, qu'il débita lui-même lors de la distribution.

Il avait achevé alors ses humanités et dès le 27 août il prit sa première inscription à la Faculté de théologie de Strasbourg.

Sans négliger ses études universitaires, il n'en continua pas moins à suivre ses goûts poétiques.

Le poète a, comme on le sait, une période où tout fermente en lui, une période pendant laquelle il flotte entre des tendances et des écoles opposées, jusqu'à ce qu'il ait trouvé sa voie et son centre de gravité intellectuel et littéraire. C'est la phase où Auguste Stœber venait d'entrer. Il lit, il dévore entre autres les pages fantastiques de Hoffmann. « Un soir, raconte-t-il dans ses *Memorabilia vitæ,* je lus encore au lit le *Magnétiseur.* Longtemps le sommeil fuit mes paupières. Je pensais toujours à la tendre Marie (un des personnages du conte) et au mystérieux et incompréhensible Alban.... Cepen-

dant je finis par éteindre ma lampe. Au milieu de la nuit je sentis soudain un bras m'étreindre et me secouer à plusieurs reprises; je me réveillai en sursaut : j'étais à la fenêtre et mon père auprès de moi. Il m'expliqua que j'avais tout à coup poussé un cri perçant en me jetant hors du lit. Une sueur froide perlait sur mon front et ma bouche était sèche. Je bus avidement l'eau que me versa mon père et me recouchai. »

C'était l'influence de l'école romantique allemande qui produisait ces extases maladives chez ce jeune poète de dix-huit ans. Il en lisait avec passion les œuvres les plus médiocres, et son imagination s'exaltait aux dépens de son goût. « J'ai lu *Mimili* par Clauren », nous dit-il dans ses *Memorabilia vitæ*. « C'est un de mes livres de prédilection, supérieurement poétique et romanesque. La plus délicieuse figure est celle de la douce et virginale Mimili. Son divin caractère se combine avec un amour pur de la nature, un sentiment délicat, une pieuse affection et une sainte innocence. Elle se meut au sein de ses Alpes comme une apparition idéale d'un pays meilleur. Son cœur est chaste et pur comme la neige éternelle de la Jungfrau.... Mais où trouver une créature pareille dans nos terrestres vallées? »

Quelques années plus tard, Stœber dut sourire en relisant ces lignes, car il ajouta en marge l'exclamation significative : *Tempora mutantur !*

Les œuvres du sentimental Matthison, et surtout celles de Hœlty, l'aimable poète élégiaque, qu'il relut jusqu'à cinquante fois, développèrent en lui un penchant à la mélancolie qui ne fut heureusement que passager. « Des vers charmants, dit-il, en parlant de Hœlty. Comme je partage sa joie lorsqu'il chante le mois de mai, et ses pleurs lorsque sa lyre revêt un crêpe et qu'il en tire des accords funèbres ! Que j'aime à suivre ses douces rêveries au clair de lune, lorsqu'il dirige mes pensées vers un cimetière ou que, livré à son enthousiasme, il prête l'oreille aux apparitions célestes ! »

Rien d'étonnant si, pendant cette phase, que plus d'un a traversée, Stœber est pris de regrets vagues et inexpliqués; un dégoût

complet de la vie et des choses terrestres s'empare de son âme. Dans la nuit de la Saint-Sylvestre 1826 il s'écrie : « Achève de rouler dans l'abîme insondable des temps, année qui t'en vas. Je descendrais sans regrets dans la tombe avec toi et si, pour moi aussi, retentissait le glas funèbre qui maintenant t'appelle, que je serais heureux ! Que fais-je sur cette terre froide et égoïste, où la haine et l'imposture ne cessent d'obscurcir l'astre de la vérité et de l'amour céleste ? » Puis il songe à ceux qui lui sont chers, se promettant, après sa mort, de venir les visiter pour les préparer à la vie des cieux, et il finit en s'écriant :

Töne Todtenglöcklein bald,
Tön' in süssem Beben,
Aus der Erde fremd und kalt
Aufwärts mich zu heben.

La vie malheureuse et la fin prématurée du pauvre Hœlty l'avaient profondément touché.

Il s'indigna en apprenant qu'aucun monument, pas même une croix n'indiquait l'endroit où reposait le jeune poète. Ces sentiments arrachèrent à sa lyre les vers suivants, qui sont restés inédits :

Wo ist des Sängers Grab?
Wo ruht der Müde aus?
Kein Flitterkranz noch Blüthenstrauss
Weht flüsternd darauf herab.
Allmählich doch beim Sternenschein,
Wenn zwölf die Glocke ruft,
Da tönt es um die kühle Gruft
Wie goldner Harfenklang;
Und von den hohen Himmelshallen
Die süssen Engellieder schallen,
Und in der Sel'gen Geisterreiche
Schwebt Hœlty; der Vollendung Schein
Umstrahlt die dunklen Locken.
So wandeln die Gestalten nieder,
So scheiden sie mit Geisterkuss.
Dort wo die süssen Klänge bebten,
Wo Seraphim hernieder schwebten,
Dort ist des edlen Sängers Gruft,
Dort ruht der Müde aus.

Heureusement cette crise sentimentale ne fut que passagère. L'étude et des travaux plus sérieux guérirent Stœber de son spleen, et lui rendirent la verve et la gaîté qui formaient le fond de son caractère. Avec son frère Adolphe et quelques amis intimes, il fit partie d'une nouvelle société esthétique et littéraire, qui s'était formée sous la présidence d'un professeur au séminaire protestant, feu M. Th. Fritz. Auguste fut chargé d'écrire un *Essai sur les Minnesänger* et, lorsqu'il présenta son travail à la société, on le combla d'éloges bien mérités. Le président déclara que, comme style et comme exposition, l'œuvre était tout à fait réussie.

Ces diversions poétiques et littéraires ne l'empêchaient pas de se préparer avec ardeur au baccalauréat ès-lettres, et de suivre assidûment le cours préparatoire de théologie au séminaire protestant.

Ces études comprenaient, outre la théologie proprement dite, un bon fonds de philologie classique. Cet enseignement avait le mérite de faire de ceux qui le suivaient des professeurs aussi bien que des théologiens; et comme à plus d'un de ses condisciples, il arriva dans la suite à Auguste Stœber de préférer le professorat au ministère sacré.

Le 8 novembre 1828, il obtint le grade de bachelier ès-lettres et put dès lors se livrer exclusivement aux études théologiques. Elles durèrent cinq ans. C'était long, et dans la trop courte notice biographique qu'il a consacrée à Stœber, dans le *Journal d'Alsace* du 29 mars 1884, M. Rod. Reuss nous en dit la cause. « Si Auguste Stœber y consacra cinq ans, c'est qu'il s'occupa pendant ce temps de beaucoup de choses qui ne rentraient pas précisément dans les rubriques de l'exégèse ou de la dogmatique. M. de Polignac, les ordonnances de juillet, l'avènement de Louis-Philippe firent quelque tort, on peut le croire, aux commentaires sur l'Ancien et le Nouveau Testament. Ce qui prouve mieux que toute autre chose l'enthousiasme qui s'empara du jeune étudiant durant les journées émouvantes qui précédèrent et suivirent la chute des Bourbons, c'est le petit volume allemand intitulé : *Histoire de la Révolution de Juillet,* que fit paraître Auguste Stœber peu de temps après les

événements de Paris. Ajoutons à ces occupations littéraires comme à cette agitation politique les devoirs de garde national, la création d'un grand casino des étudiants, qui s'organisa en 1831 sous la présidence de M. de Quatrefages, alors étudiant à Strasbourg, et d'où sortit le casino théologique et littéraire dont Stœber fut un des premiers administrateurs, et l'on comprendra facilement qu'il n'ait pu clore ses études qu'assez tard, en 1833. »

Pendant toute la durée de ses études, Auguste Stœber fut en outre membre d'une association d'étudiants, à la fondation de laquelle il avait lui-même contribué. Cette société portait le nom d'*Eugénia*. Les procès-verbaux des séances hebdomadaires prouvent qu'on s'y amusait bien, tout en travaillant sérieusement. On y faisait des conférences littéraires, on recherchait la solution de problèmes philosophiques, on discutait théologie, politique, etc. On y buvait aussi de bonne bière et l'on s'y adonnait à une gaîté qui n'avait rien que de juvénile.

Comme garde national, Stœber, qui était alors loin d'avoir l'embonpoint qu'on lui a connu plus tard, fut incorporé dans une compagnie de voltigeurs, où il eut pour camarades son frère Adolphe et son jeune professeur M. Edouard Reuss.

Tout en prenant de la sorte part aux événements politiques qui bouleversaient alors l'Europe, Stœber n'en resta pas moins fidèle à ses études de prédilection.

Il collaborait entre autres au *Morgenblatt* de Stuttgart, dirigé par le poète Gustave Schwab, dont il s'était de bonne heure acquis l'amitié. En 1831, il publia, dans la *Morgenzeitung*, un travail sur l'ami de Gœthe et son rival, le poète *Lenz*, travail qui était, pour ainsi dire, l'ébauche de l'excellente monographie qu'il publia, en 1842, sous le titre de : *Lenz et Frédérique de Sesenheim*. Gustave Schwab ne ménagea pas les éloges à ce « très intéressant » travail, ainsi qu'il s'exprime dans une lettre à Stœber du 27 septembre 1831.

A cette époque la position de Stœber n'était pas exempte de soucis. Ehrenfried avait subi des pertes considérables, dont les ressources de la famille s'étaient ressenties. Il en résulta pour Auguste

la nécessité de pourvoir un peu par sa plume à ses moyens d'existence. C'est ce qui contribua aussi à prolonger ses études de théologie. En 1833, son frère Adolphe, qui avait accepté une place de précepteur à Metz, l'engagea fortement à accepter une position semblable qu'on lui offrait alors. « Dans quelques années, lui écrivit-il, tu pourras voyager et continuer tes études à une université allemande. » Auguste suivit ces conseils. Après avoir passé les examens de candidat en théologie, il devint précepteur à Oberbronn, dans une famille apparentée aux Stœber.

Il termina ses études en théologie, en soutenant, l'année suivante, sa thèse de bachelier, sous les auspices de son jeune professeur, M. Edouard Reuss. Il avait pris pour sujet l'un des Alsaciens les plus marquants au xve siècle : Geiler de Kaysersberg, que l'on considère comme un des précurseurs de la Réforme. « L'*Essai historique et littéraire sur la vie et les écrits de Geiler de Kaysersberg,* dit M. R. Reuss, dépassait en importance, sinon en volume, la plupart des dissertations académiques semblables. Fruit d'études personnelles et approfondies, elle rappelait l'attention de nos compatriotes sur l'un des écrivains les plus originaux de la fin du xve siècle ; elle indiquait aussi la direction dans laquelle Stœber allait bientôt poursuivre de préférence ses recherches littéraires et archéologiques. » Le 20 avril 1834 eut lieu la consécration solennelle du nouveau bachelier. En attendant une vacance, il desservit la paroisse d'Oberbronn, en qualité de vicaire, tout en continuant à remplir ses fonctions de précepteur. Deux ans plus tard il se chargea, en outre, de la cure de Rothbach, petit village voisin.

En 1834 son ami Edouard Verny, alors principal du collège de Mulhouse, lui proposa la place de professeur d'allemand à cet établissement. Ils s'étaient connus comme étudiants à Strasbourg, où ils suivaient ensemble les cours de l'abbé Bautain. Bien que Verny n'eût pas séjourné longtemps à Strasbourg, ils s'étaient liés d'une étroite amitié. Verny s'était rendu plus tard à Paris, où il n'avait pas tardé à se faire la réputation d'un brillant publiciste. Appelé à Mulhouse en 1830, c'est lui qui réorganisa le collège, en essayant

de mettre l'enseignement en rapport avec l'esprit et les besoins modernes, et surtout avec ceux de Mulhouse. Il créa deux cours, l'un de latin et de grec, l'autre de sciences appliquées; c'est ce dernier qui se transforma plus tard en école professionnelle. Dès 1833, Verny avait proposé son ami pour une chaire alors vacante. Stœber aurait sûrement accepté à cette époque; malheureusement on lui préféra un docteur de Fribourg, qui se montra incapable de remplir ses fonctions et qu'il fallut remercier. Verny offrit alors la place à son ancien condisciple; mais quoique cette position fût matériellement plus avantageuse, Stœber ne put se décider à l'accepter. Au point de vue social et littéraire, notre industrieuse cité offrait alors si peu de ressources, à en juger par les nombreux témoignages du temps, entre autres ceux du spirituel E. Souvestre (*Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, 1re éd., article « Mülhausen ») et de Verny (*Sermons*), que Stœber préféra rester dans son paisible et champêtre Oberbronn, où il avait alors sa mère, et dont le site était plus propre à nourrir ses goûts poétiques que les noires cheminées du Sundgau, sans compter la proximité de Strasbourg, où il avait alors de nombreux amis.

C'est à Oberbronn que Stœber commença sa vie à lui, cette vie à laquelle il ne renonça que lorsque l'âge et les infirmités l'y obligèrent. Dans les moments de loisir que lui laissaient ses fonctions, il se mettait en route, par monts et par vaux : l'aspect de la nature inspirait ses poésies. Lorsqu'il arrivait à un endroit habité, il s'arrêtait pour recueillir avant tout, de la bouche même des habitants, les légendes du pays, les proverbes et les dictons populaires, les chansons et les rimes de la rue. Il notait les particularités du langage, les tours de phrases et les expressions qui le frappaient. Il transcrivait les inscriptions curieuses qui couvraient les murs des vieilles chapelles et des châteaux en ruine. Il fouillait les archives des communes, et tirait de leur oubli de nombreux et intéressants documents inédits. Dans ces tournées il s'adressait à tout le monde, de préférence aux curés, aux pasteurs et aux instituteurs, même aux enfants, auxquels il faisait réciter leurs rondes naïves. Il

se créait ainsi de tous côtés des relations multiples et collectionnait avec une ardeur, une énergie admirable tout ce qui avait rapport à la littérature, à l'histoire, aux légendes et aux coutumes de son pays natal. Dans l'accomplissement de cette tâche il trouvait chez son frère Adolphe tous les encouragements, tout le concours désirable.

En 1835 il fut vivement affligé par la mort de son père. Il ne perdait pas seulement en lui un père, mais encore son plus fidèle conseiller littéraire. Parmi ceux qui contribuèrent le plus à suppléer Ehrenfried dans ce dernier rôle, il faut citer l'historien alsacien Strobel et le poète allemand Gustave Schwab. Strobel avait été son premier maître, d'abord à l'école Saint-Pierre, puis au Gymnase protestant. C'est à lui que revient en grande partie le mérite d'avoir guidé son élève vers les études alsatiques et de l'y avoir orienté. Stœber resta constamment en relations avec son cher professeur et ne cessa de s'inspirer de ses conseils. D'autre part, Gustave Schwab, le rédacteur en chef du *Morgenblatt,* auquel Stœber collaborait depuis nombre d'années, était son grand oracle en matière de poésie; bienveillant, mais sévère, il habitua son disciple à donner à ses vers une facture harmonieuse et correcte. Il sut aussi épurer son goût. En reconnaissance de leurs bons offices, Stœber dédia à ces deux hommes un recueil de poésies, qu'en 1836 il publia, de concert avec son frère Adolphe, sous le titre *Alsabilder*. Ce livre contient des légendes alsaciennes, mises en vers par les deux frères, qui confondaient ainsi, comme dit Spach, leurs inspirations lyriques dans un seul et même volume. Vingt-cinq d'entre elles sont d'Auguste, huit d'Adolphe. Guidés principalement par l'intérêt poétique, les auteurs ne se sont pas toujours tenus à la lettre de leurs légendes; quelquefois aussi Auguste en a créé lui-même de toutes pièces, par exemple celle des quatre chevaliers. Pour rendre un peu ses droits à la vérité historique, Strobel, qui prit connaissance de leur manuscrit avant l'impression, leur conseilla d'ajouter des notes explicatives, ce qu'ils s'empressèrent de faire. Les critiques firent un accueil bienveillant aux *Alsabilder*. Schwab remercia

Stœber de sa dédicace, ainsi que des strophes à son adresse qui commencent le volume. « Il y a toutefois lieu de se demander, dit Schwab, si cette attention ne vous créera pas plutôt des adversaires en littérature que des amis. Car il paraît se former dans l'Allemagne du Nord une véritable ligue *(polemischer Bund)* contre ce qu'on est convenu d'appeler l'école des poètes souabes. Uhland lui-même, notre maître à tous, si noble et si grand, auquel personne jusqu'ici n'avait osé s'attaquer, est depuis quelque temps en butte à toutes sortes d'agressions, aussi mesquines que malveillantes. »

L'Allemagne littéraire était alors, en effet, divisée en deux camps qui, avec des armes différentes, se disputaient vivement la suprématie littéraire. Le fougueux et sarcastique Heine, quoique issu lui-même du romantisme le plus exalté, avait, par une contradiction surprenante, mais habituelle, tout à coup tourné ses armes contre l'école même dont il sortait. Il sut gagner une grande partie de la jeunesse de l'Allemagne du Nord à ses idées et, à la tête de cette « jeune Allemagne » *(das junge Deutschland)*, il dirigea des attaques virulentes contre la vieille école romantique de l'Allemagne du Sud, l'école souabe qui se groupait alors autour d'Uhland. Celui-ci ne répondit que par le silence aux sarcasmes de Heine. Stœber, qui se rattachait à l'école souabe, risquait donc d'être englobé dans cette polémique. Gustave Schwab lui adressa, à ce propos, le mot d'ordre de l'école :

Lass sie *richten,*
Lass uns *dichten!*

(Stuttgart, le 12 septembre 1836).

Ce conseil répondait bien aux sentiments de Stœber, qui, tout en admirant le talent poétique de Heine, n'en resta pas moins fidèle à l'école souabe, dont les tendances lui étaient infiniment plus sympathiques que celles de Heine.

A propos des *Alsabilder*, nous citerons encore un fragment inédit de la lettre de remerciements et de félicitations que le poète Rückert, un juge compétent s'il en fut, adressa à Auguste Stœber :

« Erlangen, le 20 juin 1836.[1]

« Cher monsieur,

« Je vous remercie sincèrement de votre charmant volume des *Alsabilder* et me réjouis de voir avec quelle vigueur et quelle précision on sait encore manier la langue allemande en deçà des Vosges. Le style non moins que l'expression me paraissent être en tous points fort réussis et parfaitement adaptés au sujet : simples et empreints d'un certain cachet d'antiquité, sans toutefois devenir monotones ni donner dans un archaïsme ridicule. Quelques-unes des légendes n'ont peut-être pas une bien grande signification; mais ce n'est pas de votre faute. Dans d'autres vous ne l'avez peut-être pas tout à fait approfondie. Deux d'entre elles (celles du pont des fées et des quatre chevaliers) répondent à tous mes vœux. Je regrette seulement que dans la note vous n'ayez pas gardé le secret au sujet des noms.

« Pour ma part, je n'ai, autant que je me rappelle, traité encore aucune légende alsacienne. Cela ne rentre, en général, pas dans le cadre de mes sujets habituels; mais je n'en aime pas moins à voir d'autres les traiter, lorsqu'ils le font avec autant de savoir et d'amour que vous.... J'espère vous voir produire encore beaucoup de belles et bonnes choses. »

---

[1] *Erlangen 20 Juni 1836.*

Hochverehrter Herr,

Ich danke Ihnen freundlichst für Ihre schönen Alsabilder, und freue mich, dass dort drüben die deutsche Zunge noch so hell und kräftig klingt. Styl und Ausdruck scheint mir überall trefflich gelungen und angemessen, einfach und alterthümlich ohne eintönig und alterthümelnd zu werden. Einige der Sagen haben, was nicht Ihre Schuld ist, nicht besonders viel Bedeutung, in einigen ist sie vielleicht auch nicht ganz vertieft; ganz zu Dank ist mir dies geschehen in der Feenbrücke und in den vier Reutern, nur Schade, dass Sie in der Note nicht die Namen verschwiegen haben. Ich selbst erinnere mich nicht weiter etwas von elsæssischen Sagen berührt zu haben, wie denn dieses Feld überhaupt nicht das meinige ist, ob ich gleich andere gar gern darauf sich ergehen sehe, wenn es mit so viel Bildung und Liebe geschieht wie von Ihnen.... Ich hoffe noch viel Schönes und Gutes von Ihnen zu hören und zu sehen.

Nous avons accompagné Stœber jusqu'au double début de sa carrière comme érudit et comme poète, marqué d'une part par sa dissertation sur Geiler de Kaysersberg, de l'autre par les *Alsabilder*.

Pour rendre notre récit plus clair, nous allons rapidement passer sur la vie extérieure du savant, si simple, si unie, pour aborder ensuite sa vie littéraire, si vaste et si bien remplie.

La même année que Stœber se révélait à l'Alsace comme poète et comme patriote, il fit un voyage qui contribua beaucoup au développement du lettré et de l'érudit. Se rendant aux pressantes invitations de l'ami qui avait encouragé ses premiers essais, du poète Schwab, il partit pour Stuttgart. Il y fit la connaissance des littérateurs les plus connus : Uhland, les deux Pfizer, Menzel, etc. G. Schwab avait organisé, en l'honneur de notre jeune Alsacien, une soirée où il se rencontra avec ces représentants si distingués des lettres allemandes. Stœber fut vivement touché de l'accueil qu'il en reçut. Uhland surtout se prit d'une vive amitié pour lui, et lui fit don d'un exemplaire de la dixième édition de ses *Gedichte*.

La notoriété qu'avait acquise Stœber, le désigna au choix du comité supérieur de l'instruction publique pour les fonctions honorifiques d'inspecteur des écoles du canton de Niederbronn.

Vers la fin de l'année 1837, l'emploi de directeur de l'école supérieure des filles de Bouxwiller étant devenu vacant, on le lui proposa dans des conditions qui le décidèrent à l'accepter. Son installation eut lieu le 4 janvier 1838 ; mais sa mère ne put le suivre dans sa nouvelle résidence, et si ce ne fut pas sans peine qu'il se sépara d'elle, du moins eut-il la consolation de la laisser avec son frère Adolphe qui lui succéda comme vicaire. Outre la direction de l'école des filles, Stœber faisait des cours de langue et de littérature allemandes au collège. Pendant son séjour à Oberbronn, il avait si bien rempli les devoirs de sa charge d'inspecteur, que l'administration le nomma membre du comité supérieur et inspecteur délégué du canton de Bouxwiller. Stœber remplit ses

nouvelles fonctions avec son zèle accoutumé. Une de ses innovations aux écoles de Bouxwiller, ce sont les colloques scolaires, à l'instar de ceux qui avaient lieu au gymnase protestant de Strasbourg, à certaines occasions solennelles. Le plus remarquable de ces dialogues, intitulé : *Die Erfindung der Buchdruckerkunst,* qui avait eu pour interlocutrices quatre élèves de l'Ecole supérieure des filles, obtint les honneurs de la publication, par ordre du Conseil municipal. Il avait été composé en 1840, à l'occasion de l'inauguration du monument de Gutenberg à Strasbourg.

Pendant les heures libres que lui laissait sa position, Stœber se livrait avec ardeur à ses études de prédilection. En collaboration avec quelques amis, il avait fondé, en 1838, sa première feuille périodique l'*Erwinia*. Cette publication devait servir d'organe aux Alsaciens écrivant en langue allemande. L'*Erwinia* revendiquait énergiquement le droit d'existence d'une littérature alsacienne en France. Malheureusement, cette feuille patriotique n'eut qu'une courte durée : elle vécut deux ans à peine, et cessa de paraître à la fin de 1839.

La Muse ne continua pas moins à inspirer Stœber : ses plus beaux vers datent de son séjour à Bouxwiller. A l'occasion de la fête du troisième centenaire de la fondation du Gymnase protestant, il composa, à la prière de son ancien maître Strobel, une ode véritablement inspirée, qui rend bien son enthousiasme pour le vénérable établissement de Jacques Sturm, et l'attachement filial qu'il lui avait gardé.

Ce qui l'occupait néanmoins le plus, c'était de recueillir avec un zele infatigable les légendes alsaciennes.

Vers 1840, il songea un moment à fonder un *Elsæssischer Sagenverein,* dont on a retrouvé parmi ses papiers les statuts, écrits de sa main.

En 1841, Stœber fut appelé une seconde fois au collège de Mulhouse. Par une lettre, en date du 28 septembre, le maire, André Kœchlin, lui proposa provisoirement les fonctions de professeur de troisième. Depuis deux ans, son frère Adolphe était venu

se fixer, en qualité de vicaire, dans cette ville, où sa mère et sa sœur Adelaïde l'avaient suivi. Dans ces conditions, Stœber s'empressa d'accepter la nouvelle position qu'on lui offrait.

Le 30 septembre, il quitta Bouxwiller, emportant les regrets de tous ceux qui l'avaient connu. Ses élèves de l'Ecole supérieure de filles lui avaient remis, lors de son départ, un album dont les feuillets volants contenaient, de la main de chacune d'elles, une poésie ou une pensée pour lui exprimer le profond attachement qu'elles lui gardaient. Stœber a conservé ce simple et touchant cadeau parmi ses plus chers souvenirs.

A Mulhouse, il entra en fonctions, non comme régent de troisième, mais comme professeur de sixième. Il avait lui-même demandé cette chaire plus modeste, mais qui lui laissait, du moins, assez de loisirs pour qu'il pût continuer ses travaux littéraires.

L'année 1842 fut féconde en publications. Elle donna le jour à l'*Elsæssisches Sagenbuch,* au *Volksbüchlein,* aux *Gedichte*, et à une monographie : *Der Dichter Lenz und Friederike von Sesenheim.*

Nous reviendrons plus loin sur l'importance de ces publications, qui assurèrent dès lors à Stœber une place des plus honorables parmi les érudits et les poètes alsaciens. En même temps, il revenait à son projet d'une publication périodique en langue allemande, qui fut le rêve de toute sa vie, malgré les fréquents échecs qu'il subit.

En 1843, parurent les *Elsæssische Neujahrsblätter*. Ces feuilles, publiées avec le concours de Fr. Otte (G. Zetter), visaient le même but que précédemment l'*Erwinia ;* elles devaient servir d'organe aux Alsaciens écrivant en langue allemande, pour constituer ainsi une littérature provinciale, en évitant, par principe, toute polémique ou discussion politique. Malheureusement, l'entreprise sombra en 1848. Elle ne put traverser les journées agitées de la Révolution de février, et disparut dans la tourmente.

Stœber, lui-même, se lança dans la politique, et devint l'un des rédacteurs de la feuille démocratique *le Freiheitsbaum.* Il espéra un moment qu'il pourrait, plus tard, convertir ce journal en une

publication purement alsacienne, et continuer avec lui les traditions de l'*Erwinia* et des *Neujahrsblätter;* mais le *Freiheitsbaum* disparut en même temps que la liberté en France. L'avénement du régime napoléonien dégoûta profondément Stœber de la politique. Lorsqu'en décembre 1851 une circulaire du préfet du Haut-Rhin, M. de Durkheim-Montmartin, aux termes d'un décret du président de la République, enjoignit aux fonctionnaires de donner, dans les 24 heures, leur adhésion au coup d'Etat, Stœber et son ami M. Eck, professeur de dessin, furent, de tout le personnel du collège de Mulhouse, les seuls qui osèrent refuser.

Stœber, qui ne voyait en Napoléon III qu'un habile aventurier, ne s'est jamais rallié à sa politique. Quand, le 8 mai 1870, le plébiscite appela les Français aux urnes pour décider du sort et de la fortune des Napoléon, Stœber resta fidèle à ses convictions. Sur l'enveloppe des pièces officielles qu'il reçut à cette occasion de son chef hiérarchique, il écrivit de sa main, sous la date du 9 mai : « Malgré la déclaration : Voter oui, c'est voter pour la liberté, j'ai voté très lisiblement : non ! La liberté napoléonienne n'est pas la mienne. »

Quoique la maturité de l'âge commençât à calmer bien des entraînements, auxquels il s'était abandonné naguère, Stœber ne resta pas indifférent au mouvement de l'opinion qui se manifesta, après 1840, contre les Jésuites.

Le besoin d'éclairer ses compatriotes sur les véritables tendances de leur ordre le poussa, en 1843, à traduire en allemand les fameux cours d'Edgar Quinet et de Michelet. Mais sauf cet intermède, Stœber ne s'occupa plus, jusqu'en 1850, qu'à publier périodiquement ses *Neujahrsblätter.* C'était peu de chose en comparaison des matériaux qu'il amassait lentement pour des travaux futurs.

Il étudiait avec ardeur les ouvrages des frères Grimm sur la mythologie allemande, projetant de publier bientôt, à l'instar de ces maîtres allemands et d'après leurs principes scientifiques, un recueil en prose, aussi complet que possible, des légendes alsa-

ciennes. Ce recueil, dédié à Jacob Grimm, parut en 1852, sous le titre de *Sagenbuch des Elsasses*. Il est, sans contredit, après le *Volksbüchlein*, l'ouvrage le plus original et le plus important que Stœber nous ait laissé.

Il avait fait la connaissance personnelle des frères Grimm, en même temps que celle d'autres savants allemands, à l'occasion d'un congrès de philologues allemands qui eut lieu à Francfort, en 1846, et auquel Stœber, ainsi que son frère Adolphe, avaient pris part. Les impressions qu'il en rapporta exercèrent sur son esprit une influence considérable et changèrent en quelque sorte la direction de ses études.

M. N. Martin, à qui nous devons une notice succincte sur Auguste Stœber, dit à ce propos : « Nous pouvons considérer cette époque comme une sorte de point solstitial qui sépare un âge antérieur purement poétique d'un autre qui est plutôt historico-philologique, avec la réserve toutefois que cette dernière tendance s'était déjà fait sentir précédemment, et que la première revenait encore à l'occasion. »

En effet, Stœber abandonnait de plus en plus la poésie et les belles-lettres en général, pour se consacrer plus spécialement à l'histoire et à la philologie. Cette tendance se fait déjà remarquer dans les derniers volumes des *Elsässische Neujahrsblätter*, où les travaux d'érudition occupent une place de plus en plus considérable. Les *Neujahrsstollen*, qui parurent en 1850, sont, de même, une publication essentiellement scientifique. Ils furent continués en 1851, ainsi que les années suivantes, sous le titre d'*Alsatia*, et parurent d'abord annuellement, puis à des intervalles moins réguliers. La série des volumes de l'*Alsatia* fut close par une publication posthume, la *Neue Alsatia* (1885). L'*Alsatia* est consacrée à l'étude de l'histoire et des légendes, des coutumes, du langage et de l'art en Alsace. Elle a été, sans contredit, la publication périodique la plus remarquable en fait de travaux et de documents alsatiques. Le premier et le dernier volume de la collection, c'est-à-dire les *Neujahrsstollen* (1851) et la *Neue Alsatia* (1885) appar-

tiennent en propre à Auguste Stœber, tandis que les dix autres sont l'œuvre collective de toute une phalange d'amis et de collaborateurs qu'il avait su gagner à son entreprise.

Stœber resta toujours fidèle à ce que l'on peut appeler le programme de sa vie, bien qu'à plusieurs reprises on lui eût proposé des positions plus avantageuses. En juillet 1847, le recteur de l'académie, M. Michelle, d'accord avec le bureau d'administration du collège de Bouxwiller, lui proposa la place de principal en remplacement de M. Küss, devenu professeur d'histoire au collège de Mulhouse. Stœber refusa. En mai 1852, il fut l'objet d'autres sollicitations plus honorables encore. La ville de Bâle s'occupait alors de la création d'un *realgymnasium*, dont le directeur, M. Schmidlin, accompagné de MM. Stæhelin, membre du *Erziehungsrath* et du Petit Conseil, Christen, banquier, membre du Grand Conseil, vint à Mulhouse lui proposer la place de professeur de littérature française et allemande dans les classes supérieures. Cette position était infiniment plus avantageuse que toutes celles qui lui avaient été offertes jusqu'alors. On n'en voudra pas à Stœber d'avoir hésité un instant. A Bâle il se serait trouvé dans un milieu plus littéraire qu'à Mulhouse, où prédominaient les préoccupations industrielles; il y aurait conquis bien vite les sympathies et la considération générale. Averti de cette démarche par le principal du collège, M. Serrès, M. Vivien, alors recteur à Colmar, vint personnellement prier celui qui en était l'objet, de ne pas accepter et de rester fidèle à l'Alsace. Stœber déféra au vœu de son chef. Il était le champion des traditions alsaciennes, et il sentait que s'il avait déserté son poste, il aurait failli au mandat qu'il s'était librement donné. « *Alea jacta est!* » s'écrie-t-il dans une lettre à un ami; « je ne puis abandonner ma bannière. »

En 1853 Stœber profita de ses vacances pour faire un court séjour à Paris. Il en rapporta les meilleures impressions et, à son retour, il s'arrêta pendant deux jours à Nancy, où il rendit visite à un de ses amis d'enfance, le pasteur et poète alsacien Candidus, qui avait été longtemps l'un de ses plus zélés collaborateurs.

En 1856 il se rendit à Nuremberg. C'est le dernier grand voyage de Stœber; il y allait en qualité de membre délégué du *Gelehrtenausschuss für das germanische Museum*. Comme il comptait un très grand nombre d'amis et de correspondants littéraires dans l'Allemagne du Sud, il prit le chemin des écoliers et la parcourut en tous sens. Il y renoua bien des amitiés et fit la connaissance personnelle de beaucoup de gens de lettres, avec lesquels il n'avait eu jusqu'alors de relations que par lettres. A Carlsruhe il vit Mone, Kuntzel, Dræxler; à Francfort il retrouva des connaissances de 1846, entre autres Kilzer et Roth. Après s'être arrêté à Aschaffenbourg et à Würzbourg, il arriva enfin à Nuremberg. « *Begeisternd schön* », écrit-il à L. Schneegans. De Nuremberg, où il se lia particulièrement avec Fromann, il se rendit à Munich, où il salua S. Muller, Steub et Aug. Becker. Il ne rentra en Alsace qu'après avoir fait à Stuttgart un séjour de quelque durée.

A l'exception de ces trois voyages, Stœber bornait ses absences à de petites excursions dans le grand-duché de Bade ou en Suisse, surtout à Bâle, où il comptait parmi ses amis Wackernagel, les Merian, le Dr Bischof et M. le Dr Sieber.

Il fit aussi à plusieurs reprises le voyage de Saint-Gall, où il visitait un de ses éditeurs, le savant poète Tschudi, descendant du célèbre chroniqueur suisse.

En 1860 il fut chargé du cours supérieur de langue allemande, tout en conservant la régence de sa sixième. Depuis 1848 il faisait les cours d'allemand élémentaires et intermédiaires. Il rédigea pour cet enseignement toute une série de livres de classe : grammaires allemandes, exercices de grammaire, chrestomathies.

L'*Histoire des Belles-Lettres en Allemagne,* qu'il publia en 1843, mérite une mention particulière. C'est un précis de littérature succinct et substantiel, qui eut une dizaine d'éditions.

Ces cours d'allemand augmentaient beaucoup la charge de travail qui pesait sur Stœber. Dès 1851 il se plaignait d'être trop occupé. Sa classe, le cours d'allemand et les leçons particulières qu'il don-

nait lui prenaient de sept à huit heures, sans compter la préparation qu'elles nécessitaient.

Quiconque connaît les fatigues et les ennuis de la carrière pédagogique, s'étonnera, à bon droit, de la force de résistance et de la puissance de travail de Stœber.

A côté de son enseignement il trouvait encore moyen de suivre les études qui lui étaient chères. Il publiait assez régulièrement son *Alsatia,* écrivait une foule d'ouvrages ou de monographies alsatiques, fournissait des articles à plusieurs journaux et revues, notamment au *Samstagsblatt,* à la *Revue d'Alsace;* il faisait face en même temps à une correspondance très étendue, comme le prouvent ses *Correspondenzbüchlein,* carnets où il avait l'habitude de consigner la date, la destination et le sommaire de ses lettres. Il consacrait aussi beaucoup de temps à lire et à corriger les travaux de toutes sortes qu'on venait lui soumettre.

Voici par exemple le relevé de ses occupations du mois de décembre 1850 :

Correction des premières épreuves des *Sagen des Elsasses;* publication de l'*Alsatia;* enseignement au collège et leçons particulières; collaboration à la *Revue d'Alsace;* critique littéraire d'un ouvrage philosophique, de trois recueils de poésies et d'un poème épique; correspondance.

Grâce à sa robuste constitution, cette remarquable facilité de travail le suivit jusqu'à la fin de sa vie. Ses études alsatiques étaient pour lui, comme il l'a souvent dit, un délassement. Elles le réconfortaient après les fatigantes et monotones journées du professeur de sixième.

Stœber n'était pas de ces savants qui fuient le monde. Il était, au contraire, d'un caractère essentiellement sociable; il recherchait les hommes, mais en les choisissant. En 1853, il groupa autour de lui quelques amis dans le but de cultiver ensemble les lettres allemandes en Alsace. Il reprenait ainsi le plan de l'*Erwinia* et des *Neujahrsblätter*. Ce petit cénacle, qui tint sa première séance le 23 février, prit le nom de *Concordia;* il compta bientôt un nombre

assez grand de membres actifs et honoraires. Parmi ces derniers figuraient MM. Louis Schneegans, Adolphe Stœber, Charles Schmidt et Xavier Mossmann en Alsace; M. le Dr Bischoff, de Bâle; Jacob Grimm et L. Uhland en Allemagne. La *Concordia* se réunissait tous les quinze jours, le mercredi à 6 heures du soir, chez l'un des membres de la société. L'hôte était en même temps tenu de fournir un travail écrit en allemand. Tantôt c'était une œuvre originale traitant une question de littérature, de philologie ou d'histoire; tantôt ce n'était qu'un simple compte-rendu des ouvrages d'autrui.

On y lisait aussi des pièces de vers, des compositions d'un caractère humoristique. Stœber surtout, grâce à sa gaité naturelle, excellait dans ces jeux d'esprit. Cette partie de la séance se terminait par une discussion générale, qui était suivie d'un modeste souper. On songea bientôt à créer un organe de publicité; mais ce ne fut qu'en 1856 que Zetter, l'un des membres actifs, bien connu comme poète sous le pseudonyme de Fr. Otte, fit paraître pour la première fois le *Samstagsblatt*. Dans cette feuille hebdomadaire, dont Aug. Stœber fut l'un des collaborateurs les plus assidus, parurent un grand nombre de travaux historiques et littéraires d'une valeur incontestable.

A Mulhouse même ce petit cercle littéraire faisait peu de bruit. Bien qu'il ait existé jusqu'en 1870, il y était à peu près ignoré.[1]

Il y a une cinquantaine d'années, on n'entendait encore guère parler à Mulhouse que le patois sundgovien. Souvestre, qui a séjourné dans notre ville, de 1830 à 1835, comme professeur de rhétorique, rapporte méchamment qu'à cette époque les lettres y étaient pour l'enfant qui finissait ses études ce qu'était l'Amérique avant Colomb.[2] Il suffit de vingt ans pour changer cette situation. Le français était la langue des affaires et l'usage l'avait rendu familier aux classes élevées. L'allemand, dès lors, perdit pied si rapidement

---

[1] Voyez Courvoisier, pp. 28-29.

[2] *Dictionnaire de conversation et de lecture*, 1re édition, article « Mülhausen ».

qu'il fallut l'enseigner comme une langue étrangère à la jeunesse de 1850 à 1860. On comprenait donc de moins en moins des tendances comme celles de la *Concordia*.

Courvoisier, dans son intéressante étude sur les lettres françaises en Alsace, explique ainsi l'attitude que la nouvelle génération, de plus en plus française de mœurs, prenait à l'égard des rares défenseurs de la langue allemande et des mœurs alsaciennes : « On laissait tranquillement rêver dans leur coin les quelques hommes courageux qui voulaient s'opposer à ce courant, qui sentaient le besoin de vivre d'un peu de poésie. Eux aussi, ne cédant qu'aux inspirations de leur cœur, ne se torturèrent point pour se créer un nouvel instrument; c'est dans la langue allemande, la langue des ancêtres, la langue du berceau et de la prière, qu'ils continuèrent à exprimer leurs sentiments ». Stœber était le centre de cette petite phalange; il y brillait au premier rang; on peut dire qu'il lui donnait l'impulsion et la vie.

Parmi les autres occupations où se dépensait la vie si active de Stœber, il faut surtout citer l'administration de la Bibliothèque municipale et, plus tard, ses fonctions de président du comité du Musée historique de Mulhouse. Nommé sous-bibliothécaire en 1857, il devint bibliothécaire à partir de 1861. Ce poste, quoique souvent fatigant et ingrat, ne laissait pas de lui convenir beaucoup. On eût difficilement trouvé un bibliothécaire plus zélé et mieux qualifié que Stœber.

Le meilleur ordre régnait dans les rayons de la bibliothèque. Stœber s'appliquait particulièrement à réunir des alsatiques rares; il le fit avec un grand succès, comme le prouve la bibliothèque Gérard, à l'acquisition de laquelle, grâce au puissant appui de M. F. Engel-Dollfus, il sut déterminer la municipalité.

A côté de la Bibliothèque, le Musée historique de Mulhouse était l'objet de sa plus vive sollicitude. Il avait été le premier à en concevoir le projet.[1] Les commencements en remontaient à 1858,

[1] Lettre de M. Engel-Dollfus du 26 mars 1876.

sans le concours de la Société industrielle ni de la ville. Il est vrai que, faute de fonds, les progrès furent d'abord très lents; cette collection d'antiquités mulhousiennes demeura fort modeste. Cependant elle s'enrichit, en 1859, du produit des fouilles que Stœber, de concert avec son ami G. Stoffel, fit faire au Huhnerbubel, tertre celtique qu'ils avaient découvert aux environs de Mulhouse, au *Zurenwald,* entre Rixheim et Zimmersheim.

Ce n'est qu'en 1863, sur la proposition de M. Engel-Dollfus, le généreux promoteur de tant d'utiles institutions, que le Musée fut définitivement fondé par la Société industrielle et, grâce à ce patronage tout puissant, son existence fut dès lors assurée. Aujourd'hui Mulhouse peut être fier à juste titre de cette belle création, dont le succès est dû surtout à l'initiative et à l'énergie du comité d'administration et de ses deux présidents, feu M. Engel-Dollfus, qui en a été le président honoraire, et Stœber, qui a rempli jusqu'à sa mort les fonctions de président effectif. Nous avons déjà parlé du médaillon de marbre que le Musée historique lui a consacré. Ce médaillon, véritable œuvre d'art, se trouve au-dessus de la porte d'entrée de la salle principale.

Les évènements de 1870, suivis d'une grave maladie qu'il fit en 1871, interrompirent quelque temps ses travaux. Peu à peu l'âge et les infirmités minèrent sa constitution jadis si vigoureuse. L'amour de l'étude l'emportait malgré tout. On sait combien ses veilles ont été fécondes encore après 1870. Il est vrai qu'il se rendait plus facile la production des ouvrages d'érudition, dont beaucoup ne sont plus que de simples compilations.

En 1873, Stœber, alors âgé de 65 ans et de plus en plus valétudinaire, demanda sa mise à la retraite comme professeur au Collège de Mulhouse. Sur la recommandation du président supérieur de l'Alsace-Lorraine, M. de Möller, sa pension lui fut liquidée à des conditions particulièrement favorables.

Il resta bibliothécaire jusqu'en 1882; ce ne fut qu'à regret que l'administration accepta sa démission, et en reconnaissance de ses

services elle le nomma bibliothécaire honoraire. Cette distinction est la dernière qui lui ait été décernée.

En 1865, le ministre de l'instruction publique, M. Duruy, l'avait nommé officier d'académie; le 8 juillet 1878, à l'occasion de son 70me anniversaire de naissance, l'Université de Strasbourg lui avait conféré le titre de docteur en philosophie.

Il était en outre membre honoraire ou correspondant de différentes sociétés savantes, entre autres de la *Historische und antiquarische Gesellschaft*, de Bâle. Il faisait partie du *Gelehrtenverein des germanischen Museum*, de Nuremberg; il était maître du *freies deutsches Hochstift des Gœtheschen Vaterhauses*, de Francfort-sur-le-Mein, etc., etc.

L'un des séjours de prédilection de Stœber dans sa vieillesse c'étaient les Trois-Épis, près de Colmar. « Stœber », dit M. Reuss, « l'admirateur passionné de nos montagnes, lui qui aimait tant à les parcourir, le bâton du touriste à la main, dut renoncer peu à peu à ses courses lointaines. C'est alors qu'il concentra ses affections sur ce coin charmant des Vosges qui s'élève au-dessus de la petite ville de Turkheim, sur le site des Trois-Épis. Il y faisait chaque année un pèlerinage pour y retremper son corps affaibli, pour se débarrasser en cet air pur des oppressions qui l'assaillaient, pour admirer avec une joie toujours nouvelle ces paysages variés qu'il a chantés plein de reconnaissance en son dernier recueil de vers : *Drei Aehren im Ober-Elsass, Gedichte 1875* ». Le Belvédère, Bellevue, la Roche-du-Corbeau, le Galz étaient les promenades de prédilection du vénérable vieillard. Du haut du Galz il pouvait admirer le magnifique spectacle des Alpes éclairées par le soleil couchant, toute la chaîne, depuis le Tœdi jusqu'au-delà de la Jungfrau. Il se sentait rajeunir au milieu de cette belle nature. Il y retrouvait chaque année une société d'élite, amie de la nature et de la poésie. Nous citerons entre autres MM. A. Nefftzer, Th. Schimper, H. Kugler, J. Eck et Max Frey.

M. Rodolphe Reuss nous a retracé de main de maître les derniers jours de celui qui a été son ami et celui de son père : « Après un

mauvais hiver, Stœber se rendit une dernière fois, l'année passée (1883), en son séjour favori des Trois-Épis. Cette villégiature, dont il espérait les meilleurs résultats, lui fut pourtant bien pernicieuse. Il prit froid sur ces hauteurs, et les siens durent le faire revenir à la hâte. Bientôt la maladie de cœur dont il souffrait s'aggrava, l'hydropisie fit des progrès vainement combattus, et dès ce moment ceux qui le voyaient tous les jours ne purent conserver aucun espoir. Il n'en était pas de même des amis du dehors, grâce à l'énergie vitale et au confiant optimisme du vaillant écrivain. Au milieu des angoisses souvent intolérables qui secouaient son corps, il trouvait encore moyen de travailler et d'écrire. Dans la dernière lettre qu'il m'adressait à la fin de novembre 1883, il parlait avec tant de vivacité de ses projets littéraires, de telle étude commencée, de telle question qu'il se proposait d'élucider plus tard, que le sentiment d'un danger immédiat ne pouvait naître en nous, malgré ce qu'il y disait des épreuves par lesquelles le faisait passer la maladie. La nouvelle de la mort de Stœber fut donc pour ses nombreux admirateurs et pour ses amis, anciens et nouveaux, une nouvelle inattendue autant que douloureuse. Pour lui qui a tant souffert dans les dernières semaines, ce fut à coup sûr une délivrance quand il s'endormit — doucement et sans agonie, nous ont dit ses proches — à l'aube du 19 mars 1884. Nous l'avons porté en terre, deux jours plus tard, par une sombre et pluvieuse journée, et le soleil a refusé l'aumône de ses rayons au poète qui tant de fois avait chanté sa beauté vivifiante et les beautés de la nature ! »

Les orateurs qui ont pris la parole sur la tombe du savant, se sont particulièrement attachés à mettre en relief le noble caractère du défunt. Comme professeur il a été un excellent pédagogue; car il aimait passionnément les élèves et avait, malgré toute son érudition, un rare talent de se mettre à leur portée, pour éveiller et pour entretenir chez eux le goût et l'intérêt pour les choses qu'il leur enseignait. Aussi tous l'adoraient-ils et, devenus hommes, ils n'ont cessé de lui témoigner leur reconnaissance et leur vénération.

Il avait une prédilection pour ceux de ses disciples chez qui il croyait reconnaître de l'aptitude pour les études historiques. Il s'efforçait de développer en eux l'amour du sol natal, de les intéresser à l'histoire de l'Alsace, pour les pousser à travailler sur le terrain qu'il avait été le premier à défricher. Parmi ces élèves nous citerons particulièrement M. Joseph Coudre, qui devint son collègue, et M. Albert Courvoisier, dont la mort a brisé trop tôt la carrière.

La première qualité de son âme était la bonté; bonté sans pareille venant du cœur et allant droit au cœur. Entièrement dévoué à ses amis, il ne reculait devant aucun sacrifice pour les obliger. Il évitait de heurter; il possédait ce charme captivant, cet esprit de véritable politesse qui, selon La Bruyère, est une certaine attention à faire que par nos paroles et par nos manières les autres soient contents de nous et d'eux-mêmes. Aussi s'est-on complu à l'appeler « l'homme qui n'a pas d'ennemis ». Tous ceux qui ont eu avec lui des rapports sociaux ou littéraires, ont vanté sa cordialité, l'absence de tout sentiment de jalousie, de toute prétention, son désintéressement. S'il tirait quelque profit de ses livres de classe, qui se vendaient très bien, il l'employait à couvrir les frais d'impression de ses autres écrits. Son bonheur était de venir en aide aux travailleurs. « Avait-on besoin, dit R. Reuss, d'un renseignement alsatique, cherché en vain dans les auteurs, demandé inutilement à de savants amis, on était sûr de le trouver auprès de Stœber. »

Il jugeait les travaux d'autrui avec la bienveillance et l'impartialité qui sont l'apanage des grands cœurs.

Mais s'il rendait pleinement justice au mérite de ses confrères, il était péniblement affecté lorsqu'il se voyait méconnu. Ce n'était ni présomption ni vanité de sa part quand il se plaint qu'on le pille et qu'on le copie, sans même citer la source où l'on avait puisé.

A la modestie du caractère se joignait chez lui un bon sens pratique, qui le guidait dans toutes ses actions et qui était la qualité prédominante de son esprit.

L'ordre le plus parfait régnait dans toutes ses affaires. Nous avons déjà mentionné ses *Correspondenzbüchlein,* carnets dans lesquels,

pendant quarante ans, il a noté brièvement dates, adresses et sommaires de sa correspondance littéraire. Sa bonne humeur ne s'est jamais démentie; il avait un fonds de gaîté native qui a été l'un des charmes de ses relations. Sa vie s'est écoulée bien réglée, sans tache et sans reproche.

Son éducation première avait développé chez lui des principes chrétiens qui n'ont pas laissé d'exercer sur toute sa vie une influence salutaire. Stœber a été un homme de bien dans toute l'acception du mot; on verra[1] qu'il a été, de plus, un homme de caractère.

[1] Dans la seconde partie, qui sera publiée ultérieurement.

SCÈNES DE MŒURS COLMARIENNES

du temps de la

GUERRE DE TRENTE ANS

PAR M. X. MOSSMANN[1]

I

Je voudrais pouvoir, d'un coup de baguette magique, ranimer de leur tombeau, — de leur correspondance, — quelques bourgeois de Colmar, le greffier-syndic Jean-Henri Mogg, les amis, les parents, les serviteurs, qui s'étaient groupés autour de lui, les remettre en scène avec leurs habitudes, leurs intérêts, leurs idées, leurs préoccupations, leurs illusions, leurs soucis, tels que je les vois s'agiter, penser et souffrir dans quelques lettres de leur main, que j'ai là sous les yeux.

C'était en 1634, la seizième année de la guerre de Trente ans, dont l'Alsace n'avait guère ressenti les atteintes qu'après 1630. Gustave-Adolphe avait déjà jeté dans la balance le poids de son épée, et, après sa mort, ses lieutenants avaient rencogné dans le

[1] Cet essai n'est pas inédit. Il a déjà paru, en 1871, dans la *Bibliographie alsacienne* de M. P. Ristelhuber. Depuis il a été reproduit dans les *Affiches alsaciennes*, et il existe de cette réimpression presque textuelle un tirage à part qui n'a pas dépassé cent exemplaires. Depuis lors le dossier qui a fourni la substance de cette esquisse, a sensiblement grossi; il s'est accru de plusieurs lettres qui m'ont permis d'élargir et de mieux colorer ce simple tableau de mœurs. C'est là ce qui m'autorise à le mettre sous les yeux des lecteurs de ce Bulletin, quoique je ne me dissimule pas qu'il aurait pour eux plus d'intérêt, si ces scènes se passaient à Mulhouse.



midi de l'Allemagne une partie des armées impériales. De leur côté, les états protestants avaient constitué, sous la protection de la Suède, l'Union de Heilbronn. Il restait à organiser la confédération, à la pourvoir de finances, de soldats, d'alliés. Ce fut l'objet de l'assemblée de Francfort, où Colmar, délivré du joug autrichien, était représenté par le syndic Mogg et par le conseiller Jonas Walch.

Originaire de Hohenstetten, dans le comté de Dietz, Mogg pourrait être né à Ribauvillé, où, à l'arrivée des Suédois, il exerçait l'emploi de secrétaire de la régence.

Sa mère, née Wetzel, ses sœurs, ses beaux-frères, ses oncles maternels, habitaient Ribauvillé. Mogg n'avait d'autres armoiries que celles de la famille Wetzel : trois quintefeuilles tigées dans un vase. A l'époque où nous le prenons, il était veuf d'une fille de Jean-Georges Barth, bourgeois notable de Colmar, qui lui avait laissé une seule enfant, confiée aux soins de sa grand'mère paternelle. Après le retour des protestants aux affaires, Mogg avait été appelé aux importantes fonctions de greffier-syndic de Colmar, où il prit immédiatement une influence fondée sur une valeur personnelle incontestable. Il devint le négociateur en titre de la ville, tant auprès du chancelier suédois Axel Oxenstjerna qu'auprès du cardinal Richelieu. Comme syndic, il faisait partie du magistrat, et, ainsi qu'il était arrivé à certains de ses prédécesseurs, depuis le milieu du xve siècle, il échangea dans la suite ce titre contre celui de stettmestre; comme tel il exerça à diverses reprises les fonctions d'obristmestre. Il mourut vers 1669.[1]

L'adjoint qu'on lui avait donné à Francfort, le notaire impérial Jonas Walch, faisait, depuis 1633, partie du conseil en qualité de zunftmestre de la tribu de la Bonne foi *(zur Treue)*. C'était une des bonnes plumes de l'administration et, dès l'année 1635, il fut promu au magistrat comme troisième bourgmestre; il y figure jusqu'en 1643.[2] Son séjour à Francfort ne se prolongea pas autant

---

[1] Cf. Listes du renouvellement du conseil. (Archives de Colmar, BB).
[2] *Ibidem.*

que celui de Mogg, et, après son retour, il lui écrivit quelques lettres familières pleines de charme et de belle humeur, quand elles ne sont pas sérieuses ou touchantes.

Un autre des correspondants de Mogg, c'était son beau-père, Jean-Georges Barth, qui exerçait à ce moment les fonctions de receveur de l'*umgeld (umgelder)*. L'*umgeld* se prélevait en nature sur le vin qui se débitait à pot et à pinte; perçu d'abord au profit exclusif du fisc, il fut, dans la suite, partagé par moitié entre la ville et le grand bailli de Haguenau. L'*umgelder,* pris quelquefois parmi les stettmestres, était, à vrai dire, le receveur des deniers communaux.

Après Walch et Barth vient en première ligne, et pour l'attrait et pour le nombre de ses lettres, un jeune homme de Strasbourg, Jean-Ulrich Reicheisen, confié à Mogg comme apprenti et devenu le scribe de la chancellerie. Dans ses rapports de dépendance, on ne distinguait pas nettement la nature des services à rendre, et Mogg traitait Reicheisen, non comme un commis, mais comme un serviteur qu'il était en droit d'appliquer à ses affaires privées, et qu'il avait à gouverner, j'allais dire comme tout autre domestique, si, dans l'attachement que lui témoignait le jeune homme, il n'y avait eu quelque chose de vraiment tendre et presque de filial.

A ce moment, Colmar ne prétendait pas encore jouer un rôle dans les affaires de l'Union; les pleins pouvoirs qu'il avait donnés à ses députés, datés du 11 mars 1634, ne visaient qu'à obtenir la modération de ses charges de guerre et à sauvegarder d'autres intérêts particuliers devant le *consilium formatum,* qui, sous la direction du chancelier Axel Oxenstjerna, constituait l'exécutif de l'Union. Ils avaient à réclamer contre la garnison, dont l'insolence ne connaissait plus de bornes, et que leurs commettants proposaient de remplacer par cinq cents hommes de nouvelles levées, dont deux cents à leur solde. La présence du rhingrave Othon-Louis à Colmar, où il tenait une cour princière, la fourniture de munitions, d'ustensiles, de chevaux à l'armée suédoise, la mise en état de ses fortifications, tout cela imposait à la ville d'énormes

dépenses; ils devaient en demander, sinon la réduction, du moins la répartition sur un plus grand nombre de localités, et la création de nouvelles ressources applicables à ces charges. Enfin ils devaient demander la cession des deux villettes de Herlisheim et de Soultzbach, dont les seigneurs, MM. de Schauenbourg, étaient les débiteurs de Colmar pour une somme de 6,575 florins; du bailliage autrichien de Bergheim, pour couvrir la ville d'une avance de 41,025 florins, faite depuis nombre d'années aux états des pays antérieurs; des deux villages de Holzwihr et de Wickerswihr, comme gages d'une créance de 13,000 florins contre les nobles de Montjoie. Le temps des deux députés était limité, et il semblait que tant de démarches et de sollicitations devaient absorber tous leurs instants, qu'il ne leur resterait aucun loisir pour suivre les travaux de la conférence Mais les circonstances en décidèrent autrement: quand ils se rencontrèrent avec les représentants de Wissembourg, de Landau et d'autres villes, sur lesquelles Colmar prenait le pas, Mogg et Walch n'y tinrent plus, et, de peur que leur abstention ne compromît le droit de préséance de leurs commettants, ils se décidèrent à occuper le siège qui leur était dû. C'était agir sagement; car, l'expérience en avait été faite, une fois qu'on avait perdu son rang dans une diète, on ne le reprenait pas comme on voulait : de là des difficultés sans nombre, qui absorbaient plus de temps que dans nos assemblées modernes les préliminaires les plus orageux. Le chancelier polonais Zamoïski l'avait bien dit : *Germanos in suis consiliis comitiorum fere nihil aliud agere quam ut sessionibus digladientur*.

Voilà donc nos deux députés qui courent, comme on dit, deux lièvres à la fois; mais il est certain que, pour leurs commettants, les petits intérêts de la ville faisaient bien mieux leurs affaires que les questions de politique transcendante qui se traitaient à la diète. Dans les commencements surtout, leur correspondance s'en ressent. Dès qu'il ne parle point de ses propres affaires, les lettres de l'*umgelder* Barth n'ont trait qu'aux questions d'argent, aux créances de la ville et des particuliers, qui plaçaient volontiers leurs écono-

mies chez les nobles du voisinage, ou chez les ducs de Wurtemberg, qui de tous temps furent de grands emprunteurs. Puis c'est le vin envoyé à Strasbourg pour être vendu, les autres denrées qu'il ne fallait point perdre de vue; si elles n'ont pas de cours, si elles sont dépréciées, raison de plus pour les garder, *wan ein ding unwert, so sol mansz wohl zuo raht halten,* maxime digne d'un spéculateur de notre temps.

Ces préoccupations constantes touchant le mammon d'iniquité n'excluaient point une piété grave et réfléchie, qui, dans ses lettres, se confondait avec la politesse et les recherches du style épistolaire. Chaque fois le respectable et cérémonieux beau-père adressait à l'avance à M. son gendre très cher l'expression de son affection et de sa fidélité paternelles, avec mille souhaits pour le salut de son âme et la prospérité de son corps : *Vetterliche lieb und treiw, mit winschung aller wohlfart der seelen und desz leibs, sein eüch jederzeits beuor, vihl geliebter her dochterman,* ce qui ne le dispensait pas, en terminant, de se recommander, lui et son gendre, à la divine Providence, avec un post-scriptum pour les politesses de la belle-mère.

S'il est plein de prévenance pour son gendre le syndic, Barth est respectueux pour les autres membres du magistrat. En dépit de certains soupers familiers, où devait souvent se rompre la glace, il ne parle jamais de son compère l'obristmestre Conrad Ortlieb, sans lui donner, à défaut de l'Excellence, du moins de la Sagesse : *Ihro weisheit mein gebietender her der oberst meister.*

II

Un trait qui donne le ton à une bonne partie de la correspondance, c'est que tout en se montrant si soumis, si attentif, je dirai presque si humble à l'égard de son gendre, Barth maltraitait et desservait sans remords son commis, le jeune Reicheisen. Celui-ci, garçon d'une vingtaine d'années, était resté seul habitant de la chancellerie, faisant à la fois les expéditions courantes et gouver-

nant le ménage de son patron, sous la direction du peu commode beau-père, qui ne tarda pas à le prendre en grippe. Quoi qu'il fit, le vieux Barth le trouvait négligent, le suspectait, et de ses plus innocentes récréations faisait des cas pendables.

Entre autres fredaines, il le dénonça un jour à son gendre pour avoir tiré des pétards en compagnie d'autres prétendus mauvais sujets. Ce qui aggravait ses torts, c'est qu'il s'était esquivé d'un souper de famille chez le beau-père, qu'il ne s'était pas retrouvé à l'heure pour ramener une parente, une *frau-bass,* qu'on avait priée de rester, et que le vieillard avait failli se déranger, sur les neuf heures, pour la reconduire lui-même. Pendant ce temps on brûlait, sur le bastion Saint-Pierre, des pièces d'artifices, qui faisaient de telles détonations, prétend-il, qu'on fut sur le point de sonner l'alarme. Deux des artificiers furent pris sur le fait et conduits au poêle des sergents, à la *weibelstube,* qui servait de prison. Reicheisen, désigné immédiatement comme complice, subit le même sort, le lendemain, ce qui était assurément fort grave pour le scribe de la chancellerie, et, dans sa sagesse, M. l'obrismestre en parla à M. l'*umgelder,* avec ordre d'en informer son gendre à Francfort. Barth n'y manqua point; il donna même à entendre que, sous d'autres rapports encore, la conduite de Reicheisen laissait à désirer, qu'il était mauvais ménager et tout le reste. Rarement, disait-il, il rentre pour souper, et on le rencontre moins à la chancellerie que chez un voisin qu'il nomme, et dont la maison n'était sans doute pas des mieux famées. Le courroux de Mogg fut grand, et il fit par correspondance une enquête dont le résultat fut d'incriminer même la dame qui avait pris part au souper chez le beau-père. Elle s'en défendit, et, pour la justifier, Barth dut envoyer son apologie à Francfort. Avouons toutefois qu'à notre point de vue moderne, qui était aussi le sien, le pauvre Reicheisen n'était pas aussi coupable qu'on le faisait. Les pétards qu'il avait tirés, huit ni plus ni moins, c'était lui-même qui les avait confectionnés à Strasbourg, il y avait deux ans passés; il se les était fait apporter par son père, qui, loin d'y trouver rien de déshonnête, *nichts*

unehrliches, avait jugé que c'était un *exercitium* convenable pour la jeunesse. Le feu d'artifice n'avait du reste offensé personne, n'avait porté dommage à âme qui vive; plusieurs l'ont loué, et s'il avait pu penser que cela tournerait ainsi, les pétards auraient chômé bien deux ans encore avant d'être utilisés. Il connaissait son patron, et il sentait que si Mogg avait été à Colmar, on ne lui aurait pas cherché noise. Dans une de ses lettres, du 26 avril, il fait un appel qui dut le toucher : « Je supplie monsieur, dit-il, pour l'amour de Dieu, de me faire savoir quand il compte revenir, car je n'ose presque plus être seul; j'ai déjà versé plus de larmes que si j'avais perdu père et mère, et, quoi qu'on ait pu dire de moi à monsieur, je n'ai eu jusqu'ici que peu de pensées riantes. »

Dans une autre occasion, Reicheisen fut dénoncé à son patron comme ayant pris part à une chasse aux serpents. La Grèce antique faisait honneur à ses héros, à ses demi-dieux de la destruction de ses dragons, de ses reptiles, de ses monstres fameux; à Colmar l'extermination de malheureuses couleuvres fut un prétexte pour en faire avaler de cruelles à notre excellent jeune homme. Or non seulement il était innocent de cet exploit cynégétique, mais encore il en était incapable. Il s'en explique lui-même dans une lettre du 15 juillet : « Pour ce qui est de la chasse aux serpents, monsieur peut être certain que, bien loin de les attraper, je ne voudrais même pas les toucher, et les gens de bien qui lui ont fait ce conte l'ont pour sûr rêvé, ou, comme on dit, ils ont entendu sonner, mais sans savoir où. Voici le fait dans toute sa vérité. Je revenais avec votre vigneron de voir votre champ, quand je rencontrai le greffier de M. le commissaire des guerres Brombach, portant un serpent enroulé dans un sac. Je ne me défiais de rien, et nous fîmes route ensemble pour rentrer en ville. Arrivés à la porte du Pont-de-Pierre (de Bâle), le serpent s'évada du sac et se noua autour de mon pied. A cette vue, tout mon sang se glaça presque dans mes veines; cependant mon effroi ne m'empêcha point de me débarrasser de la bête. Quelques bourgeois, de garde à la porte, crurent que c'était moi qui l'avais prise. Pour moi, je rentrai me

coucher, sans avoir personne à qui me plaindre; je fus indisposé pendant trois jours et ne pus manger ni boire, ce dont personne ne fut plus marri que moi. »

Cette lettre était une véritable *oratio pro domo sua*, et je ne résiste pas au plaisir d'en détacher encore quelques passages. Reicheisen avait reçu de son seigneur et maître une lettre du 24 juin, où, à l'instigation du vieux Barth, il le chapitrait de la belle sorte. Le serviteur en parait profondément affecté, mais ne perd rien de sa douceur et de son sang-froid. « Ce n'est pas pour rien, s'écrie-t-il, que j'ai refusé d'abord de demeurer seul dans cette grande maison (la chancellerie, actuellement le nº 39 de la rue des Juifs), vide de bêtes et de gens, pour me mettre au service de tant de messieurs et complaire à chacun. Mais je me consolais en pensant que cela durerait au plus quatre ou six semaines, tandis qu'il y en aura bientôt quatre fois quatre. On m'accuse de perdre mon temps à la promenade; c'est beaucoup dire, et je défie qui que ce soit de le prouver. Monsieur n'a pas oublié qu'à son départ, il m'avait recommandé d'avoir mes heures de travail fixes, passées lesquelles je devais aller voir tantôt au jardin de la ville, tantôt aux autres propriétés, et parler aux vignerons pour qu'ils soignent leur ouvrage. C'est ce que j'ai toujours fait jusqu'ici; tandis que si on s'en était fié au père (l'*umgelder*), je crois que nous en verrions de belles; car il a bien assez de ses propres affaires, et ne se fait pas faute de me le dire. S'il m'arrive de causer dans la rue avec d'honnêtes gens, on en infère immédiatement que nous sommes intimes ou que nous sommes en promenade. Cependant, monsieur qui est un homme si raisonnable, doit comprendre qu'il ne m'est pas possible de me claquemurer jour et nuit dans la maison comme un prisonnier : le bétail même sort et prend l'air; pourquoi le défendrait-on à une créature humaine qui n'en abuse point. Jamais il ne m'est arrivé de rester dehors à des heures indues, encore moins de découcher, et surtout je prends Dieu à témoin que je n'ai jamais attiré qui que ce soit à la chancellerie pour me tenir compagnie. »

Reicheisen se doutait bien d'où venaient les dénonciations; un

des grands griefs qu'on lui faisait, c'était d'avoir manqué de prendre ses repas chez le vieux Barth. « Je le crois bien, réplique-t-il; c'est que je suis continuellement dans le cas d'entendre des propos ironiques et blessants, qui remontent même jusqu'à monsieur. Combien de fois le père ne m'a-t-il pas dit que mon maître ne lui avait laissé que son chien et son serviteur, toutes bêtes qui ne lui sont d'aucune utilité, et qui lui font du tort! Il disait cela parce que notre jeune Türk lui avait étranglé un poulet; aussi n'a-t-il plus voulu le garder et l'a-t-il envoyé à Ribauvillé..... J'en conclus qu'il me reproche les repas que je fais chez lui; de sorte que, pour modérer mon appétit, il m'arrive souvent de manger à la maison un morceau de pain sec, avant de me mettre à table chez lui.

« On sait bien, et monsieur tout le premier, que le père est un vieux grognon, plein de singularités, prompt à se fâcher; quand la colère le prend, ce qui arrive très facilement, il ne ressemble à personne, et, une fois qu'il vous en veut, dans sa sagesse profonde il n'en démord plus. »

L'accent sincère de Reicheisen dut frapper Mogg, d'autant plus que son collègue Jonas Walch, de retour à Colmar dès le 2 juin, l'avait déjà averti de ne pas prendre au pied de la lettre tout ce qu'on lui disait de son scribe : « Je n'ai rien appris, lui écrivait-il le 12 juin, de bien particulier touchant les déportements de votre serviteur; les grands-pères sont quelquefois difficiles à vivre (*sub rosa*). » Quelques jours après, le 21 juin, il lui dit encore : « Je ne passe jamais devant la chancellerie sans entrer chez vous, et je dois dire que votre Jean-Ulrich fait preuve de diligence. Aussi ces messieurs sont-ils contents de lui, et le papa Barth reconnaît lui-même qu'il est plus laborieux que jamais. Cependant si vous deviez le remplacer, je ne vous conseille pas de prendre un damoiseau (*Junckher*) ou quelqu'un à qui il faille donner un gros salaire, mais bien plutôt un jeune homme d'honnête famille, qui paierait sa pension en contractant un engagement pour deux ou trois ans. » De son côté le vieux Barth, qui s'était en effet radouci, en voyant son gendre se tourmenter de la conduite de Reicheisen, lui écrivait

le 7 juin : « Pour ce qui est de votre serviteur, je n'ai eu à son sujet ni peines ni ennuis : ne vous faites donc là-dessus aucun souci. Pourvu qu'il se contente de ma table, qu'il vienne à l'heure des repas et qu'il remplisse assidûment son office à la chancellerie, je ne pourrai me montrer que parfaitement satisfait. »

Il reconnaissait donc qu'il y avait eu passablement de tracasseries dans ses procédés à l'égard du commis; mais peut-être au fond y avait-il encore plus le sentiment exagéré de la discipline, à laquelle nos pères soumettaient la jeunesse. A leurs yeux elle était, ainsi que s'exprime le règlement constitutif du gymnase fondé à Colmar en 1604, « une partie considérable de la cité, la pépinière où Dieu choisit ses ministres et ses gouvernants. » Et comme correctif aux taquineries de Barth, on peut citer ce début d'une lettre d'un personnage connu, l'ancien greffier de justice Nicolas Sandherr, qui avait été récemment promu stettmestre. Mogg ayant eu besoin à Francfort d'un secrétaire, on lui adjoignit en cette qualité le fils de Sandherr, que son père lui recommanda, le 25 juin, dans les termes suivants : « Mon fils André ayant été désigné pour vous venir en aide, je vous prie de vous accommoder de ses modestes capacités et de ses services, et de le dresser selon ses aptitudes : j'ai l'espoir que, conformément à mes instructions, il se prêtera à tout ce que vous exigerez de lui, et qu'il pourra à l'occasion vous soulager dans votre travail. Mais s'il ne devait pas en tout point se comporter comme il le doit, je vous prie de lui en témoigner votre mécontentement sévèrement et sans ménagement, et de plus de me le faire savoir à moi-même, pour que je puisse agir en conséquence. Rarement la jeunesse réunit toutes les vertus, et tous les débuts sont difficiles. Je pense que mon fils est assez bien doué pour que, si votre enseignement et votre direction ne lui font pas défaut, il puisse vous être de quelque utilité. Les jeunes gens ont besoin d'être tenus, d'être le moins possible inoccupés. Vous me rendrez honneur et service, et vous m'obligerez beaucoup en usant de mon fils, et en l'employant de manière à ce qu'il puisse apprendre quelque chose et gagner de l'expérience. »

III

Reicheisen n'était pas seulement exact à remplir son office à la chancellerie : il gouvernait par surcroît la maison avec beaucoup de zèle et d'entente. Ses lettres sont pleines de détails minutieux sur le ménage, sur le jardinage, sur la culture des champs et des vignes, sur la moisson et la vendange ; de semaine en semaine, il marquait le cours des denrées, et, en dépit des grosses affaires dont il était chargé à Francfort, rien de tout cela ne semble avoir échappé à la vigilance de Mogg.

Le 26 avril, Reicheisen lui rend compte d'une démarche des vignerons, qui réclamaient du blé comme complément de salaire. Il est à remarquer qu'à cette époque, partie des salaires, des traitements, voire des contributions, se payaient en nature. Il revenait aux ouvriers quatre boisseaux ; Mogg crut qu'il ne leur en devait que trois : la contestation se termina sans doute à l'amiable.

Le 14 mai, il l'entretient de sa cave, qui exigeait mille soins. Le vin n'était pas encore soutiré ; il y en avait du rouge et du blanc, du vermouth qui tourne à l'aigre, de la piquette (*reps*), du vin de sauge et de prunelle qu'il finit par faire distiller chez le vieux Barth, et qui produit sept pots d'eau-de-vie ; mais le beau-père en réclame la moitié pour le dérangement que cela lui a causé. Passant aux vignes, il lui apprend qu'elles se présentaient on ne peut mieux. Dans un petit champ, il avait fait planter un millier de choux, tant frisés que cabus ; au jardin de la ville — peut-être le promenoir clos d'une grille, au midi de la cour d'appel, dont le syndic aurait eu la jouissance — les arbres promettaient beaucoup de fruits ; malheureusement un semis de radis dans la couche — notez les couches dans les jardins de Colmar, en 1634 — avait monté en graines, et Reicheisen demande ce qu'il doit en faire. Mogg marqua ce passage de la lettre d'un trait de plume, et la correspondance revient à plusieurs reprises sur ces radis qui avaient monté. Il envoyait des semences de Francfort, et le vieux Barth et

sa femme venaient de leurs mains les mettre moitié en pleine terre, moitié dans la couche : l'un et l'autre semis levaient on ne peut mieux ; car c'étaient, remarque Reicheisen, des gens féconds qui fertilisaient tout ce qui sortait de leurs mains.

Plus loin, le 30 mai, il mande au syndic que voyant les soldats faire paître sans vergogne leurs chevaux sur les remparts, il avait donné l'ordre à l'économe de l'hôpital de faire faucher l'herbe qui revenait à son maître, en sa qualité de membre du magistrat.

Le 7 juin, le pauvre Reicheisen ne savait plus où donner de la tête : « Je ne dois pas laisser ignorer à monsieur, écrivait-il, qu'au jardin et au champ tout est beau et réjouissant, surtout les replants et la salade ; mais il n'y a personne ici pour en tirer l'argent que cela vaut. Quand j'en parle au père et à la mère, ils me répondent qu'ils ont bien assez de leurs propres affaires. Mais pourquoi votre mère n'enverrait-elle pas sa servante de Ribauvillé pour voir à tout cela ? Je ne comprends rien aux difficultés qu'elle fait : je ne prétends nullement que Léonore (c'était son nom) demeure ici tout le temps, ni qu'elle s'installe dans la maison avec moi. Mais faut-il donc tout laisser faire à des étrangers, qui coûtent le triple ? Cela fait pitié de voir que personne ne vous vient en aide ; mais on le dit bien : quand on aurait besoin d'amis, il en faut trente-deux à la demi-once.

Freund in der noth
Gehn zwey und dreissig uff ein loth.

« Tout se gâte et se perd, comme ces radis précoces auxquels, dans l'attente du retour de monsieur, le père n'avait pas voulu qu'on touchât ; les voilà montés sans que personne en ait profité, et, pour comble d'ennuis, M. Dieffenbach avec sa dame, qui est venu de Riquewihr, trouve à redire à l'installation de la couche, et prétend que, dès l'arrivée de monsieur, il faudra tout changer. Pour ce qui est de notre bétail (hébergé à l'hôpital), grâce à Dieu, il va bien ; il s'est augmenté d'un agneau qu'on voulait me livrer mort, mais que j'ai fait garder vivant. Les bouchers m'en devaient un second qui est également en vie ; cela va faire toute une bergerie. »

Plus loin, le 14 juin, Reicheisen annonce que les vignes étaient en pleine floraison, nonobstant la Saint-Médard où il avait fortement plu : il le remarque, parce que bien des gens jugent que, s'il pleut ce jour-là, la pluie durera trente jours sans discontinuer, « mais c'est une erreur, car il n'est pas tombé une seule goutte d'eau depuis. »

Les autres correspondants parlent aussi volontiers de culture et de jardinage. De tous temps Colmar fut une ville agricole, et la petite culture des fleurs, des légumes et des fruits, délassement de la journée, était comme une image des grandes exploitations rurales des riches laboureurs. Ces jardins où se complaisaient les contemporains de la guerre de Trente ans, ne devaient guère différer des nôtres, avec leurs allées à angles droits bordées de buis, leurs carrés de légumes, leurs arbres fruitiers et leur parterre. Mogg ne se lasse d'aucun détail de ce genre. Comme fleuriste, il avait la passion des œillets : il en cultivait en pleine terre et dans des pots (*in scherben*), et il en avait des espèces variées, qui lui venaient de Thann, de Bâle et d'ailleurs; il se les fait décrire, quand ils fleurissent, et son commis savait les jardins où il y en avait de plus beaux, dont il se procurait des marcottes par des moyens plus ou moins catholiques. Quand il parle des progrès de la végétation, Reicheisen ne tarit pas, et son enthousiasme s'exprime dans des termes dont on sourirait volontiers. Le 28 juin, il s'écrie : « Dans le jardin de ville, nous avons déjà trois poiriers avec des fruits mûrs : c'est un plaisir de prince d'y aller, parce que les fruits mûrissent dans ce moment les uns après les autres. » Ah ! si les princes ne prenaient jamais d'autres amusements !

On dira peut-être que le jeune homme était gourmand, et que c'était la goinfrerie qui l'inspirait. Nullement : le 5 juillet, il annonce à Mogg que tous les fruits se sont gâtés, faute de quelqu'un pour les vendre : « La mère me disait qu'elle ne peut pas gager une servante pour l'amour de mes pommes, cependant sur la fin, quand il n'y en avait pour ainsi dire presque plus, elle consentit à en exposer un panier, un jeudi (jour de marché) devant sa porte, non

pour me faire plaisir, mais parce que cela faisait nombre avec ses propres denrées. » Ce dernier trait est encore à noter : de notre temps n'avons-nous pas vu des millionnaires étaler à leur porte les herbes inutiles de leurs jardins ? La perte de sa récolte devait être sensible à Mogg, lui qui, dans une lettre du 17 juin, exprimait à son ami Walch le tourment que lui causaient les pommes, dont il avait encore une bonne provision et que son absence prolongée compromettait au plus haut point ; lui qui, lors d'une pêche pour la table des magistrats, en apprenant qu'il n'avait reçu, au lieu de carpes ou de brochets, que du poisson blanc, mettait en marge de la lettre du 17 mai, où Reicheisen lui annonçait ce passe-droit : *cum protestatione et reservatione solitis.*

IV

Cette stricte économie, ces habitudes parcimonieuses peignent l'homme et son époque, et, à mon avis, elles ne déparent point l'envoyé qui, l'an d'après, négocia avec le cardinal Richelieu le traité de Ruel, qui sut gagner la confiance du père Joseph, au point d'en recevoir une mission pour la ville de Strasbourg et qui, à ce moment, représentait dignement notre ville à l'assemblée de Francfort. Notre sort, celui de la Décapole et de l'Allemagne y étaient en question. Alors qu'il apparaissait à tous les yeux qu'en Allemagne les états protestants, même appuyés par la Suède, n'étaient point bastants pour faire échec à la puissance de la maison d'Autriche, l'alliance de Louis XIII était une question de vie ou de mort. Pendant que la Suède stipulait à l'avance pour la satisfaction dont l'Allemagne devait payer ses services, l'ambassadeur français, M. de Feuquières, s'était borné à demander pour le roi, son maître, l'importante place de Philippsbourg, que les Suédois avaient conquise sur l'électeur de Trèves. L'Allemagne ne pouvait avoir oublié le mouvement qui, depuis le XIV[e] siècle, emportait la France vers le Rhin, du temps d'Enguérand de Coucy et des grandes compagnies, des Armagnacs et de Charles-le-Téméraire, comme sous le roi

Henri II; aussi devait-elle se méfier de ce redoutable voisinage. Cependant l'Union de Heilbronn, qui savait ce que les premières victoires de l'empereur Ferdinand II avaient coûté à la Bohême, et qui ne se dissimulait pas que le même sort atteindrait le Palatinat, le Brandebourg, la Saxe et tous ces petits états, toutes ces villes impériales qui mettaient la liberté de conscience même au-dessus de l'unité de l'Empire, l'Union, dis-je, ne faisait en principe aucune objection à l'abandon d'une place forte à la France. Seulement les représentants de l'électeur palatin, qui ne se souciaient point de voir une garnison française sur le Rhin, au cœur de ses possessions, proposèrent de substituer Colmar à Philippsbourg. Cela se passait *in pleno,* c'est-à-dire tous les collèges réunis, et Mogg raconte cette scène dans une lettre du 15 juillet. En entendant la proposition du secrétaire Faber, l'envoyé palatin, il protesta au nom de ses commettants, en priant l'assemblée de se souvenir un jour qu'on n'avait pas reculé devant l'idée de sacrifier aux convenances d'une puissance étrangère, sans son aveu, sans même la consulter, une ville du saint Empire, et, qui plus est, un confédéré protestant, qui avait donné tant de gages de sa fidélité et de son dévouement à l'Union de Heilbronn. — Il ne savait pas qu'avant la fin de l'année, Colmar serait trop heureux d'ouvrir ses portes à des troupes françaises ! — Les députés palatins ne tenaient du reste pas plus à livrer Colmar que toute autre place de l'Alsace. Dans une dépêche antérieure, du 8 juillet, Mogg avait déjà annoncé à ses commettants qu'il avait été question de céder Sélestadt; mais dans sa réponse, du 12, la ville fit remarquer combien il serait dangereux de se dessaisir d'une place qui, coupant la province en deux, rendrait la France, déjà nantie de Haguenau, de Saverne et du château de Haut-Barr, maîtresse des communications entre la haute et la basse Alsace, et que, s'il fallait se résigner à un nouveau sacrifice, mieux vaudrait céder Belfort, qui était sur la frontière, et dont la possession serait plus avantageuse au roi de France, en raison du voisinage des comtés de Montbéliard et de Bourgogne. Ce fut à ce dernier biais que s'arrêta le collège des villes. Belfort était encore entre les

mains de l'Autriche, et, tout en faisant remarquer les inconvénients qu'il y aurait à abandonner à la France un passage si important, il insista moins pour sa conservation.

V

Voilà les graves questions qui donnaient à Mogg occasion, après les menus soins de la vie bourgeoise, de témoigner de toute la fermeté de son caractère et de son patriotisme, et de sa capacité peu commune. A ce moment il était seul à Francfort, et il fallait se résoudre par soi-même. Ainsi qu'on l'a vu, le conseiller Jonas Walch était retourné en Alsace au commencement de juin, et cette séparation donna lieu à l'échange de quelques lettres entre les deux collègues ou *schwager*. Nous avons déjà pu juger Mogg dans ses rapports avec sa famille et avec le jeune homme qui lui était confié; sa correspondance avec Walch nous le montre tel qu'il était avec ses amis. Mogg était naturellement grave et soucieux, et ses idées s'assombrissaient volontiers. « Je suis né pour souffrir; il faut que je me résigne », disait-il lui-même en parlant des ennuis que lui donnaient son beau-père et son commis. Walch était d'humeur plus gaie et écrivait avec beaucoup d'agrément. A cette époque, même la plus tendre amitié avait son style solennel, ses formes consacrées, et, en tête de chaque lettre, les deux amis se traitaient mutuellement de « Monsieur mon collègue, frère et compère ». Mais sous ces dehors cérémonieux il y avait l'abandon, la confiance réciproque, les causeries familières, les services prêtés et rendus, le souvenir du bon temps passé ensemble.

Lors du départ de son collègue, Mogg n'avait pu se défendre de sinistres pressentiments. Un exemple récent et qui touchait Colmar de près, avait montré les dangers qu'on courait en route dans l'état de guerre où se trouvait le pays. L'avant-dernier syndic, Antoine Schott, qui, lors de la contre-réforme, s'était retiré à Bâle, avait refusé de reprendre ses fonctions lors de la capitulation de Colmar, sans doute parce que ses croyances calvinistes ne s'accommodaient

pas de la confession d'Augsbourg que les Suédois avaient fait prévaloir; mais il avait conservé chez nous des parents et des amis, et il était fréquemment consulté, par ses anciens collègues, dans les affaires où l'expérience de Mogg laissait encore à désirer. Un jour que, sur leur appel, il se rendait à Colmar, le malheureux vieillard, parti de Bâle, le mardi 15 avril, fut surpris à une lieue et demie de là, dans la forêt de la Harth, et massacré avec les cavaliers de distinction qui l'accompagnaient; on retrouva Schott entièrement nu; outre quelques légères blessures au bras et au côté, il avait la tête fracassée d'un coup de feu. Cette mort tragique avait causé une émotion profonde, que Mogg et Walch avaient ressentie vivement.

Heureusement le voyage de Jonas Walch se fit dans des conditions bien différentes. Il s'était joint au résident de Suède, Frédéric-Richard Mockhel, qui retournait également en Alsace. C'était une faveur qu'il avait tout lieu de priser, quoiqu'elle ne fût pas sans inconvénients. Mockhel était accompagné de jouvenceaux de haute extraction, *die jungen herren,* personnages importants auxquels on semble avoir témoigné plus d'égards que leur âge ne comportait. Au lieu de faire le voyage à cheval, ils voulurent qu'on prit des carrosses; puis, pour leur complaire, il fallut, en passant à Heidelberg, visiter le château, ou du moins les caves, le jardin, le jeu des eaux, dont Walch fut particulièrement émerveillé; mais comme il arrive après une longue absence, il avait la nostalgie de son *home,* et supputait le retard que cette curiosité des jeunes gens occasionnait. Cependant M. le résident lui témoignait des égards de nature à compenser bien des ennuis. Seulement quand l'envoyé colmarien cherchait à mettre la conversation sur la diète de Heilbronn et sur les affaires qui s'y étaient traitées, il ne voulait rien entendre pour n'avoir à penser à rien, *sey under den stein gelegt.* Bref on n'arriva à Strasbourg que le samedi 31 mai, sur le midi, quand, en faisant plus de diligence, on aurait pu être rendu déjà l'avant-veille au soir. On avait chargé sur la voiture de Walch quantité de bagage appartenant au résident, qu'il fallut décharger à son logis. Lui voulut

prendre place dans un autre carrosse, qui se rendait avec les jeunes seigneurs à l'hôtellerie du Corbeau, *zum Rappen,* où, à ce moment, MM. de Colmar prenaient leurs quartiers, quand les affaires publiques les appelaient à Strasbourg. Mais Mockhel ne le souffrit pas; il l'obligea à descendre chez lui, sauf à se contenter de son ordinaire, *mit haussmans cost bey ihme vor lieb nemmen.* Je ne sais si la table était bonne; elle était relevée en tous cas par les prévenances de l'amphitryon, qui, sachant que l'homme ne vit pas seulement de pain, fit don à son hôte d'un livre à son goût, *ein hüpsch buech in octaue,* une explanation du catéchisme de Luther et de Brentz.

Le soir même de l'arrivée, il le mena, toujours en carrosse, souper au Corbeau avec les jeunes seigneurs. Le lendemain, il donna un grand dîner, *ein gasterey,* où Walch ne put se dispenser d'assister. En sortant de table, *mit einem gueten rausch,* c'est-à-dire passablement gris, il l'avoue sans vergogne à son compère Mogg, il alla rendre visite à une vieille dame de sa connaissance, la douairière Wetzel de Marsilien, dont le fils représentait, avec François-Rodolphe Ingold, au sein du *concilium formatum,* Strasbourg et les autres alliés que l'Union de Heilbronn comptait en Alsace. La bonne dame ne parut nullement surprise de l'état où elle voyait son visiteur. Tout au contraire elle lui témoigna autant de plaisir de le voir si gai, que lui en éprouva en la retrouvant si bien portante et de si bonne mine. Elle aussi lui offrit l'hospitalité, et il eut le regret de ne pouvoir l'accepter.

Le brave notaire prenait langue cependant à Strasbourg. Les nouvelles qu'il recueillait sur l'état des routes n'étaient rien moins que rassurantes. Des coureurs de la garnison de Brisach arrivaient jusqu'aux portes de Strasbourg. Il n'y avait pas huit jours que quelques cavaliers, se faisant passer pour suédois, avaient manqué d'enlever M. Rodolphe de Berkheim à Krautergersheim. Un autre parti de vingt cavaliers et de trente mousquetaires s'était présenté, le 31 mai, à Erstein, où il avait fait prisonnier un poste de soldats, désarmé les paysans et emmené le bailli. Cela ne promettait rien

de bon pour le retour. Mais Walch n'y tenait plus. Le jeune comte d'Eberstein, qui venait d'être nommé rittmestre et qu'il rencontra, le décida à partir avec lui. Lui aussi se rendait à Colmar, et ils convinrent de faire route ensemble. Walch courut aussitôt retenir deux chevaux chez le maître de poste Balthasar Kraut, *ein sehr feiner bescheidener man*. Quoi qu'il arrivât, il était résolu à décamper seul ou en compagnie. « Moi vivant », écrit-il à Mogg, le 1er juin, « fussent-ils à deux, les malandrins ne me prendront ni ne me pilleront, et si je succombe, ce qu'à Dieu ne plaise ! vous aurez les miens en bonne recommandation. » De même qu'un autre notaire alsacien de son temps, notre envoyé eût pu prendre pour signe manuel la plume et l'épée en sautoir, avec la légende : *Horum acumine magnus eris*.

Cependant le voyage se fit plus heureusement qu'on ne pensait. Le lundi à minuit, Walch arriva sans encombre à Colmar. Le lendemain, il eut une audience du magistrat, de huit heures à midi, où il lui rendit compte de tout ce qui intéressait la ville dans les démarches et les négociations auxquelles il avait pris part. L'exécutif de la commune, reconnaissant le zèle et l'intelligence des deux envoyés, se plut à louer et à approuver leur conduite, et à les remercier de ce qu'ils avaient fait dans l'accomplissement de leur mandat. Walch s'empressa de transmettre à Mogg la part d'éloges qui lui revenait, et, par une coïncidence qu'on pourrait mettre au compte d'une secrète sympathie, son ami lui écrivit le même jour, 7 juin, de Francfort, avant même de connaître son arrivée.

VI

Entre ces hommes le fond de la correspondance ne pouvait être que sérieux. C'était la contre-partie confidentielle des lettres officielles qui se croisaient entre Colmar et Francfort. La ville avait grand besoin de la plume exercée et de la pratique administrative de Walch ; on ne se fit pas faute de l'employer. La tâche était lourde : le 14 juin il n'avait pas encore pu donner une demi-journée

à ses propres affaires. Loin de diminuer sa tâche, on lui imposa encore les fonctions d'inspecteur de l'abbaye de Saint-Grégoire, dont une patente du 26 mai avait transféré l'administration aux deux villes de Colmar et de Münster. Il remarque à ce propos « qu'on l'emploie comme un sergent *(wie ein weibel)* en toute occasion et, ce qui tarde le plus, c'est le remerciement ».

On a vu que Walch était simple conseiller; mais il était du bois dont on faisait les stettmestres. Le maître-jour, le jour du renouvellement des offices, approchait et, comme un autre, il pouvait prétendre à monter en grade. C'était le premier dimanche après la Saint-Laurent que les élections se faisaient; cette année, la Saint-Laurent tombait sur un dimanche, ce qui renvoyait les opérations au 17 août. Walch en fait ses réflexions dès le 29 juillet; c'est une profession de foi discrète et intime dont il fait confidence à son ami Mogg, mais qui depuis lors s'est étalée avec pompe plus d'une fois sur les murs. « Dieu veuille que les choix tombent sur des hommes qui puissent contribuer à sa gloire et à l'avancement du bien public, et non sur des sujets qui n'ont en vue que des satisfactions d'amour-propre, ou qui, *per fas et nefas*, ne cherchent qu'à pousser leur famille. Du reste tout est entre les mains de Dieu et nous pouvons nous en fier à sa Providence. Pour ma part, dans les temps critiques où nous vivons, je ne demande pas mieux que de rester comme je suis, si même il ne m'est, pas plus qu'à un autre, interdit d'aspirer à un poste plus élevé. J'aimerais bien pouvoir glisser à l'oreille de mon frère ce que je pense de la charge et de la responsabilité que l'un ou l'autre voudrait assumer, mais il est trop loin et je ne puis me fier à une lettre. Il suffit qu'il me comprenne : que Dieu bénisse le fromage et le pain de chacun, *Gott gesegne einem jeden seinen Keesz und brod.* »

En attendant, dès le lundi 16 juin, Walch avait pris possession de son nouvel emploi. L'abbaye de Saint-Grégoire, considérablement déchue, n'avait alors à sa tête qu'un simple prieur. Ce dignitaire témoigna la plus vive répugnance à mettre la maison aux mains de laïques. Walch dut le prendre de si haut pour le persuader, *mit*

crafften güetlich zugesprochen, qu'il sembla prêt à s'évanouir. L'inventaire du mobilier rédigé séance tenante n'accusa pas une valeur de plus de cent florins. Le résident suédois Mockhel fit reconnaître Walch et un représentant de la ville de Münster par les officiers et les receveurs de l'abbaye à Türkheim et à Colmar. « Me voilà donc », écrivait Walch à son ami Mogg, « non pas un noble homme, *kein vester junckher,* mais un prélat de l'Empire, et non pas des moindres; ce qui m'autorise à dire : nous ne sommes plus dans ce temps-là; mais tâche de boire avec tes pareils, *sonder sauff mit deins gleichen.* » Et à ce propos, il cite l'aventure de l'honorable greffier de Kaysersberg, qui, pour avoir refusé en ces termes, à l'hôtellerie de l'Aigle, de vider une bouteille avec un trompette suédois, avait eu bien sujet de se repentir de son manque de courtoisie; car, sans autre avertissement, le trompette appréhenda au corps l'homme au plumitif, qui fut *zerbrügelt, zertræscht, zerfahrenwadelt und zerpastonirt,* au point qu'il cria à l'aide et que de plusieurs jours il ne put sortir de chez lui. Je ne sais si je me trompe, mais il y a dans cette accumulation comme une réminiscence de nos grands prosateurs alsaciens Fischart et Moschenrosch.

Walch était marié en secondes noces et, sans lui faire tort, dame Barbe, son épouse, paraît lui avoir été une manière de rabat-joie. C'était, en tout bien tout honneur, un sujet de plaisanterie dont les lettres de Mogg, et même les siennes, ont conservé des traces. En homme avisé qu'il était, Walch avait fait venir à Francfort, pour la vendre, de l'eau-de-vie, qui était alors à Colmar l'objet d'un grand commerce. Mais au lieu d'en rapporter fidèlement le prix à sa moitié, il préleva sur le produit quelque argent pour ses menus plaisirs. A Francfort on égayait les soirées par des parties de cartes *(Brethspihl)* et, à son départ, le brave Walch se trouvait en perte. Mogg était son confident; mais en sa qualité de veuf, il pouvait ne pas avoir sur ce point la même discrétion que s'il avait porté le joug du mariage. Walch n'était donc pas sans inquiétude et, qui plus est, il ne s'en cachait pas. Il dit dans sa lettre du 21 juin : « Je voudrais me retrouver pendant vingt-quatre heures au milieu

de vous et regagner mes huit écus. Pourvu que ma Babette n'en sache rien, elle qui m'a regardé de travers en voyant le peu d'argent que je rapportais de notre eau-de-vie! Avec le quart de ma perte en sus, elle se serait tenue pour satisfaite. Dieu sait ce que j'endurai, quand elle me reprocha le mauvais marché que j'avais fait; mais j'abondai dans son sens, et cela rétablit la paix entre nous. »

Le ménage était sans enfants, et cela contribuait peut-être à la mauvaise humeur de dame Barbe. La famille du notaire André Herbert, chez laquelle nos deux envoyés avaient trouvé une cordiale hospitalité à Francfort, avait été initiée à bien des secrets de l'alcôve conjugale, et, dans sa première lettre à Walch, Mogg lui écrit : « Notre hôtesse voudrait savoir si le vœu qu'elle a formé à votre départ n'a pas déjà produit quelque effet, de manière à épargner à ma commère, dame Barbe, l'ennui de recourir à la vertu fécondante d'une cure aux eaux. » Dans la lettre du 16 juin, Mogg reprend ce texte : « J'espère », dit-il, « que votre chère femme me donnera sujet de lui offrir mon cadeau de parrain. »

Hélas! il n'en devait rien être : non seulement la seconde femme de Walch ne lui donna pas d'héritiers, mais il perdit, peu de temps après son retour, une grande fille qu'il avait eue de son premier mariage avec Madeleine Eck. Il en fut navré, et voici comment, dans une lettre du 26 juillet, il fit part de sa mort à son collègue Mogg : « C'est dans toute l'affliction de mon cœur que je vous annonce aujourd'hui le deuil qui désole ma maison. Il a plu à Dieu, notre Seigneur, dont rien ne peut détourner les arrêts immuables, de rappeler à lui Catherine, mon aînée. J'étais encore avec vous à Francfort, quand, vers l'Ascension (15 mai), elle fut prise d'une petite fièvre quotidienne, dont l'accès durait environ une heure. Jamais elle ne s'est alitée. Il y a peu de semaines, la fièvre la quitta, puis revint; pour l'en débarrasser, M. le docteur Sommervogel recourut à différents remèdes qui produisirent leur effet; mais il lui en resta une enflure par tout le corps, particulièrement aux cuisses, et une boursouflure du visage. Le médecin l'attribua à

l'âge et il prescrivit des bains de vapeur dont la malade se trouva assez bien. Encore hier matin elle ne se plaignait de rien, sinon d'une douleur aux cuisses, quand, à huit heures, elle eut un violent transport au cerveau, *ein sehr starkher hauptflusz.* Elle commença aussitôt à se préparer à la mort, m'appelant à grands cris, ainsi que ma femme, qui l'avait toujours traitée comme si elle avait été sa propre fille. Elle nous enlaçait de ses bras et nous baisait constamment, en nous demandant pardon d'offenses imaginaires dont nous n'avons jamais eu à nous plaindre : « Il me faut vous quitter, « mon bien-aimé père, et vous, ma mère chérie; je me sépare de « vous à l'âge où j'aurais pu m'employer au ménage, et vous rendre « tout ce que vous avez fait pour moi. Que Dieu ait pitié de vous « et qu'il vous récompense et vous assiste d'une autre manière! Il « me faut me séparer de vous en proie à de vives souffrances. Mon « Dieu! que ta volonté s'accomplisse et non la mienne! S'il plaisait « à Dieu, j'aimerais bien à rester plus longtemps avec vous, mais « que sa volonté se fasse! » Elle embrassa de même sa grand'mère et sa sœur, appela les servantes, demanda pardon à tout le monde, recommanda de ne point pleurer. Elle me fit prier avec elle : « Mon Dieu, n'es-tu pas mon ferme espoir? *(o herr, bist du nicht mein zuuersicht?)* », et encore : « Seigneur dispose de moi comme tu l'entendras, dans la vie et dans la mort. » Ensuite elle récita quelques psaumes et le *Pater,* tant que l'accès le lui permit. Pendant ce temps, M. le pasteur Weber et M. le docteur que j'avais fait appeler, étaient venus. Elle suivit avec peine les prières du pasteur. Le médecin lui fit prendre encore quelques remèdes, qui provoquèrent une quinte de toux et qu'elle ne put garder. Vers le soir cependant, elle devint plus calme et demanda à passer dans un autre lit. Elle dit encore : « Seigneur Jésus, je remets mon âme entre tes mains. » Trompés par les apparences, nous crûmes qu'un mieux allait se produire, et nous allâmes souper, laissant auprès d'elle cousine Anne-Marie Goll et sa fille Babette. Un demi-quart d'heure après avoir changé de couche, sans plus avoir prononcé une seule parole, elle s'endormit saintement dans le Seigneur, à

peine âgée de dix-sept ans, six semaines moins un jour. Que le Tout-Puissant lui accorde, comme je n'en doute pas, une heureuse résurrection, avec les joies et la béatitude éternelles! Puisse-t-il aussi préserver mon frère, qui. hélas! connait aussi ces épreuves, comme tous les nôtres, de pareilles afflictions! Mon frère peut se douter de ce que nous souffrons tous. Je serais moins affecté, si elle ne nous avait pas fait ses adieux avec tant de résignation et avec un cœur si pénétré; Dieu sait que je ne m'y serais pas attendu de sa part. Il nous l'avait donnée, il nous l'a reprise : que son saint nom soit béni dans l'éternité! Puissions-nous garder fidèlement sa parole et nous maintenir dans sa grâce, de telle manière que, quand nous serons au bout de notre pèlerinage terrestre et que notre heure sonnera, il nous fasse la grâce d'une bonne mort.... Il me semble que mon cœur se brise, et je ne puis continuer. Que mon frère m'excuse si, sans y penser, je lui fais partager mon chagrin. J'aurais bien aimé à le lui épargner, si l'affection fraternelle que je lui ai vouée, ne m'avait contraint de m'ouvrir à lui. »

Comment n'être pas ému de cette affliction qui s'exprime si sincèrement, et comment ne pas admirer cette foi robuste qui avait présidé à l'éducation de cette pauvre enfant, qui lui avait donné tant de force et de courage devant la mort, et où le père retrouve ensuite, quand il la perd, de si justes motifs de consolation?

Ces hommes pouvaient figurer, sinon parmi les plus instruits, du moins parmi les plus éclairés de leur temps : seulement les lumières de leur esprit ne faisaient pas tort à leurs convictions religieuses; pour résoudre les problèmes de la vie, la synthèse chrétienne leur suffisait; leur philosophie se confondait avec leur foi et tenait le scepticisme à distance. De là leur force dans les épreuves de la vie. Leur piété était de tous les jours, et elle se sustentait de lectures pieuses et d'oraisons fréquentes. Un fait bien significatif nous en fournit la preuve. Quand, après le retour de Walch, les deux amis se concertèrent sur leur correspondance, pour ne pas livrer le secret de leur intimité à tous ceux qui demandaient à lire leurs lettres, il proposa à Mogg de se servir d'une écriture convenue, et ils tom-

bèrent d'accord pour tirer leur chiffre des *Prières du matin* de Habermann *(Habermans morgensgebett);* celui qui écrivait l'empruntait à l'oraison du jour, où l'autre n'avait qu'à en chercher la clef.

VII

Le pasteur Weber que Jonas Walch avait appelé auprès du lit de sa fille mourante, était un nouveau venu à Colmar. Il avait remplacé naguère le pasteur Barteller, qui s'était démis de son ministère pour remplir les mêmes fonctions à Augsbourg, où il était né. C'est encore une histoire qu'il faut que je raconte.

Lorsque Colmar eut ouvert ses portes aux Suédois, la première affaire de leur général Gustave Horn avait été de restaurer le culte protestant. A sa demande, un théologien fameux, le Dr Jean Schmid, professeur à l'Université de Strasbourg, fit choix de Me Jodocus Haas, précédemment diacre à la cathédrale, pour remplir les fonctions de pasteur *senior,* et il lui donna pour vicaire ou diacre *(helfer)* Me Matthieu Barteller, que, faute de pouvoir employer alors à son service, la ville d'Augsbourg lui avait chaudement recommandé, et Me Joachim Klein, de Leipzig, ci-devant aumônier militaire dans l'armée suédoise. Le pasteur Barteller s'était fait particulièrement bien venir de ses ouailles, qu'il savait soutenir dans les traverses de la vie et consoler à l'article de la mort. Aussi la consternation fut-elle générale, quand on apprit qu'il retournait à Augsbourg. C'était pour lui-même un grand déchirement de se séparer d'une communauté qui l'appréciait. Il n'aurait pas mieux demandé que de rester, et il espérait même que le magistrat interviendrait auprès de sa ville natale pour obtenir son congé. Mais en l'absence de Mogg, l'initiative faisait défaut parmi nos pères conscrits, et même le Dr Schmid, quoique très mécontent du départ de son protégé, qui lui semblait presque une défection, s'abstint également d'agir. Me Barteller prononça son sermon d'adieu, le 11 mai, et, le 16, il s'embarqua sur l'Ill pour se rendre à son nouveau poste. Bon nombre de ses paroissiens lui donnèrent la conduite jusqu'au

Ladhof, le port d'embarquement, où il leur fit, les larmes aux yeux, *mit quellenden augen,* les adieux les plus touchants. A notre jeune ami Reicheisen, qui était du nombre, il laissa son *stammbuch* ou album, pour que son patron Mogg s'y inscrivit.

La question était maintenant de savoir comment on le remplacerait. Le choix appartenait incontestablement au magistrat, et il était fort embarrassé d'exercer sa prérogative. Faute de pouvoir se décider par lui-même, il demanda conseil à ses deux députés à Francfort, qui lui recommandèrent tout particulièrement le pasteur de Münster, Me Guillaume Weber. Il se trouva que c'était précisément à lui que pensait l'obristmestre, qui le fit sonder par un de ses affidés. Le digne ecclésiastique, très touché de cette démarche, se déclara prêt à accepter le poste qu'on lui offrait. Le vieux Barth, qui avait été mêlé à la négociation, écrivit, le 17 mai, à son gendre pour lui faire part de cette bonne nouvelle. Pour les mœurs et la doctrine, Me Weber était un sujet tout à fait recommandable; la seule condition qu'il mettait à sa nomination, c'était qu'on lui donnât l'occasion de faire valoir, pour le salut des âmes, le talent que Dieu lui avait départi. A un homme qui avait déjà fait ses preuves, on ne pouvait offrir une position secondaire, et Barth parle de faire alterner la prédication des dimanches entre le pasteur *senior* et son futur confrère, qui aurait eu le titre de pasteur doyen. Tel était l'usage avant la suppression du culte protestant, et c'eût été un hommage au mérite qu'on reconnaissait au candidat, et peut-être aussi une satisfaction donnée aux exigences des fidèles. Il ne s'agissait plus que d'obtenir l'agrément du pasteur Haas, et, comme cette combinaison ne portait atteinte ni à sa situation ni à son revenu, le beau-père de Mogg ne doutait pas qu'il ne s'y prêtât de bonne grâce, d'autant plus qu'en acceptant le poste de Colmar, Me Weber, qui était premier pasteur à Münster, se mettait volontairement à la portion congrue, vu que les émoluments de la place étaient de moitié moins élevés qu'à Münster. Seulement quand on en vint au fait et au prendre, l'orthodoxe pasteur Jodocus Haas, *pastor orthodoxus*, comme il se qualifiait lui-même au bas de ses

lettres, refusa net. Le Dr Schmid l'avait chargé des offices du dimanche, et il tenait à les garder, celui du matin comme celui du soir. S'il devait alterner avec un de ses collègues, que ce ne fût surtout pas avec le nouveau venu, qui devait prendre rang seulement après Me Klein. Malgré les objurgations de MM. du magistrat et du conseil, malgré les instances du candidat, qui le suppliait de le laisser prêcher au moins une fois autrement que devant les bancs vides, *den stühlen predigen*, ce qui était, à ce qu'il paraît, le lot des pasteurs à qui incombaient les offices du mercredi et du vendredi, il ne voulut entendre à rien. Désespérant d'accorder les parties, on remit la décision à plus tard, et, pour faciliter la transaction qu'on souhaitait, on pria notre ami Jonas Walch de s'employer entre les deux théologiens pour les amener à composition. En vrai diplomate qu'il était, il commença par les inviter à souper, en compagnie de son compère Jean-Georges Barth.

La séance fut longue. La conversation se prolongea jusqu'à une heure du matin. Enfin quand, par ses discours, l'amphitryon crut avoir suffisamment préparé les esprits, il ouvrit le feu; il fut pressant, insinuant, conciliant. Le pasteur Weber joignit ses instances aux siennes et demanda en grâce que M. son frère voulût bien lui permettre de prêcher seulement un dimanche sur quatre, à l'office du matin, pour que lui aussi pût se faire entendre des fidèles; sinon il perdrait tout goût pour l'étude. Mais le pasteur Haas fut intraitable; plutôt que de céder, il parla de retourner à Strasbourg. Me Weber pria son confrère de ne pas prendre son insistance en mauvaise part; son intention n'était nullement de le molester; il aimait mieux reprendre son premier poste à Münster, si du moins ses anciennes ouailles voulaient encore de lui. Le fait est qu'ils tenaient à leur pasteur et qu'ils n'auraient pas demandé mieux que de le garder, même au prix de sacrifices personnels. Quoi qu'il en soit, voyant qu'il n'obtenait rien, Walch, en sortant de table, prit Me Haas à part et lui fit à son tour un sermon en trois points, *mit glimpff und ernst die sieben wort gesagt*, que la question ressortit aux autorités dont le pouvoir émane de Dieu, qu'il ne faut pas

laisser percer de vains sentiments d'amour-propre, et, encore moins, les antipathies de la chair et du sang; que M. le Dr Schmid ne manquera pas de le blâmer; que des hommes de valeur qui renoncent à une belle position pour en accepter une moindre, méritent plus d'égards que cela; qu'il appartient à MM. du magistrat et du conseil à pourvoir aux besoins de l'église selon leur conscience; que tout le monde est mortel et que, débile comme il l'est, il faut considérer l'avenir, et que s'il fallait le remplacer, on n'aurait pas tous les jours des sujets pareils à sa disposition.

Je ne sais si ce dernier argument fut du goût de Me Haas; il parut céder néanmoins et autorisa Walch à proposer d'alterner les offices entre les trois ministres, en chargeant son nouveau confrère de présider au jour de prière, *den 4wochigen algemeinen bethtag,* dont il était question d'introduire l'usage.

C'était peu, et le magistrat n'était qu'à demi satisfait de cette capitulation insuffisante. Walch fit de son mieux pour que le pasteur Weber se contentât des maigres concessions de son confrère et ne témoignât rien du froissement qu'il éprouvait. Pour sa part, le pasteur Jodocus Haas conserva l'office du dimanche matin, pendant que ses collaborateurs se partageaient les autres prêches. Il est vrai qu'un autre champ pouvait encore s'ouvrir à leur activité; car le magistrat se proposait *in petto* d'introduire la réforme à Sainte-Croix, où grâce à l'effondrement de la puissance autrichienne sur le haut Rhin, il croyait pouvoir s'arroger le *jus reformandi,* et à Soultzbach dont la Suède venait de le rendre également seigneur. Mais en attendant, le pasteur Weber, qui avait rempli la première charge à Münster, qui quittait une paroisse qui lui était très affectionnée, et qui, pour venir à Colmar, faisait un gros sacrifice, dut se contenter du troisième rang, et se subordonner même au diacre Klein.

Trouva-t-il du moins à son arrivée à Colmar un accueil qui le dédommageât de cet amoindrissement et de ces humiliations? Le pasteur Barteller avait occupé dans la rue du Mouton, à deux pas de l'église des Franciscains, dont les protestants avaient fait leur

paroisse, une maison que la ville avait mise à sa disposition. Quand le pasteur Haas la vit vacante, il prétendit l'habiter, sous prétexte que le pasteur serait là, *im Schaffgessel,* plus près de son bercail, *meinem Schaffstal;* seulement il attendit, pour déménager, l'arrivée du pasteur Weber avec son mobilier et sa femme, malade de suites de couches, qui ne pouvait ni marcher, ni se tenir debout. Il fallut attendre trois jours que son confrère eût vidé les lieux, et entre temps il dut s'installer avec tout son monde chez le zunftmestre et peseur de beurre, *ankenwœger,* Georges Willig, son beau-frère.

A Münster son remplacement donna lieu à d'autres incidents. Le poste vacant était convoité par le pasteur de Mühlbach, qui, avec le saint ministère, cumulait les fonctions de maître d'école. Il se croyait des droits indéniables; mais le résident Mockhel intervint auprès des autorités de Münster, pour leur faire accepter un jeune théologien de Tubingue, Me Jean Scheurer, originaire de Bebelnheim, dans la seigneurie de Riquewihr. Après un sermon d'épreuve qui fut très goûté, ce dernier fut nommé. C'était un cruel mécompte pour son confrère de Mühlbach, qui, à l'occasion, s'en expliqua en chaire : taxant le nouveau pasteur de vagabond et de coureur de grands chemins (*fagant und landstreicher*), il ne malmenait pas moins les autorités qui l'avaient institué et qui avaient forfait à leur devoir, en confiant la paroisse à ce drôle et à cet écornifleur. En écrivant ces choses à son ami Mogg, le brave Walch ne put taire son indignation. Le pasteur Scheurer ne devait pas les ignorer non plus. Dans tous les cas, le meilleur démenti qu'il opposa aux invectives de son discourtois confrère, ce fut la dignité de sa vie. Il fournit une longue et honorable carrière à Münster, où il mourut en 1678. C'est de lui que descend une nombreuse lignée bien connue en Alsace, et qui ne peut que bénir la théologie de lui avoir donné un tel ancêtre.

C'était sur leur orthodoxie que les confrères du pasteur Weber et du pasteur Scheurer comptaient pour maintenir leur prestige et faire accepter leur manque de savoir-vivre. La fidélité au dogme, c'était là leur fort, celui de Me Jodocus Haas en particulier. A ses

yeux, c'était la seule chose nécessaire et l'unique voie du salut pour ses ouailles. Aussi quoiqu'il n'y eût pas encore deux ans que l'église de Colmar eût été rappelée à l'existence, les disputes religieuses avaient-elles repris avec la même âpreté qu'autrefois, au grand regret des hommes modérés tels que Jonas Walch. Il s'en explique, non sans amertume, dans une lettre du 29 juillet : « Bon nombre d'entre nous ne sont plus préoccupés que de s'injurier publiquement, sous prétexte de religion. Comme chrétiens, nous ne devons damner personne, mais prier et user de charité les uns envers les autres, observer la parole de Dieu, qui est assez puissant pour la faire prévaloir. Il n'a que faire de notre vaine sagesse. Mais cette prétendue sagesse, qui ne se manifeste que par la violence et par la haine, qui va jusqu'à interdire publiquement la lecture des livres de prières et des psaumes, et qui divise plus qu'elle n'édifie, sans tenir compte des circonstances où nous vivons, où nous avons plus besoin d'amis que d'ennemis. Il est désolant que nous conservions ce que nous blâmions le plus chez les papistes. N'est-ce pas les imiter que de vouloir contraindre tout le monde à croire ce que nous croyons, à ne pas s'en écarter d'un cheveu, sinon on nous voue au diable, on nous conspue, on nous condamne, on nous persécute. Cependant Paul n'a-t-il pas écrit que la charité chrétienne accepte et tolère tout, qu'on doit se supporter mutuellement et ne se servir de la parole de Dieu que pour s'éclairer les uns les autres et se reprendre avec douceur : si cela ne sert à rien, on passe outre en se remettant à sa toute-puissance. Mais notre sagesse ou notre orgueil ne l'entend pas ainsi ; personne ne doit lire les Ecritures et en vérifier l'esprit, mais s'en rapporter exclusivement au pasteur, qui a charge de votre âme, et n'écouter que lui ; lui seul ne peut errer ; les autres sont des égarés, mais lui a la lumière incarnée. Si seulement il voulait user de ses dons pour lui seul ; il s'appliquerait à instruire ses frères, au lieu de les envoyer à tous les diables. J'ose croire qu'on ne me rangera pas parmi les calvinistes ; mais je n'entends pas pour cela les précipiter en enfer, et me contente de les abandonner au jugement de Dieu. Chacun n'a à répondre que de son âme.

C'est à bon droit que Dieu punit celui qui voue celle de son frère à la damnation éternelle. » Et Walch termine cette tirade véhémente en imputant au pasteur Haas le mauvais esprit qui s'infiltrait dans son troupeau.

VIII

Par plus d'un côté, ces contemporains de la guerre de Trente ans ressemblaient aux nôtres. Le temps où ils vivaient, ne leur épargnait pas non plus les luttes, les tourments, les épreuves, les mécomptes, les catastrophes les plus dures. Pendant de longues années, ils ont pu appréhender — il est vrai, sans y croire — ce pacte final par lequel l'Allemagne les abandonnerait à la France, pour recouvrer la paix et mettre fin au déchirement de la patrie, et ils savaient à l'avance que c'en serait alors fait de l'indépendance toute républicaine de la commune. Mais malgré cela, comme ils ne raffinaient pas sur tout, la joie leur était facile; ils la prenaient d'où elle venait, et les longues beuveries rabelaisiennes ne répugnaient pas au tempérament et aux nerfs de nos ancêtres. On vient de le voir : les affaires les plus sérieuses se traitaient *inter pocula* et, dans la meilleure société, nul n'avait honte de boire outre mesure. Si l'un des convives s'observait et faisait, comme on dit, la petite bouche, les autres, que sa sobriété aurait humiliés, s'entendaient pour faire trébucher sa sagesse et chavirer sa raison. Naturellement les lendemains s'en ressentaient, et l'on ne s'en cachait pas. Le beau-père de Mogg termine ainsi une lettre du 12 juillet, l'une des plus courtes qu'il ait écrites : « Hier M. le résident, M. le rentmestre, M. notre collègue Walch, les Ortlieb et moi, nous avons diné chez M. l'obristmestre, nous avons été très gais; et entre autres brindes, nous avons porté votre santé à la ronde. Ma tête n'a pas encore bien repris son assiette, et, comme je ne sais rien au monde de neuf à vous dire, je m'arrête ici, en vous saluant maintes fois de la part de la mère comme de la mienne, et en nous recommandant réciproquement à la miséricordieuse Providence de Dieu ! »

Du reste le culte de la dive bouteille ne faisait nullement tort à la culture de l'esprit. Mogg était, pour sa part, très lettré. Il avait gardé de l'école l'habitude des vers latins, et on conserve encore des distiques composés par lui, du temps où il remplissait les fonctions d'obristmestre, et publiés avec d'autres pièces de circonstance, à la suite du sermon d'inauguration de l'église de Saint-Pierre, ouverte au culte protestant, le 27 décembre 1658.[1] C'était, on le voit, une occasion où l'on ne pouvait se dispenser de faire une saignée à la veine poétique. Mais que feraient nos modernes pères conscrits, si on leur en demandait autant?

Tout au travers de la correspondance de Mogg, passe incessamment la société des lettrés, qui s'étaient comme ralliés autour de lui : les médecins, les pasteurs de la ville et des possessions wurtembergeoises. Les affinités des études disposent d'autant mieux à la sociabilité, que ceux qui s'y livrent sont moins nombreux; elles suffisent pour constituer de nos jours, dans les villes secondaires de la Suisse, de petits centres où l'on s'occupe avec amour des choses de l'esprit, qui les font honorer de tous et qui en donnent comme la marque au milieu qu'ils animent. Reicheisen n'écrivait jamais à son patron sans lui parler des lettrés de sa connaissance, sans lui dire l'état de leur santé, et sans lui transmettre leurs affectueuses politesses. Quand ils étaient malades ou souffrants, le modeste commis, en tout tenu en lisière, prenait sur lui de leur donner la part de gibier fin qui revenait à Mogg en vertu de son office, et du bon vin rouge de la cave de son maître. On sait que, dans nos campagnes, le vin rouge passe encore pour un spécifique souverain contre une foule de maladies, sans compter la soif.

Dans cette société sincèrement religieuse, la théologie primait

---

[1] *Christliche Einweihungs Predigt deren in des Heil. Ræmischen Reichs-Freyen statt Colmar Neu-eræffneten Kirchen S. Petri, welche den 27 december dieses jetzt ablauffenden Jahre 1658, zum Heiligen, reinen, unverfælschten Augspurgischer* Confession *nach eingerichtem Gottesdienst eingeweihet worden, gehalten* von M. Jodoco Haasen. — Straszburg, bey Friedrich Spoor, MDCLIX, in-4°, IV-42 pages.

tout; c'était la science par excellence, la science de Dieu. Les moins lettrés entendaient ou croyaient entendre les matières théologiques. Mogg avait au moins la modestie de consulter les juges compétents. Un ecclésiastique anglais, Jean Duræus, avait adressé à l'Union de Heilbronn un mémoire sur les moyens de réconcilier les deux grandes églises protestantes de Luther et de Calvin. Mogg le communiqua au pasteur Jodocus Haas, qui lui répondit, le 2 août, par une lettre mi-partie allemande, mi-partie latine, avec du grec brochant sur le tout, et où l'on voit que tout en rendant hommage, pour la forme, aux louables intentions de Duræus, il n'était pas d'humeur à transiger sur le point de la présence réelle. On pouvait s'y attendre.

La guerre n'était pas seulement dans les esprits, elle était partout : la guerre pour l'équilibre européen, la guerre pour la liberté religieuse de l'Allemagne, et la plus hideuse, la plus funeste de toutes, la guerre des diverses confessions autour du pouvoir. La correspondance de Mogg est un miroir fidèle de cette situation, telle qu'elle se reflétait à Colmar. L'histoire l'emporte ici sur les scènes de mœurs, et ce tableau ne serait pas complet, si je négligeais l'aspect que donnaient à notre ville les événements du dehors.

La défaite infligée aux Impériaux, à Wattwiller, le 2 mars 1634, ne leur permettait plus en Alsace de tenir la campagne. Leur défensive se concentrait à Rheinfelden, que l'armée suédoise tenait assiégé, et à Brisach, d'où ils inquiétaient et incommodaient journellement le pays.

Un jour que le rhingrave Othon-Louis était allé de Colmar rendre visite au comte de Ribaupierre, l'ennemi en eut vent, à Brisach, et il forma le projet d'enlever ce général, l'un des meilleurs du parti protestant. C'était le 12 mai. Deux fortes compagnies de cavalerie passèrent le Rhin, et cherchèrent une embuscade d'où l'on pût surprendre le rhingrave. Elles arrivèrent ainsi dans les prés où paissait le troupeau de Colmar. Dans toute autre circonstance, il aurait été de bonne prise : cette fois les Impériaux se bornèrent à demander aux pâtres si le rhingrave n'était pas à Ribeauvillé? Ce

fut là ce qui le sauva : averti à temps, un forestier courut en ville, où il donna l'alarme.

On fit monter à cheval une partie des hommes dont on pouvait disposer; d'autres partirent à pied, et, renforcé de nombreux officiers et des serviteurs du rhingrave, tout ce monde se précipita au-devant du général. Le bruit courait déjà qu'il n'était plus libre. Il est facile de comprendre l'état pitoyable où cette fausse nouvelle jeta madame la rhingrave. Le tumulte ne s'apaisa qu'au retour de son mari. En voyant les mouvements qu'on se donnait, les Impériaux, jugeant leur coup manqué, avaient battu en retraite.

Le peu de forces dont on disposait à Colmar, était loin de suffire pour tenir tête aux Impériaux de Brisach. Depuis que la garnison de Neuenbourg était venue les rejoindre, le 26 mars, après avoir repoussé un premier assaut des Suédois, ils avaient repris confiance, si bien qu'ils se crurent en mesure de porter secours à Rheinfelden, où le Lorrain François de Mercy se défendait avec une rare bravoure. Le rhingrave Jean-Philippe qui commandait les assiégeants, serrait la place de plus en plus, et, pendant deux jours, le canon se fit entendre jusqu'à Colmar. L'artillerie suédoise avait pratiqué deux brèches assez larges pour le passage d'un régiment entier, mais des retranchements derrière les remparts démolis, des barricades dans les rues n'auraient permis d'avancer que pas à pas. A la fin du mois de mai, le canon se tut; tout se borna à des mousquetades très meurtrières pour les assiégeants.

Les Impériaux crurent le moment propice pour les prendre à revers. Mais le rhingrave détacha une partie de ses troupes et surprit l'ennemi en pleine marche. Après avoir vainement attendu le secours sur lequel il comptait, Mercy comprit que la chance tournait contre lui, et demanda une armistice de deux heures pour traiter avec les Suédois. Le rhingrave exigea que la garnison se rendit à discrétion. Si l'on en croit Reicheisen (lettre du 21 juin), Mercy répondit fièrement qu'il ne comprenait pas ce langage, mais que si on lui offrait des conditions acceptables, peut-être pourrait-on s'entendre avec lui. Pour toute réponse, le rhingrave fit amener le

lieutenant-colonel de Schœnau, le commandant des Impériaux de Brisach qu'il venait de défaire. A cette vue Mercy ne put s'empêcher de s'écrier : « Ah ! camarade ! faut-il que je vous trouve en cet état ! C'en est donc fait, il ne me reste aucun espoir de conserver la place et de faire lever le siège, » Schœnau et d'autres prisonniers de distinction furent internés à Colmar; mais Rheinfelden ne capitula que le 27 août : jusqu'à cette date, dans toutes les lettres adressées à Mogg revient sans cesse, comme un refrain, la nouvelle que Rheinfelden tenait encore. Pendant cette longue agonie, Mercy, qui tenait à maintenir sa correspondance avec Brisach, chargea un jour un paysan d'un message verbal pour le commandant de la place; mais son émissaire tomba entre les mains d'un parti de soldats suédois postés à Sainte-Croix : dans la crainte de trahir le secret qui lui était confié, noble esclave du devoir, il se tua de sa main. Ce siège qui semblait s'éterniser, fit éclore en Suisse le beau chant populaire :

Der Rheingraff und der Schwede,
Sie Kriegen beyde Herre,
Rheinfelden wollend sie han.

En attendant, l'échec du colonel de Schœnau rendit pour un moment la garnison de Brisach plus circonspecte. Elle cessa de venir fourrager jusque sous le canon de notre ville. A Colmar on monta en dragons les mousquetaires de la garnison; on forma de petits corps de cavalerie qui, à leur tour, battirent l'estrade. La disette se fit sentir à Brisach et amena de nombreuses désertions. Il était rare que les partis de cavalerie rentrassent à Colmar sans ramener des soldats et même des officiers, que le rhingrave Othon-Louis enrôlait aussitôt sous le drapeau suédois. En un seul jour, le 27 juin, ils firent vingt-et-un prisonniers, dont un capitaine et dix cavaliers montés. Ces expéditions plaisaient fort à la population, à l'exception des catholiques, qui ne témoignaient de joie qu'à la nouvelle d'avantages remportés par les Impériaux. Lorsque le rhingrave Othon-Louis avait été sur le point de tomber entre les mains de l'ennemi, leur allégresse avait été visible. Pour les en punir appa-

remment, le magistrat voulut obliger le clergé de Saint-Martin à présenter des actions de grâce au Dieu des armées, à l'occasion de je ne sais quel succès remporté par les Suédois dans le nord de l'Allemagne : c'était une de ces nouvelles qui faisaient dire à Walch qu'elles semblaient tirées du roman d'Amadis (*ausz dem zierlichen Amadis*). Le commissaire des guerres Brombach composa une prière qu'il envoya au doyen du chapitre, avec ordre de la dire en chaire après le *Te Deum*. Le vénérable pasteur se présenta devant les fidèles tenant à la main le papier qu'on lui avait envoyé, mais au lieu d'en donner lecture : « Bien-aimés en Jésus-Christ, dit-il, on veut nous faire remercier Dieu d'une grande victoire nouvellement remportée ; mais il vaut mieux le prier de rentrer dans le fourreau le glaive de sa justice, et de nous châtier avec les verges de sa miséricorde. » Le vent n'était pas à la tolérance, ainsi qu'il arrive chaque fois que le pouvoir est aux mains d'un parti religieux, et en rendant compte de cet incident, dans une lettre du 24 mai, Reicheisen se demande si de pareils discours resteront impunis.

Entre les Suédois de Colmar et les Impériaux de Brisach, les rôles changèrent de nouveau. Après la moisson, dans le proche voisinage de Colmar, à Holzwihr, à Wickerswihr, ces derniers faisaient tranquillement battre en grange pour leur approvisionnement. Une nuit, un parti de leurs cavaliers se présenta sous les murs de Colmar ; l'un d'eux appela la sentinelle placée à l'entrée du canal en ville, à l'endroit où s'élevait précédemment la tour de la scierie. Il prétendit que lui et ses camarades étaient suédois, cantonnés à Türkheim. Il fallut que la sentinelle menaçât de faire feu pour décider ces mauvais plaisants à détaler.

A quelque temps de là, le mardi 19 août, une vingtaine de chenapans de la garnison de Brisach arrivèrent inaperçus jusqu'au pied des robustes murailles du Haut-Landsberg, qui n'était plus armé et dont les canons avaient été transportés à Colmar. Le châtelain était parti avec sa femme pour le marché de Münster, et le fort restait confié à la garde d'un jeune garçon. Les maraudeurs n'eurent aucune peine à forcer l'entrée ; le jeune homme prétendit

que l'un d'eux était parvenu à escalader le rempart, et qu'il l'avait contraint d'ouvrir la porte aux autres. Le château fut pillé, et, à son retour, le châtelain mis sous clef. Le lendemain seulement, à 11 heures du matin, les auteurs de ce coup de main abandonnèrent leur conquête. En se retirant, ils enlevèrent encore quelques chevaux à des bourgeois de Colmar. Bien convaincue qu'ils n'oseraient pas revenir, la régence de Kiensheim se contenta de donner au vieux fort une garnison de trois jouvenceaux. Ces jeunes gens ne s'attendaient à rien, quand, le 22 août, un nouveau détachement de Brisach vint les sommer de leur livrer la place ; cette fois, les Impériaux arrivaient avec deux tonnes de poudre et des mèches en suffisance, comme pour une occupation permanente ; ils ramenaient même avec eux huit bœufs qu'ils avaient dérobés en passant au bailli de Wihr et au boucher de Winzenheim. Aussitôt prévenu, le magistrat de Colmar fit monter à cheval soixante bourgeois qui, soutenus par trente dragons, battirent la campagne. De leur côté, le commissaire Brombach et l'ancien lieutenant-colonel du régiment de Nassau, Joachim de Rülicke, qui à ce moment n'aurait pas mieux demandé que de passer au service de la ville, se rendirent à Winzenheim, où ils menacèrent de tout mettre à feu et à sang, si le château n'était pas évacué : à défaut du prévôt et du bourgmestre qui ne s'étaient pas fait voir, ils arrêtèrent un assesseur du tribunal, qu'ils dirigèrent sur Colmar. De là, ils coururent à Kiensheim, dont le receveur était déjà prisonnier de la ville : pour augmenter le nombre des otages, ils se saisirent encore du bailli. Pendant ce temps-là Türkheim qui, pas plus que Colmar, ne se souciait de la présence des Impériaux au Haut-Landsberg, apprit que, sur les énergiques représentations des notables de Winzenheim, la garnison s'était décidée à partir comme elle était venue, en abandonnant même ses munitions : on s'empressa d'en transmettre la nouvelle à la ville et à Brombach, qui était resté à Kiensheim. Cette fois. il prit possession du château avec ses dragons. La mesure était sage ; car on apprit de source certaine qu'un corps de soixante Impériaux, infanterie et cavalerie, était parti, le samedi de grand matin, de

Brisach pour le réoccuper. Dans ce poste, ils auraient coupé toutes les communications et empêché la rentrée des vendanges ; la situation de Colmar eût été intolérable. On ne laissa pas ignorer ces incidents au résident de Suède, pour lui montrer les conséquences de l'abandon où on laissait la ville. Mockhel comprit le parti que les mal intentionnés pouvaient en tirer contre la Suède : il fit de son mieux pour en atténuer la gravité et persuader de n'en pas faire l'objet d'une plainte à l'assemblée de Francfort.

Et ce n'était pas seulement l'ennemi dont il fallait se garder : plus d'une fois, les soldats qu'on mettait en campagne, au lieu de faire la police des routes, se barbouillaient de suie et opéraient pour leur propre compte. Il fallait une discipline de fer pour réprimer le brigandage parmi la garnison, et le rhingrave Othon-Louis avait juré de statuer un exemple rigoureux, si, parmi ses hommes, il s'en faisait prendre. Il n'attendit pas longtemps sans qu'on lui en amenât toute une bande : ils étaient à sept, parmi lesquels le fils de Michel Eckert, un bourgeois de Colmar. Je ne sais s'il était le plus coupable ; dans tous les cas, c'est lui que là vindicte publique désignait surtout aux rigueurs du rhingrave. Seulement le magistrat se laissa attendrir par les larmes de son intéressante famille, et il députa le greffier de justice vers le général, pour le prier d'épargner une vie si précieuse. Son Excellence parut fort surprise que la ville intercédât pour un vaurien pareil, et elle répondit qu'il fallait leur faire grâce à tous ou les pendre tous. Loin de mettre un terme aux idées miséricordieuses, cette rebuffade enflamma davantage le zèle du magistrat, qui, cette fois, chargea Jonas Walch et le stettmestre Goll d'intercéder également en faveur de son jeune ressortissant. Walch eut beau représenter que la sévérité dont Son Excellence faisait preuve, était motivée par les plaintes dont la ville le harcelait, sur le peu de sécurité des routes et sur les excès que les soldats commettaient ; qu'Elle sera en droit de reprocher sa faiblesse au magistrat, quand, sur cent malfaiteurs, on en arrêtait un, et qu'il intervenait pour empêcher que justice soit faite. Mais rien ne servit et il fallut marcher quand même. Voilà nos

envoyés chez le rhingrave, qui les fait attendre une bonne demi-heure. Survient le résident Mockhel, qui leur demande ce qu'ils faisaient là? Walch lui répond en souriant qu'ils venaient demander la grâce des condamnés ; que le magistrat ne pouvait résister aux instances de leurs parents ; que, pour sa part, il n'en serait pas d'avis et qu'il préférerait voir tous les brigands pendus, plutôt que d'en lâcher un seul ; qu'il aurait regret d'entraver l'action de la justice, et qu'il n'a demandé une audience à Son Excellence que pour en finir avec les criailleries dont il était obsédé. Là-dessus on vint appeler Mockhel de la part du rhingrave.

Quand il sortit, les ambassadeurs étaient encore là. Il leur dit qu'il était inutile d'attendre davantage, que Son Excellence ferait mener tous les condamnés au lieu du supplice, mais qu'il n'y en aurait qu'un de pendu, celui qui avait entraîné les autres et donné l'exemple. Le rhingrave venait précisément de faire dresser un gibet tout neuf, un *schwenckel*, près de la gravière, le long de la route qui menait à Kaysersberg ; il était décoré d'une plaque en fer blanc qui portait en gros caractères que, de leur vivant, les pendus qui y étaient accrochés, étaient des voleurs de grand chemin, et qu'il en arriverait de même à tous ceux qui les imiteraient.

Avant de rentrer, Walch et ses deux compagnons montèrent au haut de la tour de la scierie, qui n'avait pas encore été démolie, pour se donner le spectacle de cette pendaison. Cela se passait le 9 juin.

Voilà pour le dehors. A l'intérieur, on était exposé aux insolences de la garnison, à la brutalité des officiers. Le 10 juin, le major Charles Weiss, faisant sa ronde à quatre heures du matin, se présenta complètement ivre devant un poste de la garde bourgeoise. Il se mit à l'apostropher : « Vous êtes tous, disait-il, des voleurs et des fripons, de même que vos magistrats. Je vous traiterai pis que les Welches avaient pensé le faire naguère (allusion aux projets imputés aux soldats impériaux du colonel Vernier, qui avait servi de prétexte à la population pour les massacrer et pour ouvrir les portes aux Suédois). Le diable m'emporte si mes soldats et moi nous

n'exterminons pas l'un de ces jours toute la bourgeoisie ! » Il est facile de comprendre l'exaspération de ceux qu'on invectivait ainsi. Sans les diversions du dehors, une collision eut été imminente. L'attitude du magistrat devant le rhingrave Othon-Louis et devant son état-major n'était pas étrangère à la conduite des soldats et de leurs chefs. Dès le 26 avril, Reicheisen avait écrit à son patron : « Si cela continue, les officiers n'épargneront leurs mauvais traitements pas plus aux magistrats qu'aux simples bourgeois. Cela vient de ce qu'aucun de nos messieurs n'a le cœur de se plaindre, quand on lui manque. Il y en a qui tremblent comme un chien qui sort de l'eau rien qu'à l'idée de se trouver en présence de Son Excellence. Aussi, quand on a à lui parler, le rhingrave voit-il du premier coup que ce n'est pas à M. le syndic qu'il a affaire. » Le fait est que Mogg était réellement le seul homme capable de faire face à tout et de tenir tête aux insolents. Lui parti, l'irrésolution frappait d'impuissance tous les actes de l'autorité. Faute de fermeté, personne n'obéissait. Walch, qui était homme de bon conseil, faisait de son mieux pour faire marcher la machine, mais, ou bien les avis qu'il donnait étaient reçus sans gratitude, ou bien on ne s'y conformait pas après les avoir adoptés, ou bien encore on s'en irritait, sans se donner la peine d'y opposer une seule bonne raison. Aussi soupirait-il, lui aussi, après le retour de son collègue, qui, avec cent paroles, gagnait plus sur le magistrat que lui avec mille. Même quand il se bornait à écrire, il savait se faire écouter.

Pendant son absence, l'abbé d'Ebersmünster, se prévalant de l'appui ou d'un ordre un peu prématuré du roi Louis XIII, prétendit se mettre en possession du prieuré de Saint-Pierre, que Colmar avait acheté de la ville de Berne, après la sécularisation de l'abbaye de Payerne. Consulté là-dessus par ses collègues, Mogg leur répondit, le 19 juillet : « Je ne conçois pas qu'en votre qualité de *magistratus loci*, vous n'ayez pas immédiatement signifié au prélat d'Ebersmünster de déguerpir, sauf à employer la force, s'il s'y était refusé. Contre des entreprises pareilles, il vaut mieux se protéger soi-même que de faire appel à la protection des autres. Quand vos

droits sont si évidents, à quoi bon les laisser discuter ? Ne vaut-il pas mieux que le roi de France ait des représentations à vous faire, que si vous aviez vous-même des doléances à présenter à Sa Majesté ? Montrez-vous tels qu'il convient à des magistrats d'institution divine, et n'accordez rien au-delà de ce qui est strictement dû. Si vous avez affaire à de grands personnages, priez-les de ne pas exiger ce qu'en conscience vous ne pouvez pas accorder, et, pour les autres, éconduisez-les par un refus net. »

Ainsi poussée dans ses retranchements, la ville ne se fit pas faute d'évincer ce prétendant, ce qui ne l'empêcha pas, au mois de juillet, de venir se mettre entre les mains du Dr Sommervogel, qui lui fit faire, à Colmar même, une cure d'eau de Soulzbach *(den saurbronnen getrunckhen)*.

La défaite de Nordlingen mit fin à l'assemblée de Francfort, et ramena Mogg à Colmar. A la nouvelle du désastre qui frappait les armées protestantes, le vieux Barth dut se remembrer un songe qu'il avait eu, le 15 mai, et dont il n'avait pu s'empêcher de parler à son gendre : il avait été d'autant plus impressionné, qu'il croyait en avoir eu de semblables une première fois, avant les mesures décrétées, en 1628, par l'empereur Ferdinand II contre les protestants de Colmar ; une seconde fois avant l'entrée du duc de Feria et du général Altringer en Alsace. Etant couché, il avait eu les membres saisis d'un grand tremblement, et il lui parut comme si tous les siens avaient été en danger de mort, sans qu'il pût leur porter secours. Sa femme le réveilla pour mettre fin au cauchemar ; mais dès qu'il se rendormait, la même vision le reprenait, et, chose horrible, dont il n'osa même pas s'ouvrir à sa moitié, il lui sembla voir des chemises ensanglantées dans sa chambre à coucher !

Si le jeune Reicheisen ne croyait pas à la pluie de la Saint-Médard, on voit qu'en revanche, pour le vieux Barth, les rêves et les pressentiments n'étaient pas de vains signes.

Hélas ! malgré les progrès du scepticisme, ces antiques préjugés n'ont peut-être pas entièrement disparu de notre temps. Plus d'un de nos contemporains admet encore les signes avant-coureurs des

grandes catastrophes ; les plus modernes croient même au magnétisme, au somnambulisme, à l'hypnotisme, aux suggestions, ce qui nous ramène en droite ligne aux sorcières, aux possédés, aux plus sombres épouvantes du moyen-âge. La même loi qui gouverne les faits de l'histoire, régirait-elle donc également les idées, et l'évolution ne serait-elle au fond qu'un perpétuel recommencement ?

MATÉRIAUX

POUR UNE

ÉTUDE PRÉHISTORIQUE

DE L'ALSACE

PAR MM. LES D[rs] FAUDEL & BLEICHER

RAPPORT

présenté à la Société industrielle de Mulhouse, dans sa séance du 27 Janvier 1886

par M. MATHIEU MIEG

MESSIEURS,

En présentant aujourd'hui à la Société industrielle, au nom des auteurs, MM. les D[rs] Faudel et Bleicher, la quatrième publication de leurs matériaux pour une étude préhistorique de l'Alsace, je me propose de continuer ce que j'avais fait pour les deux premières parties de leur travail.[1] Mon but, maintenant comme alors, est d'attirer l'attention sur ces intéressantes études, de pousser à de nouvelles recherches et de provoquer la description exacte des objets qui pourraient être découverts par la suite.

En se tenant rigoureusement à la méthode positive adoptée par

---

[1] *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse.* Voy. Rapport présenté à la séance du 27 octobre 1880, tome L, pp. 415-422.



eux dès le début, MM. Faudel et Bleicher, avec une patience de bénédictin, ont soumis à un examen sévère et méthodique tous les documents préhistoriques existant en Alsace parvenus à leur connaissance. Des études consciencieuses poursuivies depuis plus de sept années les ont conduits à des résultats importants et des plus remarquables, étant données les difficultés de la tâche entreprise. Leurs travaux ont été, du reste, appréciés à leur juste valeur par les savants étrangers. Grâce à eux, l'histoire des temps préhistoriques de l'Alsace a fait un pas en avant, et commence à sortir des ténèbres dans lesquelles elle a été si longtemps plongée. On en jugera par la rapide analyse qui va suivre.

Une première livraison donne la description de 360 instruments en pierre taillée ou polie, recueillis en Alsace, avec des observations sur les variétés de formes de ces instruments, leurs usages probables, les idées superstitieuses dont ils sont l'objet, la nature et la provenance des roches employées à leur fabrication. Deux gisements de l'époque néolithique, la grotte d'Oberlarg et une station près de Colmar, y sont étudiés au point de vue de leur situation topographique, ainsi que des vestiges de toute nature qu'on y a trouvés. Enfin, la répartition et la fréquence relative des objets de pierre sur le sol de l'Alsace ont permis de partager la province en régions ou zones plus ou moins riches, et d'en déduire quelques notions préliminaires sur le groupement et la densité des populations primitives.

Une seconde livraison se rapporte aux monuments mégalithiques répandus dans les Vosges et consistant en murailles et enceintes de divers types, cromlechs, menhirs, allées couvertes, auxquels il faut ajouter les bassins creusés dans le roc, pierres à écuelles, etc. La situation de tous ces mégalithes a été recherchée avec soin et leur degré d'importance établi, dans la limite du possible, par un examen impartial. Si l'on manque encore de données suffisantes pour en spécifier l'âge et souvent la destination, les auteurs ont pu cependant relever assez complétement leur mode de distribution, qui semble soumis à certaines règles précises.

Le troisième fascicule n'est qu'un supplément aux deux premiers. L'inventaire des instruments en pierre est augmenté de 160 pièces et porté au chiffre de 520; une nouvelle station néolithique découverte à Weyer, dans la Basse-Alsace, fait l'objet d'un chapitre spécial; des renseignements plus précis sont donnés sur l'enceinte à blocs vitrifiés du Hartmannswillerkopf, le mur à queues d'aronde du Franckenbourg, les rochers à bassins, les croix gravées, les mardelles et autres monuments. Les auteurs ont essayé, en terminant, de grouper systématiquement tous les faits recueillis jusqu'alors et de les rattacher aux diverses périodes des âges préhistoriques auxquelles ils semblent appartenir, en suivant les classifications généralement adoptées, dans les limites où ces dernières sont applicables à notre région.

La quatrième publication comprend un premier essai sur l'âge du bronze, un examen des temps préhistoriques en Alsace et en Lorraine, un deuxième supplément d'une centaine de numéros au catalogue des instruments en pierre trouvés dans notre contrée; enfin un chapitre inédit sur quelques monuments mégalithiques et légendaires des Vosges. Nous voudrions pouvoir analyser, avec quelques détails, tous les travaux contenus dans ce quatrième volume; le peu d'étendue de ce rapport nous force à nous borner à l'étude de l'âge du bronze en Alsace et aux conclusions qu'en ont tirées les auteurs.

En abordant un sujet aussi vaste et aussi difficile, MM. Faudel et Bleicher se sont bien rendu compte qu'il ne pouvait être traité complètement de prime abord. Leur travail, accompagné d'une série de planches coloriées fort bien réussies, représentant les principaux objets en bronze trouvés en Alsace, est divisé par chapitres avec beaucoup de méthode et de clarté.

Un premier chapitre renferme les considérations générales sur l'âge du bronze, les divisions établies par les principaux auteurs qui se sont occupés de la matière, les gisements, l'industrie et la fabrication de l'âge du bronze.

Un second chapitre traite des cromlechs de Mackwiller, carac-

térisés par des inhumations dans des cercles ou assemblages en pierres brutes, recouverts de tertres de terre, et par la présence exclusive d'objets en bronze sans aucune trace de fer.

Un troisième chapitre est consacré aux vases cinéraires avec ossements concassés et objets en bronze. Ces monuments funéraires sont fréquents en Alsace, où ils se présentent avec des caractères tout particuliers :

L'urne principale est remplie de cendres et d'ossements concassés, au milieu desquels se trouvent un ou deux petits vases en pâte plus fine, ainsi que les objets ayant appartenu au défunt. Parmi ces objets, les plus remarquables sont les couteaux à lame recourbée et à manche terminé en anneau, les lourds bracelets ouverts à boutons, les grandes épingles et les doubles spirales qui semblent à peu près spéciales à notre contrée.

Un quatrième chapitre comprend les inhumations simples sans monuments spéciaux d'aucune sorte. Les inhumations simples se distinguent des tumulus en ce qu'elles se rencontrent plus ou moins isolées dans la région des collines sous-vosgiennes, ne renferment que peu de poteries et pas de fer, tandis que les tumulus se voient généralement par groupe dans la plaine, contenant beaucoup de poteries et parfois du fer.

Le cinquième chapitre, un des plus importants, est relatif aux tumulus d'Alsace. Ces tumulus sont des élévations faites uniquement en terre, sans moellons ni cailloutage. Leur forme est généralement circulaire, rarement en demi-lune; leur diamètre varie entre 15 et 70 mètres et leur hauteur entre 0m,60 et 3m,50. Ils sont extrêmement abondants dans la haute Alsace, où on les rencontre surtout dans la plaine comprise entre l'Ill et le Rhin, ainsi que dans la basse Alsace, où ils se trouvent surtout entre le Rhin et le pied des collines sous-vosgiennes. Dans la basse Alsace, M. Nessel, maire de la ville de Haguenau, qui a fouillé un très grand nombre de tumulus dans la forêt de Haguenau, a réuni une collection unique des objets de cette époque. L'histoire de cette impor-

tante nécropole est résumée dans une note des plus intéressantes adressée aux auteurs par M. Nessel.[1]

Le sixième chapitre traite des caractères et de l'ancienneté relative des gisements de l'âge du bronze en Alsace.

Le septième chapitre comprend la distribution des objets en bronze en Alsace.[2]

Le huitième chapitre est consacré au matériel de l'âge du bronze.

Sur un total de 1338 pièces en métal, les auteurs ont relevé :

1275 pièces en bronze ou cuivre pur,

44 pièces en bronze et fer ou totalement en fer,

19 pièces en or.

Le cuivre pur ne comprend que 7 haches plates, dont 3 seulement ont été analysées, mais qui, il est vrai, se ressemblent toutes.

En résumant les données positives qui se dégagent de leurs études sur l'âge du bronze et en les coordonnant avec les résultats fournis par leurs précédentes publications, MM. Faudel et Bleicher sont arrivés à formuler une série de conclusions que nous résumons comme suit :

1° L'existence de l'homme, en Alsace, se révèle déjà aux plus anciens temps de l'âge de la pierre (période paléolithique), lorsque notre pays n'avait pas encore son relief et sa configuration actuels. Il y était contemporain du mammouth et d'autres espèces d'animaux disparus.

On peut attribuer à cette date reculée les découvertes suivantes : crâne humain, dolichocéphale, à arcades sourcilières saillantes, trouvé dans le lehm intact à Eguisheim, avec molaire de mammouth et ossements divers.

Squelette humain découvert dans le lehm intact (ou remanié?) à Bollwiller, crânes dolichoplatycéphales, fémurs à colonnes, etc.

---

[1] Voy. *Matériaux pour une étude préhistorique de l'Alsace*. Quatrième publication, pp. 91-95.

[2] Voy. *Matériaux*, quatrième publication, page 109, le tableau relatif à la répartition des vestiges des temps préhistoriques en Alsace.



Pointe de flèche triangulaire, trouvée à un mètre de profondeur dans le sable vosgien non remanié, à Harthausen (près Haguenau).

2° A l'époque néolithique la densité de la population devait être assez grande. Elle occupait en nombre la partie méridionale de la province qui touche à la Suisse (cantons d'Altkirch, Ferrette, Hirsingue et partie ouest de Landser); elle était disséminée sur les collines sous-vosgiennes depuis Masevaux jusqu'à Niederbronn, et assez répandue dans la portion de la basse Alsace enclavée dans la Lorraine. Mais l'agglomération la plus importante existait dans la région des collines de la basse Alsace limitée par la Bruche au sud et par la ligne Strasbourg-Bischwiller-Haguenau-Niederbronn à l'est et au nord.

Outre les nombreux instruments en pierre trouvés isolément dans la province, on y a constaté deux stations bien caractérisées de cette époque. La première est la grotte d'Oberlarg avec nombreux silex taillés, pointes de flèches triangulaires, poteries grossières, ossements d'animaux disparus, émigrés et actuels, etc. La seconde comprend les foyers de Weyer, près Drulingen, avec silex taillés, pointes de flèches, ossements d'animaux actuels et poteries grossières.

Les découvertes faites par MM. Mathieu Mieg[1] et Schumacher[2]

---

[1] *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, 1882, page 157. — Le marteau de Rixheim ayant été trouvé à une profondeur de 5 à 6 mètres dans le diluvium rhénan, il faut admettre que ces dépôts quaternaires, les plus anciens connus en Alsace, ont été remaniés en cet endroit, jusqu'à une profondeur relativement assez considérable. D'après le Dr Bleicher (*Matériaux pour une étude préhistorique de l'Alsace*, quatrième publication, page 143), à l'époque de la pierre polie la plaine du Rhin, comme les vallées lorraines, n'était par moments qu'un vaste marécage, sillonné par des cours d'eau irréguliers et peu profonds. La preuve pour l'Alsace existe dans les dépôts récents de graviers, de lehm, de tourbes, de marnes, avec coquilles d'eau douce et terrestres trouvées à Neudorf, près Strasbourg, par M. le professeur Cohen. Le puits creusé à la chaussée de Dornach, chez MM. Wallach, m'a fourni les mêmes marnes avec coquilles terrestres, à une profondeur de 8 mètres environ, au milieu d'un diluvium essentiellement vosgien.

[2] *Erläuterungen zur geologischen Karte der Umgegend von Strassburg*, 1883, page 39.

de haches de pierre polie perforées dans le diluvium rhénan de Rixheim et dans le lehm à coquilles terrestres de Strasbourg, tendraient à modifier considérablement les opinions courantes sur l'ancienneté de l'homme et l'âge de la pierre polie en particulier, si on ne tenait pas compte des remaniements du sol superficiel, dont l'étendue en profondeur, variable suivant les lieux, reste à déterminer.

3° A l'âge de la pierre a succédé, en Alsace, un âge de bronze bien caractérisé et qui a dû avoir une durée très longue. L'époque de transition de la pierre au métal est peu représentée. La station d'Oberlarg, qui appartient positivement à l'âge de la pierre, a sans doute été occupée jusqu'au commencement de cette époque, en raison du lingot de bronze qu'on y a trouvé. On peut encore y ranger :

La tombe d'Obernai à squelette accroupi, hache de pierre, coulants d'argile et anneau en bronze.

Quelques celts en cuivre, de forme primitive, trouvés isolément.

La rareté des gisements de cette période de transition fait supposer qu'il y a eu alors quelque changement brusque dans l'état du pays, peut-être une invasion d'une race nouvelle qui aurait supplanté les anciens habitants. En effet, avec l'introduction du métal apparaissent d'autres mœurs, une vie probablement plus sédentaire, et surtout l'inhumation et le respect des morts que les hommes de l'âge de la pierre ne semblent pas avoir pratiqués.

4° Les auteurs attribuent à l'âge du bronze proprement dit (*Reine Bronzezeit* du Dr Tischler) des objets nombreux trouvés isolément : les cromlechs de Mackwiller, les vases cinéraires, les inhumations sans tumulus et sans traces de fer, enfin les tumulus les plus anciens. La plupart des types du *bel âge du bronze,* figurés dans les ouvrages spéciaux, armes, outils, bijoux et ustensiles divers, se retrouvent en Alsace.

5° La fin de l'âge du bronze et la transition du bronze au fer (période de Hallstatt) sont marquées par les innombrables tumulus qui couvrent la vaste plaine d'Alsace. Leurs mobiliers funéraires

varient depuis les plus simples jusqu'aux plus somptueux, selon la condition du défunt. Ici apparaissent les substances précieuses (or, ambre, corail); des pièces artistiques parfois richement ornementées; enfin un outillage complet et prouvant une civilisation avancée. Le bronze domine encore sensiblement et le fer semble réservé à la confection de quelques armes.

On n'a pas encore trouvé, dans la contrée, une seule station bien constatée de cette époque; mais, à en juger par la quantité des tombes, la population devait être très dense. La rareté des armes, le nombre de bijoux et de poteries, la présence d'ossements d'âges et de sexes différents dans les sépultures, l'ordre qui avait présidé aux funérailles, enfin la superposition des tombes, prouvent à l'évidence que ces populations ont habité nos contrées pendant une longue ère de calme et de prospérité.

6° On peut attribuer au premier âge du fer (période de la Tène) quelques-uns de nos tumulus ou plutôt les inhumations superficielles de certains d'entre eux. Le fer y est plus abondant, les armes rares pendant tout notre âge du bronze deviennent tout à coup nombreuses. Après le long calme dans lequel se sont succédé les nombreuses générations du bronze, on dirait qu'il est survenu une époque de trouble et de combats : c'est peut-être là le commencement des grandes invasions d'outre-Rhin?

7° Il est difficile de saisir actuellement les liens qui rattachent aux époques préhistoriques de notre contrée les monuments mégalithiques qui s'y rencontrent en grand nombre. On n'a pas trouvé, auprès de ces monuments, d'objets antiques en nombre suffisant pour en caractériser l'âge. D'après leur mode de construction, on voit qu'ils proviennent de diverses époques; en les comparant à leurs analogues d'autres pays dont la date a pu être fixée, il y a lieu de supposer qu'ils appartiennent à l'époque néolithique et aux premiers temps de l'âge du bronze.

8° D'après les données acquises, on peut avancer, avec assez de certitude que, dans le cours des temps préhistoriques, les habitants de l'Alsace ont traversé successivement :

Des périodes de calme où une population déjà dense a occupé tranquillement le sol pendant un temps fort long (époque néolithique, grand âge du bronze et surtout époque des tumulus).

Des périodes troublées où des changements radicaux se manifestent tout à coup (transition de la pierre au métal et période de la Tène ou premier âge du fer).

Ces alternatives de calme et de trouble sont-elles dues à des modifications survenues sur place dans les coutumes des habitants primitifs? Cela n'est guère possible, et on est porté plutôt à les attribuer à des causes violentes et brusques, telles que le renouvellement de la population par l'irruption de races supérieures.

Quels sont ces peuples qui ont tour à tour occupé notre sol et quelles dates peut-on assigner à ces évènements qui ont amené les perturbations révélées par le contenu des gisements préhistoriques?

Questions encore obscures et dont la solution exigera de longues et patientes études historiques et anthropologiques. Un point cependant généralement admis aujourd'hui, c'est que toutes les périodes qu'a traversées notre pays, jusqu'à celle de la Tène inclusivement, sont antérieures à l'occupation romaine.

L'analogie des vestiges de toute nature rencontrés en Alsace avec ceux de plusieurs pays voisins, notamment la Suisse et la rive droite du Rhin, prouve qu'il y a eu dans cette vaste région communauté d'origine et de race; d'où l'on peut induire aussi l'évolution synchronique des âges préhistoriques et la contemporanéité des grands évènements dont ils ont été les témoins.

Les auteurs présentent ces conclusions sous toutes réserves et comme simples déductions des données encore incomplètes que l'on possède aujourd'hui. L'étude préhistorique d'un pays, quelque limité qu'il soit, offre des points de vue très multiples et soulève de nombreuses questions, dont la solution nécessite de longues et persévérantes recherches. Il reste donc encore beaucoup à faire dans la voie tracée par MM. Faudel et Bleicher; cependant plusieurs parties de leur œuvre peuvent être considérées comme traitées à

fond ; ce sont : les âges de la pierre et du bronze, la transition du bronze au fer et les mégalithes.

La comparaison du préhistorique alsacien avec celui des pays voisins, commencée, avec tant de savoir, par le Dr Bleicher pour la Lorraine française, sera continuée successivement pour la Lorraine allemande, les pays de Belfort et de Montbéliard, pour la Suisse, le Palatinat et le duché de Bade.

Les auteurs expriment l'espoir que l'examen des crânes et ossements antiques entrepris par le Dr Collignon pourra être repris prochainement. Ils comptent publier dans un prochain fascicule :

L'étude, au point de vue de l'histoire naturelle, des substances étrangères au pays (ambre, corail, ivoire, jayet et lignite), qu'on rencontre assez fréquemment sous forme d'ornements et de bijoux.

Celle des poteries préhistoriques, dont la forme, l'ornementation et le mode de fabrication varient selon les époques auxquelles elles appartiennent.

Celle du premier âge du fer, dont les caractères, les limites et la durée sont encore si incertains pour notre contrée.

Arrivé au terme de ce rapport, je serais heureux si j'avais réussi à intéresser la Société aux travaux de MM. Faudel et Bleicher, et à la convaincre des progrès que leurs belles études ont fait faire aux sciences préhistoriques en Alsace.

PRIX DU COMITÉ D'HISTOIRE ET DE STATISTIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE MULHOUSE

I

Médaille d'honneur, d'argent ou de bronze, selon le mérite du travail présenté, pour :[1]

L'histoire complète d'une des branches principales de l'industrie de la Haute-Alsace, telles que la filature et le tissage du coton et de la laine, l'impression des étoffes de coton ou de laine, la construction des machines, etc.

II

La biographie complète d'un ou de plusieurs des principaux inventeurs ou promoteurs des grandes industries de la Haute-Alsace.

III

Des recherches statistiques sur la population ouvrière de Mulhouse ou des autres villes industrielles de la Haute-Alsace, leur histoire, leur condition et les moyens de l'améliorer.

IV

Déterminer, à l'aide de renseignements incontestables, les variations que le prix de la journée de travail a éprouvées, depuis un siècle, dans le département de la Haute-Alsace. Mettre en regard le prix de l'hectolitre de blé, ainsi que celui des objets de première nécessité pendant la même période.

---

[1] Les auteurs pourront traiter une partie seulement de chaque question, ou même fournir simplement des documents utiles à une histoire future.

V

Une carte du département de la Haute-Alsace à l'époque gallo-romaine :

Indiquer les routes ainsi que les fragments de routes romaines; les villes, les stations, les *castra;* les murailles sur les crêtes des Vosges, les colonnes itinéraires; les tumuli celtiques ou gallo-romains; les emplacements où l'on a trouvé des armes, des monnaies, des briques en tuiles, ou autres objets importants appartenant à l'époque gallo-romaine.

VI

Une carte des seigneuries féodales existant dans la Haute-Alsace au commencement du XVIIe siècle.

VII

Une carte des établissements industriels de l'ancien département du Haut-Rhin en 1789 et en 1870 :

Distinguer, par des marques ou des couleurs particulières, les différentes branches d'industrie établies dans le département du Haut-Rhin et leurs rayons respectifs.

Les cartes ci-dessus spécifiées devront être exécutées sur l'échelle de la « Carte du département du Bas-Rhin, indiquant le tracé des voies romaines, etc., par M. le colonel de Morlet ». (Voir la 1re livraison du tome IV du *Bulletin pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.*)

VIII

Histoire des voies de communication dans la Haute-Alsace (routes, canaux, chemins de fer). Examen de leur influence sur la prospérité commerciale, industrielle et agricole du département, au point de vue, soit de l'entrée, soit de la sortie des matières premières, des marchandises manufacturées ou des produits agricoles, etc.

IX

Une histoire des voies de communication en Alsace et de leur influence sur le commerce et l'industrie.

Grandes routes, rivières, canaux, chemins de fer.

Indication sommaire de quelques-uns des articles à traiter :

Nomenclature, dates, descriptions, coût, parcours, mouvement, tonnage.

Prix du transport à différentes époques; influence sur le prix des produits, et notamment sur celui du combustible.

Avenir, améliorations à réaliser.

X

Etude critique, énumérant et appréciant les travaux archéologiques, historiques et statistiques faits en Alsace depuis le commencement du siècle.

XI

Production de documents authentiques ayant trait à l'existence de l'industrie cotonnière en Alsace, du XIIIe au XVIIe siècle.

XII

Confection de cartes en relief de certaines parties de la chaîne des Vosges ou du Jura, ou d'autres régions de l'Alsace.

N.-B. — Les noms des localités seront figurés en langue française.[1]

XIII

Projets et plans de restauration de châteaux et monuments historiques de l'Alsace, qui rétabliraient ceux-ci tels qu'ils étaient autrefois, avant leur destruction.

N.-B. — Le texte accompagnant les plans sera rédigé en langue française.[2]

XIV

Une médaille d'honneur et 100 francs pour une histoire abrégée de la ville de Mulhouse, jusqu'au moment de sa réunion à la France,

---

[1] Prix fondé par M. T***.

[2] Prix fondé par M. M***.

considéré surtout au point de vue de sa législation, de ses coutumes et des mœurs de ses habitants.

Cette histoire devra être écrite en langue française.

XV

Une médaille d'argent ou de bronze pour une monographie ou histoire d'une localité quelconque d'Alsace, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, ou pour un travail historique intéressant, portant sur la totalité ou sur une partie de notre province, ou pour un ensemble de recherches historiques sur le même objet.

XVI

Médaille d'argent ou de bronze pour une étude bibliographique sur une série complète d'ouvrages imprimés ou manuscrits concernant l'Alsace et ayant trait à la géographie, à l'histoire, à la littérature, à la jurisprudence ou aux sciences.

XVII

Déterminer la nature et l'origine des droits que les évêques de Strasbourg ont exercés à Mulhouse ; étudier les événements et les diverses transactions qui, de l'Eglise, les ont fait passer à l'Empire.

COMITÉ D'ADMINISTRATION DU MUSÉE HISTORIQUE

MM. Auguste Dollfus, *président honoraire.*

Mathieu Mieg-Kroh, *président.*
Xavier Mossmann, *vice-président.*
Joseph Coudre, *vice-président; conservateur.*
Karl Franck, *conservateur.*
Ernest Meininger, *secrétaire.*
Edouard Dollfus-Flach, *trésorier.*
Edouard Benner.
Frédéric Engel-Gros.
Jules Franck.
Emile Gluck père.
Daniel Grumler.
Jean Heilmann.
Edouard Hofer-Grosjean.
Armand Ingold.
Henri Juillard-Weiss.
Fritz Kessler.
Gustave Kœnig.
Jean-Jacques Lædérich.
Auguste Michel, *aide-conservateur.*
Louis Schœnhaupt.
Auguste Thierry-Mieg.
Armand Weiss-Zuber.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

1885—1886

MM.

AICHINGER Théophile.
AMANN Emile.
AMANN Jacques.
ANTONI Nicolas.
ARLENSPACH Jacques.
AST Henri.
AUDRAN Gustave.
AUDRAN Eugène.
BADER Léon.
BADER Léon (Vve).
BÆR Fritz.
BARLOW-KŒCHLIN.
BARTH Eugène.
BARTH Jean
BAUDINOT A. C.
BAUER Benjamin.
BAUMERT Ferdinand.
BAUMGARTNER Henri.
BAUMGARTNER-KNOLL A. J.
BAUMGARTNER Léon.
BAUMGARTNER Léon (Vve).
BECKER Auguste.
BEINERT Fritz (Vve).
BENNER Albert.
BENNER Charles.
BENNER Edouard.
BENNER Emile.
BENNER Henri.
BERNHEIM Charles.
BERNHEIM Léon.
BERTELÉ Charles.

MM.

BERTRAND (St Germain.)
BERTRAND-LÆDERICH Auguste.
BIBLIOTHÈQUE de la ville de Colmar.
BIBLIOTHÈQUE de la ville de Strasbourg.
BIDLINGMEYER Jules.
BISEY Eugène.
BOCH Théodore.
BŒHLER Aloïse.
BŒHM Eugène.
BŒRINGER Eugène.
BOHN Charles.
BOHN Jacques.
BONTEMPS-RIEFFEL (Vve)
BOURCART Jacques.
BOURCART Charles.
BOURRY Guillaume
BOURQUIN-HARTMANN J.
BRÆNDLY J.
BRANDT Charles.
BRANDT Emile.
BRAUN Albert.
BRAUN Théodore.
BREÜER Otokar.
BRINCKMANN Jean.
BRON Eugène-Edouard.
BRUCHET A.
BRUNSCHWIG C.
BRUSTLEIN Charles.
BRUSTLEIN Henri (Vve).

MM.
Buchy Adolphe.
Buchy Henri.
Buhl Ch., pasteur.
Bulffer Joseph-Dominique.
Burgert Adolphe.
Burgert Jules.
Burghardt Arthur.
Burghardt Jacques.
Burgart-Lædebich J. (Vve).
Burnat Emile.
Burtschell J.
Clottu Jean.
Couchepin Charles.
Coudre Camille.
Coudre Joseph.
Couget Jean-Baptiste.
Couleru-Schmerber fils.
Courtois Clément.
Danner Pierre.
Dardel Gustave.
Degermann Jacques.
Degert Charles.
Desaulles-Gluck P.
Diemer Gustave.
Diemer Michel.
Dietlin Hercule.
Dietsch sœurs.
Doll Edouard.
Dollfus Adrien.
Dollfus Auguste.
Dollfus Charles.
Dollfus-Dettwiller (Vve).
Dollfus-Schwartz Edouard.
Dollfus Emile (Vve).
Dollfus Eugène
Dollfus-Flach Edouard
Dollfus Gaspard.
Dollfus Gustave.
Dollfus Jean.

MM.
Dollfus Jean, fils.
Dollfus Josué.
Dollfus Mathieu.
Dormois Charles.
Dreyfus Jacques.
Dreyfus Léon.
Dreyfus Mathieu.
Drumm Oscar.
Dumény Benjamin.
Dupré-Heinck.
Durthaller Albert.
Eck Daniel.
Eck Jacques.
Eggenschwiller Jules.
Ehrmann, D. M.
Ehrsam Nicolas fils.
Eichert Edouard.
Endinger Josué.
Engel Albert.
Engel Alfred.
Engel Arthur.
Engel-Dollfus Frédéric (Vve).
Engel Eugène.
Engel-Gros Frédéric.
Engel Gustave.
Engel-Royet Eugène.
Engelmann Godefroi.
Erichson Alfred.
Erné Henri.
Ernst Adolphe.
Eschbacher Jean-Jacques.
Essen (von) Alfred.
Fallot Charles.
Faudel Frédéric, D. M.
Favre Alfred.
Favre Arthur.
Favre Eugène.
Favre Gustave.
Fiechter Jules.

MM.

Fleischhauer Edmond.
Franck Frédéric.
Franck Jules.
Franck Karl.
Frey Max.
Fries Jean.
Fritsch Charles-Henri.
Gantzer-Haffa Fritz.
Gassmann Eugène.
Gatty Alfred.
Gatty Ferdinand.
Gæyelin Georges.
Gerber Auguste.
Geyelin Eugène.
Gilardoni Jules.
Gimpel Abraham.
Glœss Ignace.
Gluck André-Armand.
Gluck Emile.
Gluck Emile fils.
Gœtz Eugène.
Gœtz Jean-Armand.
Graeub E.
Graf J.-Ch.
Greuling-Noiriel.
Grimm Gustave.
Grossetestе-Thierry Charles.
Grumler Daniel.
Grumler Jean-Georges (Vve).
Guerre Jules.
Guth Jules.
Haas Abraham.
Haas Alexandre.
Hæffely-Steinbach H. (Vve).
Hænsler Auguste.
Hanhardt Théodore.
Hans Joseph.
Hartmann Jacques.
Hartmann, notaire.

MM.

Heilmann Albert.
Heilmann Edouard.
Heilmann Jean.
Heilmann J.-J.
Heilmann Paul.
Heilmann-Schœn J.
Heinis Emile.
Heinrich Ferdinand.
Herrmann-Bornand Ch.
Heyden Arnold.
Heyer Edouard.
Hilbert Jean-Baptiste.
Hofer-Grosjean Edouard.
Hoffet Eugène, pasteur.
Hubner Albert.
Hubner Edouard.
Huguenin Edouard.
Huguenin Jules.
Huguenin Louis.
Iffrig Jean-Jacques.
Igersheim Emile.
Ingold Armand.
Jæger, D. M.
Jaquel-Gœtz Emile.
Jacques Charles (Vve).
Jelensperger Charles.
Jelensperger & Roudolphi.
Jeannin Benjamin.
Juillard-Weiss Henri.
Jund Emile.
Jung-Kæuffer Charles.
Juteau Eugène.
Kammerer Théophile.
Keller Charles.
Kessler Fritz.
Kestner, D. M.
Klein Georges.
Klippel, D. M.
Klotz Edouard.

MM.
KNECHT Louis.
KŒCHLIN Albert.
KŒCHLIN Camille.
KŒCHLIN Charles.
KŒCHLIN-CLAUDON Emile.
KŒCHLIN-DOLLFUS Eugène (Vve).
KŒCHLIN-DOLLFUS Marie (Vve).
KŒCHLIN Edouard.
KŒCHLIN Edouard (Willer).
KŒCHLIN Emile (Vve).
KŒCHLIN E., D. M.
KŒCHLIN Fritz.
KŒCHLIN Georges.
KŒCHLIN Isaac, fils.
KŒCHLIN Paul.
KŒCHLIN Joseph.
KŒCHLIN Jules (Vve).
KŒCHLIN-KLIPPEL Emile.
KŒCHLIN Léon.
KŒCHLIN Rodolphe
KŒCHLIN-SCHWARTZ Alfred.
KŒHLER Jules.
KŒNIG Emile.
KŒNIG Eugène.
KŒNIG Gustave.
KOHLER Emile.
KOHLER-DIETZ Eugène.
KOHLER Mathias.
KRAUS Henri.
KUBLER Gustave.
KUHLMANN Eugène.
KULLMANN Alfred.
KULLMANN Auguste fils.
KULLMANN Paul.
KUNEYL Jules.
KUNZ M.
LACROIX (de) Camille.
LACROIX (de) Victor.
LÆDERICH Jean Jacques.

MM.
LÆDERICH J.-E.
LÆDERICH-COURTOIS Charles.
LÆDERICH-WEBER Charles.
LALANCE Auguste.
LAMPERT Benjamin.
LANHOFFER-LÆDERICH Emile.
LANTZ Emile.
LANTZ Jean.
LANTZ Lazare.
LESAGE-GŒTZ.
LISCHY Edouard.
MAISCH Robert.
MANTZ-BLECH Jean (Vve).
MANTZ Jean.
MANSBENDEL Charles.
MANSBENDEL-HARTMANN J.-J.(Ve).
MATHIEU Paul, pasteur.
MATTMANN F.
MAROZEAU Ph.
MARQUISET Armand.
MARTIN E.
MEININGER Ernest.
MEININGER Jules.
MEININGER Ph.-Ch.
MEISTERMANN Nicolas.
MERCKLEN Gustave.
METZGER Oscar.
MEUNIER-DOLLFUS Charles.
MEYER Alfred.
MEYER Emile.
MEYER Eugène.
MEYER, frères.
MEYER Henri.
MEYER Robert.
MEYER Valentin (Vve).
MEYREL Jules.
MICHEL Auguste.
MICHEL Fritz.
MICHEL Thiébaud-Georges.

MM.
Mieg Edouard.
Mieg Edouard-Georges.
Mieg Charles (Vve).
Mieg-Kœchlin Jean.
Mieg Mathieu.
Miquey E.
Mœhler François.
Mojonnier Charles.
Moll Louis.
Moritz Victor.
Mossmann Xavier.
Muller-Benner.
Muller Emile.
Muller Fritz.
Muller Georges.
Muller Henri fils.
Muller Louis.
Muller-Munck J.-L.
Munck Charles.
Muntz-Schlumberger (Vve).
Muralt (de) Albert.
Mutterer Auguste.
Nægely Charles.
Neyser Jean.
Nithard Xavier.
Nœlting Emilio. Dr.
Oberlin Charles.
Obrecht Jean.
Orth J., pasteur.
Osterried Georges.
Ostier Louis.
Pattegay Math.
Péris Charles.
Petit Auguste.
Pétry Emile.
Pfenninger Henri.
Picard H.-P.
Platen Jules.
Platen Théophile.

MM.
Poupardin Franz.
Pouvourville Théodore.
Rack Iwan.
Rayé Aimé.
Reber-Dollfus Fréd.
Redler F.-J.
Rey Emile (Vve).
Rieder Aimé père.
Rieder Jacques.
Riegler Ch.
Risler Adolphe.
Risler Charles.
Risler Jean.
Risler-Schœn Henri.
Rœllinger Joseph.
Royet-Geyelin Claude.
Rückert-Steinbach Jules.
Sartoré Vincent fils.
Schæffer Gustave.
Schaller V.-S.
Schauenberg Rodolphe.
Scheidecker Ernest.
Scheidecker Henri.
Scherr J.
Scheurer-Frey André.
Scheurer Oscar.
Schieb Edouard.
Schlumberger Alphonse.
Schlumberger Amédée.
Schlumberger Ed.-Albert.
Schlumberger Em., D. M.
Schlumberger Frédéric.
Schlumberger Georges.
Schlumberger Jean.
Schlumberger Jean fils.
Schlumberger Jules.
Schlumberger Jules-Albert.
Schlumberger Paul.
Schlumberger Pierre.

MM.
Schlumberger-Sengelin.
Schlumberger Théodore.
Schmalzer-Kœchlin (Vve).
Schmerber Alfred.
Schmerber Camille.
Schmerber Jean.
Schœn Alfred.
Schœn Daniel.
Schœn Fritz.
Schœn Gustave.
Schœn Jean-Bernard.
Schœnhaupt Louis.
Schrott Alfred.
Schrott Joseph.
Schumacher Jean.
Schwarberg Henri.
Schwartz Edouard.
Schwartz Henri père.
Schwartz Oscar.
Schweisguth-Coudray Ch.
Schweitzer Louis.
Simonet Eugène.
Sitzmann Edouard.
Spetz Georges.
Spœrlein Ernest.
Spœrry Albert.
Spœrry Henri.
Steffan Emile.
Steinbach Georges.
Steinbach Léon-Félix.
Steiner-Dollfus Jean.
Steiner-Schœn M. (Vve).
Steinlen Vincent.
Steinmetz Charles.
Stern, E. pasteur.
Stetten (de) Frédéric.
Stiehlé Adolphe.
Stœber Adolphe, pasteur.
Stœber Paul.

MM.
Stœcker Jacques.
Stoll-Günther André.
Stuckelberger Hans.
Tachard Albert.
Thierry-Mieg Auguste.
Thierry-Mieg Charles.
Thierry-Mieg Edouard.
Thierry-Mieg Emile.
Thierry-Rückert Jules.
Tournier Wladimir.
Vaucher Jean.
Verrier-Littig Joseph.
Viénot John.
Vogelsang Joseph.
Wachter Gustave.
Wacker Albert.
Wacker-Schœn Ch. (Vve).
Wagner Auguste.
Wagner Eugène.
Wagner François.
Wagner Théophile.
Walther Oscar.
Waltz André.
Weber-Jacquel Ch.
Wegelin Ferdinand.
Wegelin Gustave.
Wehrlé-Sonderegger.
Weiller Benjamin.
Weimann-Bohn, Math.
Weiss Albert.
Weiss-Fries.
Weiss Jacques.
Weiss-Schlumberger Emile.
Weiss-Zuber Armand.
Weizsæcker Charles.
Welter Emile.
Wennagel, pasteur.
Wenning Alfred.
Werner, D. M.

MM.
WICK-SPŒRLEIN Josué.
WILD Eugène.
WILLMANN César.
WITZ Charles.
WITZ Frédéric.
WITZ-URNER D.
WOHLSCHLEGEL Oscar.
WOLFF-THIERRY (Vve).
WÜRTH Julien.
WURTZ Fritz.
Z'BERG Jacques.
ZENGERLIN Gustave.
ZETTER Alphonse.
ZETTER Auguste.
ZETTER Edouard.
ZETTER Henri.

MM.
ZIEGLER Emile.
ZIEGLER Gaspard.
ZIEGLER Jean.
ZIEGLER Jules.
ZIMMERMANN Frédéric.
ZIMMERMANN Michel.
ZINDEL Henri.
ZINDEL Octave.
ZUBER Emile.
ZUBER Ernest.
ZUBER Frédéric père.
ZUBER Ivan.
ZUBER Victor.
ZUNDEL Charles.
ZUNDEL Emile (Vve).
ZURCHER Charles.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Société industrielle de Mulhouse. Président : M. Auguste Dollfus.

Société d'histoire naturelle de Colmar. Président : M. Adolphe Hirn.

— pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. Strasbourg. Président : M. le chanoine A. Straub.

— belfortaine d'émulation — Belfort. Président : M. Parisot.

— d'émulation de Montbéliard — Montbéliard. Président : M. C. Duvernoy.

— d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, à Nancy.

— philomatique vosgienne — Saint-Dié. Président : M. H. Bardy.

— académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.

Historische und antiquarische Gesellschaft zu Basel. Præsident. Herr Dr. Achilles Burckhardt, Professor am Pædagogium zu Basel.

Schweizerisches Bundesarchiv — Bern. Herr Dr J. Kayser, Bundes-archiv-Director.

Allgemeine geschichtforschende Gesellschaft der Schweiz — Zürich. Præsident : Herr Prof. G. von Wyss.

Historischer Verein der fünf Orte Luzern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug in Luzern. Præsident : Herr Prof. Jos. Léop. Brandstetter.

Annales de l'Est. — Nancy. M. Ch. Pfister, secrétaire.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. Arthur Benoit, littérateur, à Berthelming.

J. Brucker, conservateur des archives communales de Strasbourg.

l'abbé A. Hanauer, bibliothécaire-archiviste à Haguenau.

Xavier Kohler, archiviste à Porrentruy.

Charles de Lasablière, à Saint-Dié.

MM. Théod. de Liebenau, Directeur des archives du canton de Lucerne.

l'abbé A. Merklen, professeur de philosophie au collège libre de La Chapelle s. R.

le comte Egb.-Fréd. de Mülinen, littérateur, à Berne.

Rod. Reuss, conservateur de la bibliothèque communale de Strasbourg.

J. Ringel, pasteur à Montbéliard.

Paul Ristelhuber, littérateur, à Strasbourg.

Ch. Schmidt, docteur en théologie, ancien professeur de l'Université de Strasbourg.

Dr L. Sieber, bibliothécaire en chef de l'université de Bâle.

Dr Rod. Wackernagel, archiviste d'Etat du canton de Bâle-Ville.

TABLE DES MATIÈRES

MULHOUSE — IMPRIMERIE VEUVE BADER & Cie

BULLETIN

DU

MUSÉE HISTORIQUE

DE MULHOUSE

BULLETIN

DU

MUSÉE HISTORIQUE

DE MULHOUSE

XII

ANNÉE 1887

MULHOUSE
Imprimerie Veuve Bader et Cie

1887

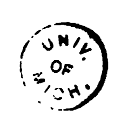
AVIS

—

Le comité du Musée historique a l'honneur d'inviter les sociétés savantes correspondantes à vouloir bien lui faire connaître les changements qui pourraient avoir eu lieu dans le personnel de leurs présidents pendant le cours de l'année.

Le comité prie les mêmes sociétés, ainsi que Messieurs les membres correspondants, de lui accuser réception du Bulletin, afin qu'il puisse s'assurer de la régularité du service de ses envois.

Le comité laisse aux auteurs des travaux publiés dans le Bulletin la responsabilité de leurs assertions.


UNIV.
OF
MICH.



I

UN LETTRÉ MULHOUSIEN

THÉODORE BRAUN

PAR L. B. J. C.

« C'était l'homme du monde le plus aimable ; il cultiva la littérature toute sa vie, elle augmenta ses plaisirs ainsi que sa considération, et elle adoucit ses chagrins, s'il en eut ». Ce mot de Voltaire sur le cardinal de Bernis s'applique de tout point à l'excellent poète que nous avons perdu cette année, et à qui nous tenons à rendre hommage dans ce recueil. Aussi bien, n'est-ce que justice, puisqu'il a célébré le Mulhouse d'autrefois dans un grand poème, qui porte le sous-titre de *Fragment de chronique mulhousienne.* Et puis, tout en acquittant une dette de reconnaissance, nous aurons la bonne fortune de pouvoir citer à foison de jolis vers, faits par un des nôtres : ce sera double plaisir.

Théodore Braun naquit, le 17 janvier 1805, à Béligny, près de Villefranche (Rhône), où son grand-père, un mulhousien de vieille roche, avait établi, une vingtaine d'années auparavant, une manufacture de toiles peintes. Mais, dès 1806, il fut amené à Mulhouse, son père ayant accepté de diriger les tissages de la maison Dollfus-Mieg et Cie. Notre ville ne présentant pas les ressources nécessaires

pour une instruction libérale complète, il fit ses études classiques à Montbéliard, puis à Nancy, et il les acheva à Strasbourg, où il suivit avec succès les cours de la faculté de droit, tout en ne négligeant pas ceux de la faculté des lettres.

Il débuta par être avocat à Colmar, mais il ne tarda point à entrer dans la magistrature. Juge-auditeur à Altkirch, en 1829, substitut du procureur à Colmar, en 1830, il devint procureur du roi à Saverne, dès l'année suivante; de là, il fut promu, en 1836, au parquet de Colmar, à la tête duquel il se trouvait, quand il fut nommé, à la même résidence, conseiller à la cour d'appel.

Il ne se fût pas arrêté là, dans la carrière qu'il s'était choisie, si des circonstances particulières ne lui avaient procuré une position tout exceptionnelle, à Strasbourg. Comme il avait, en qualité de délégué laïque, pris une part considérable aux travaux de réorganisation administrative de l'Eglise luthérienne, le Gouvernement lui offrit la présidence du consistoire supérieur et du directoire de la Confession d'Augsbourg en France. Ce poste, aussi avantageux qu'honorable, qui lui donnait rang d'évêque et siège au Conseil supérieur de l'instruction publique, il l'occupa depuis 1850 jusqu'à 1871, où les événements politiques le décidèrent à s'en démettre spontanément.

Il se retira à Mulhouse, dans sa ville de prédilection, où il s'était marié, en 1830, avec mademoiselle Cécile Hofer, continuant d'ailleurs à passer la belle saison dans sa jolie campagne de Scharrachbergheim, près de Wasselonne. Cependant, quoiqu'il fût, corporellement aussi, un des heureux de la terre, les infirmités finirent par l'atteindre; il devint à peu près aveugle, et, après avoir langui quelque temps, sans rien perdre de la lucide aménité de son esprit, il s'éteignit doucement, le 12 avril 1887, âgé de plus de quatre-vingt-deux ans.

Nous n'avons pas ici à suivre M. Braun dans sa carrière publique ; il nous suffira de dire qu'il remplit avec une rare distinction les différentes fonctions dont il fut revêtu, et que le Gouvernement récompensa ses mérites par les palmes d'officier de l'Instruction publique et par la rosette d'officier de la Légion d'honneur. Ce qui nous importe davantage, ce qui assure à Théodore Braun une place honorable dans l'histoire de la littérature française, ce sont ses productions poétiques, auxquelles il consacra les loisirs de sa vie.

Dans la courte revue que nous en ferons, nous parlerons d'abord de ses poésies lyriques, dont il a recueilli une partie sous les titres de *A la ville et aux champs** et de *Joies et Tristesses,* puis de sa traduction en vers des tragédies de Schiller, enfin de son poème *Mes trois noblesses.* Et comme, à part le Schiller, ces publications sont peu connues, ayant été tirées à un très petit nombre d'exem-

---

* Voici, dans le même ordre, la bibliographie de l'œuvre poétique de Théodore Braun :

A LA VILLE ET AUX CHAMPS 1827-1875. *Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie,* 1876, in-12 de 4 ff. préliminaires, de 452 pp. chiffrées et de 1 page non chiffrée pour l'errata. Sans le nom de l'auteur, mais avec son portrait (celui qui accompagne la présente notice), gravé à l'eau-forte par Lalauze. — Tiré à 200 exemplaires numérotés à la presse, dont 3 sur papier Whatmann et 25 sur papier de Hollande. Aucun n'a été mis dans le commerce.

JOIES ET TRISTESSES. *Mulhouse, imprimerie Brustlein et Cie,* 1882, in-12 de 204 pages. Le nom de l'auteur ne figure pas au titre, mais au bas de la dédicace imprimée. — Imprimé à 60 exemplaires numérotés à la presse, sur papier de Hollande; tous réservés à la famille et aux intimes.

DON CARLOS, tragédie de Schiller, traduite en vers français. *Neuchâtel, imprimerie de Henri Wolfrath,* 1847, in-8. (Extrait de la Revue suisse.)

TROIS TRAGÉDIES DE SCHILLER *(Don Carlos, Jeanne d'Arc, Guillaume Tell)* traduites en vers français. *Strasbourg, typographie de Gustave Silbermann,* 1858, in-12; n'a pas été mis dans le commerce.

MARIE STUART, de Schiller, traduite en vers français. *Strasbourg, Treuttel et Wurtz,* 1862, gr. in-8.

WALLENSTEIN, de Schiller *(Le camp de Wallenstein, Les Piccolomini, La*

plaires, nous laisserons le plus souvent la parole au poète. De la sorte, les lecteurs auront le plaisir de se faire eux-mêmes une idée juste non-seulement de son talent, mais encore de son caractère ; car ses poésies sont empreintes d'un cachet tout personnel et, dans ce qu'il appelle ses mémoires chantants d'un demi-siècle, il s'est appliqué, comme Montaigne, « à représenter le progrez de ses humeurs ».

Ce qui frappe d'abord, dans cette suite prodigieuse de vers, c'est l'heureuse facilité dont ils témoignent. Théodore Braun versifiait, comme Ovide, par un don de nature :

> Je me pris à rimer dans un âge encor tendre ;
> J'étais d'un tel prurit poétique enflammé
> Que j'aurais mis en vers mes deux *Epitome*.

Il se joue de la difficulté, sa muse alsacienne s'est un jour complu à décrire, à la Delille, tous les mets particuliers à notre pays. S'adressant à ses fils, il leur dit plaisamment :

> Vous prisez à l'égal des plus friands morceaux
> Qu'on demande à Véfour, aux Frères-Provençaux,
> Les *Knœpffle*, variés selon qu'on y combine
> Pomme de terre, foie, ou semoule, ou farine...

---

mort de Wallenstein) traduit en vers français. *Strasbourg, Treuttel et Wurtz*, 1864, gr. in-8.

La Fiancée de Messine, de Schiller, traduite en vers français. *Strasbourg, Treuttel et Wurtz*, 1867, gr. in-8.

Schiller (Théâtre en vers) traduit en vers français. *Strasbourg et Paris, Berger-Levrault et Cie*, 1870, 3 vol. gr. in-8.

Schiller (Théâtre en vers) traduit en vers français. Ouvrage couronné par l'Académie française. Deuxième édition, corrigée par le traducteur. *Paris, G. Fischbacher*, 1881-1882, 3 vol. in-18.

Mes trois noblesses, fragment de chronique mulhousienne, rimé par un descendant des deux principaux personnages des vingt-six chants qui disent la seconde. *Mulhouse, librairie Pétry*, 1886, gr. in-4 de 8 ff. préliminaires et de 658 pages. Titre rouge et noir. — Imprimé avec luxe, sur papier de Hollande, par Brustlein et Cie, à 100 exemplaires, numérotés à la presse, et dont les 80 derniers seulement ont été mis dans le commerce.

Les *Wasserstriewle* aussi, cet autre farinage
Qui, liquide d'abord, s'affermit et surnage,
Alors qu'un entonnoir du plus poli fer-blanc
Dans une onde fumante en verse le ruban . .
Vous savez faire honneur au pudding, un peu vague,
Oeuvre du charcutier, et qu'on dit *Schwârtemâgue*. . .

Sans être d'ordinaire aussi terre-à-terre, jamais il ne s'est, même à vingt ans, perdu dans les nuages :

Je ne m'inventais pas des songes poétiques,
Je ne célébrais pas des amours chimériques
Et par d'autres jamais je ne fus absorbé.
Je ne m'amusais pas à contempler Phœbé,
Et surtout ne posai jamais en poitrinaire,
Comme il était alors de mode de le faire.

Il avait une santé trop robuste et une trop grande fermeté de bon sens, pour être tombé dans ce travers. On le voit au contraire

Même en vers sérieux toujours un peu rieur.

Ce n'est pas à dire qu'il n'ait trouvé parfois des accents touchants et tristes, sans aucune pointe de malice. Il a fait une élégie fort belle sur une jeune fiancée, enlevée par une mort soudaine:

. . . Pour elle en linceul
Se changea tout-à-coup le voile d'hyménée —
Et l'autel, en cercueil.

Et il ne parle jamais de sa femme, qu'il avait tendrement aimée, sans une émotion sincère et profonde.

En attendant que Dieu borne aussi ma carrière,
Et qu'on m'ait près de toi descendu sous la pierre
Qui t'a recouverte d'abord,
Ma plainte et mon pieux bouquet se renouvellent
Sur ce marbre; et surtout aux dates qui rappellent
Ton nom, notre hymen et ta mort.

Mais le genre larmoyant n'était pas son fait. D'une humeur gaie, d'un esprit enjoué, il tourne plus volontiers un couplet qu'il ne module une stance. Il était poète de société,

et ses nombreuses chansons, qu'il débitait et chantait lui-même, avaient beaucoup de succès. Celle qui porte le titre de « Mon manteau d'étudiant » est un modèle de grâce piquante. Il ne craignait pas — sûr qu'il ne dépasserait pas la limite permise — d'aller même jusqu'au bouffon, comme dans la « Chanson d'un tambour du 17ᵉ léger, rapport à c' que l' capitaine Littras, d' la compagnie qu'a été en cantonnement à Thann, épouse la fille de M. Schæuffele, le pharmacien de l'endroit ».

A peine étions-nous dans cett' ville,
Nous avons vu, c'était facile,
Que vous aviez un cantonn'ment
Qui vous donnait de l'agrément.
A voir vot' mine réjouie,
On s' disait dans la compagnie :
Faut croir' qu' dans cett' localité
Il a plu-z-à quelque beauté.

Vous avez eu bon goût tout d' même :
Quel conscrit pour not' Dix-septième !
Pas b'soin d' conseil d' révision
Qu'en prononce l'admission :
Comm' c'est taillé pour le service !
A pas d' danger pour l'exercice :
Vous verrez comm' ça profit'ra
Des leçons qu'on lui donnera.

Il ne réussissait pas moins bien le madrigal. Voici comment il répondit à une jeune fille, qui lui demandait d'improviser un couplet :

On dit qu'à de belles mortelles
Plus d'un dieu de l'antiquité,
Dans les demeures éternelles,
Assura l'immortalité :
Que possible encor fût la chose,
L'Olympe se disputerait
— Les dieux, s'entend, — à qui serait
L'auteur de votre apothéose !

Il était du reste passé maître en galanterie raffinée. En octobre 1874 (nous marquons la date, pour innocenter la plaisanterie), au moment de quitter sa campagne,

Voulant sauver de la broche
Un cochet brillant comme or,

il prie une voisine de ses amies d'admettre dans son poulailler le séduisant porte-crête, et il ajoute :

De votre antique château
Châtelaine si charmante,
Au doux nom qu'avait l'amante
Du Montaigu Roméo.

Mettez qu'il ne tînt qu'à moi,
Et que je sois jeune encore,
Pour mon chantre de l'aurore
Nous pourrions créer emploi.

Après mutuel aveu
Des sentiments qu'Amour donne,
Des deux amants de Vérone
Nous répéterions le jeu.

Je serais le Montaigu,
Vous seriez ma Capulette,
Et, remplaçant l'alouette,
C'est mon coq, au chant aigu,

Qui, nous gardant des jaloux,
Lorsque viendrait l'aube luire,
Le lancerait pour nous dire :
« Mes enfants, séparez-vous ! »

Mais poison ni fer n'aurait
A raccourcir notre trame,
Et c'est tous les jours, Madame,
Que notre coq chanterait.

N'est-ce pas ainsi que l'on coquetait dans les ruelles du XVIIe siècle, ou avec les Cidalises du XVIIIe? Où est cette ancienne politesse ? Nos jeunes gens ne parlent plus ce langage ; à peine s'ils le comprendraient, hélas ! C'est que M. Braun, outre son grand amour des lettres, qui porte

sa récompense avec soi, eut toujours le goût de la sociabilité; et, lorsque ses jambes lui refusèrent leur service, ce lui fut une sensible privation de ne plus pouvoir rendre ses visites accoutumées. Il avait le culte de la femme, surtout de la femme d'esprit:

Pour moi, qu'une femme ait encor la crinoline,
Qu'elle porte la robe où le corps se dessine,
Que son chapeau soit grand, ou bien qu'il soit petit,
Ce qu'en elle je veux d'abord, c'est de l'esprit.
Non qu'à ce point sur moi la puissance en soit forte
Qu'il me rende sans yeux pour l'écrin qui le porte.

Qu'il n'ait pas été insensible à cet *écrin,* s'il en fallait une preuve, nous la trouverions dans la plus longue pièce de «Joies et Tristesses», pièce qui est un chef-d'œuvre. C'est la description humoristique d'une fête de village, d'un *Messti,* où il avait été convié, quand il était procureur du roi à Saverne. Il avait dansé avec la fille du maire, la jolie Grédel, et quoique fatigué par une promenade assez longue et par un festin pantagruélique, il s'en était tiré à son honneur. Mais quand il fut requis de faire même politesse à la *demoiselle* de M. l'adjoint, quand il vit

Comme elle avait l'œil gauche louche,
Totale absence d'embonpoint,
Dans un coin du nez une loupe,
— Ce nez se projetait au loin —
Et les cheveux comme d'étoupe,

il recula d'abord d'effroi. Cependant

Par pitié pour la pauvre fille,
Je prépare un suprême effort:
Simulant un galant transport,
Je prends sa main... A mon abord,
Sa loupe se dilate et brille,
Son nez se recourbe en faucille,
Et son bon œil sur moi scintille,
Comme en la nuit l'étoile d'or;

De plaisir tout son corps frétille,
Un moment se balance encor,
Comme un navire sur sa quille,
Puis, pour la valse prend l'essor.

Mais il avait trop compté sur ses forces, il resta court; et voici comment il s'excusa par une *Triste* à la bachelette :

Trop certaine est ma lassitude!
C'est bien ce danseur que tu vois.
C'est lui qui dans l'arène exsude,
Mis par ta rivale aux abois.
Je suis — comparaison classique,
Qu'il n'est besoin que je t'explique —
Comme Jupiter qui, dit-on,
Ayant trop chanté pour Alcmène,
Et chez lui rentrant hors d'haleine,
Manqua de voix près de Junon.

Cet astéisme, cette plaisanterie pittoresque et de bon ton, se retrouve dans la série de ses chroniques villageoises qu'il a datées de sa campagne, où, depuis 1865, il passa tous ses étés, et qu'il a intitulées *Scharrachbergheimoises*.

Scharrachbergheim ! ainsi mon cottage s'appelle,
Mais il est bien joli, si ce nom est bien laid.

Il en fait la description à ses fils, qui ne la connaissaient pas encore.

Par l'escalier tournant arrivons à l'étage,
Il a, cet escalier, la tourelle pour cage;
Dix-huit marches de bois vous mènent au palier.
— « De bois ! c'est bien de bois qu'il est votre escalier?
Cette habitation à vitraux, à tourelle,
N'est donc qu'un poulailler où conduit une échelle? »...

A gauche du salon, la chambre de maman :
Petite comme l'est tout notre appartement,
Grande assez pour loger sa petite personne.
Sur la plus belle vue, à l'ouest, elle donne.
A l'embellir je veux que l'on n'épargne rien :
Songez qu'en ce bijou j'enchâsserai le mien !

Ce dernier vers est bien précieux, mais il est bien joli et bien senti. C'est ainsi que dans ses poésies légères Théodore Braun avait pour muses la finesse, la gaieté et la grâce.

Dans sa traduction en vers des tragédies de Schiller ces qualités, qui lui étaient propres, ne se retrouvent naturellement pas; elles n'eussent pas été de mise. Mais il y a déployé toute la souplesse de son talent et une étonnante flexibilité de plume. C'était une entreprise sinon téméraire, du moins d'une difficulté extrême. Pour bien traduire, il ne suffit pas de rendre fidèlement le sens de l'auteur, de savoir garder un juste milieu entre la licence du commentaire et la servitude de la lettre, il faut encore modeler avec une exactitude scrupuleuse la forme de l'expression. Aussi, surtout quand il s'agit de faire passer d'une langue en une autre, dont le génie est tout différent, comme de l'allemand en français, non seulement les pensées, mais leurs nuances, les tours qui donnent la vie au discours, les figures qui ajoutent à sa force ou à son charme, et cela, par surcroît, avec la gêne de la rime, est-ce un mérite rare que d'approcher de l'original. Deux ou trois citations suffiront à montrer à quel haut degré M. Braun posséda ce mérite. Pouvait-on, par exemple, reproduire avec plus de précision le monologue célèbre de Guillaume Tell ?

Voici le chemin creux qu'il lui faudra descendre,
Qui veut gagner Kussnacht n'en a pas d'autre à prendre,
Ici j'achèverai ! Tout me secondera :
A ses yeux ce sureau me dissimulera ;
C'est de là que je vais tirer sur lui, sans craindre
Que dans ce défilé ses gens puissent m'atteindre.
Rends tes comptes à Dieu, Gessler ! il en est temps.
Tu vas mourir ; ton heure a sonné... Je t'attends.

Et dans les dernières paroles de Jeanne d'Arc mourante quel art consommé, ou plutôt quel naturel parfait, sans remplissage, sinon peut-être la fin du premier vers :

Voyez-vous l'arc-en-ciel? Voyez-vous *bien, encor,*
Les cieux en ce moment ouvrir leurs portes d'or!
C'est là qu'elle se tient dans sa gloire immortelle.
Elle brille au milieu des anges. Avec elle
Est son fils, qu'elle tient sur son cœur. Voyez-vous
Ses bras qu'elle me tend! son sourire si doux?
Regardez!... Mais, soudain, qu'éprouvé-je d'étrange?
Ma pesante cuirasse en des ailes se change...
Des nuages légers m'enlèvent vers les cieux...
Adieu!... La terre fuit... Elle échappe à mes yeux...
Adieu! C'est là... là haut... Une sphère nouvelle...
La douleur est d'un jour, la joie est éternelle!

Certes, ce n'est pas là, pour nous servir d'une comparaison de Rollin, l'envers d'une tapisserie, c'est un reflet intense et pur du chef-d'œuvre original. Sans doute, M. Braun n'a pas toujours été aussi heureux. Souvent, à défaut de l'expression simple, en dépit qu'il en eût, il a été obligé de recourir à la paraphrase; du moins s'est-il servi de ce pis-aller avec une discrétion de bon goût. Ainsi la chanson bien connue du chasseur, «Es donnern die Höhen, es zittert der Steg, Nicht grauet dem Schützen auf schwindlichtem Weg»... n'est pas trop affaiblie :

La foudre gronde aux hautes cîmes,
L'arbre jeté sur les abîmes
En frêle pont, est ébranlé.
Mais en franchissant la montagne,
Sur le passage étroit où le vertige gagne,
Jamais le chasseur n'a tremblé.

Nous pourrions aussi relever bien des épithètes languissantes, qui sont là trop manifestement pour la mesure ou la rime; mais malgré tout, ce n'en est pas moins une traduction excellente, et l'Académie française en a consacré le mérite en la couronnant, à la suite d'un rapport élogieux de son secrétaire perpétuel. « L'auteur . . . a siégé dans le Conseil de l'instruction publique, où l'ont connu et apprécié plusieurs membres de l'Institut. Les loisirs que lui lais-

saient ses graves devoirs, il les a consacrés à traduire, le premier, le Théâtre de Schiller en vers simples et faciles, non exempts parfois de quelque faiblesse, mais d'un ton toujours naturel, d'une allure dramatique, suivant avec aisance le mouvement de la composition et celui de chaque scène. La grandeur et le succès de l'entreprise ont déterminé le choix de l'Académie. Elle a été heureuse, en même temps, de pouvoir honorer d'une marque publique d'estime et d'intérêt un des plus distingués parmi ces fils d'Alsace. . . . »

M. Braun était à bon droit fier de sa traduction, en raison surtout de la peine qu'elle lui avait donnée. Il la considérait comme son œuvre maîtresse et il l'appelait, avec une complaisance tempérée d'un grain d'ironie, tantôt son ***Monument,*** tantôt son ***Exegi,***

Sans que pourtant je m'abandonne
A cet espoir exagéré
Qu'il soit *perennius aere.*

Pour nous, tout en reconnaissant qu'elle témoigne à la fois d'une patience de bénédictin, d'une connaissance parfaite des deux langues, et d'un talent d'interprétation vraiment extraordinaire, nous ne dissimulerons pas notre préférence pour la dernière en date des productions de l'auteur, pour son poème ***Mes trois noblesses.*** Qu'il nous soit permis de répéter ici ce que nous en disions, le jour même de sa mise en vente (17 janvier 1886).

Nous nous faisons un devoir et un plaisir d'annoncer la publication de ce poème. Car c'est bel et bien un poème épique en vers, dans le genre du Roland furieux, à cette différence près qu'il n'a que vingt-huit chants au lieu de quarante-six et que le héros, qui est en même temps l'auteur, a toujours, dans le cours de sa longue carrière, conservé une sérénité d'esprit tout olympienne. Heureux vieillard, qui, à quatre-vingt-un ans, malgré l'affaiblissement

de sa vue, malgré les souffrances qui, dans les derniers temps, crispaient ses doigts diligents, a pu mener à bien cette œuvre monumentale, et s'acquitter jusqu'au bout des soins minutieux qu'exige l'impression d'un volume de tant de pages. Puisse-t-il jouir longtemps encore du succès d'un livre dans lequel il a répandu à larges flots toutes les qualités exquises d'une nature d'élite !

Nous n'entreprendrons point l'analyse de cet ouvrage, où, sous prétexte de retracer à sa famille et à ses amis les traits principaux de sa vie, M. Théodore Braun a su, avec un art infini, parler de tout et d'autre chose, de ses ancêtres et de ses contemporains, des mœurs et des usages de l'ancienne république de Mulhouse, et de la transformation qu'ils ont subie, par suite moins peut-être des vicissitudes politiques de la cité que du prodigieux développement de son industrie. C'est une lecture des plus attrayantes, autant par la diversité des sujets et des situations que par la souplesse avec laquelle le poète a su varier son style, passant, avec une habileté consommée, de l'enjouement aux vigoureuses indignations, de la grâce naïve de l'idylle aux tours hardis de l'ode, des scènes pathétiques de la tragédie aux tableaux plaisants de la muse comique, des majestueuses comparaisons de l'épopée aux railleries fines et mordantes de la satire. Que dire de ses épigraphes, qui sont toutes d'heureuses trouvailles, de ses notes et commentaires qui témoignent d'une vaste érudition. M. Braun est un pur lettré, qui s'est formé à l'école de nos grands classiques et qui, sans dédaigner de parti pris la littérature nouvelle, est resté fidèle aux vieilles traditions. Mais il serait oiseux de louer le style du traducteur de Schiller, dont les vers magistralement frappés, ont été couronnés par l'Académie française.

Une lecture plus attentive n'a en rien modifié notre impression d'alors. Mais laissons parler le poète :

De ce livre j'ai fait un simple badinage:
— Non que parfois il n'ait sa sérieuse page —
J'ai cru pouvoir entrer dans le champ qu'ont ouvert
Boileau par son Lutrin, Gresset par son Vert-Vert.

Se défiant de ses forces, il croit devoir s'excuser de quelques peccadilles, qu'il grossit à plaisir.

Le temps roule sur moi sa tranquille avalanche:
Soixante-dix-huit ans courbent ma tête blanche.
Je n'ai plus pu polir mes vers comme jadis,
Absence de césure, enjambements hardis,
Rimes pauvres et mots de nouvelle fabrique,
Irrespect pour Boileau dans son art poétique,
Moi, vieux classique, avec moi-même contrastant,
J'ai de tout...

Retenons ces derniers mots, mais dans un autre sens; et ne pouvant pas appliquer la loupe à la contexture d'un poème où la chaîne est solide et bien attachée sans doute, mais tellement recouverte par la trame qu'il faut des yeux infiniment exercés pour la découvrir, voyons au moins ce que l'auteur entend par ses trois noblesses.

Celle dont je me dis, tout d'abord, revêtu,
Noblesse qui n'a pas besoin pour qu'elle existe
D'ancêtres, de blason, de généalogiste,
C'est celle que me fait amplement *Ma Vertu*.

Et il ajoute avec une fine ironie

... Vertueux je fus, suis et serai,
Quoique — bien franchement je le confesserai —
Je n'aime nullement à voir lever l'aurore.

M. Braun était très personnel et parlait volontiers de soi; mais, je ne sais comment il s'y prenait, dans sa bouche le *moi* n'était pas odieux et haïssable. Après cette première déclaration tout empreinte d'une malice inoffensive et délicate, et sur laquelle il glisse, bien entendu, avec légèreté, il aborde la partie principale du poème, celle qui n'embrasse pas moins de vingt-six chants.

Ma seconde noblesse est aussi d'héritage
Les signes n'en sont pas signes de haut lignage,
Mais ces signes sont là : les Braun ont leur blason,
Et s'ils ne forment pas une illustre maison,
Du moins allèguent-ils pouvoir compter au nombre
De celles qui ne sont pas tout-à-fait dans l'ombre.
En son armorial Mulhouse a consacré
Que je porte *d'azur au cheval brun cabré.*

Et il part de là, pour se livrer à toutes les saillies de sa fantaisie de poète et de sa mémoire d'érudit. Il raconte tout au long comment, un jour de vendange, au Rebberg, se rencontrèrent ses deux premiers ancêtres mulhousiens.

C'était l'heure où, laissant la vigne et la serpette,
On récoltait au fond du verre et de l'assiette ;
Où l'on n'entendait plus que l'heureux cliquetis
Que font, dans l'action, le couteau, la fourchette ;
Où les parfums de l'air étaient ceux des rôtis,
Dominant ceux des mets à l'odeur plus discrète,
Même de ce fromage auquel dans mon récit
J'ai donné vingt-trois vers — ceux-là d'un vrai poète,
Parce que *pectus est quod disertos facit.*

Toujours un bout de citation latine, le bout de la toge du magistrat. Or, Catherine Zetter, qui tout-à-l'heure va férir d'amour le brave Jean-Samuel Braun, a réuni autour d'elle, sur la place gazonnée devant la tonnelle, tout le monde de la vigne, et tenant un verre où est du vin, elle chante :

Pour que la récolte soit bonne,
Vendanger ;
Pendant le repos qu'on nous donne,
Bien manger ;
N'est assez : il faut qu'on entonne
Chant léger !
Or, ne voyant encor personne
Y songer,
C'est moi qui vais, sur cette tonne,
M'en charger !

Et sur un petit fût où s'était fait le vide,
Égalant le chevreuil en son agilité,
Plus gracieuse encor — peut-être moins timide —
Au milieu des bravos, d'un bond elle a sauté.

N'est-ce pas ravissant ? Théocrite n'a jamais fait idylle plus jolie. Aussi ne sommes-nous pas étonné que Jean-Samuel qui, le sac de compagnon au dos, avait, du haut d'un talus voisin, assisté à cette scène, ait été séduit par la grâce de l'aimable chanteuse. De son côté,

Jean était beau garçon sous sa timidité,
Il offrait un modèle à l'œil du statuaire,
Si bien qu'on entendait dire dans le vulgaire :
« Voilà, sur ma parole, un garçon fait au tour. »

Ici, notre poète, qui avait une stature noble, une physionomie agréable et forte — et qui le savait — s'interrompt pour dire, à la suite d'un de ces dialogismes où il excelle :

Que je puisse venir de Jean quant au physique :
Merci ! Tous mes miroirs me l'avaient attesté.

Une connaissance commencée sous de si riants auspices devait naturellement finir par un mariage, quoique ce fût une dérogation aux usages de la ville, Jean-Samuel étant un étranger.

Rarement voyait-on les fils du vieux Mulhouse
Aller hors de ses murs se choisir une épouse ;
Ses filles, moins encor, pour avoir un époux,
Vouloir au sol natal se montrer infidèles :
La République avait de quoi les lotir tous.
Ses garçons étaient beaux, ses filles étaient belles,
Eux n'auraient pas ailleurs pu rencontrer mieux qu'elles,
Elles, mieux placer leur *Je n'aimerai que vous.*

Voilà toute la donnée première ; aussi les épisodes abondent, ou plutôt ils constituent l'essence du poème, qui sans eux n'existerait pas. Le moyen de nous intéresser pendant vingt-six chants (deux de plus que n'en comptent l'Iliade ou l'Odyssée) aux amours platoniques d'un garçon

sellier et d'une fille de sellier, encore que l'un se nommât Jean Braun et l'autre Catherine Zetter. Cependant l'auteur a eu soin de toujours lier ces épisodes à l'action principale par un fil, si ténu qu'il fût d'ailleurs. Ainsi, il lui importait que son héroïne eût entendu la *Suite du Menteur,* et comme il eût été peu admissible que vers la fin du XVIIe siècle, elle eût pu voir représenter cette comédie à Mulhouse, il lui fait passer un ou deux ans à Vevay et à Genève. Et du même coup il a l'occasion de parler de la coutume qui a longtemps subsisté entre les bourgeois de Mulhouse et de Montbéliard ou de Vevay, d'échanger temporairement leurs enfants, pour leur faire connaître aux uns le français, aux autres l'allemand.

Apprendre l'allemand de Mulhouse! grand Dieu!
C'était, convenons-en, se contenter de peu,
Comme d'aller chercher au bord de la Vevayse,
Ou bien à Montbéliard, une langue française.
La grammaire, on l'y sait; mais hélas! leur accent...

M. Braun tenait beaucoup à la diction, qu'il avait nette, nombreuse et polie; son talent de lecteur était remarquable, et il s'en vantait :

Mais pourtant si, lisant, j'allais vous faire rire
De moi qui dans mon temps posais pour le bien lire,
Et qui m'imaginais qu'au sol alsacien
J'étais ce qu'à Paris l'académicien
Dont le père a rimé le *Mérite des femmes!*

Aussi fait-il un procès en règle à l'accent alsacien, non pour se moquer, mais pour tâcher de réformer, si possible, notre prononciation du français. Il est navré surtout de l'habitude où nous sommes de ne pas faire sentir l'e muet final.

Tel pour qualifier de magnifique course
Une partie aux champs dont il est enchanté,
Va vous en arriver à cette énormité
De dire qu'il a fait *une magnifique ourse*...

On sait combien d'enfants, et de quel sexe, ont eus
Danaüs, roi d'Argos, et son frère Egyptus :
Du demi-cent garçon et du demi-cent fille,
On vous dira : C'était *une ombreuse famille*. . .
Certaine dame, un jour, dont le frère est rentier,
Disait, pour me l'apprendre, avoir *un frère entier* . .
Faute d'un e muet j'eus ce beau compliment,
Un jour, à ma campagne : On était dans l'attente
Que du dîner la cloche eût donné le signal ;
« Votre rôti ? » me dit une femme charmante.
— « Du porc. » — « Ah ! oui, je sais, *le porc est votre égal.* »

Après cela, quoi d'étonnant qu'un puriste comme M. Braun, qui avait si grand souci de ne s'exprimer qu'en vrai et légitime langage, ait copieusement traité la grave question de savoir s'il faut dire manger *sur* le pouce ou, comme il le propose et soutient envers et contre tous les lexicographes, manger *sous* le pouce. Il avait prévenu d'ailleurs qu'on trouverait de tout dans son livre. Passe donc aussi pour sa dissertation sur

Le tabac, puisqu'il faut l'appeler par son nom,

en raison de l'importance sociale qu'ont prise

Ces feuilles que l'on coupe en très minces lanières,
Ou qu'une habile main, l'une sur l'autre, entières,
En petits tubes pleins enroule. . .

Mais conter avec complaisance comment un jour, à Lucerne, dînant à table d'hôte, il redemanda par deux fois du brochet, ce serait excéder la mesure, si l'on ne pouvait alléguer ici le mot de Buffon : « Que l'écrivain n'ait pas eu d'autre objet que la plaisanterie, alors l'art de dire de petites choses devient peut-être plus difficile que l'art d'en dire de grandes », et au besoin, comme circonstance atténuante, la sentence biblique : « La bouche parle toujours de l'abondance du cœur. » Or, l'auteur en convient :

Je suis un peu gourmand,
J'estime heureux qui l'est. La gourmandise
Est un péché, dit-on; mais franchement
N'en doit-on pas être absous aisément?
A cet égard plus d'un se tranquillise,
A voir, si gros que soit ce péché-là,
Tout capital que le nomme l'Eglise,
Qu'il est de ceux que commet maint prélat.

Puisque nous en sommes sur ce chapitre, n'oublions pas, pour terminer, de renvoyer les curieux à l'affriolante description de

La tripe à la façon du boulanger Zetter
(Les *Kuttlen Zetter-Beck).*

Dans le dernier chant, unique et court comme le premier, parce qu'il est tout personnel, M. Braun dit comment sa traduction de Schiller lui valut de la part du roi de Wurtemberg la décoration du Mérite et l'ordre de la Couronne.

C'est un des plus jolis venus de l'Etranger,
Et notez bien qu'il a le pouvoir de changer
Un homme de roture en Noble... viager.

C'est là sa troisième noblesse; mais il ne fit jamais usage de la particule à laquelle il avait droit en Allemagne, et depuis que, dans Strasbourg, il eut subi les angoisses du siège, il ne porta plus que la rosette de la Légion d'honneur.

Telle est cette épopée héroï-comique qui, à première vue, effraye par sa longueur, mais dont la lecture, loin de causer la moindre fatigue, est amusante au possible, parce que l'intérêt est stimulé sans cesse par quelque trait piquant, par quelque désopilante facétie. C'est à une cérémonie de mariage, à l'église :

L'émotion était grande dans l'assistance ;
Plus d'un œil maternel aux larmes donnait cours,
Etaient-elles de douce ou triste souvenance...
Les filles se disaient, ainsi qu'en l'opéra
La Vestale : « Quand est-c' qu'autant m'en arriv'ra ? »

Une autre fois, un cordonnier racontera ses bonnes fortunes :

Il se vanta
D'avoir habilement, en plus d'une aventure,
Conquis *le cœur d'un pied* dont il prenait mesure !

Mais nous nous arrêtons, pour ne pas dépasser les bornes d'une simple causerie. Aussi bien, nous croyons avoir prouvé que M. Théodore Braun a des titres durables à l'attention de la postérité, et qu'il mérite pleinement l'appréciation que nous faisions de lui en commençant : « C'était l'homme du monde le plus aimable ; il cultiva la littérature toute sa vie, elle augmenta ses plaisirs ainsi que sa considération, et elle adoucit ses chagrins, s'il en eut. »

II

LES SUITES D'UN COUP DE MAIN

CONTRE DE

JEUNES FRANÇAIS A BALE

PAR X. MOSSMANN

Un attentat contre de jeunes Français qui faisaient leurs études à Bâle, et dont l'un était un M. de Rochefort, faillit amener une expédition des cantons confédérés en Alsace; et, quoique nullement en cause, Colmar, dont les relations avec Berne laissaient en ce moment à désirer, appréhendant pour sa propre sûreté, crut devoir faire appel à la Décapole.

Depuis plusieurs années, un ressortissant de Fribourg, Guillaume Arsent, harcelait la Confédération de ses réclamations. Il avait exercé un commandement au service de la France et prétendait que sa solde ne lui avait pas été congrûment payée. Depuis 1534, il était en instance auprès de la diète, pour qu'elle lui fît rendre justice. Mais sans décliner l'intervention des cantons, le gouvernement français opposait des fins de non-recevoir, qui n'étaient pas, ce semble, sans fondement, mais qui finirent par exaspérer le réclamant. Déjà lors de sa session du mois d'avril 1537[1],

---

[1] Amtliche Sammlung der ältern eidgenössischen Abschiede, T. IV, I c, p. 833.



la diète de Baden avait été saisie d'une lettre, où il se plaignait en termes violents du peu d'appui qu'il trouvait auprès des cantons, et où il parlait de recourir à des voies de fait, ne pouvant rien obtenir par les voies de droit. Il y avait même déjà eu un commencement d'exécution, un de ses parents, Pancrace Mœtteli, ayant porté par terre un capitaine français qu'il avait rencontré dans le pays des Grisons. Mais cette prise de corps passa pour ce qu'elle était, pour un acte de brigandage, si bien que, dans la crainte d'être arrêté, Arsent se réfugia en Alsace : du moins y a-t-il de lui une lettre d'Ingwiller (12 octobre), en réponse à un message des cantons, où il annonce qu'il va prendre son recours auprès de ses suzerains et de ses amis, pour qu'ils lui aident à redresser les torts dont il était victime[1].

L'effet suivit de près la menace. Arsent savait que de jeunes gentilshommes français faisaient leurs études à Bâle, et il complota de s'emparer de leur personne. Il prit à sa solde un sien neveu, fils du bâtard d'un de ses frères, nommé Jacques Arsent, le même Pancrace Mœtteli, qu'on vient de voir déjà engagé dans une affaire pareille, Marc Méehofer, Nicolas Küsnagel, et un ancien greffier de Bâle, Euchaire Stæhelin. Sous prétexte de leur faire faire une promenade du côté de Huningue, Jacques Arsent attira les étudiants dans une embuscade. L'un d'eux essaya de se défendre; mais il fut blessé et traîné dans la forêt de la Harth, où l'un des sicaires l'acheva. Les autres furent conduits au bord du Rhin, où un bateau se tenait prêt à partir. On descendit le fleuve jusqu'à Blodelsheim, qui appartenait au noble Jean de Truchsess de Wolhausen, et où le guet-apens avait été machiné. C'est là que les prisonniers passèrent la nuit ; le lendemain, ils furent conduits au

---

[1] Amtliche Sammlung der ältern eidgenössischen Abschiede, T. IV, Ic, p. 894.

château de Schwarzenbourg, dans la vallée de Münster, qui relevait de l'église de Bâle, et où les auteurs du coup de main étaient assurés de trouver un refuge.

Cette violence contre des étrangers, qui s'étaient fiés à la protection de l'*alma mater,* souleva une indignation générale. Bâle dénonça aussitôt l'attentat à Zurich, avec prière de convoquer la diète. Il prit sur lui d'arrêter les coupables, et, comme son droit s'étendait à cet égard aux juridictions étrangères, il s'assura de la personne d'un officier des nobles d'Andlau, Ambroise Krenkli, prévôt de Bellingen, près de Müllheim, que l'on accusait d'avoir joué le premier rôle dans l'affaire.

La diète se réunit à Baden, le 6 décembre 1537. Sur l'exposé qu'on leur fit, tous les députés exprimèrent leur déplaisir de ce qui était arrivé, et offrirent leur assistance à Bâle pour venger l'injure qu'il avait reçue; ils insistèrent néanmoins pour qu'il n'en fît pas un cas de guerre. Les envoyés de Bâle protestèrent qu'ils n'en avaient nullement la pensée ; cependant ils voulurent savoir jusqu'où irait l'assitance sur laquelle leurs commettants pouvaient compter de la part de leurs confédérés. Les autres députés promirent d'en référer à leurs mandants; mais, en attendant, ils prièrent les Bâlois de suspendre leurs arrestations au dehors. Ils prirent néanmoins sur eux d'envoyer à toutes les autorités cantonales l'ordre de s'assurer des coupables, partout où elles pourraient les saisir, et de porter plainte verbalement à l'ambassadeur impérial, M. de Marnold, par écrit à la régence d'Ensisheim. En même temps, la diète s'ajourna au 30 décembre [1].

Cependant à Ensisheim on n'avait pas attendu, pour agir, la mise en demeure de la diète. Guillaume Arsent et ses

[1] Amtliche Sammlung der ältern eidgenössischen Abschiede, T. IV, Ic, pp. 911, 913-914.

complices s'étaient réfugiés à Bergheim, pour se mettre à l'abri des poursuites. Les malandrins qui lui avaient servi d'instruments, avaient été assez osés pour écrire à MM. de Bâle que, s'ils n'aidaient pas leur chef à obtenir satisfaction, s'ils ne relâchaient pas le complice qu'ils avaient entre leurs mains, s'ils ne réparaient pas le dommage provenant de leur fait, ils les rendraient responsables de toutes les conséquences : par cette déclaration, ils mettaient à l'avance leur honneur à couvert au regard de Bâle et de tous ceux qui prendraient parti pour lui. C'était la formule et la procédure habituelles, quand un particulier recourait aux voies de fait, pour se faire rendre justice. De son côté, Arsent écrivit de Bergheim, le 8 décembre, aux cantons, pour leur communiquer cette épître insolente, en protestant qu'il n'était plus en son pouvoir d'arrêter les représailles dont ses amis menaçaient Bâle. Mais, cette fois, la régence n'était pas disposée à tolérer un pareil mépris de son autorité, et elle enjoignit aux autorités de Bergheim de ne pas accorder aux réfugiés le bénéfice de l'asile qu'ils étaient venus réclamer [1].

Pour pourvoir à sa sûreté, Arsent retourna à Schwarzenbourg. C'est de là qu'il écrivit, le 15 décembre, à Colmar, pour mettre la ville dans ses intérêts. Traitant de voisins l'obristmestre, le prévôt et le conseil, il leur exposa les raisons qu'il avait eues pour violenter les hôtes de Bâle, les répétitions qu'il avait à exercer contre la France et dont les tribunaux suisses avaient reconnu le bien-fondé, mais sans qu'il eût pu obtenir, ni près des cantons, ni en France, les moyens de faire valoir les sentences rendues en sa faveur. Poussé à bout, il avait quitté sa femme, ses enfants, ses amis et ses biens. Ce déni de justice dure depuis sept

---

[1] Amtliche Sammlung der ältern eidgenössischen Abschiede, T. IV, I c, p. 921.

ans, et c'est après avoir épuisé tous les moyens, qu'il finit par prendre son recours contre des sujets français, qui avaient l'entrée et la sortie libres à Bâle. Malheureusement l'un d'eux, après s'être rendu prisonnier, s'était jeté sur un des assaillants, en essayant de l'étrangler. Personne n'est donc responsable de sa mort que lui-même. Arsent est dans son droit en poursuivant le redressement des torts dont il souffre, et, si on l'incrimine, il est prêt à se justifier soit devant l'empereur Charles-Quint, soit devant son frère, le roi des Romains. En attendant, comme Colmar a toujours fait profession d'aimer la justice, il lui demande protection et conseil [1]. Mais l'exemple que lui donnait la régence autrichienne, n'était pas pour disposer la ville à l'indulgence. Non seulement la régence n'avait fait aucune objection contre l'enlèvement du prévôt de Bellingen, mais elle avait même ordonné l'arrestation de deux autres habitants, qui avaient également trempé dans l'affaire; toutefois le sort du prévôt, qui avait déjà subi la question dans sa prison, les avait mis en garde et ils avaient gagné le large. Même Jean Truchsess, que la régence fit également rechercher, avait levé le pied; à son défaut elle s'en prit à ses parents, qu'elle appela à comparaître devant elle. Ils protestèrent qu'il était innocent de toute connivence, quoique l'attentat eût été commis dans son ressort et qu'il eût intérêt à son succès, vu qu'il s'était porté garant de sommes considérables, dont Guillaume Arsent était redevable à des tiers [2].

Ce que les confédérés avaient encore plus à cœur que la répression des violences, c'était la mise en liberté des prisonniers. Arsent réclamait une rançon de 5000 couronnes;

[1] Archives de Colmar, AA, Diètes.

[2] Amtliche Sammlung der ältern eidgenössischen Abschiede, T. IV, 1c, p. 922.

sinon il menaçait de leur couper les mains. On les supposait enfermés avec lui dans le château de Schwarzenbourg. En tant qu'administration autrichienne, la régence d'Ensisheim ne se reconnaissait aucun droit sur ce repaire. Cependant comme il fallait avant tout ne pas donner sujet aux Suisses de faire irruption en Alsace, l'ambassadeur, M. de Marnold, offrit de forcer le château au nom du roi des Romains et de le démanteler [1]. Il se rendit même tout exprès à Ensisheim, pour s'entendre à ce sujet avec la régence [2]. De leur côté, les cantons écrivirent à Ferdinand Ier, qui donna aux officiers autrichiens l'ordre d'agir avec rigueur contre les coureurs de grands chemins qui avaient attenté à la paix publique.

Deux conseillers de la régence, un noble d'Andlau et Jean-Melchior Heggetzer de Wasserstelz, se chargèrent de réduire le château de Schwarzenbourg. Ils arrivèrent, le dimanche 13 janvier, à Münster, d'où ils requirent, le lendemain, les seigneuries de Ribaupierre et de Lupfen de mettre cent hommes à leur disposition [3]. L'exécution suivit de si près que, le mardi, on signalait déjà, de Münster et de Türkheim, la présence de troupes marchant, au son d'un tambour, sur les crêtes qui séparent le château de Haut-Hattstadt de celui de Schwarzenbourg [4]. L'investissement se fit le même jour et, à l'heure de vêpres, MM. de la régence, à la tête de vingt chevaux, sommèrent Arsent de se rendre. Il envoya son compagnon Pancrace Mœtteli vers les deux conseillers pour s'entendre sur les conditions. On tomba bientôt d'accord ; seulement quand

[1] Récès de la diète de la Décapole, 15-18 janvier 1538 (Archives de Colmar, AA, Diètes).
[2] Amtliche Sammlung der ältern eidgenössischen Abschiede, T. IV, Ic, pp. 919, 921-923.
[3] Lettre de Colmar à ses députés à Strasbourg, 17-18 janvier 1538.
[4] Lettre des députés de Colmar à Strasbourg, 17 janvier 1538.

ces derniers prirent possession du château, ils ne trouvèrent plus ni Arsent, ni Mœtteli, ni leurs prisonniers : il ne restait plus que six hommes d'armes, quelques gardes et des garçons boulangers avec deux femmes. Les plus compromis avaient trouvé moyen de déguerpir, et leurs otages étaient en lieu sûr, peut-être au Haut-Kœnigsbourg. A Colmar, on crut que l'évasion n'aurait pas été possible sans la connivence des deux délégués de la régence. Pour s'excuser, ils alléguaient la difficulté qu'il y avait à investir un château, sur une hauteur entourée de forêts, et à en surveiller les issues pendant la nuit. Mais s'ils avaient laissé les meneurs se dérober à la poursuite, quand leurs complices avaient voulu se sauver par le même chemin, ils avaient fait tirer sur eux, pour les contraindre à se replier dans le château. L'assassin Marc Méehofer était au nombre des prisonniers. On les mena à Ensisheim, où on voulut savoir d'eux ce qu'Arsent avait fait des prisonniers. Comme on ne put rien en tirer, on leur donna la question [1].

Faute de pouvoir mettre la main sur les vrais coupables, la régence confisqua du moins leurs biens. A l'exception de Pierre Scherer, tous appartenaient à la noblesse. On comptait, outre Jean Truchsess, un Wirrich de Guemmingen, qui avait procuré l'entrée de Schwarzenbourg, un Wirrich de Thun et un Simon de Truttenberg [2]. Mais quoique dépossédés et bannis, ce n'étaient pas des ennemis à dédaigner; car ils pouvaient se répandre au loin et, sous prétexte de représailles à exercer, s'en prendre à tous les Confédérés qui tomberaient entre leurs mains. Pour parer à ce danger, le roi des Romains, adressa de Prague, à tous les pouvoirs publics de l'Empire, un mandement, daté du 27 février 1538, par lequel il leur enjoignait d'ar-

[1] Amtliche Sammlung der ältern eidgenössischen Abschiede, T. IV, I c, p. 933.
[2] Ibidem, p. 947.

rêter Guillaume Arsent et ses adhérents, pour qu'on pût leur faire expier l'attentat qu'ils avaient commis [1].

Cette vigueur contrastait avec le mauvais vouloir que la régence avait montré dans d'autres circonstances analogues, et il y avait là de quoi désarmer Bâle. Devant les preuves qu'elle donnait de son désir de maintenir la paix, il n'était plus question pour les cantons de venir ravager l'Alsace, comme en 1468, lorsqu'ils s'étaient portés au secours de Mulhouse assailli par la noblesse autrichienne.

Dans tout autre moment, le mouvement que les cantons et la régence se donnaient, aurait sans doute laissé Colmar assez indifférent. Mais Berne venait de s'emparer du pays de Vaud « par iuste conqueste de guerre [2] » et soulevait même des prétentions sur le prieuré colmarien de Saint-Pierre, comme dépendant de l'abbaye de Payerne : notre ville pouvait ne pas être sans inquiétude, si les cantons avaient été dans le cas et s'étaient mis en tête de procéder militairement contre les perturbateurs de la paix publique. Ses alarmes avaient redoublé, quand elle apprit que, lors de sa session du 30 décembre, la diète n'avait pas encore écarté cette éventualité. Craignant que Berne ne profitât de l'offensive pour tourner les armes contre elle-même, elle avait jugé nécessaire de s'entendre avec ses confédérés de la Décapole, et elle avait écrit, le 6 janvier, à Haguenau pour le prier de convoquer la diète. En même temps elle avait pris son recours près de la régence d'Ensisheim, vers laquelle elle avait député, le 8 janvier, l'obrismestre Jérôme Boner et le greffier Jean Hummel. La régence approuva que Colmar résistât aux desseins de Berne sur Saint-Pierre. Mais comme l'incident de Bâle pouvait créer de sérieuses

[1] Amtliche Sammlung der ältern eidgenössischen Abschiede, T. IV, Ic, p. 933.

[2] Lettre du 19 avril 1537 (Archives de Colmar, DD, Prieuré de Saint-Pierre).

difficultés, son avis fut qu'on lui écrivît encore une fois, en se retranchant derrière le mandement de la Chambre impériale, qui, dans les circonstances présentes, avait commis la protection du prieuré à la ville. Si Berne ne répondait pas d'une manière rassurante, ce serait le cas de s'adresser à la diète de Baden, pour réclamer ses bons offices; sinon, on la préviendrait qu'on ferait agir les états de l'Empire: cette démarche déciderait sans doute les cantons catholiques à s'interposer. Cependant il parut bon à la régence de demander avant tout conseil à l'électeur palatin Louis V le Pacifique et aux Dix villes impériales d'Alsace.

Ce fut là-dessus que Colmar avait réglé les instructions dont elle pourvut ses mandataires près la diète de la Décapole: elles sont datées du 14 janvier. Dans l'état de tension où se trouvaient les rapports avec Berne, les envoyés devaient demander si Colmar ferait bien de lui écrire encore une fois, ainsi que la régence le conseillait. Ils devaient aussi s'informer si ce n'était pas le cas de prier Strasbourg de convoquer la diète des villes de l'Empire ou d'écrire lui-même directement à Berne, ou de s'adresser simultanément à l'électeur palatin, en sa qualité de grand bailli de Haguenau, et à la ville de Strasbourg, pour s'informer comment l'un et l'autre pourraient contribuer à la défense du pays, soit ensemble, soit séparément, si les Confédérés venaient à y faire campagne, et surtout si, pour appuyer les revendications de Berne, ils entreprenaient de faire le siège de Colmar.

En arrivant à Strasbourg, le mardi 17 janvier, Boner et Hummel, que la ville avait délégués derechef, y trouvèrent les députés des autres confédérés. Après avoir ouï leur exposé, la diète se demanda en quoi Colmar aurait donné le moindre prétexte à Berne de lui chercher noise. Quant à lui écrire, la lettre dont les envoyés colmariens lui soumirent le projet, lui parut trop humble et trop

craintive. Par contre, elle approuva qu'on s'adressât aux cantons, s'ils prêtaient l'oreille aux instances de Bâle. Il lui parut également bon que Haguenau, Colmar et Sélestadt prévinssent l'électeur palatin de ce qui se passait. Mais quant à recourir à Strasbourg, elle jugea qu'en raison de l'adhésion que cette ville avait donnée à la ligue de Smalkalde, il valait mieux ne pas l'employer encore dans l'affaire.

Tout dépendait en somme du succès des mesures que la régence avait prises contre le château de Schwarzenbourg. Le jour même où elle se réunit, la diète demanda de plus amples informations. Le valet des deux députés de Colmar partit en courrier, par la poste, avec une lettre, du jeudi 17 janvier, pour leurs commettants. Il revint, le vendredi 18, avec une réponse écrite après minuit : elle apportait la nouvelle que la place s'était rendue. Les envoyés jugèrent dès lors que les cantons se désisteraient de toute entreprise de guerre; sinon, à la première nouvelle d'une offensive, Colmar devait se joindre à Sélestadt et à Haguenau pour porter à Heidelberg les doléances de la Décapole. Entre-temps la ville devait se rendre compte de ce qu'il faudrait de troupes, et notamment d'arquebusiers, pour être en mesure de soutenir un siège. Seulement si cette éventualité se réalisait, la défense incomberait à l'Empire et non à ses confédérés, et il y aurait lieu d'en aviser, d'une part, l'électeur palatin, en sa qualité de colonel du cercle, de l'autre, Strasbourg qui avait à convoquer la diète des villes. Mais sans attendre que les choses en vinssent là, les communes et les autres états du voisinage, l'évêque de Strasbourg, les comtes et les seigneurs, enverraient une députation aux troupes suisses, pour les inviter à respecter en Colmar un membre du Saint-Empire.

Heureusement les événements, comme on a vu, rendirent cette entente inutile. Colmar eut la satisfaction de

l'annoncer lui-même à ses confédérés, lors d'une nouvelle diète qui se tint à Sélestadt. Au lieu de recourir aux armes, les cantons avaient préféré s'en tenir aux moyens de conciliation qu'offrait la paix perpétuelle avec la maison d'Autriche. Grâce aux bons offices de M. de Marnold, les principaux intéressés, d'une part la ville de Bâle, de l'autre tous ceux qui avaient prêté leur concours à Guillaume Arsent, représentés par leurs amis et parents, les deux frères Schwickard et François-Conrad de Sickingens signèrent, le 15 mars 1538, à Schliengen, près de Müllheim, un accord en vertu duquel les gentilshommes qui avaient été faits prisonniers, recouvrèrent leur liberté sans rançon. Aussitôt cette réparation obtenue, Bâle devait s'employer à faire restituer aux nobles compromis dans l'affaire les châteaux, villages, biens meubles et immeubles que la régence d'Ensisheim avait mis sous le séquestre. Par contre ceux-ci devaient s'engager envers Bâle et les confédérés à ne pas tirer vengeance de l'injure qu'ils avaient reçue, et leur procurer les meilleures assurances, écrites et scellées, que Guillaume Arsent ne les rechercherait pas non plus, pour ce qui s'était passé à son détriment. Les deux valets du sire de Guemmingen, que la régence détenait, furent remis en liberté. Marc Méehofer, qui avait eu la part principale au meurtre du jeune Français, fut seul exclu de l'amnistie et devait subir la peine qu'il avait méritée.

On peut se demander ce que le château de Schwarzenbourg devint à la suite de ces événements. M. de Marnold avait bien promis de le mettre hors d'état de nuire, et les confédérés[1] en avaient pris acte. Mais après l'accommodement par lequel les coupables étaient remis en possession

[1] Amtliche Sammlung der ältern eidgenössischen Abschiede, T. IV, Ic, p. 922.

de leurs domaines, il est permis de croire qu'on n'y toucha pas, non plus qu'on ne condamna Marc Méehofer [1]. Quant à Guillaume Arsent, qui paraît avoir fait des difficultés pour reconnaître les engagements de ses complices, il ne semble pas qu'il eût renoncé à son mode de recouvrement contre la France. Seulement au lieu de battre les grands chemins en Suisse ou en Alsace, il alla écumer ceux de la Lorraine. Mais on peut douter que ses opérations y aient été plus fructueuses; du moins trouve-t-on à un an de là, au mois d'avril 1539, qu'il y était retenu prisonnier [2] et même que Berne refusait de s'entremettre pour le délivrer.

[1] Amtliche Sammlung der ältern eidgenössischen Abschiede, T. IV, Ic, p. 1062.

[2] Ibidem, p. 1086.



III

Notice
HISTORIQUE ET GÉNÉALOGIQUE
SUR LA
FAMILLE ZU RHEIN

PAR ERNEST MEININGER

INTRODUCTION

Parmi les nombreuses familles nobles qui, au moyen-âge, ont fait l'illustration de Mulhouse, celle des ZU RHEIN figure au premier rang. Tout en s'établissant plus tard dans les environs immédiats de notre ville, les ZU RHEIN n'y conservèrent pas moins droit de cité, entretenant avec elle des rapports suivis, plus ou moins amicaux, plus ou moins tendus, mais occupant continuellement nos annales, où, pendant des siècles, leur nom revient presque à chaque page. Aussi nous a-t-il paru intéressant de tracer à grands traits la physionomie de ce lignage, jadis si nombreux et qui aujourd'hui a, à peu près, disparu du sol alsacien.

Tel est le but de ce travail, qui nous a été beaucoup facilité de toutes parts. On nous permettra d'exprimer ici notre bien vive reconnaissance à tous ceux qui ont bien voulu, sous une forme ou sous une autre, nous venir en aide :

1° à M. KINDLER DE KNOBLOCH, le savant et aimable généalogiste, pour la communication de ses précieuses

Collectanées alsaciennes [1], relatives aux zu Rhein, glanées dans les archives de Mulhouse, de Colmar, de Strasbourg, de Carlsruhe, dans des collections particulières, etc.

2° à M. Charles Seyfried, curé de Dornach, auteur d'une intéressante petite monographie de son village, qui a poussé la complaisance jusqu'à transcrire à notre intention, non seulement ce qui concernait les zu Rhein dans les registres de sa paroisse, mais qui a encore tenu à faire personnellement le même travail pour Niedermorschwiller, Pfastatt et Lutterbach. Enfin,

3° à M. Xavier Kohler, archiviste de Porrentruy et notre confrère du Musée, à M. Boeglin, maire de Spechbach-le-Haut, à M. J. Steiger, greffier de la mairie de Dornach, et à ses collègues de Pfastatt et de Niedermorschwiller, pour leurs obligeantes communications.

Nous ajouterons que, par une vraie bonne fortune, nous avons pu consulter à notre aise les différentes archives de la famille zu Rhein. Celles de Dornach (*dossier D*) appartiennent au Musée historique depuis plusieurs années déjà [2]; celles de Niedermorschwiller (*dossier M*) et celles de Pfastatt (*dossier P*) sont la propriété, les premières, de M. Albert Tachard, et l'autre, de la famille Theurillat [3], qui nous les ont communiquées avec un empressement dont nous leur savons un gré infini.

De son côté, M. le baron Louis de zu-Rhein, de Würtzbourg, chef actuel de la famille, a bien voulu nous confier

---

[1] Pour donner une idée de l'importance de cette collection inédite, il nous suffira de dire que l'article zu Rhein seul comprend onze pages in-folio de texte, d'armoiries et de sceaux. Le texte est puisé à près de quarante sources différentes, archives, manuscrits, imprimés, etc.

[2] Elles lui ont été données par feu M. Jules Dollfus, ancien adjoint au maire de Mulhouse et fils de Gaspard Dollfus, acquéreur du château de Dornach vers la fin du siècle dernier.

[3] V. n° 33, les liens de parenté qui unissent cette famille aux zu Rhein.

une vieille chronique de famille, de 1640, écrite par JACQUES HENRIC-PÉTRI, d'abord greffier, puis bourgmestre de Mulhouse, et compléter nos données sur plusieurs points importants, notamment en ce qui concerne la génération contemporaine. Nous lui exprimons ici toute notre reconnaissance.

Notre travail, qui a moins de prétentions historiques que généalogiques, a donc pour base des sources absolument authentiques, et c'est sous cette garantie que nous osons la soumettre à l'indulgence de nos lecteurs.

APERÇU HISTORIQUE

La famille ZU RHEIN est originaire de Bâle, où elle paraît dès 1169. Une tradition de famille lui donne la Lorraine comme berceau[1], et prétend qu'à la suite d'un bouleversement politique, ses ancêtres furent obligés de s'exiler et de se fixer à Bâle. Dans cette ville seulement, ils prirent leur nom actuel de ZU RHEIN *(ze Rin, zem Rein,* etc., en latin *de Rheno)* de leur demeure, le soi-disant *Salzthurm,* situé sur les bords du Rhin.

Quoi qu'il en soit, dès leur première apparition dans l'histoire, les ZU RHEIN occupent une position sociale importante, et comptent jusqu'à la fin au nombre des principaux vassaux de l'évêque de Bâle. Un siècle plus tard, en 1261, une branche s'était détachée du tronc et transplantée à Brisach, où elle prospéra pendant près de deux cents ans, fournissant à cette ville des conseillers et un bourgmestre. A Bâle même, les ZU RHEIN figurent, dès la fin du XIII[e] siècle, parmi les premiers magistrats de la cité : JEAN, en 1290; BOURCARD, en 1420, et JACQUES, en

[1] C. SEYFRIED, *Notiz über Dornach,* Rixheim, 1886, p. 6.

1452; deux autres membres de la famille y occupent même avec éclat le siège épiscopal, Frédéric, de 1437 à 1451, et Gaspard, qui appartient à la branche de Mulhouse, de 1479 à 1502.

Cette branche de Mulhouse qui, à partir de la fin du xv[e] siècle, devait absorber toutes les autres[1] et former la souche des branches modernes, remonte au chevalier Hugues zu Rhein, membre du conseil en 1356, et que Wurstisen cite, en 1366, avec son fils Bourcard, chanoine à Bâle. Le chevalier Herterich qui, en 1346, figure en qualité de témoin au bas d'un document, parmi les bourgeois nobles de notre ville[2], était un autre de ses fils. Un arbre généalogique que nous avons trouvé dans le *dossier M,* mais dont nous ne pouvons, en tous points, garantir l'authenticité, donne la filiation de la famille de Mulhouse en y comprenant les ascendants directs de Bâle (v. *tableau généalogique*), parmi lesquels figure déjà un Hugues, membre du conseil de notre ville en 1230.

Cependant Herterich avait encore un autre frère, Frédéric *(Fritschemann)* dit le jeune, qui paraît de 1367 à 1401, en qualité de vassal de l'évêque de Bâle et à qui Wurstisen attribue, en 1377, un autre frère du nom de Henri[3]. En 1360, Herterich devint prévôt de Mulhouse, fonctions qu'il conserva jusqu'en 1366, année où, le 17 avril, un acte le désigne encore comme tel[4]. Cette charge échut également, en 1385, à son fils aîné, le chevalier Hugues II, mais momentanément seulement[5]. Ils furent les fondateurs de la souche mulhousienne de leur nom.

---

[1] On remarquera effectivement plus loin, sur la liste des zu Rhein de Bâle, qu'aucun membre n'y est plus mentionné au xvi[e] siècle.

[2] Trouillat, *Monuments de l'ancien évêché de Bâle,* t. III, p. 840.

[3] Wurstisen, *Baszler Chronick,* IV, chap. 23.

[4] X. Mossmann, *Cartulaire de Mulhouse,* t. I., pp. 257-276.

[5] Ce fait, affirmé par Schoepflin, a été depuis mis en doute. Il existe cependant au Musée historique, catalogué sous le n° 934, un document

Le fils aîné de ce Hugues, Herterich II, épousa une fille du bourgmestre Ulric Guterolf de Dornach, dernier de sa race, et hérita de son beau-père le fief de Dornach, qui relevait de l'abbaye de Murbach. Il en possédait déjà, ainsi que ses hoirs, une part depuis 1409 [1] et, pendant plus de quatre siècles et demi, ce village resta inféodé aux zu Rhein, dont il forma longtemps la résidence ou *Stammgut*.

Le fief autrichien de Morschwiller fut attribué à la famille dans la première moitié du xv[e] siècle, et resta plus tard à la branche aînée, à partir de 1589, jusqu'à la Révolution. Une investiture, signée par Anne de Bronswick, le lundi après la Saint-Michel de l'année 1420, donne ce village, « qui appartient à Ulric de Dornach et que celui-ci a hérité de ses ancêtres, » au même Ulric, à son gendre Herterich zu Rhein et à son cousin Rodolphe de Neuenstein, «*unsern Schenckhen,*» ainsi qu'à leurs hoirs, tant fils que filles, sous réserves des droits de Wernly de Dornach, s'il revenait au pays [2]. Le fief resta un peu plus tard aux seuls zu Rhein. Il était masculin, *Mannlehen*; mais, en 1561, les femmes furent déclarées capables d'y succéder [3]. A ce moment, Jean-Sébastien I[er] n'avait de sa première femme, morte en 1564, que des filles, ce qui explique cette modification. Cependant après son décès, lors du partage des biens entre les trois fils du second lit, qui eut lieu en 1589, ceux-ci eurent soin de prendre des dispositions pour annuler le droit des femmes. Il en résulta même, plus tard, certaines contestations énumérées longuement dans le *dossier M*.

Au xv[e] siècle apparaissent plusieurs zu Rhein intitulés

émanant authentiquement du magistrat de Mulhouse et ayant encore un fragment du sceau de la ville, dont le contenu reproduit un jugement rendu, en mai 1385, par le sous-prévôt Fritschemann von Esch au nom du prévôt, le chevalier Hugues zu Rhein, au sujet d'une servitude relative à un égout.

[1] X. Mossmann, *Notice sur Dornach*, Mulhouse, 1872, p. 9.

[2] V. *dossier M.*

[3] V. idem.

seigneurs de *Hæsingen*. Hæsingen est un village situé à une lieue de Bâle et appartenait jadis à l'abbaye de Murbach, qui en investit la famille en 1401, suivant SCHOEPFLIN. Cependant TONJOLA[1] cite déjà un chevalier JOHANNES ZERING VON HAESINGEN enterré, en 1307, dans l'église Saint-Jean à Bâle, puis un autre JEAN, chevalier, dit de Hæsingen, possède en fief, le 24 février 1349, le village de Haltingen, qui lui avait été engagé pour cinq cents florins par le margrave de Hochberg[2]. Quoi qu'il en soit, Hæsingen paraît avoir appartenu successivement à ceux de Bâle et à ceux de Mulhouse. En effet, un troisième JEAN ZU RHEIN, de Mulhouse, frère de HERTERICH II, le reçut en 1412, comme fief d'Ensisheim, de CATHERINE DE BOURGOGNE, veuve de LÉOPOLD-LE-SUPERBE[3], et, quelques années plus tard, en 1423, nous en voyons également investi le chevalier BOURCARD ZU RHEIN, bourgmestre de Bâle; il existait sans doute aussi une parenté assez rapprochée entre les deux tenanciers. Enfin, Hæsingen passa, après eux, à JEAN-BERNARD (n° 6) et à ses fils FRÉDÉRIC et GASPARD, celui-ci évêque de Bâle de 1479 à 1502.

La famille possédait encore de nombreux fiefs, entre autres à Blotzheim, à Ruelisheim, à Rixheim, à Brunstatt, etc. Ils succédèrent aux ZOBEL[4], vers 1380, dans la possession du village de Niedersteinbrunn, qu'ils conservèrent jusqu'en 1466, année où il passa par héritage aux REINACH[5]. Ils le reprirent cependant plus tard, et le vendirent en 1733. La possession du fief de Spechbach, dont les ZU RHEIN jouis-

[1] *Basilea sepulta*, Bâle, 1661, p. 293. — SCHOEPFLIN-RAVENEZ, *L'Alsace illustrée*, t. IV, p. 153, le signale également d'après GRANDIDIER.

[2] Archives de Carlsruhe, conv. 203.

[3] SCHOEPFLIN-RAVENEZ, t. IV, p. 152. Il en résulta un long procès entre Murbach et la maison d'Autriche. Murbach dut racheter Hæsingen en 1542.

[4] Ancienne famille mulhousienne, sur laquelle on trouvera des détails dans KINDLER DE KNOBLOCH, *Der alte Adel im Ober-Elsass*, p. 114.

[5] SCHOEPFLIN-RAVENEZ, t. IV, p. 151.

saient encore au dernier siècle, ne nous paraît pas remonter aussi haut.

Ils avaient en outre encore de nombreux biens à Fislis, à Ligsdorf, à Betlach, etc. A Mulhouse ils possédaient, en dehors de leur cour, la dîme d'Illzach dite *Vorzehente,* que le magistrat racheta au XVIIe siècle, et la dîme dite *Etterzehente.* Avec le temps ils acquirent différentes maisons dans notre ville : ils en avaient dix, en 1793, ainsi que le constate une pièce officielle de cette époque du *dossier M.*

Au moment de la Réforme, les derniers zu RHEIN de Bâle — si toutefois il en existait encore — quittèrent définitivement cette ville. Ceux de Mulhouse, en fidèles vassaux de l'évêque de Bâle, firent cause commune avec lui, et poussèrent même leur attachement à l'ancien culte jusqu'à renoncer à leur droit de bourgeoisie dans notre ville, où ils possédaient leur hôtel, avec cour et jardin, dans la rue des Maréchaux, vis-à-vis du *Werkhof.* Aucun de nos chroniqueurs n'en a fait mention; mais nous avons trouvé le fait mentionné dans une lettre du *dossier D,* datée du 9 septembre 1632 et émanant du magistrat de Mulhouse, à l'adresse de la bru et du petit-fils[1] de JEAN-SÉBASTIEN, Ier du nom. Cette lettre dit entre autres : ...*Nun werdet ihr eüch noch zue erinnern wissen dasz, ohnangesehen eüwer schweyer vnnd groszvatter selig, das bey vns, von seinen vorälteren här vnnd für sich selbsten gehabte burgerrecht auffgekhündet, vnnd saithar vns einige burgerliche pflicht, schutz, schirm oder burgerrechtgelt nicht geläistet worden, wir jedoch eüch in eüwerem hof niemahlen kheinen eintrag gethan....*

Cette renonciation au droit de bourgeoisie remontait sans doute à 1559, année où ce JEAN-SÉBASTIEN offrit sa cour de Mulhouse en oblation féodale aux archiducs

[1] C'est-à-dire à URSULE DE ROGGENBACH, veuve de JEAN-CHRISTOPHE ZU RHEIN, et à leur fils MELCHIOR.

d'Autriche[1]. Ajoutons cependant qu'elle ne fut pas maintenue par ses descendants; car nous trouvons plus tard, sous la date du 14 octobre 1722, une lettre du magistrat reconnaissant « que la très noble famille de zu RHEIN fait « partie, depuis déjà plusieurs siècles, des bourgeois d'hon« neur *(Ehrenburgern)* de la ville, et qu'elle y possède « des biens, etc.... »

En 1589, après la mort de JEAN-SÉBASTIEN Ier, survenue en 1587[2], ses deux fils JEAN-JACQUES et JEAN-CHRISTOPHE se partagèrent sa succession et donnèrent naissance aux branches dites de *Morschwiller* et de *Dornach*[3]. La première se poursuivit ensuite pendant deux siècles, sans aucune interruption. Une troisième branche, celle de *Pfastatt*, est issue, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, de JEAN-SÉBASTIEN II, à qui son cousin JEAN-CONRAD DE ROGGENBACH, évêque de Bâle, vendit ce village en 1658, pour la somme de cinq mille florins, à condition du maintien du lien féodal[4].

---

[1] SCHOEPFLIN-RAVENEZ, t. V, p. 768, et le *dossier M.*

[2] Par suite d'une erreur d'impression sans doute, SCHOEPFLIN donne 1558 comme date de ce décès, et plusieurs autres auteurs l'ont répétée de bonne foi. Nous avions déjà la certitude de cette erreur de date par quelques pièces du *dossier D,* émanant de JEAN-SÉBASTIEN Ier et allant jusqu'en 1586, quand nous avons eu connaissance des pierres tombales conservées au château de Morschwiller par M. TACHARD, dont l'une d'elles tranche définitivement la question (V. plus loin, p. 53).

[3] SCHOEPFLIN dit Pfastatt au lieu de Dornach, ce qui est une erreur. Pfastatt n'appartenait alors pas encore à la famille.

[4] Pfastatt était jadis la propriété des nobles de HAUSS, également bourgeois de Mulhouse, auxquels succéda, en 1523, GABRIEL DE SALAMANCA, comte d'ORTENBOURG, qui fut investi en même temps de Riedisheim et de Brunstatt. En qualité de créancier des comtes d'ORTENBOURG, Mulhouse s'empara, en 1639, du consentement des Suédois, de ces trois villages, qui lui avaient été engagés par les premiers; mais la ville n'en jouit que jusqu'en 1647. La possession de Pfastatt fut encore moins longue; car, étant un fief de l'église de Bâle, il lui fit retour dès 1640, à la mort de GEORGES D'ORTENBOURG, dernier représentant de la famille, et l'évêque JEAN-HENRI D'OSTEIN (1628-1646), malgré les instances de Mulhouse, qui voulait en être investi de préférence, en nomma bailli *(Vogt)* le susdit JEAN-SÉBASTIEN II, qui en devint propriétaire dix-huit ans après.

JEAN-FRANÇOIS, son fils aîné, et RENAUD-GUILLAUME, son plus jeune fils, devinrent, après le décès de leur père, les chefs des branches de *Pfastatt* et de *Dornach*. Le château de ce dernier village était depuis bien longtemps dans un état de délabrement complet; car, dès 1511, un document l'appelle déjà *Burgstall* ou château détruit. Aussi RENAUD-GUILLAUME fut-il dans la nécessité de reconstruire sur son emplacement, une nouvelle demeure, vers la fin du XVIIe siècle, telle qu'elle existe encore de nos jours, à côté de l'église du village[1]. L'ancien château était entièrement entouré d'eau et il avait été impossible d'y creuser des caves; une nouvelle construction avec de grandes caves dut être élevée plus loin, à cinq minutes du village, à laquelle on donna le nom de *Neuhaus*[2]. Celle-ci, qui appartient aujourd'hui à M. BRAUN, photographe, est plus généralement connue sous le nom de propriété RIEFF. On y voit encore, sur la façade principale, les armoiries de la famille RIEFF DE ZURHEIN, sculptées dans la pierre, qui portent un chevron chargé de trois roses, le cimier surmonté de deux cornes de buffle.

Cependant la descendance de RENAUD-GUILLAUME, bien que composée de douze enfants, dont plusieurs fils, s'éteignit de bonne heure, l'aîné, le seul qui se soit marié, FRANÇOIS-CONRAD-CHRISTOPHE, n'ayant eu que deux filles, dont la cadette épousa son cousin, FRANÇOIS-JOSEPH-ANTOINE-SÉBASTIEN ZU RHEIN, de la branche de Morschwiller. Ce fut la ligne aînée de Pfastatt qui prit alors possession de

---

[1] Lors de la Révolution, ce château fut vendu comme bien national et acquis par GASPARD DOLLFUS, de Mulhouse, qui le revendit plus tard à FRANÇOIS-LOUIS PARANT, notaire et maire de Dornach, dont les descendants en sont encore propriétaires.

[2] Il est question d'un *Neuhaus* dans un document du *dossier M*, daté de 1589 : il aura été construit par JEAN IV qui parle en 1511 *(dossier D)* de nouvelles constructions élevées par lui à côté de l'ancien château. La propriété RIEFF est cependant plus récente.

Dornach (en 1769) et qui l'occupait encore au moment de la Révolution.

Quant à la postérité de Jean-François, elle fut continuée par son fils Jean-Meinrad-Jacques et les deux fils de celui-ci, Philippe-Jacques Ier et Didier-Sébastien. Nous reviendrons plus loin sur la destinée de cette branche, qui est tombée en roture dès la seconde génération et dont la descendance masculine directe est plongée, depuis le commencement du siècle, dans une obscurité complète.

Retournons encore un instant en arrière. Après la paix de Westphalie, qui terminait la guerre de Trente Ans, les possessions des archiducs en Alsace étant devenue françaises, la noblesse autrichienne se vit dans l'obligation de reconnaître son nouveau suzerain. Les zu Rhein ne paraissent pas y avoir mis trop de mauvaise grâce; car, dès 1653, Jean-Guillaume, de la branche de Morschwiller, et Jean-Sébastien II, de celle de Dornach, prêtèrent à la couronne de France l'hommage féodal pour ceux de leurs fiefs mouvants de la maison d'Autriche[1]. Cependant ceux de Dornach et de Pfastatt étaient plus spécialement feudataires de l'abbaye de Murbach (remplacée plus tard par le chapitre de Thann) et de l'abbaye de Lucelle. Le cens annuel qu'ils étaient tenus d'acquitter à ces deux abbayes se composait, pour Murbach, de douze sacs de seigle, de douze sacs d'avoine et de trois livres, trois sols *stebler* en argent; pour Lucelle, de sept sacs et trois setiers *(sester)* de blé, de quinze sacs et trois setiers de seigle, et de huit sacs et trois setiers d'avoine. Par contre les revenus que les zu Rhein tiraient de la seule commune de Dornach,

[1] Le Conseil royal d'Alsace, siégeant alors à Brisach, leur délivra des lettres d'investiture écrites en allemand et revêtues du sceau de la *Régence de l'Alsace supérieure et inférieure.* (Schoepflin-Ravenez, t. V, p. 768.)

se chiffraient par quatre cent cinquante-sept livres et dix sols *stebler* [1].

Le *dossier D* contient, au sujet des fiefs de cette partie de la famille, quelques pièces intéressantes. Nous citerons entre autres une lettre de l'abbé de Murbach, du 17 décembre 1628, enjoignant à JEAN-CHRISTOPHE de se présenter à Guebwiller pour y recevoir l'investiture du fief, dont la famille jouit *depuis longtemps ;* puis une autre lettre, émanant de l'abbé de Lucelle et datée du 17 septembre 1639, par laquelle il dénonce à JEAN-SÉBASTIEN II son fief de Dornach, parce qu'il « n'a pas payé, depuis plusieurs années, le cens annuel « pour l'entretien du curé, quoique ses revenus et son état « de fortune le lui eussent parfaitement permis. » Cette dénonciation, qui évidemment n'a pas été suivie d'effet, dut amener le débiteur négligeant à résipiscence. A ces pièces sont jointes d'autres lettres des évêques de Bâle, de la ville de Bâle, etc., au sujet des fiefs de leur mouvance.

L'investiture était presque toujours une solennité qui comportait une certaine pompe. Nous n'en voulons pour preuve qu'une lettre de JEAN-CONRAD DE REINACH, évêque de Bâle, du 1er août 1725, qui prescrit à GEORGES-SÉBASTIEN ZU RHEIN (n° 20 § 3), de Pfastatt, de se rendre à cet effet à Porrentruy : *in rittermässigem Aufzug.*

Quand LOUIS XV, par lettre datée de Compiègne, du 6 août 1773, conféra le titre de *baron* à toute une série de vieilles familles nobles d'Alsace, les ZU RHEIN devaient nécessairement en faire partie. Leur noblesse remontait assez haut pour cela. Ce privilège de LOUIS XV [2] avait ceci

---

[1] Cf. C. SEYFRIED, *Notiz über Dornach*, p. 5. On trouvera en outre, sur la manière dont ces nobles administraient leurs villages, beaucoup de détails très intéressants dans la brochure de M. X. MOSSMANN, *Notice sur Dornach*, pp. 12 à 22.

[2] Voici le passage essentiel de cette lettre, d'après ERNEST LEHR, *L'Alsace noble*, t. I, *Introduction*, p. IX : « A ces causes, notre intention est qu'à l'égard

de particulier, contrairement aux lois d'hérédité en usage alors en France, où les titres du père passaient au seul aîné de la famille, qu'il laissait à tous les mâles, indistinctement, le droit de s'intituler baron, qu'ils fussent aînés ou cadets, et du vivant même du père, suivant les anciennes lois et coutumes du Saint-Empire romain [1].

Lorsqu'éclata la Révolution, tous les zu Rhein mâles, sauf un dont il sera question plus loin, émigrèrent en Allemagne. Le chef de la branche de Morschwiller venait de mourir à Mayence, en 1785, et ses deux fils Maximilien et Frédéric, nés hors de l'Alsace, étaient élevés par l'évêque de Worms. En leur qualité de mineurs, la loi française leur devait aide et protection, et c'est aussi pour ce motif que leurs biens ne furent point déclarés nationaux, et qu'ils ne figurent point sur la liste des émigrés de 1793, comme les autres membres de la famille. Au commencement de ce siècle, ils vendirent leur patrimoine, ce qui rompit leurs dernières attaches avec l'Alsace, et c'est pour cette raison aussi que la restauration des Bourbons ne les ramena point au pays de leurs ancêtres, avec la foule des autres émigrés nobles. L'Allemagne était devenue leur patrie et, le 25 août 1816, ils furent immatriculés parmi la noblesse bavaroise, dans la classe des barons. L'aîné fournit une descendance assez nombreuse, qui fleurit encore aujourd'hui et dont le chef est actuellement le baron Louis

« de la qualification dont il s'agit, les choses restent dans l'état où elles étaient « en 1680 et que les familles d'ancienne noblesse de notre province d'Alsace « qui jouissaient à cette époque des titres de *Herr* et de *Freiherr* ou de « Baron, continuent de prendre la qualification de baron en tous actes tant « judiciaires qu'extrajudiciaires, sans être tenues de la justifier par des « diplômes ou lettres patentes de concession spéciale.... »

Le 25 novembre suivant, le Directoire de la noblesse de la Basse-Alsace fit dresser une liste de cinquante-huit maisons qui se trouvaient dans ce cas et plusieurs autres furent encore ajoutées un peu plus tard.

[1] Cf. Ernest Lehr, loc. cit., *Introduction*, pp. XI et XII.

DE ZU-RHEIN, chambellan du roi et ancien député au Reichstag allemand, demeurant à Würtzbourg.

Les trois fils de DIDIER-SÉBASTIEN, le dernier seigneur de Pfastatt, rejoignirent l'armée de Condé et moururent tous les trois, de 1796 à 1797, en portant les armes contre leur pays.

Les deux fils de PHILIPPE-JACQUES II, de Dornach, étaient aussi partis, ainsi qu'il résulte d'une déclaration faite par la veuve, MADELEINE-SOPHIE D'OCAHAN, à la municipalité de Dornach, sous la date du 24 juin 1793, dans laquelle elle dit que son fils aîné a quitté le pays depuis treize ans pour se rendre à Würtzbourg, afin d'y faire son service de page, et que son autre fils, JEAN-CLÉMENT-CÉLESTIN, s'est engagé dans le 53e régiment d'infanterie qui stationnait auparavant en Alsace [1]. De ce dernier nous n'avons plus trouvé de mention; quant à l'aîné, FRANÇOIS-JOSEPH, il figure dans les registres de décès de Mulhouse comme mort, en 1826, à l'hôpital de notre ville. Il est qualifié sur l'acte mortuaire d'ancien militaire et de célibataire.

Cependant il existait encore, au début de la tourmente révolutionnaire, un frère de PHILIPPE-JACQUES II, JEAN-SÉBASTIEN-GUILLAUME-IGNACE, né en 1740. Contrairement à l'exemple que lui donnaient les siens, il adopta sans hésiter les idées nouvelles et ne craignit pas de les confirmer en épousant, âgé déjà de plus de cinquante ans, à Brunstatt, le 21 avril 1791, sa cuisinière, CATHERINE KIRCHHOF, de Morschwiller. Ses concitoyens le nommèrent capitaine de la garde-nationale et, le 7 octobre 1793, la municipalité de Dornach lui délivra un certificat de civisme, attestant « qu'il avait toujours été un vrai républicain [2]. » Ces tendances démocratiques n'avaient au fond

---

[1] C. SEYFRIED, loc. cit., p. 8.

[2] C. SEYFRIED, loc. cit., p. 9.

rien d'anormal; car on sait que le Tiers-Etat de 1789 comptait dans son sein de nombreux nobles qui, les premiers, votèrent pour l'abolition de leurs titres et privilèges. Sébastien zu Rhein avait du reste déjà du sang bourgeois dans les veines par sa grand'mère Marie-Charlotte Sauvage et par sa mère Thérèse Toussaint. Quoique la première eût eu pour mère une de Kieffenberg[1], Jean-Meinrad-Jacques zu Rhein, en l'épousant, ne fit pas moins une mésalliance, au sens d'alors, et ses descendants cessaient d'être chapitrables. Ce fait est bel et bien reconnu dans une supplique au roi de leur fils Didier-Sébastien, datée de 1788[2].

La Révolution, qui avait privé Sébastien de son patrimoine (il était coseigneur de Dornach), lequel fut aliéné comme bien national, ne lui valut aucune compensation. Il se fit cultivateur, poussant lui-même la brouette aux champs, tout vieux qu'il était. En 1807 il mourut subitement, âgé de soixante-sept ans[3], laissant deux enfants, dont un fils, du nom de Fabien-Sébastien. On nous permettra de consacrer quelques lignes à l'existence mouvementée de celui-ci.

Né à Dornach, en 1800, il fut, sous la Restauration, brigadier dans un des escadrons de chasseurs de l'Allier, qui firent la fameuse campagne de Battenheim[4]. De retour

---

[1] V. *Armorial d'Alsace*, p. 267.

[2] Elle porte pour titre : « A Monseigneur de la Galaizière, comte de Chaumont, conseiller d'Etat, intendant d'Alsace», et demandait l'admission gratuite de son plus jeune fils dans une école militaire royale (*dossier P*).

[3] Le registre des décès de l'état civil de Dornach porte, par erreur, soixante-dix ans, chiffre du reste surchargé. De plus, les déclarations de naissance de ses enfants, faites par Sébastien lui-même, portent chaque fois des déclarations de son âge, qui ne concordent non plus entre elles.

[4] Cette triste équipée, qui coûta la vie au colonel Caron, est racontée en détail dans la petite brochure publiée, en 1822, par Jacques Koechlin, député du Haut-Rhin, sous le titre de : *Relations historiques des événements qui ont eu lieu à Colmar et dans les villes et communes environnantes, les 2*

dans ses foyers, il entra en qualité d'ouvrier dans la teinturerie de l'établissement DOLLFUS-MIEG ET Cie, mais n'y resta pas longtemps. En 1830, il fut instructeur de la garde-nationale de Dornach et, quelque temps après, le gouvernement lui donna une place de douanier, qui lui occasionna plusieurs changements de résidence [1]. Nous le retrouvons, en 1842, garde-barrière au chemin de fer de Mulhouse. Ayant obtenu sa retraite, il parvint, grâce à feu M. ENGEL-DOLLFUS, à se faire admettre comme pensionnaire à l'asile des vieillards de notre ville, où il est mort le 31 décembre 1886, laissant un fils, JEAN-BAPTISTE, surveillant au retordage chez MM. DOLLFUS-MIEG ET Cie, et qui n'a pas de descendance masculine. Il est, par conséquent, le dernier représentant de son nom en Alsace.

Sur le tronc complètement ébranché des ZU RHEIN alsaciens nobles, une tentative de greffe fut faite par ALEXANDRE-LOUIS RIEFF, fils de PIERRE-LOUIS RIEFF, qui avait, en 1793, épousé MARIE-WALBURGE-HORTENSE, fille de DIDIER-SÉBASTIEN ZU RHEIN, seigneur de Pfastatt. Par ordonnance du 11 avril 1826, CHARLES X l'autorisa à joindre le nom de sa mère au sien. Voici le texte même du ***Bulletin des lois****....* « Ordonnance qui autorise le sieur RIEFF (ALEXANDRE-« LOUIS), né le 24 prairial an IV (12 juin 1796) à Pfastatt, ar-« rondissement d'Altkirch, département du Haut-Rhin, lieu-« tenant au 13e régiment de ligne, chevalier de l'ordre royal « et militaire de Saint-Ferdinand d'Espagne, à ajouter à son « nom celui de *Zurhein,* qui est le nom de sa mère, et à « s'appeler RIEFF DE ZURHEIN. » Cependant Alexandre-Louis n'eut de sa femme, OCTAVIE REIBELL, sœur du général de division, de Strasbourg, que deux filles, dont Mme THEURILLAT, qui vit encore à Dijon.

---

et 3 juillet 1822. Ajoutons que la brochure valut à son auteur six mois de prison.

[1] Communication de M. J. Z., un de ses contemporains.

Deux autres filles de DIDIER-SÉBASTIEN s'allièrent également à de simples roturiers, ainsi qu'on le verra plus loin, (n° 22, §§ 10 et 12).

Il nous reste encore à dire deux mots des autres châteaux de la famille ZU RHEIN, outre celui de Dornach, qui subsistent dans nos environs.

Du château de Pfastatt on ne voit plus qu'une aîle, avec des traces d'armoiries sculptées sur le fronton de la porte d'entrée, ainsi qu'une partie des talus qui exhaussaient dans le temps les bâtiments entourés de marais. Les autres constructions sont des annexes modernes, ajoutées pour les besoins de la fabrique, qui y fut installée dans la première moitié de ce siècle. Un ancien château existait sur cet emplacement, appartenant jadis aux nobles de HAUSS, mais il fût détruit par le feu et les ZU RHEIN le firent restaurer en 1725 [1].

Comme importance et comme architecture, le château de Morschwiller est le plus remarquable de tous. Construit en 1726 par FRANÇOIS-JOSEPH-CONRAD, dans le style Renaissance, il était déjà très délabré un demi-siècle plus tard. ANTOINE STRUCH, aubergiste à la Demi-Lune et maire de Lutterbach, s'en rendit acquéreur en 1805, pour la somme de 180,000 francs, et le laissa en son état primitif [2]. En 1860, le propriétaire actuel, M. ALBERT TACHARD, l'acheta de sa famille et le fit habilement restaurer. C'est aujourd'hui une des plus belles maisons de plaisance de nos environs.

Dans la cour d'honneur s'élève un énorme tilleul : c'est l'arbre de la Liberté planté, pendant la Révolution, par les paysans du village. A ce moment le domaine était veuf de ses maîtres, établis à l'étranger depuis plusieurs années déjà, et la garde du tilleul fut confiée, sous les plus sérieuses me-

---

[1] SCHOEPFLIN-RAVENEZ, t. IV, p. 97.

[2] Dans l'acte de vente est stipulée cette curieuse clause que tous les papiers des archives du château appartiendraient à STRUCH.

naces, au bailli de l'endroit, CHRISTOPHE-ANTOINE CLAVÉ. Celui-ci, soit dit en passant, avait épousé, en 1771, MARIE-ANNE ZU RHEIN, de Dornach, sœur du susdit républicain SÉBASTIEN (nº 23 § 5).

Il se trouvait anciennement dans la chapelle du château, aujourd'hui disparue, trois monuments funéraires remarquables, et comme ancienneté et comme travail, que M. TACHARD a fait encastrer dans un mur situé en contre-bas, sur la droite, près de l'entrée principale. Ils représentent trois statues couchées, de grandeur naturelle, dont deux femmes et un homme. Celui-ci, le moins bien conservé, est un chevalier revêtu de son armure, l'épée au côté. Une double inscription, presque indéchiffrable, sur une pierre séparée et fortement ébréchée, que nous reproduisons ci-après (mais plus lisible), indique qu'il s'agit des pierres tombales de JEAN-SÉBASTIEN Ier du nom, et de sa seconde femme, MARIE-SUZANNE DE ROTBERG. La troisième statue pourrait bien représenter sa première femme, MARIE-JUDITH DE HOHENFIRST.



Le texte complet de cette inscription peut être rétabli à peu près comme suit :

Anno 1587 am 3ten May, Ist verscheiden der Edel vnd Vest Hansz Bastian Zu Rheyn, F. D. von Oesterreich Statt Rhatt in Ensiszheym.	*Anno 15.. starb in Lothringen...., Die Edel vnd tugentsame Fraw Susanna zu Rheyn, Geborne von Rotberg, dem* (ou *vom*) *Anderer.*

C'est-à-dire :

— L'an 1587, le 3 mai, est décédé le noble JEAN-SÉBASTIEN ZU RHEIN, conseiller de ville de son Altesse le duc d'AUTRICHE à Ensisheim;

— L'an 15.. mourut en Lorraine... la noble et vertueuse dame SUZANNE ZU RHEIN, née de ROTBERG, de l'autre...[1].

Dès le XVIIe siècle cependant, les membres de la famille des trois branches se faisaient inhumer dans le chœur de l'église de Dornach, ainsi que le prouvent les vieux registres de cette paroisse. Quelques-uns même, décédés au-dehors, y trouvèrent également leur dernière demeure. D'après la *Kleine Thanner Chronik,* les ZU RHEIN avaient, aux XIVe et XVe siècles, leur sépulture dans la chapelle du couvent des franciscains de cette ville, en compagnie des ANDLAU, des EPTINGEN, des HAGUENBACH, des LANDENBERG, des WUNNENBERG, des ZOBEL, etc., la plupart également bourgeois de Mulhouse.

Enfin, un quatrième château, situé à Spechbach-le-Haut, a longtemps appartenu aux ZU RHEIN, mais ne paraît pas avoir été habité par eux d'une manière suivie. Il était sans doute l'apanage des cadets et des veuves de la famille. JACOBÉE ZU RHEIN, de la branche de Pfastatt, y séjourna, entre autres, après la mort de son mari, FRANÇOIS-JOSEPH-CONRAD ZU RHEIN (n° 15), et y mourut en 1789.

La demeure seigneuriale de Spechbach devint, pendant la Révolution, la propriété de M. ANTOINE STRUCH (le même

[1] Cela ne pourrait-il signifier : *de l'autre lit ?*

qui, un peu plus tard, acheta également le château de Morschwiller) et de M. SCHULTZ, de Blotzheim, qui vendirent ce qui en restait. Le soi-disant *Gesindehaus* ou les communs, grande et vaste maison avec de larges corridors et escaliers, fut acquis par CHRISTOPHE-ANTOINE CLAVÉ, époux de MARIE-ANNE ZU RHEIN (nº 23 § 5), et resta à cette famille pendant près d'un demi-siècle. Leur fils JOSEPH CLAVÉ, convertit, vers 1830, les granges et écuries en tissage à bras, mais en 1842 ou 1843, toutes ces constructions furent démolies et rien ne rappelle plus aujourd'hui aux générations actuelles le manoir des ZU RHEIN, si ce n'est le *Burgweiler* transformé en une belle et vaste prairie arrosée par le *Krebsbächlein,* et le chemin dit *hinter dem Schloss,* situés au Nord-Est du village[1].

Plusieurs auteurs, entre autres ISELIN[2], ont confondu la famille ZU RHEIN avec une autre du nom de AM RHYN, originaire de Strasbourg, qui, au XVIe siècle, quitta cette ville pour se retirer à Lucerne[3], qui lui doit plusieurs avoyers. Les AM RHYN, dont le nom latin est également *de Rheno* et qui se sont appelés quelquefois ZUM RHYN ou DE RIN, portent dans leurs armes une bande fuselée comme les ILLZACH et les SCHALER (v. planche II, fig. 11).

Armoiries et sceaux de la famille ZU RHEIN

(Explication des planches I et II)

L'Armorial d'Alsace donne pour les anciennes armoiries de la famille (fin du XVIIe siècle) : D'argent à un lion

---

[1] Communication de M. F. BOEGLIN, maire de Spechbach-le-Haut.
[2] V. son *Lexicon,* t. IV, pp. 71-72, sous la rubrique *zu oder am Rhyn.*
[3] SCHOEPFLIN-RAVENEZ, t. V., p. 769.

contourné de sinople, *la queue double et passée en sautoir*[1], lampassé et armé de gueules.

La branche actuelle des ZU RHEIN de Bavière[2] porte: D'argent au lion contourné de sinople, lampassé et armé de gueules, l'écu timbré d'un casque de tournoi surmonté d'une couronne de baron. CIMIER : le lion issant de sinople, orné d'une crête échancrée d'argent de quatre angles, chaque angle orné d'une boule or et d'une plume de paon au naturel. LAMBREQUINS : de sinople et d'argent. TENANTS : deux lions de sinople (pl. 1, fig. 9).

On remarquera que la couleur du lion est parlante, le sinople ou *vert*, peu employé pour les animaux de cette catégorie, devant évidemment rappeler, dans le cas particulier, la couleur des eaux du fleuve auquel les ZU RHEIN ont emprunté leur nom.

Nos planches donnent encore d'autres variantes, ainsi qu'un certain nombre de sceaux, provenant des sources suivantes[3] :

I. Armoiries

1. *Zu Rhein de Hæsingen :* Armorial de CONRAD GRÜNENBERG, p. 177[b]; WURSTISEN, *Basler Chronik*, lib. IV, cap. 14; armorial anonyme de M. X., armorial de la société du *Herold* de Berlin, p. 321, et armorial de SIEBMACHER I, p. 197.
2. Armoiries de JEAN, 1292, BOURCARD, 1416, JACQUES, 1462, bourgmestres de Bâle, et de HUGUES ZU RHEIN, chevalier, 1191, d'après l'armorial de M. X. L'armorial de la Bibliothèque municipale de Colmar, p. 140[a], donne l'écusson de même, mais les lambrequins complètement verts.

[1] La particularité que nous soulignons ne se trouve que dans l'*Armorial d'Alsace*. Toutes les autres armoiries, anciennes et modernes, que nous connaissons, ne la présentent plus.

[2] Sources : *Gothaisches genealogisches Taschenbuch der freiherrlichen Häuser*, 1859, p. 933; ERNEST LEHR, *L'Alsace noble*, t. III, pl. 23; RIETSTAP, *Armorial général*, t. V.

[3] Sauf les armoiries n[os] 5, 9 et le sceau n° 10, nous devons ces renseignements à la bonne obligeance de M. KINDLER DE KNOBLOCH, qui nous a également fourni les dessins à l'appui.

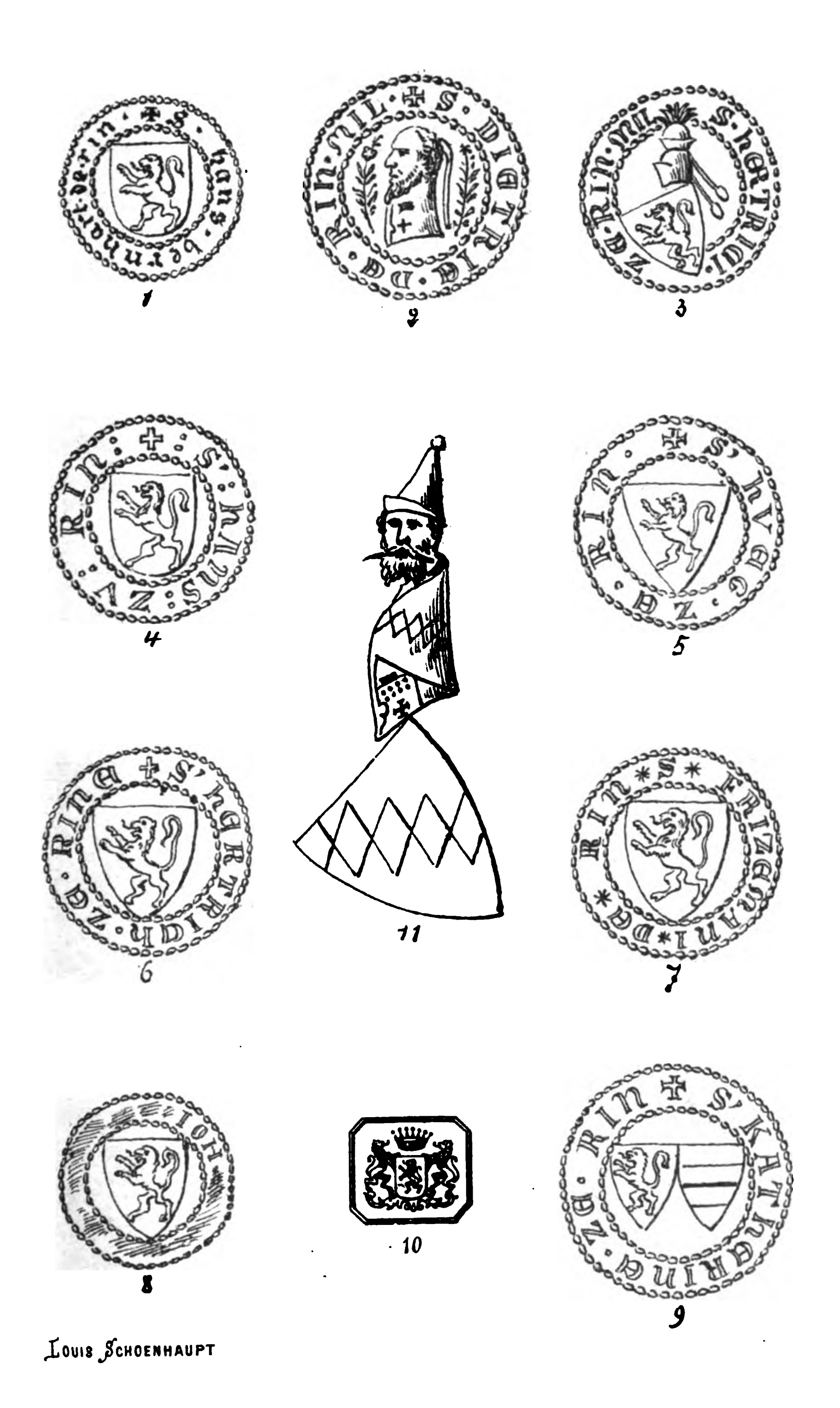

UNIV. OF MICH.

PLANCHE I.

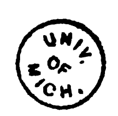


ARMOIRIES DE LA FAMILLE ZU RHEIN

(v. texte pp. 56–57)



SCEAUX DE LA FAMILLE ZU RHEIN


UNIV.
OF
MICH.

3. *zum Reyn*, d'après l'armorial de Sebald Bühbler, p. 109, appartenant à M. le baron Zorn de Bulach, d'Osthausen.
4. *zu Rhein de Hæsingen*, d'après l'armorial de la Bibliothèque de Colmar, p. 112*.
5. Armes des évêques Frédéric et Gaspard zu Rhein, d'après Wurstisen.
6. *zum Reyn*, variante de l'armorial de S. Bühbler, p. 296*; variante inexacte, car ce sont les armes des nobles de Dornach, qui portaient *d'argent au lion contourné et morné de sable.*
7. Frédéric zu Rhein, *de Hæsingen*, en 1415 (?), variante de l'armorial anonyme de M. X. Nous ne donnons pas l'écusson, qui est le même que celui des nos 1 et 2; quant aux lambrequins, ils sont tout verts.
8. Dietherich (?) zu Rhein, prévôt de Mulhouse, en 1360, suivant le même armorial. Même observation pour l'écusson. Les lambrequins sont d'argent et de sinople.
9. Armoiries actuelles des barons de zu-Rhein, de la branche de Bavière.

II. Sceaux

1. Jean-Bernard, 1420 (n° 6).
2. Dietherich de Rin (peut-être am Rhyn), chevalier, 1372 (n° 2).
3. Herterich, chevalier, 1361 (n° 2).
4. Jean, 1431 (n° 3 § 2).
5. Hugues, chevalier, 1386 (n° 3).
6. Herterich, fils du précédent, 1386 (n° 5).
7. Fritschemann, 1387 (n° 1 § 3).
8. Jean, 1365 (page 60).
9. Catherine de Veltheim, sa mère, 1365 (p. 59).
10. Louis, baron de zu-Rhein, 1887, chef actuel de la branche de Bavière (n° 30 § 3).
11. Hugues ze Rine, écuyer, 1380 (Archives des Hattstatt, à Bâle). Celui-ci est évidemment de la famille am Rhyn, dont il porte les armes (v. p. 55).

GÉNÉALOGIE

Pour procéder méthodiquement, nous avons dû classer la famille par branches, en commençant par la souche originaire de Bâle, qui a donné naissance aux lignes de Mulhouse et de Brisach. Il ne nous a pas été possible d'établir une filiation pour Bâle et Brisach, mais la liste de la première ville nous semble plus complète que ce qui

a été publié jusqu'ici. Elle offre en même temps un tableau exact de la situation prépondérante occupée par les zu Rhein dans l'ancienne cité rauracienne.

A. Souche Bâloise

Les zu Rhein faisaient partie, à Bâle, de la société du *Perroquet, zum Psittich;* vers la fin du xive siècle, ils figuraient parmi les chevaliers du *Sanct-Georgenschild.*

Hugues, Ier du nom, paraît le premier dans l'histoire, comme témoin d'un acte, en 1169. Il revient en la même qualité, en 1174, au bas d'un document de l'évêque Louis Garwart, de Bâle, et, en 1185, dans un diplôme du roi des Romains Henri VI, daté de Bâle (pl. I, fig. 2).

Werner, son fils, est également nommé dans ce dernier acte. En 1202, il est qualifié de chevalier et de membre du conseil de Bâle.

Cunon, de Soleure, et son fils Hugues, font, vers 1180, une donation au couvent de Schœnthal. Cunon, le vieux, sans doute le même, est témoin, le 11 février 1207, au bas d'un document du comte Rodolphe de Thierstein, avec un autre

Cunon, chevalier, qui reparaît encore le 11 juillet 1218.

Jean, cité en 1223, est, en 1241, prévôt du couvent de Lautenbach.

Jean, chevalier, souscrit, en 1230, un décret de Henri de Thoune, évêque de Bâle, relatif aux églises de Saint-Léonard et de Saint-Pierre de Bâle.

Rodolphe, chevalier, est, en 1241, témoin d'un acte du comte Albert de Ferrette. Il assiste avec les deux suivants (dont l'un, Conrad, est son frère), le 15 janvier 1271, à la vente des possessions d'Ulric de Ferrette (le parricide) à l'évêque Henri de Neuchatel, de Bâle.

Conrad, chevalier, frère du précédent, paraît encore en

mai 1281, comme caution de l'évêque Henri d'Isny, de Bâle, pour le comte Thiébaud de Ferrette.

Jean, chevalier, fils de Rodolphe, suivant notre tableau C, est cité d'abord en 1271; puis revient en 1282, comme arbitre dans une contestation entre le comte de Montbéliard et l'évêque de Bâle. En 1290, il est le 11e bourgmestre de Bâle (pl. I, fig. 2).

Hugues, fait, en 1275, avec sa femme Agnès et du consentement de leurs enfants Hugues et Élisabeth, un échange de propriétés avec l'abbaye d'Olsberg, en Argovie. Il est cité ensuite, comme chevalier, avec Conrad (v. ci-dessus), en l'année 1281.

Jean, seigneur de Hæsingen, meurt en 1307 et est enterré dans l'église de Saint-Jean, à Bâle.

Jean, chevalier (peut-être le bourgmestre ci-dessus), atteste, en 1312, avec son fils Hugues, chevalier, fondateur de la *ligne de Mulhouse,* une sentence arbitrale du comte Ulric de Ferrette.

Jean, religieux dominicain du couvent de Bâle, est compris dans l'essaim que cette maison envoya s'établir à Colmar, et fut, en 1308, prieur de cette filiale. D'après M. X. Mossmann[1], feu M. Moné n'est pas éloigné de lui attribuer la rédaction de la Chronique qui, de 1218 à 1303, complète les Annales des dominicains de Colmar.

Henri (*Heintzme*), cité le 21 avril 1338.

Marguerite, fille du chevalier Henri, vend en 1338, à Richard Vaidrel, chevalier, des biens à Soyhières.

Gotschi, est, en 1341, témoin d'une vente.

Jean est religieux de Lucelle, de 1349 à 1362, sous l'abbé Jean III.

Jean, chevalier, est, en 1353, marié avec Catherine de Veltheim (sceau n° 9). Celle-ci, alors veuve, reparaît en 1365, avec leur fils :

[1] *Notice sur Dornach,* p. 10.

JEAN, écuyer (sceau n° 8), qui, du consentement de sa mère, vend une rente annuelle à Vorstetten.

JEAN est, en 1388, commandeur de l'ordre de Saint-Jean à Rheinfelden. Il pourrait être le HANEMANN cité, en 1381, comme *Comthur des Hauses zu Rheinfelden St Johans Ordens des heiligen Spitals zu Jerusalem.*

PIERRE est, en 1383, *Hauscomthur* à Benggen et, six ans après, il est dit *Conventherr* de la même maison.

RODOLPHE, chevalier, membre du conseil à Bâle, est, en 1414, un des envoyés de cette ville au concile de Constance.

ALEXIS fait partie, en 1424, comme mercenaire *(Söldner)* d'une expédition dans le margraviat de Bade, sous le commandement de BOURCARD, qui suit.

BOURCARD, chevalier, cité en 1409 avec HAMMANN (v. p. 67), est, en 1414, le 33e bourgmestre de Bâle (pl. I, fig. 2), fonctions dont il a dû être revêtu à diverses reprises par la suite. A partir de cette époque il revient fort souvent, qualifié de chef d'expédition. Ainsi, en 1421, il commande les 41 chevaux fournis par Bâle dans la guerre contre les Hussites; en 1423, il est de l'expédition de l'armée de l'évêque contre le comte THIÉBAUD DE NEUCHATEL, qui s'en vengea en lui brûlant son village de Hæsingen. L'année suivante, il commande une partie du corps de troupes qui envahit le margraviat de Bade et, en 1427, c'est encore lui qui est à la tête de l'expédition contre Héricourt, en Bourgogne. Puis, en 1428, il figure comme juge dans le combat singulier entre HENRI DE RAMSTEIN et l'espagnol don JUAN DE MERLO et enfin, deux ans après, il est cité, comme possédant en fief avec d'autres nobles, du comte DE THIERSTEIN, un quart de la dîme à Frick, Wittnau et Eytcken. En 1431, il paraît pour la dernière fois.

URSULE, en 1428, femme du damoiseau JEAN DE WESSENBERG.

Frédéric, custode de la cathédrale, est élu, le 9 janvier 1437, 49me évêque de Bâle, en remplacement de Jean de Fleckenstein († 20 décembre 1436), en compétition avec Bourcard de Rathsamhausen, qui fut indemnisé d'un autre côté. Le 11 mars suivant, le pape Eugène IV confirma l'élection de Frédéric, qui mourut le 5 janvier 1451 et fut enterré dans la cathédrale de Bâle.

Etienne, prieur du couvent de Schœnthal, achète, en 1445, au magistrat d'Olten un cens annuel sur Langenbruck.

Jacques est armé chevalier, en 1452, par l'empereur Frédéric III, sur le pont du Tibre à Rome. La même année, il est nommé bourgmestre à Bâle (pl. I, fig. 2). Dix ans après il participe, du chef de sa femme, à l'engagement sur les villes de Zofingue, Aarau, Lenzbourg, Sursée et Sempach. En 1464, de concert avec un noble d'Eptingen, il s'empare de la personne du prêtre Dr Cyriacus, de Bâle. Jacques eut trois filles : Claire-Anne et Dorothée sont, en 1466, religieuses de Sainte-Claire à Mulhouse, Elisabeth figure, en 1480, comme religieuse du couvent de Klingenthal, au Petit-Bâle, et Ursule paraît, en 1482, avec son mari l'écuyer Jacques Bapst d'Ichtratzheim [1]. Les deux époux vivent encore en 1491, et leurs enfants Lütelmann et Junta héritent de leur tante

Suzanne, de Grandvillars *(zu Granewil)*, sœur de leur mère.

Claire, religieuse du couvent de Klingenthal, dès 1429, est mentionnée comme abbesse du même couvent à partir de 1447 et meurt en 1455. Une autre

---

[1] Au siècle suivant, nous trouvons deux membres de la même famille, l'écuyer Jean-Jacques Bapst de Bolsenheim, de Strasbourg, marié, en 1544, avec Marguerite zum Rhyne, qui reparaît en 1469, comme veuve, et Gaspard Bapst de Bolsenheim qui, en 1551, a pour femme Suzanne zum Rhyne. Nous ne pouvons rattacher ces deux femmes à aucune branche et il est probable qu'elles sont de la famille am Rhyn, de Strasbourg.

CLAIRE est, en 1480, également religieuse de Klingenthal et abbesse en 1509 et 1518.

MELCHIOR, archiprêtre du chapitre de Bâle, est, en 1510, témoin d'une inféodation du Sisgau à la ville de Bâle, par l'évêque Christophe d'UTENHEIM.

Nous rangeons encore avec les précédents :

RODOLPHE ZE RINE VON RINEGGE, chevalier, et
HUGUES ZE RINE VON RINEGGE, écuyer,
mentionnés en 1323. Ce dernier portait les armes de la famille. Ils étaient investis de fiefs des abbayes de Murbach et de Lucelle[1].

Vers la même époque, en 1321, paraît aussi un écuyer CONRAD ZE RINE VON LEIMEN, beau-frère de CONRAD KURTZE, écuyer, bourgeois de Türckheim et fils du chevalier ANSELME KURTZE[2].

B. Branche de Brisach

D'après MONE, *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins,* XIII, p. 49, les ZU RHEIN de cette branche avaient leur château dans le voisinage de l'Eckartsberg à Brisach. Le premier dont l'histoire fasse mention est :

CONRAD, membre du conseil, en 1261, revient en 1266, 1271, 1283 et 1294, et meurt le 11 octobre 1316, qualifié de *magister et civis* (bourgmestre et bourgeois) de Brisach. Il fut enterré au couvent de Pairis.

WERNER, son frère, est, en 1290, également membre du conseil, ainsi qu'en 1294 et 1296. Cité encore en 1307, avec le précédent, il paraît, pour la dernière fois, le 13 novembre 1315.

HENRI, bourgeois de Brisach, fait donation au couvent de

[1] Archives du Haut-Rhin, fonds de Lucelle et de Murbach.
[2] Archives du Haut-Rhin, couvent d'Unterlinden.

Pairis, au mois de mai 1293, de rentes sises à Mauchenheim et est, en 1296, membre du conseil avec les deux précédents.

JEAN, est dit bourgeois de la ville, en 1309.

WALTHER, également bourgeois, vend, le 12 janvier 1344, une redevance en grains *(Fruchtgülte)* à Obersaasheim, près de Neuf-Brisach. Dans l'acte, il est question de sa femme CLAIRE, et de sa belle-mère *(swiger)* MECHTILDE ZUM RUST[1].

JEAN, bourgeois de Brisach, en 1343, pourrait être le même que celui de 1309.

NICOLAS, prêtre, frère de défunte ANNE, femme de HENRI SCHORNE, bourgeois de Neuenburg (Bade) achète à celui-ci une maison, le 10 octobre 1343.

LOUIS *(Lützemann)*, de Brisach, et sa femme AGNÈS, fille du chevalier HENRI ZEM WIGHUS, vendent, le 23 février 1372, un arpent de forêt dans la banlieue de Mulhouse[2].

JEAN, bourgmestre de Brisach, achète des rentes et des biens *(Zinsen und Güter)* à Iringen, le 15 septembre 1411, pour la somme de douze florins.

C. Ligne de Mulhouse

Quoique la ligne mulhousienne des ZU RHEIN ne date que du commencement du XIVe siècle, on peut admettre que la proximité de Bâle et de Mulhouse et la similitude de leurs institutions, ont antérieurement déjà amené certains membres de la famille à séjourner dans nos murs. Nous n'en voulons comme preuve que le chevalier HUGUES qui, en 1236, figure en tête des témoins de la cession d'un moulin à l'ordre Teutonique par l'universalité des bour-

---

[1] MONE, *Zeitschrift*, etc., XI, p. 332.

[2] X. MOSSMANN, *Cartulaire de Mulhouse*, t. I, p. 285.

geois de Mulhouse[1]. Il était membre du conseil de notre ville. En 1210, il est mentionné pour la première fois, comme renonçant à un fief à Attenschwiller, qu'il tenait de l'abbé ARNOLD, de Murbach, et, en 1240, il assiste à un arrangement entre Rosheim et le couvent de Hohenbourg[2].

Un siècle après, nous trouvons des ZU RHEIN en possession de fiefs dans le Sundgau, sans pouvoir les rattacher directement ni à la souche bâloise, ni à la ligne de Mulhouse. Nous les intercalerons, par ordre chronologique, en les marquant d'un astérisque, dans le présent chapitre où ils nous paraissent devoir figurer de droit.

Pour ce qui concerne la demeure de la famille à Mulhouse, on trouvera, en dehors de ce que nous avons déjà dit page 43, encore d'autres détails dans les *notes* de HUGUES II et de son fils HERTERICH II.

Le premier ZU RHEIN fixé authentiquement dans notre ville, fut :

1. HUGUES, Ier du nom[3], chevalier, membre du conseil à Mulhouse en 1356, † après 1366, fils de JEAN, chevalier, (v. p. 59). Ainsi que nous l'avons vu, il avait quatre fils :

1. BOURCARD, *chanoine à Bâle, en 1366.*
2. HERTERICH (nº 2) *qui suit.*
3. FRÉDÉRIC *le jeune* (Fritschemann, der jünger), *écuyer, qui est, en 1367, en contestations avec les habitants de Blotzheim, village qu'il prétendait avoir reçu en fief* occulte *de l'archiduc* RODOLPHE D'AUTRICHE[4] *Allié de Bâle en 1377, il est cité encore en 1387* (sceau nº 7); *puis, en 1397, comme représentant de Liestal dans une composition entre cette ville et Fullendorf; puis enfin, en dernier lieu, en 1401, il figure sur le rôle des impositions* (Steuerrodel) *de Bâle, pour une fortune de 4 à 5000 florins.*

---

[1] X. MOSSMANN, *Cartulaire de Mulhouse*, t. I, p. 5.

[2] GYSS, *Histoire de la ville d'Obernai*, t. I, p. 64.

[3] Pour le numérotage des noms de baptême qui se répètent, nous ne tiendrons pas compte des branches de Bâle et de Brisach, dont nous ne possédons pas la filiation complète.

[4] SCHOEPFLIN-RAVENEZ, t. IV, p. 145.

Il ne paraît pas avoir laissé d'enfants, car Frédéric II, *fils de* Jean-Bernard (n° 6), *hérita, vers 1470, certains biens qui lui avaient appartenu* [1].

4. Henri *paraît avec le précédent en 1379. C'est sans doute lui qui, en 1412, de concert avec* Rodolphe de Neuenstein, *s'empara du château de Furstenstein, dont ils passèrent la garnison au fil de l'épée. Cela leur valut d'être assiégés par les troupes de Bâle dans leurs trois châteaux de Furstenstein, de Blauenstein et de Neuenstein.* Henri, *fait prisonnier dans le premier, eut la tête tranchée.* Wurstisen *dit expressément à ce propos que les deux n'étaient pas bourgeois de Bâle.*

Cité dès 1312, Hugues Ier est investi, en 1363, du village de Haltingen, fief qui, avant lui, appartenait déjà à sa famille (v. p. 42).

*Frédéric (*Fritschemann*), peut-être un frère de Hugues Ier, est, en 1328, en hostilités avec la ville de Strasbourg. A cette occasion, les nobles de Hauss promettent à celle-ci de rester neutres [2]. En 1335, Rodolphe et Pierre Schaler (tous les deux ont été bourgmestres de Bâle) se portent caution pour lui auprès de Strasbourg. Le 22 février 1340, il vend des rentes à Rixheim.

*Zéphyrius (sans doute son nom en religion), † 26 août 1367, était père-gardien des franciscains de Thann, de 1360 jusqu'à sa mort. Il mourut, suivant la *Kleine Thanner-Chronick, « in seinem Nativconvent zu Mülhausen »,* c'est-à-dire dans son couvent natal de Mulhouse, de sorte qu'il a dû être en parenté très rapprochée avec les précédents. Il en est de même de :

*Hermann, moine franciscain à Thann, † en 1367, cité dans la même chronique; de

*Catherine et d'Adelaïde, religieuses du couvent d'Unterlinden. Celle-ci meurt, en 1381, abbesse du couvent de Saint-Blaise.

---

[1] V. *dossier M*, carton Blotzheim.

[2] Archives de Strasbourg.

2. HERTERICH, Ier du nom, chevalier, prévôt de Mulhouse, fils de HUGUES Ier, eut pour femme CLAIRE, fille de HUGUES WALCH ZUM THOR[1], l'aîné, dont il eut :

1. HUGUES II (n° 3) *et*
2. GUNTHER (n° 4), *qui suivent,*
3. MARGUERITE (Gredelin), *qui paraît en 1365.*

HERTERICH est cité comme témoin en 1346 et 1347. A partir du 3 décembre 1360 jusqu'au 17 avril 1366, le *Cartulaire de Mulhouse,* tome I, le mentionne dans sept documents comme prévôt de Mulhouse (pl. I fig. 8 et pl. II fig. 3). En 1361, il est investi de fiefs à Ruelisheim[2] et, en 1365, il vend avec sa femme et ses enfants, à l'empereur CHARLES IV, *die eigentschafft an dem gesesse, das des* BIRKENMORTZ *was,* et le reprend immédiatement en fief[3]. Le beau-frère de HERTERICH, le chevalier HUGUES WALCH ZUM THOR, le jeune, appose son sceau avec ceux des vendeurs.

Un chevalier DIETHERICH DE RIN (Sceau n° 2) est, en 1372, l'une des cautions du *Domprobst* JEAN DE KYBOURG, fait prisonnier par Strasbourg[4]. S'agit-il du nôtre, ou d'un AM RHYN ?

Le 19 mai 1378, HERTERICH est mentionné avec son frère FRÉDÉRIC (*Fritschemannus ze Rin et Hertricus, frater ejus*), en qualité de vassaux de l'évêque de Bâle[5], puis, pour la dernière fois, en 1384, avec son fils aîné.

3. HUGUES II, † 1408, chevalier, prévôt de Mulhouse, avait pour femme MARGUERITE DE JUNGHOLTZ († 1400), qui lui donna trois fils :

1. HERTERICH II (n° 5), *qui suit.*
2. JEAN, Ier *du nom, qui, en 1400, scelle avec son frère aîné, une donation du père. Huit ans après, il est investi, avec ses deux frères, de*

[1] Vieille famille noble mulhousienne mentionnée dès 1265. Ce HUGUES WALCH a donné son nom anciennement à la rue de la Justice actuelle, qu'elle a longtemps conservé. Leur nom même leur venait de leur demeure, touchant presque la porte de Bâle. Voir, pour d'autres détails, KINDLER DE KNOBLOCH, *Der alte Adel im Ober-Elsass.* pp. 94-95.

[2] Archives de Strasbourg.

[3] Archives de Mulhouse, carton n° 24.

[4] Archives de Strasbourg, *Pfalz*, carton n° 129.

[5] Archives de Carlsruhe, conv. 181.

la succession paternelle. En 1412, Catherine de Bourgogne, *veuve de* Léopold-le-Superbe, *lui concède le fief de Hæsingen, qu'il a probablement partagé un peu plus tard avec* Bourcard zu Rhein, *bourgmestre de Bâle* (v. p. 60). *De 1422 à 1431 il est bailli de Rheinfelden* (Oberster Vogt der Burg von Rheinfelden. — Sceau n° 4).

3. Léonard, *mentionné, en 1400, avec ses frères, mais il est dit qu'il n'avait pas encore de sceau, puis en 1408 et, en dernier lieu, en 1442, chaque fois en compagnie de ses frères. En 1412, il paraît comme tuteur de son cousin* Bourcard, *fils de* Gunther (n° 4).

Hugues II paraît pour la première fois en 1365, sous le nom de *Hügelin* (Petit-Hugues), comme il est dit ci-dessus. En 1367 et en 1369, il est encore écuyer, et ce n'est qu'en 1384 que nous le retrouvons, en qualité de chevalier, siégeant au tribunal d'Ensisheim, avec son fils Herterich II, écuyer. L'année suivante, il devient momentanément prévôt de Mulhouse[1] et, en 1386, il est caution (sceau n° 5), ainsi que son fils Herterich, pour le comte de Fribourg. En 1388, après l'extinction des sires d'Uesenberg, il est investi de l'office d'échanson (*Schenkamt*) de l'évêché de Bâle[2]. Après le décès de sa femme, Hugues fait donation à l'église de Saint-Etienne de Mulhouse, le samedi après la Saint-Matthieu (25 septembre) de l'an 1400, pour le repos de son âme et de la sienne, de deux livres et dix-huit deniers à Mulhouse, sur une propriété sise à côté du jardin de Knobeloch. Cette donation est scellée également par ses deux fils aînés; quant au plus jeune, le document constate qu'il n'avait pas encore de sceau[3].

Dans le *Cartulaire de Mulhouse,* t. I, p. 408, il est question, en 1398, de l'hôtel de Hugues et d'une *rue* zu Rhein aboutissant à celle des Tanneurs, sans doute la rue des Bons-Enfants actuelle.

4. Gunther, † avant 1412, fils de Herterich Ier, eut quatre fils :

1. Pierre, *mentionné en 1412 et en 1442 ;*
2. Jean-Bernard (n° 6), *qui suit ;*
3. Bourcard, *qui paraît également en 1412 et en 1442, et*
4. Hammann *qui, mentionné déjà en 1396, pourrait avoir été l'aîné de*

[1] V. ci-dessus, p. 40, note 5.

[2] Sachs, *Einleitungen in die Geschichte der Markgrafschaft Baden*, t. I, p. 454.

[3] Archives de Mulhouse, carton n° 27.

ses frères. A cette date il est commandeur de l'ordre de Saint-Jean et, en 1406, un document le qualifie : zur Zeit Statthalter des erwürdigen Herren Bruder Hessen Stegelholtz, Meisters in tütschen landen[1]. *Deux ans après il est nommé grand-maître de l'ordre en Allemagne, en remplacement de* FRÉDÉRIC DE HOHENZOLLERN. *En 1409 il est arbitre, en compagnie de plusieurs nobles, dont le chevalier* BOURCARD ZU RHEIN[2]. *Il mourut, le jour de la Saint-Jacques (25 juillet) de l'année 1444, et fut enterré à Bâle, dans l'église de Saint-Jean.*

5. CATHERINE, † *après 1443, femme du chevalier* JEAN (*Henslin*) *de* HUNAWIHR. *Elle est veuve en 1419.*
6. URSULE, *en 1440, abbesse du couvent de Sainte-Croix-aux-Mines.*

☙ L'arbre généalogique du *dossier M,* dont nous avons déjà parlé, fait de ce HAMMANN un fils de HUGUES II (nº 3); à tort, suivant nous, aucun des nombreux documents concernant celui-ci ne lui donnant plus de trois fils. Ainsi qu'on le verra par la suite, HAMMANN n'était cependant pas issu de la branche de Bâle, de sorte qu'il a dû avoir GUNTHER ci-dessus comme père[3].

TONJOLA, dans sa *Basilea sepulta,* le fait mourir déjà en 1411, tandis que suivant KOLB, *Badisches Lexicon,* il serait mort en 1431, après avoir été, de 1408 à cette date, *Grossprior des Johanniterordens zu Heitersheim.* Les deux auteurs se trompent, car PÉTRI, dans sa *Zu Rheinische Chronick,* de 1640, reproduit l'épitaphe de HAMMANN, qu'on pouvait encore lire de son temps sur sa pierre tombale. Elle était ainsi conçue :

« HERMANN (!) est né, en Alsace, de la noble famille ZU RHEIN, et « était rompu à tous les exercices de la chevalerie. Comme il était « robuste de corps et qu'il fut pris d'un invincible désir de défendre « la foi chrétienne contre les Sarrasins et les Turcs, il partit, dès qu'il « eut atteint l'âge adulte, pour l'importante île de Rhodes, où il se fit « recevoir dans l'ordre des chevaliers de Saint-Jean. Il s'y montra « si bien et si vaillamment, qu'après FRÉDÉRIC DE HOHENZOLLERN, « il fut nommé, en 1408, le treizième grand-maître de cet ordre en « Allemagne. A ce poste élevé, il se comporta d'une façon remar- « quable, exhortant tout le monde à résister vigoureusement aux

---

[1] Archives de Carlsruhe, couvent de Wonnenthal, conv. 20.

[2] Archives de Fribourg (Bade).

[3] Pour la même raison, nous attribuons également à GUNTHER les deux filles ci-dessus.

« Turcs, surtout lorsque ceux-ci osèrent venir par mer d'Asie en « Europe et en Grèce, afin de causer des dommages à la chrétienté, « d'où il résulta que les Turcs, sous le gouvernement de Hamman « (sic), ne purent réussir en rien, et furent obligés de laisser « Constantinople aux empereurs grecs. Mais dès qu'il fut mort, et « sous le grand-maître suivant, Constantinople fut pris d'assaut « par les Turcs. Après avoir exercé ainsi sa dignité pendant trente-« six ans, il mourut et Hugues, comte de Montfort, le remplaça « en 1444, comme grand-maître [1]. »

5. Herterich II, écuyer, membre du conseil à Mulhouse, bailli et procureur *(Vogt und Schaffner)* à Cernay, de 1428 à 1438, † 1445, épousa Vérène ou Catherine, fille du bourgmestre Ulric Guterolf de Dornach [2] († 1438), chevalier, le dernier de sa race. Les enfants de cette union furent :

---

[1] Le texte allemand original est le suivant : *Hermann ist ausz der edlen zu Rhein geschlecht in dem Elsass erbohren, auch in allen ritterlich vbung wohl erzogen; weil diszer von leib starckh, darzu ein besondere lieb bekhommen den christlichen glauben wider die Saracener vnndt Türckhen zu beschirmen, hat er sich so bald er erwachsen in die namhaffte insul Rodis gethan vnndt den ritters brüdern Sanct Joannis orden ahngenommen. In diszem hat er sich dermaszen wohl vnndt manlich erzeigt, dasz er auff herr Friderich von Hohen-Zollern, der 13 meister diszes ordens in teütsch landen erkhoren, in tausend vierhundert vnndt acht jahr; ahn diszem hohen staat hat er sich gantz loblich gehalten, vnndt alle andere ermahnt dem Türckh ernstlich zu widerstehn, vorab alsz derselbig vnnderstanden ausz Asia hinüber in Europam vnndt Griechland zu schiffen, darzüe die christenheit zu beschädigen, ausz welchem auch erfolgt, dasz die Türckhen, so lang Hamman* (sic) *geregiert, nichts mögen zu weg bringen, sonder Constantinopel dem griechisch Kaiszer mieszen bleiben lassen. Sobald er aber gestorben ist, bey desz volgenden meisters zeith Constantinopel von den Türckhen mit dem sturm eroberet. Wie er also 36 jahr wohl fürgestanden, ist er gestorben, vnndt Hugo, ein graff von Montfort, in dem 1444 jahr an sein statt meister worden.*

[2] Vieille famille mulhousienne, qui a fourni à notre ville deux bourgmestres. Les zu Rhein leur ont succédé dans tous leurs biens, entre autres dans ceux de Mulhouse, de Dornach et de Morschwiller. Les Dornach remontent à l'an 1105 et ont été, à un moment donné, très nombreux. (V. aussi Kindler de Knobloch, loc. cit., p. 21). Le prénom de la femme de Herterich n'est mentionné dans aucun document. M. Ernest Lehr, dans son *Alsace noble*, l'appelle Catherine, tandis que M. Mossmann, dans sa *Notice sur Dornach*, p. 11, croit qu'elle se nommait Vérène.

1. HERTERICH III (n° 7) *qui suit.*
2. ANDRÉ, *cité en 1440.*
3. JEAN II, *coseigneur de Dornach, a, en 1435, une contestation avec l'abbé de Lucelle, au sujet du fief de Dornach, qu'il détenait avec son frère* MICHEL. *C'est sans doute lui qui, en 1441, amena la ville de Mulhouse à faire le siège de son château de Freundstein et qui s'accommoda ensuite avec elle par l'entremise de* DIETRICH DE HAUSS, *abbé de Murbach.*
4. WERLIN, *chevalier, paraît en 1436.*
5. MICHEL, *coseigneur de Dornach, chanoine de Bâle, mentionné en 1435. Deux années après, il est le 22e prévôt de Saint-Ursanne.*

Mentionné dès 1384 et 1386 (sceau n° 6) avec son père, HERTERICH II, est investi, en 1408, après la mort de celui-ci et en compagnie de ses frères JEAN et LÉONARD, du fief de Mulhouse, consistant en une maison et une cour, avec dépendances, situées à côté du chevalier HANS HEBER, investiture qui lui est renouvelée en 1442, par l'empereur FRÉDÉRIC.

En 1418, HERTERICH est assesseur de la cour féodale (*Lehensgericht*) de Lœrrach et, dix ans après, comme il est dit ci-dessus, il est bailli de Cernay, où il possédait une maison. A la mort de son beau-père, en 1438, l'abbaye de Murbach l'investit du fief de Dornach, dont il s'était fait assurer, dès 1419, une part et la survivance[1]. A ce moment il a dû également hériter la cour des DORNACH, de la rue des Maréchaux, que les ZU RHEIN ont conservée ensuite jusqu'à la Révolution.

HERTERICH paraît pour la dernière fois en 1442, à l'occasion d'une contestation avec Mulhouse; la même année, l'empereur FRÉDÉRIC lui confirme, ainsi qu'aux fils de GUNTHER, ses cousins, les fiefs qu'ils tenaient de l'empire dans notre ville.

6. JEAN-BERNARD, chevalier, seigneur de Hæsingen, fils de GUNTHER, eut pour femme N. TRUCHSESS DE RHEINFELDEN, et délaissa deux fils :

1. FRÉDÉRIC II, *chevalier († avant 1508), seigneur de Hæsingen. Il figure, en 1469, sur la liste des vassaux de l'Autriche en Alsace. En 1478, il soulève un conflit avec Mulhouse en tuant un juif, ressortissant de la ville, ce qui donne lieu à la régence d'Ensisheim de saisir son vil-*

[1] X. MOSSMANN, *Notice sur Dornach*, pp. 8-9.

lage de Hæsingen tombé en commise [1]. PIERRE DE HAGUENBACH, *grand-bailli d'Alsace, l'avait investi de biens à Blotzheim, en qualité d'héritier de* FRITSCHEMANN-le-jeune; *ce fief lui fut confirmé par l'empereur* MAXIMILIEN, *en 1500. En 1484, il reçoit une part de Niedersteinbrunn, puis, en 1499, son frère* GASPARD, *évêque de Bâle, l'investit du* Burgstall, *près du Blauen, du village de Luemschwiller, de Wittolsheim avec sa cour colongère, etc.*[2] *Certains de ces fiefs lui étaient échus en héritage après la mort de* BOURCARD *et de* JACQUES ZU RHEIN, *de Bâle, et de son cousin* HAMMANN DE REINACH.

Enfin, en 1505, FRÉDÉRIC *paraît pour la dernière fois, d'abord dans un document de l'abbé de Murbach, qui l'investit avec son cousin* MICHEL ZU RHEIN (*fils de* JEAN III) *du village de Dornach*[3], *puis dans une vente d'une partie de la forêt de l'Isenholtz, que Mulhouse lui achète au prix de 145 livres bâloises*[4].

D'après WURSTISEN, *il aurait été majordome* (Hoffmeister) *de la cour épiscopale de son frère, à Bâle, lequel l'aurait en outre délégué, en 1482, à la Diète de Baden. Nous supposons, sans pouvoir l'affirmer, que* GEORGES ZU RHEIN, *de Mulhouse, étudiant immatriculé à l'Université de Bâle*[5], *en 1510, a dû être son fils. C'est la seule trace que nous ayons trouvée de ce dernier.*

2. GASPARD, *seigneur de Hæsingen, né à Mulhouse, en 1433, † à Delémont, le 5 janvier 1502, de la peste, et enterré dans la cathédrale de Bâle, fut, de 1454 à 1461, le 25me prévôt du chapitre de Saint-Ursanne*[6], *custode de la cathédrale de Bâle et enfin évêque de Bâle, à partir du 4 janvier 1479*[7]. GASPARD *fut également, en 1460, le deuxième recteur en fonctions de l'Université de Bâle, succédant à* GEORGES D'ANDLAU.

JEAN-BERNARD est mentionné, en 1420, comme membre (*Geselle*) de la société des chevaliers dite *vom Lechbart* (sceau nº 1). Cité en 1439, comme écuyer à Baden et, en 1445, comme écuyer à Mulhouse, il reparaît ensuite, en 1452, en qualité de témoin dans une enquête de la régence d'Ensisheim relative à l'incendie du

[1] *Cartulaire de Mulhouse*, t. IV, pp. 223-224.
[2] V. *dossier M.*
[3] X. MOSSMANN, *Notice sur Dornach*, p. 11.
[4] GRAF, *Geschichte der Stadt Mülhausen*, t. III, p. 53.
[5] AUG. STOEBER, *Recherches sur les étudiants mulhousiens immatriculés à l'Université de Bâle*, p. 15.
[6] E.-F. DE MÜLINEN, *Helvetia sacra.*
[7] Il est beaucoup question de GASPARD dans les tomes III et IV du *Cartulaire de Mulhouse.*

village et du château de Zillisheim, lors de l'invasion des Armagnacs ou *écorcheurs,* et dépose en faveur de Mulhouse[1], dont il est dit bourgeois.

Ses deux fils vendent, en 1464, le *Burgstall* de Bischoffstein avec tous ses droits, à leur oncle WERNHER TRUCHSESS DE RHEINFELDEN (dont la femme était N. DE HAAG), et à PIERRE D'OFFENBOURG, de Bâle. Leur mère était donc une TRUCHSESS DE RHEINFELDEN.

7. HERTERICH III, seigneur de Morschwiller, fils de HERTERICH II, est cité en 1436 seulement et meurt en 1469, en laissant trois fils (nous n'avons pu trouver nulle part le nom de sa femme) :

1. JEAN III, *l'aîné* (nº 8) *qui suit.*
2. HUGUES III († *avant 1461*), *mentionné en 1455, dans un arrangement avec la ville de Mulhouse. Il épousa* AGNÈS, *fille de l'écuyer* RAIMBAULT WETZEL DE MARSILIE, *stettmestre de Strasbourg, et de* SUZANNE DE BULACH, *qui paraît, comme veuve, en 1461, et qui lui donna un fils,* WERLIN, *mentionné en 1472.*
3. LOUIS (Ludemann), *coseigneur de Morschwiller, qui n'a pas eu de postérité. Il est aussi question de lui en 1455, avec le précédent.*
   En 1469 il est investi du fief de Morschwiller avec son frère aîné, après la mort de leur père. Enfin, en 1478, il figure pour la dernière fois, dans la composition qui met fin aux hostilités entre Mulhouse et son cousin FRÉDÉRIC II, *ci-dessus.*

8. JEAN III, *l'aîné,* († avant 1500), seigneur de Dornach et puis de Morschwiller, épousa N. D'EPTINGEN, dont il eut trois fils :

1. MICHEL, *seigneur de Morschwiller, qui se maria en 1491 (le contrat de mariage est daté de la Saint-Ulric*[2]*) avec* URSULE, *fille de* JEAN-OSWALD ZUM WYGER *(celui-ci était lui-même fils du chevalier* PIERRE *et frère d'*ERASME ZUM WYGER, *les deux témoins de l'acte). Il mourut avant 1519, délaissant deux enfants :* a) ELISABETH, *qui devint la femme de* JEAN DE KUTTENACH, *et* b) VALENTIN-ROMAIN, † *1520, encore mineur.*
2. JEAN IV, *le jeune* (nº 9) *qui suit.*
3. WERNER, *chevalier, cité en 1483 et témoin, en 1491, avec le précédent, du mariage de son frère aîné.*

[1] X. MOSSMANN, *Cartulaire de Mulhouse,* t. II, p. 272.
[2] V. *dossier M.*

❧ RODOLPHE DE RAMSTEIN, seigneur de Guilguenberg, sur la demande de l'évêque FRÉDÉRIC ZU RHEIN, de Bâle, investit, en 1447, JEAN III, l'aîné — fils de HERTERICH, dit le document — et ses hoirs, du quart de la dîme de Fislis, de Ligsdorf et de Betlach. Il eut, quelques années plus tard, ainsi que ses frères, certaines difficultés avec Mulhouse, qui furent aplanies en 1455, par l'abbé BARTHÉLEMY de Murbach. Cependant il fallut, en 1464, une nouvelle composition amiable entre les deux partis, dont se chargea le wildgrave JEAN DE DAUN. Cinq ans après, JEAN est investi du fief de Morschwiller, où il causa encore, en 1471, d'autres ennuis à la ville [1].

Dans le *dossier D*, il existe un *Schadlosbrieff* délivré, en 1514, par NICOLAS D'EPTINGEN, en faveur de son beau-frère, « *myn fruntlicher lieber Schwoger,* » JEAN ZU RHEIN. Il est à supposer qu'il s'agit ici de JEAN IV et non de son père, alors déjà mort, ainsi que son frère LOUIS.

9. JEAN IV, *le jeune*, († 1535), seigneur de Dornach et de Morschwiller, avait pour femme ANNE DE KAYSERSBERG (dont la mère était une MEYER DE HÜNINGEN). Les enfants de cette union furent :

1. CHRISCHONE, *qui eut de son mariage avec* EUSTACHE DEGELIN DE WANGEN, *trois enfants* (*cités en 1568*): a) JEAN-GEORGES, *conseiller de l'archiduc d'Autriche;* b) ANNE, *femme de* JEAN-CONRAD DE PFORR *et* URSULE, *alors célibataire.*
2. JEAN-SÉBASTIEN (n° 10), *qui suit.*
3. MARIE, *qui épousa l'écuyer* N. WEISZ, *lequel fut, en 1572, enterré dans l'église Saint-Jean, à Bâle. Ils eurent un fils, le damoiseau* PAUL WEISZ, † *à Bâle, en 1607* [2].
4. ROSE, *femme de* PETERMANN D'OFFENBOURG, *de Bâle, demeurait avec son mari dans la grand'rue, alors appelée* Grafengasse, *dans l'hôtel des nobles* D'ILLZACH, *plus tard la propriété de* JACQUES ZIEGLER, *bourgmestre* [3]. *Ils eurent un fils, nommé* JEAN.

   Le premier OFFENBOURG, HEMMANN *ou* JEAN, *fut prévôt de Mulhouse de 1417 à 1422. Il fut armé chevalier, en 1433, à Rome, par l'empereur* SIGISMOND.

❧ Investi par ETIENNE DE FROBERG, en 1490, de différents fiefs

[1] *Cartulaire de Mulhouse,* t. IV, pp. 33-40.

[2] TONJOLA, *Basilea sepulta,* p. 294, et *Baslerisches Bürgerbuch*, pp. 348 et 349.

[3] PÉTRI, *Zu Rheinische Chronick,* 1640.

à Hirsingue, Heimersdorf, Muesbach, Haguenthal et Riedisheim, en compagnie de son frère MICHEL, JEAN IV obtient encore avec lui, dix ans après, le village de Morschwiller, devenu vacant par la mort de leur père et de leur oncle. De concert avec sa femme, il fait, en 1511 et en 1520, au *Pfrundhaus* de Mulhouse une donation, que leur fils racheta en 1584[1], et, en 1528, il est encore cité comme recueillant certains biens à Dornach, de l'héritage de FRÉDÉRIC II, chevalier (nº 6 § 1).

10. JEAN-SÉBASTIEN Ier du nom († 3 mai 1587), seigneur de Dornach et de Morschwiller, conseiller de la régence d'Ensisheim[2], se maria deux fois. De sa première femme, MARIE-JUDITH († 1564), fille de JEAN-ULRIC DE HOHENFIRST, et de N. DE BLUMENECK, il eut quatre filles :

1. MARGUERITE, *citée en 1588 et en 1596, qui épousa* EGMOND DE REINACH. *Ils eurent trois fils et une fille. L'un des fils,* JEAN-JACQUES († *1610*) *continua la race. C'est devant un de leurs descendants directs,* HUMBERT DE REINACH († *1696*), *que* LOUIS XIV *adressa à Mme de* MAINTENON *cette phrase connue : « Madame, voiez ici Mons. de* REINACH ; *« sa famille me fournit plus d'officiers gentilshommes, que toute la « Basse-Bretagne, qui est pourtant une de mes plus grandes pro- « vinces. » A ce moment, vingt-quatre* REINACH *étaient au service de la France !*
2. ANNE, *mentionnée en 1588 et en 1596.*
3. MARIE-MADELEINE († *1628*), *épousa l'écuyer* JACQUES DE FALCKENSTEIN[3]. *Ils eurent, entre autres enfants,* JEAN-SÉBASTIEN († *1628*) *et* JEAN-EVRARD, *gouverneur des pays antérieurs d'Autriche et grand-bailli* (Obervogt) *de la seigneurie d'Isenheim. Elle se remaria avec* NICOLAS DE WEYLERSPERG.
4. BARBE, *citée en 1588 et 1596; épousa* JACQUES D'ANDLAU, *de Wittenheim, mais a dû mourir avant 1606, car elle ne figure plus dans le testament de son frère* JEAN V.

De sa seconde femme, MARIE-SUZANNE († avant 1602), fille de JACQUES DE ROTBERG et de MARGUERITE D'ANDLAU, JEAN-SÉBASTIEN eut encore les enfants suivants :

---

[1] V. *dossier D.*
[2] V. l'épitaphe, p. 53.
[3] V. pour cette famille : F. CAST, *Adelsbuch des Grossherzogthums Baden*, 1845, p. 79.

5. Jean-Louis, *mort jeune.*
6. Jean-Jacques (n° 11), *auteur de la branche de* Morschwiller, *qui suit.*
7. Jean-Christophe (n° 17), *auteur de la branche de* Dornach, *qui suit.*
8. Jean V, *coseigneur de Dornach* († *6 juin 1606*), *qui n'eut pas d'enfants de sa femme* Suzanne de Reinach [1] († *1640*). *Cité en 1597, en 1599 et en 1602, il fit son testament, le 10 avril 1606* [2].
   La ville de Mulhouse racheta, en 1644, de son neveu Jean-Sébastien II, *la dîme dite* Vorzehnte, *d'Illzach* [3], *qu'il avait héritée de* Jean V.
9. Marie-Jacobée, *citée en 1588 et en 1596, eut pour mari* Jean-Sébastien d'Andlau († *12 mai 1599*), *veuf en premières noces de* Claire-Anne Zorn de Plobsheim. *Elle vivait encore en 1606.*
10. Anne,
11. Marie,
12. Ursule, } *citées par* Pétri, *Zu Rheinische Chronick, qui ont dû mourir en bas âge.*

Jean-Sébastien succéda à son père en 1535. Le 25 octobre de la même année, Jean-Philippe de Gundolsheim, évêque de Bâle (1527, † 1555), l'investit des fiefs de défunt Jean, son père, et des biens qu'il possédait à Illzach, Steinbrunn, Brunstatt et Dettwiller, du huitième de la dîme à Ruelisheim, du quart de la dîme à Fislis, Betlach et Ligsdorf, ainsi que du marché et de la petite rivière de Dornach.

Seul survivant mâle de toutes les branches de la famille, il réunit ainsi sur sa tête leurs nombreuses propriétés du Sundgau. Sa résidence était à Morschwiller.

Le 7 janvier 1546, il se présenta devant le conseil de Mulhouse pour réclamer le droit de bourgeoisie accordé jusqu'alors à sa famille, qu'il avait oublié de faire renouveler à la mort de son père. Le magistrat accéda à sa demande et lui fit gracieusement remise des frais afférents à l'admission. En 1550, il renouvela avec la ville un arrangement relatif à la forêt de l'Isenholtz, conclu précédemment avec son père et ses oncles.

Cependant, peu de temps après, il se brouilla complètement avec Mulhouse, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus, p. 43.

---

[1] Elle se remaria encore deux fois, après la mort de Jean V.

[2] V. *dossier D.*

[3] V. le même dossier, dans lequel figure à ce sujet une lettre du magistrat, du 17 février 1644. Graf, t. II, p. 336, dit à ce propos que la ville racheta cette dîme à Jean-Louis zu Rhein (n° 12) et à Sébastien de Reinach, pour la somme de 1600 florins.



Jean-Sébastien possédait, en 1564, le *Falckensteinerhof* à Eschbach, du chef de sa première femme et, en 1578, il avait en outre certains biens à Muesbach. Un document de 1586 le qualifie de seigneur de la cour colongère de Rixheim.

D. Branche de Morschwiller

NB. — Pour cette partie de notre travail, les dates sont principalement tirées des registres des paroisses de Morschwiller, de Dornach, de Pfastatt et de Lutterbach.

11. Jean-Jacques († 1622), fils de Jean-Sébastien Ier, se maria deux fois et procréa avec Marie-Agnès, fille de l'écuyer Jean-Louis d'Andlau et de Marie Zorn de Plobsheim, qu'il avait épousée en 1589 :

1. Marie-Suzanne, *qui épousa, le 13 février 1612,* Jean-Hartmann de Roggenbach[1] († *1636*), *frère de la femme de son oncle* Jean-Christophe zu Rhein (nº 17). *Ils eurent quatorze enfants, dont* Jean-Conrad, *né en 1618, † 1693, devint évêque de Bâle, en 1656.*
2. Jean-Louis (nº 12) *qui suit.*

De sa seconde femme, Apolline de Reinach, il eut encore :

3. Ursule, *dont le mari fut* Georges-Frédéric d'Andlau († *1675*), *président de la régence d'Ensisheim. Celui-ci fut, par ses trois fils, le fondateur des trois lignes d'*Andlau-Birseck, *d'*Andlau-Andlau *et d'*Andlau-Wittenheim[2].
4. Marie-Jacobée, *qui resta célibataire et vivait encore en 1657.*
5. Jean-Sigismond, *officier dans le régiment de Schauenbourg, qui mourut en Italie*[3].

---

[1] Pour les parents de son mari, voir également nº 17. On trouvera des détails sur cette famille dans Ernest Lehr, *L'Alsace noble*, t. III, pp. 75-80, et Fr. Cast, *Adelsbuch des Grossherzogthums Baden*, pp. 156-158.

[2] Georges-Frédéric d'Andlau a dû se marier trois fois, quoique M. Lehr ne lui donne que deux femmes, une Truchsess de Rheinfelden et une de Haguenbach. Ursule zu Rhein aura été sa seconde femme; car un document de 1642, du *dossier D*, parle de deux enfants nés de leur mariage, dont un fils François-Jacques qui fut précisément le fondateur de la seconde ligne d'*Andlau-Andlau* (V. aussi Schoepflin-Ravenez, t. V, p. 771.

[3] Pétri, *Zu Rheinische Chronick.*

JEAN-JACQUES paraît dans un certain nombre de documents du *dossier D*, à partir de 1588.

12. JEAN-LOUIS, grand-bailli (*Obervogt*) de Thann (✝ 1646), épousa, en 1610 [1], JACOBÉE-BÉATE [2], fille de JACQUES-GUILLAUME DE RUEST, également grand-bailli de Thann, et de BÉATRICE DE REINACH, d'Obersteinbrunn, qui ne lui donna qu'un fils :

1. JEAN-GUILLAUME (n° 13) *qui suit.*

JEAN-LOUIS, déjà grand-bailli de Thann, en 1612, année où le 15 août, il est parrain de JEAN-LOUIS ROSENGART, *frater Illuminatus* (cf. *Kleine Thanner Chronick*, p. 44), contribua, en 1628, avec beaucoup d'autres nobles, pour cinquante livres, à la restauration de la collégiale de Thann. Quelques années auparavant, il avait hérité de son grand-père JEAN-LOUIS D'ANDLAU une rente (*Zinsbrief*) de mille florins sur la ville de Guémar, qu'il vendit, en 1624, à son cousin ROBERT DE ROGGENBACH, chanoine à Bâle. En 1632, il est mentionné comme possédant des vignes à Dornach.

La date approximative de son décès nous est fournie par une lettre de JEAN-HENRI D'OSTEIN, évêque de Bâle, où il dit, entre autres, à JEAN-SÉBASTIEN II, qu'il a omis de lui indiquer la date exacte de la mort de son cousin JEAN-LOUIS, dont il sollicitait le fief.

13. JEAN-GUILLAUME (✝ 1682), épousa, en 1642, MARIE-BÉATRICE (✝ 9 mars 1673, à Morschwiller), fille de JEAN-JACQUES REICH DE REICHENSTEIN et d'EUPHROSINE de REINACH. Il en eut dix enfants :

1. JEAN-JACQUES II, *chanoine et écolâtre du chapitre de Bâle* (Domcapitular und Scholasticus). *Il mourut en 1690* [3].
2. JEAN-FRANÇOIS-LOUIS (n° 14), *qui suit.*

---

[1] Contrat de mariage du 17 novembre.

[2] *L'Alsace noble* donne à JACOBÉE-BÉATE, comme parents : JEAN-PAUL DE RUEST et AMÉLIE D'EPTINGEN, ce qui ne doit pas être exact, JEAN-PAUL, grand-bailli de Thann, ayant vécu en 1489. Par contre, GUILLAUME DE RUEST occupait cette charge en 1562 (cf. DE KNOBLOCH, loc. cit., p. 78, et *Kleine Thanner Chronick*, p. 16). On remarquera du reste que le fils de JEAN-LOUIS ZU RHEIN s'appelle JEAN-GUILLAUME, ce qui confirme notre opinion.

[3] Il existe aux archives de Carlsruhe un document concernant le partage de son héritage, daté du 10 novembre 1690. (Communication de M. KINDLER DE KNOBLOCH.



3. JEAN-GUILLAUME II, *qui devint, en 1679, chevalier de l'ordre de Saint-Jean.*
4. MARIE-JACOBÉE, *chanoinesse du chapitre des dames nobles de Masevaux. Elle fut élue abbesse après* MADELEINE DE FALCKENSTEIN, *décédée le 9 septembre 1686* [1].
5. MARIE-EUPHROSINE, *morte en bas âge.*
6. MARIE-ANNE-SUZANNE, *née en 1646, fut élue, en 1701, princesse-abbesse de Schænnis et mourut, le 20 août 1711, âgée de 65 ans* [2].
7. ANNE-MARIE *était encore célibataire en 1678.*
8. MARIE-CATHERINE *se maria avec* JEAN-CONRAD D'ANDLAU, *de Valw(?), né en 1684. Celui-ci représenta ses enfants, en 1690, lors de la mort de* JEAN-JACQUES II.

   *L'*Armorial d'Alsace *mentionne encore, en 1697, les deux époux, pages 22 et 159. La femme est inscrite comme suit:* « MARIE-CATHE« RINE D'ANDLAU, *née* DE ZERING, *femme de* JEAN-CONRAD D'ANDLAU, « *gentilhomme d'Alsace, etc.... Porte de gueules à un léopard lionné* « *ou rampant d'argent.* » *Il y a ici une erreur évidente de* D'HOZIER, *pour le libellé des armes des* ZU RHEIN..
9. MARIE-JEANNE, *née le 5 mai 1655, épousa, le 12 septembre 1679,* JEAN-CHRISTOPHE DE LIGUERTZ (de Glairesse), *et vit encore en 1690. Leur fille* JEANNE-BÉATRICE († *1722*), *devint la première femme de* FRANÇOIS-ANTOINE II DE ZUCKMANTEL.
10. MARIE-BARBE, *chanoinesse de Masevaux, citée en 1668. A dû, suivant* PÉTRI, zu Rheinische Chronik, *mourir également comme abbesse de ce chapitre.*

Après avoir prêté en 1653, ainsi que nous l'avons vu, l'hommage féodal à la France, JEAN-GUILLAUME revendiqua, en 1666, auprès de la chancellerie de Bâle, des fiefs de la succession de son cousin défunt JEAN-SÉBASTIEN II (*dossier D*).

14. JEAN-FRANÇOIS-LOUIS, † à Morschwiller, le 3 octobre 1689, prit pour femme MARIE-JEANNE-SYBILLE, fille de JEAN-FRANÇOIS DE ROGGENBACH, de Zwingen (né en 1628, † 1695), conseiller de son frère le prince-évêque de Bâle, et de MARIE-JACOBÉE MUNCH DE ROSENBERG. Les registres de baptême de la paroisse de Morschwiller leur donnent les enfants suivants :

---

[1] *Annales des franciscains de Thann*, t. II, p. 681.

[2] E.-F. DE MÜLINEN, *Helvetia sacra*.

1. Marie-Anne-Ursule-Sibylle, *née le 3 mai 1682.*
2. Marie-Anne-Françoise, *née le 16 février 1684,* † *7 juillet 1763, fut admise, en 1703, au couvent de Schœnnis, dont elle devint princesse-abbesse, le 14 février 1735* [1].
3. Anne-Marie-Ursule, *née le 30 décembre 1685.*
4. Marie-Ursule-Caroline, *née en 1686,* † *1754, chanoinesse à Masevaux.*
5. François-Joseph-Conrad (nº 15), *qui suit.*
6. Marie-Anne, *née le 23 février 1690, épousa* Jean-Henri-Chrétien-Antoine de Flachslanden, *de Dürmenach. Leur fille* Marie-Madeleine, *née en 1719,* † *11 mars 1781, devint, en 1774, princesse-abbesse d'Andlau* [2].

   L'évêque Jean-Conrad de Roggenbach, *de Bâle, figure en qualité de parrain pour les deux derniers baptêmes.*

François-Louis mourut jeune, et n'a guère joué de rôle dans l'histoire. Nous n'avons à son égard qu'à relever une erreur de *l'Armorial d'Alsace*, qui mentionne, p. 320 : « Marie-Sibylle de Roggenbach, veuve de François-*Joseph* zu Rhein, » au lieu de François-*Louis*. Il y a confusion avec son fils François-Joseph, qui figure à la page 289.

15. François-Joseph-Conrad, né le 18 mars 1688, † 8 avril 1768, se maria deux fois : 1° en 1719 [3], avec Anne-Marie-Françoise († 27 mars 1763), fille de Jean-Conrad de Roggenbach [4], conseiller de l'évêque de Bâle et grand-bailli *(Obervogt)* de Birseck, et de Marie-Françoise-Ursule d'Andlau, dont il eut les treize enfants qui suivent; 2° le 26 octobre 1766, avec sa cousine Jacobée († 19 avril 1789), fille de Jean-Meinrad-Jacques zu Rhein, de Pfastatt (nº 21), et de Marie-Charlotte Sauvage. De ce second mariage, qui dura à peine dix-huit mois, il ne naquit pas d'enfants.

---

[1] E.-F. de Mülinen, *Helvetia sacra.*

[2] Kindler de Knobloch, loc. cit., p. 25.

[3] Contrat de mariage du 23 mai 1719 (*dossier M*).

[4] Ce Jean-Conrad était le petit-fils de Jean-Hartmann de Roggenbach et de Marie-Suzanne zu Rhein (p. 76).

1. François-Joseph-Antoine-Sébastien (nº 16), *qui suit.*
2. Marie-Anne-Agathe, *née le 3 juillet 1722. C'est sans doute la* Marie-Anne zu Rhein *dont parle* Grandidier, *t. V, p. 227, élue coadjutrice de l'abbesse d'Andlau, le 5 novembre 1770, puis abbesse, le 4 novembre 1774 et † 11 mars 1781.*
3. Antoine-Ignace, *né le 28 janvier 1724 et mort en bas âge.*
4. Marie-Anne, *née le 20 septembre 1725, qui épousa à Morschwiller, le 15 août 1746,* François-Auguste-Ferdinand Boecklin de Boecklinsau, *de la branche de Wibolsheim (né en 1704, † 1752), lieutenant au régiment de* Rosen, *et veuf de* Marie-Cécile de Klinglin *(† 1741). Ils eurent quatre filles qui devinrent toutes chanoinesses du chapitre de Remiremont*[1].
5. Ursule-Jeanne, *née le 19 septembre 1726, † 11 novembre 1726.*
6. François-Louis-Nicolas, *né le 16 novembre 1727, chanoine à Bruchsal et conseiller aulique de l'évêque de Würtzbourg, comme duc de Franconie, † à Würtzbourg en décembre 1766.*
7. Nicolas-François-Antoine, *né en 1728, † 9 mars 1800, chanoine à Worms, doyen du chapitre de Saint-Alban à Mayence, et enfin vicaire général et président de la régence du prince-évêque de Worms.*
8. Nicolas-Jacques-Guillaume-Sébastien, *né le 27 mars 1730, mort en bas âge.*
9. François-Pierre-Philippe-Nicolas, *né le 27 septembre 1731, chevalier de Malte, vivait encore en 1793.*
10. Marie-Françoise, *née le 21 février 1734, chanoinesse à Remiremont.*
11. François-Joseph-Sébastien-Ulric-Nicolas, *né le 6 juillet 1736, † 22 septembre 1738.*
12. François-Conrad-Guillaume-Jacques-Ulric-Nicolas-Jean, *né le 22 février 1739, † 3 février 1741.*
13. Marie-Anne-Ursule-Françoise-Apolline-Madeleine-Agathe, *née le 27 mars 1740, épousa à Morschwiller, le 26 juin 1757, le baron* Evrard-Henri Truchsess de Rheinfelden *(né en 1727, † 1793, dans les prisons de Colmar), de Ribauvillé, président du directoire de la noblesse et vidame de l'évêché de Strasbourg, fils de* Louis-Conrad Truchsess de Rheinfelden *et de* Françoise-Joséphine-Sophie Truchsess de Rheinfelden. *Ils eurent plusieurs enfants, entre autres un fils,* Guillaume-Antoine, *dont la postérité existe encore de nos jours à Ribauvillé, à Mulhouse, à Reims et à Toulouse.*

La deuxième union de François-Joseph-Conrad, contractée par lui à l'âge de 78 ans passés, n'est mentionnée ni dans *l'Alsace*

[1] Ernest Lehr, *l'Alsace noble*, t. II, p. 108.

noble, ni dans *l'Almanach de Gotha.* Nous avons cependant trouvé l'acte de mariage dans les vieux registres de Morschwiller, sous la date du 26 octobre 1766, où le mari est bien dit *veuf* et seigneur du lieu, et assisté de ses deux fils FRANÇOIS-JOSEPH et PIERRE, comme témoins.

16. FRANÇOIS-JOSEPH-ANTOINE-SÉBASTIEN, né le 27 avril 1720, † à Thann, le 13 mars 1773, et enterré à Morschwiller, chambellan de l'électeur de Mayence, épousa à Dornach, le 23 août 1744, sa cousine MARIE-ÈVE-CATHERINE-JEANNE, fille de FRANÇOIS-CONRAD-CHRISTOPHE ZU RHEIN, de *Dornach* (n° 19 § 1), et de MARIE-URSULE-REINE DE REINACH-FOUSSEMAGNE. Ils eurent quatre enfants, inscrits à Dornach :

1. GUILLAUME-JACQUES-BÉAT-JOSEPH, *né le 12 septembre 1746, chanoine capitulaire de Würtzbourg et juge au tribunal impérial de Franconie.*
2. FRANÇOIS-JOSEPH-NICOLAS (n° 28), *auteur de la* Branche de Bavière, *qui suit.*
3. MARIE-URSULE-HÉLÈNE-MADELEINE-CATHERINE, *née le 13 septembre 1749, † 1767, chanoinesse d'Épinal.*
4. FRANÇOIS-BENOÎT-ANTOINE-LOUIS, *né le 30 septembre 1754, mort en bas âge.*

FRANÇOIS-JOSEPH-ANTOINE-SÉBASTIEN, qui résidait à Thann, paraît avoir eu le goût des spéculations financières et industrielles. Il fut l'un des associés de la première manufacture d'indiennes, installée, en 1762, au château de Wesserling, sous la raison sociale SANDHERR, COURAGEOT & Cie[1]. En 1770, il eut un procès relativement à un prêt d'argent, de 8,000 ₶, contracté plusieurs années auparavant. Il en est question dans le *Mémoire pour le directoire de la noblesse de la Basse-Alsace sur la poursuite du juif* LEYSER *de Niederhagenthal contre MM. de* ZU-RHEIN *et de* REICHENSTEIN ; Colmar, 1770, in-fol. (Bibliothèque Gérard, catal. n° 3391).

---

[1] V. l'acte de société dans le *dossier M.*

E. Branche de Dornach

17. JEAN-CHRISTOPHE, né en 1574, † à Dornach, le 29 septembre 1629, fils de JEAN-SÉBASTIEN Ier, se maria deux fois, comme son père et son frère aîné. Sa première femme, qu'il épousa en 1594[1], MARIE-CÉCILE († avant 1602, et enterrée à Dornach), fille de LAURENT DE HEIDECK, de Guetwill (Guertwiller ?) conseiller de la régence d'Ensisheim, et d'URSULE DE FLACHSLANDEN, lui donna deux enfants :

1. LAURENT, *né le 22 mars 1596, † 1631, conseiller de la régence d'Ensisheim* (Kammerrath), *qui n'eut de sa femme,* MARIE-AGNÈS DE ROSENBACH, *que deux filles :* a) MARIE-CÉCILE, *et* b) MARIE-FRANÇOISE, *élue, le 30 mars 1664, princesse-abbesse de Schænnis, † 27 septembre 1677.*
2. ANNE-MARIE, *née le 29 juillet 1597, épousa* DIETRICH-MELCHIOR DE ROSENBACH (*fils de* JEAN-DIETRICH, *† 1656*), *commandant à Rheinfelden. Elle est mentionnée comme veuve en 1642.*

S'étant remarié en 1602[2], avec MARIE-URSULE, fille de JEAN-ADOLPHE DE ROGGENBACH, capitaine des pays antérieurs d'Autriche à Schopfheim, et de MARIE DE PFORR, il eut encore quatre enfants :

3. FRÉDÉRIC, *né le 4 mai 1603, † en bas âge.*
4. MARIE-SALOMÉ, *née le 29 juillet 1606, épousa, le 26 juin 1630,* OTHON-RODOLPHE DE SCHOENAU, *veuf de* N. DE ROSENBACH, *lieutenant-colonel et grand-bailli des quatre villes forestières, et en eut six enfants. Elle est veuve en 1642*
5. JEAN-SÉBASTIEN II (nº 18), *qui suit.*
6. MELCHIOR, *né le 10 mai 1611, cité encore en 1629 et en 1632, est mort jeune et sans avoir été marié.*

Le 19 avril 1610, JEAN-CHRISTOPHE est investi par l'abbé NICOLAS BOUCHERAT, ainsi que son frère JEAN-JACQUES, de la branche de *Morschwiller,* des fiefs relevant de l'abbaye de Lucelle.

---

[1] Contrat de mariage daté du 7 mai 1594.

[2] Contrat daté du 7 février 1602 (*dossier D*). Sa seconde femme était la sœur du mari de sa nièce MARIE-SUZANNE, fille de JEAN-JACQUES ZU RHEIN (nº 11).

La veille de sa mort, soit le 28 septembre 1629, il fit son testament (*dossier D*), par lequel il constitua Dornach comme *Stammgut* ou siège principal. Il y est aussi question d'une maison qu'il possédait à Ensisheim.

18. JEAN-SÉBASTIEN II, né le 16 mars 1608, † 19 juin 1666[1], seigneur de Dornach, puis de Pfastatt, épousa, le 8 janvier 1634, MADELEINE-ANTOINETTE (*alias* MADELEINE-CATHERINE), fille de FRÉDÉRIC-WALRAB DE KOPPENSTEIN et d'ELISABETH DE STEINKAHLENFELS, qui lui donna douze enfants :

1. CHRISTOPHE-FRÉDÉRIC, *né le 10 novembre 1634*, † *1640*.
2. JEAN-FRANÇOIS (nº 20), *auteur de la branche de* Pfastatt, *qui suit*.
3. MARIE-JACOBÉE, *née le 28 janvier 1638, épousa, à Dornach, le 2 février 1656*, FRANÇOIS-GUILLAUME, *baron de* REINACH-FOUSSEMAGNE, *lieutenant-colonel du régiment d'Alsace, cavalerie, et fils du généralissime des armées impériales*, JEAN-HENRI DE REINACH, *l'illustre défenseur de Brisach, en 1638. Ils eurent trois fils, dont le second*, FRANÇOIS-JOSEPH-IGNACE, *devint, en 1718, comte de* GRANDVELLE-FOUSSEMAGNE[2]. *La fille de celui-ci épousa le fils aîné de* RENAUD-GUILLAUME ZU RHEIN (nº 19 § 1).
4. OTHON-ALBERT, *né le 2 novembre 1639*, † *11 février 1640*.
5. MARIE-FRANÇOISE, *née le 11 février 1641*, † *26 janvier 1729, célibataire*.
6. MARIE-JULIENNE, *née le 14 octobre 1643. Son parrain fut l'évêque* JEAN-HENRI D'OSTEIN, *de Bâle*.
7. JEAN VI, *né le 21 août 1645*, † *aussitôt baptisé*.
8. MARIE-URSULE, *née le 21 janvier 1647, se maria à Dornach, le 22 novembre 1666, avec le baron* GERVAIS-PROTAIS DE BADEN[3].
   Elle est encore mentionnée en 1692.
9. MEINRAD, *né le 3 janvier 1649, devint commandeur de l'ordre Teutonique à Strasbourg*.
10. MARIE-SALOMÉ, *née le 18 novembre 1650, épousa, à Dornach, le 31 mai 1667*, FRANÇOIS-CONRAD NAGEL VON DER ALTENSCHOENENSTEIN.

---

[1] Son acte de décès est accompagné, dans le registre mortuaire de Dornach, de remarques du curé de l'époque, sur sa maladie et sa fin chrétienne. (Cf. C. SEYFRIED, loc. cit., p. 7.

[2] ERNEST LEHR, *l'Alsace noble*, t. III, p. 23-24.

[3] Cette famille tirait son nom du château situé près de Badenwiller et paraît déjà en 1148 en qualité de ministériaux (*Dienstmannen*) des ducs de ZAERINGEN. Elle s'est éteinte en 1830.

11. Marie-Ève, *née le 23 avril 1652, se maria, à Dornach, le 4 novembre 1675, avec* Georges de Rosen, *major du roi. Elle est encore mentionnée, comme veuve, en 1697, par l'*Armorial d'Alsace, *p. 337.*
12. Renaud-Guillaume (nº 19), *qui suit.*

Le *dossier D* contient de nombreuses pièces concernant Jean-Sébastien II, qui paraît avoir été disposé à la chicane et qui fut en contestations continuelles avec la ville de Mulhouse. Aussi celle-ci dut-elle souvent le rappeler au sentiment exact de leur situation respective, comme par exemple dans une lettre datée du 15 octobre 1645, qui commence ainsi: *Wir haben E. Str. abermahliges hitzig vnd all zu empfindlickes Schreyben, dergleichen wir auch von höheren orten vndt gröszeren leüthen, ganz ungewohnt, empfangen...*[1]

En 1653, il prêta l'hommage féodal, avec son cousin de Morschwiller, à la couronne de France. Depuis 1640 il était bailli (*Vogt*) de Pfastatt, au nom de l'évêque de Bâle, alors Jean-Henri d'Ostein. Le successeur de celui-ci, Jean-Conrad de Roggenbach, cousin de Jean-Sébastien, lui vendit, en 1658, ce fief, qui, depuis lors, devint l'apanage de la branche aînée de la ligne de Dornach[2].

19. Renaud-Guillaume, né le 29 septembre 1654, † 15 janvier 1704, capitaine au régiment d'*Alsace,* épousa, en 1684, Marie-Sophie-Sibylle[3], née à Spechbach, le 9 mars 1664, † 6 octobre 1720, fille de Guillaume-Jacques de Reinach († 1685), de Spechbach, de la ligne d'*Obersteinbrunn,* grand-bailli *(Obervogt)* de la ville et de la seigneurie de Thann, et de Marie-Ursule de Rosenbach. Ils eurent, comme le précédent, douze enfants:

1. François-Conrad-Christophe, *né le 23 juillet 1685*[4], † *à Würtzbourg, le 28 février 1723, chambellan et lieutenant-colonel au ser-*

---

[1] C'est-à-dire: « Nous avons reçu la lettre de votre Seigneurie, conçue « de rechef dans des termes vifs et beaucoup trop froissants, comme nous « ne sommes guère habitués à en recevoir de plus haut lieu et de plus grands « personnages... »

[2] V. ci-dessus, p. 44.

[3] Elle avait huit frères et sœurs plus âgés qu'elle : Ignace et Guillaume-Jacques, chanoines de Würtzbourg, Conrad, Catherine, Béatrice, Ève et Béat-Christophe.

[4] L'évêque Jean-Conrad de Roggenbach, de Bâle, fut son parrain.

vice du duc de Franconie, épousa, en 1720[1], *sa cousine* MARIE-URSULE-REINE, *fille de* FRANÇOIS-JOSEPH-IGNACE DE REINACH[2], *comte de* GRANDVELLE-FOUSSEMAGNE, *et de* MARIE-CLAIRE DE REINACH, *de la ligne de* Montreux.

Seul fils de RENAUD-GUILLAUME *qui fut marié, il n'eut que deux filles, nées à Würtzbourg:* a) MARIE-ANNE-CLAIRE-BÉATRICE-HÉLÈNE-URSULE-JACOBÉE-OCTAVIE, *née le 19 mars 1721, qui épousa, à Dornach, le 11 août 1740, le baron* FRANÇOIS-JOSEPH-EUSÈBE DE SCHAUENBOURG, *de Herlisheim, conseiller chevalier d'honneur d'épée au conseil souverain d'Alsace;* b) MARIE-ÈVE-CATHERINE-JEANNE, *née le 10 août 1722, † à Thann, le 9 août 1778 (mais enterrée à Morschwiller), qui se maria, à Dornach, le 23 août 1744, avec son cousin* FRANÇOIS-JOSEPH-ANTOINE-SÉBASTIEN ZU RHEIN, *de* Morschwiller (nº 16).

2. ANTOINE-FRANÇOIS-MEINRAD, *né le 28 mars 1687, devint chanoine capitulaire de Murbach, sous le nom de* PHILIPPE.
3. IGNACE-HENRI, *né le 1er septembre 1690, devint religieux bénédictin de Fulda, sous le nom d'*EMILIAN.
4. JEAN-JOSEPH-BENOÎT, *né le 3 décembre 1692, † 1743, chanoine de Worms et de Spire. Il fut aussi en contestations avec Mulhouse, après la mort de son père.*
5. MARIE-JEANNE-CHARLOTTE, *née le 6 novembre 1694, reçue chanoinesse d'Epinal, le 15 décembre 1703*[3].
6. GUILLAUME-JACQUES, *né en décembre 1695, † 30 avril 1696.*
7. MARIE-URSULE-FRANÇOISE-ANTOINETTE, *née le 5 février 1697, devint chanoinesse de Remiremont. Elle vivait encore en 1750.*
8. JACOBÉE-GUILLEMETTE, *née en 1698, devint chanoinesse de Remiremont.*
9. GUILLAUME-JACQUES-AMARIN, *né le 29 décembre 1699*[4], *† 28 novembre 1769, fut le dernier représentant mâle de la branche aînée de Dornach. Il devint chanoine de Bruchsal, de Würtzbourg et de Worms.*
10. CHARLES, *né le 6 mai 1701, mourut en bas âge.*
11. MARIE-ANNE-CHARLOTTE-FRANÇOISE, *née le 3 juin 1702, mourut en bas âge.*
12. MARIE-MADELEINE-ANTOINETTE, *née le 14 novembre 1704, devint, le 10 février 1709, chanoinesse d'Epinal*[5].

---

[1] Leur dispense de mariage est datée d'Arlesheim, du 20 mai 1720.

[2] Le père de celui-ci avait épousé MARIE-JACOBÉE, fille aînée de JEAN-SÉBASTIEN II ZU RHEIN (v. p. 83).

[3] V. *dossier D*, certificat de réception.

[4] Son parrain fut l'évêque de Bâle, GUILLAUME-JACQUES RINCK DE BALDENSTEIN.

[5] V. *dossier D*, certificat de réception.

Avec Renaud-Guillaume et ses fils s'éteignit ainsi, dès 1769, la branche aînée des zu Rhein de *Dornach*. Ce fut la branche de Pfastatt qui détacha alors un rameau pour continuer cette ligne (v. p. 90).

Ainsi que nous l'avons vu, p. 45, Renaud-Guillaume fit construire le château encore existant à Dornach.

F. Branche de Pfastatt

20. Jean-François, né le 9 juin 1636, † 13 avril 1709, devint, après la mort de son père Jean-Sébastien II, seigneur de Pfastatt et l'auteur de cette branche, qui compte encore aujourd'hui des représentants à Mulhouse et à Dornach. Il se maria à Hirsingue, le 11 novembre 1669, avec Anne-Marie-Élisabeth, fille de Jean-Georges de Tulliers de Froberg, dit le *jeune*, baron de Montjoye (de la ligne de *Froberg*), chambellan de l'archiduc Léopold, à Innspruck, et de Marie-Françoise, baronne de Montjoye, d'*Éméricourt*[1]. Leurs enfants furent :

1. Jean-Conrad-Edmond-Antoine, *né le 18 octobre 1670, mort sans avoir été marié. Son parrain fut l'évêque* Jean-Conrad de Roggenbach, *de Bâle.*
2. François-Frédéric, *né le 3 novembre 1672, mort en bas âge.*
3. Jean-Georges-Sébastien, *né le 5 novembre 1674, † 2 octobre 1727, sans avoir été marié. En 1725, il est encore investi des fiefs de l'évêché de Bâle.*
4. Jean VII, *né le 7 juin 1676, † jeune.*
5. Jean-Meinrad-Jacques (n° 21), *qui suit.*
6. Ignace, *né le 7 juin 1679, † jeune.*
7. Marie-Ève-Guillemette, *née le 9 juillet 1680, † jeune.*
8. Renaud, *né le 20 janvier 1683, † jeune.*
9. Béat-Joseph-Louis, *né le 29 décembre 1684, † jeune.*
10. Anne-Reine-Ursule, *née le 26 juillet 1687, devint chanoinesse de Remiremont.*

Jean-François est investi, le 29 mars 1677, de l'emphytéose

[1] Cf. Ernest Lehr, *l'Alsace noble,* t. II, p. 363, et le certificat de noblesse, signé par d'Hozier des *archives P.*

de Lucelle, et, en 1696, de fiefs de l'évêché de Bâle. C'est lui qui, en 1725, restaura, avec son frère, le château de Pfastatt détruit par le feu.

21. JEAN-MEINRAD-JACQUES, né le 10 janvier 1677[1], † à Dornach, le 19 février 1729, épousa, le 24 mars 1701, MARIE-CHARLOTTE, fille de PHILIPPE SAUVAGE et de MARIE-HÉLÈNE-FRANÇOISE DE KIEFFENBERG[2]. Les enfants de cette union ont dû être nombreux, mais nous n'avons pu retrouver que les quatre qui suivent. Il est probable que les parents n'habitaient pas Pfastatt avant 1721, année où leur dernier fils seulement est inscrit dans les registres de cette paroisse.

1. PHILIPPE-JACQUES (nº 23), *auteur de la* branche cadette de Dornach, *qui suit.*
2. FRANÇOIS-CONRAD, † *1er avril 1729, célibataire.*
3. JACOBÉE, † *19 avril 1789, à Spechbach, et enterrée à Morschwiller. Elle se maria dans cette dernière commune, le 26 octobre 1766, avec son cousin* FRANÇOIS-JOSEPH-CONRAD ZU RHEIN (nº 15), *de* Morschwiller, *veuf d'*ANNE-MARIE-FRANÇOISE DE ROGGENBACH.
4. DIDIER-SÉBASTIEN (nº 22), *qui suit.*

❧ Nous n'avons presque aucune donnée sur JEAN-MEINRAD-JACQUES, qui ne figure que dans un certificat de noblesse de d'HOZIER et dont M. LEHR ne parle qu'en passant. La famille de sa femme a dû être anoblie plus tard; car nous avons trouvé des DE SAUVAGE à Pfastatt, au milieu du siècle dernier.

22. DIDIER-SÉBASTIEN, né à Pfastatt, le 11 septembre 1721, † le 1er février 1793, ancien lieutenant au régiment du *Lan-*

---

[1] Le registre des baptêmes de Dornach mentionne un JEAN-GEORGES, fils des mêmes parents, sous la date du 24 janvier 1677. Il s'agit évidemment de JEAN-MEINRAD-JACQUES, et il n'y a là qu'une erreur d'inscription.

[2] Sans avoir la certitude que ce sont là les parents de la femme, nous avons cependant beaucoup de raisons pour le croire, sans qu'il soit nécessaire de les énumérer ici. Nous nous contenterons de constater qu'ils figurent, en 1697, dans *l'Armorial d'Alsace*, p. 267, et que le fils de JEAN-MEINRAD-JACQUES porte aussi le prénom de PHILIPPE, qui paraît alors pour la première fois dans la famille.

guedoc, infanterie, grand-maréchal de l'évêché de Bâle, à Porrentruy, épousa, en premières noces, Marie-Reine de Jestetten (sans doute fille d'Antoine de Jestetten, † 1762, dernier de sa race[1]), décédée, le 16 avril 1759, à Porrentruy, et enterrée à Dornach; il en eut huit enfants, tous nés à Porrentruy :

1. Joseph-Antoine-Xavier-Louis, *né le 20 février 1749, † 26 mars 1755.*
2. Guillaume-Jacques-Joseph-Xavier, *né le 7 mai 1750, † 15 mai 1750.*
3. Jean-Baptiste-Béat-Charles-Xavier, *né le 11 mars 1751, † 22 février 1752.*
4. François-Xavier, *né le 24 février 1752, † 3 mai 1757.*
5. Jeanne-Jacqueline-Xavière-Walburge, *née le 31 juillet 1754, qui devint religieuse à Olsperg (Suisse).*
6. Marie-Françoise-Xavière-Benoise, *née le 5 novembre 1755, qui fut religieuse à Saint-Etienne de Strasbourg.*
7. Marie-Anne-Françoise-Xavière, *née le 9 décembre 1756, qui devint chanoinesse à Lutter (Lorraine). Elle vivait encore en 1787.*
8. Charlotte-Xavière, *née le 16 mai 1758, † 3 novembre 1758.*

Il se remaria ensuite, en 1763[2], avec Marie-Anne-Josèphe (née en 1743), fille du baron Joseph-Antoine-Célestin-François-Louis Reuthner de Weyl, seigneur de Lexhausen, capitaine général de l'évêché de Bâle, et de Marie-Victoire-Claudine, baronne d'Eptingen, de Neuwiller. Elle lui donna encore sept enfants, dont les cinq derniers sont nés à Pfastatt :

9. Guillaume-Jacques-Conrad, *né le 3 février 1767, admis à l'Eeole royale militaire de Pont-à-Mousson en 1779, reçu sous-lieutenant, le 19 novembre 1784, au régiment de* Schœnau, *plus tard capitaine*

---

[1] Schoepflin-Ravenez, t. V, pp. 749-750, donne les armoiries de la famille : *Ecartelé aux 1 et 4 de sable à la meule de moulin d'argent, aux 2 et 3 de gueules à l'âne issant d'argent.* Par contre, l'*Armorial d'Alsace,* p. 265, mentionne un Henri-Christophe de Jestetten, écuyer, *portant de gueules à une roue d'horloge d'argent, écartelé aussi de gueules à une tête et col de cheval, coupé d'argent.*

[2] Contrat de mariage du 3 octobre 1763 (*dossier P*).

*au régiment d'*Eptingen *ou de* Reinach, *puis au régiment de* la Tour, *au service d'Autriche, fut tué, en 1797, en se battant contre son pays, dans les rangs de l'armée de Condé. La liste des émigrés de 1793 le désigne comme officier déserteur de* Salm.

10. Marie-Antoinette-Victoire, *née le 21 avril 1769, † à Mulhouse, le 22 novembre 1827, épousa, en premières noces, à Pfastatt, le 8 avril 1788,* Matthias-Antoine-Meinrad de Goecklin, *capitaine de hussards, dont elle eut, le 31 janvier 1789, une fille* Antoinette-Joséphine-Sophie, *qui se maria plus tard avec* J.-B. Lebert, *dessinateur à Mulhouse.*

    La mère se remaria, en 1806, avec Jean-Baptiste Brüsch, *cultivateur, de Pfastatt († avant elle), et lui donna entre autres enfants un fils, dont la descendance vit encore à Paris. Elle racheta le château de Pfastatt qui, après sa mort, fut acquis pour servir d'établissement industriel, connu aujourd'hui sous le nom de fabrique* Schaeffer et Cie.

11. Marie-Walburge-Hortense, *dont le fils fonda le* rameau *des* Rieff de Zurhein (n° 32), *qui suit.*

12. Joséphine-Marie-Madeleine, *née le 10 juillet 1774, † à Habsheim, le 28 août 1853, épousa, le 24 février 1796, l'huissier* François-Antoine Parant, *né à Ammerschwihr, en 1765, mort, à Habsheim, le 5 mars 1846, fils de* Christophe-Jacques Parant *et de* Marie-Anne Grasfues [1]. *Ils eurent une nombreuse progéniture, parmi lesquels plusieurs fils, dont un seul marié,* Pierre-Antoine-Christophe *(† 1864), avec* Elisabeth Hartmann, *de Mulhouse. Leur descendance a quitté notre ville, il y a peu d'années.*

13. Joseph-Octave-Alexandre, *né le 17 mars 1776, lieutenant au régiment de* Royal-Etranger, *au service d'Angleterre, fut tué, en 1796, en portant les armes contre la France. La liste des émigrés le désigne aussi comme officier déserteur de* Salm.

14. Georges-Judas-Thadée-Thomas d'Acquin-Charles, *né le 10 mars 1778, mourut également à l'armée de Condé, en 1797, comme lieutenant aux dragons de* la Tour.

15. Xavier-Meinrad-Sébastien, *né le 8 décembre 1781, † 19 mai 1784.*

❧ Didier-Sébastien entra, en 1740, au régiment de *Languedoc*, infanterie, en qualité de volontaire, fut nommé enseigne, le 21 juin

---

[1] Un frère de l'huissier, François-Louis Parant, devint, de 1816 à 1821 et de 1826 à 1831, maire de Dornach. C'est lui qui acquit de Gaspard Dollfus, de Mulhouse, l'ancienne gentilhommière de Renaud-Guillaume, qui appartient encore aujourd'hui à ses petits-enfants. Un autre frère était greffier à Mulhouse († 1833).



1742, et lieutenant le 20 mai 1743. Il fit avec son régiment la campagne de Bohême et quitta le service six mois après la rentrée de l'armée en France. Puis il devint grand-maréchal de l'évêque de Bâle et occupa ce poste jusqu'en 1769, année où mourut le dernier fils de RENAUD-GUILLAUME, de Dornach. Son frère aîné étant devenu par ce fait seigneur de Dornach (v. n° 23), DIDIER-SÉBASTIEN le remplaça comme seigneur de Pfastatt. Il n'émigra point lors de la Révolution et mourut à Pfastatt, dans la maison qui est devenue depuis lors le presbytère du village.

G. Branche cadette de Dornach

23. PHILIPPE-JACQUES, Ier du nom, né en 1703, † 20 avril 1772, à Dornach, lieutenant-colonel au régiment de WALDNER, nommé chevalier de Saint-Louis, en 1745, fils de JEAN-MEINRAD-JACQUES (n° 21), fut d'abord seigneur de Pfastatt. Il avait pour femme MARIE-THÉRÈSE TOUSSAINT, dont il eut plusieurs enfants :

1. PHILIPPE-JACQUES II (n° 24), *qui suit.*
2. JOSÈPHE-GENEVIÈVE-ELISABETH [1], *née le 7 octobre 1738, fut reçue, en 1750, dans la maison royale de Saint-Louis, à Saint-Cyr.*
3. JEAN-SÉBASTIEN-GUILLAUME-IGNACE (n° 25), *qui suit.*
4. FRANÇOIS-JOSEPH-ROMAIN, *né le 19 août 1746, mort jeune.*
5. MARIE-ANNE-FRANÇOISE, *née le 9 juin 1750, épousa, à Dornach, en 1771,* CHRISTOPHE-ANTOINE CLAVÉ, † *à Dornach, le 16 janvier 1820, âgé de 62 ans, bailli* (Vogt) *et juge de paix de Dornach, de Morschwiller, etc., et plus tard percepteur des impositions directes de la section de Heidwiller. Elle lui donna plusieurs enfants, dont un fils, tous inscrits à Dornach. Parmi les filles,* ANNE-MARIE-JOSÉPHINE-WALBURGE, *née le 25 octobre 1778, épousa, à Spechbach-le-Haut (où ses parents s'étaient retirés pendant la Révolution), le 9 floréal an* II *(28 avril 1794),* CHARLES-JOSEPH BAILLAUD, *garde-magasin des fourrages militaires à Rixheim. Quant au fils,* ANTOINE-GASPARD-CHARLES, *né le 7 juillet 1780, il épousa, également à Spechbach, le 10 fructidor an* XIII *(28 août 1805),* MARIE-ANNE MARCHAND, *de Saint-Ursanne, dont il eut, entre autres enfants, trois fils:* a) GASPARD, *qui mourut notaire à Altkirch;* b) FRANÇOIS-JOSEPH, *avocat,*

[1] C'est le premier enfant né à Pfastatt, et il y en eut sans doute encore d'autres entre elle et son frère aîné, né sept ans avant elle.

† à Mulhouse, en 1864; c) CHARLES, *ancien greffier au tribunal civil de Mulhouse, qui vit encore à Paris. Tous les trois ont laissé de la descendance.*

L'union des époux CLAVÉ- ZU RHEIN *ne paraît pas avoir été très heureuse, car, le 27 thermidor an* IV *(14 août 1796),* CHRIST.-ANTOINE CLAVÉ *se présentait à la mairie de Spechbach pour déclarer que sa femme,* MARIE-ANNE ZU RHEIN, *l'avait abandonné, lui et ses enfants, depuis plus de six mois, et réclamait le divorce conformément à la loi du 4 floréal an* II. *Ce divorce fut effectivement prononcé, après dix jours d'affichage public de cette déclaration à la mairie ci-dessus.*

Cependant, suivant l'acte de décès du mari, la femme vivait, en 1820, de nouveau à Spechbach.

6. LUCIE-THÉRÈSE-CATHERINE-FRANÇOISE-JEANNE, *née le 14 décembre 1752, † 18 janvier 1758.*
7. FRANÇOIS-JOSEPH-PIERRE-GUILLAUME, *né le 6 octobre 1754, reçut les ordres mineurs* [1].
8. MARIE-MADELEINE-URSULE-CÉCILE, *née le 26 octobre 1756, † 21 janvier 1757.*

PHILIPPE-JACQUES Ier obtint sa retraite, le 12 avril 1762, avec une pension de deux mille livres (*dossier P*). Nous n'avons pu trouver le nom des parents de sa femme, ni les lieux de naissance et de décès de celle-ci. Elle ne devait pas être d'extraction noble, aucun acte de Pfastatt ne lui donnant la particule.

24. PHILIPPE-JACQUES II (d'*Orvin ?*), né en 1731, † à Dornach, le 12 novembre 1776, capitaine au régiment d'*Eptingen,* épousa MADELEINE-SOPHIE [2], née en 1736, † à Dornach, le 7 janvier 1818, fille de FRÉDÉRIC-CHARLES D'OCAHAN, seigneur de Bolsenheim, un des présidents du corps équestre, et d'AMANDE-ROSE-FÉLICIE PATASKI. Leurs enfants furent :

1. FRANÇOIS-JOSEPH, *né à Dornach, en 1766, † le 7 février 1826, à l'hospice de Mulhouse. Dans l'acte de décès, il est qualifié de célibataire et d'ancien militaire; la liste des émigrés, de 1793, le dit «au service étranger».*

---

[1] V. la lettre de tonsure qui lui fut délivrée, le 3 août 1772, par l'évêque SIMON-NICOLAS DE FROBERG, de Bâle (*dossier D*).

[2] Elle avait trois sœurs, qui moururent à Dornach, au commencement de ce siècle. Deux d'entre elles avaient été religieuses de Saint-Etienne à Strasbourg.

2. Madeleine-Thérèse, *née le 7 décembre 1769, † en bas âge.*
3. Madeleine-Thérèse-Sophie, *née le 25 mars 1771. Elle vivait encore en 1789.*
4. Constant-Pierre-Célestin, *né le 21 mai 1772, † en bas âge.*
5. Jean-Clément-Célestin, *né le 23 novembre 1774, Il s'engagea, suivant une déclaration faite en 1793 par sa mère, dans le 53e régiment d'infanterie autrefois en Alsace* (v. p. 49). *Nous n'en avons pas trouvé d'autre mention.*

Philippe-Jacques II entra, le 1er mai 1741, comme cadet dans le régiment de Waldner, devint enseigne en 1746, sous-lieutenant le 23 mai 1748, lieutenant et chevalier de Saint-Louis le 14 avril 1762, puis capitaine en second au régiment suisse *d'Eptingen.* Il reçut, en 1746, des blessures au siège d'Anvers, en 1762, à celui du château d'Amönebourg[1], et obtint sa retraite après 1764, avec une pension de six cents livres.

25. Jean-Sébastien-Guillaume-Ignace, né à Pfastatt, le 24 juin 1740, † à Dornach, le 2 août 1807, dernier seigneur de Dornach, capitaine de la garde-nationale de ce village, épousa, à Brunstatt, le 18 avril 1791, Anne-Catherine, née à Morschwiller, le 14 septembre 1770, † à Dornach, le 3 juin 1835, fille de Joseph Kirchhof et d'Anne-Marie Ligibel. Les enfants nés de cette union (à Dornach) furent :

1. Catherine, *née en 1798, † 16 ventôse an* IX *(7 mars 1801).*
2. Fabien-Sébastien (n° 24), *qui suit.*
3. Philippe-Jacques, *né le 30 germinal an* X *(20 avril 1802), † 27 septembre 1810.*
4. Catherine, *née le 15 fructidor an* XI *(2 septembre 1803), † à Mulhouse, le 26 août 1837, comme ouvrière de fabrique.*
5. Anne-Marie, *née le 15 février 1806, † 12 janvier 1816.*

Pour d'autres détails, v. p. 49 et suivantes.

26. Fabien-Sébastien, né le 27 ventôse an VIII (18 mars 1800), † à l'hôpital de Mulhouse, le 31 décembre 1886, douanier, puis garde-barrière au chemin de fer de Mulhouse, épousa, en 1829, à Thann, Marie-Anne Strub, née

[1] Communication de M. Xavier Kohler, archiviste à Porrentruy, et notre honorable confrère du Musée historique.

dans cette ville en 1805, † à Mulhouse, le 25 janvier 1868, et en eut cinq enfants :

1. Louis-Albert, *né à Dornach, le 12 décembre 1830, † à Mulhouse, le 9 février 1849.*
2. Sébastien, *né à (?), en 1831, † 1832.*
3. Jean-Baptiste (n° 27), *qui suit.*
4. Constantin, *né à Vieux-Thann, en 1839, † 1842, au même lieu.*
5. Joséphine, *née à Mulhouse, le 7 novembre 1842, vit encore comme veuve d'*Auguste Linder *et de* Godefroi Mertz.

☞ Pour d'autres détails, v. pp. 50-51.

27. Jean-Baptiste, né à Huningue, le 18 novembre 1833, ancien sellier, surveillant au retordage de l'établissement Dollfus-Mieg et Cie, à Dornach, est aujourd'hui le dernier représentant mâle de son nom en Alsace. Il s'est marié trois fois : 1° à Riedisheim, le 12 janvier 1863, avec Catherine Kiechel, née dans cette commune, en 1840, † à Mulhouse, le 16 juillet 1875, qui lui donna cinq enfants (dont les trois premiers nés à Riedisheim) :

1. Berthe, *née le 16 novembre 1863, épousa, le 6 mars 1883,* Léopold Mertz, *fils d'un premier mariage de* Godefroi *ci-dessus.*
2. Gustave, *né le 16 janvier 1865, † mai 1865.*
3. Amélie, *né en 1866, † à Mulhouse, le 28 mai 1869.*
4. Camille, *né le 12 décembre 1867, † 25 février 1870.*
5. Lina, *née le 26 juin 1872, † le 8 août 1873.*

Il se remaria, le 14 avril 1877, avec Catherine Greder, née à Mulhouse, le 14 octobre 1847, † le 31 août 1879, dont il n'eut qu'une fille :

6. Hélène, *née le 24 mai 1878, † 16 septembre 1878.*

Enfin, en troisièmes noces, il épousa, à Dornach, le 2 août 1883, Caroline Rüdtmann, née à Achkarren, le 30 septembre 1831.

H. Branche de Bavière.

28. François-Joseph-Nicolas, né le 15 octobre 1747, † à Würtzbourg, en 1785, capitaine au régiment d'*Alsace*, chambellan de l'électeur de Mayence, et fils de François-Joseph-Antoine-Sébastien (nº 16), épousa Marie-Thérèse, baronne de Redwitz, dont il eut deux fils :

1. Philippe-Antoine-Maximilien-Joseph (nº 29), *qui suit.*
2. Frédéric-Charles-Joseph-Chrétien, *né le 18 avril 1782, † 184., chambellan du grand-duc de Toscane, épousa* Emilie (*† le 3 juillet 1869*), *fille de* François-Albert de Friedrich, *ministre plénipotentiaire badois*[1]. *Ils n'eurent pas de postérité.*

François-Joseph-Nicolas mourut avant la Révolution, laissant les deux fils ci-dessus, qui furent élevés par l'évêque de Worms. Comme ils étaient mineurs, le gouvernement français ne put, en 1793, leur appliquer la loi contre les émigrés et constitua un conseil de famille, composé de sept membres, chargé de nommer un tuteur et un subrogé-tuteur. Ce conseil était composé, suivant une pièce du *dossier M*, des citoyens Sébastien zu Rhein (nº 25); Louis d'Andlau, de Wittenheim; Antoine Clavé, d'Ober-Spechbach (v. nº 23, § 5); Henri Bergeret, de Richwiller; François Neuville, d'Altkirch; Philippe Rémy, d'Ensisheim, et Dominique Burtz, de Pfastatt. Les tuteurs nommés furent Clavé et Bergeret.

Les deux frères furent immatriculés dans la noblesse bavaroise, au rang des barons, sous la date du 25 août 1816.

29. Philippe-Antoine-Maximilien-Joseph, né le 7 août 1780, † 1842, à Munich, chambellan au service du roi de Bavière et ministre de la justice, eut de son mariage avec Marie-Thérèse, fille de Benoît-Marian, baron Schütz de Holzhausen († 1793) et d'Anne-Lioba, baronne de Hohenfeld († 1817), cinq enfants :

1. Frédéric-Auguste-Charles-Marie-Philippe-Joseph (nº 30), *qui suit.*
2. Caroline, *morte jeune, à l'Institut des filles nobles de Munich.*

---

[1] V. pour cette famille, Fr. Cast, *Adelsbuch des Grossherzogthums Baden*, pp. 252-253.

3. MAXIMILIEN-JOSEPH-CHARLES-FRÉDÉRIC (n° 31), *qui suit.*
4. THÉODORE, *né le 4 août 1808, † le 25 septembre 1863, gentilhomme de la chambre du roi de Bavière, capitaine de vétérans, épousa* FRANÇOISE-JOSÉPHINE, *née le 7 novembre 1804, † à Fuessen, le 20 février 1875, fille de* PHILIPPE-FRANÇOIS, *baron de* GUTTENBERG, *et de* N., *baronne de* REUST, *et laissa deux enfants :*
   a) FRÉDÉRIC, *capitaine au 2me bataillon de chasseurs bavarois, qui tomba, le 1er septembre 1870, sur le champ de bataille de Sedan ;*
   b) FERDINAND, *né le 6 novembre 1839, ancien major au service de Bavière, marié avec* MARIE DE LORBER-STÖRCHEN, *union sans enfants.*
5. PHILIPPE-HERMANN, *né le 15 décembre 1809, † 13 janvier 1870, chambellan, président de la régence de la Haute-Bavière, à Munich, laissa de son mariage, contracté le 23 mai 1838, avec* JEANNE-MARIE-AUGUSTA (*née le 7 juillet 1821*), *fille du baron* JEAN-PHILIPPE GROSS DE TROCKAU *et d'*AUGUSTA, *baronne de* REDWITZ, *cinq enfants :*
   a) AUGUSTE, *lieutenant au 1er régiment d'infanterie bavarois, † 1871 ;*
   b) MARIE-ANNE, *née en 1839, † avril 1883. chanoinesse de l'ordre royal bavarois de Sainte-Anne* (Stiftsdame des Königl. bay. St. Anna-Ordens) ;
   c) OTHON, *lieutenant au 1er régiment d'infanterie bavarois, mourut à Heidelberg, le 31 août 1870, d'une blessure reçue, le 6 du même mois, à la bataille de Wœrth ;*
   d) AMÉLIE-MARIE, *née en 184., chanoinesse du même ordre que sa sœur ;*
   e) CHARLES, *né en 184., célibataire.*

30. FRÉDÉRIC-AUGUSTE-CHARLES-MARIE-PHILIPPE-JOSEPH, né le 7 août 1802, † à Würtzbourg, le 12 septembre 1870, co-propriétaire de la seigneurie d'Obach, chambellan, conseiller d'État, président de la régence de la Basse-Franconie et d'Aschaffenbourg, épousa MARIE-ANNE, fille du baron CHRISTOPHE-FRANÇOIS GROSS DE TROCKAU et de JEANNE, baronne de WOLFSKEEL DE ROTTENBAUER. Ils eurent trois enfants :

1. JEANNE (†), *mariée le 26 juillet 1851, au baron* OTHON GROSS DE TROCKAU, *chambellan du roi de Bavière ;*
2. THÉRÈSE, *née le 17 février 1832, dame d'honneur de l'ordre de Sainte-*

Thérèse de Bavière, mariée le 3 juillet 1849, au comte Edouard Pannot Desbassyns de Richemont. *Les deux époux vivent encore et habitent le château de* Talhouët, *en Bretagne.*

3. Louis, *né le 12 octobre 1833, chef actuel de la famille* (sceau n° 10), *chambellan du roi de Bavière, commandeur capitulaire de l'ordre bavarois des chevaliers de Saint-Georges, curateur de l'hôpital du même ordre à Krückenau, membre de la Chambre bavaroise, de 1869 à 1875, membre du parlement douanier de 1860 à 1870, député au Reichstag allemand de 1874 à 1881, épousa, le 29 septembre 1863,* Marie-Charlotte, *née le 14 mars 1841, fille du baron* François-Lambert de Varicourt-Albini, *né 1805, † 1875, chambellan du roi de Bavière, et de* Marie-Thérèse, *baronne de* Würtzbourg, *née 1813, † 1880.*

   Ils n'ont point d'enfants.

31. Maximilien-Joseph-Charles-Frédéric, né le 22 août 1807, † 1842, gentilhomme de la chambre du roi de Bavière, magistrat de cour d'appel, épousa Catherine Richter († 1865) et en eut deux enfants :

1. Théodore, *né le 29 décembre 1833, † à Ratisbonne, le 9 décembre 1886, colonel-commandeur du 2me régiment d'artillerie à pied bavarois, se maria, en premières noces, le 26 juin 1876, avec* Amanda-Marie-Sophie-Léopoldine, *née à Würtzbourg, le 10 juillet 1852, † 28 mars 1878, fille de* François-Xavier-Léopold, *baron de* Stengel, *et de* Joséphine-Germaine de Weinbach, *dont il eut :*

   a) Rose-Françoise-Catherine-Josèphe, *née à Germersheim, le 5 avril 1877;*

   b) Louis-Théodore-Maximilien, *né à Ingolstadt, le 28 mars 1878.*

   De son second mariage, contracté le 8 mars 1881, avec Marie (*née le 18 août 1853*), *fille de* N.-N. Zorn, *fabricant à Ratisbonne, il n'est pas né d'enfants.*

2. Françoise (*ou* Fanny), *née à Ansbach en 1838, † à Munich, célibataire, le 16 février 1884.*

I. Rameau des Rieff de Zurhein

32. Marie-Walburge-Hortense, née à Pfastatt, le 27 juin 1772, † à Mulhouse, le 10 octobre 1853, fille de Didier-Sébastien zu Rhein, de Pfastatt (n° 22), épousa, à Pfastatt, le 18 thermidor an II (5 août 1794), Pierre-

Louis Rieff, né à Dietwiller, en 1766, † à Mulhouse, le 10 février 1833, fils de Thiébaut Rieff et de Marie-Madeleine Ristelhueber. Ils eurent trois enfants :

1. Alexandre-Louis (nº 30), *qui suit.*

2. Marie-Adelaïde-Hortense, *née à Strasbourg, en 1800, † à Mulhouse, le 18 juin 1877, qui eut pour mari* François-Antoine Klenck. *Leur fille* a) Marie-Louise-Françoise-Adelaïde, *née le 28 août 1816, à Dornach, épousa, le 26 avril 1838,* François-Marie-Louis-Eugène Puyou de Pouvourville *(né à Landau, en 1805, † à Mulhouse, en 1878)*; *leur fils* b) Auguste, *ancien professeur au collège de Mulhouse, † à Belfort, en 1887, est l'auteur d'un livre intitulé :* L'ancien Mulhouse à table.

3. Marie-Sophie-Camille, *née à Strasbourg, le 25 décembre 1802, † 30 décembre 1830, épousa, en 1830,* Antoine-Théodore Puyou de Pouvourville, *né le 17 janvier 1807, directeur du Comptoir d'escompte de notre ville, et frère du précédent. Ils n'eurent qu'un fils :*

   a) Antoine-Théodore, *né à Mulhouse, le 23 décembre 1830, lieutenant-colonel au 35me régiment d'infanterie de ligne à Belfort, marié, en 1860, avec* Jenny Perrotey de Jandin, *qui lui a donné deux fils, dont l'un est également militaire.*

   M. Théodore de Pouvourville *père, qui vit encore à Mulhouse, s'est remarié en secondes noces avec* Elisabeth-Constance Schweisguth (†), *dont il eut encore deux fils et une fille.*

33. Alexandre-Louis, né à Pfastatt, le 24 prairial an IV (12 juin 1796), † à Strasbourg, le 29 août 1866, lieutenant au 13me régiment de ligne, chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand d'Espagne, maire de Dornach, de 1831 à 1849 et de 1854 à 1856, épousa, à Strasbourg, le 9 avril 1828, Octavie-Joséphine [1], née à Strasbourg, le 2 février 1804, † à Dijon,

---

[1] Son frère fut le général Eugène-Louis-Joseph Reibell, commandant la 6me division militaire à Strasbourg, grand-officier de la Légion d'honneur, mort dans sa propriété de la Robertsau, à Strasbourg (où il avait pris sa retraite), le 21 octobre 1865. Il avait épousé Anne-Sophie Millot.

en 1883, fille de Claude-François-Joseph Reibell, conseiller de préfecture, chevalier de la Légion d'honneur, et de Catherine Moevus. Il en eut :

1. Anne *qui, en 1855, épousa* Fortuné Graeff, *percepteur à Barr (Alsace) jusqu'en 1870, puis à Clary (Nord) où il mourut. De leur union naquirent trois filles.*

2. Valérie, *qui se maria, en 1858, avec* François Theurillat, *rentier, décédé à Strasbourg, en 1865. Ils eurent deux enfants:* a) Valérie, *mariée à M.* André Sers ; b) Francis, *également marié et habitant Paris, qui a un fils, né en 1887.*

☞ Voir ci-dessus, pp. 45 et 51, les détails que nous donnons sur ce rameau.



OG

g,

n-Guillaume II

1839 major rvice vière. 1883, de Lor-rchen.

lieutenant au 1er régt d'inf. bavar.

lieutenant au 2e régt d'inf. bavar.

Joseph-Pie

en 1754, † ap devint religi

fin de faciliter l'intelligence du texte, nous bre généalogique de la famille ZU RHEIN, de Mulhouse (C), *et divisé en autant de t notre notice. Pour ne pas charger inutile- n'y avons pas porté la descendance féminine, ts en bas-âge. Les numéros qui précèdent t aux numéros correspondants du texte. générations de la* ligne de Mulhouse (C) — *— appartiennent à la souche bâloise; nous vieil arbre généalogique du* dossier M, *sans enticité de cette filiation. Ce n'est qu'à partir nos données s'appuient sur des documents*

IV

AUGUSTE STOEBER

SA VIE ET SES OEUVRES

PAR LE Dr HENRI EHRISMANN

Suite et fin

Dans la première partie de notre étude[1] nous avons fait remarquer que l'activité littéraire d'Auguste Stœber comprend deux phases distinctes : l'une, où prédomine la poésie, l'autre, où viennent s'y joindre les recherches historiques et philologiques. Nous avons considéré la période de 1840 à 1850 comme l'époque de transition. Cette transition n'eut d'ailleurs rien de brusque. Dans les premières lignes de ses *Memorabilia vitæ* [2] Stœber en parle comme suit : « Peut-être me reprochera-t-on un jour d'avoir non seulement trop « écrit, mais encore d'avoir embrassé des sujets trop différents. Le « premier de ces reproches est peut-être fondé, le second l'est moins. « Quand je considère de près mon développement intellectuel, il me « semble comme une chaine dont les chainons sont parfaitement « reliés entre eux, dont chacun est nécessaire à l'autre et s'y rat- « tache sans solution de continuité. »

Dans la suite, nous esquisserons rapidement ces deux phases de la vie littéraire de Stœber.

[1] Cf. Bulletin du Musée historique 1886.

[2] Voir la notice sur Stœber publiée par M. le professeur E. Martin, Jahrbuch des Vogesenclubs I.



LA PÉRIODE POÉTIQUE

Sous cette désignation nous comprendrons non seulement les ouvrages en vers, mais encore les œuvres d'imagination qui, tout en n'étant pas soumises aux lois de la versification, s'élèvent néanmoins au-dessus de la simple prose par le caractère poétique du style et des idées, comme les nouvelles, les contes, etc.

Les principaux ouvrages en vers de Stœber ont paru successivement dans les recueils suivants :

1. *Alsatisches Vergissmeinnicht* (Heitz 1825).

2. *Alsabilder* (Ph. Dannbach 1836).

Ces deux ouvrages ont été composés en collaboration avec M. Adolphe Stœber.

3. *Gedichte*[1] (1re édition 1842, 2e édit., Mulhouse, Risler, 1867).

4. *Drei Aehren im Ober-Elsass* (1re édition 1873, 2e édition 1877, Schultz, Strasbourg).

5. *E Firobe im e sundgauer Wirthshüs* (avec accompagnement de musique, par S. Heyberger. Veuve Bader & Cie, Mulhouse, 1868.

6. *D'Gschichte vom Milhüser un Basler Sprichwort, d'r Fürsteberger v'rgesse !* (avec portrait et illustrations, Pétry, Mulhouse, 1882.)

7. *Erzählungen, Märchen, Humoresken, Phantasiebilder und kleine Volksgeschichten* (1873).

Pour bien apprécier l'œuvre poétique d'Auguste Stœber, telle qu'elle résulte de ces diverses publications, comme aussi pour apprécier sa personnalité littéraire en général, il est indispensable de se rendre compte des conditions et du milieu dans lesquels elle se produisit. Tandis qu'en France la lutte acharnée du romantisme contre le classicisme passionnait les esprits et réveillait partout

---

[1] Les *Gedichte* contiennent toutes les poésies qui ont paru dans l'*Elsässisches Sagenbuch* (1862), ainsi que celles qui ont été publiées séparément dans des journaux, revues et anthologies, par exemple le *Pfeffelalbum* (1859, de Th. Klein).

l'intérêt pour les discussions littéraires, il se développait en Alsace un jeune talent, dont toutes les aspirations devaient tendre, semblait-il, à prendre rang parmi les illustres champions de cette mêlée homérique. Il n'en fut rien, cependant, et non sans causer quelques déceptions (voyez l'article de la Revue germanique, de février 1831, p. 239-241), Stœber s'engagea dans une voie toute différente. Nous verrons plus loin, avec de plus amples détails, comment il fut, en effet, amené à se rattacher, au point de vue littéraire, à l'école allemande. Profondément épris de cette littérature si riche, à laquelle l'Alsace n'avait pas fourni les matériaux les moins précieux, il voulut, lui aussi, faire chanter sa muse dans la langue dont les accents profonds et le génie lyrique convenaient si bien à son inspiration.

C'était là se résigner d'avance à n'être lu et goûté, parmi ses concitoyens, que par un cénacle restreint d'admirateurs et d'amis. Mais la nature et les inspirations de Stœber l'attiraient invinciblement vers la patrie de Schiller et de Gœthe. L'on sent dans son style et ses vers l'étude amoureuse et approfondie des grands poètes d'outre-Rhin, sans que toutefois on puisse lui faire le reproche d'une imitation servile des maîtres.

Son lyrisme, en effet, est romantique (une certaine teinte de romantisme est en général inséparable de toute poésie moderne); mais il sait toujours éviter l'écueil et, n'aliénant en rien son originale simplicité au profit de l'école du romantisme à outrance, il ne cherche pas, comme celle-ci, son idéal dans l'exagération de la note forcée.

De bonne heure déjà il s'était senti captivé par les aimables légendes de son pays natal, et c'est dans ce riche fonds et cette mine inépuisable, fructifiés encore par sa verve abondante et son imagination productive, qu'il a puisé ses meilleures inspirations :

Das muss das Land der Sage sein,
Am Wasgau und am Rhein.

dit-il de sa province natale; et, sous l'évocation magique de son

talent, les légendes prennent corps sous nos yeux émerveillés, tantôt sombres et terribles, tantôt gaies et consolantes, comme le rayon de soleil qui perce les nuages — et le moyen-âge, cet âge d'or du poète, revit devant nous avec son charme puissant et son cachet d'étrange mystère :

Es wandeln am Gestade in alter, deutscher Tracht
Rathsherren, Ritter, Bürger in bunter Festespracht.

Dans les récits populaires l'art, la technique, si je puis dire, sont nécessairement relégués à l'arrière-plan. En effet, à moins de leur enlever leur grâce naïve et leur arome de poésie originale, le poète doit traiter les légendes avec la plus grande simplicité d'accent et de versification. Aussi la forme poétique est-elle plus parfaite dans les autres œuvres de Stœber, dans les petites ballades, les pièces lyriques, où il peut donner libre cours à son talent de versificateur souple et élégant. Sans se départir en rien de l'émotion vraie et du sentiment profond qui le caractérisent, il s'y montre l'habile ouvrier que *Rückert, Uhland, Schwab* et *Simrock* avaient en haute estime, et que toute une pléïade de poètes alsaciens, tels que Daniel Hirtz, Ch. Hackenschmidt père, Th. Klein , Candidus, Gust. Mühl, Fréd. Otte, etc., étaient fiers de proclamer leur maître, à la censure et à l'approbation duquel ils soumettaient leurs travaux littéraires. Sans doute il ne faut pas chercher chez lui la forme impeccable, le brillant coloris, le feu d'artifice de mots pittoresques, dont trop souvent les poètes modernes font l'unique objet de leurs efforts ; mais il a, ce qu'il est moins facile d'acquérir, le vers naturellement facile et gracieux, l'inspiration élevée et pure. Comme pour toutes les âmes grandes et sensibles, la poésie était chez lui pour ainsi dire la musique de l'âme.

L'influence de Schwab et surtout celle d'Uhland sur la muse d'Auguste Stœber est indéniable. C'est à ce dernier qu'il a emprunté la forme et le mouvement de ses ballades, telles que : *Nixe und Faun* (la Nymphe et le Faune, p. 86) et le véritable bijou poétique *Der Knabe am Bölchensee,* que voici :

Dem goldigblauen Käfer nach,
Der durch den Wald geschwirrt,
Zum wilden See, zum Bölchensee
Hat sich die Maid verirrt.

Da taucht zum Wellenschooss
Ein goldig Lockenhaupt
Mit Augen blau, krystallenklar,
Mit schilfnem Kranz umlaubt.

Zu süssem Grusse öffnet sich
Des Knaben rother Mund,
Zwei weisse Arme streckt er aus
Und sinkt zurück zum Grund.

Das Mägdlein tief im Fieber brennt,
Am Bett die Mutter wacht,
„Ach Mütterlein! ach Mütterlein!
„Das ist die letzte Nacht!

„Den Knaben aus dem Bölchensee,
„Den hab ich heut geschaut,
„Er sprach so süssen Liebeslaut,
„Und ich bin seine Braut!“

Und horch! es fluthet wie Fluthgebraus,
Es klirrt am Fensterlein;
Ein lockig Haupt, ein helles Aug'
Schaut in das Kämmerlein.

Und draussen wild im Mondenschein
Ein Hochzeitreigen fliegt;
Das Mägdlein lächelnd, todesstill,
Sich in die Kissen schmiegt.

Plus tard, *Gœthe* est devenu son poète de prédilection. *Der Schatzgräber*, imitation très originale de la romance connue de Gœthe, qui porte le même titre, témoigne suffisamment de l'ascendant qu'avait pris sur l'âme de Stœber le prince de la poésie lyrique.

La langue allemande a un mot intraduisible en français, parce qu'il est, dans sa signification spéciale, absolument étranger à l'esprit français et en quelque sorte incompatible avec lui : *das Gemüth*. Dans les poésies lyriques et descriptives de Stœber ce sentiment particulier, ce mélange d'inconscients regrets, de vagues tristesses,

d'aspirations indéfinissables, occupe une large place, sans toutefois tourner à la mélancolie ni au sentimentalisme. Telle de ses pièces porte l'empreinte d'un large souffle d'inspiration, comme *Le Münster de Strasbourg dans la nuit étoilée.*

Les pièces lyriques les plus réussies de Stœber sont celles dans lesquelles il se borne aux indications de couleur, esquissant délicatement sa pensée, sans marquer d'un trait décidé des contours bien accusés. Je dirai même que les pièces de longue haleine, les développements à grand orchestre ne sont guère son fait; l'inspiration quelquefois lui fait défaut quand il lui demande un trop long effort. Par contre il a, à un degré éminent, le sentiment et la compréhension de la libre nature. Quel charme exquis dans ses rêveries au fond des bois, au bord d'une source cachée, où il se retrempe des ennuis de la vie ! Il a rendu avec un rare bonheur l'impression de calme et de langueur de *Midi dans les bois* (1867, p. 7) :

Mittagsfeier hält der Wald,
Alles still umher.
Alles athmet leis empor
Wie im Traum entzückt,
Wie wenn durch der Zweige Flor
Gott hereingeblickt.

C'est Auguste Stœber qui, par les vers charmants qu'il leur a consacrés *(Drei Aehren im Ober-Elsass),* a le plus contribué à la vogue des Trois-Épis, le site si connu qui domine l'entrée de la vallée de Münster. « Bien des sites ont eu leur chantre », dit M. Mossmann[1], « mais aucun n'a été vu sous tant d'aspects, dépeint, analysé, « refouillé comme nos Trois-Épis. Ce joli recueil en est le *guide « poétique,* et les vingt-sept morceaux qui le composent, qu'ils « décrivent ou qu'ils racontent, expriment avec un rare bonheur « ce que cette nature tour à tour grandiose et naïve, ces légendes « et jusqu'aux humbles plantes, font éprouver à l'homme qui les « aime ».

---

[1] Feuilleton de l'*Industriel alsacien* du 27 avril 1873, dans une appréciation de la 1re édition.

C'est dans ce site charmant, en contact immédiat avec la nature, que Stœber a chanté avec enthousiasme tour à tour la montagne avec ses beautés, l'air vivifiant des hauteurs, la bruyère embaumée, la forêt pleine d'ombre et de mystère ; c'est là qu'il s'est livré à des méditations dans lesquelles se fait sentir l'ardente et vivante foi chrétienne dont son âme était pénétrée. Ce n'est pas qu'il fasse étalage de sa piété et en parle avec pompe et affectation ; mais il sait, au milieu des magnifiques tableaux de la nature, reporter avec une simplicité touchante ses actions de grâce vers Dieu.

Demselben Gott, der seines Himmels Bogen,
Der Liebe Bogen, über alles Land gezogen.

Près de la chapelle des Trois-Épis dont la clochette argentine a si souvent bercé l'imagination du poète, non loin de ces forêts qu'il a si bien chantées, des soins pieux ont fait poser en son honneur une pierre commémorative; et les beaux soirs d'été, quand la plaine d'Alsace s'efface peu à peu dans la brume, le vent léger de la montagne caresse en passant ce dernier souvenir du chantre inspiré de notre pays.

Chose remarquable, l'amour, le thème favori de presque tous les poètes, l'amour qui leur inspire leurs accents les plus puissants, est presqu'inconnu à la muse de Stœber. Etait-ce dédain ou indifférence ? Je ne saurais le croire, car dans les rares pièces où il effleure ce sujet, il le fait avec une telle délicatesse, avec un sentiment si profond à la fois et si pur, que l'on reste touché et qu'on sent vibrer dans ses vers une émotion chaste et affinée. Qu'on lise les morceaux : *Bedingte Schönheit* (Beauté relative), *Der Vogler* (l'Oiseleur), *Liebchen im Garten* (ma Bien-aimée au Jardin), etc., on n'y trouvera pas l'éclair de passion brûlante d'un Gœthe, d'un Musset, mais un sentiment d'autant plus touchant qu'il est plus délicat et plus discret. Je ne résiste pas au plaisir de citer une poésie *inédite,* souvenir charmant d'une rencontre faite pendant une excursion, rencontre qui laissa à Stœber une impression de mélancolique regret :

AN CAROLINE

Erinnerung an Ortenberg, den 9ten April, Charfreitag, 1830.

Fern von dir und deinem Wunderthale,
Liebes Mädchen, denken wir noch dein!
Oft, verklärt vom milden Himmelsstrahle,
Bricht dein Bild in unsern Kreis herein.

Deiner blauen Augen frommes Neigen
Weckt so süsse, wundersel'ge Lust;
Nimmer will der Sehnsucht Stimme schweigen
Und zu dir, zu dir fliegt jede Brust.

Sprich, hast du mit Zauber uns umwunden,
Dass so mächtig aller Herz entbrannt?
Hast durch Liebestrank den Sinn gebunden,
Dass er an dein Wesen festgebannt?

Ja, der Zauber schwebt auf deinen Lippen
Und der Liebestrank in deinem Blick!
Jeder will vom süssen Kelche nippen,
Sehnet sich den holden Traum zurück.

Selbst die Blumen, die du mild uns reichtest,
Blicken stets zur lieben Gegend hin,
Wo du oft mit Lust herab dich neigtest,
Sie gepflegt, du Blumenkönigin!

Doch uns lass nicht in der Ferne klagen,
Thu vertrauend uns dein Schicksal kund!
Leichte Boten, Vöglein, mögen tragen
Oft herüber Gruss von deinem Mund.

Kehren wir dann freudig einstens wieder,
Ziehn ins Thal herab mit frohem Schritt —
O dann bringen wir dir neue Lieder,
Und die alte Liebe mit!

Les sermons souvent burlesques par la forme, mais sérieux au fond, de *Geiler de Kaisersberg,* son auteur favori, lui fournirent ample matière à des poésies morales assez réussies. Il a aussi lancé une satire empreinte d'une ironie mordante contre les mœurs de son

temps et contre les abus du gouvernement de Louis-Philippe. *Am Ende der Welt* (1844). En voici deux strophes :

Ist einer ein Fisch an Red' und Verstand,
Den wählen sie gleich zum Volksvorstand;
Da ist's vernagelt mit Brettern.

An Leib und Seel' hat einer die Gicht,
Der leitet den Landesunterricht;
Da ist's vernagelt mit Brettern.

Nous avons dit plus haut que Stœber réunissait en lui tous les côtés si divers du caractère alsacien, qu'il le personnifie admirablement. En effet, après la *rêverie*, les spéculations de l'imagination, éclate dans son œuvre la gaîté rabelaisienne, l'amour de la plaisanterie. Il a chanté avec enthousiasme le vin d'Alsace pétillant, capiteux, qui met l'âme en liesse et la tête en feu. Il ne peut se décider à donner la palme à l'un ou à l'autre des grands crus alsaciens et les enveloppe dans un commun et reconnaissant éloge.

Enfin il s'est essayé aussi à employer en poésie le dialecte alsacien, et a réussi autant qu'il est possible dans ce genre où les effets à produire sont nécessairement fort restreints. *Wenn d'r Nussbaum Küechle drat* (quand le noyer portera des gâteaux) est une reproduction réussie de l'humour un peu gros et naïf des récits populaires. Dans le *Sundgauer Lied* éclate la franche gaîté alsacienne et Stœber a inscrit là l'axiome qui l'a guidé toute sa vie :

's Lied git erscht d'rächte Fraidigkeit,
Drum wird is keiner stere.

Stœber a donné libre cours à sa verve et à son esprit dans les deux principales poésies écrites en dialecte mulhousien, celles « qui « resteront — c'est à M. Rod. Reuss que nous empruntons ces mots — « des *textes de langue* curieux, comme disent les philologues, alors « même que des générations à venir n'y trouveraient plus le charme « littéraire vanté par les ancêtres ». Ce sont : *E Firobe im a Sunggauer Wirthshüs* (1868), et *d'Gschicht vom Milhüser und Basler Sprichwort: d'r Fürsteberger v'rgesse* (1882). Le *Firobe* est une saynète, dont Stœber avait déjà composé une partie (la deuxième)

AN CA

Erinnerung an Ortenberg

Fern von
Liebes
Oft, r
Bri

nulhousienne. Son
ise en musiqu
mplifia cor
ui la r
tio

nble
urelles de
ne étude aussi att
ractère de notre campagn
use ainsi que celui de Colmar don-
s et avec le plus vif succès la saynète

sie, *d'r Fürsteberger v'rgesse,* pourrait s'intituler
proverbe. Dans la préface l'auteur nous raconte lui-même
quelle manière il fut amené à l'écrire : « C'était lors de mon
« arrivée à Mulhouse, il y a tantôt quarante ans, qu'un honorable
« bourgeois de cette ville, foulon de son métier, m'a donné l'expli-
« cation du proverbe mulhousien, *d'r Fürsteberger v'rgesse.* L'anec-
« dote m'a fort plu et comme, il y a peu de temps, je m'en suis
« ressouvenu, j'ai pris la résolution de la narrer en vers, en l'en-
« cadrant dans la description d'une famille bourgeoise du temps où
« s'est passée cette véridique histoire. Je ferai ainsi pour Mulhouse,
« mais d'une autre manière, ce qu'Arnold a fait pour Strasbourg,
« en écrivant le *Pfingstmontag.*

Le *Fürsteberger* est un poème moral, où la note gaie alterne avec des accords d'un caractère grave, voire même touchant; il est une image poétique, captivante, de l'imperfection du bonheur humain. Il nous donne en même temps une excellente peinture, détaillée, minutieuse — et toujours attrayante — des mœurs, des qualités intellectuelles, morales et religieuses, ainsi que des petits travers de cette vaillante bourgeoisie mulhousienne du siècle passé, sur laquelle

s'est étayée la p ... ontes, est tantôt une pure fiction,
tion du vieux ... e rattache à des faits réels, à des
ur ainsi di ... puisé dans de vieux auteurs,
it avoi ... erle, ou bien il s'est adressé
ie, ... ui prédomine partout c'est
ntime du peuple alsacien.

... pour n'en citer qu'un
ui-m ... s premiers numéros
œber excellait ... e mieux réussi de
asion, madrigaux, ép ... nte peinture du
la plupart des vers de cette ... r un contem-
véritables perles, n'ont pas été
retrouvé quelques-uns dans les papie ... poétiques
en patois et portent tous le cachet de la p ... Stœber
délicieuse bonhomie que Stœber a toujours eue ... *rwinia*
un specimen inédit[1] : ... rten
en
r

DENKSPRICHLE

an Herr Eduard Thierry firr si' koschbre Hunigtrank

6. Dezember 1883

Es schint das Johr sin wieder o
Viel Imme ume g'floge,
Han uss dè Blueme frisch un froh
Gar süesze Säftle g'soge;
Uss Jilge bol, bol uss d'r Ros';
Han nit wie d'Maiekäfer brummt,
Nai! sè han uss'm Bluemeschos
Bi'r Arwet, fine Lièdle g'summt.
Un druf, belade rich un schwer
Mit Hunig fliègt è jed's daher,

---

[1] C'en est un des meilleurs; c'est en même temps la *dernière* poésie qu'il ait écrite (trois mois avant sa mort).

en 1865 pour la *Concordia,* société de chant mulhousienne. Son ami *Heyberger,* le compositeur connu, l'avait mise en musique. Elle eut un véritable succès, de sorte que Stœber l'amplifia considérablement, en ajoutant ce qui en forme aujourd'hui la première partie. Ce n'est pas un drame dans la véritable acception du mot; il n'y a ni intrigue, ni action, l'effet scénique est nul. C'est une série de tableaux, dont l'enchaînement dramatique est souvent un peu relâché, mais qui représentent, dans un ensemble plastique, une suite de scènes populaires, bien vraies et naturelles de la vie dans un village haut-rhinois. Nous avons là une étude aussi attrayante que remarquable des mœurs et du caractère de notre campagnard sundgovien. Le théâtre de Mulhouse ainsi que celui de Colmar donnèrent à différentes reprises et avec le plus vif succès la saynète augmentée (1868).

L'autre poésie, *d'r Fürsteberger v'rgesse,* pourrait s'intituler épopée-proverbe. Dans la préface l'auteur nous raconte lui-même de quelle manière il fut amené à l'écrire : « C'était lors de mon « arrivée à Mulhouse, il y a tantôt quarante ans, qu'un honorable « bourgeois de cette ville, foulon de son métier, m'a donné l'expli- « cation du proverbe mulhousien, *d'r Fürsteberger v'rgesse.* L'anec- « dote m'a fort plu et comme, il y a peu de temps, je m'en suis « ressouvenu, j'ai pris la résolution de la narrer en vers, en l'en- « cadrant dans la description d'une famille bourgeoise du temps où « s'est passée cette véridique histoire. Je ferai ainsi pour Mulhouse, « mais d'une autre manière, ce qu'Arnold a fait pour Strasbourg, « en écrivant le *Pfingstmontag.*

Le *Fürsteberger* est un poème moral, où la note gaie alterne avec des accords d'un caractère grave, voire même touchant; il est une image poétique, captivante, de l'imperfection du bonheur humain. Il nous donne en même temps une excellente peinture, détaillée, minutieuse — et toujours attrayante — des mœurs, des qualités intellectuelles, morales et religieuses, ainsi que des petits travers de cette vaillante bourgeoisie mulhousienne du siècle passé, sur laquelle

s'est étayée la prospérité de notre industrieuse cité. Cette description du vieux Mulhouse repose sur des documents historiques et est, pour ainsi dire, prise sur le vif. Chaque bibliothèque alsacienne devrait avoir sur ses rayons ce petit chef-d'œuvre de grâce et de bonhomie, qui cache un grand fonds d'érudition. La lecture en est facilitée par de nombreuses notes explicatives des termes de dialecte. Le *Fürsteberger* et le *Firobe* ont été les poésies en dialecte que leur auteur a lui-même le plus appréciées.

Stœber excellait aussi dans les poésies fugitives, les poésies d'occasion, madrigaux, épithalames, épîtres de remercîments, etc. Mais la plupart des vers de cette espèce, parmi lesquels il se trouve de véritables perles, n'ont pas été publiés et se sont perdus. J'en ai retrouvé quelques-uns dans les papiers du savant; ils sont écrits en patois et portent tous le cachet de la plus franche gaîté et de la délicieuse bonhomie que Stœber a toujours eue en propre. En voici un specimen inédit [1] :

DENKSPRICHLE

an Herr EDUARD THIERRY firr si' koschbre Hunigtrank

6. Dezember 1883

Es schînt das Johr sin wieder o
Viel Imme ume g'floge,
Han uss dè Blueme frisch un froh
Gar süesze Säftle g'soge;
Uss Jilge bol, bol uss d'r Ros';
Han nit wie d'Maiekäfer brummt,
Nai! sè han uss'm Bluemeschos
Bi'r Arwet, fîne Lièdle g'summt.
Un druf, belade rich un schwer
Mit Hunig fliègt è jed's daher,

---

[1] C'en est un des meilleurs; c'est en même temps la *dernière* poésie qu'il ait écrite (trois mois avant sa mort).



Sè lade ab mit lust'gem Sinn
Ihr Tracht'in's Zellemaggezin.
Süesz isch d'r Trank un rein un klor,
Schmeckt nôch'm ganze Bluèmeflor!
I ka's besige, uf mi Ehr!
Denn 's hat m'r è grundgüet'ger Herr,
Der d'Immezucht studièrt un kennt,
Wie wenig, uss'm Fundement,
E Döpfle Hunig üewerschickt,
Ganz g'striche voll, dè schu erquickt
Vom blose Asehn. Dè wird schmecke!
M'r wänn, glaub, 's Döpfle ganz ufdecke,
Doch unserm Geber Lob un Dank
Z'erscht bringe firr si' koschbre Trank:
Si' Immestand soll stets gedeihe
Un ihn noch mänig Johr erfreue!

Dans son volume : *Erzählungen, Märchen, Humoresken, Phantasiebilder und kleinere Volksgeschichten.* Mülhausen, Risler, 1873, in-8°, Stœber a réuni une cinquantaine de contes, de nouvelles, sérieuses et gaies, qui avaient déjà paru séparément dans l'*Erwinia*, dans les *Elsässische Neujahrsblätter*, dans le *Samstagsblatt* et dans quelques autres journaux et revues.

Ce qui surtout intéresse dans ces contes, qui sont classés dans l'ordre chronologique, c'est qu'ils permettent de poursuivre pas à pas le développement intellectuel et littéraire de Stœber. Les premières pièces, celles de l'*Erwinia* et des *Elsässische Neujahrsblätter*, sont animées d'un véritable souffle poétique et sont marquées d'une forte empreinte romantique. M. E. Martin y constate avec raison l'influence exercée sur l'auteur alsacien par *Fouqué*, par *Chamisso* et par *Am. Hoffmann*. On a vu que ce dernier a même failli prendre un empire funeste sur la jeunesse de Stœber. Puis on voit diminuer insensiblement l'inspiration poétique. Dans un conte drôlatique, intitulé *Immer kleiner* (1848), il confesse lui-même qu'il sent tarir peu à peu en lui la source jadis si vive et si abondante de la poésie.

La seconde moitié du recueil est de plus en plus écrite dans le langage simple et populaire du *Schatzkästlein* de Hebel (voyez la *Préface* des *Erzählungen*, etc.), qu'il a fini par prendre pour mo-

dèle. L'action, la fable de ses contes, est tantôt une pure fiction, une création poétique, tantôt elle se rattache à des faits réels, à des aventures à lui arrivées. Il a aussi puisé dans de vieux auteurs, dont il a tiré de l'oubli mainte petite perle, ou bien il s'est adressé directement à la tradition populaire. Ce qui prédomine partout c'est l'étude, l'observation minutieuse de la vie intime du peuple alsacien.

Parmi les plus jolis contes on remarque — pour n'en citer qu'un seul — celui des *Trois baisers,* publié dans les premiers numéros de l'*Erwinia* (1838), qui est en même temps le mieux réussi de ceux du recueil. C'est peut-être la plus charmante peinture du Strasbourg de 1820 qui nous ait été transmise par un contemporain.

S'il faut résumer en un mot le caractère des ouvrages poétiques de Stœber, nous dirons qu'il est essentiellement *populaire.* Stœber d'ailleurs l'a voulu ainsi. Il nous le dit lui-même dans l'*Erwinia* (p. 228) : « Die Poesie ist keine Nachtischspeise für die gelehrten « und eleganten Herren allein ; das Volk will auch davon, will seinen « Kernspruch und sein Lied, und das müsst ihr ihm nicht in der « Salonsprache auftischen. »

PROSE

L'année 1842 est une date marquante dans le développement littéraire d'Auguste Stœber. Les *Gedichte* nous montrent l'épanouissement de son talent poétique, arrivé à son point culminant. *Dichter Lenz und Frederike von Sesenheim* est sa meilleure étude littéraire et, en même temps, le premier de toute une série de travaux sur Gœthe et ses amis alsaciens. L'*Elsässisches Sagenbuch* nous indique la voie scientifique dans laquelle il s'engagera désormais et dont l'*Elsässisches Volksbüchlein*[1], supplément de l'*Elsässisches Sagenbuch,* est la première étape.

[1] *Elsässisches Volksbüchlein,* 1re édition, Schuler, Strasbourg, 1842; 2e édition, Risler, Mulhouse, 1859.

L'*Elsässisches Volksbüchlein* est le livre le plus original que Stœber ait écrit. Il marque un progrès positif; il a étendu, enrichi le domaine de la littérature d'une science qui nous vient d'Allemagne, le *folklore*[1]. L'objet de cette nouvelle science, qui date de la publication des *Deutsche Sagen* de Jacob Grimm en 1816, est la *tradition populaire*. La meilleure définition en a été donnée par M. Sébillot[2]:

« La science du folklore est une sorte d'encyclopédie des tradi-« tions, des croyances et des coutumes des classes populaires ou des « nations peu avancées en évolution avec les répercussions réci-« proques de la littérature orale et de la littérature cultivée; c'est « l'examen des *survivances* qui, remontant parfois, ainsi que l'a « démontré l'étude du préhistorique comparée avec l'état social « similaire de certaines tribus, jusqu'aux premiers âges de l'huma-« nité, se sont conservées plus ou moins altérées jusque chez les « peuples les plus civilisés et parfois inconsciemment chez les esprits « les plus cultivés. »

Le *folklore* a donc pour but de constater l'état de civilisation de la grande masse du peuple ; il tâche d'en déterminer nettement le caractère intellectuel et moral et de rechercher l'essence de sa vie intime. Il procède par l'étude détaillée de tous les facteurs qui composent la vie du peuple, en cherchant à déterminer la qualité et la provenance de ces facteurs.

Successivement on en est arrivé à considérer comme matériaux de cette science non seulement les contes, les légendes, les chants populaires, les rondes enfantines, les devinettes, les formulettes et les proverbes, mais aussi les coutumes, les croyances et les superstitions, les jeux d'enfants, les remèdes populaires, même les bijoux, les costumes, les outils, les « gestes et mœurs épulaires » (Gitée).

Par son *Elsässisches Volksbüchlein* Stœber a, en quelque sorte, le premier, ajouté à la science du folklore un nouvel élément *qui, en*

---

[1] Voyez *Le folklore et son utilité générale,* par Auguste Gittée (dans la *Revue de Belgique,* nov. et déc. 1886).

[2] *Revue d'Anthropologie,* dirigée par M. P. Topinaud, 1866, p. 293.

1842, n'en faisait pas encore partie (voy. la préface de la 2e édit.); il a recueilli les chansonnettes, les rondes, les berceuses, les devinettes, les proverbes, les contes et les jeux de l'enfance. Par la méthode il procède des principes scientifiques établis par les frères Grimm. Avec une exactitude scrupuleuse, une fidélité absolue à la « bouche même du peuple », il donne ses « enfantines » en n'oubliant jamais d'indiquer leur provenance locale. Les différentes phases de l'enfance se déroulent progressivement devant nos yeux; nous entendons ces douces et mélancoliques berceuses qui nous endormaient jadis, ces refrains avec lesquels on calmait nos cris et nos pleurs. Nous voyons éclater sous toutes les formes la tendre sollicitude de la mère pour son enfant :

Ken Mueder isch so arm,
Se laït iehr Kindel warm. (Cernay.)

Peu à peu l'enfant commence à voir, à distinguer les objets qui l'environnent; on lui apprend les premières notions de la pluralité des choses en comptant et en distinguant les doigts les uns des autres :

Dasz isch d'r Düme,
Dâ frisst gern Pflüme,
Dâ sait wo nämme,
Dâ sait in's Herre Garte,
Dâ klai Spitzbüe
Will's im Herre saghe. (Guebwiller.)

Assis à califourchon sur les genoux de sa mère l'enfant, balancé en cadence, entend :

Ridde, Ridde, Rèssle,
Z'Basel steht e Schlèssle,
Z'Rom steht e Glockehüss,
's lüeghe schene Jungfre drüss.
Eine spinnt Side,
D'andre gâle Wide,
D'dritte spinnt 's klore Guld,
D'vierte isch mim Kindle huld.

Puis nous le voyons grandir, nous soutenons ses premiers pas chancelants, nous l'écoutons bégayer les premières paroles ; bientôt

nous l'accompagnons à l'école, nous nous réjouissons d'assister à ses jeux dans la rue et sous le toit paternel; nous voyons s'éveiller peu à peu les facultés de son âme, nous corrigeons ses petits défauts et nous développons ses bonnes qualités. Partout éclate la grâce naïve, le doux parfum de cette poésie primitive si imagée et si pittoresque, qui cache sous son enveloppe simple un fonds inépuisable de sagesse populaire.

Le *Volksbüchlein* est le miroir le plus fidèle de la vie intime du peuple alsacien. Il en est une étude vivante. La seconde édition considérablement augmentée a encore ajouté les « enfantines » des patois romans, parlés dans les Vosges alsaciennes et dans le Jura. Le volume se termine par un grand nombre de notes explicatives d'un caractère essentiellement philologique. Nous reconnaissons immédiatement le disciple des frères Grimm aux soins, à l'exactitude presque méticuleuse avec laquelle toutes les questions sont creusées et approfondies.

L'innovation de Stœber fit surgir une légion d'imitateurs, surtout en Allemagne, tels que *Mühlbachs Kinderfrühling* 1843; les deux éditions du *Kinderbuch* de Simrock, 1848 et 1857, qui alla jusqu'à en copier servilement les principes de division. Firmenrich a cité environ la moitié du *Volksbüchlein* dans sa célèbre anthologie *Germaniens Völkerstimmen*. Le *Volksbüchlein* devait faire partie d'un grand ouvrage philologico-historique sur la langue allemande en Alsace. Dans une lettre adressée à son ami *Louis Schneegans*, le 21 novembre 1856, nous apprenons que Stœber avait, ni plus ni moins, l'intention de composer une encyclopédie de la langue et de la littérature alsaciennes. J'en donne le plan à titre de curiosité et comme document du premier et unique essai de ce genre.

Plan. Elsässischer Sprachsatz in 5 Abtheilungen

1. Sprachproben aus allen Jahrhunderten der elsässischen Litteratur, von Ottfrit bis an das Ende des XVI. Jahrhunderts (Fischart). Mit kurzen biographischen Notizen und Charakteristik.

II. Sprachproben aus sämmtlichen elsässischen Dialect-Dichtern, von Arnold bis zur Gegenwart.
III. Die elsässische Volkspoesie, vertreten durch eine stark vermehrte Auflage meines *Volksbüchleins.*
IV. Grammatik der elsässischen Mundarten.
V. Elsässisches Idiotikon.

Une œuvre pareille ne saurait s'exécuter sans coopération. Aussi Stœber avait-il trouvé des collaborateurs. M. le professeur *Bergmann* devait se charger de la rédaction de I et II, le pasteur *Liebich,* alors à Philippeville en Algérie, plus tard à Saint-André-de-Lancize (Lozère), aujourd'hui à Douéra, de IV ; Stœber lui-même voulait traiter III et V. Le numéro III vit seul le jour.

Quant à l'*Elsässisches Idiotikon,* Stœber n'en a publié qu'un spécimen en 1846 (dans les *Elsässische Neujahrsblätter*). Dès 1828 d'ailleurs il s'était mis à recueillir les matériaux de ce dictionnaire ; le terminer a été le rêve de sa vie.

Le 25 avril 1872, il écrit à M. Rod. Reuss : « Ich will Hand an « die Redaktion meines längst begonnenen elsässischen Idiotikons « legen, da ich gern vor meinem Lebensende es noch herausgeben « möchte. »

Douze ans après il n'avait pas encore réalisé ce plan [1]. Il faut espérer que le résultat de ces longues et patientes recherches sera publié un jour ou du moins utilisé par une main compétente.

Si le *Volksbüchlein* est le livre le plus original de Stœber, les *Sagen des Elsasses* [2] sont l'ouvrage le plus important que nous ayons de lui. Ces deux livres ont véritablement établi sa réputation de savant. Les « Sagen » sont un recueil de toutes les légendes alsaciennes, que Stœber avait pu recueillir avec l'aide de collaborateurs

---

[1] M. X. Mossmann, ami intime de Stœber et collaborateur de l'Idiotikon, m'a confidentiellement dit que Stœber avait fini par renoncer à ce travail, voyant qu'il ne l'avait pas conçu avec la rigueur exigée par l'état actuel de la science.

[2] *Die Sagen des Elsasses,* 1re édition, Zollikofer, St. Gallen, 1852 ; 2e édition, ibid., 1858.

dévoués tels que *Gustave Mühl, Ohleyer, Nessler, Zetter* (Fréd. Otte), *Hugo, Ehrsam, Hirtz, Ringel, Stoffel.*

C'est pour ainsi dire une édition scientifique de son *Elsässisches Sagenbuch* de 1842, qui est une anthologie poétique de légendes alsaciennes. Dans les *Sagen* Stœber a abandonné la forme poétique, littéraire, sous laquelle il avait auparavant présenté les légendes du pays d'Alsace. Il lui tient à cœur de les rendre telles qu'elles se racontent dans le peuple, et il s'efforce de se rapprocher autant que possible des versions authentiques. Il avoue lui-même avoir autrefois fabriqué des légendes pour les mettre en vers («Sagen-Schmiedeperiode», expression textuelle de Stœber). Maintenant plus de fictions, plus de ces licences qui donnent à la légende une tournure artificielle, mais la vérité simple et nue. «Vouloir arranger ici, c'est déranger» — tel était le principe scientifique de ses maîtres, les frères Grimm. Il l'a strictement appliqué et a engagé ses collaborateurs à en faire de même. Il a recueilli avec beaucoup de circonspection et de défiance les légendes qu'il trouvait dans les livres et les chroniques; car elles ne sont que trop souvent de pures fictions, qui n'ont rien de commun avec la tradition populaire.

Stœber nous donne d'abord la légende telle qu'il l'a trouvée répandue parmi le peuple; puis il ajoute des notes explicatives et cherche à découvrir le noyau de vérité historique ou morale qui se trouve au fond de la plupart des légendes. « Personne ne l'ignore « plus aujourd'hui », dit-il, « nos légendes populaires sont des sou- « venirs vagues, mais précieux de nos origines historiques; ce sont « pour ainsi dire les dernières oscillations parvenues jusqu'à nous « d'un passé lointain, mystérieux et souvent incompris. Histoire et « mythe, loi écrite et droit coutumier, philosophie et superstition, « vérité et erreur : tout s'y reflète, tout y continue à vivre de la « vie du symbole qui est celle de la poésie.» (*Revue d'Alsace* 1861, p. 58).

Dans le classement de ces légendes, Stœber a procédé par ordre topographique. Il semble qu'une disposition telle que le docteur

Gredt l'a adoptée, eût été plus rationnelle[1]. Nombre de légendes se retrouvent en tout pays et se racontent simultanément dans des lieux différents et souvent bien éloignés les uns des autres. Il eût mieux valu, à notre avis, séparer les récits dont le fond est *mythologique* (celtique, germanique) des légendes *chrétiennes,* qui sont la tradition merveilleuse sacrée, d'une part, et des « Sagen » qui proviennent d'une tradition *historique* merveilleuse, d'autre part.

Les contes qui appartiennent à la mythologie, qui sont du « paganisme christianisé » (Gittée), peuvent se subdiviser en traditions des eaux, des arbres, des nains, des gens sauvages, du diable, des sorcières, des dames blanches et des trésors, des animaux, des revenants et des spectres. Le point de vue topographique n'est, il est vrai, pas à négliger, mais il suffirait d'en tenir compte comme d'une subdivision. Une nouvelle édition des «Sagen», se basant sur celles de Stœber, se prépare, dit-on, à l'heure qu'il est; elle sera la bienvenue, car une foule de légendes se sont ajoutées depuis au fonds primitif de Stœber ; il a besoin de plus d'une rectification et maint passage, un peu prolixe, demande à être écourté ou retranché. La loi générale d'après laquelle tout ce qui est de provenance humaine demeure imparfait et, par cela même, susceptible de changements et d'améliorations, n'a pas épargné l'œuvre d'Auguste Stœber. Mais les «Sagen» n'en conservent pas moins un mérite imprescriptible; c'est un monument de l'histoire de la civilisation alsacienne, qu'aucun érudit ne pourra ignorer, quand il étudiera l'esprit et la vie intime de notre pays.

Dans le domaine des croyances superstitieuses, Stœber a encore publié séparément entre autres :

1. *Chants et légendes populaires d'Alsace qui se rattachent à la température.* (Extrait de la *Revue d'Alsace*).
2. *Zur Geschichte des Volksaberglaubens im Elsass.* 1852-1858.
3. *Etude mythologique sur les animaux fantômes de l'Alsace.* 1851.

[1] Gredt, *Sagenbuch des Luxemburger Landes,* 1885.

4. *Meister Frank.* 1877.

5. *De nombreux articles insérés dans l'Alsatia* et ailleurs.

Ce qui l'intéressait le plus, après les mœurs et les légendes de son pays, c'était l'étude du droit coutumier et des pénalités. Il a consacré plusieurs articles et monographies au *Klapperstein* de Mulhouse; les procès de sorcellerie lui ont fourni le sujet d'un intéressant travail; il a étudié le droit d'asile propre à différentes villes d'Alsace, telles que Mulhouse, Oberhergheim, etc.

Nous savons qu'il s'est moins occupé de l'histoire politique de sa patrie restreinte. Parmi les monographies de ce genre, auxquelles on ne peut contester une valeur scientifique, nous remarquons :

Die bürgerlichen Aufstände in Mülhausen (1874).

Der Sechsbatzenkrieg (1848).

Die ehemalige Grafschaft Pfirt (1843).

Kurze Colmarer Chronik.

Enfin nous lui devons encore quelques études topographiques : *Der Kochersberg* (1857) ; *Das vordere Illthal* (1861).

Stœber menait les études d'histoire littéraire de front avec le *folklore;* il s'est arrêté de préférence à quelques grandes figures qui ont illustré l'Alsace, telles que Geyler de Kaysersberg, Georges Wickram, les Pfeffel de Colmar, Jérôme Gémuséus de Mulhouse, enfin last not least, Gœthe et ses amis de Strasbourg, Lenz, Salzmann, Rœderer et autres, et Frédérique Brion de Sesenheim. Il a publié un grand nombre de documents inédits sur leur vie et leur activité littéraire.

En outre, il a écrit la biographie de plusieurs de ses amis; parmi les ouvrages de ce genre, dans lequel Stœber excellait, il y a de véritables petits chefs-d'œuvre ; nous citerons les biographies d'*Alphonse Coste,* d'*Auguste Michel,* et surtout celle du modeste savant haut-rhinois *Stoffel* (Christophorus). Il se proposait d'écrire la biographie de Moscherosch, mais la mort l'empêcha de réaliser ce projet. Celui qui voudra faire un jour ce travail, consultera toujours avec fruit les documents que Stœber a réunis.

L'intérêt que Stœber a pris en général à tous les travaux concernant l'Alsace, s'est manifesté entre autres aussi dans les catalogues et appréciations annuels intitulés : *Anzeigen der im Jahre 1872 erschienenen Schriften;* il en parut également pour les années 1873 et 1874. Il prit ainsi l'initiative d'une œuvre continuée depuis par M. Curt Mündel dans le *Jahrbuch des Vogesenclubs,* publié sous les auspices de M. le professeur E. Martin, de Strasbourg.

Nous passons sous silence un certain nombre de publications parues après 1870. Ce ne sont que de simples ouvrages de compilation, auquel le cachet original et scientifique des œuvres de Stœber fait défaut, et dont un petit nombre seulement offre un certain intérêt.

Nous nommerons seulement les *Curiosités de voyage en Alsace,* 1874. C'est une anthologie géographique, dont les sujets sont tirés d'auteurs français et anglais depuis le XVIe jusqu'au XIXe siècle.

Nous n'omettrons pas cependant de nous arrêter un instant à une mince plaquette, tout originale, qui fut fort appréciée et très recherchée par les amateurs et qui, tirée à peu d'exemplaires, est devenue un alsatique d'une grande rareté. La *Petite Revue d'Ex-Libris Alsaciens* nous révèle une passion d'amateur de livres, bien naturelle d'ailleurs et compréhensible chez un savant comme Stœber, et nous présente, sous une forme agréable, les fruits de ses recherches. Stœber était — ses amis ne l'ignorent pas — un passionné bibliophile; sa bibliothèque privée en a livré un brillant témoignage. Nous exprimons à cette occasion le regret qu'elle n'ait pas été acquise par une cité ou une institution alsacienne, pour rester dans son état complet. Stœber a publié dans l'*Express* de Mulhouse du 10 au 22 juin 1881 une collection d'ex-libris alsaciens. Dans l'avant-propos de la brochure il nous raconte lui-même que « dès la publication des premiers numéros, plusieurs amis, bibliophiles, avaient exprimé le désir d'en voir paraître un tirage à part. » Il céda à « des vœux si flatteurs. » Son petit travail a le mérite de rouler sur un sujet « non encore traité en Alsace. » Il poursuivait, en le fai-

sant, un but tout spécial. Il désirait « éveiller le goût et l'intérêt « pour ce nouveau genre de collections, devenu chez les uns un « objet de mode ou de simple curiosité, chez d'autres un objet de « recherches littéraires ou artistiques plus sérieuses. » C'est sur ce dernier point qu'il insiste particulièrement ; il y trouve même la raison d'être scientifique d'une future collection complète d'ex-libris alsaciens. Il cite à l'appui de sa thèse l'opinion de M. Poulet-Malassis : « Les ex-libris, recherchés surtout comme pièces bibliographiques et « comme images de décorations et d'ornements, offrent assez sou- « vent un intérêt *littéraire et biographique.* »

Nous terminerons cette notice par l'étude du caractère des écrits périodiques d'Auguste Stœber.

Dès 1835, Ehrenfried Stœber avait conçu avec quelques amis l'idée de fonder une gazette littéraire indépendante et *patriotique* — comme le dit Stœber dans le prospectus de l'*Erwinia.* — Il avait déjà trouvé des actionnaires et des collaborateurs, quand une mort prématurée l'empêcha de mettre ce plan à exécution. Ses fils, Auguste et Adolphe, que le succès incontestable des *Alsa-Bilder* semblait d'ailleurs autoriser à se mettre à la tête du mouvement littéraire alsacien, entreprirent alors de réaliser l'idée de leur père, de doter l'Alsace d'un organe littéraire, rédigé en allemand et répondant aux besoins des Alsaciens qui aimaient et cultivaient encore la vieille langue de leur pays. Ce projet d'une publication périodique, qui devait constituer peu à peu une littérature provinciale en évitant soigneusement et par principe toute polémique ou discussion politique, fut, du reste, le rêve de toute la vie d'Auguste Stœber, et il lui resta fidèle jusqu'au bout, en dépit des échecs réitérés qu'il devait subir dans cette voie. Il fut, pendant un demi-siècle, le champion ardent et zélé d'une idée : il lutta pour la conservation de l'individualité alsacienne. Toute sa carrière de poète, d'historien, de philologue, a pour point de départ cette idée, son activité littéraire et scientifique s'y rattache sans cesse, y converge et ne saurait s'expliquer sans elle. Mais les temps étaient difficiles

pour une lutte de ce genre, et Stœber eut le malheur de voir ses intentions méconnues.

L'Alsace, en effet, traversait alors une période de transition, de transformation. Quoique, depuis que Louis XIV l'avait rattachée à la France, elle fût véritablement soumise à son sort, la nouvelle province française n'en était pas moins, pendant plus d'un siècle, restée allemande de mœurs, de caractère, de langage. Vint la Révolution, qui, ici aussi, changea la face des choses. D'un côté elle fit disparaître la plupart des institutions du passé qui subsistaient encore (comme par exemple l'université allemande), d'un autre côté le souffle puissant de l'enthousiasme qu'elle souleva, entraîna tous les cœurs, et comme le dit si bien Gérard, la communauté des périls sur les champs de bataille, la profondeur des rénovations sociales, les ardentes fusions en tous les sens soudèrent indissolublement ces générations à la France. La transformation de l'Alsace sous le rapport de la langue prit un essor puissant dès la fin de la première moitié du siècle présent, le français tendait de plus en plus à supplanter l'allemand, même comme langue usuelle et intime. Mais plus une innovation est grande, plus est vive aussi la réaction qu'elle provoque.

Un certain nombre d'Alsaciens de vieille roche, fidèles à leurs traditions, s'obstinèrent à cultiver l'allemand, la langue de leurs pères, à écrire de la prose allemande, à composer des vers allemands; sans du reste, et l'on ne saurait trop insister sur ce point, mêler à leurs aspirations littéraires aucune arrière-pensée, ni tendance politique. Mais il manquait un organe, et, pour se faire entendre, leur muse était obligée de recourir aux journaux et revues d'outre-Rhin. C'est alors que, groupant autour de lui ces forces éparses, Stœber fonda l'*Erwinia*, à laquelle échut la tâche ingrate et difficile de conserver dans notre province l'esprit et le goût de la littérature allemande. Elle parut pour la première fois le 5 mai 1838 et s'intitula : *Revue littéraire, historique et artistique, publiée avec la collaboration de poètes et d'auteurs allemands, suisses et alsa-*

ciens, et fut, dès ses débuts, vivement combattue par une autre gazette littéraire, l'*Album Alsacien*. Cette feuille, fondée à Strasbourg, en décembre 1837, et rédigée par L. Spach sous le pseudonyme de Lavater, tendait, il est vrai, en un point, au même but que sa rivale l'*Erwinia*, savoir en ce qu'elle aussi voulait contribuer à la décentralisation littéraire en faveur de laquelle il commençait alors à se manifester un certain courant en France, et délivrer la province du joug intellectuel exclusif que Paris faisait peser sur elle.

L'*Erwinia* comme l'*Album* cherchaient donc à donner à l'Alsace un organe spécialement littéraire et artistique, en un mot, ils devaient créer une littérature alsacienne. Les deux feuilles s'attachaient à réédifier le passé de l'Alsace, à faire connaître, à révéler pour ainsi dire l'Alsace à la France et à elle-même. Elles avaient conscience de la mission particulière qui s'impose à l'Alsace par suite de sa position géographique, mission qui est de servir «d'entrepôt littéraire de la France et de l'Allemagne», c'est-à-dire d'être le trait-d'union entre les deux pays. Mais ce qui les distinguait profondément, c'est l'instrument avec lequel elles opéraient. L'*Album Alsacien* se servait de la langue française, l'*Erwinia* se publia en allemand, comme nous l'avons vu. Celui-là partait de la conviction que l'unique ancre de salut pour la jeunesse littéraire d'Alsace était «dans le soin et l'emploi de la forme française»; celle-ci voyait dans cette idée un attentat aux traditions alsaciennes. L'*Album* demandait la fusion absolue de l'Alsace avec la France, l'*Erwinia* défendait l'individualité alsacienne, et s'opposait à ce qu'elle se confondît et se perdît dans le grand tout de la nation française. Elle ne voulait nullement *sacrifier* le français, comme le prouve d'ailleurs la suite même. L'*Erwinia*, d'ailleurs n'était pas aussi exclusive que l'*Album Alsacien*, comme l'atteste l'article qui eut un si grand retentissement : « Wir reden deutsch » de M. Ed. Reuss, un des champions les plus convaincus de la campagne entreprise par Stœber. Cet article peut être considéré comme le manifeste de cette unique école franco-alsacienne et demeurera un document

précieux de l'histoire de la civilisation alsacienne. En voici le résumé :

L'Alsace étant française et voulant — ajoute-t-il expressément — le rester, au point de vue politique, il est nécessaire que tout Alsacien sache ou comprenne la langue du pays dont il fait partie. Mais il ne doit pas avoir honte de ses traditions, de sa langue, de ses mœurs, qui sont d'origine essentiellement germanique; bien au contraire, il doit respecter le génie de sa race et lui rester fidèle. « Deutsch müssen wir predigen und singen, schreiben und reden, beten und dichten ! Nur unter dieser Bedingung sind wir treu und fromm, tapfer und freiheitliebend ». M. Reuss combat cette prétention tout illibérale, illogique, que le culte et l'amour des lettres allemandes est une absurdité, voire même un crime pour les Alsaciens (lettre de Stœber à Strobel). Stœber, lui aussi, s'exprime et s'explique catégoriquement (*Erwinia* 1838, p. 32) : « Ein Volksstamm, der seine Lieder, seine Sagen, seine Vorgeschichte vergisst, seine Sprache gering achtet, begeht einen geistigen Selbstmord». Ces paroles énergiques résument le programme de l'*Erwinia;* elles sont en même temps la formule, d'après laquelle Stœber a disposé sa vie et à laquelle il s'est conformé jusqu'à la fin. Il luttera malgré tout et contre tous pour la conservation de l'individualité alsacienne. Il continuera à parler et à écrire la langue que lui ont transmise ses pères, langue qui est en même temps celle des humbles, à l'étude desquels il a, avant tout, consacré sa vie et qui doivent, eux aussi, avoir leur part dans les biens intellectuels que son école et lui s'efforcent de créer. (Voir à ce sujet la citation rapportée plus haut, p. 111 : « Das Volk will auch seine Lieder haben », etc.)

Malgré ces intentions généreuses (il faut le reconnaître, à quelque parti que l'on appartienne) et en dépit des espérances qu'elle avait fondées, l'*Erwinia* ne put se soutenir longtemps. Les grands écrivains allemands de l'époque, Ruckert, Schwab, Simrock, tout en prodiguant l'approbation la plus flatteuse à l'entreprise, s'en tinrent aux encouragements et trouvèrent moyen de refuser poliment leur concours. Les quelques hommes de talent qui s'attachèrent à la

fortune de l'*Erwinia*, les poètes alsaciens, Candidus, Strobel, L. Schneegans, Daniel Hirtz, Friedrich Otte (Zetter), ceux d'Allemagne, comme Geibel, Kiltzer, Nodnagel, Bechstein, Bube, Schnezler et d'autres, n'étaient pas de taille à lutter contre les génies qui illustraient les lettres françaises à cette époque. Sous le charme de l'épanouissement merveilleux de la poésie romantique française, les regards de l'Alsace littéraire se tournaient invinciblement de ce côté, tandis que le public, sur lequel comptaient Stœber et ses amis, se désintéressait des belles-lettres ou avait trop peu d'instruction pour les comprendre et s'y intéresser. Ainsi délaissée, l'*Erwinia* cessa de paraître dès 1839. Cet insuccès ne découragea pas Stœber. Il reprit, en 1843, sa tentative de publication périodique littéraire, mais l'expérience l'avait rendu prudent: la nouvelle feuille, ou plutôt le nouveau recueil ne parut qu'une fois par an sous le nom d'*Elsässische Neujahrsblätter,* se soutint jusqu'en 1848, mais n'obtint qu'un cercle d'abonnés assez restreint. Stœber se résigna alors à abandonner la publication d'une feuille traitant purement de littérature. En revanche, il fut un des collaborateurs les plus assidus du *Samstagsblatt,* créé en 1856, à Mulhouse, rédigé par Fr. Otte (Zetter), dernier et seul organe qui servit encore uniquement les besoins intellectuels du petit groupe vieil-alsacien. Lorsque cette gazette, elle aussi, dut cesser de paraître, en 1866, Stœber n'hésita pas à ouvrir à la littérature alsacienne, comme dernier refuge, l'*Alsatia,* qui n'avait reçu jusqu'alors que des travaux historiques. Depuis l'échec des *Elsässische Neujahrsblätter* Stœber, reconnaissant que le terrain de la pure littérature n'était guère fécond en Alsace, s'était engagé résolument dans la voie qu'il avait abordée déjà en 1842 avec son *Elsässisches Volksbüchlein,* et s'adonnait particulièrement à l'histoire de l'Alsace. Dans la brochure posthume «Recherches sur le droit d'asile de Mulhouse au XVI[e] siècle» (1884), embrassant d'un vaste regard ses travaux alsatiques pendant cinquante ans, il nous expose son programme :

« Le but de ce programme, dit-il, me semblait être de s'occuper « moins de l'histoire politique de l'Alsace, traitée par tant d'écri-

« vains distingués, que de celle de la vie intime et caractéristique « des habitants; de cette vie intellectuelle et native qui trouve son « expression simple et vraie dans d'autres éléments : dans la tradi-« tion orale transmise de génération à génération, dans les légendes, « le droit, la juridiction, les mœurs, les us et coutumes, les jeux et « les pratiques qui se reproduisent régulièrement, dans les proverbes, « les chansons, voire même les rondes et rimes primitives des en-« fants. Ce sont là, m'a-t-il semblé, autant d'éléments précieux dont « la synthèse est indispensable pour tracer l'image fidèle et com-« plète de la physionomie d'un pays et d'un peuple. »

Après quelques tâtonnements, Stœber avait trouvé là sa véritable voie, le domaine où il devait déployer une vaste et féconde activité. On s'accorde d'ailleurs, à le proclamer le rénovateur des études historiques en Alsace, ayant, quant à lui, été le premier à comprendre que Schœpflin et Grandidier n'avaient pas tout dit. Il consigna le résultat de ses investigations et de celles de ses nombreux amis et collaborateurs dans l'*Alsatia*, qui parut assez régulièrement pendant plus de trente années (1850-76-84).

Les premiers collaborateurs que Stœber sut gagner à son œuvre, furent ses anciens amis des *Elsässische Neujahrsblätter* : J. Heitz, G. Mühl et L. Schneegans. C'est avec leur coopération que fut publié le deuxième volume de l'*Alsatia,* en 1851.

Autour de ce noyau d'hommes convaincus vinrent se grouper rapidement tous ceux qui s'intéressaient au passé de l'Alsace, et qui étaient désireux d'apporter leur gerbe à la moisson que l'*Alsatia* promettait chaque année. Le nombre des collaborateurs presque exclusivement d'origine alsacienne, atteignit dans l'espace d'une quarantaine d'années, environ le chiffre de cinquante. Outre les trois premiers, nous nommerons encore : MM. X. Mossmann, l'auteur bien connu du *Cartulaire de Mulhouse*, M. le Dr R. Reuss, conservateur de la bibliothèque municipale de Strasbourg, Ignace Chauffour, Stoffel, Dag. Fischer, Nic. Ehrsam, F. Otte, Albert Courvoisier, Rathgeber, etc.

M. R. Reuss a nettement précisé les mérites qu'a eus Stœber en publiant l'*Alsatia :* « L'étroit cabinet de travail du bibliothécaire et du professeur de Mulhouse a été, pendant plus de quarante ans, l'un des centres intellectuels de notre belle province; il a su faire converger dans une même direction bien des activités séparées par des différences politiques ou confessionnelles, mais unies par un amour commun de la vérité scientifique et de la terre natale. Ce sont là des services rendus que les contemporains n'oublieront pas et qu'il faudra rappeler aux générations futures. »

L'auteur ne saurait, avant de terminer, manquer de présenter ses sincères remerciements à MM. X. Mossmann, Dr P. Stœber et G. Dietz, pour les excellents conseils qu'ils lui ont prodigués.

COMITÉ D'ADMINISTRATION DU MUSÉE HISTORIQUE

MM. Auguste Dollfus, *président honoraire.*

Mathieu Mieg-Kroh, *président.*
Xavier Mossmann, *vice-président.*
Joseph Coudre, *vice-président ; conservateur.*
Karl Franck, *conservateur.*
Ernest Meininger, *secrétaire.*
Edouard Dollfus-Flach, *trésorier.*
Edouard Benner.
Frédéric Engel-Gros.
Jules Franck.
Emile Gluck père.
Daniel Grumler.
Jean Heilmann.
Edouard Hofer-Grosjean.
Armand Ingold.
Henri Juillard-Weiss.
Fritz Kessler.
Gustave Kœnig.
Jean-Jacques Lædérich.
Auguste Michel, *aide-conservateur.*
Louis Schœnhaupt.
Auguste Thierry-Mieg.
Armand Weiss-Zuber.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

1886—1887

MM.
Aichinger Théophile.
Amann Emile.
Amann Jacques.
Antoni Nicolas.
Arlenspach Jacques.
Ast Henri.
Audran Gustave.
Audran Eugène.
Bader Léon.
Bader Léon (Vve).
Bær Fritz.
Barlow-Kœchlin.
Barth Eugène.
Barth Jean
Baudinot A. C.
Bauer Benjamin.
Baumert Ferdinand.
Baumgartner Henri.
Baumgartner-Knoll A. J.
Baumgartner Léon.
Baumgartner Léon (Vve).
Becker Auguste.
Beinert Fritz (Vve).
Benner Albert.
Benner Charles.
Benner Edouard.
Benner Emile.
Benner Henri.
Bernheim Charles.
Bernheim Léon.
Bertelé Charles.

MM.
Bertrand (St Germain.)
Bertrand-Læderich Auguste.
Bibliothèque de la ville de Colmar.
Bibliothèque de la ville de Strasbourg.
Bidlingmeyer Jules.
Bisey Eugène.
Boch Théodore.
Bœhler Aloïse.
Bœhm Eugène.
Bœringer Eugène.
Bohn Charles.
Bohn Georges.
Bontemps-Rieffel (Vve).
Bourcart Charles.
Bourry Guillaume.
Bourquin-Hartmann J.
Brændly J.
Brandt Charles.
Brandt Emile.
Braun Albert.
Braun Théodore.
Breüer Otokar.
Brinckmann Jean.
Bron Eugène-Edouard.
Bruchet A.
Brunschwig C.
Brustlein Charles.
Brustlein Henri (Vve).
Buchy Adolphe.

MM.
Buchy Henri.
Buel Robert.
Buhl Ch., pasteur.
Bulffer Joseph-Dominique.
Burgert Adolphe.
Burgert Jules.
Burghardt Arthur.
Burghardt Jacques.
Burgart-Læderich J. (Vve).
Burnat Emile.
Burtschell J.
Clottu Jean.
Couchepin Charles.
Coudre Camille.
Coudre Joseph.
Couget Jean-Baptiste.
Couleru-Schmerber fils.
Courtois Clément.
Danner Pierre.
Dardel Gustave.
Degermann Jacques.
Degert Charles.
Desaulles-Gluck P.
Diemer Gustave.
Diemer Michel.
Dietlin Hercule.
Dietsch sœurs.
Doll Edouard.
Dollfus Adrien.
Dollfus Auguste.
Dollfus Charles.
Dollfus-Dettwiller (Vve).
Dollfus-Schwartz Edouard.
Dollfus Eugène.
Dollfus-Flach Edouard.
Dollfus Gaspard.
Dollfus Gustave.
Dollfus Jean.
Dollfus Jean, fils.

MM.
Dollfus Josué.
Dollfus Mathieu.
Dormois Charles.
Dreyfus Jacques.
Dreyfus Léon.
Dreyfus Mathieu.
Drumm Oscar.
Dumény Benjamin.
Dupré-Heinck.
Durthaller Albert.
Eck Daniel.
Eggenschwiller Jules.
Ehrismann Dr Henri.
Ehrmann, D. M.
Ehrsam Nicolas fils.
Eichert Edouard.
Endinger Josué.
Engel Albert.
Engel Alfred.
Engel Arthur.
Engel-Dollfus Frédéric (Vve).
Engel Eugène.
Engel-Gros Frédéric.
Engel Gustave.
Engel-Royet Eugène.
Engelmann Godefroi.
Erné Henri.
Eschbacher Jean-Jacques.
Essen (von) Alfred.
Fallot Charles.
Faudel Frédéric, D. M.
Favre Alfred.
Favre Arthur.
Favre Eugène.
Favre Gustave.
Fiechter Jules.
Fleischhauer Edmond.
Franck Frédéric.
Franck Jules.

MM.

Franck Karl.
Frey Albert D. M.
Frey Max.
Fries Jean.
Fritsch Charles-Henri.
Gantzer-Haffa Fritz.
Gassmann Eugène.
Gatty Alfred.
Gatty Ferdinand.
Gæyelin Georges.
Gerber Auguste.
Geyelin Eugène.
Gilardoni Jules.
Gimpel Abraham.
Glœss Ignace.
Gluck André-Armand.
Gluck Emile.
Gluck Emile fils.
Gœtz Eugène.
Gœtz Jean-Armand.
Graeub E.
Graf J.-Ch.
Greuling-Noiriel.
Grimm Gustave.
Grosseteste-Thierry Charles.
Grumler Daniel.
Grumler Jean-Georges (Vve).
Guerre Jules.
Guth Jules.
Haas Abraham.
Haas Alexandre.
Hæffely-Steinbach H. (Vve).
Hænsler Auguste.
Hanhardt Théodore.
Hans Joseph.
Hartmann Jacques.
Hartmann, notaire.
Heilmann Albert.
Heilmann Edouard.

MM.

Heilmann Jean.
Heilmann J.-J.
Heilmann Paul.
Heilmann-Schœn J.
Heinis Emile.
Heinrich Ferdinand.
Herrmann-Bornand Ch.
Heyden Arnold.
Heyer Edouard.
Hofer-Grosjean Edouard.
Hoffet Eugène, pasteur.
Hubner Albert.
Hubner Edouard.
Huguenin Edouard.
Huguenin Jules.
Huguenin Louis.
Iffrig Jean-Jacques.
Igersheim Emile.
Ingold Armand.
Jæger, D. M.
Jaquel-Gœtz Emile.
Jacques Charles (Vve).
Jeanmaire Paul.
Jelensperger Charles.
Jelensperger & Roudolphi.
Jeannin Benjamin.
Juillard-Weiss Henri.
Jund Emile.
Jung-Kæuffer Charles.
Juteau Eugène.
Kammerer Théophile.
Keller-Dorian Albert.
Kessler Fritz.
Kestner, D. M.
Klein Georges.
Klippel, D. M.
Klotz Edouard.
Knecht Louis.
Kœchlin Albert.

MM.
Kœchlin Camille.
Kœchlin Charles.
Kœchlin-Claudon Emile.
Kœchlin-Dollfus Eugène (Vve).
Kœchlin-Dollfus Marie (Vve).
Kœchlin Edouard.
Kœchlin Edouard (Willer).
Kœchlin Emile (Vve).
Kœchlin Eugène, D. M.
Kœchlin Fritz.
Kœchlin Georges.
Kœchlin Isaac, fils.
Kœchlin Joseph.
Kœchlin Jules (Vve).
Kœchlin-Klippel Emile.
Kœchlin Léon.
Kœchlin Paul.
Kœchlin Rodolphe.
Kœchlin-Schwartz Alfred.
Kœnig Emile.
Kœnig Eugène.
Kœnig Gustave.
Kohler Emile.
Kohler-Dietz Eugène.
Kohler Mathias.
Kraus Henri.
Kubler Gustave.
Kuhlmann Eugène.
Kullmann Alfred.
Kullmann Auguste fils.
Kullmann Gustave.
Kullmann Paul.
Kuneyl Jules.
Kunz M.
Lacroix (de) Camille.
Læderich Jean-Jacques.
Læderich J.-E.
Læderich-Courtois Charles.
Læderich-Weber Charles.

MM.
Lalance Auguste.
Lampert Benjamin.
Lanhoffer-Læderich Emile.
Lantz Emile.
Lantz Jean.
Lantz Lazare.
Lesage-Gœtz.
Lischy Edouard.
Maisch Robert.
Mantz-Blech Jean (Vve).
Mantz Jean.
Mansbendel-Hartmann J.-J.(Ve).
Mathieu Paul, pasteur.
Mattmann F.
Marozeau Philippe.
Marquiset Henri.
Martin E.
Meininger Ernest.
Meininger Jules.
Meininger Ph.-Ch.
Meistermann Nicolas.
Mercklen Gustave.
Metzger Oscar.
Meunier-Dollfus Charles.
Meyer Alfred.
Meyer Emile.
Meyer Eugène.
Meyer frères.
Meyer Henri.
Meyer Robert.
Meyer Valentin (Vve).
Meyrel Jules.
Michel Auguste.
Michel Fritz.
Michel Thiébaud-Georges.
Mieg Edouard.
Mieg Edouard-Georges.
Mieg Charles (Vve).
Mieg-Kœchlin Jean.

MM.
Mieg Mathieu.
Miquey E.
Mœhler François.
Mojonnier Charles.
Moll Louis.
Moritz Victor.
Mossmann Xavier.
Muller-Benner.
Muller Emile.
Muller Frédéric (Vve).
Muller Georges.
Muller Henri fils.
Muller Louis.
Muller-Munck J.-L.
Munck Charles.
Muntz-Schlumberger (Vve).
Muralt (de) Albert.
Mutterer Auguste.
Nægely Charles.
Nerlinger Charles.
Neyser Jean.
Nithard Xavier.
Nœlting Emilio, Dr.
Oberlin Charles.
Obrecht Jean.
Orth J., pasteur.
Osterried Georges.
Ostier Louis.
Pattegay Math.
Péris Charles.
Petit Auguste.
Pétry Emile.
Pfenninger Henri.
Picard H.-P.
Pierrecy F. (Vve).
Platen Jules.
Platen Théophile.
Poupardin Franz.
Pouvourville Théodore.

MM.
Rack Iwan.
Rayé Aimé.
Reber-Dollfus Fréd.
Redler F.-J.
Rey Emile (Vve).
Rieder Aimé père.
Rieder Jacques.
Riegler Charles.
Risler Adolphe.
Risler Charles.
Risler Jean.
Risler-Schœn Henri.
Roesch Charles.
Rœllinger Joseph.
Royet-Geyelin Claude.
Rückert-Steinbach Jules.
Sartoré Vincent fils.
Schæffer Gustave.
Schaller V.-S.
Schauenberg Rodolphe.
Scheidecker Ernest.
Scheidecker-Gantzer Eug.
Scheidecker Henri.
Scherr J.
Scheurer-Frey André.
Scheurer Oscar.
Schieb Edouard.
Schlumberger Alphonse.
Schlumberger Amédée.
Schlumberger Ed.-Albert.
Schlumberger Em., D. M.
Schlumberger Frédéric.
Schlumberger Georges.
Schlumberger Jean.
Schlumberger Jean fils.
Schlumberger Jules.
Schlumberger Jules-Albert.
Schlumberger Léon.
Schlumberger Paul.

MM.
Schlumberger Pierre.
Schlumberger Théodore.
Schmalzer-Kœchlin (Vve).
Schmerber Alfred.
Schmerber Camille.
Schmerber Jean.
Schœn Alfred.
Schœn Daniel.
Schœn Fritz.
Schœn Gustave.
Schœn Jean-Bernard.
Schœnhaupt Louis.
Schrott Alfred.
Schrott Joseph.
Schumacher Jean.
Schwarberg Henri.
Schwartz Edouard.
Schwartz Henri père.
Schwartz Oscar.
Schweitzer Louis.
Simonet Eugène.
Sitzmann Edouard.
Spetz Georges.
Spœrlein Ernest.
Spœrry Albert.
Spœrry Henri.
Steffan Emile.
Steinbach Georges.
Steinbach Georges jeune.
Steinbach Léon-Félix.
Steiner-Dollfus Jean.
Steiner-Schœn M. (Vve).
Steinlen Vincent.
Steinmetz Charles.
Stern E., pasteur.
Stetten (de) Frédéric.
Stiehlé Adolphe.
Stœber Adolphe, pasteur.
Stœber Paul.

MM.
Stœcker Jacques.
Stoll-Günther André.
Stuckelberger Hans.
Tachard Albert.
Thierry-Mieg Auguste.
Thierry-Mieg Charles.
Thierry-Mieg Edouard.
Thierry-Mieg Emile.
Thierry-Rückert Jules.
Tournier Wladimir.
Vaucher Jean.
Viénot John.
Vogelsang Joseph.
Wachter Gustave.
Wacker Albert.
Wacker-Schœn Ch. (Vve).
Wagner Auguste.
Wagner Eugène.
Wagner François.
Wagner Théophile.
Walther Oscar.
Waltz André.
Weber-Jacquel Charles.
Wegelin Ferdinand.
Wegelin Gustave.
Wehrlé-Sonderegger.
Weiller Benjamin.
Weimann-Bohn, Mathias.
Weiss Albert.
Weiss-Fries.
Weiss Jacques.
Weiss-Schlumberger Emile.
Weiss-Zuber Armand.
Weizsæcker Charles.
Welter Emile.
Wennagel, pasteur.
Wenning Alfred.
Werner, D. M.
Wick-Spœrlein Josué

MM.

WILD Eugène.
WILLMANN César.
WITZ Charles.
WITZ Frédéric.
WITZ-URNER D.
WOHLSCHLEGEL Oscar.
WOLFF-THIERRY (Vve).
WÜRTH Julien.
WURTZ Fritz.
Z'BERG Jacques.
ZENGERLIN Gustave.
ZETTER Alphonse.
ZETTER Auguste.
ZETTER Edouard.
ZETTER Henri.
ZIEGLER Emile.

MM.

ZIEGLER Gaspard.
ZIEGLER Jean.
ZIEGLER Jules.
ZIMMERMANN Frédéric.
ZIMMERMANN Michel.
ZINDEL Henri.
ZINDEL Octave.
ZUBER Emile.
ZUBER Ernest.
ZUBER Frédéric père.
ZUBER Ivan.
ZUBER Victor.
ZUNDEL Charles.
ZUNDEL Emile (Vve).
ZURCHER Charles.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Société industrielle de Mulhouse. Président : M. Auguste Dollfus.

Société d'histoire naturelle de Colmar. Président : M. Adolphe Hirn.

— pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. Strasbourg. Président : M. le chanoine A. Straub.

— belfortaine d'émulation — Belfort. Président : M. Parisot.

— d'émulation de Montbéliard — Montbéliard. Président : M. C. Duvernoy.

— d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, à Nancy.

— philomatique vosgienne — Saint-Dié. Président : M. H. Bardy.

— académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.

Historische und antiquarische Gesellschaft zu Basel. Præsident: Herr Dr. Achilles Burckhardt, Professor am Pædagogium zu Basel.

Schweizerisches Bundesarchiv — Bern. Bundesarchiv-Director: Herr Dr J. Kayser.

Allgemeine geschichtforschende Gesellschaft der Schweiz — Zürich. Præsident : Herr Prof. G. von Wyss.

Historischer Verein der fünf Orte Luzern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug in Luzern. Præsident : Herr Prof. Jos. Léop. Brandstetter.

Annales de l'Est. — Nancy. M. Ch. Pfister, secrétaire.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. Arthur Benoit, littérateur, à Berthelming.
J. Brucker, conservateur des archives communales de Strasbourg.
l'abbé A. Hanauer, bibliothécaire-archiviste à Haguenau.
Xavier Kohler, archiviste à Porrentruy.
Charles de Lasablière, à Saint-Dié.

MM. Théod. de Liebenau, Directeur des archives du canton de Lucerne.

l'abbé A. Merklen, professeur à l'Université catholique de Paris.

Rod. Reuss, conservateur de la bibliothèque communale de Strasbourg.

J. Ringel, pasteur à Montbéliard.

Paul Ristelhuber, littérateur, à Strasbourg.

Ch. Schmidt, docteur en théologie, ancien professeur de l'Université de Strasbourg.

Dr L. Sieber, bibliothécaire en chef de l'Université de Bâle.

Dr Rod. Wackernagel, archiviste d'Etat du canton de Bâle-Ville.

TABLE DES MATIÈRES

MULHOUSE. — IMPRIMERIE VEUVE BADER & Cie

BULLETIN

DU

MUSÉE HISTORIQUE

DE MULHOUSE

BULLETIN

DU

MUSÉE HISTORIQUE

DE MULHOUSE

XIII

ANNÉE 1888

MULHOUSE

Imprimerie Veuve Bader et C[ie]

—

1889

AVIS

Le comité du Musée historique a l'honneur d'inviter les sociétés savantes correspondantes à vouloir bien lui faire connaître les changements qui pourraient avoir eu lieu dans le personnel de leurs présidents, pendant le cours de l'année.

Le comité prie les mêmes sociétés, ainsi que MM. les membres correspondants, de lui accuser réception du Bulletin, afin qu'il puisse s'assurer de la régularité du service de ses envois.

Le comité laisse aux auteurs la responsabilité des travaux publiés dans le Bulletin.

I

LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE A BALE

PAR X. MOSSMANN

En économie sociale, l'école n'a reconnu longtemps d'autre principe que le laisser-faire et le laisser-passer: son idéal était la liberté. Il fallut la lutte entre le libre échange et la protection, pour que l'on comprît que, si belles et séduisantes que soient les théories, elles ne prévalent pas contre les intérêts bien ou mal compris du travail, toujours variables et souvent contradictoires et divergents. Les expériences qui se succèdent depuis cinquante ans, ont déconcerté plus d'un savant de cabinet. Il est bon de montrer qu'elles ne sont pas nouvelles, que le moyen-âge ne les a pas ignorées, que nos vieilles communes les ont tentées jadis sur une moindre échelle, que si hasardeuses qu'elles aient été, elles n'ont jamais causé de désastres irréparables. On est trop disposé à croire que ce qui a existé dans le passé, était d'institution fondamentale et permanente. Erreur ! ce qui a précédé, n'a jamais été qu'un des termes de l'évolution qui se poursuit et qui recommence. Il n'y a guère de livre, que je sache, qui fasse mieux saisir cette vérité que le solide monument que M. Traugott Geering a élevé à l'histoire du commerce et de l'industrie à Bâle.[1] Elle ne se distingue guère de celle de la

[1] *Handel und Industrie der Stadt Basel, Zunftwesen und Wirthschaftsgeschichte bis zum Ende des XVII Jahrhunderts,* von TRAUGOTT GEERING, Dr phil. — Basel, Felix Schneider, 1886, in-8° XXVI—678 pp.



commune. L'affranchissement du travail a marché de front avec celui de la cité. Ses fluctuations ont exactement suivi celles du pouvoir, jusqu'à ce que Bâle fût devenu l'une des métropoles de la production et l'un des grands détenteurs du capital dans l'Europe centrale. Evidemment les recherches de l'auteur ont épuisé le sujet. On est confondu de l'énorme quantité de matériaux qu'il a dépouillés. Avec cela il est admirablement au courant des travaux de tous genres qui ont ouvert la voie. Malheureusement il ne sait pas toujours détacher de cet ensemble trop touffu le fait qui le domine ou l'idée qui l'éclaire. Mise en œuvre de notes prises au hasard de la plume, il oublie quelquefois de se demander si, pour le lecteur, elle est aussi intelligible que pour lui. Quoique généralement bien coordonnées, l'ordre logique y dévie parfois, et il faut le rétablir par la pensée. Pour bien comprendre, il faudrait toute une bibliothèque d'ouvrages spéciaux que l'auteur suppose connus et auxquels il se réfère. Ce qui lui manque, c'est ce don de vulgarisation qui distingue, par exemple, l'*Histoire du commerce en France*, de M. H. Pigeonneau. Mais tel quel, ce volume lourd et compact fournit tant d'aperçus nouveaux, il donne la solution de tant de problèmes, il éclaire d'un jour si pénétrant des questions qui trop souvent embarrassent le médiéviste, que la réduction que j'en offre ici, chapitre par chapitre, presque sans y ajouter du mien, ne peut manquer d'être bien accueillie.

I

A Bâle, les corps de métiers procédaient du travail servile, tel qu'il était organisé dans le domaine de l'évêque. C'était le systéme en vigueur dans les fermes royales de Charlemagne : *cottidie servire in opere dominico*, servir journellement au profit du maître, sous la surveillance du *villicus*. Le *villicus* ou maire, préposé à l'exploitation du domaine et à l'entretien des serfs, répartissait entre eux les produits naturels à ouvrer, et, une fois transformés par leur main-

d'œuvre, livrait à la vente l'excédant de produits fabriqués que le domaine ne consommait pas. C'était, en somme, le mode d'exploitation des grands propriétaires romains.

Si les serfs étaient trop nombreux pour qu'un seul agent pût diriger leur travail, on en formait des groupes, des *officia*, selon la nature de leur travail. Chacun de ces groupes avait à sa tête un officier spécial : à Bâle ces officiers étaient des ministériaux de l'évêque.

A ces droits simplement domaniaux, les empereurs ajoutèrent, au xme, au xime siècle, des prérogatives politiques qui avaient été jusque là dans leurs propres attributions. De simple propriétaire du domaine et des serfs qu'il était, l'évêque devint ainsi un prince de l'Empire, le délégué permanent du pouvoir souverain, son représentant au regard de l'universalité des habitants.

C'est de ces nouveaux privilèges de l'évêque que date l'affranchissement des travailleurs : à ses serfs, comme à des artisans libres, il accorda la faculté d'acheter et de vendre, *gratia emendi et vendendi*. Ils ne travaillent plus pour son domaine, mais pour la ville; leurs outils deviennent leur propriété; ils se pourvoient à leur guise de matières premières et vendent leurs produits, ou disposent de leur main-d'œuvre au mieux de leurs intérêts. De toutes ses attributions, il ne reste à l'évêque, comme seigneur justicier, que la police du marché. La liberté partout rendue au travail donna un élan prodigieux au développement et à la prospérité des villes.

A Bâle les anciens offices formèrent les premiers corps de métiers : c'étaient d'abord ce que l'on pourrait nommer la famille, la maison de l'évêque, les *Hausgenossen*, qui fournissaient les monnayeurs et les changeurs, ces agents essentiels du marché public ; les *Weinleute*, qui, d'une manière ou d'une autre, se rattachaient à la culture de la vigne, au commerce et à la manutention du vin; puis, les boulangers, les maréchaux, les maçons, les charpentiers, les artisans qui préparaient, qui ouvraient les peaux et les cuirs. Tels étaient, au xiime siècle, les éléments de l'industrie à Bâle ; elle tirait ses matières premières des domaines de l'évêque : l'argent, le vin, le blé, le fer,

les pierres, le bois, les peaux. L'élève du bétail et la boucherie, la pêche, le tissage, la tannerie, la cordonnerie, la pelleterie, la sellerie n'étaient pas compris dans cette organisation primitive. Les règlements qui régissaient ces professions étaient plus impératifs que ceux des corporations plus récentes. Chaque métier était soumis à un ministérial de l'évêque, les *Hausgenossen* au maréchal, les *Weinleute* à l'échanson, les boulangers au vidame. Chacun de ces officiers avait son droit de juridiction particulier; mais quand l'infraction commise compromettait la paix publique, le coupable était déféré à la justice du bailli, *schultheiss,* de l'avoué ou de l'évêque en personne. La peine que le juge appliquait, était excessive : la mort ou le bannissement. Le faux monnayeur était jeté dans une chaudière d'eau bouillante ; on scalpait le cabaretier qui fraudait le *banvin*, privilège de l'évêque de débiter son vin avant les autres producteurs ; vendre à faux poids ou à fausse mesure était également puni dans le corps et dans le bien des délinquants. Il n'y a que des serfs nouvellement affranchis, qu'on ait pu soumettre à des pénalités si barbares.

Les professions qui surgirent au XII[e] siècle, les drapiers, les toiliers, les pelletiers, les tanneurs, les cordonniers, les selliers, les boursiers, avaient une constitution plus libre; le lien qui les unissait était plus lâche. Le point de départ de leur organisation, c'était la confrérie, qui ne se rencontre pas à l'origine des anciens offices. Les confréries étaient des associations privées, qui se réunissaient périodiquement pour discuter leurs intérêts communs, et où les artisans puisèrent le sentiment de leur solidarité. La confrérie prêtait son appui aux faibles, venait au secours des besogneux. Dans l'intérêt de tous, elle s'arrogea un droit de coercition sur ses membres, s'entendit pour acheter en commun les matières premières, pour réglementer la technique du métier et l'embauchage des ouvriers; elle établit, comme une maxime de droit commun, que nul ne travaillerait pour un client qui serait encore débiteur ailleurs. Pour que ses décisions eussent force de loi, l'évêque sanctionna les règlements que la confrérie promulguait, et, à la place du ministé-

rial préposé à l'ancien office, patricien ou chevalier, il mit à sa tête un chef, *zunftmestre,* choisi parmi les confrères.

Ce qui n'est pas moins remarquable que cette formation spontanée de nouveaux corps de métiers, c'est le progrès simultané de l'autonomie communale. Dès les premières années du XIIIme siècle, la ville était représentée par un conseil plus ou moins indépendant de l'évêque ; en 1225, elle avait un sceau communal ; en 1226, des finances distinctes. A cette date, le conseil était composé de quatre chevaliers et de huit ministériaux à la nomination de l'évêque ; mais déjà du temps de Henri de Thun (1215-1238), il se manifesta une tendance à faciliter l'admission des artisans aux droits de bourgeoisie et leur accès au conseil. Sous Henri de Neuchâtel (1262-1274), ils prennent part aux délibérations qui engageaient les finances de la ville. Mais ces concessions n'ont rien de spontané : l'évêque a besoin de l'appui des corps de métiers contre ses barons et, en organisant les jardiniers, les tisserands, les ouvriers du bâtiment, il leur imposa et leur prêta lui-même le serment de s'aider réciproquement dans leurs nécessités communes. Ce sont les corps de métiers qui lui fournissent les milices dont il a besoin dans sa lutte contre Rodolphe de Habsbourg, le futur roi des Romains, qui mit fin à l'anarchie du grand interrègne. A Bâle, comme partout, le service militaire amena la participation de ceux qui en avaient la charge, à la gestion des affaires publiques. Mais parmi ces corporations, qui peu à peu se substituent aux anciens privilégiés ou les absorbent, on voit poindre de bonne heure des germes d'inégalité : les marchands, *zum Schlüssel*, et les merciers-épiciers-quincailliers, *Kraemer, institores, zum Safran*, prennent le pas, avec les *Hausgenossen* et les *Weinleute* sur les simples confraternités d'ouvriers. Après les professions non manuelles vinrent les drapiers et, entre elles, ces cinq corporations constituèrent dès lors une sorte d'aristocratie de l'intelligence et de la fortune.

Les marchands vendaient en détail des draps qu'ils achetaient en gros dans les contrées du nord, ou des drapiers, *Grautücher*, de Bâle. Les épiciers tiraient leurs marchandises du midi. Marchands

et épiciers étaient des importateurs. Mais les drapiers, qui n'avaient d'abord travaillé que pour la consommation locale, exportaient, en 1336, la moitié de leur production.

L'avénement des corps de métiers, qui avait eu pour conséquence l'organisation des milices, réagit également sur la constitution des tribunaux. Anciennement l'unique tribunal, qui siégeait au parvis de la cathédrale, était celui de l'évêque, comme seigneur foncier; dorénavant les métiers tinrent leurs plaids au *Gaerberberg;* plus tard ils eurent même un tribunal d'appel, formé de la réunion des préposés des différentes corporations. De son côté, la commune ressortit à celui de l'avoué, qui tenait sa compétence de l'empereur, et à celui du bailli, comme délégué de l'avoué. Les questions litigieuses entre les propriétaires de maisons contiguës, étaient soumises à une commission d'experts, où siégeaient des maçons et des charpentiers tirés de leurs tribus.

En 1305, les chefs de corps de métiers ou *zunstmestres* prennent part à l'admission des nouveaux bourgeois; en 1313, au vote et à la répartition de l'impôt. A la même date, des membres des quatre corps de marchands, *Hausgenossen, Weinleute, zum Schlüssel, zum Safran,* obtinrent des siéges permanents au conseil; les onze corps de métiers seulement en 1337 : dès lors ces quinze conseillers plébéiens furent en possession de la majorité au regard des quatre chevaliers, des huit patriciens et du bourgmestre, qui en formaient le noyau primitif; seulement comme ces derniers, c'était l'évêque qui les désignait et non leur corporation. Une conquête plus précieuse encore des corps de métiers, ce fut le droit de séance au conseil, qu'ils obtinrent, en 1382, pour leurs chefs élus, ce qui mit les destinées de la ville absolument dans leurs mains. C'est là ce qui sauva l'indépendance de la commune menacée par la maison d'Autriche, qui, en possession de l'avouerie à Bâle, et seigneur du Petit-Bâle, sur la rive opposée, visait alors à la subjuguer, avec la connivence des grands vassaux de l'évêque, comme elle fit à Fribourg en Brisgau, comme elle le tenta à Mulhouse et à Colmar. La défaite de Léopold le Glorieux à Sempach, en 1386, déjoua ces

menées du plus redoutable ennemi des libertés de Bâle : la ville s'empressa d'acquérir du roi Wenceslas l'avouerie que sa mort avait rendu vacante, et de se faire engager le faubourg autrichien d'outre-Rhin par les héritiers du vaincu. Son triomphe ne fit pas perdre à cette démocratie naissante la claire notion des vices qui lui étaient inhérents : dès qu'elle fut maîtresse, elle modifia d'elle-même le mode d'élection des zunftmestres et des sexvirs qui constituaient l'administration des corps de métiers. Jusque-là ils avaient été les élus de leur corporation : dorénavant les sexvirs formèrent un collège de douze membres, six anciens, six nouveaux, nommés à vie par voie de cooptation, qui alternaient d'année en année et qui choisissaient le délégué chargé de représenter la tribu au sein du conseil. Cette réforme était son œuvre, et c'est la première fois qu'on la voit s'immiscer dans le régime intérieur des corporations. Par contre celles-ci obtinrent, dans certaines circonstances, une participation plus directe à la gestion des affaires communales, quand, pour former le grand conseil, on faisait appel à leurs sexvirs. Leur collège fournissait de plus les assesseurs au tribunal du bailli. C'est ainsi que les tribus devinrent des organes politiques de la cité, de simples confréries qu'elles avaient été au XIIIe siècle ; mais dès lors aussi leur nombre ne s'accrut plus, par la raison que chaque formation nouvelle aurait eu pour conséquence des modifications dans l'organisme municipal.

II

A Bâle l'autonomie des corporations dans le ressort de leurs intérêts particuliers était quasi illimitée. Elles la devaient, d'une part, à l'appui qu'elles prêtèrent aux patriciens, *achtbürger*, contre la noblesse, de l'autre, au besoin que l'évêque Henri de Neuchâtel avait eu de leur nombre contre ses barons. Elles s'agrégeaient les métiers qui leur convenaient et auxquels elles transmettaient leur droit de coercition. Leur compétence s'étendait même aux menues contraventions de leurs ressortissants, qu'elles affranchissaient de

la justice basse de l'*unzuchtergericht*. Le conseil gardait dans ses attributions, d'une part, les affaires militaires et les finances, de l'autre, le droit de juger en appel, comme haute cour de justice. Et encore en cas de conflit entre les tribus, était-ce le zunftmestre en chef qui tranchait en dernière instance. Mais au point de vue social, les nobles et les patriciens, groupés en deux ou trois poêles, étaient prépondérants. Détenteurs du capital, ils vivaient sans rien faire de leurs rentes, officiellement qualifiés de *müssiggænger*, de fainéants. Ils comprirent de bonne heure le danger dont le nombre menaçait leur influence, et, pour ne pas être débordés, ils s'affilièrent aux corps de métiers, sans renoncer pour cela aux privilèges de leur caste : par là ils s'ouvraient un nouvel accès au pouvoir comme représentants des tribus plébéiennes. Leurs préférences les portaient cependant vers les corps de marchands ; ils se mirent à la tête de l'opposition contre l'élément purement féodal, où la maison d'Autriche recrutait ses partisans et ses vassaux. C'était aussi l'élément subversif, l'élément réfractaire à la commune et que, dans la suite, il fallut éliminer. Mais peut-être cette tendance à participer à deux corporations ne tenait-elle pas uniquement à des visées politiques. Comme grands propriétaires, les patriciens étaient en même temps de grands producteurs, et leur double agrégation leur procurait sans doute plus de facilités pour vendre leur blé, leur vin, leurs cuirs et leurs laines. Aux artisans il fallait d'autres matières premières encore, ou des marchandises qu'ils n'étaient pas en état de fabriquer eux-mêmes : c'était par l'importation qu'ils se les procuraient, et ce négoce les obligea également à se faire recevoir dans les corps de marchands. Cette double participation ouvrait ainsi une nouvelle source de profits à tous ceux qui pouvaient l'obtenir, et c'est ainsi que l'organisation élémentaire du travail au moyen-âge, qui visait surtout à donner au plus grand nombre possible le moyen de vivre chichement dans la médiocrité et à parer à l'inégalité des conditions sociales, prépara elle-même les voies où elle devait se renouveler.

Cet organisme dont l'évêque s'était fait une arme contre ses

grands vassaux, se prêta tout aussi bien à la défense de la cité contre ses ennemis du dehors. Dans le principe, l'artisan qui s'agrégeait à une corporation, ne devenait pas *ipso facto* bourgeois. Avant 1240, il commençait par être manant, *Hintersæss*, et, comme tel, il pouvait être soumis à payer le tonlieu, *pfundzoll*, au même titre que l'étranger. Le plus souvent l'admission était le prix dont la ville payait le service militaire de l'habitant. Quand elle était menacée par ses voisins, les archiducs ou le margrave de Bade, ou encore par les Ecorcheurs, les réceptions se faisaient par fournées. Il en fut de même du temps du concile général, quand, dans l'intervalle des sessions, il fallait combler les vides que le départ des pères causait dans les rangs des consommateurs. Tantôt la ville admettait au droit de bourgeoisie, sans s'inquiéter si le récipiendaire faisait ou non partie d'une corporation ; tantôt elle l'envoyait se pourvoir de l'agrément d'un corps de métiers, qui commençait par s'enquérir si l'industrie du nouveau venu ne nuirait pas aux patrons établis. Peu à peu l'intérêt corporatif devint l'unique règle des admissions, qui cessèrent complètement à partir de 1700-1716.

C'était dans le proche voisinage de Bâle que sa population se recrutait. Il fallait être de condition libre, et la preuve de la liberté, c'était quand, pendant jour et an, nul seigneur ne revendiquait le nouvel habitant comme serf de corps. Autrement l'air de la ville l'affranchissait, de même qu'ailleurs, à Colmar, par exemple, c'était la possession d'une parcelle quelconque des francs-alleux qui constituaient le sol primitif de la commune. La différence de nationalité, l'illégitimité de la naissance n'étaient pas alors un motif d'exclusion. Le sexe même n'empêchait pas l'admission dans un corps de métiers, quand la femme était de la partie. Quant aux hommes ils devaient être pourvus des armes nécessaires pour entrer dans la milice. Au point de vue de la moralité, tout ce qu'on exigeait, avant la Réforme, c'était la probité professionnelle. Du temps des évêques, la tromperie était punie du dernier supplice, plus tard de l'exil à perpétuité, de la note d'infamie, de l'irrépa-

rable déshonneur. A l'origine nulle justification à produire quant à la maîtrise; mais dès lors défense formelle de débaucher les ouvriers les uns des autres.

L'admission était soumise à une taxe au profit du corps de métiers et à une cotisation annuelle. C'est en haussant arbitrairement les droits d'entrée, que la tribu mettait obstacle à son recrutement et à l'établissement de nouveaux concurrents. Mais cela ne faisait pas toujours le compte de la ville, qui avait intérêt à l'accroissement de la population, si fréquemment décimée par la guerre et les épidémies. En 1441, un décret fixa uniformément la taxe à 4 florins. La commune ne pouvait évidemment pas sanctionner l'égoïsme corporatif, quand il allait jusqu'à la priver de défenseurs. En temps ordinaire, l'artisan devait faire ses tours de garde, en cas de guerre, marcher sous la bannière de la ville; il devait de plus son assistance pour éteindre les incendies. Chaque corps de métiers était préposé à la garde de l'un des secteurs de l'enceinte. Du temps des Armagnacs, ce service revenait tous les trois jours. Personnel dans le principe, il se transforma peu à peu en une redevance en argent, que les riches seuls, il est vrai, pouvaient acquitter. C'est avec ces milices que Bâle tint tête aux Armagnacs à Saint-Jacques, et qu'il figura avec honneur dans les guerres de Bourgogne et d'Italie.

L'esprit corporatif se formait dans le local commun, dans le poêle de la tribu, et y trouvait son aliment. De très bonne heure les métiers eurent des maisons leur appartenant, où les artisans se réunissaient le soir, pour se réjouir et prendre ensemble un frugal repas. C'étaient les cercles d'alors. Le poêle servait en outre aux réunions de famille. Les habitudes de sociabilité contribuèrent à polir les mœurs et le langage. On a déjà vu que la corporation se dédoublait en confrérie. La confrérie prenait rang dans les processions, procurait à ses morts un enterrement décent et, proportionnellement au nombre de ses membres, des prières pour le repos de leur âme. C'est l'essence même du christianisme de confondre ainsi les intérêts de ce monde-ci et de l'autre. Après s'être associés dans

un but de soutien mutuel, pour la concurrence vitale, les artisans cherchaient à faire ensemble leur salut éternel. Comme de juste, c'étaient les confréries les plus nombreuses, celle où la prière était le plus intensive, qui étaient les plus recherchées. Mais, parmi les patrons, l'esprit de confraternité n'allait pas jusqu'à distribuer des secours aux malades ; ce n'est que dans les associations ouvrières que la mutualité n'abandonnait pas le confrère dans le besoin.

On a vu qu'à Bâle chaque corps de métiers était représenté au conseil de la ville par un conseiller et un zunftmestre. Assistés des sexvirs, ces deux officiers pourvoyaient à l'administration corporative. Cependant leurs attributions n'étaient pas les mêmes. Comme délégué du conseil, le premier était plus particulièrement chargé de veiller à l'intérêt public. C'est lui qui recevait, au nom de la ville, le serment annuel des affiliés, qui en avait le commandement, comme miliciens, qui portait à leur connaissance les ordres d'en haut, de même qu'il transmettait leurs résolutions au conseil. Mais ce qui donnait à la corporation son vrai caractère, c'était, non sa participation au gouvernement municipal, mais son droit de juridiction et de coercition. Elle l'exerçait même hors de son sein, puisqu'elle pouvait contraindre à l'affiliation tous ceux qui entreprenaient sur les métiers qu'elle exerçait. Nous avons déjà vu qu'elle avait le droit de punir les contraventions de droit commun, dont l'artisan se rendait coupable. Bien entendu, c'étaient les infractions aux règlements qu'elle-même avait édictés, qu'elle poursuivait de préférence. Elle avait la haute main non seulement sur sa propre fabrication, mais même sur tous les produits analogues qui se rencontraient sur le marché. La tribu des épiciers-merciers, *Zum Safran,* était spécialement chargée de la vérification annuelle des balances, des poids et des mesures ; c'était l'office que remplissait jadis le *Hengeisen* de nos colonges alsaciennes. L'amende, la confiscation des marchandises, l'exclusion, l'exil même, telles étaient les peines que la corporation pouvait prononcer.

III

Nous avons vu que, sur les quinze tribus de Bâle, quatre étaient des corps de marchands. Leur commerce ne se bornait pas aux productions du sol. Nous avons déjà vu qu'il importait, d'une part, les épiceries du sud, de l'autre, les draps du nord. L'importation des draps suffit pour nous expliquer les conflits qui pouvaient surgir entre les négociants et les hommes de métiers. Pour ne citer que les drapiers, il est évident qu'affranchis des grands risques du commerce et des frais de transports qui grevaient l'importation, ils avaient la partie belle. Du moment que les corps de métiers formèrent la majorité au sein de la cité, leur politique économique tendit à réduire le plus possible les profits du commerce. Mais les négociants avaient un double avantage sur les artisans; d'une part, leurs capitaux, de l'autre, la situation de Bâle sur le haut Rhin, qui en faisait nécessairement une place de transit. C'est par Bâle que l'Allemagne échangeait son sel, ses toiles contre les tissus de France, contre les laines d'Espagne, contre les cuirs et le safran; par le Rhin lui venaient le lin et le chanvre, les fourrures, les laines de la Flandre, les draps de Malines et de Louvain, de Strasbourg, de Haguenau, de Saverne, le fer, le cuivre, l'étain, le poisson salé, qu'il réexpédiait en Italie contre des épices et des produits du Midi, le riz, l'huile, le savon, le papier, des filés, de l'acier. La meilleure part de ce commerce se faisait à la commission, pour le compte de tiers; il n'y avait que l'importation pour la consommation locale, dont les Bâlois faisaient leur affaire. Cependant dès le XIVe siècle, les drapiers, les toiliers, les tanneurs de Bâle exportaient une partie de leur fabrication. Le forain qui importait ou exportait, payait à l'évêque le tonlieu sur la valeur de la marchandise, 4 deniers par livre ou 1.66 %; si, pour le transit, l'intermédiaire était un indigène, le tonlieu n'était que de 2 deniers, tandis que l'importateur ou l'exportateur de Bâle ne payait rien.

Indépendamment de ce droit sur les transactions, le transit simple était passible d'un péage, également au profit de l'évêque : 1 denier par bête de somme ou par roue de voiture. Ces deux droits, tonlieu et péage, étaient le prix dont le commerce payait l'entretien des routes, la vérification des monnaies, des poids et des mesures, le sauf-conduit du seigneur terrien, à qui incombait la police du marché. Si à Bâle l'évêque ne tenait pas ces attributions de l'immunité, on peut supposer qu'elles résultaient de son titre antérieur de *defensor civitatis*.

Indépendamment des droits de l'évêque, la ville obtint, en 1366, de l'empereur Charles IV, l'autorisation de prélever pour son propre compte une taxe de 1/2 florin par balle de marchandise qui transitait. En 1373, elle se rendit acquéreur du tonlieu et du péage par voie d'engagement, et, en 1377, elle porta son droit de transit à un florin. Cette taxe était tout en faveur du commerce local, qui en était affranchi. Elle se maintint pendant plus d'un siècle au même taux ; en 1489 seulement, le conseil le réduisit à un tiers.

Toute marchandise étrangère, aussi bien celle qui ne faisait que transiter que celle qui se vendait sur place en gros, était entreposée à la halle aux ventes, au *Kaufhaus*. C'est là que la ville recouvrait son dû ; mais si le commerce y trouvait plus de sécurité, l'exagération des taxes l'induisait à frauder. Il fallut prendre des mesures pour le détourner des chemins de traverse, où ses marchandises échappaient à la perception des droits ; au XV[e] siècle, quand les transactions devinrent plus actives, on consentit des rabais pour ne pas nuire à leur développement. Affranchies du tonlieu, dès qu'elles étaient destinées à la consommation locale, les marchandises ne payaient alors plus qu'un droit d'entrepôt. C'est au *Kaufhaus* que les artisans allaient se pourvoir de leurs matières premières, les négociants des produits fabriqués ou des denrées qu'ils revendaient en détail, mais avec défense de les accaparer pour en spéculer : celui qui achetait au-delà de ses besoins, ne pouvait revendre qu'au prix coûtant. A l'arrivée de la marchandise, le commerce local avait vingt-quatre heures pour s'approvisionner. Après

2

ce délai seulement, le marchand forain pouvait acheter à son tour. Partout au moyen-âge on veillait à ce que le consommateur pût satisfaire directement à ses besoins, sans payer le bénéfice d'intermédiaires inutiles. Des courtiers avaient pour office de mander l'arrivée des marchandises aux intéressés; les transactions ne commençaient qu'après que tout le monde avait été prévenu. Ces agents y jouaient un rôle prépondérant, parce que personne mieux qu'eux ne connaissait les rapports de l'offre et de la demande. Les ventes à livrer étaient formellement défendues. L'importateur pouvait charger le courtier d'écouler ses marchandises, et le courtier même pouvait opérer pour son propre compte; mais c'était une porte ouverte aux abus, que tout le système tendait à prévenir. Tous les agents du *Kaufhaus*, depuis le comptable qui en tenait les écritures, jusqu'au dernier emballeur, de même que les particuliers qui y trafiquaient, relevaient de deux délégués du conseil; c'étaient ces officiers qui maintenaient les règlements, qui avaient la police des marchandises entreposées au-dehors et des transactions auxquelles elles donnaient lieu, qui connaissaient des fraudes dans l'acquit des droits et des dettes consignées dans les livres du comptable, en conformité de l'antique *jus mercatorum coloniensium*. L'exécution de leurs sentences était parée. Ils frappaient d'amende les fraudes au détriment du fisc, et accordaient des gages aux créanciers qui ne pouvaient se faire payer.

Les jours de marché, le lundi et le vendredi, le *Kaufhaus* servait aussi à la vente en détail des draps et des toiles, des épiceries et des produits ouvrés de l'industrie locale. Le marché de Bâle était très ancien. L'évêque, qui en avait la juridiction, qui le pourvoyait d'argent monnayé, qui y maintenait la paix publique, y percevait aussi le tonlieu. Le forain le fréquentait sur le même pied que le bourgeois; seulement sa concurrence était de trop, et quand, en 1373, la ville prit la haute main sur le marché, l'étranger n'y fut plus admis que deux fois par mois. Même avant le transfert des droits de l'évêque au conseil, il semble que le prélat se fût déjà dessaisi de certaines de ses prérogatives en faveur des corps de

métiers : on a vu que les épiciers-merciers étaient détenteurs de l'étalon de l'aune ; il en était de même des poids divisionnaires en bronze, tandis que les maréchaux et les bouchers étaient chargés de l'étalon du quintal en fonte, les jardiniers des mesures caves pour les grains, les débitants de vin des mesures caves pour les liquides. A la frappe des monnaies, les *Hausgenossen* joignaient la police du marché et la vérification des mesures. Ces attributions remontaient évidemment au temps primitif des offices épiscopaux.

En dépit de la situation avantageuse de Bâle, pour devenir une place de grand commerce, il fallait néanmoins que l'homme lui vînt en aide. Les contreforts de la Forêt-Noire produisaient du vin ; le Sundgau, les plaines de l'Alsace du blé. Pour l'échange de ces denrées, on ne pouvait utiliser la place où se tenait le marché, qui était en contre-haut, près de la cathédrale. L'évêque Henri de Thun engagea le trésor de son église pour construire le pont sur le Rhin, le seul qui existât alors entre Constance et la mer, et pour créer, à l'entrée du fleuve en ville, un marché pour les produits du sol. Ce pont sur le Rhin est antérieur à la construction des ponts sur les deux affluents qui traversent la banlieue, la Wiese sur la rive droite, la Birse sur la rive gauche. En 1295 seulement, la ville acquit, moyennant 30 marcs d'argent, le droit d'établir des ponts sur la Birse. Quant à la Wiese, ce n'est qu'en 1432, qu'on parvint à s'entendre avec les margraves de Bade pour y construire un pont de voiture. Jusque-là il n'y avait eu que des gués. Des droits spéciaux de péage et de pontenage étaient affectés à l'entretien de ces travaux.

Quelque pénible et irrégulière que fût la navigation fluviale au moyen-âge, on la préférait aux transports par terre. Avant de s'infléchir vers le nord, le Rhin reçoit les eaux de l'Aar, de la Reuss, de la Limmat, rivières navigables au moins à la descente, qui faisaient de Bâle l'aboutissant naturel de toute la batellerie des versants suisses des Alpes et la tête de ligne de celle du Rhin moyen. Mais, chose singulière, tandis que sur la Limmat, il existait un collège de nautes déjà du temps des Romains, à Bâle la corporation des bateliers-pêcheurs ne remontait qu'à 1354. La rapidité du cou-

rant ne permettait pas la remonte, et il fallait rétrocéder les bateaux aux bateliers d'aval. Le transbordement des marchandises était fréquent, parfois obligatoire. A l'origine, on payait un péage à Laufenbourg, à Bâle, à Strasbourg. En 1394, le roi des Romains Wenceslas autorisa la perception d'une taxe au Petit-Kembs, sur la rive droite; vers la même époque, Brisach commença à exiger un droit de transit, comme à Bâle. Au XVIe siècle, depuis Bâle jusqu'à Cologne, on ne comptait pas moins de trente-un bureaux de péage. En 1425, les bateliers de Strasbourg obtinrent de l'empereur Sigismond le monopole de la navigation en amont jusqu'au lac de Constance. Mais Bâle protesta et fit maintenir à sa batellerie la remonte du fleuve, dans la partie est-ouest de son cours.

A tous ces obstacles s'ajoutait le droit d'épave, la *Grundruhr*. Si le courant portait un bateau sur un atterrissement, sur un banc de sable ou contre un tronc d'arbre caché sous l'eau, il devenait, contenant et contenu, la propriété du seigneur riverain.

Le Rhin était naturellement la voie que prenaient les négociants pour se rendre aux foires de Francfort. On s'y procurait des draps, des épiceries, des drogues. Le voyage se faisait en bateau à la descente, à cheval à la remonte. Arrivé à Francfort, on se défaisait de son bateau et l'on achetait une monture, qu'on revendait au retour. Le transport par eau des marchandises qu'on ramenait de Francfort, était l'exception ; il n'était possible qu'au moyen du halage. On préférait de beaucoup le transport sur essieu; dans ce cas, comme dans l'autre, le voiturier se chargeait de tous les frais. Ce mode d'expédition était déjà pratiqué au XIVe siècle. Les voituriers de Strasbourg étaient partout renommés pour l'expérience qu'ils avaient de cette route; ceux de Bâle étaient hors d'état de la leur disputer. Les stations qui figurent dans la Table de Peutinger et dans les Itinéraires, étaient encore au moyen-âge les gîtes d'étapes du commerce. Quoique plus dans l'intérieur des terres, *Arialbinum*, tient la place de Bâle comme tête de ligne. *Cambete* est le Grand-Kembs, *Stabula*, près de Banzenheim, se retrouve comme bureau de péage autrichien à Otmarsheim. Puis viennent Brisach, *Helellum* ou Ell, Strasbourg,

Saletio ou Selz. C'est pour la protection de ces routes qu'au XIII[e] siècle, les Hohenstaufen ont fondé les villes impériales, quand les donjons des Vosges, qui en avaient été chargés d'abord, devinrent des repaires de brigands.

A Bâle aboutissaient également les routes qui, d'Ulm et d'Augsbourg, de Nordlingue et de Nuremberg, servaient au commerce avec le centre de la France, soit par le plateau de Langres, soit par la Franche-Comté, en suivant toujours le tracé des anciennes voies romaines. L'antique chaussée qui traversait la Suisse en diagonale, au revers du Jura, depuis le lac de Constance, par Zurich, Brugg, Soleure et Avanches, jusqu'à Genève, était toujours sa principale artère. Pour rejoindre cette route, Bâle se servait des passages du Jura, dont l'un au moins, celui du Haut-Hauenstein, remontait aux Romains. Par là il était en relation avec Genève, Lyon, Barcelone, comme avec le Grand-Saint-Bernard. Cette route était voiturable, tandis que le col du Bas-Hauenstein n'était praticable que pour les bêtes de somme. Ce dernier passage ne prit de l'importance que vers la fin du XIII[e] siècle, après l'ouverture de la route du Saint-Gothard, le *mons Elvelinus* des Romains. L'extension territoriale de Bâle vers le sud le rendit maître de ces voies de communication et des péages qui en dépendaient.

A cette époque, le plus avantageux des passages des Alpes était le Septimer. De même que le Saint-Bernard, c'étaient les Romains qui l'avaient créé. La route qui y menait et qui servait de trait d'union entre les lacs de Zurich, de Wallenstadt et de Côme, permettait, sur de longs trajets, d'user de bateaux pour le transport des marchandises. D'étape en étape, elle aussi suivait les anciens itinéraires. Le seul de ces passages dont les Romains n'aient pas préparé l'accès, est celui du Saint-Gothard. C'est le plus direct de tous. De même que celle du Septimer, cette route se prêtait, par le lac des Quatre-Cantons et le lac Majeur, aux transports par eau. Par Gênes, le port rival de Venise, c'était la véritable voie d'accès de la vallée du Rhin, et, chose digne de remarque, son ouverture est contemporaine des premières ligues des cantons primitifs. Quant

à Venise, elle avait sur Gênes l'avantage d'un chemin plus facile par le Brenner. La route était voiturable, et, dès l'an 1000, on la préférait à celle du Septimer.

Les voies de communication constituent le grand outillage du commerce ; la comptabilité, les espèces monnayées, le crédit en sont le petit. Que pouvait être la tenue des livres, à une époque où il était si rare de savoir écrire et qui n'avait pas de cursive, où l'on ignorait à peu près l'art de la division et ne se servait que de chiffres romains? Les chiffres arabes commencèrent à se répandre en Italie au XIIe siècle; à Bâle on ne les connut qu'au XVe, et ce furent les corps de marchands qui en répandirent l'usage. Tant qu'on ne fit d'affaires qu'entre soi, à la bonne franquette, on tint ses comptes de mémoire; ce ne fut que, par le commerce avec l'Italie, qu'on apprit à tenir des écritures. La diversités des monnaies et leurs fluctuations exigeaient des connaissances spéciales, qui donnèrent lieu à l'industrie des changeurs. C'est également d'Italie que vint l'usage des lettres de change, que l'Eglise proscrivit, en 1257, et qui, vu de mauvais œil par la ville, ne prit tout son développement à Bâle qu'au commencement du XVe siècle.

Le commerce de l'argent, la banque, était entre les mains des Juifs, des Lombards, des Caortins. Les Juifs surtout étaient les grands bailleurs de fonds; déjà en 1395, la ville emprunta d'un coup 4300 livres du juif Moyse de Colmar. Cependant on évitait le plus possible de recourir au crédit : par le seul fait d'en user, le marchand se rendait suspect; aussi les faillites étaient-elles rares. Cependant au XVe siècle, les capitaux commencèrent à s'associer pour commanditer l'exportation de produits manufacturés. C'est par là que les corps de métiers se laissèrent envahir peu à peu par les capitalistes. Dès la fin du XVe siècle, il y eut une réaction contre les sociétés de commerce, qui ruinaient les artisans; ce fut l'autorité impériale et plus tard Luther, qui en donnèrent le signal.

IV

Le tremblement de terre qui renversa Bâle, en 1356, entrava à peine son développement. Aux droits fiscaux acquis de l'évêque en 1373, la ville ajouta, en 1386, l'avouerie, la juridiction; en même temps elle arrondit son territoire, sur la rive droite du Rhin, par l'acquisition du Petit-Bâle, au sud jusqu'aux contreforts du Jura. Ce fut l'œuvre des deux générations qui, après la catastrophe de 1356, précédèrent la réunion du concile général. Plus tard l'expulsion de la noblesse arrêta net cette politique d'expansion et d'agrandissement, dont les finances et le crédit de la commune avaient fait les frais. En 1362, elle racheta toutes les rentes qui grevaient son budget, moyennant un capital de 1500 livres, dont elle payait l'intérêt, à raison de 8 %; de 1390 à 1430, sa dette monta de 160,000 à 240,000 livres, dont l'intérêt ne revenait plus qu'à 4 ou 5 %. La dette publique représentait, sinon le quart, du moins un sixième de tout l'avoir des particuliers.

Cette prospérité coïncide avec les progrès du commerce. Le négoce bat son plein au XIVe siècle; plus tard les conflits avec la féodalité et le brigandage sur les grandes routes, qui en fut la conséquence, de même que le développement de la production locale, furent les avant-coureurs de son déclin. En 1362, on avait sacrifié l'industrie à l'importation; à partir de la modification opérée, en 1382, dans le régime communal, le conseil fit de son mieux pour attirer de nouveaux métiers, susceptibles de faire concurrence aux artisans du dehors sur les marchés étrangers.

Cependant, en matière de contributions, les corps de métiers se laissèrent leurrer par des idées égalitaires, qui agirent au rebours de leurs intérêts. Pour que tout le monde eût sa part des charges communes, on imposa le blé, le vin, le sel. Les prolétaires payèrent ainsi 1 $^2/_3$ % de leur salaire, tandis que, persuadé que le tonlieu qui frappait le commerce en détail, n'enchérissait pas la marchan-

dise et se prélevait sur le bénéfice du marchand, on le tenait quitte de ses contributions directes, si le produit de l'impôt indirect leur était supérieur. C'était favoriser le commerce aux dépens du fisc; mais quand, après cela, on substitua à l'ancien péage perçu sur le forain qui transitait, des droits *ad valorem* dont l'indigène était exempt, ce fut, pour le commerce, une prime qui profitait également aux intérêts du fisc, puisque les ventes et les achats des étrangers étaient, les unes et les autres, passibles du tonlieu; les marchandises payaient ainsi le double, soit 3.2 % au profit de la ville. Rien ne contribua plus à faire de Bâle une place de commerce, de simple lieu de transit qu'il était. Son unique souci fut dès lors d'empêcher les pratiques qui fraudaient ses droits, telles que les ventes de marchandises *extra-muros,* les achats de denrées à livrer par les paysans des environs, en couverture des avances usuraires du négociant sur les récoltes à venir, les opérations par correspondance, dont l'usage se répandit dès le commencement du xve siècle, la fréquentation des foires et des marchés du voisinage.

Le haut prix des transports, les péages qui grevaient et entravaient la circulation des marchandises, étaient autant de primes pour le travail local. A côté des épiceries et des salaisons que le commerce ne pouvait se procurer que par l'importation, il y avait la quincaillerie, la mercerie, les draps, les toiles, que les corps de métiers produisaient eux-mêmes, tant que la consommation locale ne se montrait pas trop exigeante. C'était aux corps de marchands, surtout aux merciers-épiciers, à provoquer d'autres besoins, en répandant le goût des nouveautés, des modes changeantes, dont l'invention était le fait d'une culture plus avancée et plus raffinée. En attendant, la substitution des produits locaux aux articles importés entraîna de singulières anomalies chez les merciers-épiciers-quincailliers, ou poêle du Safran. Ce fut au Safran qu'on incorpora les fondeurs en cuivre, les tréfiliers, les épingliers, et non aux maréchaux ou aux orfèvres, les mégissiers et les parcheminiers, et non aux tanneurs, les fabricants de cartes à jouer, et non aux peintres, par la seule raison que, dans le principe, c'étaient eux qui importaient et qui

vendaient les articles que ces artisans produisirent plus tard sur place. A l'origine, tant qu'il ne s'agit que d'évincer des concurrents étrangers, la liberté du travail au sein de ces corporations ne connut pas de limites; mais quand, alléchés par l'économie qu'ils faisaient sur les transports, les nouveaux métiers se furent multipliés au-delà des besoins de la consommation locale, il fallut bien restreindre le nombre des patrons et celui de leurs ouvriers. Seulement l'autonomie de la tribu était alors assez bien établie, pour qu'elle pût prendre ces mesures sans avoir à faire appel à l'autorité de l'évêque, ni même à celle de la ville.

Comme articles de grande consommation, le moyen-âge connaissait le poivre, le gingembre, le safran; c'étaient les ingrédients des épices composées dont nos ancêtres relevaient leur cuisine. A cette époque, dans notre contrée, on cultivait le safran; à Bâle, c'était l'exposition du sud-est qui était la plus favorable. Pour pulvériser ces matières premières, dont le mélange se vendait en poudre, la corporation avait un pilon à elle; cette usine, dont les épiciers disposaient à tour de rôle, comme les foulons de leurs moulins à foulon, les tanneurs de leurs moulins à tan, était le dernier vestige de la communauté des serfs ouvrant ensemble les produits du domaine seigneurial. Au regard du public, l'usage du pilon était soumis à un contrôle officiel pour prévenir les falsifications.

On a vu qu'à Bâle les drapiers et les toiliers formaient deux corps de métiers distincts; à la longue, leur production ne suffit plus a la demande; l'importation des draps par les marchands drapiers, *Zum Schlüssel,* des tissus légers par les merciers prit si bien le dessus, qu'en 1506, les drapiers et les toiliers fusionnèrent pour ne plus former qu'une seule tribu des tisserands. C'était l'importation libre des draps, accordée, dès 1362, dans l'intérêt des consommateurs, qui avait donné le coup de grâce à l'industrie des drapiers. Quant aux toiliers, ils n'avaient jamais été entrepreneurs de travail, ne travaillant guère qu'à façon pour le compte des ménages. La vente en détail des tissus importés ne laissa pas de soulever des conflits entre les marchands-drapiers et les merciers, quand ces derniers

prétendirent débiter des draps fins à l'instar de leurs concurrents.

Dans le commerce des tissus, Bâle ne devint place d'exportation, que quand on commença à y employer le coton. Les Maures avaient introduit le tissage du coton en Sicile et en Espagne. Aux XIIIe et XIVe siècles, Florence, Milan, Barcelone étaient les grands marchés de cette nouvelle industrie. Elle pénétra dans l'Allemagne du Sud vers le milieu du XIVe siècle. A Bâle, la première mention qu'on en trouve, remonte à 1367. C'était l'époque où l'ancien droit de transit fut porté au centuple, et il n'est pas impossible que cette aggravation eût pour but d'acclimater cette nouvelle branche de travail. Ce qui est certain, c'est qu'en 1392, le conseil donnait lui-même du coton à filer à de pauvres femmes. Le tissu qu'on en tirait, était le *Schürlitz,* dont à l'origine la chaîne était de chanvre ou de lin ; la fabrication en devint bientôt assez prospère pour faire concurrence aux articles similaires de Milan et de Biberach sur les marchés étrangers. Une marque spéciale apposée par l'autorité en garantissait la provenance. Pour donner un grand essor à cette industrie, il aurait fallu que les exportateurs pussent faire travailler à façon, comme à Ulm et à Augsbourg, chez les tisserands du dehors, dont la main-d'œuvre était meilleur marché. Malheureusement le mauvais vouloir de la corporation ne permit pas de réaliser ce progrès.

V

A cet organisme qui s'ossifiait, le concile général rendit la circulation et la vie. Pendant quelques années, il fit de Bâle une ville cosmopolite, presque une capitale. Avant tout il fallut en rendre l'accès plus facile aux puissants du siècle, laïques et ecclésiastiques, qui se rendaient à ces grandes assises de la chrétienté. Pour améliorer les chemins et les ponts de son territoire agrandi, le conseil obtint, en 1431, de l'empereur Sigismond l'autorisation d'établir de nouveaux péages et de nouveaux pontenages. Il fallut créer de

nouvelles industries et préparer de nouveaux logements dans des maisons qui n'avaient pas été bâties pour prendre des locataires. Des rez-de-chaussée on fit de nouveaux magasins. Dans les baux, les propriétaires s'obligeaient à fournir à leurs hôtes le bois, le charbon et le sel, comme ils fournissent aujourd'hui le gaz et l'eau. Ce fut là que s'installèrent les riches négociants venus à la suite du concile, les changeurs et les banquiers, les orfèvres et les joailliers, les marchands de tapis, de velours et de soieries. Le long des maisons, dans les rues, sur les places publiques et jusque dans l'intérieur de l'hôtel-de-ville, on établit à demeure des échoppes en bois, qui ne se montraient autrefois que devant la cathédrale, les jours de marché.

On avait assez de notions économiques pour prévoir l'excédant de métaux précieux que le concile allait faire affluer. Avant même qu'il se réunît, l'empereur Sigismond fonda à Bâle un troisième atelier pour la frappe des monnaies d'or de l'Empire. Le premier était à Francfort, qui était le grand marché pour l'importation des marchandises des Pays-Bas et de la Hanse; le second à Nordlingue, par où passait le commerce avec Venise. La création d'un nouvel atelier était le meilleur moyen de prévenir l'accaparement de l'or par les Lombards et les Juifs. En 1509, l'atelier de Bâle fut transféré à Augsbourg; mais, comme compensation, l'empereur Maximilien Ier autorisa la ville à frapper une monnaie d'or pour son propre compte.

Le change, la banque, le commerce d'importation prirent un développement considérable. Mais les grandes affaires étaient surtout entre les mains des étrangers; le commerce local se contentait de revendre en détail. Et cependant on constate pour cette période un énorme accroissement des fortunes privées; parmi les marchands de drap et les épiciers-merciers-quincailliers, même parmi les maréchaux, on trouve des particuliers qui doublèrent, triplèrent ou quadruplèrent leur capital.

L'apparition sur le marché de produits nouveaux ou de meilleur goût stimula l'émulation des artisans. Les vieux métiers commen-

cèrent à se transformer en industries d'art. C'est au concile que remonte la renommée des orfèvres et des fondeurs de Bâle, le goût des belles constructions et de la peinture, le pavage des rues, l'usage plus fréquent des vitres pour la fermeture des fenêtres. Ce fut alors que se montrèrent pour la première fois des brodeurs en soie, des passementiers, des confectionneuses de modes, des tisseuses de tapis. Ce fut alors qu'on s'essaya aux métiers qui devaient affranchir la consommation locale de l'importation des produits d'Augsbourg, de Nuremberg, de Cologne. Ce fut aussi l'époque des premiers progrès de la mégisserie et de la fabrication du papier, qui devaient devenir un jour des industries si prospères.

Mais cet épanouissement avait quelque chose de factice et ne se prolongea qu'en partie au-delà du concile. A peine se fut-il prorogé, en 1437, que la famine, en 1438, la peste en 1439, les guerres qui, dès 1443, entravèrent la circulation des marchandises, amenèrent une prompte décadence. En 1441, le conseil se plaignait déjà de la dépopulation de la ville; ce fut alors qu'on abaissa les droits d'admission à la bourgeoisie. Et ce qu'il y a de plus significatif, quand, en 1446, les rôles des contributions comptaient 593 contribuables dont la fortune dépassait 200 florins, en 1454, il n'y en a plus que 460. C'étaient les étrangers qui avaient recueilli les grands bénéfices du concile, et le commerce local ne trouva même plus les fonds nécessaires pour commanditer l'exportation du *Schürlitz*. Ce fut la ville qui intervint, pour soutenir de ses capitaux cette intéressante industrie.

VI

A tous les points de vue, les années qui suivirent le concile furent une ère de recul. L'émigration de la noblesse, de 1445 à 1449, mit fin à toute ambition politique, à toute extension territoriale. L'unique souci de ces gens de métiers et de commerce, qui auront dorénavant la haute main dans les affaires publiques, c'était d'assurer

la protection des routes qui menaient chez eux, de prévenir l'établissement de nouveaux péages et les pillages à main armée, forme spécifique des guerres de la féodalité contre les villes. Quand l'occasion se présenta d'acquérir de la maison d'Autriche les villes forestières, ce qui aurait permis de s'étendre à l'est sur le Rhin et de prendre possession des passages de la Forêt noire, qui menaient au cœur de l'Allemagne et dans la vallée du Danube, Bâle refusa d'y engager ses fonds. On préférait développer les relations avec la France, pour profiter des facilités qu'à partir de Louis XI, ce pays accorda au commerce avec les cantons confédérés. La participation aux guerres de Bourgogne eut précisément pour résultat de consolider ces relations. On ne se préoccupa plus que de développer le travail et la production.

On retrouva son compte dans la transformation d'une industrie locale. La mode avait adopté un tissu à ramages bicolores. C'est le *Vogelschürlitz,* dont la chaîne et la trame étaient en coton, et qui dérivait du *Schürlitz*. Sur le fond se détachaient par couples des oiseaux, quelquefois des lions, séparés par la palmette sassanide. Les tisserands de Bâle, aidés des teinturiers, trouvèrent moyen d'imiter ce tissu, dont le prix était très rémunérateur. La corporation prit l'initiative de toutes les mesures qui pouvaient rendre cette fabrication prospère. En 1463, elle institua un contrôle officiel de ses produits, attesté par une marque apposée sur chaque pièce. Dès lors, d'année en année, on suivit les progrès de la mode. En 1489, on introduisit la fabrication d'un nouveau genre imité de celui de Francfort; en 1490, aux oiseaux primitifs on substitua des points ou des œils. Mais en même temps on limita la production annuelle, pour que l'abondance de l'offre ne dépréciât point la marchandise. Ne visant pas à produire en grand, le métier put d'autant mieux soigner sa fabrication. En 1508, le conseil rendit au nouveau tissu le témoignage qu'aucune autre ville ne pouvait entrer en concurrence avec Bâle.

Le coton que le tisserand ouvrait, venait d'Italie en laine ou en filés. S'il achetait plus d'un quintal de coton brut, il était tenu de

rétrocéder à ses confrères, au prix coûtant, telle quantité qu'on lui demandait. Le filage se faisait dans les couvents de femmes ou chez les béguines. Avant d'employer les filés, le tisserand était tenu de les faire visiter, et il ne pouvait en faire commerce à moins de leur avoir donné une nouvelle façon. Dans le principe, il blanchissait et teignait lui-même. Mais avec les progrès de la technique, il se fit un départ dans le travail, et, en 1471, Bâle comptait déjà plusieurs teintureries prospères. Ulm avait la spécialité de la teinture en rouge, Augsbourg en noir, Cologne produisait des tissus carrelés ou rayés bleu et blanc ; c'étaient aussi les couleurs du *Vogelschürlitz* de Bâle. Pour le bleu, on employait l'indigo de préférence au pastel. L'indigo était connu à Bâle dès la seconde moitié du xve siècle.

Ce qui empêcha cette fabrication, comme l'industrie textile en général, de prendre tout son développement, ce fut l'égoïsme professionnel. La corporation ne voulut admettre personne au partage de ses bénéfices. Elle monopolisa à son profit la vente en gros et en détail. Elle défendit d'employer la main-d'œuvre du dehors au filage et au tissage, quoiqu'elle coûtât moins. Quand d'autres tissus évincèrent ses propres articles, elle eut beau changer son fusil d'épaule et, à la place du *Vogelschürlitz*, fabriquer des draps, dans aucune branche ses prix de revient ne lui permirent de soutenir la concurrence des toiliers d'Ulm, des drapiers de Strasbourg, qui pouvaient librement faire tisser à la campagne. Voilà pourquoi l'exportation n'a jamais réussi aux artisans de Bâle. C'était se vouer à l'avance au sort des petites villes impériales, comme Memmingen, comme Biberach, dont les tisserands avaient aussi eu leur jour de splendeur et dont la décadence fut tout aussi rapide, faute d'avoir compris les vraies conditions de la lutte. Heureusement pour Bâle, personne ne pouvait le priver de son transit, et la fabrication du papier, l'imprimerie vinrent juste à point pour démontrer que la liberté du travail était la première condition de son développement.

Dès le temps du concile, un Bâlois, Henri Halbisen, avait commencé sur une grande échelle à fabriquer du papier. Mais l'entre-

prise ne put pas se soutenir : il fallut des étrangers, les Galliziani, pour rendre cette industrie durable et florissante.

Leur établissement est quasi contemporain de celui de Halbisen ; il est mentionné à partir de 1451 jusqu'en 1521. Ces nouveaux venus ne prétendaient nullement à un privilège exclusif. Ils se faisaient concurrence entre eux et ne mirent pas obstacle à la création d'autres usines rivales. L'invention de l'imprimerie assura l'avenir de cette fabrication. La production était incessante, et la nuit même n'arrêtait pas le travail. Les Galliziani essaimèrent avant la fin du siècle; l'un alla diriger la papeterie badoise d'Ettlingen ; un autre fonda celle d'Epinal. La foire de Francfort devint le grand marché des papetiers de Bâle ; de là leurs produits se répandaient jusqu'aux bords de la mer du Nord et de la mer Baltique. Le papier à la tête de bœuf et au couperet, l'un des filigranes usités à Bâle, servit aux impressions de Strasbourg, de Spire, de Heidelberg, de Mayence, de Nuremberg, de Lubeck, de Rostock, voire à celles de Caxton à Londres.

On ne peut douter que cette industrie n'ait puissamment contribué à acclimater celle dont Bâle a le plus sujet de s'enorgueillir, l'imprimerie. Ce fut sans doute un ouvrier de Gutemberg, Berthold Rodt ou Ruppel, de Hanau, qui, après la prise de Mayence, y fonda le premier atelier. Il y trouvait des graveurs en bois et en cuivre, des enlumineurs, des fabricants de cartes à jouer, des fondeurs de cuivre, les artisans qui partout ont préparé la voie aux imprimeurs. Plus tard les typographes feront appel aux artistes de la Souabe et de la Franconie, aux Holbein, aux Urs Graf, aux Schæuffelein, dont la collaboration fera de leur industrie un véritable art décoratif. Qui ne connaît les chefs-d'œuvre sortis des presses des Froben, des Kratander, des Herwag, des Episcopius, des Oporinus, des Pétri et de tant d'autres?

L'imprimerie ne va pas sans le commerce des livres. La plupart des imprimeurs vendaient eux-mêmes les produits de leurs presses. Mais leur fonds de roulement était trop restreint, pour qu'ils pussent se passer de commandite. Ils préféraient de beaucoup travailler à

façon pour le compte d'un éditeur, qui courait les risques, mais qui avait aussi les bénéfices de l'entreprise.

L'université avait elle aussi servi de précurseur à l'imprimerie. On sait que l'initiative de sa fondation revient au pape Pie II, à Ænéas Silvius, qui connaissait Bâle pour avoir pris part au concile. Quand il en fit la proposition, le conseil eut du mal à se résoudre. Les immunités du corps universitaire lui causaient de vives appréhensions. Il craignait aussi la turbulence des écoliers, qui pouvaient le mettre aux prises avec les juridictions du dehors. Il songeait aussi aux sacrifices qu'exigerait le salaire des professeurs; cependant il calculait que chaque écolier ferait une dépense annuelle de 20 florins et que, s'il n'en venait que 500, la circulation des capitaux en serait augmentée de 1000 florins. Mais il y avait un autre avantage que nul ne pouvait prévoir alors : ce n'étaient pas seulement des ouvriers qu'il fallait à l'imprimerie naissante: elle avait aussi besoin de correcteurs instruits, comme Sébastien Brant et Reuchlin, et d'éditeurs capables de discerner les livres nécessaires à la rénovation des études, et ce fut l'université qui lui donna les uns et les autres. De 1470 à 1480, on compte 21 imprimeurs et libraires; de 1480 à 1490, ce nombre s'accroît de 17, et de 1490 à 1500, de 20 nouvelles officines. De tous les articles de luxe, le livre était peut-être alors celui qui procurait le plus de bénéfices. A cette époque, tout le commerce des livres en Allemagne était entre les mains des Bâlois Amerbach et Pétri et du Nurembergeois Koberger. Les foires de Francfort, de Lyon, de Leipzig, de Nordlingue et de Strasbourg étaient les principaux centres de leurs opérations. Dès 1473, l'imprimeur bâlois Bernard Richel fréquentait la foire de Leipzig. Mais celle de Francfort était plus importante; c'était là que les libraires s'assortissaient de leurs nouveautés, que les imprimeurs apprenaient à connaître les besoins du marché et que les uns et les autres réglaient réciproquement leurs comptes.

Il semble que l'expédition habituelle d'une marchandise aussi encombrante que les livres, eût dû développer à Bâle l'industrie des transports. Il n'en fut rien. Pas plus qu'avant, ses voituriers ne

furent en état de lutter avec ceux de Strasbourg. En général, c'est Strasbourg qui était alors le grand propulseur de la circulation dans l'Allemagne du Sud, tant pour les marchandises que pour les lettres et le numéraire.

Par la nature et le mode de leur production, par le nombre des ouvriers qu'elles employaient, par l'importance des capitaux qu'elles absorbaient, la papeterie et l'imprimerie échappaient à la vieille réglementation des corps de métiers. Dès l'origine, on les considéra comme des professions libres. Dans le principe, les papetiers se considéraient volontiers comme ressortissant aux merciers-épiciers, qui avaient été jusque-là les importateurs du papier, mais quand, en 1508, la corporation prétendit un droit de contrainte même contre un imprimeur, le conseil rendit un décret qui s'en remettait aux intéressés du choix de la tribu dont ils voulaient faire partie. Dès 1470, on admit de simples ouvriers au droit de bourgeoisie. Ils purent se mettre en ménage; leurs femmes et leurs enfants trouvaient de l'occupation dans les mêmes ateliers. En 1540, les patrons et leur personnel furent affranchis du service des gardes et veillées. Mais ce fut aussi dans ces professions que se manifestèrent d'abord les inconvénients de la grande industrie. En 1471 déjà, les ouvriers imprimeurs se mirent en grève. Le mal s'aggrava, quand Bâle cessa d'être un des grands centres de l'imprimerie. Ce fut le commencement du prolétariat, d'autant plus sensible pour les ouvriers, qu'ils étaient en dehors de l'organisation corporative et qu'ils ne participaient pas aux institutions de prévoyance qu'elle avait créées. A partir du XVIe siècle, les ouvriers papetiers tombèrent à la charge de l'assistance publique; à diverses reprises, le conseil mit leurs patrons en demeure d'améliorer les salaires ou de cesser leur industrie. C'est pour parer à cette situation, qu'en 1661, les imprimeurs se constituèrent en corps de métiers: leur premier soin fut d'établir une caisse de secours.

Quand, après le concile, Bâle cessa d'être ce qu'il avait été momentanément, l'un des principaux centres de la chrétienté, on crut que l'établissement de grands marchés, qui attireraient le

commerce de toute la région, pourrait conjurer le déclin, la ruine dont on était menacé. En 1471, alors que l'industrie du papier et des livres commençait à prospérer, on obtint de l'empereur Frédéric III la concession de deux foires annuelles, à l'instar de celles de Francfort et de Nordlingue. Une amende de 60 marcs était édictée contre tous ceux qui troubleraient la paix de la foire. Le conseil prit aussitôt ses mesures : on lança des placards pour faire savoir au loin que Bâle inaugurerait sa première foire à la prochaine Saint-Martin ; pour la circonstance, on renforça la garde des portes et des remparts, et l'on délégua la juridiction de la foire à une magistrature spéciale. Puis pour joindre l'agréable à l'utile, on organisa une loterie et on institua des prix de course pour les hommes et les femmes.

Le concours fut considérable ; mais les résultats ne répondirent pas à ce que l'on s'en était promis. L'industrie, le commerce de la ville avaient espéré qu'ils seraient les maîtres du marché ; mais tout au contraire, on fut débordé par les artisans, par les détaillants du dehors, dont la concurrence réduisit singulièrements les profits des Bâlois. Francfort et Nordlingue restèrent en possession du grand commerce international ; pour le trafic de la Suisse, il y avait la foire de Zurzach, pour celui de l'Alsace, celle de Strasbourg. Les deux foires de Bâle n'eurent qu'une importance locale et, dès 1495, la première, celle de la Pentecôte, tomba en désuétude.

Les foires n'en exercèrent pas moins une influence considérable sur le développement économique de Bâle. Le commerce y était libre pour l'étranger aussi bien que pour l'indigène, et les métiers ne pouvaient pas opposer leurs entraves corporatives à l'initiative individuelle. Rien ne contribua plus à développer l'esprit d'entreprise, à faire des commerçants de tous ces artisans routiniers. Ce fut surtout à partir de ce moment qu'au lieu d'attendre tranquillement les clients dans leurs boutiques, ils allèrent au-devant d'eux et prévinrent leurs besoins par la fréquentation des marchés du dehors. L'esprit de négoce s'infiltra ainsi dans toutes les couches de la popula-

tion et rendit les plus arriérés aptes à concevoir de nouvelles idées économiques. Cela ne faisait pas le compte des marchands proprement dits, qui voyaient avec déplaisir les hommes de métiers marcher sur leurs brisées. Aussi essayèrent-ils, en 1491, d'interdire l'admission simultanée dans un corps de métiers et dans un corps de marchands, qui donnait le droit d'exercer deux professions à la fois; mais il fallut, dès 1495, revenir sur cette mesure et permettre de nouveau la double affiliation. Le coup fut mortel pour le commerce des draps, de la mercerie, de la quincaillerie. Il n'en fut pas de même de l'épicerie, dont rien ne pouvait ébranler l'importation. Les épiciers avaient leurs fonds de roulement, un outillage en commun ; ils restèrent les maîtres de la situation. Ils acquirent de plus en plus le monopole de leur commerce dans tout le pays à la ronde. Ce fut vers cette époque, en 1489, que le sucre fit sa première apparition sur le marché de Bâle.

De la fin du XV[e] siècle datent également les premières spéculations sur l'achat en gros des marchandises. On s'associa pour accaparer les matières premières, les denrées alimentaires, les produits de grande fabrication. Déjà en 1495, il fallut chercher des remèdes à cette exploitation des besoins publics par le capital, mais en vain. Dans ces années mémorables où Vasco de Gama doublait le cap de Bonne-Espérance, où Christophe Colomb découvrait l'Amérique, c'était pour Bâle, comme pour Ulm, comme pour Augsbourg, comme pour Nuremberg, une nécessité inéluctable de s'organiser pour le grand commerce. En 1515, la rectification de la route du Saint-Gothard donna une nouvelle impulsion au trafic entre la Flandre et l'Italie. Bâle eut le mérite de ne pas abuser des avantages de sa situation ; déjà en 1510, on consentit de fortes réductions de droits en faveur de maisons de Côme, de Milan, de Gênes, de Lucques, de Lucerne, de Zurich, de Liège, comme aussi de Memmingen et de Nuremberg.

Tout contribuait alors à développer la faculté de consommer, mais en même temps à affiner le goût et à le rendre plus exigeant. Les guerres contre Charles-le-Téméraire, les campagnes en Italie

avaient mis la Suisse en rapport avec une civilisation plus avancée. L'argent était devenu plus abondant. En 1470, la solde que le roi Louis XI payait à ses mercenaires, était de 4 $^{1}/_{2}$ florins par mois, autant que gagnait alors un professeur de la nouvelle université de Bâle. La soif des jouissances ne connut plus de bornes. La plus haute expression du luxe se manifesta dans le costume, dans ces beaux habits à crevés, qui permettaient l'emploi d'étoffes nuancées de couleurs diverses, mates ou miroitantes, qui, en bouffant, donnaient plus de relief aux nobles saillies du corps humain. La toque italienne, que la mode adopta en même temps, était la coiffure qui s'harmonisait le mieux avec les boucles d'une chevelure naturellement ondulée. Bâle devint alors un des centres des plaisirs en Europe ; son diocèse passa pour être celui où l'on s'amusait le plus dans la vallée du Rhin, « ce grand chemin du commerce et des prêtres. » Le terrain était propice pour la Réforme qui s'annonçait.

VII

L'esprit d'examen et de critique ne s'est pas appliqué rien qu'aux questions religieuses. Les masses étaient beaucoup plus sensibles au malaise économique qu'elles ressentaient, surtout quand on conçut la possibilité d'y remédier. L'ancienne organisation de la commune visait à procurer à chacun des moyens d'existence assurés au sein de sa corporation, et, en théorie, la satisfaction des besoins de chaque groupe devait concourir également au bien-être général. Mais l'expérience démontrait de plus en plus combien cette conception était chimérique. Partout l'opposition des intérêts se montrait à nu ; les corps des marchands faisaient concurrence aux corps de métiers ; les profits étaient plus grands et plus aisés d'un côté que de l'autre ; le pouvoir était devenu naturellement l'apanage des riches, et le fonds de roulement, le capital pesait lourdement sur le travail. On vient de voir qu'à Bâle, en 1491, pour en finir avec la concurrence des artisans, les commerçants refusèrent de les rece-

voir dorénavant dans leurs corporations, mais que, peu après, en 1494-95, les hommes de métiers recouvrèrent les privilèges du commerce, en forçant de nouveau l'accès de deux corporations à la fois.

Une réforme politique avait d'abord préparé les voies. Depuis que l'élément noble et patricien avait été amoindri et évincé, l'ancien conseil n'était plus suffisant, ni en nombre, ni en capacité. On lui avait adjoint, sous le nom de grand conseil, les douze sexvirs de chaque corporation. L'autonomie corporative en souffrit; mais ce fut au profit de l'influence collective de la bourgeoisie au sein de la commune. Jusque-là le corps des nobles et des patriciens, réduit à un seul poêle, la *Hohe Stube,* avait conservé son droit de cooptation pour le renouvellement du conseil. Seulement à la suite de l'entrée de Bâle dans la Confédération suisse, en 1501, les plébéiens obtinrent du nouvel évêque Christophe d'Uttenheim (1502-1526) de concourir dorénavant au choix des conseillers au même titre que les patriciens, si ceux-ci n'étaient plus en nombre. C'était mettre les simples bourgeois au même rang que la noblesse, quant à la disposition des offices et des dignités. Peu après, sous prétexte qu'ils faisaient valoir leurs capitaux, comme associés ou commanditaires, par l'industrie ou le commerce d'autrui, on obligea les patriciens à s'affilier aux corps de métiers ou de marchands. A partir de ce moment, toutes les résistances que les traditions conservatrices pouvaient opposer aux réformes démocratiques, furent brisées. Au commencement du XVIe siècle, le corps de la noblesse ne comptait plus que onze familles; à partir de ce moment, pour y être admis, il fallut faire la déclaration de son avoir et en payer 10 % à la commune.

L'un des premiers actes du nouveau conseil fut de demander aux corporations de lui faire connaître leurs vœux et leurs griefs. Une commission spéciale de neuf membres fut chargée de reviser et d'amender toutes les lois existantes; ce fut elle qui se chargea de rechercher et de découvrir de nouvelles voies économiques. Ni les corps de marchands, ni les deux professions libres des imprimeurs

et des papetiers ne firent de réclamation ; par contre les corps de métiers furent unanimes pour se plaindre de l'état de choses existant et pour réclamer des réformes. Après avoir donné satisfaction aux plus pressés, le conseil passa deux ans à préparer un nouveau règlement général. Cette fois, c'est la petite industrie locale qu'on cherche à relever et dont les intérêts passent au premier rang. Le pauvre doit avoir sa place au soleil aussi bien que le riche ; il s'agit de venir en aide à la classe moyenne, de faire vivre une nombreuse petite bourgeoisie, de mettre un terme aux inégalités sociales résultant de la concentration du capital entre les mains de quelques privilégiés. Cette nouvelle organisation du travail est visiblement dirigée contre le grand commerce. Les matières premières et les denrées alimentaires, le marchand les importe en gros ; mais l'artisan est privilégié pour l'achat de celles dont il a besoin. Le négociant n'est là que pour tirer du dehors les articles que les métiers ne produisent pas. Quant à concourir avec le producteur indigène, il n'en est plus question. Le droit de l'artisan de vendre les objets de sa fabrication lui assure le monopole de la vente de tous les produits similaires. Il est assuré d'écouler l'ouvrage de ses mains, si même il est cher et mauvais. Ou bien le marchand ne peut pas vendre les articles que produit l'industrie locale, ou il est obligé de les vendre à plus haut prix. Dans l'exposé des motifs, les nouveaux législateurs allèguent que, jusque-là, le commerce a fait grand tort aux métiers, en important des produits étrangers, ce qui a eu pour effet une diminution dans le chiffre de la population et dans le rendement des impôts. On revint sur le droit, récemment rendu aux bourgeois, de participer à deux corporations à la fois ; dorénavant il ne fut plus permis de s'associer en dehors de celle à laquelle on appartenait, ni même pour l'exploitation d'une même branche, si ce n'est entre le père et ses fils. Les capitalistes ne devaient plus commanditer que des membres de la tribu à laquelle ils appartenaient. On multiplia les branches d'un même commerce ; il fut interdit aux drapiers de vendre, comme précédemment, en même temps que leurs draps, des boutons, des rubans, du fil et des

aiguilles, et c'est à dater de cette réforme que, confondues jusque-là, l'épicerie, la mercerie, la quincaillerie devinrent autant de commerces indépendants les uns des autres.

Naturellement les marchands protestèrent contre cette réglementation. Ce qui les indignait le plus, c'était l'accusation d'avoir été cause de la diminution de la population et des revenus de la ville. Leur défendre l'accès d'une autre corporation que la leur, c'était les vouer à la ruine. A l'interdiction de la vente des menus objets nécessaires à la confection des vêtements, les drapiers objectaient que le public en aurait bien vite assez de s'adresser à trois fournisseurs différents, d'acheter chez les trois à crédit, comme il était d'usage alors dans le commerce de détail. Dans tous les cas, il fallait renoncer à la clientèle du dehors, qui préférera se pourvoir à Altkirch, à Habsheim, à Neuenbourg ou à Rheinfelden. Quoi qu'il en soit, ces mesures n'atteindront pas leur but, qui est de permettre au pauvre de gagner sa vie aussi bien que le riche. C'est le contraire qui arrivera. Le petit drapier, réduit à ne vendre que ses draps, ne fera que végéter ; il se formera à son détriment quelques grandes maisons qui l'écraseront. Le gros commerçant se tirera toujours d'affaire, en faisant apprendre à ses fils les métiers qu'on lui interdit à lui-même. De leur côté, les épiciers à qui l'on rognait également les ailes, faisaient remarquer que, quand ils s'approvisionnaient à Venise, à Milan, à Lyon, à Francfort, à Nuremberg, ils ne pouvaient pas se restreindre aux seuls articles de leur commerce, et qu'ils achetaient, par la même occasion, tout ce qui semblait leur promettre quelque bénéfice.

Après deux ans et demi de recueillement, en janvier 1526, le conseil apporta quelques modifications à son nouveau règlement, les unes favorables, les autres contraires aux intérêts du commerce. Les corps de métiers ne furent pas oubliés : les toiliers qui, lors de l'enquête, s'étaient plaints de la concurrence des couvents de femmes à l'extérieur, furent autorisés à les faire travailler à façon pour leur propre compte. Depuis quelque temps, les mêmes artisans s'étaient mis à fabriquer des draps : à titre de compensation sans

doute pour les drapiers, on restreignit le droit des toiliers de vendre des tissus importés. Enfin pour couper court à toute nouvelle velléité d'opposition de la part des classes ci-devant privilégiées, le conseil exclut leurs représentants de son sein, tandis que les corps de métiers s'obligèrent par serment à maintenir et à observer le nouveau règlement.

Les corporations dont on rognait les privilèges économiques et politiques, étaient aussi celles qui faisaient cause commune avec le chapitre de la cathédrale, avec les couvents, avec l'université, dans leur résistance contre la réforme religieuse. Si le catholicisme avait créé les formes où la pensée s'était complu au moyen-âge, il avait en même temps concentré d'énormes capitaux entre les mains de l'Eglise. Or le clergé se recrutait principalement dans les classes élevées, qui trouvaient là une carrière pour leurs cadets. Et il ne faut pas croire que, dans les couvents, les uns riches, les autres besogneux, on ne se livrât qu'à l'étude ou à la vie contemplative. Parmi les moines, on recherchait les frères lais qui savaient un métier, qui fussent maçons, tonneliers, charpentiers, menuisiers; on trouvait chez eux jusqu'à des ateliers de reliure, qui travaillaient pour le dehors. Dans les couvents de femmes, où les religieuses filaient et tissaient, le règlement de 1526 fit de son mieux pour mettre fin à cette concurrence. Il défendit même aux communautés de s'approvisionner de denrées et de matières premières au-dehors, et lorsque le conseil mit les conventuels en demeure de quitter leurs cloîtres, les corps de métiers allèrent jusqu'à leur contester le droit d'exercer une profession manuelle. Quand les réformateurs prêchèrent la justification par la foi et non par les œuvres, le peuple vit en perspective les biens de l'Eglise faire retour à la chose commune, et les rentes que le clergé prélevait sur les produits du travail, rester dans les bourses des débiteurs. Il n'est même pas douteux que l'on ne soit allé trop loin dans cette voie. Du moment que le chrétien était dispensé de bonnes œuvres, l'intérêt personnel le porta à croire que la charité n'était plus nécessaire, et qu'on pouvait se dispenser d'aimer le prochain. Luther et Zwingli

l'ont bien compris; aussi n'ont-ils cessé de fulminer contre l'égoïsme des grands et des riches et de leur prêcher l'amour de leurs semblables.

A Bâle l'exclusion des patriciens du conseil ne pouvait les laisser indifférents. Ils émigrèrent et entraînèrent même à leur suite le personnel enseignant, si bien que, de 1529 à 1532, les cours de l'université furent suspendus. Restés seuls maîtres du terrain, les corps de métiers firent en sorte que leurs préposés, au lieu de se renouveler eux-mêmes, par voie de cooptation, fussent nommés dorénavant par voie d'élection, et les conseillers, au second degré par les sexvirs, de telle sorte que le grand conseil, renforcé de quatre élus de chacun des corps de métiers, fut, à partir de ce moment, une émanation directe des tribus, et le petit conseil une délégation du grand. Quand toutes les barrières eurent disparu, on commença à parler dans le populaire de l'abolition du cens, de la dîme, des contributions, de l'accise. C'était un avertissement; les autorités comprirent qu'il fallait enrayer et revenir en arrière. Après avoir démontré à ces anarchistes de la première heure, par des passages du Nouveau Testament, la légitimité de ces prestations, elles n'eurent rien de plus pressé que de reviser une constitution qui aurait permis de réaliser de si belles réformes; les quatre élus des corps de métiers furent éliminés du grand conseil, et l'on réduisit la participation des artisans au pouvoir à un minimum absolument inoffensif. A partir de 1533, le gouvernement redevint oligarchique.

Dans le domaine économique, le triomphe des corps de métiers sur le commerce eut un peu plus de durée. C'était l'époque où le transit fut à Bâle le plus florissant. En dépit des entraves qu'on leur avait imposées, son action vivifiante ne pouvait manquer de faire prospérer les corps de marchands. Ils firent de nouveau entendre leur voix : « La réforme tentée naguère, dirent-ils, n'est pas viable. Ce qui le prouve, c'est qu'elle n'est jamais entrée dans la pratique. On ne pourra mieux venir en aide au commerce et aux métiers, qu'en revenant en arrière et en restituant aux corpo-

rations leurs antiques franchises. » En principe, cette protestation ne souleva aucune objection. On rendit de nouveau libre l'association du capital et du travail, l'agrégation simultanée à deux tribus et la commandite. Même les Juifs, qui représentaient la pire mise en valeur du capital, l'usure, et qui avaient été exclus des affaires, purent reprendre leurs opérations. La seule innovation qui survécut, ce fut le change, que la ville avait retiré des mains des anciens *Hausgenossen* et qui resta une institution municipale. Quelque temporaire qu'ait été cette réaction contre le capital, tentée ailleurs encore, à Zurich, à Francfort, à Spire, à Worms, à Aix-la-Chapelle, à Cologne, à Lübeck, à Ratisbonne, à Ulm, cette expérience n'en mérite pas moins toute l'attention de l'économiste et de l'historien. Mais si les corps de métiers furent victimes de leurs illusions sur le rôle du capital et les conditions du travail, le système qu'ils firent prévaloir plus ou moins longtemps, n'en porta pas moins ses fruits. A Bâle même plusieurs industries semblent lui avoir dû leur prospérité, les drapiers, les tanneurs, les mégissiers. Il fit fleurir le régime de la petite industrie, d'où sortit la puissante organisation qui solidarisa en Allemagne les intérêts des compagnons et des apprentis, et qui fit plus ou moins de chaque artisan un ouvrier d'art, en exigeant de lui, vers le commencement du XVIme siècle la production d'un chef-d'œuvre.

VIII

Le commerce de Bâle, débarrassé enfin de ses entraves, a pour principal représentant, dans la seconde moitié du XVIe siècle, un simple marchand de draps. Entreprenant, actif, l'esprit ouvert, âpre au gain, mais comprenant que la probité est la mère du crédit et la clef des affaires, André Ryff a laissé des mémoires d'une importance majeure pour l'histoire du négoce local. De son temps, le grand courant ne prenait plus son point de départ en Italie et dans les villes hanséatiques. La découverte du cap de Bonne-

Espérance avait transféré le commerce maritime à l'Angleterre et aux Pays-Bas. Anvers commença par évincer Bruges, et, à son tour, Amsterdam détrôna Anvers, quand la persécution religieuse et les mesures fiscales du duc d'Albe poussèrent à bout cette population de marins et de trafiquants. Pour le grand commerce, Bâle n'avait été jusque-là qu'un simple lieu de transit. La contre-réforme en Italie lui amena ses premières maisons de commission. L'importation et l'exportation des draps passa entièrement entre leurs mains.

Les épiciers, en compagnie des imprimeurs, continuaient à se rendre à la foire de Francfort. A l'époque où les tanneurs et les drapiers fréquentaient les foires de la Champagne, ils avaient eu à Bar-sur-Aube leur « maison de Basle ». A Francfort les Bâlois eurent aussi leur *Basler Hof*. Pour y loger, il fallait se faire affilier à la Hanse. Ce n'était plus alors qu'une cérémonie burlesque, quelque chose comme le baptême de la Ligne : de là le verbe *hænseln,* dans le sens de berner, de mystifier.

Contrairement à l'usage en vigueur dans les corps de métiers, anciennement les corps de marchands n'exigeaient pas d'apprentissage proprement dit. Le jeune commerçant se formait aux affaires dans la maison paternelle, où, avec le reste de la famille, il suppléait le père pendant ses absences. Cependant quand il se forma de nouveaux centres de production et qu'il s'ouvrit de nouveaux débouchés, on comprit la nécessité d'élargir son expérience. A Bâle, le premier règlement d'apprentissage pour les marchands-drapiers remonte à 1583. Mais antérieurement déjà, quand l'occasion s'en présentait, on envoyait le jeune néophyte chez un correspondant, soit à Strasbourg, soit à Francfort, soit à Amsterdam, mais de préférence à Genève ou à Lyon, où, tout en apprenant le français, il s'initiait aux vieilles traditions, aussi bien qu'aux nouveaux progrès du commerce. C'est à Genève qu'Adam Ryff commença son noviciat, qui fut de sept ans en tout : il le continua à Porrentruy et le termina à Strasbourg. Il n'y avait que les toutes grandes maisons qui se permettaient le luxe d'un commis ou d'un apprenti.

Les transactions se faisaient à l'occasion des foires et des marchés, et l'on tâchait d'en manquer le moins possible : pour de simples marchés hebdomadaires qui ne duraient qu'un jour, on ne reculait pas devant des trajets de douze à dix-huit heures. Aux deux foires de Zurzach, de Strasbourg, de Francfort, à celle de Bâle se faisaient les achats en gros.

Les draps venaient d'Anvers et de Cologne : c'est de là qu'il aurait été de l'intérêt des détaillants de les tirer directement ; mais si le gros négociant leur faisait crédit d'une foire à l'autre, il fallait, pour les transports, risquer des avances qu'il n'était pas donné à tout le monde de pouvoir faire. Il n'était pas question d'aller jusqu'à Anvers : on se contentait de faire ses achats à Strasbourg ; les moins huppés se pourvoyaient sur place à Bâle même. Quant à Zurzach, il n'était pas possible d'en rapporter des draps, dont le retour à Bâle aurait été grevé de doubles frais de transport.

A Bâle, comme à Strasbourg, comme à Francfort, le commerce en gros était entre les mains de négociants des Pays-Bas. Les règlements ne se faisant qu'à la foire qui suivait celle où l'on avait acheté, Ryff profita de cet avantage pour faire des achats simultanés sur plusieurs places. S'il parvenait à écouler promptement les marchandises des diverses provenances, il réalisait l'idéal du commerce, qui est d'arriver à un grand chiffre d'affaires avec le moindre fonds de roulement possible. Il avait pour les écouler sa boutique en ville, les petits marchés des environs, les foires de Bâle et de Zurzach. Si, avant la clôture de ces foires, il parvenait à se débarrasser de son assortiment, il était dans le cas de le renouveler sur place. Ces ventes au comptant mettaient le marchand en mesure de faire honneur à ses engagements. Ses opérations à Zurzach, au commencement de septembre, lui procuraient les fonds dont il avait besoin, le même mois, pour régler ses comptes à la foire de Francfort, et le produit de la foire de la Saint-Martin à Bâle couvrait les échéances de la foire de Noël à Strasbourg. Tenir les engagements qu'il contractait, fut la préoccupation constante de Ryff. S'il y est toujours parvenu, il croit que c'est par une

faveur spéciale de la Providence : un négociant du XIXe siècle en aurait fait honneur à son savoir-faire et à sa chance. Le bon renom que son activité et son exactitude lui avaient acquis, lui valut, en 1578, d'être choisi par une importante maison d'Anvers pour la vente en gros de ses draps à Bâle. Rien ne fut plus favorable à ses affaires. A partir de ce moment, il cessa de courir les petits marchés des environs, pour se consacrer uniquement à ceux des principales villes de la Suisse : les quatre foires de Soleure, les cinq de Berne, les quatre de Lucerne. Dans les foires, le marchand du dehors jouissait des mêmes immunités que l'indigène; cependant à Bâle, il devait se servir des mesures et des poids locaux, faire vérifier la qualité de ses marchandises par les contrôleurs attitrés des corporations et ne pas les colporter de maison en maison au-delà d'un certain délai. Dans le commerce en détail, l'étranger n'en avait pas moins l'avantage de vendre au comptant, tandis que l'indigène ne pouvait se dispenser de faire crédit.

Les routes, les moyens de transports s'étaient améliorés. Il se faisait en Suisse un effort marqué pour substituer les voies de terre aux cours d'eau torrentiels des Alpes. La navigation ne se maintint que sur les lacs. Même en aval, sur le Rhin, le voyageur aimait mieux faire le trajet à cheval qu'en bateau. Ryff fit plus de cinquante fois le voyage de Francfort, deux fois seulement par eau. A cheval il fallait deux jours pour se rendre à Strasbourg ; de là quatre pour arriver à Francfort. C'est l'exagération des péages sur le Rhin, qui amena le commerce à préférer les routes de terre qui le longent. Mais quand celles-ci se hérissèrent également de barrières, il se produisit, au commencement du XVIIe siècle, une réaction en faveur des transports par eau. Cependant en Suisse on rectifia les anciens chemins de montagne, on construisit des ponts. Grâce à l'amélioration des parties les plus ardues du trajet, par les soins du canton d'Uri, le Saint-Gothard finit par l'emporter sur tous les autres passages des Alpes. Les routes devenues partout plus viables rendirent de plus en plus fréquent l'emploi des voitures pour le transport des voyageurs. Pour la fréquentation des foires,

on créa des services réguliers de pataches ; en 1555, le littérateur Georges Wickram, de Colmar, publia le premier recueil de contes pour le délassement des voyageurs. A partir de 1619, un coche fit régulièrement le service entre Strasbourg et Francfort, en 1631, entre Strasbourg et Paris, et, vers 1650, entre Bâle et Francfort.

L'expédition des lettres marcha du même pas que le transport des personnes. Au moyen-âge, nos villes n'avaient que des coureurs pour le service de leur correspondance publique et privée. Mais quand, en 1516, François et Léonard de Taxis créèrent, entre Bruxelles et Vienne, le premier service de courriers à cheval, de postillons, la Suisse en profita pour y greffer sa correspondance avec la Hollande. A partir de 1569, il y eut un service hebdomadaire entre Bâle et Strasbourg. Vers la même époque, Saint-Gall ouvrit une autre ligne entre Lyon et Nuremberg, avec un embranchement sur Bâle. Ce service devint assez important pour qu'en 1585, Schaffhouse lui opposât une concurrence qui finit par l'emporter. C'est ainsi que s'étendit peu à peu l'organisme essentiel du commerce.

Tant que Ryff ne travailla que pour son propre compte, la tenue de ses livres resta passablement rudimentaire ; il ne la rendit exacte que quand il devint le représentant de la maison d'Anvers, mais sans jamais faire usage de la comptabilité en partie double, quoique, de son temps, elle commençât à se répandre en Allemagne. La multiplicité des systèmes monétaires, les différences et les altérations des espèces, leur cours et leur change étaient pour le négociant un casse-tête auquel il remédiait au moyen de tables de réduction. Des conventions entre Bâle, Fribourg, Colmar et Brisach assuraient du moins aux monnaies de ces villes une taille et un titre uniforme. Par privilège elles en tiraient le métal de Sainte-Marie-aux-Mines, de Giromagny, d'Auxelles. Pour le commerce de l'argent, Bâle avait un agent spécial, comme pour le change. Du temps de Ryff, un de de ces argentiers mourut en laissant une veuve. Ne parvenant pas à tirer ses comptes au clair, elle épousa Ryff, qui devint ainsi entrepositaire des mines des Vosges.

L'habile combinaison d'achats à crédit et de ventes au comptant, que Ryff eut, l'un des premiers, le mérite de comprendre, donna plus de solidité au crédit; mais elle fit naître également la tentation d'en abuser. Alors déjà des négociants déloyaux vendaient au-dessous du cours des marchandises qui n'étaient pas encore payées; aussi les banqueroutes devinrent-elles de plus en plus fréquentes. C'est ce qui arriva à l'un des concurrents de Ryff, qui, après avoir forcé tous les autres marchands à baisser leurs prix, fit faillite au bout d'un an de ce trafic. Cela jeta de la défaveur sur son propre commerce, également basé sur la confiance qu'il inspirait à ses fournisseurs. Sollicité par son père qui, pas plus que les autres, n'avait idée de ce nouveau mode d'opérer, il fut sur le point de renoncer à ses affaires. Mais il se ravisa et tint bon : ce fut précisément alors qu'il obtint cette agence d'Anvers, qui fut le vrai commencement de sa fortune.

IX

Au XVI[e] siècle, les persécutions et les guerres de religion, qui ont été pour certains pays des causes de ruine ou de recul, ont par contre amené un progrès marqué en Suisse et en Allemagne. L'émigration les mit de plus en plus en contact avec les civilisations plus avancées et plus raffinées de l'Italie, de la France et des Pays-Bas. Mieux que cela, elle y introduisit une population d'élite, dont le renoncement volontaire à la famille, à la patrie, souvent à la fortune, prouvait la haute valeur morale et intellectuelle, et dont les facultés devaient encore s'aiguiser davantage par le fait même de l'expatriation. Comme réfugiés, les nouveaux venus n'étaient que tolérés: pour recouvrer leur rang social, il leur fallut montrer tout ce dont ils étaient capables dans les arts et dans les sciences, dans le commerce et dans l'industrie. Rien qu'en s'ingéniant à réaliser et à mobiliser leur patrimoine, ils contribuèrent puissamment à développer les institutions de crédit. Partout ils créèrent de nouvelles industries. Ce sont des exilés de France et d'Anvers, qui firent connaître à

l'Allemagne les plus récents progrès de la teinture et de la fabrication des draps. C'est de l'établissement du Bourguignon Charles Cousin, en 1587, que date l'introduction de l'horlogerie à Genève. D'autres Français lui apprirent le travail de la joaillerie et de l'orfèvrerie. Neuchâtel dut aux réfugiés son industrie des dentelles. La fabrication du velours et du damas est venue d'Italie.

Plus qu'aucune autre ville allemande, Bâle est redevable à ses réfugiés de son développement matériel et intellectuel. Ils ne lui vinrent pas directement de leur pays d'origine : fuyant la persécution, ils s'étaient d'abord établis plus près de la frontière, à Chiavenna, à Locarno, à Bellinzona, à Zurich, à Lausanne, à Genève, à Montbéliard, à Epinal, à Sainte-Marie-aux-Mines, à Frankenthal. Ce fut seulement après avoir perdu tout espoir de rentrer dans leurs foyers, qu'ils se décidèrent à aller plus loin. A Bâle, dès le principe, on se montra moins hospitalier pour eux qu'à Zurich et à Genève. Pour ne citer qu'un fait, ce ne fut qu'après la Saint-Barthélemy qu'ils furent autorisés à ouvrir des églises particulières. Les difficultés qu'on leur fit, tenaient surtout au nouveau mode de recrutement de la bourgeoisie. Depuis 1487-1528, Bâle n'admettait plus de manants : pour pouvoir se faire agréger dans une corporation, il fallait d'abord avoir été reçu bourgeois. En dehors des patrons, on n'accueillait que des compagnons, avec droit temporaire au domicile. Pour être reçu sans ce stage préalable, il fallait que la ville trouvât un avantage immédiat à l'établissement du récipiendaire, sinon elle le prenait à l'essai, comme domicilié, pendant une ou plusieurs années. Tout autre était la règle à Zurich, où l'on recevait à domicile tous ceux qui se présentaient, tandis que les Orelli, par exemple, qui avaient émigré en 1555, n'obtinrent définitivement le droit de bourgeoisie qu'en 1592.

A Bâle les artisans, qui conservaient la haute main dans le gouvernement, ne voyaient dans les réfugiés que des concurrents. Dès 1542, le conseil prit des mesures pour prévenir l'établissement des étrangers de langue française. Il n'y eut d'exception qu'en faveur de ceux dont les richesses ou l'industrie pouvaient procurer

à la ville honneur et profit. Un autre décret de 1561 précise encore mieux l'esprit qui dictait ces mesures : dorénavant ne seront admis au droit de bourgeoisie, est-il dit dans ce règlement, que les personnes nobles ou qui sont en état de vivre, sans travailler, de leur seul revenu, ou encore ceux qui, dans leur profession ont une telle supériorité, que la ville et la bourgeoisie puissent en tirer avantage. Par là Bâle devint le refuge de l'élite des exilés, tandis que Zurich, Berne, le pays de Vaud n'en reçurent que la plèbe : c'est à cette immigration, plutôt qu'à l'ancien patriciat, que la ville doit en majeure partie son aristocratie actuelle.

Cependant le plus considérable de ces étrangers, Marco Perez, juif espagnol converti au protestantisme, n'y fit pas souche. C'était le chef de la communauté réformée d'Anvers, le banquier de Guillaume d'Orange. Prêt à tous les sacrifices pour sa foi, il fonda une imprimerie clandestine, d'où il répandit en Espagne 30,000 exemplaires de l'Institution de Calvin. Lors de la rupture de Guillaume avec Philippe II, il fut l'un des premiers à émigrer. A Bâle on le reçut bourgeois sur sa réputation. Il y fut, comme à Anvers, magnifique dans sa foi ; mais ses opérations commerciales lui suscitèrent des ennuis avec les corps de marchands. Pendant que les autres négociants de Bâle faisaient leurs achats en gros par des intermédiaires, Perez se procurait ses marchandises de première main. Il pouvait ainsi les revendre à plus bas prix ; aussi ne lui permit-on pas de les débiter en détail. On en vint bientôt à réclamer des mesures contre l'établissement de ces réfugiés qui, par leurs capitaux et leurs commandites, écrasaient le commerce local. Perez mourut en 1572, cinq ans après son arrivée et, à la suite, sa veuve renonça à son droit de bourgeoisie. De retour à Anvers, elle eut l'honneur, en 1581, de tenir sur les fonts, avec Guillaume d'Orange, un fils de Duplessis-Mornay.

Le plan de Marco Perez n'avait pas été seulement de faire de Bâle une grande place de commerce : il avait aussi formé le projet d'y introduire l'industrie de la soie, avec le concours d'ouvriers venus d'Italie, de France, d'Espagne et des Pays-Bas. En 1570,

une « Compagnie du traficq de la soye » établie à Bâle faisait déjà des affaires avec la France. Mais c'étaient les exilés italiens, et non Perez, qui devaient doter Bâle de cette nouvelle branche de travail.

Grâce au voisinage de Genève et des vallées vaudoises, la Réforme n'avait pas été sans s'étendre dans le Piémont et la Lombardie. Traqués par l'inquisition de Paul III, environ deux cents des prosélytes qu'elle y avait faits, s'étaient réfugiés à Locarno, en pays catholique. En 1554, il fallut déguerpir de nouveau. Ils cherchèrent un nouvel asile à Zurich, où ils ne s'occupèrent d'abord que de grand commerce et d'exportation. Ils tiraient la soie, la laine, les épiceries de Venise, et les échangeaient contre les toiles, les cuirs et le suif de la Suisse. L'un d'eux fonda une teinturerie de soie et une fabrique de velours. Dans le principe, rien de tout cela ne faisait concurrence à l'industrie et au commerce indigènes; mais bientôt les nouveaux établissements portèrent ombrage aux corporations, et, en 1558, un décret interdit l'admission de ces étrangers au droit de bourgeoisie et leur fit défense d'acquérir des biens-fonds; quant aux simples domiciliés, on les obligea à chercher fortune ailleurs.

Plusieurs des expulsés vinrent à Bâle. De même qu'à Zurich, ils s'y établirent comme tisseurs de velours et teinturiers en soie. Le droit de coercition des corps de métiers n'eut pas prise sur eux, et leur industrie prit rang, après la papeterie et l'imprimerie, comme profession libre. A la tête de la colonie on trouve un membre de cette famille Pellizari, qui, de la Lombardie, d'où elle était originaire, étendit ses ramifications à Venise, à Genève, à Lyon et à Amsterdam. Claude et Corneille Pellizari s'établirent à Bâle, l'année même de la mort de Perez. Ils achetèrent un de ces hôtels que l'exclusion de la noblesse avaient rendus disponibles, et qui devinrent peu à peu le siège de l'industrie et du commerce à Bâle.

Leur première affaire fut un grand commerce de filés de soie et, pour gagner d'abord la bienveillance de la ville, ils s'obligèrent à payer le péage, non pas au taux réduit des marchands indigènes,

mais sur le même pied que les forains : par là ils semblent s'être assuré le monopole de leur trafic. Mais bientôt ils y joignirent la teinture et le tissage. En 1575, ils prirent à la fois quinze ouvriers à leur service; dans les années suivantes ce nombre s'éleva à trente. Jamais encore on n'avait vu à Bâle d'atelier de cette importance.

En 1582, Stefano Pellizari conçut un plan plus grandiose encore. Il faut, disait-il, au commerce et à l'industrie de Bâle autant de filés que deux mille personnes en peuvent ouvrer ; sur cette évaluation, il proposa au conseil de créer une vaste manufacture pour le filage et le moulinage de la soie : à ce travail il voulait employer des enfants des deux sexes, qui auraient vécu et travaillé en commun, dans un grand édifice que la ville mettrait à sa disposition ; leur salaire serait venu en aide à leurs familles. Indépendamment de cette première transformation de la soie brute, Pellizari voulait introduire le tissage des étoffes unies, des taffetas, des satins, des gros-grains, dont la fabrication faisait la prospérité de Lucques, de Florence, de Rome, et qu'il aurait fait tisser à façon au domicile des ouvriers, à la condition que la ville édictât des peines spéciales contre ceux d'entre eux qui détourneraient des filés. Il promettait de n'employer à cette industrie que des ouvriers établis ; mais il demandait qu'on ne reçût pas de nouveaux bourgeois qui lui fissent concurrence. Telles étaient les perspectives que cet Italien ouvrait aux artisans routiniers de Bâle sur l'évolution prochaine des conditions du travail. Elles n'avaient qu'un tort : elles étaient trop colossales pour qu'ils pussent les saisir. Le conseil répondit à ces offres par une fin de non-recevoir. Malgré cela, c'est de l'époque des Pellizari que date le développement de l'industrie de la soie à Bâle, y compris celle des filés, non pas, il est vrai, sur la grande échelle qu'ils avaient rêvée.

Cependant le tissage du velours ne se maintint guère plus de deux âges d'homme. Il appartenait aux Huguenots d'introduire et de fonder à Bâle l'industrie toute française de la passementerie, c'est-à-dire la fabrication des galons, des franges, des rubans, qui

devait donner naissance à la rubanerie, florissante encore aujourd'hui.

Le plus ancien des passementiers de Bâle est Antoine de Lescailles, de Bar-le-Duc. C'était un ancien moine, qui s'était défroqué pour embrasser la Réforme. Devenu marchand, en 1573, il fut obligé de s'expatrier et se réfugia à Bâle, qui venait d'autoriser la célébration du culte en français. En 1575, il remplit les fonctions de diacre et devint peu à peu l'ancien de sa communauté. Comme passementier, il arriva à employer successivement jusqu'à treize ouvriers, la plupart Lorrains. Malheureusement pour lui, il avait conservé de sa première profession le goût de la théologie ; il livra à la publicité des opinions qui n'agréèrent pas à ses coreligionnaires ; en 1590, il dut se démettre de ses fonctions d'ancien, et, en 1592, il fut exilé de Bâle comme héterodoxe, pour rentrer plus tard dans le giron de l'Eglise romaine.

Mais comme passementier, son œuvre ne périt pas avec lui. Son premier ouvrier, Chrétien Huart, de Ramier près de Nancy, Martin Duvoisin, de Marney près de Langres, qui, en 1608, mourut à Lucerne martyr de sa foi, Nicolas Passavant, de Luxeuil, Pierre Veyras, d'Avignon, le Savoyard Philibert Scherer, ajoutèrent peu à peu de nouveaux ateliers à celui qu'Antoine de Lescailles avait fondé, et qui passa successivement entre les mains de Jean-Rodolphe Fæsch et de Nicolas Bischoff.

C'est à ces étrangers que Bâle doit la sève vitale qui l'anime encore. Ce sont eux qui lui ont donné le goût des belles habitations, d'une table mieux servie et plus recherchée, des jardins d'agrément. Ces nouvelles habitudes d'une vie plus large donnèrent un plus vif essor à l'industrie et au commerce corporatif. Malgré cela l'esprit démocratique de la commune ne put s'accommoder de ces splendeurs, qui froissaient ses instincts égalitaires. On trouva mauvais que les réfugiés réunissent plusieurs maisons particulières pour n'en faire qu'un seul hôtel, qu'ils fissent leurs provisions au marché avant que les bourgeois fussent pourvus. Le mauvais vouloir se manifesta encore autrement : les corporations se prévalurent de leurs antiques

privilèges et, dès 1573, les merciers firent défendre aux Pellizari d'ouvrir une boutique : ils devaient s'en tenir à leur commerce en gros. A un autre encore, qui s'était cependant fait affilier chez eux, ils refusèrent le droit de vendre en détail. Cependant l'opposition formelle n'éclata que lors de la disparition des Pellizari et de Lescailles. Dans l'espace de vingt ans, ils avaient groupé autour d'eux toute une génération de teinturiers et de tisseurs, avec leurs familles, qui avaient été simplement admis à domicile et que la mort ou l'exil de leurs patrons privaient de tout moyen d'existence. Après une cohabitation plus ou moins prolongée, l'humanité ne permettait plus de les expulser sans autre forme de procès : on leur permit de filer, de teindre et de tisser de la soie pour le compte d'autres patrons. Mais les entrepreneurs de travail faisaient défaut, ce qui amena la dépréciation de la main-d'œuvre et la formation d'une nouvelle couche de prolétaires, qui, pas plus que ceux de la papeterie et de l'imprimerie, n'avaient la ressource des caisses de secours. Ce fut pour combler cette lacune que l'Eglise française fonda, en 1592, son aumônerie. En même temps le conseil mit des conditions plus dures à l'établissement des ouvriers mariés et défendit le mariage aux célibataires. En 1603, on finit même par faire déguerpir tous les Français qui n'étaient ni bourgeois, ni manants. L'édit de Nantes qui permettait aux Huguenots de rentrer dans leur patrie, rendait moins odieuses ces mesures restrictives contre leur établissement à Bâle.

En 1599, l'industrie de la soie occupait vingt-deux domiciliés et vingt-un bourgeois. Ces derniers étaient affiliés soit au corps des merciers, s'ils vendaient en détail d'autres articles encore que ceux de leur fabrication, soit à celui des tisserands, s'ils ne faisaient commerce que des passementeries ou des velours qu'ils produisaient eux-mêmes. Les domiciliés employaient peu d'ouvriers : la main-d'œuvre, c'étaient leurs femmes, leurs enfants qui la leur fournissaient, tandis que les autres patrons se servaient surtout d'apprentis, à qui ils donnaient la nourriture pour tout salaire, mais que plusieurs nourrissaient si mal, que, pour subsister, la plupart tombèrent à la

charge de la charité publique. Après avoir exclu les derniers venus de cette nouvelle branche d'industrie, il parut nécessaire de réglementer son régime et, en 1604, sur la proposition des deux tribus intéressées, le conseil limita à trois ouvriers et à deux apprentis le personnel de chaque patron, à charge par lui de le nourrir. Le domicilié ne pouvait se faire aider que de sa femme et ne travaillait qu'à façon pour le bourgeois. En 1612, on ajouta à ce règlement l'obligation d'apprendre le métier pendant trois ans, et, avant de l'exercer, de servir pendant trois autres années comme compagnon ; pour les bourgeois, la force productive de chaque atelier était limitée à six métiers, avec défense d'employer plus de deux apprentis et de se servir d'ouvrières ; aux merciers il était interdit d'avoir des ateliers à eux, et les manants ou domiciliés ne pouvaient avoir plus de trois métiers avec deux compagnons ; les passementiers étaient libres de faire travailler au-dehors, à condition de ne pas chercher ni rapporter chez eux soit la matière première, soit des produits fabriqués.

De profession libre qu'elle avait été dans le principe, l'industrie de la soie rentra ainsi dans le cadre des simples corps de métiers. Elle se dispersa et se morcela, au lieu de se concentrer dans la vaste manufacture que Marco Perez avait projetée. Le système corporatif se l'assimila, en résolvant à sa manière la question du travail des femmes et des enfants, le problème du paupérisme. A Bâle même, il ne voulait pas de main-d'œuvre à bon marché ; mais les entrepreneurs de travail avaient la ressource de l'employer au-dehors : par là leur industrie prit pied *extra-muros* et rendit prospères les campagnes environnantes.

La chapellerie, la chaussetterie, la mégisserie subirent également l'influence des réfugiés. L'affluence des chapeliers étrangers fut d'abord, il est vrai, une cause de trouble pour ceux de Bâle ; pour plusieurs ce fut la ruine. Mais les nouveaux venus introduisirent la fabrication des chapeaux fins, qui devinrent un article de mode, une coiffure de luxe : le chapeau bâlois était un cône haut de 30 à 50 centimètres ; il se répandit au loin et détrôna l'ancienne toque.

A la toque on substitua encore une autre coiffure en tricot de laine, qui donna naissance à la bonneterie et à la chaussetterie. En 1598, les bonnetiers et chaussetiers de l'Alsace, du Sundgau, du Brisgau constituèrent une seule confrérie, dont ceux de Bâle réfusèrent de faire partie. Sous peine de n'être pas tenus pour « honorables », et de ne pouvoir embaucher de compagnons étrangers, il leur fallut s'organiser à leur tour. Mais chez eux la technique était différente; leurs produits avaient bien la même apparence, mais non la même valeur, et ils évitaient de les soumettre aux vérifications en usage sur les marchés étrangers.

Les drapiers également furent amenés à fabriquer des draps plus fins. Avant que leur métier eût été réglementé, quelques chaussetiers avaient essayé d'accaparer les laines des campagnes environnantes pour en faire le commerce en gros; les drapiers s'entendirent pour le leur défendre: on ne devait acheter de la laine qu'autant qu'on en pouvait ouvrer soi-même. La prospérité de l'industrie textile eut pour conséquence l'introduction de la teinture des laines. Le travail était libre; il en résulta que les drapiers et les chaussetiers pouvaient aller d'un teinturier à l'autre, sans solder leur compte chez le premier qui leur avait travaillé: pour mettre un terme au crédit trop prolongé qu'ils étaient dans le cas d'ouvrir à leurs clients, les teinturiers s'entendirent pour ne plus en accepter qui n'auraient pas réglé leur compte chez leur premier fournisseur.

A Bâle, la mégisserie, privilégiée, depuis 1526, pour la vente des marchandises de sa fabrication, se développa rapidement. Dans l'Allemagne méridionale, le métier avait quatre centres principaux: Francfort, Spire, Marbourg et Würzbourg; c'était Francfort qui connaissait des appels de ces différents ressorts. La mégisserie suisse ne reconnaissait d'autre tribunal que celui de Bâle. Le tannerie se ressentit du nouveau mode de confection des chaussures. Au moyen-âge les cordonniers fabriquaient les souliers d'une seule pièce: aux xve et au xvie siècle, ils commencèrent à les faire de plusieurs morceaux de cuir, et, au lieu de se pourvoir de peaux entières, ils trouvèrent avantage à s'adresser aux baudroyeurs, qui les leur ven-

daient par semelles, tiges et empeignes. A Bâle, le premier baudroyeur fut, en 1544, Pierre Horstin, d'Alençon.

Des deux autres grandes industries de Bâle, l'imprimerie et la papeterie, la première dut également en partie son extension aux réfugiés. Parmi les typographes de la première moitié du XVI[e] siècle, Nicolas Bischof ou Episcopius, Jean Vaugris, Thomas Guarin, Pierre Perna étaient des exilés de Lyon, d'Anvers, d'Italie. Nicolas Bischof et Jérôme Froben s'associèrent pour la vente en gros, à Francfort, des livres qu'ils imprimaient. Pour la correction, le pape Jules III donnait aux imprimeurs de Bâle la palme sur ceux de Venise. Mais quand, en 1604, la foire de Leipzig détrôna celle de Francfort, l'éloignement du nouveau marché greva les livres de Bâle de frais de transport, qui ne leur permirent plus de lutter contre les impressions des Elzevier.

Il n'en fut pas de même de la papeterie, qui garda toute sa supériorité. Cependant pour les papiers d'impression, elle avait des concurrents, notamment à Berne, dont elle contrefit le filigrane, l'ours. Cette fraude donna même lieu à des réclamations, dont il fallut tenir compte. De nombreux établissements avaient été créés dans un rayon plus rapproché encore, à Lœrrach, à Maulbourg, à Fribourg, à Colmar, à Cernay, à Thann, à Montbéliard, à Laufen, à Mümliswil. L'approvisionnement en matières premières en devint plus difficile. Les marchands de chiffons de Bâle s'entendirent pour hausser arbitrairement les prix. L'industrie aurait décliné aussi bien que l'imprimerie, si elle ne s'était mise à fabriquer du papier à écrire, d'une qualité supérieure, qui fut bientôt apprécié dans toutes les chancelleries. La vente s'en faisait, sur une grande échelle, aux foires de Strasbourg et de Francfort. Des marchands en gros de cette dernière ville traitèrent avec Nicolas Heusler pour la fourniture de papiers, où l'aigle double de Francfort était substituée aux armes de Bâle. Après l'expiration de ce marché, Heusler crut pouvoir conserver cette marque, ce qui donna lieu à un conflit. Il fallut l'intervention de l'empereur pour maintenir au papier de Francfort l'emploi exclusif de l'aigle.

Francfort était l'un des grands centres de cette vaste organisation des corps de métiers, qui dictait la loi à toute l'Allemagne. Une section faisait-elle mine de regimber? Elle était mise au ban et, sous peine de perdre l'affiliation et d'être noté d'infamie, aucun ne pouvait travailler chez les patrons frappés d'interdit. C'est ce qui arriva aux papetiers de Bâle. De même que les orfèvres, les chapeliers, les couteliers, les selliers, leur profession était du nombre de celles, où, à l'arrivée d'un affilié, les compagnons se réunissaient soi-disant pour s'assurer de son « honorabilité », mais au fond pour se livrer à des libations, causes perpétuelles de désordres. Charles-Quint, en 1548, la diète de l'Empire, en 1559, en 1568, eurent beau défendre le régal, qui, au point de vue économique, se traduisait par une aggravation des prix de revient, l'abus n'en persista pas moins. A Bâle, les patrons ne parvinrent pas à s'entendre : pendant que Nicolas Dürr se prêtait aux exigences des ouvriers, son concurrent Nicolas Heusler les trouvait excessives et refusait de s'y soumettre. En 1594, grâce aux menées de Dürr, la corporation ouvrière de Francfort disqualifia tous les compagnons qui se laisseraient embaucher sans buverie préalable. Il en résulta qu'à Bâle, comme à Strasbourg, les patrons récalcitrants ne trouvèrent plus d'ouvriers. A Strasbourg, l'autorité intervint et eut assez facilement raison de cette excommunication majeure d'un nouveau genre. Mais à Bâle, Dürr faisait cause commune avec les compagnons, et il en fit venir toute une bande de Francfort, qui prétendirent imposer leur règlement. Cela ne faisait pas l'affaire de la ville, qui n'entendait pas se dessaisir de son droit de coercition; mais on lui signifia que, n'ayant pas appris le métier, ses magistrats n'étaient pas compétents, non plus que la diète de Ratisbonne. De son côté, Dürr soutint qu'il n'était au pouvoir d'aucun empereur, roi ou prince de faire la loi aux corps de métiers allemands. A Francfort le syndicat des ouvriers mit les patrons de Bâle en demeure d'adopter le régal des réceptions. Mais le conseil tint bon et refusa son consentement.

Les représailles ne se firent pas attendre. Poussés à bout, les

patrons sommèrent les meneurs de Francfort de lever l'interdit qui les frappait. Leur fermeté produisit son effet ; ils obtempérèrent à cette mise en demeure, et les papetiers offrirent même d'abolir le régal.

Rien ne montre mieux que cette victoire l'importance de l'industrie du papier à Bâle. Dans la suite elle acquit le monopole de l'importation dans les Pays-Bas, où le gouvernement et le commerce ont longtemps fait usage de ses produits. Peu à peu toutes les usines créées par la concurrence autour de la ville, passèrent entre les mains des Bâlois.

Cependant les ouvriers se ressentaient peu de cette prospérité. Nourris par leurs patrons, souvent leur ordinaire n'était pas suffisant. Sous ce rapport, Dürr, le fauteur du régal, était particulièrement décrié, et ses adversaires prétendaient qu'il n'avait voulu le rendre obligatoire, que pour ramener à lui la main-d'œuvre qui désertait ses ateliers. Les ouvriers étaient-ils mieux traités ailleurs? On en peut douter, quand on voit, en 1616, le conseil enjoindre aux patrons de hausser leurs salaires, pour mettre un terme à la mendicité de leur personnel. Il est vrai que les papetiers prétendaient que, si leurs ouvriers voulaient travailler, ils gagneraient largement de quoi vivre. Mais les femmes, les enfants de ceux qui étaient mariés, n'en étaient pas moins réduits à tendre la main. En 1623, le conseil décréta que dorénavant les ouvriers ni leurs familles n'auraient plus part aux distributions journalières de l'aumônerie et ne seraient plus admis à l'hôpital, leur main-d'œuvre procurant à leurs patrons assez de bénéfices pour que leur entretien ne retombât point à la charge du public. Mais cet avertissement servit de peu ; les mœurs et l'opinion finirent par prendre leur parti de cette mendicité spéciale. En 1770 seulement, les cinquante ouvriers des papeteries de Bâle s'entendirent pour fonder entre eux une caisse de secours mutuels.

X

La Suisse n'a pas été à l'abri des guerres de religion : elles l'épargnèrent toutefois à l'époque de la guerre de Trente Ans. A bien des égards, ce petit pays fut comme une oasis au milieu de la conflagration générale. Et cependant le cliquetis des armes retentit jusque dans le proche voisinage de Bâle, en Alsace et dans le Brisgau, ces greniers d'abondance de la Suisse. Il fallut se pourvoir ailleurs de blé et, grâce au savoir-faire de ses négociants, Bâle put souvent à son tour venir en aide à ses voisins affamés. Mais la disette ne fut pas moins constamment en perspective.

Un autre phénomène économique, la crise monétaire qui éclata au commencement des troubles, est plus difficile à expliquer que la pénurie des céréales. Cela tenait-il à l'affluence des métaux précieux dont l'Amérique inondait les marchés européens, ou à l'altération des espèces? Bref, la livre bâloise, monnaie de compte, qui valait fr. 2.78 en 1619, ne valut plus, en 1620, que 1.98, en 1621, 1.32, en 1622, 1.03; le 21 juin 1623, le cours tomba même à 77 cent. Les conjonctures étaient favorables pour payer ses dettes; aussi, le 22 février 1623, le conseil dispensa-t-il les créanciers d'en accepter le remboursement. Ce que devait être le prix de toutes choses pendant ces fluctuations, on peut le comprendre: pour y soustraire les denrées, les métaux régulateurs de la valeur, la ville revendiqua, en vertu de sa régale, le droit d'achat ou de préemption sur les céréales, le vin, le cuivre et l'argent. Quant aux produits ouvrés et aux salaires, elle établit, en 1646, des tarifs régulateurs, en même temps que Strasbourg et Colmar. Bien entendu, les marchandises importées n'y étaient pas comprises: il ne pouvait en effet être question de les soustraire à la hausse et à la baisse; mais en leur rappelant le compte qu'ils auront à rendre au jugement dernier, le conseil adjura les marchands de ne pas majorer leurs prix de plus de 12 $^1/_2$ pour cent. A en juger par le

rendement des péages, le peu de sûreté des routes pendant la guerre ne fit pas grand tort au commerce d'importation, tout au plus en entrava-il le progrès, dont l'allure ne reprit qu'après le rétablissement de la paix. L'importation était principalement entre les mains des Hollandais, dont le plan était de faire de la Suisse le marché aux échanges du Nord, de la France et de l'Italie. Pour encourager le transit, Bâle continuait à accorder des réductions de tarifs.

Parmi les autres conséquences de la guerre de Trente Ans, on peut citer une diminution dans l'affluence des ouvriers allemands, qui trouvaient un autre emploi de leurs bras sur les champs de bataille. Par contre elle refoula à Bâle les populations du plat pays, qu'on employa aux travaux de fortifications. Pour la production locale, ces réfugiés étaient, non des concurrents, mais des consommateurs, qui contribuaient à maintenir les prix. On n'accorda le droit de bourgeoisie qu'à ceux qui étaient aptes à développer la prospérité de la ville, des négociants qui s'obligeaient à ne faire commerce que de marchandises de Paris. La situation de Bâle était essentiellement favorable à ce genre d'affaires ; de là ce commerce rayonnait sur toute la Suisse, en Allemagne et en Italie. Les plus importantes de ces immigrations ont été celles des protestants de Colmar, exilés en 1627, et celles des fugitifs de Sainte-Marie-aux-Mines, victimes, en 1635, des passages incessants de troupes. Parmi ces nouveaux venus, l'industrie désormais acclimatée de la rubanerie fit quelques recrues, entre autres les de Bary et les Sarrasin : à en juger par leur nom, ces derniers descendaient d'un de ces esclaves maures qui, à Montpellier et aux foires de Champagne, faisaient l'objet d'un commerce important. Pour ces nouveaux bourgeois, le régime corporatif était une gêne dont plusieurs cherchèrent à s'affranchir, comme ils s'étaient affranchis des gênes des vieux dogmes. Ils ont été les premiers champions de la liberté du commerce et du travail, qui peu à peu devait élever leur fortune audessus de la moyenne.

Plusieurs de ces nouveaux venus renforcèrent les anciennes professions, par exemple le tissage du velours, auquel la guerre de

Trente Ans fut mortelle, la passementerie, la bonneterie. Bâle leur dut aussi des industries nouvelles, la fabrication des boutons, l'un de ces articles de Paris, dont les réfugiés de Sainte-Marie-aux-Mines dotèrent Bâle, le parement des chapeaux, la fabrication des galons d'or et d'argent. Par leurs importations, plusieurs firent tort aux métiers indigènes, qui protestèrent souvent contre cette concurrence. A diverses reprises, le conseil intervint pour mettre fin aux abus que les chapeliers, les mégissiers, les tanneurs lui dénonçaient. Il en résulta que, pour ne pas enfreindre les règlements locaux, les contrevenants s'établirent dans les environs, d'où ils pouvaient, d'une manière ou d'une autre, approvisionner leur clientèle urbaine. Aux réfugiés également l'épicerie dut alors un nouvel essor. Ils devinrent les intermédiaires entre les détaillants de Bâle et les grands marchés d'Anvers et d'Amsterdam, de Hambourg et de Francfort. L'important commerce de la droguerie, encore de nos jours si prospère à Bâle, leur dut aussi son existence.

Leur influence n'est pas moins visible dans le commerce et dans la fabrication des tissus. Les vieux centres de production sur l'Escaut, sur la Meuse, sur le Rhin inférieur avaient été cruellement éprouvés par la contre-réforme. Leurs ouvriers s'étaient dispersés et dès lors ce furent la Saxe, la Lusace, la Bohême qui tissèrent les draps flamands. A Bâle la production locale se développa également, et l'on n'importa plus que les tissus mélangés de France, meilleur marché et plus élégants que les tissus pure laine. Cette importation, on la dut aux réfugiés, que le corps des drapiers refusa d'admettre, mais qui trouvèrent bon accueil chez les merciers-épiciers. En 1619, le conseil reconnut à ces derniers la vente exclusive des tissus à la mode, en soie, en laine et coton ou lin, que les consommateurs finirent par préférer. C'est là ce qui assura la prépondérance au corps des merciers-épiciers, qui, en 1622, à l'occasion d'une taxe de 1 °/₀ sur la fortune, payèrent à eux seuls les 2/5 de la contribution totale.

A l'origine, ainsi que nous l'avons vu, la corporation avait elle-même essayé de restreindre le commerce des réfugiés qu'elle s'agré-

geait. Ils ne devaient vendre que des articles de Paris ; mais il y en eut bien peu qui tinrent compte de la défense. Constamment ils élargissaient le cercle de leurs affaires. Leur exemple devint contagieux et, pour maintenir le respect dû aux anciens règlements, le conseil rappela aux corporations, en 1646 et en 1649, que leurs préposés étaient, comme toute autorité, d'institution divine et qu'en conscience on était tenu de leur obéir. La concurrence des boutiquiers entre eux finit pas rendre inutile la vente au détail que, pour tenir le commerce local en bride, le régime corporatif de 1535 avait permise aux forains.

L'élément étranger que les persécutions et les guerres de religion introduisirent à Bâle, agit comme un ferment sur le vieil organisme, qui s'atrophiait de plus en plus. Mais la sève nouvelle qu'il lui infusa, troubla des intérêts respectables, qui réagirent contre les intrus. Après la guerre de Trente Ans, on décréta que nul ne serait plus reçu bourgeois, s'il n'était né allemand. En 1676, on exigea en outre que chaque récipiendaire eût au moins un apport de 600 florins. Dès lors c'en fut fait de l'immigration française. Bâle fut un des lieux de passage des réfugiés après la révocation de l'édit de Nantes ; mais leur flot ne laissa pas de nouveau sédiment sur ce sol que les persécutions antérieures avaient saturé. On fut charitable pour les exilés, et les compatriotes qui, avant eux, avaient trouvé un asile à Bâle, se montrèrent particulièrement généreux ; moins cependant qu'à Genève, où pour leur venir en aide, on dépensa plus de cinq millions de florins. Mais on ne fit ces sacrifices que pour les diriger sur l'Allemagne, où la Prusse, la Hesse, la Saxe firent de leur mieux pour attirer et pour condenser chez eux cette rosée fécondante.

XI

Au point de vue social, rien n'est moins connu que la manière dont s'est formée la classe ouvrière, « le quatrième ordre », en dehors du vieil organisme urbain des corps de métiers et des corps

de marchands. Bâle est un des centres où l'on peut le mieux étudier cette évolution. L'une des principales causes, c'est la prédominance du capital, qui commença à se manifester au XVIe siècle. Entre le négociant qui faisait travailler à façon et le manufacturier de nos jours, il n'y a de différence que dans la production plus intensive du second.

Comme on a vu, ce sont les compagnons étrangers, principalement de langue française, employés par les professions libres, la papeterie et l'imprimerie, qui ont formé le premier noyau de la classe ouvrière actuelle. A l'origine, le salaire était suffisant; mais il baissa rapidement, quand les réfugiés affluant de toutes parts, la main-d'œuvre fut plus offerte que demandée. Simplement protégés ou tolérés, ils n'avaient aucun droit à faire valoir et, quand leur nombre menaça l'existence des premiers occupants, il fut facile de les éconduire. Ils trouvèrent un asile dans les campagnes environnantes, où ils échappaient à la tyrannie des corporations et où ils vivaient à meilleur compte. En joignant à leur travail la culture de quelque lopin de terre, si favorable à la santé comme à la moralité de l'ouvrier, ils formèrent la souche primitive de cette population féconde et laborieuse, qui fait encore aujourd'hui la prospérité de l'industrie en Suisse.

Ces ouvriers devenus campagnards étaient bien plus dans la dépendance de la ville que les paysans. En identifiant l'Eglise et l'Etat, la Réforme avait eu pour conséquence de mettre celui-ci au premier rang. A Bâle, l'Etat c'était la ville, c'était le conseil, dont le despotisme éclairé ne le cédait en rien à l'absolutisme monarchique. De là cet axiôme: le paysan doit être subordonné au bourgeois. Ce ne fut pas du premier coup que cette maxime prévalut. Il fallut le soulèvement de 1653, qui s'étendit presque à tous les cantons et qui échoua sur toute la ligne, pour en finir une fois pour toutes avec l'autonomie des campagnes.

Cette dépendance ne fut pas seulement politique: elle fut en même temps économique. D'abord l'extension des grandes entreprises, au XVIe siècle, puis l'accumulation des capitaux et le goût du

bien-être qui en furent la conséquence, produisirent leurs effets au loin. L'attache devint plus forte encore, quand le commerce et les professions manuelles prirent pied dans les campagnes et que l'agriculture cessa d'être leur unique nourricière. Dans les villes, les corps de métiers ne pouvaient voir ces empiètements d'un bon œil. Ils s'efforcèrent de soumettre leurs concurrents du dehors à leur juridiction. Mais ces derniers avaient pour eux les négociants, les entrepreneurs qui les faisaient travailler, et qui y trouvaient mieux leur compte qu'en recourant à la main-d'œuvre plus exigeante, plus dispendieuse des citadins.

La bonneterie semble avoir été la première de ces industries qui se répandirent dans les campagnes. L'invention du métier à tricoter, en 1589, l'avait révolutionnée; le tricot à l'aiguille devint la ressource des petits ménages du dehors, dont la production ne tarda pas à inquiéter les patrons de la ville. A Strasbourg, à Fribourg, à Brisach, ils se liguèrent contre cette concurrence. Mais à Bâle on n'avait d'action que sur les villages suburbains: plus loin, c'était le territoire de l'évêque, où le travail était libre. Pendant la guerre de Trente Ans, le pays fut inondé de réfugiés, dont les bras étaient disponibles et qu'il fallut occuper. Grâce au bas prix de la main-d'œuvre, le commerce des bas fabriqués au-dehors prit une extension considérable au détriment des artisans de la ville. En se référant au décret de 1526, qui ne permettait pas de joindre le commerce à la fabrication, ils firent défendre aux marchands qui n'avaient pas appris la profession, de faire travailler à façon par les gâte-métier. Cependant on ne prétendait faire aucun tort à la production indigène, qui était assurée de la clientèle locale, tandis que le commerce avait ses débouchés à Zurzach, à Vienne, à Gratz, à Augsbourg.

Il n'en était pas autrement des marchands de soieries, pour le compte desquels les passementiers fabriquaient des rubans, sans que personne y trouvât à redire. Dès les premières années du XVII[e] siècle, le prolétariat de la rubanerie s'était fixé à la campagne. Un décret de 1612 interdit déjà aux tisseurs de rubans du dehors

de venir chercher du travail en ville. Par contre les patrons étaient autorisés à faire travailler *extra-muros*, mais à la condition d'envoyer la matière première à leurs ouvriers et de quérir l'ouvrage chez eux. Dès 1648, la fabrication des articles communs s'était répandue principalement dans les vallées de Delémont et de Laufon: l'industrie ne s'était réservé que celle des rubans fins.

Ces producteurs du dehors étaient des transfuges de la ville, où ils avaient d'abord travaillé comme ouvriers. Souvent ils épousaient les servantes de leurs patrons avant de s'établir dans les environs, d'où ils bravaient toute contrainte corporative. De là des plaintes qui se firent jour, en 1646, par une requête au conseil. Les négociants pour lesquels les forains travaillaient, en furent saisis. Mais ils étaient devenus une puissance, contre laquelle il fut impossible aux maîtres passementiers de faire prévaloir leurs intérêts particuliers. Les commerçants établirent qu'il ne pouvait plus être question de maintenir les vieux règlements protecteurs. Les plaignants avaient appris à faire les articles de luxe, qui étaient plus rémunérateurs, et refusaient les commandes, quand on leur demandait de la marchandise ordinaire. Dans ce moment le commerce ne pourrait plus satisfaire sa clientèle, s'il n'avait pas la ressource de s'assortir au-dehors. Le lui défendre serait aussi ruineux pour les négociants que pour la ville, dont le revenu en serait certainement affecté. Quant à la crainte que les patrons expriment, d'être mis, pour toutes ces infractions, au ban de la passementerie de l'Empire, elle n'est pas sérieuse ; dans tous les cas, si cela arrivait, ils ne pourraient s'en prendre qu'à eux-mêmes, vu qu'ils n'ont jamais voyagé comme compagnons, qu'ils ont appris leur métier, non pas de maîtres qualifiés, mais auprès de simples ouvriers de France ou d'Italie, que, pour passer maîtres, ils n'ont même jamais produit de chef-d'œuvre. Cependant pour donner quelque satisfaction aux réclamants, les marchands offrirent de faire travailler les citadins, chaque fois qu'il sera prouvé qu'ils chômaient, en ajoutant toutefois que c'était moins le travail que la main-d'œuvre qui faisait défaut. La conséquence de tout cela fut qu'en 1648, le conseil abrogea la

défense faite, en 1612, aux ouvriers du dehors de rapporter eux-mêmes l'ouvrage qu'ils avaient fait à façon.

La fabrication des rubans prospérait cependant de plus en plus, si bien que la main-d'œuvre ne suffit plus à la besogne. Il fallut établir des règlements pour défendre aux patrons de se débaucher réciproquement leurs ouvriers et pour limiter à cinquante, 15 en ville, 35 à la campagne, le nombre des métiers qu'ils pouvaient faire marcher. Cependant l'outillage qui travaillait à plus de cinq milles de distance, à Sainte-Marie-aux-Mines, à Bienne, restait en-dehors de cette limitation.

Les passementiers avaient leur part de cette étonnante prospérité. Leur corporation était alors peut-être la plus puissante de l'Allemagne, si bien qu'en 1648, elle prétendit soumettre à sa loi ses concurrents de Bienne, en 1651, ceux de Mulhouse. Mais Zurich fit à son tour la loi à Bâle, où l'on ne régalait pas les compagnons du métier à leur passage, où l'apprentissage était moins long, où l'on ne repoussait pas les artisans dont la naissance n'était pas légitime. Il n'en fallut pas plus pour faire décrier dans l'Empire tous les ouvriers de Bâle. Ils furent expulsés de Nuremberg et d'Augsbourg. Cette déchéance était sans doute un petit malheur, puisque les patrons refusèrent d'intervenir et se laissèrent tranquillement disqualifier.

Le partage amiable entre le corps de métiers et le corps des marchands, qui réservait au premier la confection des passementeries de luxe, et ne laissait au second que la fabrication des articles courants, ne résista pas longtemps aux progrès de la technique, qui finirent par l'emporter sur la dextérité manuelle des artisans, et au développement de l'industrie domestique dans le proche voisinage de Bâle, en première ligne dans le Margraviat. De là de nouvelles plaintes, surtout contre le nombre disproportionné des apprentis et contre le travail des femmes. Il fallut procéder, en 1666, à une nouvelle réglementation ; mais elle fut plutôt favorable que défavorable à la liberté du travail.

On commençait à apprécier les bienfaits de la grande industrie. Rien ne le prouve mieux que l'application que la ville en fit à

l'assistance publique. En 1665, elle créa un orphelinat, dont les pupilles devaient par leur travail pourvoir à leur entretien. Elle les occupa d'abord à faire de la passementerie, sans soulever des protestations de la part du corps de métiers. Plus tard elle leur fit tisser des draps communs, qui trouvèrent leur emploi dans les établissements charitables. Dans la suite on loua cette main-d'œuvre aux entrepreneurs qui offraient les meilleures conditions, en 1676, par exemple à un bonnetier. Cependant, en 1713, les drapiers firent quelques représentations sur le tort que leur causait le tissage des draps par les orphelins; mais ils furent déboutés de leur plainte.

L'introduction d'un nouveau métier venu d'Amsterdam, qui permettait à un ouvrier, même sans apprentissage préalable, de produire autant de rubans à lui seul que seize autres avec l'ancien engin, révolutionna complètement cette fabrication. Les passementiers, qui s'étaient désistés en partie de leur privilège pour permettre aux ouvriers indigents de produire les articles communs, remontrèrent que la nouvelle invention privait de leur pain de nombreux prolétaires que l'ancien métier faisait vivre, qu'avec le nouveau on ne faisait plus que de la camelotte et qu'il était notoire que, quand une ville fabriquait de la mauvaise marchandise, cela faisait tort même à la bonne. Il ne resterait plus aux patrons qu'à émigrer et à se fixer dans quelque ville où le métier aurait maintenu son bon renom, et alors adieu le commerce, adieu les beaux revenus qu'il procurait à la ville. L'exagération était visible: le commerce se soucie de la qualité et du prix des marchandises, et non de la considération qui s'attache au métier. Aussi le conseil ne prit-il pas le change, et il chargea une commission spéciale d'examiner la nouvelle invention et de lui en rendre compte. Son rapport, daté du 3 août 1670, atteste que sa compétence était à la hauteur de sa mission.

L'enquête qu'elle ouvrit sur l'emploi du nouveau métier, démontra que le reproche de ne produire que de la camelotte n'était pas fondé. Ce qui était moins contestable, c'est qu'il contrevenait à la charité chrétienne, en privant de pain des milliers

d'ouvriers de la campagne, à qui, pour vivre, il ne resterait qu'à porter leur main-d'œuvre à Zurich, dont la concurrence n'avait pu prévaloir jusque-là, par l'unique raison que les bras y étaient moins offerts qu'à Bâle.

A cet argument les fabricants répondirent que les conditions du travail n'étaient plus les mêmes qu'autrefois, qu'en tout il fallait viser à l'économie, que la prospérité d'une manufacture ne dépendait pas du grand nombre de ses ouvriers, mais de la somme de ses produits, et que du reste les 300 ouvriers que l'adoption du nouveau métier rendrait disponibles, trouveraient facilement leur subsistance par le développement que prendrait la filature. Quant aux craintes des passementiers de ne pouvoir lutter contre une production plus intensive, elle n'était nullement fondée, puisque personne ne leur disputait le marché local, qui leur a toujours été réservé, tandis que les fabricants travaillaient pour l'exportation, en concurrence avec les producteurs français. Du reste les passementiers se trompaient, en prétendant que partout le nouveau métier avait été proscrit : cela n'est vrai que pour Genève, Francfort et quelques autres villes, tandis que rien ne s'oppose à son emploi ni en Bavière, ni à Vienne, ni à Coire, ni à Schaffhouse, ni à Feuerthalen, ni à Zurich.

Reconnaissant l'impossibilité de concilier les deux intérêts en présence, la commission se rangea du côté des fabricants : « Si, dit-« elle dans son rapport, on n'avait pas inventé les nouveaux « métiers, les maîtres-passementiers seraient peut-être fondés à « maintenir leurs salaires et leurs exigences traditionnelles. Pour « arriver à ce résultat, ils ne reculeraient même pas devant la pro-« hibition absolue du nouvel outillage. Cependant cette mesure « n'aurait aucun effet durable, vu qu'au point où en est la concur-« rence, il n'est pas admissible que les autres centres de pro-« duction l'adoptent également. Quoi qu'on fasse, on n'empêchera « nullement la baisse des prix et tout ce qu'on aura gagné, c'est de « forcer l'industrie à s'établir en territoire étranger, en privant la « ville du profit qu'elle en tire. L'exemple d'autrui prouve que rien

« ne peut enrayer le progrès du commerce et des manufactures, « lequel n'est possible que sous le régime de la liberté. » Comme remède aux effets résultant de l'adoption du métier perfectionné, la commission recommanda de favoriser la création de nouvelles manufactures, et particulièrement l'introduction du tissage des rubans en taffetas, à l'instar de Lyon, et de la filature de la soie, afin de réunir à Bâle toutes les branches de la même industrie.

Cette consultation devait faire époque. Il est impossible d'en méconnaître l'importance, surtout quand on la rapproche des mesures que les villes impériales, Augsbourg et Nurembourg en tête, prenaient alors contre le nouvel engin. En 1720 encore, à leur sollicitation, l'empereur défendit, par un rescrit spécial, le commerce de ses produits. Par l'empressement qu'ils mirent à l'accueillir, quelques princes seulement, tels que le grand Electeur de Brandebourg, se montrèrent, à l'égal de ces quelques bourgeois de Bâle, en avance sur leur temps.

Mais pour que leur avis prévalût, il fallait qu'il passât devant d'autres instances et que le conseil le sanctionnât. Il se laissa gagner par l'offre d'un droit de sortie sur les rubans, égal à l'ancien tonlieu du 60e, auquel il ajouta un impôt de 1 °/0 sur la production. Il fallut de plus faire une autre concession à la corporation des tisserands, qui prétendaient que les fabricants devaient être des leurs. Ces derniers eurent beau alléguer que leur technique n'avait rien de commun avec le tissage, qu'ils n'avaient pas appris le métier ni acquis la maîtrise, qu'ils n'avaient pas d'apprentis à promouvoir, que la main-d'œuvre leur était fournie par des femmes et des filles de la campagne, avec lesquelles ils ne passaient aucun contrat : il leur fallut se soumettre et se faire agréger chez les tisserands.

Ce fut au grand dam de l'ancien corps de métiers : les intrus ne tardèrent pas à reléguer les artisans au second plan et à les évincer des offices corporatifs. Bientôt la tribu devint une des plus aristocratiques, pendant que les passementiers, qui jusque-là avaient pris le pas, succombaient par l'effet de la concurrence du nouveau

métier. En dépit de l'engagement qu'on avait fait prendre aux fabricants de ne pas vendre leurs produits « entre Zurzach et Strasbourg », c'est-à-dire de ne pas pourvoir les petits marchands intermédiaires, on ne put éviter la baisse des prix. Ce qu'il y eut de plus grave, c'est que les passementiers de Bâle furent décriés par tout l'Empire. Dejà en 1677, Hanau les rendit responsables de la propagation du métier perfectionné en Allemagne. Memmingen, Lindau, Constance, Schwabach refusèrent d'embaucher les ouvriers qui avaient passé compagnons à Bâle. Devant ses représailles, le corps des tisserands intervint : il mit le conseil en demeure d'en finir avec le nouvel outillage, à l'exemple des Pays-Bas, de la Hollande, de Cologne, de Francfort, qui n'avaient pas hésité à le sacrifier aux intérêts des pauvres passementiers. Le conseil fit de son mieux pour faire lever l'interdit que la fédération des passementiers allemands faisait peser sur ses ressortissants, mais sans grand succès. Même en Suisse, on rompit avec les artisans qui avaient fait leur noviciat à Bâle. Les plaintes devinrent si vives, qu'en 1681, les autorités rendirent un décret qui défendit de se servir dorénavant de ce métier de malheur; seulement trois jours après, on en suspendit l'exécution, pour prévenir la ruine d'une industrie florissante, qui contribuait pour une bonne part à la prospérité des finances.

Profitant de la réaction, qu'en 1688-91, les abus du gouvernement oligarchique avaient provoquée, les passementiers de Bâle renouvelèrent leurs attaques contre le nouvel engin. Les fabricants firent valoir les avances considérables qu'ils avaient faites pour l'introduire et pour le mener à son point de perfection ; ils objectèrent qu'avant son emploi, l'Allemagne recevait ses rubans de France, et que, si on ne leur permettait plus de s'en servir, les villes voisines, où la tyrannie des corps de métiers n'avait pas prise, ne manqueraient pas d'en faire leur profit. Bref ils obtinrent un nouvel atermoiement, moyennant le doublement du droit de sortie, qui fut ainsi porté à 3 $^1/_3$ pour cent.

La prospérité de la rubanerie ne pouvait manquer d'influer sur

la teinturerie; mais celle-ci resta corporative et réussit à faire la loi à la rubanerie jusqu'au commencement de ce siècle. Les fabricants eurent beau se plaindre de l'esprit de routine des teinturiers, qui s'opiniâtraient à ne teindre que comme on le leur avait appris, si même leurs couleurs étaient démodées, ils ne purent jamais se faire autoriser à teindre chez eux.

La bonneterie suivit la même marche que la rubanerie. On vient de voir qu'en 1677, le conseil permit d'appliquer à cette industrie le travail des orphelins, quoique l'apprentissage qu'ils faisaient ainsi, décrié aux yeux de la corporation des chaussetiers, ne les qualifiât pas pour exercer la profession. L'entrepreneur qui les employait, créa une grande fabrique de bas, qui souleva les protestations des intéressés: il n'en était pas des bas comme des rubans, que l'on tirait autrefois du dehors; quand la fabrication s'en introduisit à Bâle, elle ne fit tort à personne, tandis que les manufactures de bas ruinaient les maîtres-chaussetiers. Leur concurrent répliqua que, conformément aux règlements, il ne vendait pas en détail, que si on voulait lui interdire le commerce en gros, il faudrait aussi défendre celui des draps, de la toile, des passementeries, des chapeaux, du papier, que les négociants font au détriment des tisserands, des passementiers, des chapeliers, des papetiers, qui ont acquis la maîtrise; mais ce serait la ruine de manufactures prospères, qui font vivre des milliers de pauvres gens. Du reste la technique des orphelins différait de celle du corps de métiers, qui ne connait pas encore les tricots fins à trois et à quatre brins. Pour conclure, il montra combien la multiplicité des industries était avantageuse au pays, en raison du travail qu'elles procuraient et des salaires qu'elles distribuaient. Les manufacturiers eurent gain de cause. Moins de dix ans après, les chaussetiers étaient réduits à demander de l'ouvrage aux fabricants. Leur industrie prit un nouvel essor, lorsque, sous Louis XIV, les bas de soie devinrent à la mode. Les apprêteurs lui venaient de France: en 1699, elle ne comptait pas moins de 104 ouvriers d'origine française. C'étaient eux qui gagnaient les gros salaires, tandis qu'à la campagne, la journée

tombait de 4 sous à 2 $^1/_2$ sous. De là de nouvelles plaintes : « Autre-« fois, disaient les meurt-de-faim, nous ne pouvions suffire aux « commandes de MM. les négociants ; aujourd'hui nous ne travaillons « plus guère et encore n'est-ce qu'à des prix dérisoires. » En 1733, 52 ouvriers bonnetiers, dont 17 Français fondèrent une caisse de secours.

La ganterie subit la même transformation que la bonneterie. De corporative qu'elle était, elle devint manufacturière. Ce fut un ouvrier bâlois, Werenfels, qui rajeunit cette fabrication, après avoir fait un nouvel apprentissage à Lyon. Jusque-là les gantiers avaient tiré de France les gants qu'ils importaient en Allemagne. La guerre survenant, ce commerce cessa et il fallut fabriquer soi-même les gants pour l'exportation. Comme les ouvriers allemands, dûment affiliés à la corporation, coûtaient plus cher que leur travail ne valait, on fit venir de France d'habiles coupeurs et apprêteurs ; ils taillaient en ville et la couture se faisait à la campagne, selon l'exemple que la rubanerie et la bonneterie en avaient donné.

Si, à l'origine, l'usage du tabac heurta des préventions, il n'en était pas de même des intérêts. On comprit de bonne heure qu'il y avait de l'argent à gagner dans cette nouvelle industrie ; le fisc également y trouva son compte. En 1671, Bâle plaida la cause de ses fabricants devant la diète suisse, en attestant que leurs principaux débouchés étaient en France et en Italie, et que la consommation de la Suisse ne comptait pas. Avec la fabrication se répandit aussi la culture du tabac. En 1729, la corporation des jardiniers fut privilégiée pour le commerce des tabacs en feuilles produits dans les environs.

La fabrication des draps dont les tisserands avaient le monopole, ne réussit pas à se transformer. Bâle fut distancé par l'Alsace, où le gouvernement français avait pris à cœur de développer cette industrie. Il en concéda le monopole à la maison Herff et Hœfer. qui fournissait « aux ouvriers les laines et les deniers nécessaires ». Libre de toute attache corporative, et par conséquent de tout contrôle, cette société produisait des draps communs à bas prix, qu'elle

était sûre de vendre dans la province et qui, exempts de droits, pénétraient même en France : cette concurrence fut mortelle aux drapiers de Bâle. En 1656, Henri Fürstenberger, de Mulhouse, avait été au premier rang. Henri Hoffmann, qui s'établit en 1661, avait également appris le métier à Mulhouse ; un autre Hoffmann, Gabriel, en 1665, à Sainte-Marie-aux-Mines. En 1670, un simple négociant, Joseph Passavant, fut autorisé à fabriquer de l' « estamine façon de Reims ». Il obtint pour ce genre de tissu la réduction du tonlieu à 1 %. Mais bientôt Fürstenberger dut retourner à Mulhouse, où, en 1705, un autre Henri Hoffmann s'établit comme foulon. En 1700, il n'y avait plus de fabrique de draps à Bâle. Si cette industrie comptait encore, c'est par la teinture, que les artisans maintinrent en honneur.

La fabrication des boutons, florissante encore au milieu du XVII[e] siècle, succomba sous le coup des jalousies corporatives. Les boutons étaient un de ces articles dont la France pourvoyait l'Allemagne. En 1689, la guerre en ayant arrêté l'importation, un bonnetier essaya de l'imiter. Mais les corps de métiers, alors prépondérants, firent défendre d'employer la main-d'œuvre locale à la nouvelle industrie. Il fallut faire travailler au dehors ou émigrer.

Tels sont les divers aspects de la lutte que l'industrie moderne eut à soutenir contre la vieille organisation corporative du travail. Lors du dernier assaut qu'elle donna, en 1691, aux corps de métiers, elle gagna tout ce qui lui manquait encore pour se développer. Cette fois, ce ne sont pas les réfugiés qui furent ses champions : la semence qu'ils avaient répandue depuis un siècle, était tombée en bonne terre, et c'étaient des descendants de la vieille bourgeoisie qui furent ses défenseurs convaincus et triomphants. Dès lors elle fut en mesure de concourir sur le marché international.

Les effets de la révolution économique qui prit naissance au XVII[me] siècle, se sont prolongés jusqu'à nos jours. C'est alors que la France commença à évincer l'Italie dans la fabrication des soieries. La Hollande, à son tour, entra dans la lice. Elle avait l'avan-

tage de pouvoir tirer les matières premières directement des lieux de production, tandis que la France dépendait de l'Angleterre, qui lui faisait les conditions les plus dures. Quant à l'Allemagne, que trente ans de guerre avaient saignée à blanc, le développement que Colbert sut donner à l'industrie française, acheva de l'abattre. La France pourvoyait l'Allemagne de ses produits et n'en tirait aucun. A l'exception du grand Electeur de Brandebourg, de la maison royale de Saxe, de la ville de Hambourg, personne ne se doutait, à l'est du Rhin, de la transformation qui s'imposait au travail. On ne se souvenait que de la prospérité antérieure, qui avait été le fruit du système corporatif, et l'on crut la ramener en s'y cramponnant. Il est certain que rien ne convenait mieux que la production locale des corps de métiers à l'isolement et aux besoins limités des centres de consommation et à la difficulté des transports. Après la Renaissance, qui créa des besoins nouveaux et changeants, avec les nouveaux moyens de communication par terre et par mer, le travail corporatif ne fut plus en mesure de concourir, dans l'industrie textile surtout, dont les progrès techniques amenèrent nécessairement une baisse des salaires. Coûte que coûte, il aurait fallu substituer les manufactures de la banlieue aux petits ateliers *intra muros*. Mais loin de là, les villes s'acharnèrent à se tenir à l'écart de la production, et elles en vinrent même à défendre l'emploi des engins perfectionnés, sans s'apercevoir que ce régime exclusif ne profitait qu'à l'étranger. Livrés à l'esprit de routine, les corps de métiers fermaient les yeux et se bouchaient les oreilles, pour ne pas se rendre à l'évidence des faits économiques, et aucun pouvoir n'était là pour passer outre à leur obstination. Tout ce que les corporations attendaient de l'Etat, c'était la garantie de leur travail et de leurs bénéfices. Dans le nord de l'Allemagne seulement, sous l'autorité de princes dont la main était plus ferme et le territoire plus étendu, la puissance publique comprit la nécessité de s'affranchir de la tyrannie des corps de métiers et prépara la voie à l'organisation moderne du travail.

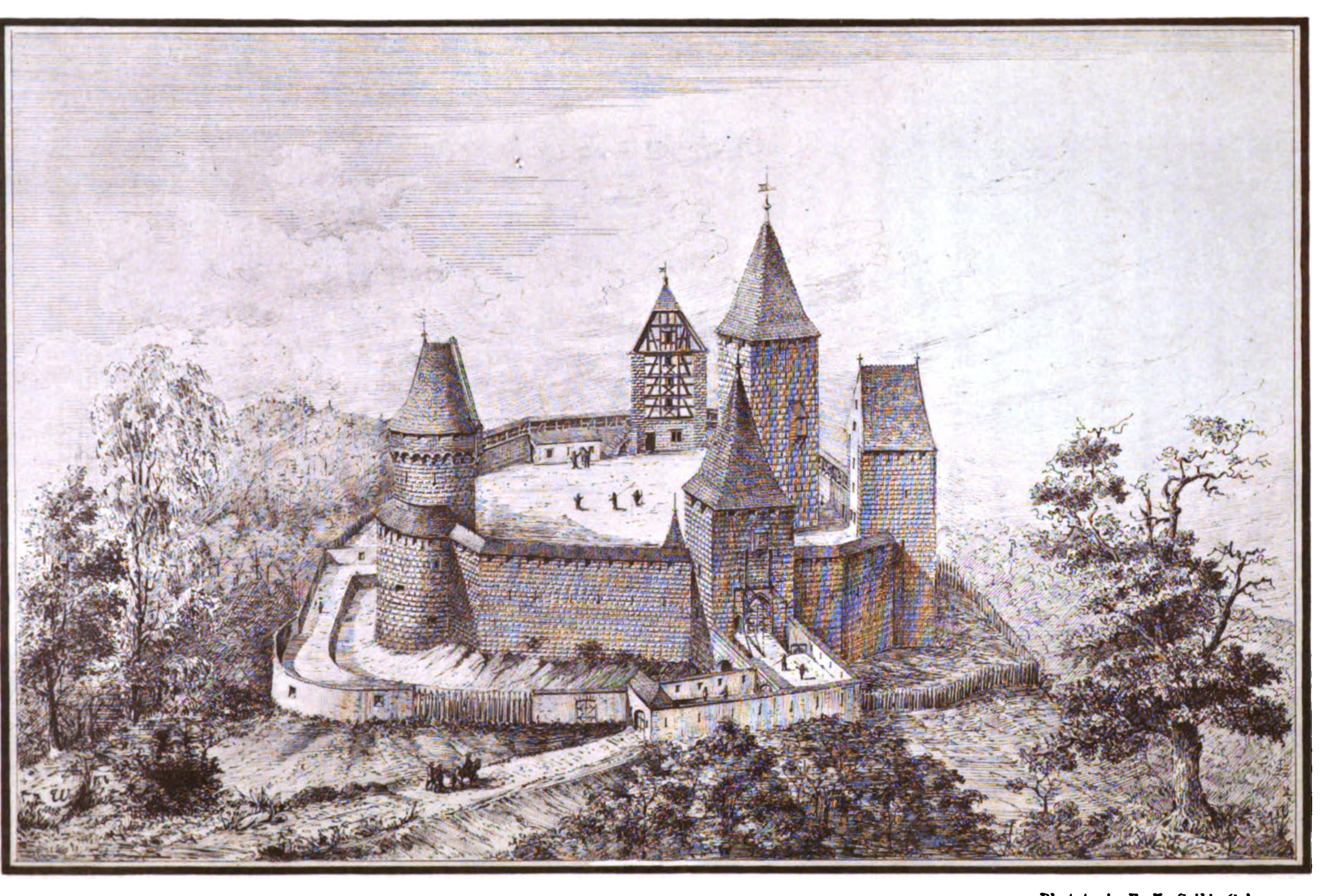
En dépit des bonnes relations de la Suisse avec la France, ce

n'est pas à l'ouest, mais au nord et à l'est que Bâle trouvait ses débouchés. Mettant à profit les guerres, qui coupaient court aux relations commerciales entre les deux voisins, son rôle et son intérêt étaient de substituer ses produits à ceux des rubaniers de Lyon sur le marché allemand. A Bâle l'économie des frais de transport compensait les primes d'exportation usitées en France, et rendait tolérables les droits qui frappaient aussi bien la production que la sortie des marchandises. En 1670, l'industrie de la soie disposait de 359 (?) bateaux pour ses expéditions à Francfort. A l'est, elle fournissait la Bavière, l'Autriche, voire la Hongrie. Ce fut la neutralité de la Suisse, pendant les guerres de Louis XIV avec l'Allemagne, qui lui valut surtout cette prospérité, de même que celle de Hambourg, pendant les guerres avec la Hollande, donna occasion à cette ville de se développer aux dépens des Provinces-Unies. Tous les efforts des fabricants de Bâle tendirent à suivre les progrès de l'industrie de Lyon, et il n'est pas douteux qu'ils surprirent plus d'un de ses secrets, à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. Par contre, le système prohibitif imité de Colbert par les pays voisins leur fut souvent une entrave. Ses principes gagnèrent même la Suisse, où, contrairement à la liberté du commerce proclamée à l'origine de la confédération, des barrières intérieures finirent par enrayer les échanges.

La communauté des intérêts suggéra à Bâle l'idée d'un syndicat, d'un directoire du commerce. Il se peut même qu'il ait déjà existé, comme chambre consultative, en 1670, à l'époque où la ville demanda un rapport sur l'introduction du nouveau métier à tisser les rubans. En 1682, le directoire prit à son compte le service de la poste. Grâce aux progrès de l'exportation, ses attributions prirent de plus en plus d'importance. Tenir la ville en garde contre l'exagération des droits de sortie, obtenir au-dehors des réductions de droits, telle fut l'une de ses tâches principales. En général il fut plus facile de faire entendre raison aux pays antérieurs de l'Autriche, où l'on ne prenait à cœur que les intérêts du fisc, qu'à la France, dont le gouvernement pratiquait un système raisonné de

protection. Quant à Bâle, avec le peu d'étendue de ses possessions, la prohibition n'était pas de mise : impossible d'en réserver le marché aux corps de métiers ; il fallut se rendre à l'évidence qu'il n'y avait de salut que dans la grande industrie et dans l'exportation, que c'en était fait des arts manuels, quand les progrès techniques arrivaient au point de se passer de la main-d'œuvre, et que l'économie des forces primait, dans la production, toute autre considération. Les boulangers et les bouchers, les tailleurs et les cordonniers, les ébénistes et les ouvriers du bâtiment, voilà les seules professions que la révolution n'ait pas atteint : seulement après avoir été, en quelque sorte, au moyen-âge, les grandes puissances de la commune, leurs corporations furent reléguées à l'arrière-plan. La gestion des affaires publiques passa aux mains des fabricants et, au XVIIIme siècle, ce fut leur intérêt qui dicta la loi. Un voyageur français qui visita Bâle, il y a cent ans, fait la remarque que les directeurs du commerce étaient les prêtres de l'unique divinité qu'on y adorait. Le jugement est sévère, moins mérité cependant à Bâle qu'ailleurs. Le commerce ne vit pas de sentiments : il ne se préoccupe que de la qualité et du bas prix des marchandises. Et cependant il faut bien se rendre aux revendications des prolétaires, avant qu'il ne soit trop tard. De nos jours on travaille officiellement à remédier à ce que leur misère a de plus criant ; mais c'est une grave erreur de croire qu'on en viendra à bout, rien qu'avec le socialisme d'Etat. Il faut en sus la charité chrétienne, qui s'inspire de l'amour de son semblable et qui le provoque à son tour. Elle n'a jamais fait défaut à Bâle, et ses œuvres cachées sont encore plus belles que celles qui se montrent au grand jour.


UNIV.
OF
MICH.



Phototypie F. X. Saile, Colmar.

CHATEAU DE HOHNACK (Reconstitution de M. Ch. Winkler).

II

LE CHATEAU DU HOHNACK

PAR FRITZ KESSLER

En quittant les Trois-Epis pour prendre le chemin de Giragoutte et en débouchant près du hameau de la Trinque, le touriste se trouve placé au point culminant d'un col qui sépare les deux vallées de Munster et de Kaysersberg. En face de lui se dresse le grand Hohnack (976 mètres) et tout à côté, indépendamment et sur un monticule isolé, le château du petit Hohnack (938 mètres).

Le grand Hohnack (en patois *lo grand Veurvonais*) est composé d'un toit en grès vosgien posé sur un socle granitique. Sa forme lui a valu le nom significatif de *grosser Mistwagen,* que lui ont décerné les habitants de la plaine de Colmar. Son sommet est recouvert d'un amoncellement de roches et blocs de grès immenses et présentant de prime abord l'aspect d'un mur cyclopéen; leur formation est naturelle; il n'en est pas de même d'une pierre à cuvettes, de forme tabulaire, qui occupe le point culminant et dont le caractère druidique est incontestable.

Schœpflin fait du grand Hohnack le point de départ du mur payen qui, passant par le Tænnichel, va rejoindre celui de Sainte-Odile. Specklé prétend l'avoir vu. (*Dergleichen eine gewaltige starke Mauer, darin noch grosse eysene Ringen liegen hinter Hohnack, auf dem allerhöchsten Berg, sieht man noch viele hundertschuh lang, auch an vielen Orten dabey, gewaltige lange Mauern und auf 12 Schuh dick, in aller Höhe,* etc.). Nous avons soigneusement recherché la trace de ces monuments des temps préhistoriques et n'avons rien

trouvé de probant. Il y a donc lieu d'user de la plus grande réserve en cette matière, quoique sur le versant opposé et dominant également le col l'on remarque des amas de pierres formant deux rectangles inscrits l'un dans l'autre et parfaitement définis. Les habitants de la contrée, en défrichant leurs terrains et en les purgeant des pierres qu'ils y trouvaient, ont transporté ces matériaux à cette place et en ont formé de la sorte un retranchement rudimentaire.

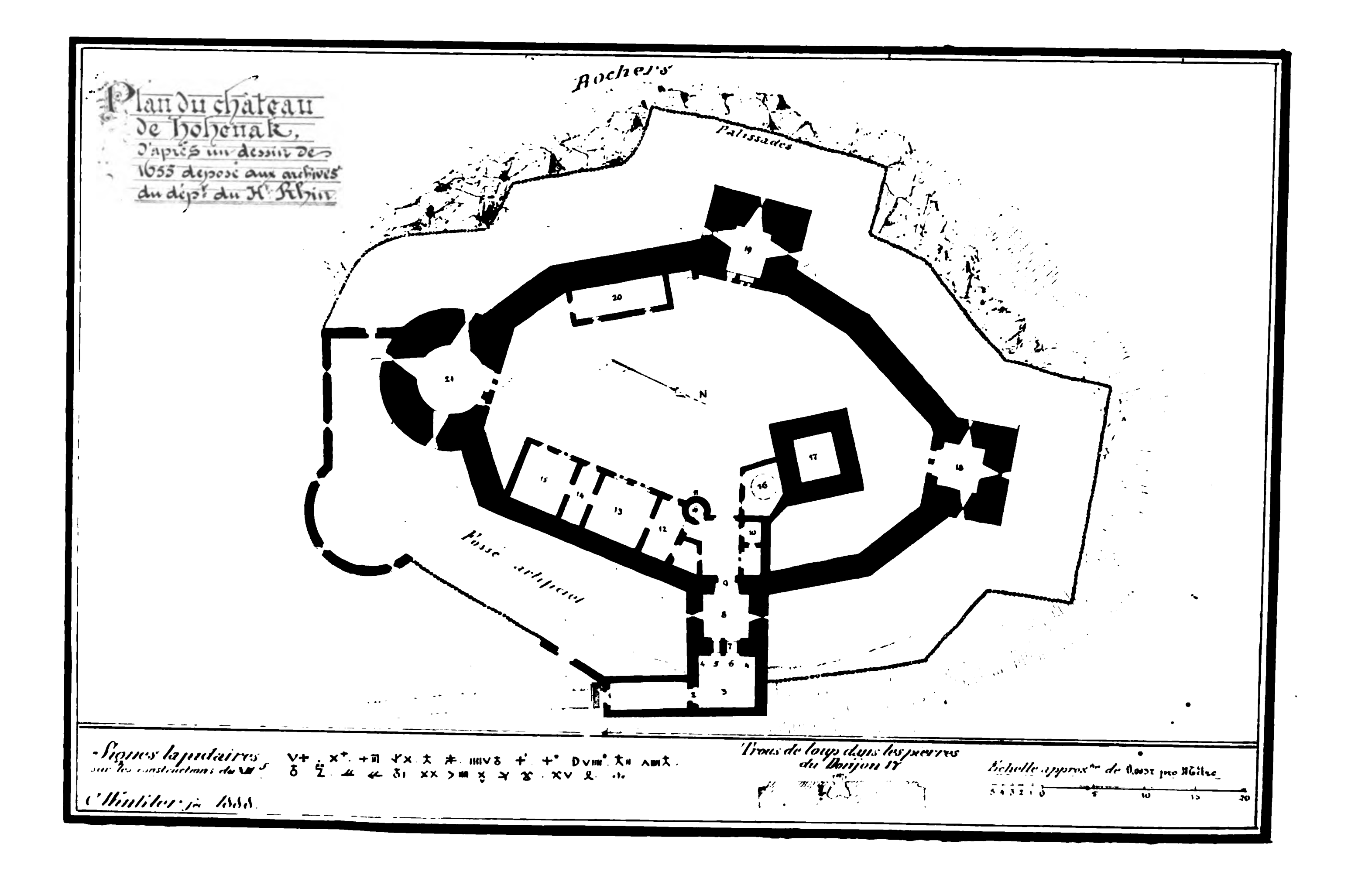
Il nous paraît évident que ces amoncellements ne sont pas l'effet du hasard, et pour deux causes : la première est la forme géométrique et castrale donnée à un travail sans cohésion de plus d'un demi-siècle, et ensuite, pour qui connaît les habitudes de nos cultivateurs, il ressort qu'aucun d'eux n'aurait pris la peine de monter sur un mamelon des matériaux gênants, tandis qu'il lui aurait été beaucoup plus facile de les descendre. Il y aura eu à cet endroit, et juste vis-à-vis du château où devait se trouver primitivement un ouvrage semblable, mais beaucoup plus considérable, un abri destiné aux peuplades aborigènes pour leur servir de refuge aux jours sinistres des invasions d'outre-Rhin.

A notre avis les fondations du château du Hohnack remontent donc à une époque si éloignée, qu'il est très difficile, sinon impossible, de la déterminer.

Selon toute apparence et comme nous venons de le dire, l'emplacement occupé actuellement par les ruines devait être, pour les premiers occupants d'abord, puis ensuite pour leurs conquérants, soit un lieu de refuge consacré par la tradition druidique, soit un burgus ou castrum romain en relations directes et intimes avec d'autres emplacements militaires de même nature, comme le Judenbourg, et commandant la via du mons Brisacum à Tullum, Nazium et Scarpone, la Petrosa via (La Poutroye) près du Bonhomme.

Le château du Hohnack ne se compose plus aujourd'hui que du donjon et d'une enceinte, le tout très délabré et presque complètement en ruine.

Le donjon est construit en pierres à bossage en grès avec carac-


Plan du château
de Hohenak,
d'après un dessin de
1655 déposé aux archives
du dépt du Ht Rhin
Rochers
Palissades
N
Fossé artificiel
Signes lapidaires
Trous de loup dans les pierres
du Donjon 17
Echelle approxve de 0m002 pro Mètre
5 4 3 2 1 0 5 10 15 20
C. Winkler fe 1888.

tères lapidaires a remarqu[illegible]
posées sans mortier et a [illegible]
commun à toutes les const[illegible]
surtout à Augusta Raurac[illegible]
au v[illegible] siècle.

L'enceinte est formée [illegible]
par autant de tours, [illegible]
Trois de ces tours [illegible]
[illegible]
d'habitation, le [illegible]
[illegible] la cour [illegible]
[illegible]
les tours [illegible]
pris [illegible]

Les défenses [illegible]
[illegible] avec contrescarpe [illegible]
chemin couvert [illegible] forme par [illegible]
devant la porte d'entrée se trouvait
un véritable propugnaculum [illegible]

Le côté Ouest se défendait [illegible]
inaccessibles.

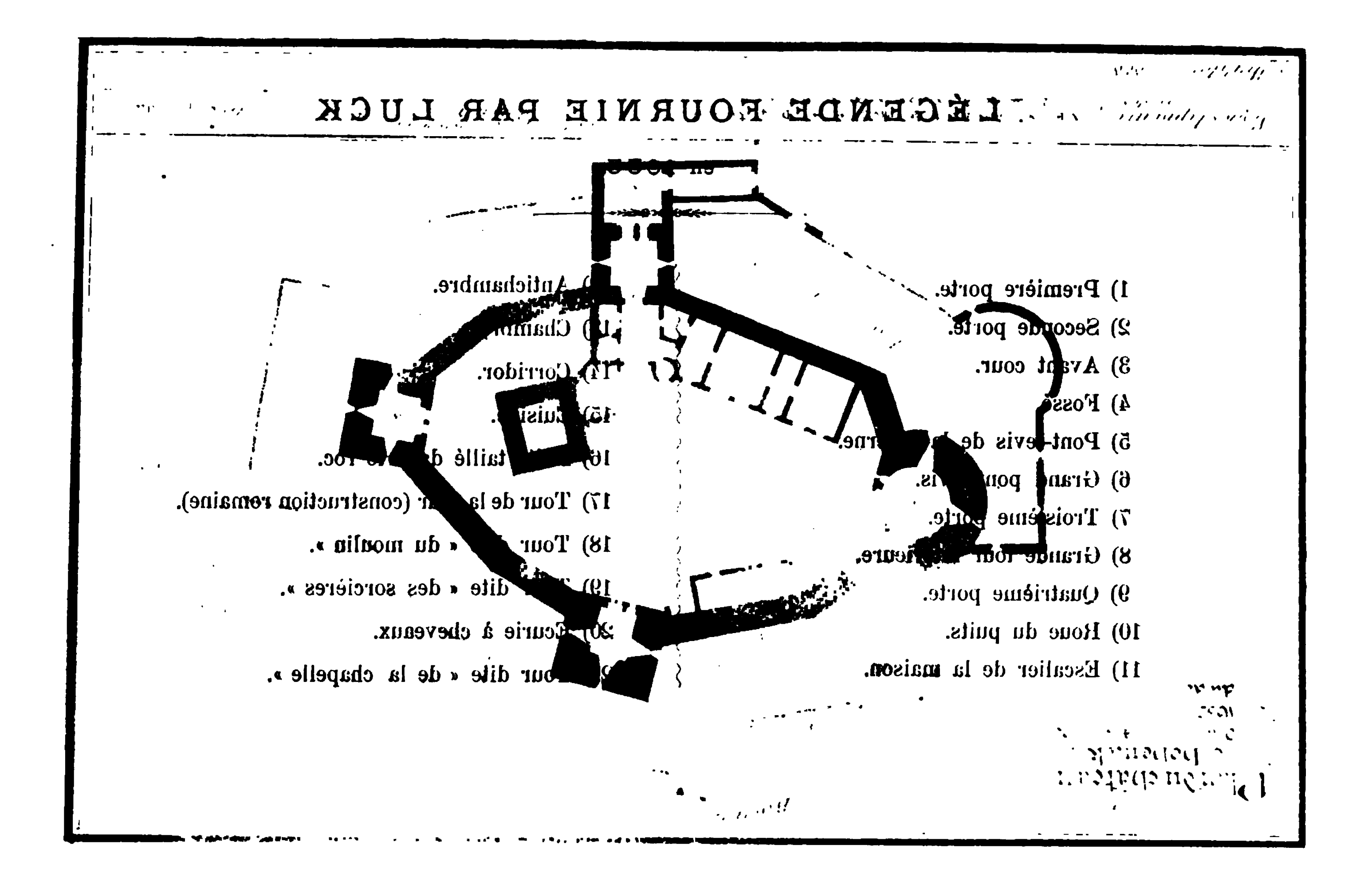
Un plan retrouvé aux archives [illegible]
défenses d'approche différentes [illegible]
est indiqué et qui, suivant les [illegible]
fondeur de 80 pieds, est en pa[illegible]
par des madriers recouverts de [illegible]

Une végétation touffue en [illegible]
partie; malgré cela l'on peut [illegible]
que nous venons de signaler et [illegible]
ces restes de temps très anciens.

Quoi qu'il en soit, construction [illegible]
première mention que nous trouvons [illegible]
remonte, selon Luck, l'auteur des ann[illegible]
pierre, à l'an 1079?

LÉGENDE FOURNIE PAR LUCK
en 1685

1) Première porte.
2) Seconde porte.
3) Avant cour.
4) Fossé.
5) Pont-levis de la poterne.
6) Grand pont-levis.
7) Troisième porte.
8) Grande tour intérieure.
9) Quatrième porte.
10) Roue du puits.
11) Escalier de la maison.
12) Antichambre.
13) Chambre.
14) Corridor.
15) Cuisine.
16) Puits taillé dans le roc.
17) Tour de la cour (construction romaine).
18) Tour dite « du moulin ».
19) Tour dite « des sorcières ».
20) Écurie à cheveaux.
21) Tour dite « de la chapelle ».



LÉGENDE FOURNIE PAR LUCK
1) Première porte.
2) Seconde porte.
3) Avant cour.
4) Fossé.
5) Pont-levis de la
6) Grand pont-levis.
7) Troisième porte.
8) Grande tour
9) Quatrième porte.
10) Roue du puits.
11) Escalier de la maison.
12) Antichambre.
13) Cham
14) Corridor.
15) Cuisine.
16) taillé d roc.
17) Tour de la (construction romaine).
18) Tour « du moulin ».
19) dite « des sorcières ».
20) Écurie à chevaux.
21) Tour dite « de la chapelle ».

tères lapidaires (à remarquer Kaun et Oss en caractères runiques) posées sans mortier et à trous de loup, ce qui est un appareil commun à toutes les constructions romaines, que nous retrouvons surtout à Augusta Rauracorum; son édification remonte au moins au vème siècle.

L'enceinte est formée par quatre courtines brisées et flanquées par autant de tours; celle du Nord-Est formait la porte d'entrée. Trois de ces tours sont à base carrée, la quatrième est à base demi-circulaire avec la partie ronde tournée vers l'extérieur. La maison d'habitation, le corps de logis principal, était placée contre la courtine Est, l'écurie contre la courtine Sud-Ouest. Sur les courtines régnait une galerie, sorte de défense supérieure entrecoupée par les tours, dont les étages servaient de magasins, de chapelle, de prison et à d'autres usages domestiques.

Les défenses extérieures se composaient : à l'Est d'un fossé artificiel avec contrescarpe en maçonnerie, et puis d'une sorte de chemin couvert extérieur formé par un mur d'enceinte secondaire; devant la porte d'entrée se trouvait une série de cours composant un véritable propugnaculum.

Le côté Ouest se défendait tout seul par une barrière de rochers inaccessibles.

Un plan, retrouvé aux archives de Colmar, indique aussi comme défenses d'approche différentes lignes de palissades. Le puits qui y est indiqué et qui, suivant les chroniques, devait avoir une profondeur de 80 pieds, est en partie comblé et son orifice dissimulé par des madriers recouverts de terre.

Une végétation touffue entoure ces ruines et les recouvre en partie; malgré cela l'on peut encore retrouver les points principaux que nous venons de signaler et s'orienter facilement au milieu de ces restes de temps très anciens.

Quoi qu'il en soit, construction franque, romaine ou féodale, la première mention que nous trouvions du château du Hohnack remonte, selon Luck, l'auteur des annales des comtes de Ribeaupierre, à l'an 1079?

Voici du reste la citation de son texte :

« *Das Schloss Hohennack soll anno 1079 in vollkommenen bau gewesen seyn, und soll vermög eines uraltens registerlins, ein vogt da gewohnt haben, welches herr Archivarius Luck zu einem in vorigen Seculo, verfertigten Grundriss dieses Schlosses Hohennack manu propriā geschriben.* »

M. Winckler, architecte à Colmar, a eu la bonne fortune de retrouver le plan dont il est question ci-dessus, et qui est très précieux en tant qu'il nous permet d'établir d'une façon certaine la destination des divers corps de bâtiments qui composaient l'ensemble du Hohnack; ce que nous ne pouvons faire pour la presque totalité de nos anciens châteaux, faute de documents authentiques.

Nous devons également à M. Winckler les deux planches qui accompagnent ce travail; l'une est la reproduction fidèle du plan et l'autre la reconstitution du château, travail long et consciencieux de notre ami l'architecte artiste, qui se livre à un labeur incessant sur les monuments du moyen-âge existant dans notre pays.

Schœpflin dit que la nature et l'art avaient fait du château une forteresse très imposante, que sa longueur était de 280 pieds et sa largeur de 210.

En prenant texte de la version de Luck, qui, à défaut d'autres documents plus probants, doit servir de base à nos recherches, il est plus que probable que ce furent les comtes d'Eguisheim, premiers seigneurs connus de toute la vallée d'Orbey, qui construisirent le premier château de Hohenack. Ce burg altier fut-il édifié sur des assises existantes? C'est ce que nous devons supposer, car les comtes d'Eguisheim, descendants d'Etichon, se trouvaient trop rapprochés de la période d'occupation romaine pour ne pas avoir encore sous les yeux les ruines faites par les vainqueurs de l'empire romain et ne pas songer à utiliser, dans la mesure du possible, tout au moins les fondations de leurs établissements.

Après l'extinction de la maison d'Eguisheim-Dagsburg, le Hohnack et le val d'Orbey passèrent avec beaucoup d'autres domaines aux comtes de Ferrette. Nous voyons en effet, en 1251, Ulrich,

comte de Ferrette, recevoir en fief de Henri, évêque de Strasbourg, les châteaux de *Hohennag* et de *Windecke*, « *cum pertinentiis eorundem* », moyennant renonciation à tous droits sur Eguisheim.

La plupart des auteurs prétendent que le château de Hohnack fut le théâtre d'un drame qui remplit d'horreur le pays d'Alsace en 1233. Nous voulons parler du parricide que le comte Ulrich de Ferrette y commit en cette année.

Pendant longtemps, c'est-à-dire jusqu'en 1275, ce fut le comte Louis, surnommé Grimmel, qui fut accusé d'avoir étranglé son père; ce n'est qu'à l'époque indiquée ci-dessus et à son lit de mort que le comte Ulrich fit la confession de son crime et en fit rédiger un acte qu'il revêtit de son sceau.

Nous voyons figurer dans les actes émanant du XIIIème siècle une famille noble qui tirait son nom des châteaux de *Honac* et de *Guthenburg*, et dont l'un des membres, Théodore, a été enseveli avec sa fille Gertrude dans l'abbaye de Pairis.

Nous voyons également figurer en 1210, comme témoins d'une transaction de Frédéric, comte de Ferrette, Bourcard et Rodolphe de Honack (Borcardo et Rodulfo de Hunach).

A la même époque, dans l'obituaire du couvent des Unterlinden, figure le même Rudolfus de Hohenackh.

En 1370 on trouve encore la mention d'un Henri de Hohenac, tenancier des Rappolstein; mais il est possible que ce dernier soit l'un des membres de cette famille qui s'établit au Hohnack et donna à sa branche le nom du château, ainsi que celui du bailliage.

Cette famille de Hohenack dont il reste si peu de traces était sans doute une famille de ministériaux des comtes de Ferrette et avant eux peut-être des comtes d'Eguisheim.

Nous ignorons comment il se fit qu'en 1271 le lien féodal qu'Ulrich de Ferrette avait contracté vis-à-vis de l'évêque de Strasbourg fut brisé, mais nous voyons qu'à cette époque ce seigneur comprenait les châteaux de Hohenack et de Wineck dans l'acte d'oblation qu'il faisait de ses domaines à l'évêque Henri de Bâle, acte qui fut renouvelé sept ans après par son fils Thiebault.

L'année suivante, sous la date de 1279, les annales de Colmar rapportent que Sigfrid de Gundolsheim, Schultheis impérial à Colmar, construisit un château à Hohnack « le Schultheis Sigfrid éleva avec la permission du roi Rodolphe un château sur le Hohennac le lendemain de la Purification (3 fév.) », et quelques lignes plus loin : « Le seigneur de Rappolstein enleva traîtreusement les châteaux de Hohennac et de Minnewihr à ses parents et les donna à la ville de Colmar. » D'après Luck, les annales ont interverti les faits, et il les raconte de la manière suivante : « Le sire de Rappolstein enleva à ses parents le château qui avait été détruit peu avant et le livra à la ville de Colmar; le Schultheiss, s'appuyant de l'autorité du roi Rodolphe, le fit aussitôt restaurer. » Quoi qu'en pense M. de Golbéry, qui préfère s'en tenir à l'ordre des annales, nous estimons qu'il vaut mieux admettre la version de Luck, le fidèle archiviste de la maison des Ribeaupierre, qui a écrit sur des documents dont il est difficile de contester l'exactitude et qui connaissait à fond toutes les traditions historiques de cette seigneurie. Du reste, de quel droit Ulrich de Rappolstein eût-il pris sur ses parents un château rebâti par le prévôt de Colmar et appartenant à cette ville?

Ce qui ressort de curieux des faits énoncés ci-dessus, c'est que les Rappolstein étaient déjà propriétaires du domaine utile de Hohennack alors que les comtes de Ferrette en offraient la directe à l'évêque de Bâle.

Nous voyons encore par les annales de Colmar que neuf ans après, en 1288, vers la Purification de la Vierge (2 fév.), il s'éleva un vent qui dévasta entièrement la grande forêt qui est en dessous du *Hohinnac*, et que la même année le seigneur Hermann de Rappolstein assiégea le château de Hohinnach et s'en rendit maître par ses promesses frauduleuses. Ce comte Hermann, frère d'Anselme le Téméraire, assiégea également le château de Minnewihr, et comme ceux qui s'y trouvaient ne pouvaient le conserver, ils le livrèrent sous certaines conditions.

Après la guerre soutenue par Anselme II de Rappolstein contre l'empereur Adolphe de Nassau, guerre qui eut pour effet, dès son

début, la dévastation de toute la contrée par les troupes belligérantes, le château de Hohennack, occupé par Hermann de Rappolstein, mais revendiqué par Anselme, paraît être échu, en vertu du partage de 1294, à Henri II, son puîné. La captivité d'Anselme favorisa d'abord la possession de ce dernier; mais, revenu de sa prison de Souabe en 1296, il fit aussitôt revivre ses prétentions sur Hohnack. Les frères allaient en venir aux mains, et déjà Anselme, qui, en 1302, avait de nouveau osé défier l'empire, était venu dresser sa tente devant les créneaux du château revendiqué, lorsque l'intervention des évêques de Bâle et de Strasbourg parvint à réconcilier ou à apaiser momentanément les deux frères.

En 1317, trois ans après la mort d'Anselme, Ulrich, comte de Ferrette, permet à Henri II de Rappolstein, fils d'Ulrich, de céder à son cousin Jean de Rappolstein les châteaux du Hohnack et de Judenbourg avec toutes leurs dépendances, qu'il relevait du comté de Ferrette, excepté pourtant le pressoir d'Ammerschwihr, que ledit seigneur avait constitué en domaine à son épouse Elisabeth d'Isenbourg.

La cession de ce fief n'eut lieu qu'en 1321 et fut confirmée en 1325 par le duc Albert d'Autriche, successeur des Ferrette, tous deux du reste comme sous-collateurs du fief.

En 1371, le fief du Hohenack fut de nouveau disputé. Ulrich VII de Rappolstein avait laissé une fille Hertzlande, qui, mariée d'abord à Jean, comte de Habsbourg, avait épousé en secondes noces Henri de Saarwerden, et en troisièmes noces Jean de Lupfen. Son fils du second lit, Conrad de Saarwerden, fut investi par le duc Rodolphe d'Autriche du château et du bailliage de Hohnack, que prétendait conserver Brunon de Rappolstein. De là de grandes complications. Pour trancher la difficulté, le fief fut conféré à l'héritier du troisième lit d'Hertzlande, Jean de Lupfen, mais cela ne servit qu'à susciter un compétiteur de plus. A la suite d'hostilités qui, suivant la tradition, ensanglantèrent plus d'une fois les fossés et les créneaux du Hohnack, il survint en 1400 une transaction faite par l'intermédiaire du duc Léopold d'Autriche entre son oncle le comte Jean

de Lupfen d'une part et Maximin et Ulrich de Rappolstein (cousins de Hertzlande) d'autre part. Il fut réglé entre autres choses par cette transaction : que la paix et l'amitié seraient rétablies entre les deux familles et leurs partisans respectifs; que le comte de Lupfen et le premier enfant mâle légitime qu'il aura jouiront leur vie durant de la forteresse du Hohenack, de la vallée située en deçà de l'endroit appelé *virste* et de tout ce qui en dépend; qu'après la mort du comte de Lupfen et de son premier fils légitime, la forteresse de Hohenack avec toute la vallée seront remises à Schmassmann et Ulrich de Ribeaupierre ou à leurs descendants, qui les posséderont comme fief relevant des ducs d'Autriche; que Jean de Lupfen et Schmassmann de Ribeaupierre devront s'adresser au duc de Lorraine pour le prier d'accorder au premier l'investiture des villages situés en deçà de la *virste,* et qui seront fiefs de Lorraine pour être possédés par le dit de Lupfen et son premier fils légitime aussi longtemps qu'ils jouiront de la vallée de Hohenack, et en cas d'obtention de cette investiture, le comte de Lupfen paiera à ceux de Ribeaupierre, sur le produit du fief pignoratif de Hohenlandsperg, autant de rentes et revenus qu'en produisent les mêmes villages; mais que, dans le cas où le duc de Lorraine refuserait au comte de Lupfen l'investiture en question, les seigneurs de Ribeaupierre jouiront sans aucun empêchement des villages dont il s'agit. (Cet acte fut passé à Ensisheim le vendredi après la Fête-Dieu de l'année 1400).

La maison de Ribeaupierre conserva sans contestation Hohnack jusqu'à la guerre de Trente ans et son Vogt du bailliage y résida (ce Vogt ou Burgvogt était Zacharie Bueb). Elle entretenait une petite garnison au château; mais en 1635 M. de Manicamp (maréchal de France), gouverneur de Colmar pour le roi de France, la déposséda de Hohnack par une surprise, comme elle-même s'en était mise en possession près de quatre siècles auparavant; le prétexte fut le droit de domaine direct conservé par la maison d'Autriche, et une garnison française remplaça au Hohnack la garnison des Ribeaupierre.

Cette surprise, qui fit grand bruit et grand scandale dans le temps et dont le grave Schœpflin lui-même s'est un peu égayé (les Rappolstein, pour s'excuser près des archiducs, donnèrent pour raison que cette violence leur avait été faite pendant qu'ils étaient à Colmar avec Manicamp[1]), est contée avec beaucoup de détails dans une des notices du recueil des légendes et chroniques alsaciennes publié à Mulhouse en 1849.

Nous laissons ici la parole à M. Levrault :[2]

« Une ordonnance de cavalerie française entre un soir dans la « cour du château inférieur de Ribeauvillé, occupé alors par les « comtes Georges-Frédéric et Jean-Jacques de Ribeaupierre, dont le « père, Eberhardt, l'un des conseillers de confiance de l'empereur « Ferdinand II, était alors en mission pour les affaires de ce prince « à Strasbourg.

« Le soldat français remit aux deux jeunes seigneurs de Ribeau- « pierre une lettre de son chef, M. de Manicamp, lettre dans « laquelle on les invite à une partie de chasse pour le lendemain. « Le rendez-vous est fixé au pont dit *Kantzenwang*. Le comte « Georges-Frédéric et son frère sont grands chasseurs, et une partie « de chasse leur sourit fort, ne fût-ce que pour montrer aux offi- « ciers français leur adresse à cet exercice. Néanmoins ils s'inquiè- « tent un peu. Les Français occupent l'Alsace à titre d'alliés des « Suédois en guerre contre l'empire : comment leur père, le con- « seiller de l'empire, prendra-t-il cette partie de plaisir faite avec « les ennemis de son souverain? D'un autre côté il pourrait y avoir « quelque danger à refuser l'invitation du commandant des troupes « françaises à Colmar, alors que l'Alsace est occupée par plus de « 30,000 hommes à la solde du roi de France.

« Les deux jeunes seigneurs se décident donc à accepter l'invi- « tation et ils en donnent avis à M. de Manicamp par une lettre « que le cavalier d'ordonnance s'empresse de lui porter.

---

[1] Ravenez, tome IV, page 286.
[2] *Musée pittoresque de l'Alsace*, pages 78 et 79.

« Le lendemain, par une belle matinée de septembre, ils mon-
« tèrent donc à cheval suivis de deux écuyers; leur meute, con-
« duite par les piqueurs, les a précédés. Après avoir atteint les
« bords de la Fecht, ils remontaient un sentier qui devait les mener
« au lieu du rendez-vous, lorsqu'ils voient arriver à eux plusieurs
« officiers français. L'un d'eux les aborde, les salue avec la plus
« grande politesse, et, tirant une lettre de sa poche, il leur dit :
« Je comptais donner cette journée au plaisir, mais voici une lettre
« du Roi qui me charge de vous prier de remettre à la garde de
« ses troupes votre château de Hohenack. Veuillez donner vos ordres
« pour que votre garnison en ce château en fasse amicalement la
« remise au détachement que je vais y envoyer.

« — Nous ne le pouvons! s'écrièrent ensemble les deux jeunes
« seigneurs alsaciens; notre père, le comte Eberhardt, pourrait seul
« l'ordonner, puisque le bailli de Hohenack relève de lui seul.

« — En ce cas, répond toujours avec la même courtoisie l'offi-
« cier français, je vous prierai de vouloir bien m'accompagner à
« Colmar; nous y passerons le temps en joyeuses fêtes jusqu'à ce
« que cette affaire soit réglée.

« Et sans attendre la réponse des deux Ribeaupierre, il donna
« l'ordre de reprendre la route de Colmar. Les jeunes comtes vou-
« laient essayer de résister, mais ils avaient à peine mis la main à
« la garde de leur épée, qu'ils virent un peloton d'infanterie sortir
« de la forêt et leur fermer le chemin de Ribeauvillé.

« Il fallait se rendre. On leur fit mettre pied à terre pour les
« punir de leur tentative de résistance, et ils firent leur entrée à
« Colmar comme des prisonniers de guerre.

« On les logea à l'auberge dite *Schœneberg,* la principale auberge
« colmarienne de ce temps-là, et ils y eurent toutes facilités de s'y
« divertir à la façon en usage chez les gentilshommes de cette
« époque, c'est-à-dire en buvant du matin au soir; mais dès qu'ils
« voulaient sortir, ils trouvaient des sentinelles qui leur barraient
« le passage.

« Une semaine se passe ainsi; M. de Manicamp ne dédaigne

« pas de tenir compagnie à ses prisonniers, mais il a fait avertir « leur père que leur détention ne cessera que lors de la remise du « château de Hohenack.

« Enfin le comte Eberhardt se décide; il envoie de Strasbourg « son consentement à l'occupation du château, et aussitôt ses deux « fils sont remis en liberté, reconduits avec les plus grands hon- « neurs à Ribeauvillé, tandis qu'une vingtaine de soldats français « vient relever au Hohenack la petite garnison qui l'occupait. »

Ce subterfuge n'était pas nécessaire au maréchal de France qui l'avait imaginé et qui n'aurait certes pas été en peine, comme il revenait de le faire à Kaysersberg, d'enlever *manu militari* un castel défendu par quelques soudards; ce qu'il fit dans cette occurrence avait sans doute pour but direct de ne pas se mettre en hostilité ouverte avec une famille puissante.

Quoi qu'il en soit, la régence autrichienne n'ajouta pas foi entière au récit qui lui fut fait de cet exploit de guerre, car nous la voyons l'année suivante commencer des poursuites contre Zacharie Bueb, burgvogt du Hohnack, accusé d'avoir facilité aux Français la prise de ce château.

Bueb fut arrêté, transféré à Brisach et étroitement emprisonné; le 23 mars 1637, J.-J. de Ribeaupierre écrivit à la régence pour se plaindre du traitement rigoureux qu'on faisait subir à son prévôt, et terminait sa lettre par ces mots : « *Weil doch bis dato kein* « *Collmarer burger, wider die man doch mehrere ursach als wider* « *meine beambte vorzuwenden, also hart angehalten worden.* » — Le premier interrogatoire de Bueb eut lieu le 19 mai 1637 à l'auberge de l'*Etoile* à Brisach; les témoins étaient Adam Amsel, bourgeois de la ville, Guillaume de Pflitschberg, porte-étendard, et Jean Kuenlin, prévôt d'un régiment en garnison à Brisach; les principaux chefs d'accusation étaient les suivants : Bueb avait dit qu'il désirait vivre assez longtemps pour laver ses mains dans le sang autrichien; il avait appelé son chien Montecuculli en mépris du général de ce nom; enfin, et surtout il avait fourni aux Français les moyens de prendre le Hohenack. Après un second interrogatoire

qui eut lieu six mois après, les charges n'ayant pas paru suffisantes, les poursuites furent abandonnées et Bueb remis en liberté.

En 1650, à la paix de Munster, Georges-Frédéric et J.-J. de Ribeaupierre furent remis en possession du château de Hohenack, qui leur fut restitué par M. de Baussan, intendant d'Alsace. Ils y mirent une petite garnison qui fut bientôt remplacée par des gens d'armes au service du roi de France, en qui les commandants des troupes cantonnées alors en Alsace avaient sans doute plus de confiance que dans les gens de Ribeaupierre.

Le 17 août 1654, le prince Henri de Lorraine écrit au comte de Ribeaupierre que, ne jugeant plus nécessaire la présence d'une garnison au Hohenack, il vient de donner ordre à M. de Baussan de faire évacuer le château.

Cinq ans après avoir été remis en possession de leur château, les comtes de Ribeaupierre reçurent la lettre suivante du duc Louis de Lorraine :

Monsieur

Ayant reçeu ordre du Roy en l'absence de Monsieur mon frère de faire desmolir les fortifications du chasteau d'Hœnac, Je vous en donne avis en vous disant qu'outre l'utilité qu'en recevra le service de sa Majesté en empeschant que ses ennemis se puissent prévaloir de ce poste, il est très avantageux pour votre intérest particulier d'estre deslivré d'une telle charge, qui ne vous est aussi bien qu'à vos subjectz que tres incommode, et croyant bien que cet ordre n'a esté accordé que sur les instances que vous en avez faites à la Cour, je ne doute point aussy que vous ne teniez soigneusement la main à ce que la volonté de sa dite Maiesté soit promptement exécutée, et me remettant entierement à M. de Baussan de prendre soin de cette affaire et de vous en faire scavoir plus particulierement le destail, Je vous prieray seulement de faire exécuter les choses de la façon qu'il vous les dira, Et d'estre persuadé que je suis bien aise que cette occasion me donne moyen de vous asseurer qu'en toutes celles qui se présentent, J'aurais beaucoup de joye de vous pouvoir donner des marques de l'estime et de la vérité avec laquelle

Je suis Monsieur, votre très affectionné serviteur

Louis de Lorraine

A Haguenau le 9 juillet 1655.

Cette lettre se passe de commentaires et montre combien peu le roi Soleil faisait de cas d'un sujet qui n'était cependant pas le premier venu, mais qui n'avait qu'à s'incliner devant sa volonté toute puissante.

Le seigneur de Ribeaupierre n'avait jamais conçu seulement la pensée de faire démolir son château et encore moins de solliciter cette mesure comme une faveur. C'était un ordre, il fallut se résigner.

Les travaux de démolition commencèrent le 24 novembre 1655; ils durèrent seize jours; deux cents ouvriers, que l'on avait fait venir de Colmar, furent occupés à faire crouler les murailles et à combler le grand puits, qui n'avait pas moins, d'après la chronique, de 80 toises de profondeur. L'on voit, d'après cela, qu'on allait rondement en besogne à l'époque.

Huit chariots transportèrent du château les munitions et les armes, qui furent données à la ville de Schlestadt, en paiement des frais de démolition qui avaient été avancés par elle à la seigneurie.

Pour terminer cet aperçu, disons encore que le 13 mars 1657 il y eut une soumission souscrite au nom des communes composant le bailliage ou val d'Orbey par les prévôts, jurés de justice et bourguemaîtres de ces communes, par laquelle ils s'engagent à payer au comte J.-J. de Ribeaupierre (le dernier descendant de cette illustre famille), à sa femme Anne-Claudine, née Wild et Rheingrave, et à leurs deux filles Catherine-Agathe et Anne-Dorothée, leur vie durant et jusqu'au décès de tous les quatre, une rente annuelle de 200 florins, en reconnaissance de l'avantage qu'ils retirent de la démolition du château de Hohenack, qui leur occasionnait beaucoup d'incommodités et dépenses, mais à condition qu'ils seront déchargés à l'avenir de la corvée qu'ils faisaient en cultivant les biens dont jouissait le concierge dudit château, en cas que ces biens soient affermés.

Un arrêt du Conseil souverain du 18 décembre 1693 déclara nulle et non avenue la soumission de 1657, et le 8 février de

l'année suivante le prince de Birckenfeld forma opposition à l'entérinement de cet acte.

A la mort du dernier des Ribeaupierre, la ruine du Hohnack, (car ce n'était plus qu'une ruine) avec tous les biens adjacents passa entre les mains de la famille de Deux-Ponts; elle y resta jusqu'à la Révolution. Vendue comme bien national, elle fut acquise par la suite par M de Golbéry et cédée dans ces dernières années par la petite-fille de ce dernier à la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.

Nous ne terminerons pas cet aperçu sans dire un mot de la chapelle (dédiée à la sainte Vierge) qui existait à l'intérieur du château. Desservie par un chapelain particulier (*Capellanus in Hochnack 1441*[1]) qui appartenait à la confrérie des moines de Pairis, elle avait ses revenus particuliers. En échange de leurs services, les moines de Pairis avaient le droit d'asile au château en temps de guerre; le prévôt était tenu de les protéger et de les défendre; en reconnaissance de cette protection, ils délivraient annuellement audit prévôt une paire de bottes (de la valeur de 5 schellings) qu'il rendait à la fin de l'année, quand il en recevait de neuves.

---

[1] Trouillat, tome V, page 6

Nous avons cherché dans ce travail à rendre aussi fidèlement que possible l'historique d'un de ces vieux monuments comme on en rencontre tant dans nos chères Vosges. Le château que nous avons choisi n'est pas un des plus fiers; il ne dresse pas son donjon démantelé au-dessus d'une cime visible à tous les yeux; sa situation plus modeste est cause de ce qu'il est ignoré de beaucoup; son histoire n'en est pas pas moins intéressante, puisqu'elle nous permet de le prendre pour ainsi dire à son origine et de le suivre pas à pas jusqu'à nos jours.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Renouvellement des droits et rentes appartenant au château du Hohenack (1441)

Zu dem Sloss Hohenack gehorende.

Item die herren und das Kloster zů päris sint schuldig zů dem sloss Hohenack alle jare zwey hundert und XI pfert geladen holtzes hinuff zu antwurten und zů fůren, und git ein vogt zu hohenack den furlůten essen und den pferden XII sestern habern und daz holtz so die von peris also fůrent můssent die burgknechte vorhin im walde zů schiteren heuwen.

Item zwei Kalber sőllent die selben herren ierlichen uff das sloss antwurten so ein Kalb X[s] wert ist, eins zů vastnacht und eins zů meyen oder sobil geltz dar fur.

Item die selben herren gent alle jare ein par botschůhe den wachtern uff dem slosse. Zů gleicher wise sőllent die frouwen des Closters zuo Alspach, holtz, Kelber und botschůhe ierlich uff das sloss geben und antwurten also die von Peris, sy gebeut aber nit me dan das holtz und ein Kalb.

Item der abbt von Stiffey (Etival) ist schuldig alle jare der herschafft zů hohennack XII stife Kese und einen Kese dem zoller zů Judelins huss.

Item die muly zu Schönerlach daruff Reppelinsseligen wip sitzzet und sind nochkom ir man git all jar der herrschafft gan Hohennack X viertel melwes sollent sy uff das sloss antwurten die muly in eren halten mit buw und die erberen lute versorgen mit malen.

Item der vogt zu hohennack hat etlich matten und ettliche acker zů dem sloss ge ho̊rende die er buwet sol er die gereyne von stucke zu stucke angeben.

Item Taugnach matte zů dem sloss hohennack geho̊rende by in tagwon sollen die von urbeis meyen und ho̊wen und uff das sloss fůren oder in die schůr, und soll einer off das sloss tůn zwo ferte oder in die schur III fart und nit minder.

Item die matte by dem burnere vor dem sloss ist ein tagwon item aber I tagwon matte by der schuren sollent die von beden hůtten wegen ho̊wen und in die schůr tragen.

Item die matte im vorhoff die so̊llent die lute von Scho̊nerlach megen und die von zelle sollen ess ho̊wen un in die schur fůhren, dagegen sol inen ein vogt uff dem sloss essen und tringken, ein mol geben.

Item V jucharte agkers geho̊ren ouch zů dem sloss hohennack ligen bey der schure.

Item die herschafft hat auch das recht zů dem sloss uss dem gantzen Kilchspel zů zell, also das jeglich pflug doselbs sovil der ist der herschafft oder iren vogt doselbs in tagwon tůn sol einen zů dem Korn den andern zů dem brochat (champ non ensemencé) und den dritten zů dem habern das hant sy den andern herren ouch vor geton, wol sprechent die lute ietz doselbs es sige ein fruntschafft und kein recht noch alt herkomen aber etlich der eltsten hant dem vogt geseit ess sige recht.

Item etlich der alten haut ouch dem vogt geseit dass in den obgenanten Kilchspel zwen pflůge zesamen spannen und des jars einest I fůder wins der herschafft uff hohennack fůren solle.

Item die lute uss Kilchspel Zelle sollent das buwholtz so man uf dem sloss buwen will antwurten zů der schure und wenn es gezimbert wirt so sollen es die von urbeis hinuff tragen oder fůren.

Item die fůrung des wins von Keysersperg der herschafft ze tůnde. — item von der cappel uff dem sloss in unsern frowen namen gewihet bittet der vogt dass die besungen werde und man dass sacrament do habe als von alter harkomen und gehalten worden ist all wůch II mess. *(Curiosités d'Alsace).*

Inventaire du 22 Floréal an III *(12 mai 1795)*

Quarante journaux de terrain inculte, mauvaise foret à l'entour du vieux château du Petit Honack, vieille masure, d'un très mauvais sol.

Tenant vers le levant aux champs de la ferme
id vers le midi à la maison
id vers le couchant au communal
id vers le nord au communal.

Indivisible — Produit annuel — estimation 400[l].

Description et estimation du 5 Complémentaire de l'an IV

Les ruines du château de Hohnack avec les terrains à l'entour, peuplés de sapins et de quelques hètres de la contenance de 46 arpents et 16 perches.

Situé au ban de la Baroche et provenant de Maximilien de Deux Ponts, aborné le tout par les biens de la ferme du Honack, du Communal et autres propriétés particulieres.

La presque totalité du terrain ne forme que des rochers.

Le château n'est qu'une ruine de nulle valeur qui n'a pas plus de valeur que le restant du terrain. Les sapins et les quelques hètres qui peuplent ce terrain cubent 150 cordes qui à 6 Fr. la corde représentent une somme de...... .... Fr. 900
le terrain est estimé............... .... Fr. 2308

Total....... Fr. 3208

Le revenu net est estimé à 145 liv. 16 sous $^{8}/_{11}$.

(Communiqué par M. Ingold).

Acte de vente du château du Hohnack 28 Thermidor An IV

Du vingt huit thermidor an IV de la République française, une et indivisible.

Devant nous, Administrateurs du Directoire du Département du Haut-Rhin, en présence du Commissaire du Directoire exécutif, est comparu Jean-Baptiste Cavatte de Colmar, lequel pour lui et en son nom, a déclaré se soumettre d'acquérir de la République française,

conformément à la Loi du 28 Ventôse dernier, savoir: la forêt appellée la forêt du petit Honack ainsi que le vieux château qui est situé au dessus du Ban de la Baroche, et provenant du cid[t] prince Max, a réqui l'Administration, de lui en passer Contrat de Vente sur le prix de l'estimation, qui en sera faite conformément à la Loi, par le citoyen Demangeot fils, du Bonhomme expert du Département, et le Cit[en] Weimann de Wintzenheim expert du Comparant, s'est obligé de payer le prix de ladite Vente en Mandats territoriaux, créés par Loi du 28 Ventôse dernier, ou en Promesses de Mandats, savoir: moitié dans la première décade du jour du Contrat de Vente, et l'autre moitié dans les trois mois, sous l'hypothèque spéciale et privilégiée des biens compris en ladite Vente et généralement de tous ses biens meubles et immeubles présens et à venir.

En déduction duquel prix, il a consigné entre les mains du Receveur des Domaines nationaux, résident en cette ville, la somme de Deux mille francs, qu'il a déclaré devoir être le quart au moins du prix présumé du Domaine susdésigné; dont il a représenté la quittance en date du 28 Thermidor Reg. 10 N° 429 et a ledit Citoyen Cavatte comparant signé avec le Commissaire du Directoire exécutif, Nous et notre Secretaire après lecture faite.

Terminé à Colmar le cinq fructidor an quatre et signé à la minutte Cavatte, Monin, Watterlé, Metzger, Knoll, Schirmer, Reitz C[re] et Jourdain S[re] G[al].

Conforme
Signé Jourdain.

(Communiqué par M. Ingold).

Acte d'abandon du château du Petit Honack à la Société de Conservation des monuments historiques de l'Alsace. *(24 novembre 1886.)*

La soussignée Philippine de Golbery, épouse de Marcel Monnier qui l'autorise, domiciliée aux Warraches près Mouchard, Jura (France) agissant en qualité de seule et unique héritiere de son père, M. Marie Philippe Aimé de Golbéry, chevalier de la Légion d'Honneur, ancien député du Haut-Rhin, Premier Président honoraire de la Cour d'Appel de Besançon, décédé à Kientzheim le 5 Juin 1854, cède et abandonne par le présent acte, en toute propriété, à la Société de

Conservation des Monuments historiques de l'Alsace, reconnue comme établissement d'utilité publique par décret de S. M. l'Empereur Napoléon III en date du 26 Août 1865, pour laquelle accepte M. Edouard Fleischhauer, en qualité de Président du Sous Comité de ladite Société, établi à Colmar, demeurant en cette ville : tous les droits en fond et superficie compétents à la cédante, en sadite qualité, dans la propriété du château du Petit Honack sis au ban de la Baroche, canton de la Poutroye (Haute Alsace) section C N° 386, en quoi qu'ils puissent consister, ruines, fossés, talus, contre-escarpe, avenue, sans réserve ni exception, mais sans garantie aucune de contenance, de conservation, de servitudes et de droits pouvant compéter à tous autres dans la propriété en question. Pour par ladite Société, user et disposer des droits à elle cédés comme bon lui semblera et comme la Venderesse aurait pu le faire.

La présente transmission a eu lieu moyennant un prix de un franc que Madame Monnier reconnaît avoir reçu de Monsieur Fleischhauer, dont quittance.

Il est expressément entendu que la Venderesse ne sera soumise à aucune garantie, ainsi que le cas est prévu par l'article 1627 et autres du Code Napoléon.

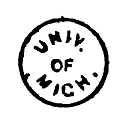
Fait en double aux Warraches, près Mouchard, Jura et à Colmar, l'an mil huit cent quatre vingt six le vingt quatre novembre.

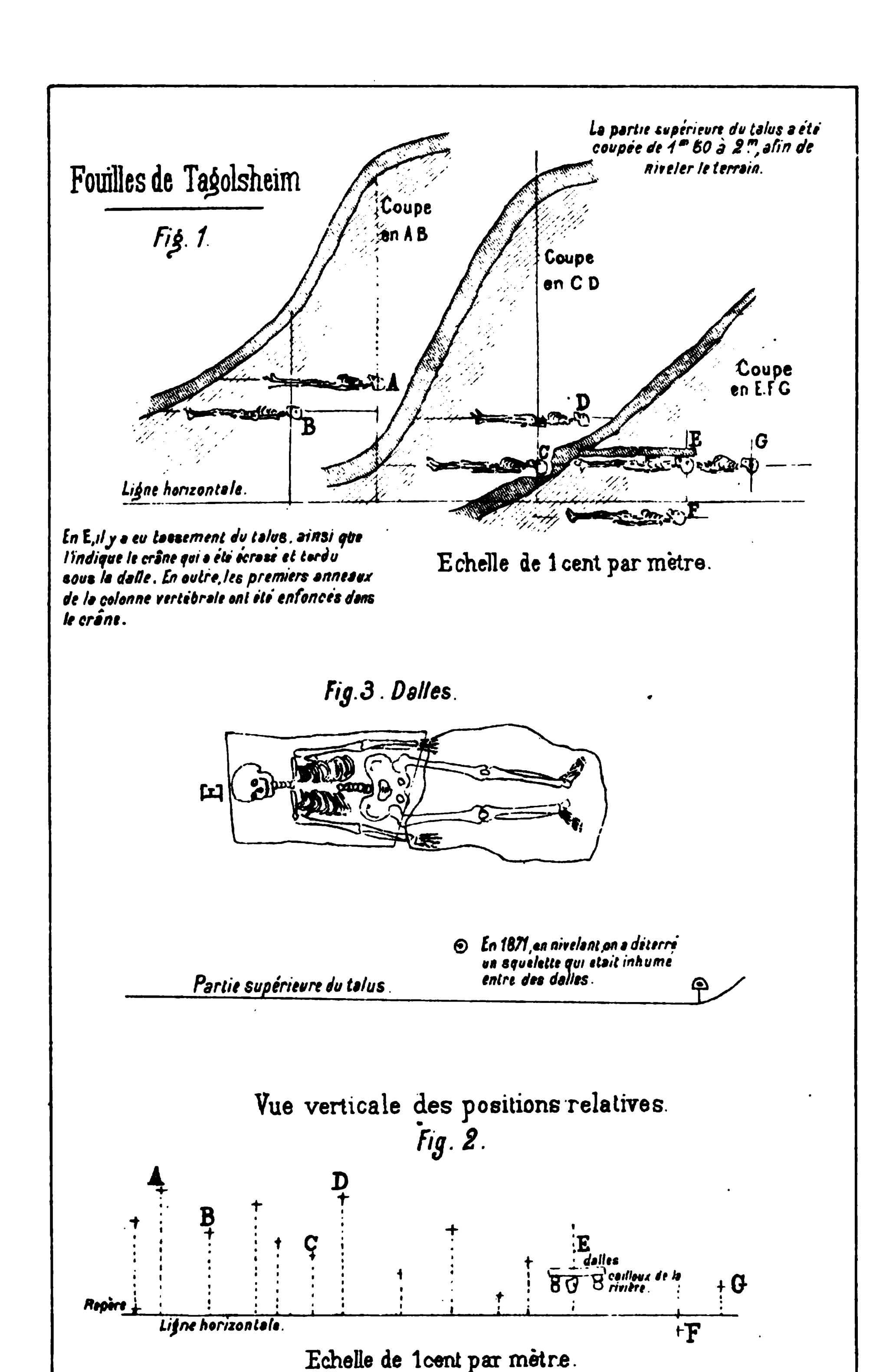
Signé. Philippine de Golbéry, femme de Marcel Monnier, Marcel Monnier, Ed. Fleischhauer.

HOHNACK

Bibliographie

1° *Archives départementales du Haut-Rhin* C 538, *et le manuscrit de Luck*. (Annales Rappolsteinenses).
2° D[1] Specklé, *Architectura*, Pars II, Cap. V, page 86.
3° Berler, *Chronique manuscrite*, folio 358.
4° Schœpflin, *Alsatia Illustrata.*
5° Schœpflin, traduction Ravenez, tome IV, page 286.
6° Schœpflin, *Alsatia diplomatica*, tome I, page 406; tome II, pages 80 et 121.
7° *Curiosités d'Alsace*, tome II, pages 216 et suivantes.
8° Laguille, *Histoire d'Alsace*, page 228 et preuves page 38.
9° Trouillat, *Monuments de l'ancien évêché de Bâle*, tome I, page 457.
10° *Annales de Colmar*, pages 77 et 138.
11° Rothmuller, *Monuments pittoresques de l'Alsace*, pages 78 et 79.
12° *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace*, tome III, pages 211 à 219.
13° Schweighauser et Golbéry, *Antiquités de l'Alsace*, page 22.
14° *Courrier du Haut-Rhin* 1844 et 1845, n° 62, 3 août 1845.
15° Quiquerez, *Histoire des comtes de Ferrette*, pages 48 et suivantes.
16° Boyer, *Rodolphe de Habsbourg*, pages 238 et suivantes.
17° Ramond de Carbonnières, *Les dernières aventures du jeune d'Olban.*


UNIV.
OF
MICH.



Lith. F. X. Saile Colmar

III

NOTE

SUR

LES SÉPULTURES ANCIENNES

DE TAGOLSHEIM

(Haute-Alsace)

PAR

MM. BLEICHER et MATHIEU MIEG

La route de Tagolsheim à Altkirch, au sortir du village, suit d'un côté l'Ill, et est dominée de l'autre côté par un talus de lehm appartenant à une suite de terrasses naturelles, dont la supérieure est entamée par la tranchée du chemin de fer de Mulhouse à Belfort.[1] Ces terrasses forment une série de bourrelets de lehm dirigés à peu près N. S. C'est dans le talus appartenant à la terrasse inférieure, entamé lors de la construction de la grange Folzer Léger, huilier, qu'ont été découvertes les tombes qui font le sujet de cette notice.

[1] Le lehm entamé par cette tranchée a fourni, pendant les travaux, les fossiles suivants: un fragment de mâchoire d'*Ursus spelaeus* Blum — ours des cavernes —; une molaire d'*Equus caballus* L — cheval sauvage — collection Mathieu Mieg. Nous croyons pouvoir attribuer, avec doute, à la même localité une pointe de flèche en silex jaunâtre, à teinte rosée, soigneusement taillée à petits éclats, avec emmanchure, parfaitement conservée, qui se trouve dans la collection Kœchlin-Schlumberger. L'étiquette de cette pièce ne porte que « Trouvé dans le lehm en contrebas de la surface, lors des travaux du chemin de fer »; mais d'après les renseignements que nous avons reçus, il doit être question de la ligne de Mulhouse à Altkirch.

Les tombes ont été creusées dans du lehm normal avec fossiles caractéristiques : *Succinea oblonga, Pupa doliolum,* etc. D'après les observations, consciencieuses et répétées, faites par M. ÉDOUARD SCHMERBER, de Tagolsheim, sous la direction duquel ont été pratiquées les fouilles, il est permis de supposer que les corps ont été glissés dans des espèces de couloirs ou de niches, creusés dans le talus, perpendiculairement à celui-ci, à 3 mètres environ de son bord supérieur. Les corps, placés en quinconce, et parallèlement entre eux, étaient espacés régulièrement de 2 à 3 mètres environ. (Pl. fig. 1 et 2).

Nos observations, faites sur place, confirment ce mode d'ensevelissement qui explique pourquoi le lehm normal, quoique d'âge bien antérieur, a pu pénétrer et remplir l'intérieur des crânes. Ce mode de sépulture, beaucoup pratiqué en Orient, est entièrement nouveau pour l'Alsace ; mais il n'est pas étonnant, qu'étant donnée la compacité de notre lehm, les populations anciennes aient eu l'idée d'y creuser des nécropoles du genre des catacombes.

Les 14 squelettes humains déterrés, dont deux appartenant à de jeunes individus, étaient orientés la tête au couchant et les pieds au levant. Huit crânes, et une partie des ossements provenant des huit tombes, ont été déposés au *Musée historique de Mulhouse.* L'examen de ces crânes[1] montre qu'ils sont sous-brachycéphales, et n'ont pas les caractères principaux des races contemporaines des animaux éteints de l'époque quaternaire : prognatisme, arcades sourcilières prononcées, etc. L'intérieur des crânes est rempli de lehm normal avec ses coquilles. Un fragment de mâchoire supérieure de porc, provenant d'un jeune animal, et une défense de sanglier sont les seuls restes animaux trouvés dans les tombes. L'un des squelettes était recouvert par deux dalles en pierre d'environ

[1] Un crâne humain, ainsi que les autres parties du squelette, accompagnés de poteries grossières, ont été découverts il y a plus de vingt ans, enterrés à $2^{m},50$ dans le lehm normal, à Tagolsheim, au chemin dit Widenhag-Weg (canton du Widenhag). Le point où a été faite la trouvaille est situé à mi-côte, au-dessus de la tranchée du chemin de fer, et forme le sommet d'un triangle d'environ 200 m.

70 à 75 cent. carrés, accompagnées de nombreux cailloux roulés de l'Ill. (Pl. fig. 3).

Le mobilier funéraire, très pauvre, ne comprend que des fragments de pots ou de vases, en terre cuite noirâtre très sableuse, dont les uns sont à pâte beaucoup plus fine que les autres. Plusieurs fragments d'assez grande dimension appartiennent à deux vases évidemment façonnés au tour, mais par des doigts peu habiles qui ont laissé leurs traces sur l'argile. Ces vases étaient généralement placés du côté gauche de la tête.

Quant à la matière première qui a servi à les confectionner, il est à supposer que c'est l'argile grossière, plastique, très sableuse qui forme les couches supérieures du lehm en cet endroit. Elle est propre à la fabrication de la poterie grossière des briques et se rencontre partout vers le sommet des terrasses ou bourrelets de lehm qui dominent le village de Tagolsheim; les paysans l'emploient encore aujourd'hui pour l'aire de leurs granges. La cuisson de ces poteries parait avoir été faite à l'air libre, tant elles paraissent peu cuites; leur cassure est noirâtre ; des paillettes de mica s'y montrent à la surface extérieure, et leur pâte est généralement très riche en grains de quartz dont quelques-uns atteignent un demi-centimètre. Il n'y a guère de différence d'un fragment à l'autre, ils sont tous également de facture grossière. Un seul (long. 30, épais. 2 millim.), de couleur *rouge-brique*, a été fabriqué avec une argile

---

de hauteur, dont la grange Folzer et la vieille église de Tagolsheim seraient la base. Le crâne a été décrit par le Docteur Collignon qui lui attribue les caractères principaux de la race de Cro-Magnon. (*Bull.* Soc. hist. nat. de Colmar 1881-82, page 4 et pl. 1). Ces pièces se trouvent au Musée d'Altkirch.

Ce musée conserve également une autre trouvaille faite il y a sept ou huit ans au Villerfeld (canton de Villerfeld) près de Tagolsheim. Elle consiste en un petit vase à pâte grossière contenant des cendres et renfermé dans un élégant vase à fond bombé (dimensions : haut. 14 cent., larg. au col 12 cent., larg. vers la base 15 cent.), de couleur gris-noir, à pâte fine, à décorations très simples semblant faites avec l'ongle. Ce vase marquerait une date, puisqu'il ressemble aux jolis vases lacustres de la Suisse qui se plaçaient sur des torches en argile. Le vase à fond bombé était à son tour renfermé dans un grand pot, en terre rouge grossière, dont il n'existe plus que quelques fragments.

fine et très cuite. Le fragment est si petit que l'on peut se demander s'il provient réellement des fouilles, ce qui a été affirmé à l'un de nous.

Ces poteries, comparées à celles des sépultures ou stations de l'époque franque, ou mérovingienne (cimetière de Rixheim, tombes de Hochfelden), en diffèrent nettement par leur mode de cuisson plus imparfait, par leur moins de solidité et de résistance à l'eau qui les délaie facilement. Il en est de même pour les poteries gallo-romaines comparées à celles de Tagolsheim.

Ce mode de sépulture, nouveau pour l'Alsace, mérite de fixer l'attention des préhistoriciens. Il soulève plusieurs questions d'une grande importance, que nous allons passer en revue. Et d'abord quel âge peut-on lui attribuer ? Il n'est daté ni par des objets de pierre polie ni par des objets de bronze, et les poteries ne suffisent pas seules pour arriver à une détermination de ce genre. Force nous est d'insister sur le mode même d'inhumation, qui est certainement différent de ce que l'on connait par l'histoire dans nos pays. L'habitude de placer des poteries au chevet des morts n'est pas faite pour nous éclairer sur la question d'ancienneté : on sait que dès les temps les plus reculés et jusque bien avant dans le moyen-âge il en était ainsi.

Restent le monument funéraire si curieux qui recouvrait un des squelettes, l'état de conservation et les caractères anthropologiques de ceux-ci. La présence d'un édifice sépulcral composé de deux sortes de murs peu élevés, formés à l'aide de cailloux de rivière, et surmontés de dalles (Pl. fig. 3 et 2 E), en calcaire d'eau douce, fruste, non travaillé, provenant sans doute des environs, et selon toute probabilité du côté de Luemschwiller, est certainement faite pour attirer l'attention.

N'y a-t-il pas là quelque analogie avec les sépultures dolméniques de la fin de l'âge de la pierre polie, ou encore avec celles de certains tumulus de l'âge dit du bronze ?

Sans vouloir plus insister sur ce sujet, contentons-nous de dire que de ce côté le doute n'est guère permis : il paraît qu'il s'agit de

populations antérieures à l'occupation romaine. D'ailleurs l'état des squelettes, qui avaient pris la couleur, la cassure, la fragilité de la plupart des ossements fossiles du lehm vient déposer en faveur de leur haute antiquité. Comment expliquer autrement le remplissage des crânes par un lehm qui non seulement a toute l'apparence du lehm normal, mais en contient les coquilles caractéristiques ?

Les caractères anthropologiques des squelettes de Tagolsheim sont peu saillants, il est vrai ; mais s'ils ne démontrent pas qu'il s'agit d'une race d'hommes absolument primitive comme cela est établi pour le crâne du lehm d'Éguisheim, ils n'ont rien qui ne cadre avec les découvertes d'ossements faites dans des conditions pareilles. Ces conditions nous croyons les retrouver à Bollwiller : même gisement des squelettes dans le lehm normal ; même embarras pour les poteries, les unes perfectionnées, cuites au rouge-brique, les autres frustes et peu cuites qui les accompagnaient ; même débris osseux d'animaux (marcassin) qu'à Tagolsheim ; caractères anthropologiques tels qu'au milieu d'une collection d'individus dolichoplatycéphales, il y en avait un nettement mésaticéphale.[1]

Jusqu'à plus ample informé, rien dans l'ensemble des caractères de ces sépultures ne s'oppose à ce que l'on n'y voie la preuve d'un mode particulier d'inhumation favorisé par la disposition du terrain et la nature minéralogique du lehm, qui a dû être employé par des populations que l'on peut, sans qu'il y ait de détermination précise possible, attribuer, soit à l'époque de la pierre polie comprise dans son sens le plus large, soit à l'âge dit du bronze pris également au sens le plus large.

(Extrait du *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar*. 1886-88, p. 192 et suivantes.)

Une étude complète sur les crânes de Tagolsheim paraîtra plus tard dans le *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar*. Le docteur René Collignon, qui a bien voulu l'entreprendre et que

[1] Collignon, *Revue d'anthropologie*, 1879, p. 3.

nous remercions ici de son obligeant concours, nous communique le résultat d'un examen préliminaire qui n'a porté que sur trois crânes, et doit par conséquent être entouré de certaines réserves.

D'après cette première étude les crânes de Tagolsheim sont apparentés à la race de Grenelle — décrite par MM. Hamy et de Quatrefages[1] — quoique certainement plus jeunes, car la poterie trouvée à leurs côtés ne permet pas de les faire remonter plus haut qu'aux temps néolithiques. Ils présentent en effet même hauteur de tête, même saillie de l'occiput et même forme générale de la courbe crânienne. Les caractères des mâchoires inférieures et la présence de deux humérus, avec cavité olécrânienne perforée, ajoutent un nouveau poids aux conclusions tirées de la forme de la boite osseuse. Nous comptons reprendre les fouilles au printemps, et il est à espérer que lorsque les matériaux seront plus complets, il sera possible de tirer de leur examen des données plus positives.

[1] Ac. des Sc., 1875, 1er sem., p. 75. Voy. aussi *Cranea ethnica.* Belgrand, *Bassin parisien aux âges anté-historiques*, 1869. Marquis de Nadaillac, *Les premiers hommes aux temps préhistoriques*, tome I, p. 166 et 167.



IV

Préambule
de l'Acte de Constitution

de la Société du

NOUVEAU-QUARTIER DE MULHOUSE

7 et 10 Janvier 1827

PARDEVANT François-Antoine EBERSOL et son collègue, notaires royaux du canton et à la résidence de Mulhausen, arrondissement d'Altkirch, département du Haut-Rhin, soussignés,

Ont comparu :

1. M. NICOLAS KŒCHLIN, manufacturier, demeurant à Mulhausen, Agissant tant en son nom personnel qu'en ceux et comme mandataire général et spécial de M. SAMUEL MUSSARD, employé de la maison de MM. Nicolas Kœchlin et frères, demeurant à Lyon, et de M. GILBERT CONBAYON, négociant, demeurant en ladite ville de Lyon ; suivant deux procurations passées l'une devant Me Ebersol, l'un des notaires soussignés et son collègue, le dix-huit décembre dernier, enregistrée, et l'autre devant Mes Sain et Chazal, notaires à Lyon, le deux du présent mois, enregistrée et légalisée le lendemain ;

2. M. FRANÇOIS ZICKEL, directeur de la Société d'assurance mu-

tuelle contre l'incendie pour le département du Haut-Rhin, demeurant à Mulhausen.

Au nom et comme fondé de la procuration générale et spéciale de M. GUSTAVE LEHR, propriétaire et rentier, demeurant à St-Dié, passée devant Me Sandherr et son collègue, notaires audit Mulhausen, le seize novembre dernier et enregistré le dix-sept;

3. M. FERDINAND KŒCHLIN, manufacturier, demeurant à Mulhausen,

Agissant tant en son propre et privé nom qu'en celui et comme mandataire général et spécial de Dame JULIE DOLLFUS, veuve de feu le Sr JEAN HOFER, vivant manufacturier à Mulhausen où elle est domiciliée, étant actuellement à Paris, en vertu d'une procuration reçue par Mes Trubert et Agasse, notaires audit Paris, le vingt-neuf du mois passé, enregistrée et légalisée le même jour;

4. M. DANIEL KŒCHLIN, manufacturier, demeurant à Mulhausen;

5. M. EDOUARD KŒCHLIN, manufacturier, demeurant à Mulhausen;

6. M. MATHIEU DOLLFUS, manufacturier, demeurant à Mulhausen;

7. M. JEAN DOLLFUS, manufacturier, demeurant à Mulhausen,

Agissant tant pour lui qu'au nom et en qualité de mandataire général et spécial de M. HENRI BOCK, ancien employé de la maison de MM. Dollfus-Mieg et Cie à Londres, fabricant, demeurant à Mulhausen et étant présentement à Lyon, au contenu d'une procuration passée devant Mes Soannon et Charveriat, notaires audit Lyon, le deux janvier courant, duement enregistrée et légalisée;

8. M. DANIEL DOLLFUS-AUSSET, manufacturier, demeurant à Mulhausen;

9. M. JEAN ZUBER, père, fabricant de papiers peints, demeurant à Rixheim;

10. M. JEAN KOHLER, manufacturier, demeurant à Mulhausen;

11. M. FRÉDÉRIC WITZ-BLECH, manufacturier, demeurant à Cernay;

12. M. JEAN-JACQUES MERIAN-WIELAND, rentier, demeurant à Bâle;

13. M. CHRISTOPHE MERIAN-HOFFMANN, rentier, demeurant à Bâle;

14. M. Daniel de Philippe Merian, rentier, demeurant à Bâle;
15. M. Cesar Waldner, manufacturier, demeurant à Massevaux;
16. M. Jean Frauger, négociant, demeurant à Mulhausen,
Agissant tant en son nom personnel qu'en celui et comme mandataire général et spécial de M. Jean de Georges-Jacques Schlumberger, négociant, demeurant au Logelbach, ban de Wintzenheim, près de Colmar, suivant procuration reçue par Me Rencker, notaire à Colmar, en présence de témoins, le trente décembre dernier, enregistrée le deux du courant;
17. M. Pierre Kœchlin, manufacturier, demeurant à Lœrrach.

Les brevets originaux des procurations sus-alléguées sont tous demeurés ci-annexés à telles fins que de droit, après que les uns ont été certifiés véritables et les autres signés pour ne varier en présence des notaires soussignés.

Lesquels ont dit et sont convenus de ce qui suit :

Frappé de la disproportion des bâtiments que possède la ville de Mulhausen avec l'augmentation toujours croissante de sa population ; convaincu de la nécessité d'un agrandissement soit pour seconder les progrès de l'industrie à laquelle elle doit sa prospérité, et utiliser les nouvelles sources de richesse commerciale qui promettent de s'ouvrir pour elle dans un avenir peu éloigné, soit pour assurer sa salubrité compromise par la trop grande agglomération de ses habitants, M. Nicolas Kœchlin a formé l'idée d'ériger à Mulhausen un nouveau quartier.

Pour parvenir à la réalisation de ce projet conçu dans un but d'utilité publique bien plus que dans des vues de spéculation, M. Nicolas Kœchlin a compté sur le concours de ses concitoyens.

Plein de confiance dans leur sollicitude pour l'intérêt général et leur dévouement au bien public, il n'a pas hésité à retenir à ses risques et périls un terrain considérable qui lui a paru éminemment propre à l'établissement du quartier projeté.

Ce terrain, situé entre la rive gauche du canal et la route royale dite de Bâle depuis et compris le chemin de l'écluse des Bonnes Gens jusqu'à l'extrémité supérieure du bassin, non seulement n'est

jamais sujet aux inondations qui atteignent d'autres parties extérieures de la ville, mais c'est encore le seul emplacement à proximité sur lequel il n'existe pas encore beaucoup de constructions.

D'ailleurs sa position entre la ville et le port ne permet pas de douter que le nouveau quartier qui y sera formé ne soit fort recherché et ne devienne, en peu de temps, le centre d'une grande activité.

Après avoir rejeté diverses propositions de personnes qui auraient voulu spéculer sur son projet, en lui offrant des avantages plus ou moins considérables, M. Nicolas Kœchlin, fidèle à sa pensée première, s'est adressé à ses concitoyens et leur a demandé de s'associer à son œuvre.

Il y a apposé cependant une condition : il a voulu que ses coassociés prissent l'engagement d'exécuter dans son ensemble comme dans ses détails, le plan général qu'il avait adopté et qui serait paraphé par lui, après avoir entendu toutefois les observations qu'il s'est depuis empressé de provoquer.

En cela le but de M. Kœchlin était d'empêcher qu'une entreprise conçue dans un but d'utilité générale ne vînt à être sacrifiée à des intérêts particuliers, s'il était arrivé que les fonds n'en fussent pas entièrement fournis par les citoyens de Mulhouse, et qu'elle passât en des mains étrangères, dirigées par d'autres sentiments que celui qui animait l'auteur du projet.

M. Nicolas Kœchlin a aussi exprimé le désir, mais sans en faire une condition expresse, qu'avant le partage des bénéfices qui pourraient provenir de l'association, une somme de cent mille francs fût prélevée pour acquérir partie de la belle source de la chapelle de Brunstatt, afin d'en amener l'eau d'abord dans le nouveau quartier et en cas de suffisance dans les autres parties de la ville. Après avoir alimenté quelques fontaines publiques, on concéderait aux propriétaires des maisons du nouveau quartier des filets d'eau pour leur usage privé.

Ces concessions, ainsi que celles des fontaines dans la ville, alimentées par la source, se feraient à titre onéreux, et les redevances

annuelles seraient capitalisées et réunies à ce qui resterait des cent mille francs, jusqu'à ce qu'on eût obtenu les moyens nécessaires pour fonder un hospice civil, qui demeurerait doté à perpétuité de ces mêmes redevances.

Suivant les prévisions et les calculs de M. Nicolas Kœchlin, une somme de seize cent mille francs doit suffire tant pour payer le terrain que pour conduire l'opération à son terme, en supposant qu'elle dure dix ans et que l'on construise vingt à trente maisons par an.

La vente successive des maisons au fur et à mesure qu'elles seront construites, aurait même permis de réduire ce capital s'il n'était entré dans les intentions du fondateur de faciliter ces ventes, en accordant d'assez longs termes et en divisant les paiements de manière à ne priver l'industrie et le commerce d'aucune des ressources utiles à leur développement.

C'est dans cette même vue que l'auteur du projet, au lieu de demander le versement effectif et immédiat du fonds social a cru devoir proposer que chaque actionnaire ne serait tenu de verser que le quart de sa mise ; les trois autres quarts devront être réalisés selon les besoins de la Société par des emprunts qu'elle peut espérer de contracter à un intérêt fort modéré, si l'on considère les garanties qu'elle offrira aux prêteurs et le voisinage de la Suisse, où le taux de l'argent est communément moins élevé qu'en France.

Ces bases premières ayant été adoptées unanimement, ainsi que plusieurs autres dont la principale est qu'aucun associé ne pourra être obligé, sous quelque prétexte que ce soit, au-delà de sa mise sociale.

Une association en commandite a semblé aux comparants le moyen le plus propre et le plus sûr pour atteindre sans entraves le but qu'ils se proposent. En conséquence, ils en ont définitivement arrêté les clauses dans les termes que voici : ....

V

NOTICES NÉCROLOGIQUES

LE COMTE EGBERT-FRÉDÉRIC DE MÜLINEN-MUTACH

Lors de la réunion de Mulhouse à la France, ses relations politiques avec la Suisse ont pris fin : quand nous avons fondé notre association, nous avons tenu à honneur de les rétablir dans le domaine des études. C'est là ce qui nous a fait rechercher, chez nos anciens confédérés, la correspondance avec quelques sociétés savantes dont nous avions l'ambition de suivre les traces, et avec quelques-uns des hommes qui avaient bien mérité de l'histoire de leur pays.

Nous avons perdu naguère un de ces amis de la première heure. Le comte Egbert-Frédéric de Mülinen est mort à Berne, le 16 août 1887. Il descendait en droite ligne du chevalier Conrad de Mülinen le Roux, qui a souscrit, en 1221, une charte des comtes de Rapperschwil. Son petit-fils Pierre fut un des féaux de Rodolphe de Habsbourg : il fut tué, en 1287, sous la bannière impériale, dans une rencontre avec les Hongrois. Après avoir longtemps brillé parmi la fleur de la chevalerie argovienne, les Mülinen finirent par se fixer à Berne, où ils s'allièrent aux premières familles du patriciat, aux Scharnachthal, aux Diesbach, aux Tscharner, aux Manuel, aux Muralt, aux Wattenwyl, aux Graffenried. L'avoyer Nicolas-Frédéric de Mülinen, l'aïeul de notre correspondant, fut élevé, par l'empereur François Ier d'Autriche, au rang de comte, en mémoire de la mort glorieuse de son ancêtre sous la bannière des Habsbourg : il est le fondateur de la Société historique de Suisse et il a laissé une bibliothèque qui, pour l'histoire de son pays, vient en première ligne après celle des bourgeois de Lucerne.

Né le 14 janvier 1817, M. de Mülinen ne pouvait plus prétendre, par droit de naissance, aux hautes fonctions que sa famille avait si souvent remplies. Plus de grands bailliages dans le pays de Vaud, où l'on pouvait rétablir ses affaires, quand elles étaient embarrassées ; plus de service militaire à l'étranger et bientôt même plus de part au gouvernement. C'étaient les conséquences inéluctables de l'évolution qui, de la France, a gagné l'Europe entière, et M. de Mülinen avait un sentiment trop vif des réalités historiques, pour ne pas accepter philosophiquement le fait accompli. Il se tint à l'écart des partis qui se disputaient le pouvoir, et trouva son contentement en les frondant tous. Quand son ami, le chancelier de Berne, feu M de Stürler, que nous avons également compté parmi nos correspondants, lui en faisait des reproches et le traitait d'anarchiste, il répondait en riant qu'il n'en était rien et que, bien au contraire, il était un pur féodal. Mais ce n'était là qu'une boutade : le vieux gentilhomme ne se faisait aucune illusion sur l'avenir réservé à la féodalité, et lui qui, dans les pays où elle est encore une puissance, en Autriche, en Allemagne, aurait vu s'ouvrir toutes les portes, il était le premier à recommander aux fils de familles nobles de prendre, par le travail, leur rang dans la démocratie.

Ces conseils où se complaisait l'esprit pratique de M. de Mülinen, convenaient aux nouvelles générations : pour lui, il se réfugia dans le passé. Il trouvait dans la riche bibliothèque de son grand-père, dont il avait hérité, l'aliment qu'il fallait à son goût pour l'histoire. A l'étude assidue de ses livres et de ses manuscrits, il ajouta la fréquentation des savants voués aux mêmes recherches. Membre de la plupart des sociétés historiques suisses, il aimait à prendre part à ces excursions annuelles où l'on apprend à se connaître, où l'on s'entretient de ses travaux, où l'on s'aide mutuellement à les parfaire.

La part pour laquelle M. de Mülinen y a contribué, lui assigne un rang très honorable parmi les historiens suisses contemporains. Ils lui doivent en première ligne l'*Helvetia sacra* (Berne, 1858-61, 2 vol. in-fol° oblong), qui donne la statistique des diocèses et des

établissements religieux de la Suisse, avec le catalogue des dignitaires qu'ils ont eus à leur tête. C'est un instrument de travail de premier ordre, digne de servir de modèle, qui nous manque et dont la Société industrielle a l'ambition de doter également l'Alsace.[1] Après l'*Helvetia sacra*, il faut citer encore le *Prodromus einer schweizerischen Historiographie* (Berne, 1874, in-8°), qui est un excellent répertoire des historiens suisses, et les *Beitræge zur Heimathkunde des Kantons Bern* (Berne, 1879-83, 4 vol. in-16), dont l'Alsace n'a pas encore l'équivalent : c'est une suite de monographies, qui devaient grouper, par ordre géographique, tous les faits par lesquels les diverses localités du canton de Berne appartiennent à l'histoire ; malheureusement l'âge et la maladie n'ont pas permis à l'auteur d'achever cet utile travail. La vie était atteinte chez lui dans un organe essentiel et, depuis quelque temps, on pouvait tout craindre de l'affection qui le minait, Le moral tenait bon cependant, et même, quand trois semaines avant sa mort, M. de Mülinen fut contraint de s'aliter, il dit encore à sa belle et nombreuse famille

[1] « Médaille d'honneur et 2000 M. (2500 fr.) pour la rédaction d'une *Alsatia sacra*, sur le plan de l'*Helvetia sacra* de feu M. E.-Fr. de Mülinen, contenant le catalogue chronologique des évêques de Strasbourg et de Bâle, celui des prévôts des collégiales, celui des supérieurs des maisons religieuses d'hommes et de femmes, autonomes ou indépendantes, existant ou ayant existé en Alsace jusqu'à la Révolution. Chaque catalogue devra être précédé d'un sommaire de l'histoire des établissements auxquels les personnages inscrits ont présidé, avec l'indication des sources consultées.

Les concurrents se garderont d'établir sans preuves des suites continues de prévôts, abbés, prieurs, commandeurs ou précepteurs — abbesses ou prieures; tout en tenant compte de la tradition, ils devront en vérifier les données sur les textes authentiques qui nous ont été conservés, et distinguer avec soin les noms et les dates réellement historiques de ceux que la critique est fondée à révoquer en doute.

Pour les maisons dont il n'existe pas de catalogues, il faudra se contenter de donner, sous leur date, les noms épars qui se rencontrent dans les actes ou les chroniques.

Il va sans dire qu'on devra ne pas se borner à consulter les ouvrages publiés : il sera indispensable d'étendre les recherches aux archives qui nous sont accessibles. »

qui l'entourait et dont il était si justement fier : « Courage! la Pologne n'a pas encore dit son dernier mot. »

Parmi ses fils, il y en a un, le plus jeune, le docteur en philosophie Wolfgang-Frédéric de Mülinen, qui promet de suivre les traces de son père : à trente ans à peine, il est *privat-docent* à l'université de Berne. L'aînée des filles de ce haut baron s'est vouée au service des pauvres et des infirmes. Tous les matins, elle quitte la demeure paternelle pour prendre part au pansement des malades à l'Hôtel-Dieu. Elle s'est formée à ce noble métier d'infirmière à Strasbourg, où ses parents l'avaient menée en 1870 et d'où elle fut chassée par le bombardement.

Faut-il ajouter que M. de Mülinen portait un vif intérêt à nos études et à nos projets? Il nous en a donné la meilleure preuve, en fournissant plusieurs articles pour le *Dictionnaire biographique* dont feu M. F. Engel-Dollfus nous a légué le plan, mais qui malheureusement ne figure encore que parmi nos *pia desideria*.

X. MOSSMANN.

JEAN RINGEL

(1805—1885)

Archéologue érudit et infatigable, Jean Ringel, par ses écrits et ses recherches, mérite une place incontestée parmi la phalange de travailleurs dont notre *Bulletin* se fait un devoir de retracer à grands traits la vie féconde en œuvres utiles à l'histoire de notre pays.

Né le 18 juin 1805 à Wissembourg, il se destina à la théologie qu'il étudia à la Faculté de Strasbourg ; il y conquit ses grades et termina ses études en 1830. Utilisant le peu de loisirs que lui laissaient ses travaux universitaires, il s'était adonné aux beaux-arts, cultiva surtout le dessin, et mérita par son talent d'être envoyé par le professeur Schweighauser en Italie, avec la mission

de récolter des dessins d'après l'antique et de faire des copies pour l'illustration d'un grand ouvrage sur la mythologie grecque et romaine entrepris par ce dernier. L'ouvrage n'a jamais paru, du reste la majeure partie des dessins fut perdue à Toulon au retour du voyage.

A la suite de cela Schweighauser, qui selon toute apparence inspira au jeune Ringel le goût des recherches archéologiques, se le fit attacher comme dessinateur pour les antiquités des Vosges, et l'employa souvent encore pour y faire des fouilles, des relevés et des croquis.

Professeur de mathématiques au collège de Phalsbourg, puis vicaire aux environs de Strasbourg, Ringel vint, en 1841, à Illzach où il était nommé pasteur et il resta titulaire de ce poste jusqu'en 1852.

C'est de cette époque que date l'étroite amitié qui l'unissait à notre regretté président Aug. Stœber ; ces deux natures, si faites pour se comprendre par la similitude de leurs goûts et les mêmes besoins intellectuels, vécurent dans une communion absolue de travail et de sentiments, se guidant et s'entr'aidant mutuellement. Il résulta de leur collaboration une foule de recherches littéraires et archéographiques se rapportant exclusivement à l'Alsace et qui furent publiées dans les recueils fondés par Aug. Stœber, *Samstagsblatt*, *Alsatia*, *Elsässische Sagen*, etc.

La mythographie exerçait à ce moment un grand attrait sur l'esprit de Ringel, qui se trouvait sans doute poussé dans cette voie par son ami, dont le tendre penchant pour les légendes de notre pays est suffisamment connu. Ces études, n'en déplaise à Chateaubriand, qui trouvait que leur premier et plus grand vice était de rapetisser la nature et d'en bannir la vérité, ont fourni à Ringel la matière de pages charmantes ; chaque pays a ses mœurs et ses légendes dérivant les unes des autres, et il faut être reconnaissant à ceux qui nous font revivre un instant dans le passé et perpétuent le souvenir de ces causeries d'antan, la joie des veillées si chères à nos grands-parents.

Il faisait aussi partie de ce petit cénacle fondé par Stœber, qui avait réuni quelques amis dans le but de propager la culture des lettres allemandes en Alsace ; ce furent les parrains et fondateurs du *Samstagblatt*, et c'est pourquoi toutes les compositions de Ringel publiées dans les recueils que nous avons mentionnés ci-dessus sont écrites en langue allemande, tandis que ses travaux purement archéologiques sont écrits en langue française ; ces derniers sont nombreux il est vrai mais de peu d'étendue et se bornent, pour la plupart, à des mémoires succincts sur les découvertes au fur et à mesure de leur avancement.

Les articles qu'il écrivait pour son ami Stœber ne sont pas non plus de longue haleine, le positivisme de l'ancien professeur de mathématiques ne permettant pas sans doute au lettré de trop se livrer à « la folle du logis » ; charmants malgré leur simplicité, ils disent suffisamment et surtout disent bien ce que Ringel voulait faire entendre.

Ces travaux, d'un genre tout littéraire, ne l'empêchèrent point, lorsqu'il fut nommé pasteur à Diemeringen (près Saarunion), en 1852, de se livrer à des études moins idéalistes et qui constituèrent l'occupation prépondérante de son existence d'homme mûr.

Initié par les occupations de ses jeunes années aux travaux archéologiques et poussé par Schweighauser dans la voie favorite du vieux chercheur, il voua son attention aux objets qui se rapportaient soit au temps de la domination romaine, soit au moyen-âge. Se trouvant, par la situation topographique de sa paroisse, au centre d'un vaste champ de recherches, riche en traditions historiques et non encore exploré, il n'eut garde de laisser échapper pareille occasion. Dès le début de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, nous le trouvons agissant, fouillant, découvrant, dessinant et se faisant un plaisir de communiquer à chaque séance de la Société une découverte nouvelle.

Il commença par fournir au colonel de Morlet de précieuses indications pour l'étude relative à la carte des Gaules, en étudiant à

fond les voies romaines qui se croisent à Domfessel, étude qui fut continuée et élargie par la suite et lui valut une médaille d'argent.

Le point capital de ses recherches fut la découverte de bains romains et de tuileries de même époque à Mackwiller (près Trubingen, Lorraine). Ayant été averti par un cantonnier intelligent de la présence de murs à fleur de terre, Ringel commença à faire quelques fouilles et rencontra ce que l'on appelle dans la construction des bains romains des *Sellæ* ou *Solia* (sièges pour les baigneurs); le caractère du bâtiment se révéla ainsi du premier coup à l'ancien élève de Schweighauser. Il mit successivement à jour les hypocaustes, puis l'atrium qui renfermait non l'autel, mais une colonne qui a peut-être été le soubassement de la statue du dieu ou de la déesse présidant à cet établissement.

Chaque année apporta un contingent nouveau aux découvertes précédentes et bientôt des plans en relief, accompagnés de dessins très détaillés, mirent en lumière ces importantes ruines, groupées le long de deux voies romaines dont un tronçon est encore intact entre Mackwiller et Domfessel.

En lisant la description de la trouvaille de Ringel, on est frappé de l'analogie qui existe entre les bains de Mackwiller et ceux de Badenwiller, prototype des établissements de ce genre dans nos contrées. Ce qui vient encore ajouter à la ressemblance des deux stations, est la découverte que notre chercheur fit, plus tard, de tuileries étendues, dans les environs de Mackwiller. Badenwiller avait aussi des fabriques de tuiles à l'usage des habitations adjacentes, les traces en sont conservées dans les localités dont les noms sont terminés en *villa*, et qui entourent ces bains grandioses.

Ringel explora encore de nombreux tumuli des environs de Saarunion et y fit des découvertes pleines d'intérêt qui figurent au musée de la Société pour la conservation des monuments historiques. Il trouva notamment, dans une tombe d'enfant, une fibule en bronze recouverte d'une admirable mosaïque, objet sur le compte duquel M. de Morlet s'exprimait en ces termes : « Grâce à M. Ringel, « et à lui seul, nous possédons un objet d'antiquité peut-être unique

« dans son genre dans les contrées de l'Est de la France, car à ma « connaissance les musées d'Alsace, de Lorraine et de la Franche-« Comté ne possèdent rien de comparable dans ce genre. »

Un rappel de médaille d'argent, de nombreux encouragements et finalement une médaille d'or, furent la juste récompense de travaux considérables et consciencieusement remplis.

En 1864, Ringel quitta Diemeringen pour aller à Montbéliard. Sorti de son champ d'explorations, il ne chercha plus, malgré la proximité de Mandeure à se créer une nouvelle source de travaux actifs et devenus trop fatigants pour son âge, Il écrivait encore et mit la dernière main à un ouvrage, *La Lorraine Allemande*, dont le manuscrit a été déposé récemment par la famille au musée de Montbéliard.

Les événements de 1870 mirent définitivement fin à ses travaux. Vaincu par l'émotion, la fatigue, la maladie, il délaissa complètement ses occupations favorites qui avaient si bien rempli une grande partie de sa vie. N'imitant pas en cela son vaillant ami Stœber qui lutta jusqu'au bout, il se désintéressa de toute étude, se laissant aller à l'amertume de ses souvenirs, et mourut le 26 février 1885.

Sans s'être particulièrement attaché à la partie de l'Alsace qui touche Mulhouse, Jean Ringel mérite cependant toute notre attention pour le soin pieux qu'il a pris de reconstituer tout ce qui pouvait intéresser une partie de l'histoire de notre province. Son incontestable mérite, son commerce d'amitié avec l'homme qui a nos meilleurs souvenirs, nous font un devoir de ne pas passer sous silence un nom dont la place est marquée parmi les érudits qui ont illustré notre cher pays.



COMITÉ D'ADMINISTRATION DU MUSÉE HISTORIQUE

MM. Auguste Dollfus, *président honoraire.*

Mathieu Mieg-Kroh, *président.*
Xavier Mossmann, *vice-président.*
Joseph Coudre, *vice-président ; conservateur.*
Karl Franck, *conservateur.*
Ernest Meininger, *secrétaire.*
Edouard Dollfus-Flach, *trésorier.*
Edouard Benner.
Frédéric Engel-Gros.
Jules Franck.
Emile Gluck père.
Daniel Grumler.
Jean Heilmann.
Edouard Hofer-Grosjean.
Armand Ingold.
Henri Juillard-Weiss.
Fritz Kessler.
Gustave Kœnig.
Jean-Jacques Lœderich.
Auguste Michel, *aide-conservateur.*
Louis Schœnhaupt.
Auguste Thierry-Mieg.
Armand Weiss-Zuber.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

1887—1888

MM.
Aichinger Théophile.
Amann Emile.
Amann Jacques.
Antoni Nicolas.
Arlenspach Jacques.
Ast Henri.
Audran Gustave.
Audran Eugène.
Bader Léon.
Bader Léon (Vve).
Bær Fritz.
Barlow-Kœchlin.
Barth Eugène.
Barth Jean.
Bary (de) Edouard.
Baudinot A.-C.
Bauer Benjamin.
Baumert Ferdinand.
Baumgartner Henri.
Baumgartner-Knoll, A.-J.
Baumgartner Léon.
Baumgartner Léon (Vve).
Becker Auguste.
Beinert Fritz (Vve).
Benner Albert.
Benner Charles.
Benner Edouard.
Benner Emile.
Benner Henri.
Bernheim Charles.
Bernheim Léon.

MM.
Bertelé Charles.
Bertrand (St-Germain).
Bertrand-Læderich Auguste.
Bibliothèque de la ville de Colmar.
Bibliothèque de la ville de Montbéliard.
Bibliothèque de la ville de Strasbourg.
Bidlingmeyer Jules.
Bisey Eugène.
Boch Théodore.
Bœhler Aloïse.
Bœhm Eugène.
Bœringer Eugène.
Bohn Charles (Vve).
Bohn Georges.
Bontemps-Rieffel (Vve).
Bourcart Charles.
Bourry Guillaume.
Bourquin-Hartmann J.
Brandt Charles.
Brandt Emile.
Braun Albert.
Breüer Otokar.
Brinckmann Jean.
Bron Eugène-Edouard.
Bruchet A.
Brunschwig A.
Brustlein Charles.
Brustlein Henri (Vve).

MM.
Buchy Adolphe.
Buchy Henri.
Buel Robert.
Buhl Ch., pasteur.
Bulffer Joseph-Dominique.
Burgert Adolphe.
Burgert Jules.
Burghardt Arthur.
Burghardt Jacques.
Burgart-Læderich J. (Vve).
Burnat Emile.
Burr Georges.
Burtschell J.
Clottu Jean.
Couchepin Charles.
Coudre Camille.
Coudre Joseph.
Couget Jean-Baptiste.
Courtois Clément.
Danner Pierre.
Dardel Gustave.
Degert Charles.
Desaulles-Gluck P.
Diemer Gustave.
Diemer Michel.
Dietlin Hercule.
Dietsch Sœurs.
Doll Edouard.
Dollfus Adrien.
Dollfus Auguste.
Dollfus Charles.
Dollfus-Dettwiller (Vve).
Dollfus-Schwartz Edouard.
Dollfus Eugène.
Dollfus-Flach Edouard.
Dollfus Gaspard.
Dollfus Gustave.
Dollfus Jean, fils.
Dollfus Josué (Vve).

MM.
Dormois Charles.
Dreyfus Jacques.
Dreyfus Léon.
Dreyfus Mathieu.
Drumm Oscar.
Dumény Benjamin.
Dupré-Heinck.
Durthaller Albert.
Eck Daniel.
Eggenschwiller Jules.
Ehrismann Dr Henri.
Ehrmann, D. M.
Ehrsam Nicolas fils.
Eichert Edouard.
Endinger Josué.
Engel Albert.
Engel Alfred.
Engel Arthur.
Engel-Dollfus Frédéric (Vve).
Engel Eugène.
Engel-Gros Frédéric.
Engel Gustave.
Engel-Royet Eugène.
Engelmann Godefroi.
Erné Henri.
Eschbacher Jean-Jacques.
Essen (von) Alfred.
Fallot Charles.
Faudel Frédéric, D. M.
Favre Alfred.
Favre Arthur.
Favre Eugène.
Favre Gustave.
Fiechter Jules.
Fleischhauer Edmond.
Franck Frédéric.
Franck Jules.
Franck Karl.
Frey Albert, D. M.

MM.
FREY Max.
FRIES Jean.
FRITSCH Charles-Henri.
GANTZER-HAFFA Fritz.
GASSMANN Eugène.
GATTY ALFRED.
GATTY Ferdinand.
GÆYELIN Georges.
GERBER Auguste.
GEYELIN Eugène.
GILARDONI Jules.
GIMPEL Abraham.
GLŒSS Ignace.
GLUCK André-Armand.
GLUCK Emile.
GLUCK Emile fils.
GŒTZ Eugène.
GŒTZ Jean-Armand.
GRAEUB E.
GRAF J.-Ch.
GREULING-NOIRIEL.
GRIMM Gustave.
GROSSETESTE-THIERRY Charles.
GRUMLER Daniel.
GRUMLER Jean-Georges (Vve)
GUERRE Jules.
GUTH Jules.
HAAS Abraham.
HAAS Alexandre.
HACK Carl.
HÆFFELY-STEINBACH H. (Vve).
HÆNSLER Auguste.
HANHARDT Théodore.
HANS Joseph.
HARTMANN Jacques.
HARTMANN, notaire.
HEILMANN Albert.
HEILMANN Edouard.
HEILMANN Jean.

MM.
HEILMANN Jean-Jacques.
HEILMANN Paul.
HEILMANN-SCHŒN J.
HEINIS Emile.
HEINRICH Ferdinand.
HERRMANN-BORNAND Charles.
HEYDEN Arnold.
HOFER-GROSJEAN Edouard.
HOFFET Eugène, pasteur.
HOPPÉ Charles-Emile.
HUBNER Albert.
HUGUENIN Edouard.
HUGUENIN Jules.
HUGUENIN Louis.
IFFRIG Jean-Jacques.
IGERSHEIM Emile.
INGOLD Armand.
JÆGER D. M.
JAQUEL-GŒTZ Emile.
JACQUES Charles (Vve).
JEANMAIRE Paul.
JELENSPERGER Charles.
JELENSPERGER & ROUDOLPHI.
JEANNIN Benjamin.
JUILLARD-WEISS Henri.
JUND Emile.
JUNG-KÆUFFER Charles.
JUTEAU Eugène.
KAMMERER Théophile.
KELLER-DORIAN Albert.
KESSLER Fritz.
KESTNER, D. M.
KLEIN Georges.
KLIPPEL, D. M.
KLOTZ Edouard.
KNECHT Louis.
KŒCHLIN Albert.
KŒCHLIN Camille.
KŒCHLIN Charles.

MM.
Kœchlin-Claudon Emile.
Kœchlin-Dollfus Eugène (Vve).
Kœchlin-Dollfus Marie (Vve).
Kœchlin Edouard.
Kœchlin Edouard (Willer).
Kœchlin Emile (Vve).
Kœchlin Eugène, D. M.
Kœchlin Fritz.
Kœchlin Georges.
Kœchlin Isaac, fils.
Kœchlin Joseph.
Kœchlin Jules (Vve).
Kœchlin-Klippel Emile.
Kœchlin Léon.
Kœchlin Paul.
Kœchlin Rodolphe.
Kœchlin-Schwartz Alfred.
Kœnig Emile.
Kœnig Eugène.
Kœnig Gustave.
Kohler-Dietz Eugène.
Kohler Mathias.
Kraus Henri.
Kubler Gustave.
Kuhlmann Eugène.
Kullmann Gustave.
Kullmann Paul.
Kuneyl Jules.
Kunz M.
Lacroix (de) Camille.
Lædérich Jean-Jacques.
Lædérich J.-E.
Lædérich-Courtois Charles.
Lædérich-Weber Charles.
Lalance Auguste.
Lampert Benjamin.
Lanhoffer-Lædérich Emile.
Lantz Emile.
Lantz Jean.

MM.
Lantz Lazare.
Lesage-Gœtz.
Lischy Edouard.
Maisch Robert.
Mantz-Blech Jean (Vve).
Mantz Jean.
Mansbendel-Hartmann J.-J. (Ve)
Mansbendel Paul, pasteur.
Mathieu Paul, pasteur.
Mattmann F.
Marozeau Philippe.
Marquiset Henri.
Meininger, Ernest.
Meininger Jules.
Meininger Ph.-Ch.
Meistermann Nicolas.
Mercklen Gustave.
Metzger Oscar.
Meunier-Dollfus Charles.
Meyer Alfred.
Meyer Emile.
Meyer Eugène.
Meyer frères.
Meyer Henri.
Meyer Robert.
Meyer Valentin (Vve).
Meyer-Zundel Jules.
Meyrel Jules.
Michel Auguste.
Michel Fritz.
Michel Thiébaud-Georges.
Mieg Edouard.
Mieg Edouard-Georges.
Mieg Charles (Vve).
Mieg-Kœchlin Jean.
Mieg Mathieu.
Miquey E.
Mœhler François-X.
Mojonnier Charles.

MM.
Moll Louis.
Moritz Victor.
Mossmann Xavier.
Muller Emile.
Muller Emile.
Muller Frédéric (Vve).
Muller Georges.
Muller Henri fils.
Muller Louis.
Muller-Munck J.-L.
Munck Charles.
Muntz-Schlumberger (Vve).
Muralt (de) Albert.
Mutterer Auguste.
Nægely Charles.
Nerlinger Charles.
Neyser Jean.
Nœlting Emilio, Dr.
Oberlin Charles.
Obrecht Jean.
Orth J., pasteur.
Osterried Georges.
Ostier Louis.
Pattegay Math.
Péris Charles.
Petit Auguste.
Pétry Emile.
Pfenninger Henri.
Picard H.-P.
Pierrecy F. (Vve).
Platen Jules.
Platen Théophile.
Poupardin Franz.
Pouvourville Théodore.
Rack Iwan.
Raté Aimé.
Reber-Dollfus Fréd.
Redler François-Joseph.
Rey Emile (Vve).

MM.
Rieder Aimé père.
Rieder Jacques.
Riegler Charles.
Risler Adolphe.
Risler Charles.
Risler Jean.
Risler-Schœn Henri.
Rœsch Charles.
Rœllinger Joseph.
Royet-Geyelin Claude.
Rückert-Steinbach Jules.
Sartoré Vincent fils.
Schæffer Gustave.
Schaller V.-S.
Schauenberg Rodolphe.
Scheidecker Ernest.
Scheidecker-Gantzer Eug.
Scheidecker Henri.
Scherr J.
Scheurer-Frey André.
Scheurer Oscar.
Schieb Edouard.
Schlumberger Alphonse.
Schlumberger Amédée.
Schlumberger Ed.-Albert.
Schlumberger Em., D. M.
Schlumberger Frédéric.
Schlumberger Georges.
Schlumberger Jean.
Schlumberger Jean fils.
Schlumberger Jules.
Schlumberger Jules-Albert.
Schlumberger Léon.
Schlumberger Paul.
Schlumberger Pierre.
Schlumberger Théodore.
Schmalzer-Kœchlin (Vve).
Schmerber Alfred.
Schmerber Camille.

MM.
Schmerber Jean.
Schœn Alfred.
Schœn Daniel.
Schœn Fritz.
Schœn Gustave.
Schœn Jean-Bernard.
Schœnhaupt Louis.
Schrott Alfred.
Schrott Joseph.
Schumacher Jean.
Schwarberg Henri.
Schwartz Edouard.
Schwartz Henri père.
Schwartz Louis.
Schwartz Oscar.
Schweitzer Louis.
Simonet Eugène.
Sitzmann Edouard.
Spetz Georges.
Spœrlein Ernest.
Spœrry Albert.
Spœrry Henri.
Steffan Emile.
Steinbach Georges.
Steinbach Georges jeune.
Steinbach Léon-Félix.
Steiner-Dollfus Jean.
Steiner-Schœn M. (Vve).
Steinlen Vincent.
Steinmetz Charles.
Stern E., pasteur.
Stetten (de) Frédéric.
Stiehlé Adolphe.
Stœber Adolphe, pasteur.
Stœber Paul.
Stœcker Jacques.
Stoll-Günther André.
Stuckelberger Hans.
Tachard Albert.

MM.
Thierry-Mieg Auguste.
Thierry-Mieg Charles.
Thierry-Mieg Edouard (Vve).
Thierry-Mieg Emile.
Thierry-Rückert Jules.
Tournier Wladimir.
Vaucher Jean.
Viénot John.
Vogelsang Joseph.
Wachter Gustave.
Wacker Albert.
Wacker-Schœn Ch. (Vve).
Wagner Auguste.
Wagner Eugène.
Wagner François.
Wagner Théophile.
Walter Eugène.
Walther Oscar.
Waltz André.
Weber-Jacquel Charles.
Wegelin Ferdinand.
Wegelin Gustave.
Wehrlé-Sonderegger.
Weiller Benjamin.
Weimann-Bohn, Mathias.
Weiss Albert.
Weiss Charles.
Weiss-Fries.
Weiss Jacques.
Weiss-Schlumberger Emile.
Weiss-Zuber Armand.
Weizsæcker Charles.
Welter Emile.
Wennagel, pasteur.
Wenning Aifred.
Werner, D. M.
Wick-Spœrlein Josué.
Wild Eugène.
Willmann César.

MM.
Witz Charles.
Witz Frédéric.
Witz-Urner D.
Wohlschlegel Oscar.
Wolff-Thierry (Vve).
Würth Julien.
Wurtz Fritz.
Z'berg Jacques.
Zengerlin Gustave.
Zetter Alphonse.
Zetter Auguste.
Zetter Edouard.
Zetter Henri.
Ziegler Emile.

MM.
Ziegler Gaspard.
Ziegler Jean.
Ziegler Jules.
Zimmermann Frédéric.
Zimmermann Michel.
Zindel Octave.
Zuber Emile.
Zuber Ernest.
Zuber Frédéric père.
Zuber Ivan.
Zuber Victor.
Zundel Charles.
Zurcher Charles.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE MULHOUSE. Président : M. Auguste Dollfus.
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE COLMAR. Président : M. Adolphe Hirn.
— POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE. Strasbourg. Président : M. le chanoine A. Straub.
— BELFORTAINE D'ÉMULATION — Belfort. Président : M. Parisot.
— D'ÉMULATION DE MONTBÉLIARD — Montbéliard. Président : M. C. Duvernoy.
— D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE ET DU MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN, à Nancy.
— DES ANNALES DE L'EST. — Nancy. M. Ch. Pfister, secrétaire.
— PHILOMATIQUE VOSGIENNE — Saint-Dié. Président : M. H. Bardy.
— ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE, DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE L'AUBE, à Troyes.
HISTORISCHE UND ANTIQUARISCHE GESELLSCHAFT ZU BASEL. Præsident: Herr Dr. Achilles Burckhardt, Professor am Pædagogium zu Basel.
SCHWEIZERISCHES BUNDESARCHIV — Bern. Bundesarchiv - Director: Herr Dr J. Kayser.
ALLGEMEINE GESCHICHTFORSCHENDE GESELLSCHAFT DER SCHWEIZ — Zürich. Præsident : Herr Prof. G. von Wyss.
HISTORISCHER VEREIN DER FÜNF ORTE LUZERN, URI, SCHWYZ, UNTERWALDEN UND ZUG IN LUZERN. Præsident : Herr Prof. Jos. Léop. Brandstetter.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. ARTHUR BENOIT, littérateur, à Berthelming.
J. BRUCKER, conservateur des archives communales de Strasbourg.
L'ABBÉ A. HANAUER, bibliothécaire-archiviste à Haguenau.
J. KINDLER VON KNOBLOCH, généalogiste, attaché au *Heroldsamt*, à Berlin.
XAVIER KOHLER, archiviste à Porrentruy.
CHARLES DE LASABLIÈRE, à Saint-Dié.

MM. Théod. de Liebenau, Directeur des archives du canton de Lucerne.

l'abbé A. Merklen, professeur à l'Université catholique de Paris.

Rod. Reuss, conservateur de la bibliothèque communale de Strasbourg.

Paul Ristelhuber, littérateur, à Strasbourg.

Ch. Schmidt, docteur en théologie, ancien professeur de l'Université de Strasbourg.

Dr L. Sieber, bibliothécaire en chef de l'Université de Bâle.

Dr Rod. Wackernagel, archiviste d'Etat du canton de Bâle-Ville.

TABLE DES MATIÈRES

BULLETIN

DU

MUSÉE HISTORIQUE

DE MULHOUSE

BULLETIN

DU

MUSÉE HISTORIQUE

DE MULHOUSE

XIV

ANNÉE 1889

MULHOUSE
Imprimerie Veuve Bader et C[ie]

1890

AVIS

Le comité du Musée historique a l'honneur d'inviter les sociétés savantes correspondantes à vouloir bien lui faire connaître les changements qui pourraient avoir eu lieu dans le personnel de leurs présidents, pendant le cours de l'année.

Le comité prie les mêmes sociétés, ainsi que MM. les membres correspondants, de lui accuser réception du Bulletin, afin qu'il puisse s'assurer de la régularité du service de ses envois.

Le comité laisse aux auteurs la responsabilité des travaux publiés dans le Bulletin.

I

LA SÉCULARISATION

DU

PRIEURÉ DE SAINT-PIERRE A COLMAR

PAR X. MOSSMANN

Nous avons raconté naguère, ici même[1], comment la conquête du pays de Vaud, qui avait mis la république de Berne en possession de l'abbaye de Payerne, avait failli mettre les spoliateurs aux prises avec la ville de Colmar. Le prieuré de Saint-Pierre à Colmar était une filiale de Payerne. Il avait alors à sa tête Jean Cheurodi. Ce prieur venait de faire prononcer la commise contre le noble Jean-Louis Thurant, qui relevait de Payerne un fief de sa mouvance ressortissant à Saint-Pierre. Le vassal avait pris son recours en appel devant le nouveau seigneur dominant, qui trouva là une bonne occasion de faire valoir les droits plus ou moins litigieux qu'il tenait du succès de ses armes. Ses revendications restèrent alors sans effet ; mais, quoique Saint-Pierre fût toujours entre les mains de Cheurodi, le prieuré était devenu depuis lors une sorte de domaine incertain dont l'Eglise et le siècle attendaient la vacance pour se le disputer. En 1550, le doyen du chapitre de

[1] Suite d'un coup de main contre de jeunes Français à Bâle. Année 1887, pages 23-36.



Saint-Sindon de Chambéry, Claude-Louis Alardet, obtint, grâce à une lettre de recommandation de l'empereur Charles-Quint pour le maître et le conseil de Colmar, que le prieur Cheurodi se reconnût de son obédience. La question semblait dès lors tranchée en faveur de l'Eglise, quand, vingt ans après, un nouvel incident remit tout en question.

Le doyenné de la Sainte-Chapelle était à la nomination des ducs de Savoie. Après la mort ou la résignation d'Alardet, Philibert-Emmanuel l'avait conféré à Pierre de Lambert, évêque de Maurienne, qui tirait de ce qui restait de son bénéfice, les deux prieurés de Saint-Pierre et de Saint-Gilles, un revenu annuel de cent couronnes. Quoique tout indique que Cheurodi payât régulièrement son dû à l'évêque, celui-ci trouva bon de transférer l'administration à un prêtre à sa dévotion, mais dont le vieux prieur refusa de reconnaître les pouvoirs. Ce fut alors que, pour se défendre contre cette intrusion, il résigna le prieuré entre les mains de MM. de Berne, à charge par eux de lui en maintenir la jouissance, sa vie durant.

Les prétentions de Berne étant ainsi consolidées, Colmar écrivit, en février 1570, à l'avoyer et au conseil pour lui proposer de se substituer à leur droit de patronage sur Saint-Pierre. Cette ouverture fut bien accueillie, et, dans sa réponse, Berne se montra tout disposé à recevoir les députés qu'on lui enverrait pour traiter de l'affaire. On fit choix pour cette mission du stettmestre Grégoire Berger et du greffier-syndic Béat Hænslin, qui se mirent en route, le samedi 1er avril.

Ils arrivèrent à Berne le mardi 4. Ils y connaissaient le Dr Thomas Schœpff, le médecin-physicien de la ville, un Alsacien sans doute, chez lequel ils commencèrent par prendre langue. Sur son avis, ils se rendirent, le lendemain à 7 heures du matin, à l'hôtel-de-ville, où ils rencontrèrent l'ancien avoyer Béat-Louis de Mülinen qui revenait du

prêche, et à qui ils remirent leur lettre de créance. Le conseil entra en séance ; au bout d'une heure, on leur fit dire que l'avoyer en exercice étant absent, on ne pouvait pas, pour le moment, traiter de l'affaire pour laquelle ils étaient venus, en les priant de prendre patience jusqu'à son retour.

Le lendemain matin, les envoyés se rendirent devant l'hôtel-de-ville pour attendre MM. du conseil. Mais quand M. Steiger, l'avoyer, les aperçut il les pria de retourner à leur hôtellerie, en leur promettant que, dès que le conseil aurait expédié quelques affaires urgentes, il les ferait mander. En effet, après une heure d'attente, deux conseillers vinrent les prendre et les accompagnèrent avec force politesse à l'hôtel-de-ville. On leur donna audience enfin, en leur demandant quelles propositions ils avaient à faire.

En faisant allusion au grand âge de Jean Cheurodi et en rendant justice aux qualités qui l'avaient fait chérir de la bourgeoisie et à la dignité de sa vie privée, ils exposèrent qu'il fallait prévoir la vacance possible du prieuré et le renouvellement des compétitions qui s'étaient produites lors du procès avec les Thurant, si un nouveau prieur se présentait pour revendiquer le prieuré, et si, comme il était arrivé naguère, il se prévalait d'un mandement impérial, obligeant la ville de lui prêter main-forte contre MM. de Berne. D'un autre côté, si même la vacance ne donnait pas lieu à contestation, et que, par vente ou autrement, Berne investît du prieuré un laïque qui prétendrait exercer le droit d'avouerie, ce serait pour Colmar une source incessante de difficultés, surtout si l'on considère que, de même que les autres maisons religieuses, Saint-Pierre a toujours été tenu de prendre part aux charges communes, taille et tribut de l'Empire, contributions contre les Turcs, etc. ; que le prieur a de tout temps esté en justice devant le conseil de Colmar, qu'il en reçoit aide et protection et qu'il lui doit de ce chef un repas annuel : si Berne devait aliéner

l'avouerie, elle ne conviendrait à personne mieux qu'à Colmar. C'est pour ces considérations que les comparants ont reçu mandat de disposer MM. de Berne à céder à leurs commettants, par vente ou échange, leurs droits sur Saint-Pierre.

Après ce discours, les deux conseillers qui étaient venus prendre nos envoyés, les reconduisirent à leur hôtellerie, où quelques membres de la seigneurie se proposaient de leur tenir compagnie pendant le dîner.

L'assemblée fut assez nombreuse. Après le repas, les représentants de Berne témoignèrent à ceux de Colmar leur joie de la proposition qu'ils étaient venus leur faire. Ils n'avaient pas oublié le bon accueil que leurs députés avaient trouvé un jour à leur passage à Colmar. Quant à l'affaire, dont nos deux envoyés les avaient entretenus, ils se réservaient de la traiter avec eux le lendemain.

C'était le vendredi 7 avril. On vint les prendre à 7 heures du matin pour les mener à l'hôtel-de-ville. Après les avoir fait longtemps attendre, on les fit entrer dans le poële des bannerets, où ils se trouvèrent avec quatre délégués, parmi lesquels M. de Mülinen et l'ancien greffier, qui leur demandèrent quelles étaient leurs vues. Après s'être consultés un instant, ils demandèrent avant tout à connaître les titres sur lesquels Berne fondait ses droits, et notamment l'avouerie. Ces messieurs s'attendaient à cette demande, et le greffier tira d'une boîte en bois blanc quelques vieilles chartes pour montrer comment Payerne était devenu propriétaire de Saint-Pierre, avec les rentes et les biens-fonds qui en dépendaient. Séance tenante, il leur interpréta en allemand deux diplômes, l'un de l'année 959 par lequel l'empereur Othon Ier faisait don à son féal Rodolphe des biens situés en Alsace, à Colmar et à Hüttenheim, et confisqués sur un certain Gontran, qui, pour sa félonie, avait encouru la commise, lesquels biens étaient devenus la pro-

priété de Saint-Pierre ; l'autre, de l'empereur Frédéric II, daté de 1236, à Spire, était une confirmation d'une sentence de son aïeul l'empereur Frédéric Barberousse, rendue à Besançon, en 1150, qui déboutait le noble Udalhart de Viviers de ses entreprises sur l'abbaye de Payerne, sentence d'où il résultait que nul ne devait exercer de droit de protection sur Payerne, si ce n'est celui que les religieux élisaient à cet effet, et que dès lors Saint-Pierre en était une dépendance. Cependant avant de leur donner connaissance de ces titres, les délégués avaient déclaré à nos envoyés que Berne n'étant pas encore en possession effective du prieuré, il n'avait pas qualité pour transférer ses droits à Colmar avec toutes les sûretés requises, mais qu'entre-temps il ne les avait pas aliénés et qu'il n'y renoncerait pas au détriment de Colmar.

Le dîner suspendit cette conférence. Quand on la reprit à 2 heures, nos envoyés remercièrent les délégués de leur avoir communiqué quelques-uns des documents sur lesquels Berne fondait ses droits de propriété et se déclarèrent prêts à traiter du prix, sauf à MM. de Berne à faire lever, tant par le duc de Savoie que par le chapitre de Chambéry et l'évêque, tout ce qui pouvait faire obstacle à la transaction. Après s'être longtemps consultés, les délégués jugeant que leurs pouvoirs n'allaient pas si loin, déclarèrent vouloir en référer à leurs commettants, qui, le lendemain, leur feraient part de leur réponse.

Après la séance du matin, M. de Mülinen vint lui-même la leur communiquer verbalement. La chancellerie la leur remit en même temps sous forme de recès, en date du 8 avril. Dans cet acte la ville de Berne faisait remarquer que, tout en ayant pour elle le droit de propriété, elle n'était pas encore parvenue à le faire reconnaître, ni à s'assurer la tranquille possession de Saint-Pierre, et que, par suite, l'honneur ne lui permettait pas d'en disposer dès à pré-

sent; mais elle s'engageait à faire les démarches nécessaires pour faire lever toutes les oppositions qu'avait rencontrées jusque là le plein exercice de ses droits : dès que ce résultat serait obtenu, elle se déclarait prête à reprendre les négociations avec MM. de Colmar. Dans ces termes, c'était une promesse de vente sous condition et, sans doute pour engager Colmar également, Berne lui députa, le 20 mai, un de ses conseillers, Nicolas de Diesbach, en l'accréditant en même temps auprès du prieur Cheurodi.

Dès qu'il fut certain de l'acceptation de Colmar, Berne se mit en rapport avec le duc de Savoie et avec l'évêque de Maurienne. Ses démarches ne furent pas repoussées; le prélat laissa même entrevoir la possibilité d'une résignation de ses droits, mais en la subordonnant à une autorisation du pape, que lui et Son Altesse se faisaient fort d'obtenir. Par lettres du 28 juin, on fit part de ces bonnes dispositions à MM. de Colmar, comme au prieur, en leur mandant de faire de leur mieux pour maintenir le *statu quo*, et surtout de ne pas engager devant les tribunaux l'action au pétitoire, que Cheurodi avait proposé naguère au mandataire de l'évêque d'introduire contre lui. On pria le prieur en particulier « ne vouloir cependant perdre couraige, ny se deporter si tost de son office, moings aussy céder et quiter aulcungs droys et tiltres faisantz à laide du pryoré et ses appartenances », et on lui conseilla «de laisser parvenir audict seigneur euesque le reuenu annuel prouenant a son ayde et profitt des emolumentz dudict pryoré, pour lentretenir en grace et doulceur » envers lui. Il était en effet nécessaire de se tenir en garde. Le vieux prieur Cheurodi était mort, le 29 août, et le fondé de pouvoirs de l'évêque Pierre de Lambert s'était empressé de revenir à la charge, cette fois avec une lettre du duc de Savoie, qui s'est perdue, le recommandant à MM. de Colmar pour qu'ils l'installent dans le prieuré vacant. N'obtenant pas de réponse,

le prince leur écrivit derechef, le 18 septembre, pour se plaindre de la fin de non-recevoir qu'ils avaient opposée à son recommandé; il lui semblait que la protection dont les marchands de Colmar jouissaient dans ses états aurait mérité plus d'égards. Le 6 octobre, l'évêquede Maurienne écrivit à son tour, en exprimant son ressentiment à la ville pour avoir refusé de mettre son délégué en possession du bénéfice vacant, et en la menaçant de faire appel à la justice des princes chrétiens.

Nous n'avons que la réponse au duc de Savoie, du 28 octobre. MM. de Colmar s'excusent le mieux qu'ils peuvent de n'avoir pas eu égard à son intervention ; s'ils n'ont pas agi comme il aurait voulu, c'est qu'après avoir longtemps résisté, les circonstances avaient amené le prieur défunt à reconnaître MM. de Berne pour ses avoués et patrons, comme étant aux droits de Payerne, ce qui créait une situation nouvelle contre laquelle la ville ne pouvait rien.

Entre-temps l'empereur avait été saisi de l'affaire par l'évêque Pierre de Lambert, et il avait écrit à Colmar pour s'en faire rendre compte. La ville lui envoya aussitôt un rapport et, le 17 décembre, elle fit part de cette intervention à MM. de Berne, en insistant sur la nécessité de s'entendre avant tout avec l'évêque de Maurienne. Cependant tout en sollicitant la réintégrande du prieuré, le prélat envoya son secrétaire à Colmar pour surprendre un envoi en possession ; mais le régisseur que Berne avait installé, tint bon et, de son côté, la ville refusa de l'évincer. Quand il vit qu'il n'obtiendrait pas gain de cause, le prélat se décida enfin à suivre le conseil que Maximilien II avait donné de transiger, et, au mois de juillet 1571, il se rencontra personnellement à Thonon, devant des arbitres, avec des délégués de Berne, mais sans qu'on parvînt à s'entendre. Il se décida alors à envoyer deux procureurs à Vienne, à la cour impériale; cette fois encore Maximilien le ren-

voya à s'accommoder avec MM. de Berne, à qui le duc Emmanuel-Philibert écrivit de son côté dans le même sens. Cependant les parties n'arrivaient pas à conclure, si bien que, le 7 novembre 1572, Berne écrivit à Colmar pour lui demander son avis sur la juridiction devant laquelle il faudrait porter l'instance.

Cependant l'évêque Pierre de Lambert désirait en finir et, tant en son nom qu'au nom du chapitre de la Sainte-Chapelle, il constitua « ses procureurs et ambassadeurs spéciaux », son neveu Claude Millet, docteur ès-droit et avocat au souverain sénat de Savoie, et son secrétaire Philibert de Chabert. De leur côté, MM. de Berne donnèrent pouvoir de traiter à l'ancien avoyer Jean Steiger, aux trésoriers Nicolas de Graffenried et Jérôme Manuel et au banneret Ambroise Imhoff. Ces délégués tombèrent d'accord que le doyen et le chapitre de la Sainte-Chapelle de Chambéry « cederont, quitteront, remettront et transporteront aux seigneurs et république de Berne tous droicts, noms, actions, prétentions, demandes, querelles, répetitions, causes et raisons quelconques » qui « pourroyent aucunement compéter et appartenir sur le prioré de Saint-Pierre de Colombier, ses membres, appartenances et dépendances », à charge de payer à l'évêque de Maurienne, en deux termes, la somme de 6000 écus d'or au soleil, « coin du roy de France », dès que l'évêque sera en mesure de produire la ratification du duc de Savoie, celle du chapitre de la Sainte-Chapelle et celle de l'empereur. Ce contrat, passé à l'hôtel-de-ville de Berne, sous la date du 30 janvier 1573, fut approuvé, confirmé et homologué par l'évêque Pierre de Lambert dans son palais de Saint-Jean-de-Maurienne, le 20 février suivant. Le duc Emmanuel-Philibert l'approuva également, le 8 mars, à Nice. La ratification du chapitre et des chanoines de la Sainte-Chapelle suivit, le 11 mars. Enfin, par un diplôme latin daté de Vienne, 18

avril 1574, l'empereur Maximilien II donna force de loi à l'acte passé entre les parties, dont la confirmation reproduit fidèlement le texte français.

L'avoyer et le conseil de Berne n'avaient pas attendu l'agrément de l'empereur pour envoyer deux commissaires à Colmar, les conseillers Nicolas de Diesbach et Wolfgang Mey, pour s'entendre sur les termes du marché. Mais la ville ne voulut pas conclure avant l'approbation finale de Maximilien II et, même après qu'elle fut parvenue à Berne, on témoigna si peu d'empressement que, le 30 septembre 1574, les nouveaux propriétaires crurent devoir rappeler l'affaire, comme si les acheteurs éventuels l'avaient perdue de vue.

Cependant on avait, à Colmar, dressé une évaluation détaillée du domaine de l'ancien prieuré. En propriétés bâties, en forêts, en vignes, en terres maraichères, en champs, en prés, en dîmes, en rentes foncières et constituées de toute nature, on en connaissait exactement la consistance, et, capitalisé au denier vingt, on trouva que le revenu représentait une valeur de 26,335 florins 13 $^1/_2$ batz. Cet actif était grevé de diverses charges : les contributions extraordinaires à l'Empire représentant un capital de 1000 florins, la taille 320 florins, deux repas annuels, à l'un desquels le conseil et le clergé prenaient part et qui revenait à 30 florins, l'autre qu'on offrait au magistrat et aux serviteurs de la ville et qui ne coûtait que 5 florins, un florin au bailli de Kaysersberg : tout réuni, le passif montait à 2486 florins, ce qui réduisait la valeur nette à 23,849 florins 13 $^1/_2$ batz. Il est vrai qu'on n'avait fait figurer dans cette estimation ni les bâtiments du prieuré, en considération de leur vétusté qui rendait leur entretien très onéreux, ni le ban de Saint-Gilles, parce qu'il était uniquement chargé de pourvoir le ménage de bois et de fruits.

Ce fut encore le stettmestre Grégoire Berger, qui fut dé-

puté pour traiter avec Berne. Mais à en juger par l'écriture du rapport qu'à son retour il présenta à ses commettants, il était accompagné, cette fois, non par Béat Hænslin, mais par le greffier de justice André Sandherr, qui allait du reste sous peu remplacer ce dernier comme syndic. Ils arrivèrent à Berne, le 29 janvier, et descendirent à l'hôtellerie du Faucon. Leur première visite fut pour le Dr Schœpf, qui les accompagna chez l'avoyer en exercice Seuber. Ils le trouvèrent dans sa maison de campagne aux portes de la ville; mais il les renvoya au surlendemain, lundi, jour où le conseil devait se réunir.

Il serait superflu d'entrer dans le détail des négociations, où Berne se fit représenter entre autres par MM. de Mülinen, d'Erlach et de Diesbach. La première question qu'il fallut résoudre, fut celle de la garantie du vendeur. Berne croyait avoir assez fait en obtenant le désintéressement de l'évêque de Maurienne et en le faisant ratifier par le duc de Savoie et par l'empereur. Si l'éviction résultait d'un cas de force majeure, il n'admettait pas que l'acquéreur prît son recours contre le vendeur. Nos mandataires firent espérer que leurs commettants se résigneraient à cette exception, mais à la condition que l'on en tiendrait compte dans la fixation du prix. Ce fut pour eux une raison de ne pas faire la première offre et d'attendre les propositions des vendeurs. Ces derniers parlèrent de 32,000 florins. Le chiffre parut trop élevé, en raison des entreprises sur les bois du prieuré par le sire de Schwendi, d'une part, par MM. de Ribaupierre, de l'autre, sans compter les cens qui ne rentraient pas, et on les pria d'en rabattre. MM. de Berne firent des difficultés : ils avaient dépensé 12,000 florins pour contenter l'évêque de Maurienne, afin de rendre leur droit de propriété incommutable; ils prétendirent de plus que, de l'Alsace même, il leur était venu d'autrés offres, qu'on avait toujours rejetées en raison de l'arrangement

qu'on espérait avec MM. de Colmar. De leur côté, les délégués alléguèrent l'estimation que la ville avait fait faire et demandèrent qu'on se contentât du chiffre auquel elle montait. Enfin après leur avoir encore parlé de 28,000 florins, Berne finit par se rendre à 27,000, payables en trois termes égaux, en florins de l'Empire, valant 15 batz de Constance, le premier à l'échéance de la Saint-Martin proche venante, les deux autres à pareille époque des années 1576 et 1577 avec les intérêts échus à 5 %. Enfin il était encore stipulé que les revenus de l'année 1574 seraient compris dans la vente.

Les délégués revinrent à Colmar avec une lettre de l'avoyer et du conseil de Berne, du 2 février, qui confirmait les conditions dont on était tombé d'accord. Elle n'existe plus au dossier, mais d'après la réponse de la ville, du 12 du même mois, on voit que, tout en promettant son assistance chaque fois que les droits de l'acquéreur seraient contestés, Berne refusait d'engager sa garantie contre l'éviction. Cette restriction n'était pas sans danger et l'avenir se chargea de le démontrer. Cependant Colmar passa outre à l'acceptation. L'entrée en possession devait être immédiate et les titres remis à l'acquéreur. Le régisseur qui, depuis 1563, était préposé à l'administration du prieuré, Michel Huguet, de Fribourg en Suisse, était maintenu en fonctions ; cependant, comme il s'était marié, la ville se réservait de lui faire d'autres conditions pour assurer la subsistance du nouveau ménage. En faisant cette réponse à Berne, elle lui envoya en outre un acte authentique, daté du même jour, et revêtu du grand sceau, qui l'obligeait définitivement. Une contre-lettre de l'avoyer et du conseil de Berne, du 9 avril suivant, rendit la vente irrévocable et définitive.

Il ne s'agissait plus que de se libérer. La somme à payer n'était pas médiocre. Le florin valait à ce moment 4 fr. 84, et, au pouvoir actuel de l'argent (3.11) les 27,000 florins

faisaient 406,414 fr. 80. Berne avait des besoins d'argent : déjà avant l'échéance du premier terme, l'avoyer et le conseil écrivirent au greffier-syndic Béat Hænslin pour s'informer s'il ne serait pas possible de trouver en Alsace des bailleurs de fonds, qui voulussent leur prêter 15,000 couronnes. Hænslin leur répondit qu'il lui paraissait difficile de trouver un aussi gros capital, d'autant plus que, dans ces dernières années, l'Autriche, la Bavière et d'autres états avaient par leurs emprunts absorbé toute l'épargne disponible ; mais que si Berne voulait accepter des espèces ayant cours, au lieu de florins de l'Empire, Colmar offrait de lui verser en une fois tout ce dont il lui était redevable. Subir une perte au change ne faisait pas le compte du vendeur ; cependant l'avoyer et le conseil donnèrent à comprendre, le 14 septembre, que si Colmar voulait bien, à la première échéance, lui payer la moitié du prix en florins de l'Empire, ils y consentiraient volontiers. Mais le maître et le conseil répondirent, le 26 octobre, que dans cette saison, où la fonte de l'argent était quasi suspendue, il y avait de grandes difficultés pour se procurer le métal nécessaire au monnayage, qu'ils ne pourraient leur donner pour le moment que 10,000 florins, sauf à compléter la somme au mois de mai. Cette proposition fut acceptée et Colmar paya en effet ce premier à-compte à un banquier de Strasbourg, Ulric Dietrich, sur une quittance de Berne, datée du 12 novembre ; mais comme les florins de l'Empire avaient été échangés contre des florins du Rhin, sur une lettre de l'avoyer et du conseil, du 29 août 1576, il fallut ajouter une bonification de 322 florins, à titre d'agio.

Les paiements en étaient restés là, quand, à l'approche du second terme, Colmar écrivit à Berne, le 30 octobre, pour lui en offrir le solde, soit 8000 florins en monnaie de l'Empire ; mais il tenait à se libérer et il ajouta que s'il convenait à Berne de toucher immédiatement le dernier

terme en grosses sortes ayant cours, il pourrait s'acquitter complétement : la rareté du métal l'avait encore une fois obligé à suspendre son monnayage, et c'était là ce qui lui dictait sa proposition. A ce moment le florin de l'Empire valait 15 $^{1}/_{2}$ batz, et Berne aurait préféré des florins du Rhin, qui en valaient 20. C'était le cours auquel Ulric Dietrich les lui avait comptés. Seulement au lieu de s'adresser au banquier, Berne fit proposer à Colmar par le Dr Schœpf, le 1er novembre, de se charger de l'opération. Puis il se ravisa et, le 6 novembre, il écrivit à la ville de tenir toute la somme à sa disposition jusqu'à nouvel ordre. Enfin, le 17 du même mois, il accrédita le Dr Schœpf pour s'entendre sur le paiement pour solde que Colmar lui avait offert. C'est ainsi que l'on tomba d'accord que, sauf 1700 florins que Berne consentait à recevoir en monnaie de rappe ou stebler, ayant cours à Bâle, tout le reste de la somme serait payé en florins de l'Empire, que le débiteur se chargerait de convertir en florins du Rhin, à raison de quatre des premiers pour trois des seconds. Moyennant ce change qui restait à la charge de Colmar, le créancier renonçait aux intérêts auxquels il avait droit.

Ce fut Béat Hænslin, cette fois en qualité de stettmestre, qui se chargea de faire le versement, le 10 mars, à Bâle.

II

UNE CHRONIQUE SUISSE INÉDITE

du XVIme siècle

PAR ERNEST MEININGER

I

DESCRIPTION DU MANUSCRIT

Dans une vitrine spéciale de la grande salle du Musée historique de Mulhouse, est déposé, depuis quelques années, le manuscrit de la chronique de la confédération suisse, écrite, en 1597, par André Ryff, de Bâle, et illustrée, sous la direction de l'auteur, d'environ quatre cents magnifiques miniatures.

Il existe en Suisse, à Bâle notamment, différentes copies de l'œuvre de Ryff, qui, dans son ensemble, est encore inédite[1]; mais aucune n'offre l'intérêt spécial de l'exemplaire acquis, au commencement de l'année 1882, par une réunion d'amateurs de notre ville, au prix de quinze mille francs, et donné par eux à la Société industrielle de Mulhouse. Le manuscrit était resté dans la famille de l'auteur, qui, ayant

[1] L'*Historische und antiquarische Gesellschaft* de Bâle a reproduit dans son Bulletin de 1889, t. III, 1re livraison (13e volume de la série entière), avec l'autorisation de la Société industrielle, un fragment de la notice consacrée à la ville de Bâle.





Phototypie F.-X. Sailé Colmar.

PORTRAITS D'ANDRÉ RYFF ET DE SA FEMME.

Reproduction, en grandeur naturelle, des originaux appartenant
à M. Alfred Merian-Thurneysen, à Bâle.

dû s'en défaire, donna, à prix égal, la préférence à Mulhouse. Peu s'en est fallu qu'il ne fût acquis par l'Angleterre. On ne saurait être trop reconnaissant aux généreux Mécènes, qui ont tenu à garder l'anonyme, d'avoir su conserver à notre pays un pareil joyau.

Le livre, qui forme un gros volume de format petit in-4°, mesure exactement, sans la couverture, 15 centimètres de large, 19 ½ de haut, sur 9 ½ d'épaisseur. La reliure est contemporaine ; elle est extrêmement solide, en peau de truie noire richement dorée — petits fers à feuillages — sur le plat et sur le dos, avec quatre nervures, sans marque de relieur.

Le volume renferme 680 feuillets numérotés et 5 feuillets non numérotés. Cela fait donc 1370 pages, qui sont toutes encadrées d'un double trait à l'encre rouge. Le texte est très soigné, parfaitement lisible et de la main d'un copiste exercé, qui s'est servi du genre d'écriture appelé *Kanzleischrift* (v. planche II).

Entre les feuillets 621 et 622, on a intercalé après coup deux feuillets de grandeur différente, plus petits que ceux du livre, consacrés chacun au même sujet et formant de la sorte une notice en double sur un bailliage du Valais, que le copiste avait sans doute oublié de transcrire. L'un de ces feuillets est de la main même de Ryff, ainsi qu'on le verra, en comparant la reproduction que nous en donnons sur la planche IV, avec le fac-similé[1] de la fin d'une lettre qu'il a adressée de Liestal, le 17 mai 1594, au magistrat de Bâle, lors de sa mémorable campagne du *Rappenkrieg*. Cette intercalation est intéressante, en ce qu'elle prouve que l'auteur annotait lui-même son œuvre quant aux ar-

[1] Nous devons ce fac-similé à la bonne obligeance de M. le Dr Wackernagel, archiviste d'Etat du canton de Bâle-Ville : nous le remercions tout particulièrement pour l'aide qu'il nous a prêtée dans nos recherches sur la personnalité du peintre anonyme de la chronique qui fait l'objet de la présente notice.



moiries et dessins qu'il voulait y voir figurer. L'autre feuillet n'est ni de la main du copiste, ni de celle de Ryff, ce qui démontre que la lacune fut découverte à une époque postérieure, alors que le premier scribe n'était plus là pour réparer sa faute.

Malheureusement le manuscrit n'a pas toujours été entouré de tout le respect qu'il méritait ; laissé, paraît-il, entre les mains des enfants d'un de ses derniers propriétaires, il a été fortement maculé par une tache d'encre qui, entamant le bas des pages dès le feuillet 540, envahit progressivement les marges des feuillets, jusqu'à gagner entièrement le dos vers les feuillets 650 jusqu'à la fin. La justification reste cependant intacte jusqu'au bout, et — c'est là le plus important — les miniatures, qui font du livre un chef-d'œuvre inappréciable, n'ont pas souffert le moindrement de ce malencontreux accident.

Voilà pour le contenant. Quant au contenu, nous le distinguerons en texte et en miniatures. Au point de vue historique et littéraire, nous n'hésitons pas à reconnaître que l'œuvre est tout au plus de second ordre. Ryff lui-même ne s'est évidemment pas fait grande illusion à cet égard ; car il avoue franchement dans sa préface, — elle a dix-huit pages, — qu'il n'a fait que compiler tout ce qui a été écrit sur l'histoire de la Confédération[1], qu'il l'a résumé en un récit destiné à lui personnellement, se déclarant toutefois trop heureux si sa compilation pouvait servir à l'instruction et à l'édification d'autrui. Du reste, dès le titre du manuscrit, que nous reproduisons plus loin, l'auteur avoue qu'il n'a fait que compiler. Mais quand le conseiller bâlois aborde les événements contemporains de sa carrière politique, qu'il raconte soit d'après son expé-

[1] Dans le nombre, Wurstisen et Stumpff ont surtout été mis à contribution.

rience, soit d'après les informations qu'il a recueillies de ceux qui y ont joué un rôle, son œuvre prend une tout autre valeur et mérite d'attirer l'attention du critique. Sa notice sur Mulhouse contient par exemple un excellent et impartial résumé de la sédition des Fininger, à côté de précieux renseignements sur le gouvernement de la ville, sur son droit d'asile tout spécial[1], sur la manière d'acquérir le droit de bourgeoisie, toutes matières que nos auteurs locaux n'ont certainement pas épuisées. Aussi n'hésitons-nous pas à publier plus loin *in extenso* le chapitre concernant Mulhouse, en respectant le style et l'agencement du texte. Nous ajoutons des notes au bas des pages pour le rectifier ou compléter.

Le plan général de l'œuvre est bien conçu et exécuté avec un amour remarquable du sujet, dans un langage simple et clair, agrémenté de remarques assaisonnées du bon sens et de l'esprit pratique de Ryff. Comme beaucoup de livres de l'époque, sa compilation contient, outre les titres des chapitres dans le corps des pages, des sommaires marginaux ou manchettes résumant les principales matières qu'ils accompagnent. Les cantons et les villes alliées sont traités dans l'ordre de leur entrée dans la Confédération ; à la fin cependant, lorsque Ryff met en scène le frère Nicolas de Flüe, qui adresse à chaque membre confédéré un discours historico-poétique, les cantons et les villes sont pris dans l'ordre où ils marchaient. Nous n'avons pas besoin de remarquer que l'auteur fait la part la plus belle à sa ville natale, à laquelle il consacre les feuillets 219 à 489.

---

[1] Dans ses *Recherches sur le droit d'asile de Mulhouse au XVIe siècle*, Mulhouse 1884, grand in-8°, notre regretté Aug. Stœber a longuement traité cette intéressante matière, mais il ne paraît pas avoir remarqué le passage y relatif dans le manuscrit de Ryff, qu'il a certainement dû examiner de près.

L'ouvrage est dédié aux autorités et bourgeois des cantons et des villes, dans les termes suivants :

Den hochgeachten und
manhaften, gestrengen, edlen, ehr-
en und nothvesten, frommen, firnemen,
ehrsamen und wysen Herren, Herrn Burgermeister,
Schulthessen, Landtamman, Amman, Landrichteren, Rich-
teren, Hauptleuthen, Meyeren, Räthen und Regenten, auch
gemeinen Burgeren und Landleuthen gantzer gmeiner lobli-
cher Eidtgnoschafft, Meinen gnädigen gebietenden, und gros-
gunstigen vertrauwten lieben Herren und getreiwen
lieben Mit- Eid- und Pundtgnossen, etc.[1]

La préface est datée de Bâle, du 27 novembre 1597, et signée : *Andreas Ryff, Burger und der Räthen der Statt Basell.*

Ce qui, dans l'exemplaire du Musée historique de Mulhouse, rachète le peu de valeur de l'œuvre, ce sont les nombreuses illustrations qui ornent le texte. Elles sont toutes d'une facture remarquable et la plupart constituent de véritables petits chefs-d'œuvre de peinture. Malheureusement, nulle part il n'y a de traces de signature et, malgré de longues et nombreuses recherches, il nous a été impossible de retrouver le nom de l'artiste distingué qui a consacré plusieurs années de son existence à un travail qui, de nos jours, suffirait seul à illustrer un peintre. Nous ignorons donc si nous avons affaire à un compatriote bâlois de Ryff, ou bien si celui-ci a fait exécuter au dehors l'ornementation de son œuvre. Mais cette dernière hypothèse n'est guère admissible; car dans différents passages l'auteur

---

[1] A Messieurs très estimés et vaillants, sévères, nobles, preux et éprouvés, pieux, notables, honnêtes et sages, Messieurs les bourgmestres, avoyers, landammans, ammans, juges provinciaux, prévôts, capitaines, maires, conseillers et régents, ainsi qu'à tous les bourgeois et paysans de l'honorable Confédération entière : mes affectionnés et gracieux seigneurs et supérieurs, mes chers et fidèles compatriotes, alliés et confédérés.

s'exprime comme si les peintures se faisaient réellement sous ses yeux. D'ailleurs tous les écrits de Ryff, déposés à la bibliothèque de l'Université de Bâle[1], sont plus ou moins ornés d'armoiries et de petits sujets à l'aquarelle, peints par le même artiste. Dans la matricule de l'Université figurent également des compositions de la même main, jusqu'en 1610 environ, et c'est certainement aussi lui qui a exécuté, en 1594, les portraits-miniatures de Ryff et de sa femme, dont nous donnons une reproduction phototypique sur notre planche I.[2] Toutes ces circonstances concluent en faveur de l'origine bâloise du peintre, dont malheureusement la modestie égalait le talent.

Afin de ne rien négliger de ce qui pourra mettre un jour ou l'autre sur la trace de notre illustrateur anonyme, nous donnons ci-après la liste des peintres et des peintres-verriers — moins les peintres en bâtiments et les vitriers — qui, de 1550 à 1600, ont été reçus membres de la tribu *zum Himmel,* de Bâle, liste relevée pour nous sur les anciens registres de cette tribu, par M. le Dr Rod. Wackernagel. Peut-être servira-t-elle à l'occasion à percer le mystère que, malgré tous nos efforts, nous n'avons pas pu pénétrer.

PEINTRES

Année de réception		Année de réception	
1552.	Israhell Petry.	1570.	Hans Brand.
1555.	Hans Hug Kluber.	1572.	Hans Bock.
1558.	Thoman Weber.	1531.	Hans Groff.
1563.	Arbogast Fromlinder.	1584.	Jacob Weber.
1565.	Klaus Hagenbach.	1585.	Jerg Wannenwetsch.
1566	Hans Jacob Nusboum.	1600.	Niclaus Meier.
1566.	Esias Salb.		

[1] Nous avons pu examiner à loisir tous ces documents, grâce à l'amabilité du bibliothécaire en chef de l'Université, M. le professeur Dr Sieber, à qui nous en exprimons ici toute notre gratitude.

[2] Ces portraits, qui sont encore inédits, appartiennent à M. Alfred Mérian-Thurneysen, de Bâle, qui les a fort gracieusement mis à notre disposition pour les faire reproduire. Nous le prions de croire à notre sincère reconnaissance.

PEINTRES-VERRIERS

Année de réception		Année de réception	
1558.	Ludwig Ringler.	1583.	Lux Radi.
1576.	Fridlin Wolleb.	1587.	Niclaus Rypel.
1578.	Hans Sur.	1590.	Jeronimus Fischer.

Des treize peintres ci-dessus, un seul nous est connu par des œuvres signées de son nom. C'est Hans Bock, élève de Holbein, dont il copia les fresques de l'hôtel de ville sur toile, et à qui on doit également des peintures sur la façade de ce bâtiment et du poêle des Maréchaux. Il fut en procès avec la ville de Colmar, en 1615, au sujet de son mémoire pour la levée et la peinture du plan de Colmar et de ses environs, que le magistrat lui avait commandé[1]. Mais ce genre de peinture à grande allure, nécessairement dépourvue de toute minutie, ne saurait nous permettre d'attribuer à Hans Bock l'œuvre si délicate, si finie qui nous occupe.

Hieronimus Fischer (ou Vischer), le dernier peintre-verrier de notre liste, a laissé un armorial manuscrit inédit, renfermant quelques centaines de blasons, copiés sur les pierres tumulaires de la cathédrale. Le manuscrit se trouve aux archives de Bâle, où nous l'avons examiné; mais la facture des armoiries est bien inférieure à celle des écussons qui se trouvent dans Ryff, et son pinceau n'approche pas davantage de la finesse exquise, de la perfection de celui du collaborateur de notre chronique.

Parmi les peintures qu'elle renferme, trois sont consacrées à notre ville : elles sont assez importantes pour que nous ayons jugé utile de les faire reproduire pour nos lecteurs, dans la grandeur exacte de l'original.

La première, pl. II, occupe la moitié du feuillet 630[a] et représente un double écusson aux armes de la ville, surmonté d'un autre écusson couronné aux armes de

[1] V. la notice publiée sur cette affaire par M. X. Mossmann, dans le *Journal de Colmar*, des 18 et 25 août 1889.

l'Empire. Comme tenants, deux personnages : à dextre, le sous-prévôt, en costume bleu et vêtu du manteau aux couleurs de la ville — rouge et blanc — le bâton prévôtal dans sa main gauche et des gants dans l'autre ; à senestre, le varlet de la ville *(Stadtbote)*, la hallebarde sur l'épaule, et habillé également aux couleurs mulhousiennes. Un paysage, sur le fond duquel se détachent un moulin à vent (!) au haut d'une colline et un clocher entouré de quelques maisons, figurant évidemment la ville de Mulhouse, occupe le second et arrière-plan de la vignette.

La seconde miniature, pl. III, fig. n° 1, placée au verso du feuillet 644, est encore plus intéressante, en ce qu'elle nous donne le costume de deux bourgeois en tenue de guerre, lors du coup de main de 1590. L'un est revêtu de l'armure, de la salade et armé d'une hallebarde, pendant que le second, en pourpoint à fraise, et coiffé d'un grand chapeau de feutre à plume (qu'on appelait alors *Basler Hut*), s'appuie sur son arquebuse. L'un et l'autre portent une branche verte sur leur couvre-chef, comme signe de ralliement.

Enfin, la troisième, pl. III, fig. n° 2, se trouve sur le feuillet 670^{b}, et nous montre un homme armé à genoux, le béret à la main, servant de tenant aux armes de la ville. Au fond, on voit des montagnes (!).

Au point de vue du costume de l'époque, ces illustrations sont pour nous de précieux documents; car il n'existe nulle part ailleurs, à notre connaissance, rien de semblable pour Mulhouse.

Les aquarelles de la chronique de Ryff ont d'ailleurs, en dehors de leur valeur artistique et documentaire, encore un intérêt unique pour tous ceux qui s'occupent de l'art héraldique. Sous ce rapport seul, il eût été plus que désirable qu'elles eussent tenté ou qu'elles tentassent un jour un amateur éclairé; ses trois cent soixante blasons en

couleur des cantons, villes, villages, bailliages, seigneuries, etc., constituent, pour l'ancienne confédération suisse, un armorial du plus grand prix.

La chromolithographie est arrivée de nos jours à une perfection telle, que l'éditeur qui entreprendra de le publier, sera sûr du succès de l'entreprise et acquerra des droits à la reconnaissance de tous les bibliophiles et de tous ceux qui ont l'amour des belles choses.

En attendant la réalisation de notre vœu, nous croyons avoir trouvé un moyen de la hâter, tout en satisfaisant à la légitime impatience des armoristes et des curieux, en blasonnant l'œuvre héraldique du collaborateur de Ryff. Cette méthode, peu coûteuse, est recommandée par les spécialistes de notre époque et devrait, là où une publication illustrée n'est ni possible, ni prochaine, être adoptée pour faire connaître les armoriaux inédits connus[1]. Il y aurait là de fort intéressants matériaux pour les Bulletins de nos différentes sociétés savantes.

J'ajouterai que l'artiste a réservé, vers la fin du manuscrit, de la place pour une soixantaine de blasons de communes, de bailliages et de seigneuries appartenant à l'abbé de Saint-Gall, ou situés dans les Grisons, blasons

[1] M. Kindler de Knobloch est un des plus zélés promoteurs de cette idée, et dans son livre *Der Wappencodex des Vereins Herold*, Berlin, 1888, qui en est un excellent specimen, il cite les armoriaux qui lui paraissent dignes d'être reproduits ainsi par le blasonnement. Ce sont les armoriaux manuscrits de la bibliothèque des princes de Fürstenberg, à Donaueschingen, de la bibliothèque royale de Stuttgart, de la bibliothèque ducale de Gotha, des comtes de Stollberg, à Wernigerode, de la bibliothèque municipale de Colmar, de la bibliothèque royale de Hanovre, puis les censiers des comtes palatins déposés dans les archives d'Etat de Carlsruhe, les armoriaux de Tschudi, à Zurich, de Schnitt, à Bâle, de Sebald Büheler (propriété de M. le baron Zorn de Bulach, au château d'Osthausen), de M. Ferdinand Reiber, à Strasbourg, les deux armoriaux de M. Conradi, Amtsrichter, à Miltenberg, l'Armorial d'Alsace, par l'abbé Kéguelin, que possède M. le baron de Müllenheim-Rechberg (château de Grünstein), les *Miscellanea Luciscellensia*, de Walch, l'Armorial de l'évêché de Bâle, par Quiquerez, etc.

qui ne lui étaient pas connus ou qu'il n'avait pas pu se procurer. On en trouvera la liste plus loin.

Le style des armoiries est encore de la bonne époque, les fonds et les accessoires sont peints et enjolivés avec un soin minutieux. Les détails des figures humaines et des animaux, tenants et supports, sont exécutés avec beaucoup de finesse et témoignent d'une patience et d'une conscience artistique étonnante chez le peintre. Les armes des villes et des cantons, régulièrement soutenues par deux ou par trois tenants, sont toujours placées dans un paysage approprié, où les détails, souvent futiles sans doute, ne laissent pas que de charmer le connaisseur. Il y a aussi quelques portraits d'un art exquis, que n'ont pas dépassé les miniaturistes les plus connus du XVIIe siècle, des scènes de batailles rangées comme les vieilles chroniques en reproduisent à foison, puis enfin des sujets historiques dont les différentes phases sont réunies par groupes à la mode d'alors. Un des plus curieux et des plus jolis du genre, feuillet 11^b, est celui qui reproduit la vieille légende de Guillaume Tell.

Tout cela c'est l'art un peu naïf de l'époque, mais cet art est plein de grâce et de saveur ! Après avoir feuilleté ce livre merveilleux, on se sent pris d'admiration pour l'ardent patriote qui a conçu et mené à bonne fin un pareil bijou de patience, de goût et de talent.

II

BIOGRAPHIE DE L'AUTEUR

La biographie d'André Ryff a été publiée à diverses reprises, et nous n'avons pas la prétention de présenter à nos lecteurs autre chose qu'un résumé succinct de la vie de l'auteur de notre chronique. Lui-même a d'ailleurs facilité la tâche à ses biographes futurs, en laissant, sur

une partie de son existence, un manuscrit qui a été publié, en 1870, par la *Société historique de Bâle*[1]. Depuis lors, d'autres biographies ont paru, tant sur lui que sur sa famille ; nous signalerons dans le nombre : *Eine Basler Bürgerfamilie im XVI. Jahrhundert,* Basel, 1872; *Andreas Ryff, Kaufmann in Basel*, Basel, 1871 ; *Les mémoires d'un commis-négociant strasbourgeois au XVI*e *siècle,* étude des plus attachantes sur André, et publiée dans la *Revue d'Alsace* de l'année 1872, par notre savant confrère, M. Rod. Reuss.

Les Ryff sont originaires de la Haute-Alsace où, au XIVe siècle, leurs différentes branches habitaient Thann, Soultz, Rouffach et d'autres localités. Claus Ryff, maraîcher de sa profession, quitta Rouffach vers 1450 et vint s'établir à Bâle. Il y forma la souche à laquelle se rattache notre chroniqueur. Les annales de cette ville mentionnent cependant déjà ce nom au siècle précédent, où, en 1393, un Ryff prend part à la campagne de Muttenz. Conrad Ryff, tisseur, participe à celle d'Istein, en 1409.

Claus Ryff, ci-dessus, délaissa trois fils : Pierre, teinturier et membre du conseil, qui mourut en 1530, et dont la descendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours ; Claus, décédé en 1519, qui n'eut qu'une fille et un fils mort en bas âge, et André, grand-père de l'auteur du manuscrit de la Société industrielle. Cet André, Ier du nom, s'exila de Bâle au moment de la Réforme et se retira sur les terres de l'abbaye de Wettingen; il mourut bientôt après (en 1522), délaissant un fils unique, Thiébaut, qui fut élevé par son

---

[1] V. *Beiträge zur vaterländischen Geschichte, herausgegeben von der historischen Gesellschaft in Basel*, tome IX, Bâle 1870. Ce volume contient en outre une notice sur Ryff, du Dr A. Heusler-Ryhiner, publiée par M. le professeur W. Vischer, avec des lettres de l'auteur de la chronique, un extrait de celle-ci relative aux fouilles de Basel-Augst, une liste des travaux littéraires de Ryff et deux planches, dont le portrait de ce dernier.



oncle, Pierre Ryff. Après avoir été, pendant de longues années, soldat au service du rhingrave François-Philippe, comte de Salm et seigneur de Fénétrange, Thiébaut revint au pays, en 1547, et s'y fixa comme tailleur. Il épousa, la même année, Marguerite Uelin, veuve du teinturier-cardeur de draps Wolfgang Schnitzer, auquel il succéda en même temps qu'il adoptait ses quatre orphelins[1].

De ce nouveau mariage naquirent encore trois fils et trois filles. André, le chroniqueur, fut le deuxième de ces enfants et vint au monde le jeudi, 13 février 1550. Chétif jusqu'à l'âge de quatre ans, sa santé se raffermit bientôt, et, dès lors, se manifesta chez lui un goût pour les travaux manuels. Son père, voulant en faire un savant, le destina d'abord aux études ; mais le jeune André n'avait en aucune façon cette vocation-là. Sa nature le poussait au négoce et il en donna la preuve, en occupant ses loisirs d'écolier à peindre en couleurs des plumes d'oie et de pigeon, qu'il vendait ensuite à ses jeunes camarades, avec d'autres menus objets, tels que des ficelles tressées, des écheveaux de fil, etc.

A l'âge de dix ans, le père Ryff plaça son fils à Genève pour qu'il apprît à la fois le français et le latin; mais les choses ne marchèrent point au gré ni du père, ni du fils, et, sommé de se décider pour un état quelconque, André déclara vouloir se vouer au commerce. Le vieux Thiébaut le prit au mot et le mit en apprentissage chez le sieur Jehan du Mollard jeune, épicier, auprès duquel il resta quatorze mois ; il dut retourner à Bâle, devant la menace d'un siège imminent de la ville de Genève par le duc de Savoie. Les études latines furent encore reprises, mais définitivement abandonnées par suite de la peste qui désola, en 1563, la ville de Bâle et qui emporta plus de

[1] L'aîné de ces enfants, Wolfgang Schnitzer, épousa plus tard Irène Capiton, la fille du célèbre réformateur strasbourgeois.

12,000 personnes. André Ryff fut atteint lui-même et ne guérit que par miracle. Sa convalescence fut longue; après quoi, son père le plaça chez l'un de ses correspondants, Jean Schmidt, dit *Rougecou*, bourgmestre de Porrentruy, où il apprit bien des choses, mais chez lequel il s'ennuya bientôt, faute de besogne à son goût.

En 1566, enfin, ses vœux secrets furent réalisés. Il parvint à se caser à Strasbourg, grâce au concours de son père et de son patron de Porrentruy, en qualité d'apprenti, dans la maison Sébastien Schimpff et Adolphe Kirchhoffer, marchands de draps. Il y resta pendant trois ans, durant lesquels il s'initia aux mystères de la fabrication et du commerce. Son apprentissage terminé, il revint, en 1569, dans sa ville natale, non sans avoir ébauché à Strasbourg un roman avec la sœur de son plus jeune patron, Anna Kirchhoffer, mais qui n'aboutit à rien, le père Ryff exigeant que son fils s'établît à Bâle auprès de lui, pendant que les parents d'Anna subordonnaient leur consentement à l'entrée de Ryff dans l'association Schimpff et Kirchhoffer. André céda, avec regret, aux désirs de son père et, dès lors, nous le voyons se jeter dans les grandes entreprises commerciales, avec tant de zèle et tant de bonheur, que bientôt sa maison devint une des plus importantes de la place.

Ce qu'il fut comme négociant, comme homme d'affaires, exigerait toute une étude spéciale, que nous ne saurions aborder ici ; elle a d'ailleurs été faite dans le Bulletin même et nous y renvoyons le lecteur[1].

En 1574, Ryff épousa Marguerite Brunner, veuve de son ami André Imhof. Elle avait déjà cinq enfants, et lui en donna encore trois, deux fils et une fille. Bientôt ses

[1] Voir page 42 à 47 de l'analyse publiée par notre maître et ami, M. X. Mossmann, dans le Bulletin du Musée historique de l'année dernière, du livre de Traugott Geering : *Handel und Industrie der Stadt Basel, Zunftwesen und Wirthschaftsgeschichte bis zum Ende des XVII. Jahrhunderts*, Basel, 1886, in-8°.

concitoyens le comblèrent d'honneurs, le nommant du conseil et lui confiant des missions de toutes sortes, dont il s'acquitta avec l'habileté et l'intelligence qu'il mettait à tout. Homme éclairé et bienfaisant, il fit restaurer à ses frais l'hospice de Liestal, aida Amerbach à fouiller les ruines de l'antique *Augusta Rauracorum*, et créa un cabinet de médailles et de minéralogie dont il nous a laissé une description. Mais ce qui a surtout marqué cette existence toute de travail et de dévouement, et qui lui a assuré une place prépondérante dans les annales de sa ville natale, ce fut le bonheur, l'adresse avec laquelle il sut, en mai 1594, réprimer l'insurrection des paysans bâlois, connue sous le nom de *Rappenkrieg*. Lui-même en a laissé une relation détaillée dans le beau manuscrit qui fait l'objet de cette étude ; comme toutes les chroniques postérieures bâloises en ont très souvent fait le récit, nous nous abstiendrons d'en parler, comme auteur Ryff nous intéressant seul ici.

Le 18 août 1603, André Ryff mourut, universellement regretté de ses concitoyens, à peine âgé de 54 ans, et précédant sa veuve de quelques mois seulement dans la tombe.

Il nous reste encore à dire un mot des armoiries de sa famille, dont il est question dans son autobiographie. La souche alsacienne portait *d'argent à la bande de sable accostée de deux roses de gueules tigées et feuillées de sinople*. Comme cimier, *un vol chargé des meubles de l'écu*, et des lambrequins *d'argent et de sable*. Les premiers membres de la ligne bâloise, en présence de leur nouvelle condition sociale, inférieure à celle de leur origine, crurent devoir prendre un blason approprié et adoptèrent, pendant un certain temps, un écu *d'argent avec un grand R de sable*. Mais ces armes furent bientôt abandonnées et les anciennes reprises, telles qu'elles existaient auparavant (v. planche III).

III

CHAPITRE CONCERNANT MULHOUSE

Reproduction in-extenso du texte original de Ryff

Le titre du manuscrit est le suivant :

Circkell der Eidtgnoschaft

WELLICHER EIGENTLICH BEGREIFT, NIT ALLEIN DER LOBLICHEN 13. ORTH, SONDER AUCH IRER ZUOGEWANDTEN LAND, LITH, UND HÖRLIKEITTEN, SO IN RŒTIA, HELVETIA UND RAURICA GELEGEN, UND JETZUNDT DIE EIDTGNOSCHAFT GENENT WIRT, WAS DIE EIDTGNOSSEN VERURSACHT HABE IN DISEN GROSSEN EWIGEN PUNDT ZU TRETTEN, WIE, WAN UND MIT WAS CONDITIONEN JEDES ORTH INGANGEN, WAZ AUCH DIE EIDTGNOSSEN ZUM TEIL INGMEIN, AUCH EIN JEDES DER 13. ORTHEN BESONDERS UND ALLEIN, FIR STÖTT, SCHLESSER UND LANDTSCHAFFTEN REGIERENT UND HERSCHENT, UND WIE LETSTLICHEN GMEINE LOBLICHE EIDTGNOSCHAFFT IR ORDNUNG UND REGEMENT ANGESTELLT UND DISER ZEITH NOCH FIERENT, ALLES UFS KIRTZIST, DOCH GRÜNDTLICH DER EINFALT NOCH, AUS VYLEN AUTOREN ZUOSAMEN GELÄSEN UND VERFERTIGET, DURCH ANDREAS RYFFEN ZUO BASEL.

TRADUCTION : « Cercle de la Confédération, lequel « comprend non seulement les Treize cantons, mais également les pays, la population et les seigneuries qui en « font partie, situés en Rhétie, Helvétie et Rauracie, et « appelés aujourd'hui la Confédération ; ce qui a engagé « les confédérés à contracter cette grande alliance perpé- « tuelle, comment, quand et dans quelles conditions chaque « canton y a participé ; quels sont les villes, châteaux et « pays que chaque canton possède et administre, soit en « commun, soit isolément, et enfin le gouvernement parti- « culier de chaque membre de la Confédération jusqu'à « nos jours. Le tout rassemblé et décrit, le plus brièvement « possible, mais consciencieusement, sans prétention, « d'après une foule d'auteurs, par André Ryff, de Bâle. »

La chronique débute nécessairement par l'histoire de l'affranchissement de la Suisse, avant de passer à celle de chaque canton, qu'elle traite, ainsi que nous l'avons déjà dit, dans l'ordre de leur entrée dans la Confédération. Le chapitre consacré à Mulhouse va du feuillet 626 au feuillet 646 b, c'est-à-dire qu'il occupe quarante-deux pages, ce qui est un chiffre respectable comparativement à la place réservée aux autres villes et cantons. Il est ainsi conçu :

Volgt jetzundt die Statt Milhausen.[1]

Milhausen, ein lustige wol erbouwne und veste Statt, 3 Meilwegs under Basel im Sungouw, uff der rechten Syten an dem Fluss der Ill gelegen (diser Fluss filt der Statt Gräben gerings herumb mit Wasser); dise Statt ligt in gar guotter fruchtbarer Gelägenheit, von Wyn und Korn hat sy ein Völle. Sy ist ein Reichsstatt gwesen, und doch etwan in des Bischoff von Strasburgs Gwalt gestanden, der hat si in des Reichs
626b **Namen behörschet. Er hat auch ein vest || Schloss darinen, aber Anno 1261, als Bischoff Walther von Göroltzeck mit der Statt Strasburg zuo Krieg kam, do war Graff Ruodolff von Hapspurg (der römischer Keiser ward) mit Strasburg dran; derselbig nam die Statt Milhausen, theils mit der Burgeren Willen, inn; das Schloss wolt sich nit ergeben, das ward uff 3 Monat lang belägert, erobert und in Grund verdörbt.** **Das Schloss zuo Milhausen zerstört.**

Nach diser Eroberung ist si wider ans Reich komen, und sind darauf die Augustyner Mönch von Milhausen gehn Basel zogen. Diser Statt Ursprung und Stiftung hab ich an keinem Orth recht finden kenen.

Umb Osteren Anno 1440, hat Heinrich von Litzelstein, Bastardt, bey 400 Pferden versamlet und nam ime für die Statt Milhausen heimlich unabgesagt zuo überrumplen und inzuonemen. Als er nun am Oster **Die Firsechung Gottes ist unerforschlich.**

---

[1] **Afin de rendre le texte plus intelligible, nous avons cru devoir moderniser un peu l'orthographe de Ryff, dont notre planche II donne d'ailleurs un spécimen suffisant. C'est ainsi que nous avons réuni partout les mots composés, comme *Burger Meister*, *Absag Brieff*, *Kriegs Knecht*, etc., que Ryff réunit et sépare sans règle fixe. Ensuite, partout où se présentait inutilement l'ß, nous avons préféré le rendre par un seul s. Ainsi, eß, inß, alß, auß, biß, Hauß, sont devenus *es*, *ins*, *als*, *aus*, *bis*, *Haus*. Enfin nous avons substitué l'*u* au *v*, et le *v* à l'*u*, là où l'orthographe actuelle les réclame : *und* au lieu de *vnd*, *bevor* au lieu de *beuor*, etc.**
Il va également de soi que nous avons amendé de même la ponctuation.

Mitwuchen mit seinem Zeug, vor Tag, für die Struott zuo Wittenen komen, und doselbsten angeschlagen, wan Morgens der Kieyhirt ausfahr, so wolt er inen das Oberthor unversechens abrennen. Darauff begab es sich, das er in der Finstere vor Tag uff dem Feld mit seinem Pferd in ein Eggen reith, der Goul fiel und brach im ein Axelbein ent-
627 zwey; || damit ward ir falscher Anschlag verhindert und blib Milhausen unbekhimbert.

Der Armeniacken Anschlag uff Milhausen.

Als Anno 1444 der Delffin aus Franckreich im Elsas lag, do hat er auch neben anderen Stötten, Milhousen nit vergessen. Frytags nach Krytz Erhöchung, hatten sich bey Nacht 800 seiner Armaniacken (so man nur die Schinder nennet) in die Räben verborgen beim Baselthor, der Meinung wan man friey das Thor aufthäte, inen die Statt abzuolouffen. Als man aber das Thor so friey nit aufthöt, do machten sy bei der anderen Porten ein Mär und blinden Lärmen; daruff liffen etliche freche junge Gsellen hinaus mit inen zuo scharmitzlen, deren warden 17 erschlagen; die so noch in den Räben verborgen lagen, zogen mit irem Feldtzeichen für die Statt, die warden mit dem Schiessen zuom anderen Mol abgetriben; das dritt Mol kamen si wider und brachten 400 Kyrisser mit inen, aber si mochten Nichts schaffen, sonder ir Pannerherr ward inen erschossen und die Statt erhalten.

Herman Klee macht ein Krieg.

Anno 1468 macht Milhausen Pindtnuss mit Bern und Sollenturn, der Ursachen, Herman Klee, ein Miller, hat Anno 1468 Ansprach ahn die Statt gesuocht; uff sein Anhalten verbanden sich etliche vom Adel wider Milhousen zuosamen, si fiengen inen ir Burger, si sagten der Statt ab
627b und || zwangen ein Wyb das si iren Absagbrieff muost in die Statt tragen.

Pindtnuss mit Bern und Sollenturn.

Diewyl nun Milhausen kein Hilff vom Reich gespirte, do machten si die vermeldte Pindtnuss zuo irem Schirm uff 15 Jor lang, und schwuoren dieselb zuo Milhausen uff Mitwochen nach Theobaldi Anno 1468.

Friden gmacht.

Obgleichwoll gedachter Miller im Schloss Hochen Egesheim (in wellichem der Landtvogt von Hagnouw hörschet) erstochen ward, und diser Krieg durch Hertzog Sigmundts von Oesterich und der Stötten Bern und Sollenturn Botschaften verglichen ward, und die Edlen, der Statt Milhausen 825 Gulden fir iren Schaden bezalen muosten, so wäret doch diser Friden nit lang, dan die nechst gesesnen Edelleuth suochten teglichs Ansprochen ab dem Zoun wider Milhausen, wegen der gemachten eidtgnossischen Pindtnuss. Es ward ein Kiefferknecht zuo Milhausen mit seinem Meister umb 6 Blappert stössig[1], der liff zuo dem

[1] Ryff reproduit ici l'erreur commise par les anciens historiens suisses, qui ont

Burgermeister, seinen Meister zuverklagen, und do der Burgermeister die Sach nit wolt gleich hoch uf sich nemen, do zog er unbezalt aus der Statt gehn Brunstat hinaus. Die Milhauser schickten ime die 6 Blappert bey einem eignen Botten hinaus, aber der Schalck floch den Botten, dan die Ansproch war im || lieber dan die 6 Blappert. Es kan mir nit zwifflen, dan das es ein angelegte Pratick gwesen sey. Er gab sein Ansproch Juncker Heinrich von Regesheim zuo kauffen, derselbig schreib alsbald der Statt bey einem eignen Botten, er hett inen aus sonderer Freindschaft 6 Blappert dargelichen das der Kiefferknecht bezalt worden, mit Begär, das si ime dieselben, sampt ergangnem Costen, wellen wider schicken.

Uss geringer Ansproch wirt ein Krieg.

628

Die Milhauser wusten woll, aus was Freindschaft er inen die 6 Blappert dargelichen hatte. Si gaben dem Botten zuo Antwort, si hetten dem Kieffer das Gelt bei eigner Botschaft hinaus geschickt und hetten den von Regesheim umb dise Freindtschaft nit gebetten, erbütten sich derenhalben des Rechtens gegen ime.

Dise Antwort war dem Junckeren erwinscht; er erklagt sich dessen bei den Landtvögten zuo Ensen und Lanseren[1], sagt der Statt ab und fieng ahn uff si angreiffen. Uff deren von Milhausen (Ersuochen?) ward die Sach zuo Recht gesetzt, aber die Edlen wolten darumb nit riewig sein. Anno 1468, namen die von Riedisheim und Hapsen[2] denen von Milhausen ir klein Vöch und zogen darnach fir die Statt, heiwen inen die Räben ab, und schölten inen die fruchtbaren Beim, und verbranten was sy konten.

Die Kirwei wil sich machen.

628b || Die Milhauser maanten ire Pundtsgnossen von Bern und Sollenturn auff; die schickten inen 200 Man indt Besatzung. Si fielen oft aus zuo scharmitzlen, sy verbrenten Richsen[3], Brunstat, Tidenheim und Morschwyler[4]; das war ir Lohn das si die Räben abgehouwen hatten. Sy zerbrachen den Enser Wassertych, dargegen verbranten die Feind Ilzach und Mottenheim. Uff ein Zeith thätten zuo Milhausen 80 Man

tous confondu l'affaire des six deniers de Hermann Klée, laquelle eut lieu en 1466, avec celle du varlet Conrad Kueffer (il n'était pas tonnelier), de Bondorf, qui lui est postérieure de deux ans. Kueffer avait fait la guerre contre Mulhouse avec Pierre — et non Henri — de Réguisheim, le champion du garçon meunier, et ayant été fait prisonnier par la ville, reprit les hostilités pour son propre compte.

[1] Ensisheim et Landser.

[2] Habsheim.

[3] Rixheim.

[4] Didenheim et Niedermorschwiller.

ein Ausfahl, deren wurden 15 erschlagen; darauff fielen si mit einem Fenlin heraus, veriagten die Reither und erkriegten 20 Pferd.

Den 15ten May Anno 1468, kamen die Edlen mit Gwalt fir Milhausen und verdörbten was si konten; das verursachet dio Milhauser ire Pundtsgnossen ernstlicher zuomanen; dieselben maanten auch ire

Die Eidtgnossen sagen dem Adel ab.

Eidtgnossen umb Hilff. Die schickten den Edlen ein Absagbrieff bey einem Botten von Underwalden uff Montag vor Johanne; denselben Botten haben si wider alles Kriegsrecht ertrengt. Die Eidtgnossen machten sich auff Milhausen zuo entschitten, aber die Edlen wollten
629 iren nit erwartten, son || der si liessen auffblasen, roumten das Läger und machten sich von dannen. Die Basler namen sich des Kriegs nit ahn, sonder si hielten an der Eidtgnossen Firzug ir Statt beschlossen.

Das Paner von Bern lag vff Sanct Johannestag 5000 starck zuo Brattelen und Muttentz, si zugen uff Blotzen zuo, verbrandten dasselbig sampt dem Schloss, wie auch Bartenen[1], Schlierbach, Eschentzwyler und andere.

Zirich und Schwytz zogen uff der Hart hinnab, gwunen Pfaffstat und besetzten das; Brunstat, Zillisheim und Froningen warden verbrent; etliche Knecht liffen für Schweighusen, wolten das onne Ristung stirmmen, deren warden 24 erschossen und sonst vyl verwundt. Als aber der rechte Hauffen herzuo kam, do liessen sich die Inhabere bey Nacht in den Weyer hinab und wichen. Mornderigs nam man das Schloss onne Widerstand inn, und wurd mit Pfaffstat geblindert und verbrent.

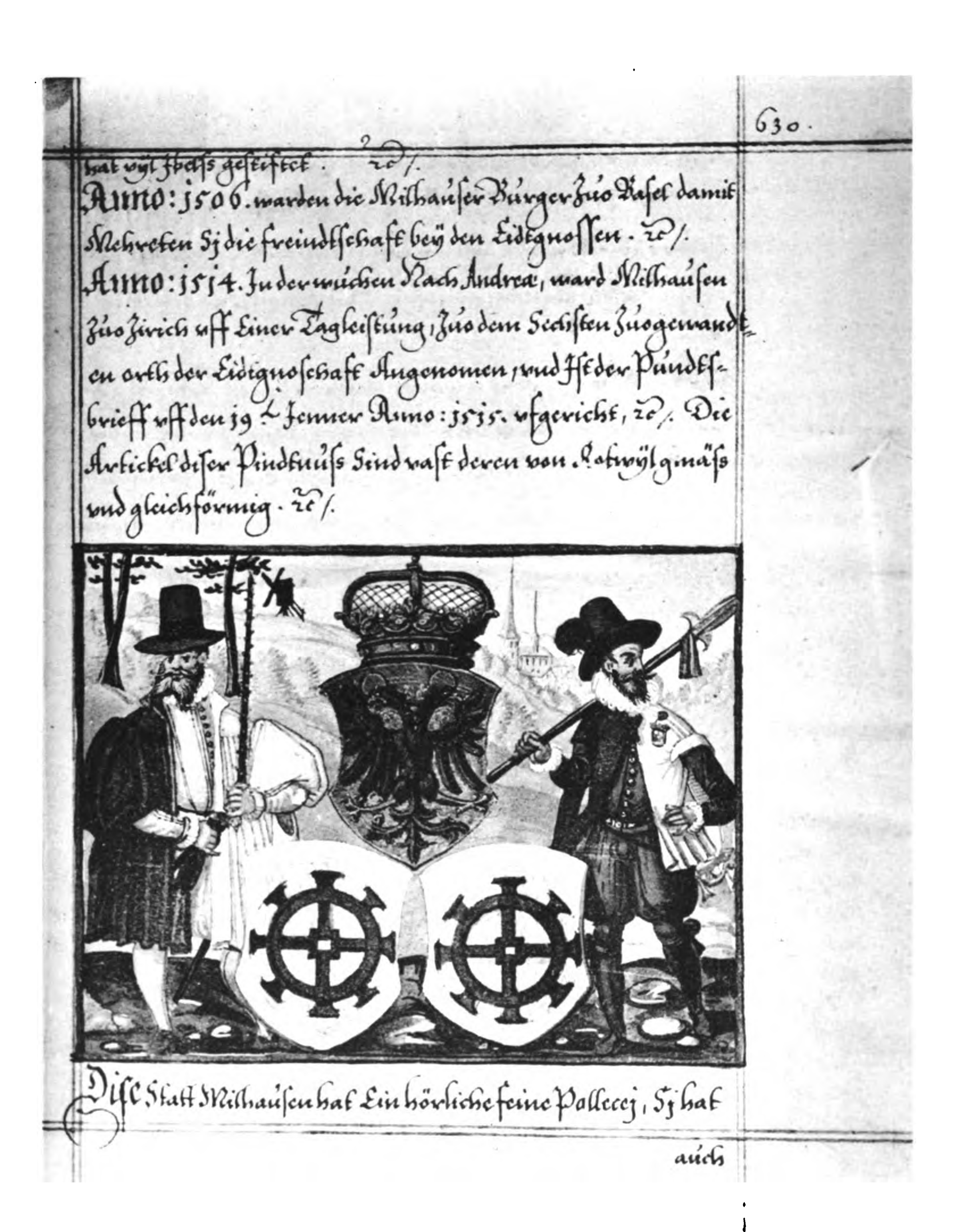
Die Eidtgnossen ziechen ufs Ochsenfeld.

Demnach zogen die Eidtgnossen gmeinlich 14000 starck uff das Ochsenfeld und verharretten vyl Tag daselbsten, ob Jemandt zuo der Rooch erschynen wolte; aber Niemant facht sy ahn. Sie zugen für Than, aber sy sturmbten nit; Alten Than, Hochen Roderen und Aufholtz verbranten si, Watwiler ward geblindert, das gantz Lanser
629b Ampt ward verbrent bis an 4 Derffer nit. Das Altkilcher Ampt || ward umb 2000 Gulden gebrandtschatzt; für den Flücken Hapsen allein hat man inen auch 2000 Gulden Brandschatzung anbotten; diewyl sy aber Milhausen heftig beschädiget hatten, hat man bey 300 Wegen voll Fricht daraus gefiert und darnach verbrent.

Als nun Milhausen ires Aufsatzes entladen war, do zogen die Eidtgnossen Sontags nach Margarethæ wider heimwertz; uff den Mentag, begerten sy von den Basleren den Pass über ir Brucken, damit sy kenten fir Waltzhuot ziechen, alda sich Bilgram von Heiwdorff, deren von Schaffhausen abgesagter Feind, enthielte. Der Pass ward inen

[1] Bartenheim.




630.

hat vyl Ibess gestifftet. ꝛc/.

Anno: 1506. warden die Milhauser Burger zuo Basel damit Mehrten Sj die freündtschaft bey den Eidtgnossen. ꝛc/.

Anno: 1514. In der wuchen Nach Andreæ, ward Milhausen zuo Zürich uff Einer Tagleistung, zuo dem Sechsten Zuogewandten orth der Eidtgnoschaft Angenomen, und Ist der Pündtsbrieff uff den 19 Jenner Anno: 1515. ufgericht, ꝛc/. Die Artickel diser Pündtnuss Sind vast deren von Rothwyl gmäss und gleichförmig. ꝛc/.

Dise Statt Milhausen hat Ein hörliche feine Pollecej, Sj hat

auch

Phototypie F.-X. Saile. Colmar.

ARMES DE MULHOUSE

Reproduction, en grandeur naturelle, d'une page de la Chronique suisse manuscrite d'André Ryff, de 1597.

abgeschlagen; des erzeigten si der Statt ein sollichen Ernst, das man die Hochwöhren besetzen muost; do si aber sachen das si nitzit schaffen mochten, do liffen si durch die Råben und geschendten die Gietter übel.

Diser Zug gab Ursach das der Hertzog Sigmund von Oesterreich, Carolo von Burgund, das Elsas, Sundtgeiw und Preisgeiw, umb 80000 Gulden versatzt; daraus vyl Unruow ervolget. Anno 1469, im Julio, nam Margraff Ruodolff von Hochberg, in Namen Hertzog Carliss das Land inn und lies im huldigen. Aber es reiwet in am aller ersten; Carle von Burgund licht uf das Land.
630[1] dan Carolus setzt Petteren von Hagenbach zuom Landtuogt, der || hat vyl Ibels gestiftet.

Anno 1506 warden die Milhauser Burger zuo Basel, damit mehreten si die Freindtschafft bey den Eidtgnossen.

Anno 1514, in der Wuchen nach Andreæ, ward Milhausen zuo Zirich uff einer Tagleistung zuo dem sechsten zuogewandten Orth der Eidtgnoschaft angenomen, und ist der Pundtsbrieff uff den 19ten Jenner Anno 1515 ufgericht. Die Artickel diser Pindtnuss sind vast deren von Rotwyl gmåss und gleichförmig.

Dise Statt Milhausen hat ein hörliche feine Pollecei; si hat auch
630b || allerley Gwerb und Handtwercker zur Nothurft; firnemlich aber begond sich die Burger am meisten mit dem Feldböuw und Råbwerck, dan es do gar ein hörlich Glend hat und ist ein rechte Schmaltzgruoben mit allerlei menschlicher Narung.

Dise Statt hat 6 Zinft, daraus besetzen si den Rath, als Schneider, Regement.
Metzger, Råbleuth, Brotbecken, Schmyd und Gartner oder Ackerleuth. Derselbigen Zinften gibt ein jede jerlich 2 Rotsherren und 2 Meister in neiw und alten Roth, wellichen si jerlich umb Wienechten besetzen, also das 12 Man den neiwen, und 12 Man den alten Roth besetzen; dotzemol ordnen si auch einen neiwen Burgermeister, der regiert ein halb Jor lang, und deren haben si vier.

Die Zinfft haben auch ire Sechser; wan man in wichtigen Sachen grossen Roth haltet, so sitzen dieselbigen auch zuo Roth und ist der grosse Rott 66 Man.

Dise Statt hat neben dem Roth auch 2 Gericht, als das Stattgericht, das wirt ordinare alle Mentag gehalten, an demselbigen werden allein Schuldsachen und Scheltwort liquitiert. Demnach hat si ein Consistorium oder Ehegericht, das wirt von geistlichen und weltlichen Per-

[1] Notre planche II reproduit le texte et la peinture de la page 630.

sohnen besetzt, und do in spänigen Ehesachen gehandlet, wie auch der Ehebruch abgestroft.

631 || Dise Statt hat wenig Landschaft, allein Ilzach und sonst ein Dorff, denen ordnen si ein Vogt aus der Statt.

Es hat dise Statt Milhausen ein besondere grosse Freiheit, dan ob si gleichwol ein Deitsch Haus und ein Johannyter Haus haben, darinen Freiheiten sind, so ist doch über dasselbige die gantze Statt fir sich selbs ein Freiheit oder freye Haus, was fir Todtschleger, Banckerotier oder was do fir Uebelthäter sein megen, denen man Freiheit zuogeben pflägt, inerhalb der Statt Milhausen Krytzstein komen, die haben ir Freiheit erlangt und in der gantzen Statt, so wol auf der Gassen als in den Wirtz und Burgers Heusseren, ist allenthalben Freiheit, doch uff volgende Ordnung und Meinung:

Wann nun Jemandts umb Todtschlag oder anderer Sachen willen in der Statt Milhausen Freyheit begert, derselbig muoss persönlich vor dem Roth zuo Milhausen erschinen, und doselbsten bey dem Eide mit wellichem er seiner Obrikheit verbunden, alle Circumstatijs, Umbstend und Ursachen wie sich die Sachen zuogetragen und verloffen haben darumb er Freyheit begert, eröfnen und anzeigen, damit man eigentlich wissen möge was fir ein Casus das sey, ob etwas mörderisch oder firsetzlichs darbey seye, oder ob es ein ungeforliche Sach und Zuofahl
631b seye. Befindt man nun das || nichts firsetzlichs Arges domit firgeloffen ist, so verlicht man ime der Statt Freyheit, wird ime aber *expresse* und rund dabey angezeigt, wo Jemandt käme der umb Recht wider inne anrieffen würd, das man im dan Recht halten werde, und imvaal sich was befuonde das mörderisch oder sonst malefitzisch wäre, das wider die gegebnen freyen Stöt were, so würde inne dise Freyheit nit schirmen,
Grosse Freyheit der Statt Milhausen.
sonder er mieste gewertig sein was Urtel und Recht mit sich bringen werde. Imvaal man aber Nichts mordtlichs, oder sonst firsetzlichs vernäme, das wider gegebne Freyheitten oder malefitzisch sey, so werd er der Freyheit megen gniessen, so wol nach als vor dem Rechten. Wofehr aber eine solliche Persohn wolt über Feld und ausser der Statt Milhausen Bann gon, so soll er solliches zuvor einem Burgermeister anzeigen; kompt er wider, so genyst er der Freyheit nach als vor, zeicht er aber one Erlaubt von der Statt hinweg, so hat er die Freyheit verloren; will er si weither haben, so muost er si von neiwen Dingen entpfochen und erwerben.

Fir solche entpfochende Freiheit, betzalt ein Jeder dem Burgermeister und Roth 1 Gulden und dem Stattschreiber 1 Schilling inzuoschreiben.

632 || So bald man ime die Freyheit verlicht, so muoss er ein aufgehepten

Eid schwören, das er die Zeith seiner Inwohnung zuo Milhausen, dem Burgermeister und Roth daselbsten alle billiche Gehorsame welle leisten, und was er mit der Statt oder den Iren für Ansprochen zuosamen gewunen oder bekämen, nienen anderswo dan under dem Staab zuo Milhausen berechtigen, noch klagen welle.

Item, wan man Sturm schlecht, das er mit gewehrter Handt zuom Panner firs Rathhaus lauffen, und was ime doselbsten befolen wirt, fleissig und treiwlich verrichten welle. Er soll auch weder inn noch ausserhalb der Statt nit auf seine Feinde gohn noch fräffenliche Hand brouchen; item, er soll auch an einem Wirth zehren, und nit aus der Statt wychen, er habe dan zuvor Jederman *contentiert* und bezalt; und dise Freyheit erstreckt sich so with der Statt Bann goth und mag die Jederman (der iro nöthig ist) gebrouchen.

Burgrecht.

Mit dem Burgrechten diser Statt, hat es ein solche Meinung: der mehrentheil Inwohner sind Hindersässen, doch haben sy mehr Gerechtikeit dan andere Hindersässen vyler Stötten, und die mögen auch (onne Verwirckung grosser Vrsachen) nimmermehr von der Statt verwysen werden.

632b || Die Burger aber haben sondere grosse Freiheitten von König und Keiseren, in Todtschlegen und andere Fälen, so über der Hindersässen Freiheitten aufgond. Wellicher Burger werden will, der muoss keins Herren Leibeigen sein und sein Haus und Wohnung in der Statt haben; er muoss auch zuvor so lang in der Statt gewohnt haben, das er der Statt dry Gewerff zalt hab; item, von iren Zunftmeisteren das Zygnuss haben, das si sich jederzeith ehrlich und gehorsam erzeigt und verhalten haben, das auch gar kein Vermuottung do seye das er dis Burgrecht umb keines fräffenlichen Firnemens willen begäre und suoche. Umb sollich Burgrecht und Freyheit betzalt er dem Roth ein Viertel Wyn und dem Stattschreiber 1 Schilling. Dis Burgrecht erbt uff alle ire eheliche Kinder, doch das die Söhn des Tags wan si Hochzeith halten, sich in der Burger Zaal inschriben lassent, cost 1 Schilling; die Töchteren aber, wan sich dieselben mit einem Burgersohn oder einem ehrlichen frömbden freyzigigen Gsellen versprechent, so mag derselbig Eheman, gleich des anderen Tags nach dem Kirchgang, das Burgrecht kauffen, also das er der dreyen Gewerffen (obstond) nit erwarten darff.

633 || Es ist dise Statt Milhausen auch in der frantzösischen Verein begriffen, und ist alzeith manlich mit den Eidtgnossen zuo Feld zogen.

Anno 1529 haben sy auch ir Kirchen reformiert[1], und ieben noch die reformiert evangelische Religion.

Anfang des Milhauser Schadens.

Anno 1582 hat sich ein geringe Sach zuo Milhausen angefengt, die sy aber vyl Guot und Bluot kostet hat, die hab ich ander Leuthen zuo einer treiwen Warnung und Exempel hieher zuoverzeichnen nit umbgen kenen, ob es gleichwol Miey brouchen wirt. Die Fyninger (deren Briederen sind 3 gwäsen, der ein war Statschreiber) hatten unfehr von der Statt, under Juncker Baschens Zrihn[2] Zwing und Bann, ein alten verlegnen Weyer, der war mit Holtz überwachsen. Denselbigen haben etlich andere Burger von Milhausen auch angesprochen. Die Fyninger wolten das nit zuogeben, sonder verhoften er were das ir, haben derwegen das Holtz fellen lassen.

Als nun dis Holtz gefällt gwesen, do hat die Obrikeit zuo Milhausen dasselbige der Fyninger Widerpart, onne Erörterung der Sachen, erlaubt hinzuofieren; dariber hat sich ein Rechtsiebung angefengt. Der Roth zuo Milhausen hat vermeint, diewyl Kleger und Antwortere
633b ire ingesesne || Burger seyen, den Handel in der Statt zuverrichten und bei iren Handen zuo behalten. Die Fyninger aber vermeinten inen beschech hieran Unbill, des Gegentheils Freindtschaft sey inen überlägen, derhalben soll onne Mitel dise Sach under dem Staab erörtert werden, under wellichem das Guot glegen seye; gleicher gestalten verhoffet auch Juncker Baschen Zrihn, als Grundtherr, deswegen hat er alle Urtlen so zuo Milhausen ergangen, fir undichtig geachtet und keine exequieren lossen, sonder den Fyningeren hierinen die Handt geboten. Er hat auch die von Milhausen vor der firstlichen Regierung zuo Ensisheim verklagt, das si ime in seiner Hörlikeit und *Jurisdiction* Ingrift thuon wellen; des hat die Regierung zuo Milhausen und vor gmeinen Eidtgnossen den Handel getriben.

Der Roth zuo Milhausen vermeint ir Freiheitten vermechten das si zwischen iren Burgeren (auch über auslendische Gietter) wol richten mechten. Die Fyninger meinten nein, si haben deswegen beim Roth zuo Basel umb Schutz, Hilff und Roth angehalten. Der Roth von Basel hat etliche Mol ir erbare Rothsbotschaft hinab geschickt und under-
634 standen si in der Gietti zuoentscheiden. Als aber kein || Theil dem anderen von seinem vermeinten Rechten wellen wichen: die Obrikeit hat vermeint, sy die Fyninger länten sich unbillich wider si (als ein Obrikeit) auff, so vermeinten die Fyninger ir Obrikeit soll mit iren

[1] Les nouvelles doctrines furent prêchées à Mulhouse dès 1522.

[2] Sébastien Zu Rhein.

Burgeren nit also tiranisieren; sind also grim wider einander verbittert worden, und hat kein Theil mehr des anderen verschont.

Die Fyninger sind erstlichs zuo den 4 evangelischen Stötten gereist, ir Anligen klagt und umb Hilff angerieft. Die 4 Stött haben oftermolen iren Flyss, Miey und Arbeit angewendt, aber Alles umbsonst; nit weiss ich wass firgange, je, die Fyninger meinten es wurd ir Sach nit ernstlich gnuog firgenomen, derhalb sind sy firbass zuo den catolischen Orthen der Eidtgnoschaft gereisset und inen ir Noth geklagt, und haben do Alles geöffnet, wass, wie und wiewith die 4 Stött tractiert haben, und si umb Hilf angerieft.

Die catolischen Orth haben sy uff ein Tagsatzung gehn Baden gwisen, do sollen si ir Anligen offentlich fürbringen; das haben si gethon. Die Milhauser sind auch dahin citiert worden. Dis ist nun zuom ofteren Mol beschehen. Daruff haben gmein Eidtgnossen den 4 evan-
634[b] gelischen || Stötten aufferlegt, das si freiudtliche Mittel suochen und wo miglich den Handel schlichten sollen; die haben sich nun vyl und mancherley Wys bearbeittet, aber kein End finden kenen, dan sy vermeinten beidersyts, die Obrikeit und die Fyninger, es wurd je ein Theil von dem anderen wider die Billikeit getrungen; die Fyninger trangen uff ein unparteyseh Recht, das ward inen zu Baden erkant.

Die Fyninger begerten dasselbige aus gmeiner Eidtgnoschaft, die Obrikeit aber wolt dasselbige aus gmeiner Burgerschaft setzen, Ursach, sy wendten für, so man inen frömbde Richter setzen solt, wurde inen dasselbige preiudicierlich und ein Abbruch irer Freiheitten sein. Sind also in disem Streith dermassen über einander erzirnt worden, das die Fyninger ires Leibs und Läbens halb kein sicheren Platz mehr in Milhausen hatten, deswegen ist der eltist Bruoder[1] (der domolen Stattschreiber gwesen) in das deutsch Haus in die Freiheit gewichen, und darinen gestorben; die anderen zwen, Jacob und Matiss, haben sich aus Gnaden der Obrikeit, ein lange Zeith mit Wyb und Kinden zuo Basel erhalten[2]; darzwischen hat man inen zuo Milhausen ir Haus, Hoff, Haab und Guot verschlossen.

635 Als nun gmein Eidtgnossen gar vyl Miey und Arbeit in || der Sach gehapt und auff allen Tagsatzungen damit molestiert worden, do kamen die 2 Fyninger mit etlich irer Verwandten im Frieling Anno 1586, auff ein Tag gehn Baden (dohin waren die Milhauser auch citiert); doselbsten

[1] Il s'appelait Michel.

[2] Les registres de baptême de Bâle mentionnent, en 1585, pour chacun d'eux la naissance d'un fils.

erklagten sich die Fyninger, es täten die von Milhausen den Badnischen Erkantnussen kein statt, begerten hiemit man solte die Milhausischen Gsanten doben in *Arresta* nemen, bis si erstatteten was gmein Eidtgnossen erkant hetten, und das si zuo Baden Red und Antwort geben solten. Die Lender haben den Fyningeren Willen geben (dan sy augenschynlich mehr uff der Fyninger dan uff der Statt Syten gehangen). Sind also die Milhaussischen Gsanten mit Lyb und Guot arrestiert worden, (welliches zwor wider die eidtgnossischen Pindt gwesen). Als nun die Milhauser zuowissen begert, wer, oder worumb si gearrestiert worden, do hat Niemant wellen schuldig sein; die Lender waren gestendig, das si dem Weibel das Arrest zethuon befolen, aber in Namen von wegen der Fynigeren und irer Verwandten. So haben die Fyninger das Arrest nit wellen anglegt haben, sonder ir Begeren sey gwesen, das si die Lender in *Arresta* nemen solten, diewyl si von Milhausen haben weg reithen wellen; also ist ein *Discordia* under inen gwesen. Darauff hat man den Gsanten von Milhausen erlaubt
635b heim zuoreithen und Roth zuohalten. Doch haben || si miessen angloben, das sie sich gleich wider stellen wellent.

Auff ir Widerkunfft ward abermolen erkant, man solte Flyss anwenden, das der Handel gietlich entscheiden werden werden (*sic*) mecht, und sind darauff die Gsandten von Stötten und Lenderen gmeinlich hinab geritten, haben aber nitzit ausrichten megen.

Darauff haben die Fyninger hefftig bei den catolischen Orthen angehalten (dan si sich mehr uff die Lender, dan zuo den Stötten gehalten), sy solten inen aus irem Mittel allein, onne Zuothuon der evangelischen Stötten, ein Botschaft vergonen; das haben die 8 Orth inen bewilliget
Ursach alles Unfahls. und haben 3 Man in irem Namen abgefertiget iren Befelch zuo Milhausen zuverrichten. Als die nun zuo Milhausen igeritten (*sic*), do haben si die 2 Fyninger (welliche kein Sicherheit mehr in Milhausen gehapt) onne Gleidt mit sich bracht; vermeinende, sy, als Gsandte der 8 Orthen, solten Gleidts gnuog sein.

Sobald aber die Milhauser vernommen das die Fininger (*sic*) persöhnlich verhanden, do ist alle Freindtschaft vergessen und die Eidtgnossen nit empfangen, noch verehrt worden (wie brichig ist) und ist inen auch schlechte Ehr erwysen worden. Die Gsandten haben an-
636 zeigen lossen, si begeren das man || inen ein gantze Gmein versamle (wie in Lenderen der Brouch sey), so wellen si derselbigen iren Befelch fürbringen; das hat man inen abgeschlagen und anzeigt das solliches in den Stötten nit breuchig (*sic*) seye, imvaal aber si für Roth begeren, so welle man inen denselben versamlen.

Zwischen disen Dingen hat der Roth 30 oder mehr Burger indt Ristung gemaant, die haben die Hörberg zuom Engel hinden und vornen umbstelt, und die zwön Fyninger (diewyl sie onne Gleidt inträtten) mit Gwaldt vor den Gsandten hinweg gnomen und gfangen glegt. Das hat die Gsanten so mechtig beschmocht, das si onverrichter Handlung, auch ungessen und truncken, wider aus der Statt verrithen sind; das ist der Stat Milhausen zuo einem bluottigen Schweissbaad gerothen.

Gäche Rooch, bringt gern ein Schmaach (*sic*).

Diser Zeit war eben ein gmeine Tagsatzung zuo Baden, dohin rithen der 8 Orthen 3 Gsandte von Milhausen, deren von Milhausen Botschaft war auch vorhin doben, das si vermeinten uff die vorige Handlung Antwort zuogeben. Als aber Herr Landamman Thanner von Ury und
636b || seine 2 Mitgsandte, den Tagsherren der 8 Orthen die Schmach so inen zuo Milhausen begegnet ist, klagten, do haben sy sich strags zuo Baden verglichen (auff Ratiffication irer Oberen und der Gmeinden) zuo irer Heimkunft denen zuo Milhausen die Pindt aufzuosagen und die Brieff zuo überschicken.

Nach dem si nun von Baden heim komen, do ist es über 8 Tag nit angestanden, die 8 Orth, Lutzern, Ury, Schwytz, Underwalden, Zugg, Fryburg, Sollenturn und Appenzell haben die Sigel von den Milhousischen Pundtsbrieffen geschnitten, und hand die Brieff bey einem Botten gehn Milhausen geschickt und die iren heraus begehrt. Als nun dise Brieff zuo Milhausen gliffert worden, do hat der Roth die irigen nit heraus geben wellen, sonder haben mit dem Botten freindlich sovyl gehandlet, das er die cassierten Brieff hat wider heim tragen, mit sollicher Vertrostung, der Handel werd so bös nit werden, sonder (ob Gott wil) wider uff guotte Baan gerichtet werden.

Die 8 Orth sagen Milhausen die Pindt auff.

Die Milhouser haben solliches den 4 evangelischen Stötten und Glaris in Ill geklagt, die sind alsbald gehn Arrouw zetagen zemen ge-
637 ritten, Mittel und Weg gesuocht wie disere || Sach wider inzuorichten were, damit nit ein Ergers daraus entspringe; si haben gmeinlich neben den Milhauseren angehalten, das man die Pundtsbrieff wieder besiglen solt, aber umbsonst, und haben sich die 8 Orth ires Streiths nichts (*sic*) mehr beladen wellen.

Diewyl dan si bei den Lenderen nitzit erhalten megen, do sind recht die 4 Stött und Glaris gehn Milhausen gereist, haben den Handel mit Ernst fir sich gnomen und die Obrikeit und Fyninger also verglichen,

Gietliche Vergleichung.

das die Fyninger der Gfencknuss sollen ledig sein und soll aller Gespan und Widerwillen aufgehept sein, und sollen si beide Brieder onne Nachtheil irer Ehren, wider wie vorhin, sicher in Milhausen wohnen und sol jede Partey iren erlitnen Costen (wellicher nit ring gwesen) an im selbs haben.

Also ist Milhausen, von dises geringen Handels wegen, umb ire Pindtnuss bei den 8 Ortten komen, aber der Jammer geth erst an.

Als nun der Fyninger Handel verglichen gwesen, do hept sich erst der Bätteltantz recht ahn, dan es hat sich die Burgerschaft wider die Obrikeit gerothiert, und hat ein grossen und ein kleinen Hauffen geben;
637[b] als das Geschrey || under die Burgerschaft komen, sy seyen umb ir Pindtnuss bei den 8 Ortten komen und das si inen die Pundtbrieff

Auffruor der Burgeren.

haben heraus geben, do ist die Burgerschaft zemen gloffen, haben zwo Parteyen gemacht. Beim grösseren Hauffen haben uff 300 Burger und Burgerssohn wider die Oberkeit zemen geschworen Lieb und Leid mit einander zelyden, sy haben ouch die 2 Fyninger und den Burgermeister Friesen (wellicher vor etlich Jaren seines Burgermeisterthuombs entsetzt worden) an sich gehenckt, und haben also den grösseren Gwaldt bekomen.

Die übrigen Burger (als der kleiner Hauffen) sind dem Roth angehangen, der grösser Hauffen hat das Regement an sich gerissen, haben aus inen 12 Man auffgeworffen für Regenten und Räth der Statt. Dise 12 neiw Erwöhlte traaten für den Roth und begerten zuowissen was

Nebenräth.

Ursachen die 8 Orth inen die Pindt hetten heraus geben. Der Roth gab glimpfliche Antwort, aber si wolten doran nit komen, sy sendten ein starck *Legation* in die Lender die Sachen grundtlich zuo erkundigen und umb Gnad anzuohalten, das sy in die Pindt wider auffgenommen wurdent.

638 Wiewoll sy nun kein gwisse Zuosagung entpfangen, so || hat man sy doch verströstet, wan sy denen so Ursach hieran seyen (das ist irer Oberkeit) den Lohn geben, so wel man inen als dan mit guotter Antwort begegnen; haben inen also das Maul aufgespört und noch mehr wider ire Oberen verhetzt, das so bald sy wider heim komen

2 Burgermeister und der Stattschreiber gestreckt.

sind, sy den Burgermeister Zigler, den Stattschreiber[1] und den Burgermeister Hartman gfencklich inzogen haben. Die haben sy an die

[1] Oseas Schillinger.

Tortur geschlagen, seer gestreckt und alles Böse an inen geiebt, sy haben inen Artickel des gmeinen Guots und anderer Sachen halben firgeschriben; darauff haben sy am Folterseil bekenen miesen. Sy haben den Roth entsetzt und das Regement iren verordnetten Zwelffen befolen, die Schlissel zur Statt und dem Züghaus denselbigen übergeben, also das ir Regement allerdingen *corompiert* gwesen ist.

Daruff haben sich die 4 evangelischen Stött, sampt Glaris, gar vast in der Sach bemieyt, aber Nichts ausrichten kenen, dan si zeigten ahn die gfangnen Burgermeister und Stattschriber seyen Landtfuerräter und Schatzdieben, das haben si selbs bekant; doch haben si die bekanten Artickel den Gsandten nit zuostellen wellen, vyl weniger si zuo den Gfangnen wellen lossen.

638[b] Das neiw Regement begert an die Gsandten das sy der || Statt Schatz versiglen solten bis zuo Austrag der Sachen, das haben si inen gewilfohrt; daruff haben si den Burgermeister Biegen (*sic*)[1] auch in Isen geschlagen, und den 4[ten] Burgermeister Fincken auch wellen ergreiffen, der ist in die Freiheit und darnach aus der Statt entrunen und sich zuo Basel enthalten. Si handlen grob mit den Oberen.

In Summa, das ruochlose neiw Regement ist durch Ufwysen böser Leuthen je lenger verhetzter worden; sy sind täglichs umb Hilff und Roth zuo den catolischen Eidtgnossen gloffen (wellichen si doch nit mehr verwandt gwesen waren) und haben dargegen der 4 Stötten und Glaris Gsandten nur trutzige schlechte Antwort geben, und haben inen wieste Uebernamen angehenckt, in wellichem si ire Eid nit wol verwart haben. Si haben auch die 3 gefangne Burgermeister und den Stattschreiber zuom anderen Mol für die 24 oder das Malefitzrecht gestelt, und 100 Artickel uff si klagt, dem Burgermeister Fincken, haben si (als einen flüchtigen Uebelthäter) mit Recht gerieft.

Als nun die 4 Stött und Glaris noch ein Mol, als für das letste Mol, bei den überig Eidtgnossen angehalten, das si doch gmeinlich von den 13 Orthen ire Gsandten dohin ordnen solten, zuosechen ob man doch
639 den Handel richten kente, ehe si inen || den Gfangnen, den 3[t] Rechtstag ergon liessen oder, wo das nit, so solte man inen doch von den 13 Orthen ein unparteysch Recht setzen, wie si das begert hetten; aber deren keins wollen die Lender thuon, sonder si haben auff der Milhauseren Begehren allein etliche Gsandte dahin verordnet von den 8 Orthen, die allein sechen solten wie si alle Sachen verhandletten, aber si solten sich der Sachen nit beladen.

---

[1] Pierre Ziegler.

Als si nun gehn Milhausen kamen, do hat man die Gsandten der 4 Stötten und Glaris schlechtlich, der catolischen Ortten Gsandte aber hörlich entpfangen und tracktiert; si sind inen entgegen geritten und hörliche Gselschaft gleistet, gegen den evangelischen aber hat man sich gestelt als gegen Gesten die man nit gern sicht. Als nun die Gsandten der 4 Stötten und Glaris ungeschaft wider verrythen miesen und zuom Thor aus wellen, do hat der Gsandt von Bern ein jungen Scherergsellen von Bern hinder ime uf dem Ross gfiert, (dan si wolten Niemants mehr aus der Statt lossen); do haben si ire, der Gsanvorreither (*sic*), oder Einspänige, fir den Grendel ausgelossen, und darauff den Grendel zuogeschlagen, also das die Herren zwischen Ross und Wand verspört und irer Dieneren Hilff beraubt gwäsen, und haben den Schererknaben mit Gwalt vom Ross reissen wellen; als der Jung sich
639b aber styff an den Herren || Gsandten gehalten, so sind si beide under das Ross gefallen; den überigen Gsandten haben si die Bichsen uff die Brust gesetzt, haben sich so Freindt Eidtgnossisch gegen inen erzeigt, das sy verursacht worden, firnemlich Bern, inen abzuosagen.

Der Bär rist sich zuom Tantz.

Disen Tag sind der Lenderen Gsandte noch do bliben, Mornderigs friey, haben die Milhauser verschaft das Wyb und Kind, sampt der gantzen Burgerschaft für das Rothhaus erschinen (dahin der Lenderen Gsandte gefiert wurden), uff die Kneiw niderfellen und umb Gotteswillen umb Verzichung gebätten haben, und das si wider in die Pindt aufgenomen wurdent; wonit, so seyen sy verlossene Leuth. Darauff antworten die Gsandten, sy haben dessen kein Gwalt, sobald si aber heim kämen, so wellen si das iren Oberen firbringen.

Der Krieg wird erkant.

Als bald aber der 4 Stötten und Glaris Gsanten heim komen, so sind si gleich zuo Arouw zemen geritten, disen Handel berathschlaget und alda beschlossen, das si Milhausen mit Gwalt überziechen und stroffen welten, si auch zuo der Gehorsamme zwingen, und das soll in Ill und in Stille zuogon, und sollen gleich die 3 Stött: Zirich mit eim Fenli, Bern mit 4 Fenlen, Schaffhausen mit eim Fenli, Bern mit 4 Fenlen (*sic*), wolgerist uff den 8t Juny Anno 1587 in Basel zemen komen.

640 || Basel mustert, den 7t Juny, ire 2 Fenlin Knecht und machten 10 Stück Geschitz uff Röderen sampt der Munition fertig; den 8t Juny friey umb 6 Uhren, zogen die Bernner mit iren 4 Fenlen woll gerist, darunder ein Fenlin Itelschitzen (?) waren, zuo Basel inn. Den 9ten Juny, kamen auch die von Zirich und Schaffhausen, jedes Orth mit eim Fenlin 500 starck, die von Glaris hat man von Före (Ferne?) des Wegs wegen, doheimen glossen.

Uff Sambstag den 10t Juny, sind die von Basel mit iren 2 Fenlen und

dem Geschitz sampt der Munition, auch neben dem Fuossvolck 40 Reisiger Pferden, Morgens umb 8 Vhren, Sant Johansthor aus, den neiwen Weg hinab bis gegen Buottenheim[1] über, und dan durch die Hart gezogen; inen sind die 4 Fenlen Bernner uf dem Fuosz nachzogen, und sind strags nach Ilzach zogen, welliches Dorff deren von Milhausen ist; alda haben si ir Läger geschlagen. Nachmittag zogen die 2 Fenlin von Zirich und Schaffhausen auch hernach und namen eben disen Weg gehn Ilzach, do si gmeinlich den Sontag ausruowten.

Die Regierung[2] hat am Sambstag Morgens in Basel den Pass allerdingen abgeschlagen, sy wendeten für, man wurd die Fricht im Feld verdörben, welches doch nicht beschechen, dan man sonderlich wol schonet, aber wider disen Abschlag zog man manlich fort.

640b || Als nun Milhausen den Ernst vernomen (welches si doch zuobeschechen nit vermeint haben), do hand si dapffer zu schantzen und bouwen firgenommen und sich umb Hilff ernstlich beworben. Den Mentag und Zinstag, hat man mit inen gescharmitzlet, Mitwuchens den 14t Juny hat man erstlichs mit inen parlementiert; diewyl aber die Milhauser sich alle Stund zuogesagter Hilff vertrosten, wie si auch denselben Tag etwas wenigs Hilff von den Vorleifferen entpfangen haben, und sich mechtig uff ir veste Statt verlassen, so haben si im Barlement gar hochmiettigen trutzigen Bescheid geben, wolten kein Bericht anemen, sonder sy botten inen den Spitz und sagten, si weren inen nichts schuldig dan Krouth und Lodt, dessen hetten si gnuog.

Der Krieg geht ahn.

Parlement (*sic*).

Die 4 Stött machten ir Rechnung, so si miesten die Statt Milhausen mit Gwalt inemen, so hetten si nit Gwalts und Volcks gnuog. Darauff verschaften si in Ill, das man mehr Volcks hinab ordnete, daruf (*sic*) sind die ausgelegten Basler aufgemaant worden und waren die Bernner auch schon im Nachzug.

Zwischen disen Dingen waren 4 Frantzosen vorhanden, die sich des Sprengwercks mit den Petarden underwunden, die lies man ir Sach anordnen und die Gelegenheit absechen; denselben Mitwuchen znacht den 14. Juny[3] Anno 1587, umb 10 Vhren, haben dise Frantzosen ir Sach
641 angeschantzt, die zwen || aussersten Gräben beim Armbrustrein, oder Baselthor, mit wenig Volcks sorglich überstigen, und diewyl am selben Orth die Statt am stercksten ist, do haben sich die Milhauser am selben

[1] Battenheim.
[2] La régence d'Ensisheim.
[3] Le vieux style était encore en usage à Bâle et à Mulhouse. En réalité, l'assaut des Confédérés eut lieu le jour de la Saint-Jean; donc le 24 juin 1587.

Orth am wenigsten besorgt; si haben auch nit vermeint das man si gleich dieselbig Nacht, so bald auff das Barlement hin, solt angreiffen; sonderlich die weyl inen unverborgen war, das man mehr Volck beschriben hat, derwegen vermeinten si sicher zesein, haben deshalben denselben Obent ein starck Triumpffmol gehalten, und dapffer zecht.

Als si nun umb Mittnacht in der Statt angefangen still werden, sich aus den Ristungen in die Ruow begeben, do haben die 4 Frantzosen die Falbrucken hinderstigen, dieselb still nidergelossen, iren Petart ans Thor geschroubt und angezint, das Thor damit aufgesprengt, das
Milhausen ingenomen. also die Knecht so darauff gewartet, onne Miey hinein geloffen, bis man iren in der Statt gwar worden ist; daruff haben si gleich Lermen geschrouwen und mit den Glocken Sturm geschlagen. In disem Trippel sind 4 Burger uff das Baselthor komen, die haben den Schutzgatren gefölt, das hat grosse Verhinderung brocht, dan diejänigen Soldaten so schon in der Statt gwesen (deren ungevor 30 gwesen sind), die haben Noth glitten, dan si von den Ausseren kein Hilff mehr haben kenen, haben sich zimlich lang mit schiessen, houwen und stechen manlich wöhren miesen, bis si die Hilff wider erlangt haben; hand zimlich grob glitten.

641b In Ill haben die Soldaten mit Axen ein eintzigen Pfeiler des || Schutzgatrens abgehouwen, das also ein Man nach dem anderen hat durch schlieffen miesen, und sind daruff dapffer hinein trungen. Aber die 4 Burger uff dem Thor haben mit schiessen und werffen so grossen Schaden thon, das es ungleiblich ist; einer under inen ist ein Bichsenschmid gwesen[1], der hat allein geschossen, die anderen 3 haben ime geladen und mit Steinen herab geworffen. Er hat bey 50 Knechten erschossen und verwundt mit Doppelhocken. Der Sturm hat uff 3 Stundt lang gewäret, und sind uff beiden Syten 150 Man todt bliben und auch sovyl verwundt, doch haben die 4 Stött gesiget und die Statt Milhausen mit Sturm erobert.

Als nun die Milhauser gesechen das si überwunden waren, do sind die firnembsten Rödlifierer, 20 bis in 30 Persohnen, durch ein heimlich Loch in der Rinckmouren aus entrunen; die anderen all vom grossen Hauffen, sovyl deren im Sturm überbliben, sind all gefencklich eingenomen, die Firnembsten under inen in Thurn, in wellichem sy bisanhero

[1] Martin Dummel, originaire de Zofingue. Il comparut, le 19-29 juin suivant, devant le conseil de guerre institué par les Cantons protestants et fut condamné à la décapitation pour avoir continué le feu, malgré la proclamation de la cessation des hostilités. L'exécution eut lieu le même jour.

2 Burgermeister und den Stattschreiber gefangen hielten, gelegt, und die Burgermeister und Stattschreiber gelödiget; die anderen Alle hielt man in dem Saal under dem Rothhaus verschlossen.

Mornderigs friey am Tag, sind die übrigen Fenlin alle sampt dem
642 gantzen hälen Hauffen in die Statt gezogen || und Losamenter gnomen. Man fiert auch das Basler Geschitz hinein und stelt dasselbige uff den Platz. In Milhausen hat man 60 Stuck Bichsen uff Röderen funden, die waren alle etlich mit Kuglen, mit Geschröt, Hagelgeschitz, und etlich der grösten mit Kettenen geladen. Nach dem Sturm liffen zwor die Knecht herumb zuoblinderen, aber am 3t oder 4t Tag hernach hat man umbgeschlagen, wellicher Rechts begert der soll ufs Rothhaus komen, hinder wellichem etwas ist verzeigt worden, der hats miesen wider geben.

In Milhausen guot Geschitz.

Ungevor ein Monat nach dem Sturm hat man Malefitzrecht gehalten, zwen Burger gerichtet und etliche umb Gelt gestroft, den Mehrentheil der überigen Gfangen uff ein Fuosfahl ledig glossen; doch haben sy alle den Stötten Zirich, Bern, Basel, Schaffhausen und dem Land Glaris schwören miesen.

Milhausen schweret den 5 Orthen.

Demnach ist ein neiw Regement besetzt und die Kriegsleuth beurlaubt worden. Allein hat man 600 Man zu einer Besatzung do glossen, und ist die Hauptmanschaft je ein Monatlang von Orth zu Orth under den 4 Stötten der Ordnung nach umbgangen, die anderen sind heim zogen.

Das Regement wirt in Milhausen neiw besetzt.

Wie auf ein Zeith die Statt Milhausen,
Umb ringer Ansprach kam in Grusen (*sic*).
Ein Kieffer sprach sechs Blappert ahn,
Das kostet manchen stoltzen Man,
Und machet vyl Landts undergon.
Jetzundt der Anfang auch was schlecht,
Doch muosten d'Herren werden Knecht,
Das iren vyl kost Ehr und Guott,
Darneben auch Lyb, Läben, Bluott.
Des solstu, lieber Christ, warnemen,
Hastu schon Recht, thuon dich nit schemen,
Bösers zuovermyden, so thuon wychen,
Loss dich mit deinem Feind verglichen,
Sonst mag dirs bringen schlechten Fromen.
Des ist Milhousen umb sein Gwalt komen,
Bist kluog, loss dirs ein Warnung sein,
So fahrstu recht im Frieden fein,
Das geb uns Gott, Allen in gmein.

Durch obstendte Begnodigung und Restitution irer Freiheitten und Gwaldts, haben die 4 Stött verhoft si wurden nunmehr fridlich und burgerlich mit einander läben, diewyl man sonderlich aus dem grossen und dem kleinen Hauffen das Regement durch einander besetzt hatte, so haben doch die vom grossen Hauffen (so vormoln die Myterey angericht) und mit Hörskraft haben miesen bezwungen werden, iren bösen Nyd, Hass und die Rooch nit nachlossen kenen.

Anno 1590, den 13t Juny, haben die vom grossen Hauffen understanden die Statt Milhausen bey Nacht und Näbel, verräterischer Wyse inzuonemen, ire Mitburger vom kleinen Hauffen über gemachten Friden dieselbig Nacht zuo überrumplen, jämmerlich hin zuorichten und zuo ermörden.

Mathys Fyninger umb welches Willen, mit sampt seiner Briederen, aller diser Jammer enstanden war, der war als ein ausgewichner Pandit, neben anderen seinen Gsellen, sider dem Sturm noch im Ellend; er hielt sich mehrentheils zu Lutzern als ein Gast; er und seine Gespanen suochten alle Zeith Mittel, neben denen vom grossen Hauffen in der Statt Milhausen, wie sy sich ahn irem Gegentheil rechen mechten· Die Verräter in der Statt haben mit disen Panditen ein *Conspiration* gemacht. Es hat die Statt Milhausen, neben einem Bolwerck, ein klein Thirlin so in Graben geht, zuo demselbigen haben si heimlich lossen Schlissel machen und haben durch die Panditen aussen herumb heimlich 34 Landtsknecht umb Sold anemen lossen, und dieselben 14 Tag lang uff der Hart erhalten. So ist auch domolen ein starck Reed gangen, der Fyninger hab umb Lutzern 50 oder 60 freye Knecht angenomen, die er auch zuo disen bringen sollen.

Als si nun iren Vortheil ersechen, do haben die Rödelfierer ire Mitburger vom grossen Hauffen zuo Milhausen aufgemaant si sollen sich risten, jetz sey die Zeit vorhanden, das si sich einmol am kleinen Hauffen rechen kennent, dernhalben sollen si treiwlich zuo inen halten; si haben sich vereinbart und beschlossen das si denselben Sambstag umb Mitnacht welten die Statt inemen (wie auch beschehen). Si haben durch die ausseren Panditen die 34 Landtsknecht so si auf der Hart angenomen, denselben Obent an das nechste Orth zuo der Statt in die
643b Hart bescheiden, und || inen ir Firnemen angezeigt. Doch hat man si verwändt und bereth, dis beschech alles aus der Obrikeit Befelch; si haben auch doselbsten ir verräterisch zemengeschossen Gelt den Landsknechten ausgetheilt, damit si desto lustiger wärindt; si haben inen auch versprochen, wan sy für Milhausen koment, so werd ein Thor offen ston, und werden 60 Eidtgnossen doselbsten zuo inen komen

und mit inen hinein ziechen, es werden gleichvaals 200 Burger in der Ristung uff dem Platz stehn und zuo inen fallen; es sey allein umb etliche ungehorsamen Burger zethuon, die wel man stroffen.

Die Landtsknecht sind auff bestimpte Zeith für Milhausen komen, aber do sind keine Eidtgnossen gwesen; Vrsach, Mathiss Fyninger ist zuo Lutzern mit gedachten Eidtgnossen uff bestimpte Zeith auszogen, das er gar wol hette die verordnete Stund zuo Milhousen sein kenen; als aber Herr Schulthess Krebssinger (der damolen neiw am Ampt gwesen ist) es erfahren, den Fyninger und die Knecht (so antroffen) inlegen lossen, also sind si verhindert und von irem Unglick abgehalten worden. Schulthes Kräbssinger (sic) zuo Lutzern.

Als nun die Landtsknecht für Milhousen komen, do weder Eidtgnossen, noch ein offen Thor gefunden, sonder man hat si zuo dem kleinen Thirlin gefiert, do haben si sollen ein Leittern auff in die Statt stigen, do sind nun etliche erfahrne Kriegsknecht under inen gwesen, die haben anzeigt, dis sey kein rödliche Sach, dan Kriegsbrauch und Recht vermög dis nit, das si mit Leitteren instigen sollen, || si wellen mit keiner Verräterey zethuon haben; sind also daruff iren 8 wider abzogen, die anderen 26 sind umb des Raubs willen hinein gestigen, und verhofft neben den Verräteren reich zewerden. Etliche rödliche Landtsknecht.

644 (margin, beside "Recht vermög dis nit…")

Dieselbig Nacht sind die firnembsten Befelchshabere uff der Stattwacht in der Verräterei interessiert gwesen, das ist daruff angesechen worden, si haben die Burgerschaft verhindert das si ire ordenliche Geng nit thon haben, uff das man das Gethimmel nit höre. Doch sind aus sonderbarer Anschickung Gottes etliche Burger auf der Wacht gwesen, die haben für sich selbs denselbigen Gang thon und haben ahn etlichen Burgeren argwänische Sachen gespyrt, dan umb Mitternacht haben si gesechen das etliche Burger Liechter angezindt haben und mit iren Harnischen umbgangen sind, als wolten si die anthuon. Das hat inen Argwohn geben, haben denselben ahn iren Heuseren angeklopft und si befrogt, was das bedeute; si sind auch in Erfahrung komen das ein frembd Volck vorhanden sein soll, das haben si dem Burgermeister anzeigt, der hat ilentz befolen das man soll luogen ob die Thor verschlossen seyen, demnach soll man die Burger aufmundteren und inen beföln, das ein jeder Mornderigs friey mit Harnischt und Gwöhr uff dem Platz erschine; die Nacht firiber, sollen si sich gwarsam und still verhalten.

Als nun des Burgermeisters Sohn und die anderen in der Statt herumb
644b lauffen die Burger aufzuomundteren, do finden || si die 26 Landtsknecht, Milhausen das ander Mol ingenomen.
sampt iren verräterischen Fiereren schon uff dem Platz, zuo denen



thätten sich schon die Burger vom grossen Hauffen in iren Ristungen, deren sind bey 70 gwäsen so umb dise Verräterey gwist haben; sy haben all, Frömbd und Hemisch, grienne eichene Laubbuschen uff den Hietten gehapt [1], das ist ir verräterische Losung gwesen dabei si einander erkant haben. Si haben, si haben (*sic*) auch ir Wort oder Losung gehapt *Lutzern*, und haben grusam zuosamen geschrouwen, *hie Lutzern, hie Lutzern!* Durch dise Verräter wurden etliche Burger, so nit zuo inen gehörent, verwundt, aber des Burgermeisters Sohn (so helffen die Burger aufmundtern) ward erstochen. Also haben si die Statt in selbiger Nacht verräterischer Wyse ingenomen; vorhin hatten si die Glocken verspöhrt das man nit stirmen kent, haben das Geschitz uff den Platz gezogen und hand angefangen die Burger vom kleinen Hauffen, ir Widerpart, gefencklich inziechen und zuo plinderen; haben also die Statt und den Gwalt inen gehapt bis es ist Tag worden. Si haben auch dieselbig Nacht ein Brieff ahn ein Persohn gehn Lutzern geschriben, das si dieselbig Nacht die Statt Milhausen ingenomen habent, dernhalben soll er inen die versprochne Hilff senden.

645 || Demnach nun dise Landtsknecht mit Hilff der verräterischen Burgeren die gantze Nacht gewiettet, geraubet und Burger gefangen hatten, das si mied worden, auch gegen Tag gesechen haben das si nit so starcke Hilff hatten wie vermeint, sind si erschrocken und von Gott in irem Hertzen erschlagen worden; sind ins Pfruombdhaus [2] zogen, sich doselbsten mit Essen und Trincken erlaben wellen. In dem sind die Burger vom kleinen Hauffen wider erstarcket und behertzt worden, sind auff den Platz zuosamen gangen; zuo denen sind vyl vom grossen Hauffen gefallen, die haben entweders ein Misfallen oder Forcht der Stroff an diser Sach entpfangen. Das weist Gott allein.

Das Glück wendet sich umb.

Nach dem si nun einander zuogesprochen khept haben, do sind si ins Pfruombdhaus zogen, doselbsten die Landtsknecht gefrogt, wer si dohin gtiert und angewisen habe; haben si hiemit, sampt etlichen verräterischen Burgeren (so bey inen gwesen) gfangen gnomen, und si an die Statt gelegt do si vorhin die gfangnen Burger hinglegt hatten. Als aber hievor die verräterischen Burger gesechen, das es nit allerdingen glicklich abgangen, do sind die Firnembsten von inen über die Mouren aus entwichen.

---

[1] V. la première figure de la planche III.

[2] Le *Pfrundhaus* ou hospice était alors installé dans l'ancien couvent des Clarisses, approprié à cet usage en 1538. On sait que la synagogue actuelle, située dans la rue de l'Hospice, occupe une partie de l'enclos.



Conjurés mulhousiens en armes, 1590.

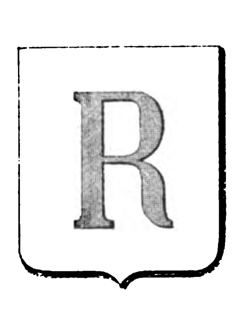
(Fig. 1.)



Armes de Mulhouse.

(Fig. 2.)

Reproduction phototypique, en grandeur naturelle.



(Fig. 3.)



(Fig. 4.)

Armoiries de la famille Ryff.


UNIV.
OF
MICH.

Als nun der Tag wol anbrochen, und die Milhauser aller Sachen Beschaffenheit wol ersechen mögen, do haben si zwen firnemer Burger über die Mauren ausgelossen; die sind durch die Wassergräben ge-
645[b] watten, in Ill uff Basel zu komen, und umb 8 Vhren schon || doben gwäsen und dessen die Obrikeit berichtet. Das hat man uff der Post den Stötten Zirich, Bern und Schaffhausen Kundt gethon und in Ill irer Gsandten begehrt.

Als nun bald darauff Botschaft komen, das die Thäter gefangen und inen der Gwalt wider genomen seye, und haben die Milhauser ein Besatzung von der Statt Basel begert, denen hat man 50 Man zuogeschickt und inen 2 Gesandte zuogeben die Sachen zuverhören. Die 26 Landtsknecht sind gleich darauff am 4t Tag, Mitwuchens den 17t Juny[1] Anno 1590, verurtheilt und all mit dem Schwärt gerichtet worden. **Die 26 Landtsknecht werden gericht.** Als nun der 4 Stötten Gsandte zemen komen und Alles flyssig erkundiget hatten, auch ein Urtel vber 5 verrätherischer Burgeren[2] (so die Rödlifierer gewäsen sind) gfelt, wie dan bey irer *Examination* gnuogsam befunden, das si wol verdient, das man si viertheilen solt, auch die überigen gfangnen Burger (deren 32 oder 33 gwäsen) gietlich und peinlich ersuocht, und sovyl bey denselbigen funden, das die gegebnen Urtheil uff Frytag den 19t Juny an den Finffen *exequiert* worden; **5 Burger gefiertheilt.** doch hat man inen uff ir trungelichs Bitten zuvor die Heipter abgeschlagen, und darnach gefiertheilt und uff die Strossen gehenckt. Si sind bey iren Vergichten bestendig verharret bis ans End. Sy sind auch darauff gestorben, das si von einer Persohn aus Lutzern[3] zuo disem Handel Roth und Anloos gehapt haben: das ist dem gerechten Richter nit verborgen.

646 Dise Verräther hatten schon vor That, durch ein Gleidt, dem || Nachrichter von Than beschriben (*sic*), allen Werchzeug (zuom Viertheilen) fertig gemacht, wo inen ir verräterischer Anschlag wol abgangen wäre;

---

[1] Vieux style, comme pour les dates qui suivent. Parmi ces soudards un seul, Hans Frewler, était de Mulhouse. La famille Freuler est éteinte à Mulhouse depuis le xvii[e] siècle; elle y remontait au xv[e]. Une de ses branches s'est transplantée à Bâle, où elle compte encore des représentants.

[2] Voici leurs noms: Martin Stern, Caspar Dallmann, Michel Notter, Conrad Luderer et Hans Baumann.

[3] Ryff fait ici, ainsi qu'à la page précédente, allusion à l'avoyer Louis Pfyffer (1523—1594), de Lucerne, « le roi des Suisses », qui fit la guerre aux Huguenots en France, sous les Valois, et qui, dans cette malheureuse sédition des Fininger, dont le mobile était essentiellement d'ordre social, mit tout en œuvre pour brouiller les cartes et amoindrir le parti protestant.

so haben si die firnembsten Burger dergestalten richten wellen, haben inen selbs ein Gruoben graben, darinen sy vorfallen sind aus rechter Providentz Gottes.

7 Burger mit dem Schwert gericht.

Nach diser Hinrichtung hat man under den anderen gfangnen Burgeren noch 7 funden, so auch die Sachen antriplen helffen, die hat man uff Mitwuchen den 24t Juny mit dem Schwert gericht[1], also, das dises Handels halb 38 Man sind gerichtet worden, die Ueberigen hat man mit Gelt und Fruöchten gestroft und ausgelossen. Gott well das es gnuog seye.

Anno 1596 und 97 ist die Statt in weithere Gfohr, Miey und Costen gerothen; diewyl inen in diser leidigen Handlung die Orth, als der mehrer Theil der Eidtgnoschaft, die Pindt aufgesagt haben, so hat die keisserliche Mayestet heftig uff si getrungen und vermeint, si widerumb under das Reich und derselbigen *Contribution* zebringen; des sind si verursachet worden, Anno 97, iren Stattschreiber mit 2 Gesandten von Zirich und Bern gehn Prag zuom Keiser zuosenden und umb gnedige *Continuation* irer Freiheiten anzuhalten; ob si gleichwol gnädigen Trost entpfangen, so haben si doch noch kein gwissen Bescheid ausbringen mögen.

Milhausen schickt zuom Keisser.

646b || Hiemit wil ich die Statt Milhausen beschlossen haben, Gott mit uns.

La Chronique proprement dite est suivie, à partir du feuillet 653, d'un appendice, renfermant une série de petits poèmes qui témoignent certainement de plus de bonne volonté que d'inspiration poétique de la part de leur auteur. Chaque canton et chaque ville alliée s'y trouvent représentés, dans leur ordre de séance.

Le poème concernant Mulhouse (feuillet 670a) est ainsi conçue:

670b

Milhausen.

Milhausen hand wir, ein veste Statt,
Die sich alzeith wol khalten hat,
Angfochten ward si manches Mol
Von dem umbligenden Adel toll,
So ir vergont hand den Wolstand.
Ob sy gleichwol nit hat vyl Land,

---

[1] C'étaient: Michel Arnold, Hans Ruch, Michel Mayer, Franz Masier, Berchtold Luderer, Daniel Brustlein, Stoffel Baumer.

Ist sy doch Keller und Kornkasten,
Wan d'Eidtgnoschaft villicht miest vasten
Aus grossem Mangel der *Proviant,*
Das Mittel hand si ahn der Handt,
671 Das man s'Land proviandiren kan,
Die Zügnuss gibt uns Jedermann.
Umb gringer Vrsach, sechs Blappert willen,
Der Adel thöt einander inwilgen,
Dise Statt mit Kriegsnoth z'gryffen ahn,
Des d'Eidtgnossen schickten manchen Man;
Vierzähen thusent an der Zaal mit Namen
Hand sich do unser angenomen,
Si wolten uns gar nit lossen stäcken,
Sonder verbrenten vyl Schlösser und Fläcken,
Auff der Hart und im Tanner Ampt;
Auffs Ochsenfeld zogens mit freyer Handt,
Thätten do etlich Tag verharren,
Ob Jemant ahn in wolt brächen Sparren;
Als nun Niemant begert der Rooch,
Nach dem Lanser Ampt war innen Gooch,
Das thätten si vast gar verbrenen,
Alkilcher Ampt si nit mocht trenen,
An Gelt Brandtschatzung muosten geben;
Dessen wolt Hapsen sich auch pflegen,
Aber man fuort vyl Frucht daraus,
Und verbrandts bis ahn ein eintzig Haus;
Das hattens ahn Milhausen verschuldt,
Mit billicher Stroff, hab jeder Gedult.
Im 14 hundert acht und sechtzigisten Jor,
Bschach dises, sach ich Eich firwohr.
Hernach im 15 hundert vierzehenden Jor,
In eidtgnossischen Pundt ich gnomen gar,
Und bin das sechst zuogwandt Ort worden.
671b Wol khalten hab ich mich im Orden,
Bis das Gott schickt ein Stroff über mich,
Do ich mich in ringer Sach übersich.
Ein starcker Krieg enstoth zur Stund,
Der mich verdörbt vast gar in Grund;
Nit allein ward die Statt bezwungen,
Sonder man ward darzuo getrungen

Etlich Burger zuo töden mit Recht;
Si handts verdient, und das ist schlecht.
Im 14 (*sic*) hundert, sechs und achzigsten Jor[1],
Was ich eich sag, das ist wohr,
Ist Milhausen in ein Ungonst kon;
Druff haben die Orth inen firgnon,
Der Statt Milhausen den Pundt ufzsagen,
Ueberschickten uns d'Brieff derselben Tagen.
Diewyl ich dan nit kan umbgohn
Anzuozeigen, wiewol d'Statt thuot stohn
Bey eiwerem Pundt der Eidtgnoschaft;
So hoffen wir z'Gott und seiner Kraft,
Erwartten der Gnoden alle Stundt,
Sie werd aufgnon wider in Pundt[2].

IV

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ILLUSTRATIONS

A. Scènes historiques, portraits, vues, etc.

Le recto de la première feuille est occupé par le titre, sous lequel une grande rosace, collée sur le papier, reproduit en couleurs, sur son bord extérieur, les armes numérotées des Treize cantons[3] : Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwytz, Underwalden, Zoug, Glaris, Bâle, Fribourg, Soleure, Schaffhouse et Appenzell. Au centre de la rosace, également groupés en cercle, se détachent les écussons des villes et pays alliés « *Die zuogewanten Ortt* », au nombre de sept : Abbé de Saint-Gall, Ville de Saint-Gall, les Grisons (*Dreypunt*), le Valais, Rottweil, Mulhouse et Bienne.

Le tout repose sur une draperie verte ; deux petits anges

[1] C'est 1586 qu'il faut lire.

[2] Ces derniers vers expliquent l'attitude suppliante du personnage de la vignette qui accompagne le poème (v. planche III, fig. 2).

[3] On trouvera un peu plus loin la description de toutes ces armoiries.

ou amours en soutiennent les pans de droite et de gauche, qui se prolongent des deux côtés et découvrent ainsi la rosace.

Nous avons déjà dit que près de quatre cents miniatures, reproduisant la plupart des armoiries, illustrent le texte et sont réparties d'un bout à l'autre du volume. Nous nous bornerons à énumérer celles qui sont étrangères à l'art héraldique, nous réservant de traiter plus loin, réunis sous une rubrique spéciale, tous les blasons et écussons que Ryff a fait figurer dans son livre.

Feuillet

3 Mort de Rodolphe de Habsbourg († 1291, à Germersheim, enterré à Spire). — L'empereur est assis devant une table chargée de mets, d'une charte, etc., pendant que la Mort s'approche de lui, d'une main la faux, de l'autre le sablier.

5 Assassinat du roi des Romains, Albert Ier, par son neveu, le duc Jean de Habsbourg, en 1308.

7b Scène historique où Arnold de Melchthal frappe un varlet du bailli autrichien, qui enlevait les bœufs de la charrue de son père.

9 Serment du Grütli.

11b La légende de Guillaume Tell. — Dans la même composition, on voit : Tell refusant de saluer le chapeau de Gessler, la scène où il abat la pomme sur la tête de son enfant, sa fuite de la nacelle pendant la traversée du lac de Lucerne, et enfin l'embuscade sur la route de Küssnacht.

18b Le fou d'Autriche accusant le lion. Allusion à la faiblesse du lion devant la vache suisse.

21b Le sonneur de trompe d'Uri. — Cet instrument, appelé le taureau *(Stier)* d'Uri, passait pour répandre la terreur dans le camp ennemi, les jours de bataille.

35 Vue de Bellinzona, avec ses trois châteaux.

40 Les deux *Harschhörner* donnés à Lucerne par Charlemagne, en récompense des services rendus contre les Sarazins.

46 Portrait du duc Léopold d'Autriche, le héros de Sempach.

64b Siège de Zurich, en 1354, par le duc Albert d'Autriche et l'empereur Charles IV.

149b Pendaison de la garnison de Grandson, composée de 300 hommes qui s'étaient rendus à Charles-le-Téméraire, sur la promesse

Feuillet

d'avoir la vie sauve, et que celui-ci fit exécuter au mépris de la parole donnée.

152b Bataille de Morat, perdue, le 22 juin 1476, par les troupes du Téméraire.

174b—175 Une séance de la diète de Baden, en 1531. La plus grande aquarelle du livre, occupant deux pages et fort intéressante. — Parmi les députés des Treize cantons et des villes alliées, figure celui de Mulhouse[1].

178b La danse des prostituées à Zurzach[2].

202 Portrait de Charles-le-Téméraire. — Ryff affirme que c'est là son vrai portrait !

207b Martyre de saint Urs, patron de Soleure.

224 Les ruines d'*Augusta Rauracorum*, en allemand *Basel-Augst*, près de Bâle.

242 Les monnaies épiscopales de Bâle, du XIIe siècle. — Ce sont les mêmes que dans Wurstisen, p. 113.

249b Portrait de Rodolphe de Habsbourg.

288 Médaille commémorative, droit et revers, du concile de Bâle, de 1431. — Voir également dans Wurstisen, p. 272.

290b Portrait du chevalier Hemman Offenburg, de Bâle. — Très intéressant pour Mulhouse, dont il fut le prévôt de 1417 à 1422.

319b Catapulte que la ville de Bâle fit construire en 1424. — Copie de la gravure qui se trouve dans Wurstisen, p. 397.

352b Bataille de Bruderholz, près de Bâle, livrée, en 1499, par les confédérés contre les vassaux autrichiens.

358b Bannière concédée, en 1512, par le pape Jules II, à la ville de Bâle. — Wurstisen en donne aussi, p. 505, une reproduction; mais le dessin de Ryff est à deux personnages.

380b Portrait du réformateur Jean Oecolampadius *(Hausschein)*, † le 23 novembre 1532. — Voir Wurstisen, p. 609.

---

[1] Le Musée historique possède (catal. n° 231) une copie de cette peinture faite, en 1793, par Peter Vischer, membre du conseil, à Bâle, et dédiée à son ami, Caspar Hirzel, de Zurich, ambassadeur à Bâle. L'artiste a ajouté au bas une espèce de pancarte portant cette mention : *Ex Chronica And. Ryffi Senat. Basil. MDCCIII* (?).

[2] Ryff donne des détails sur cette fête annuelle, fondée par Agnès, fille du roi des Romains, Albert Ier, assassiné par son neveu, en commémoration des soins donnés à son père par une femme de mauvaise vie, dans les bras de laquelle il expira. La danse était ouverte par le landvogt, et celle des prostituées qui dansait le mieux, recevait un florin d'or.



Feuillet

410 Portrait de l'anabaptiste David Georg, † à Bâle, le 24 août 1556. — Il fut exhumé trois ans après sa mort, et son corps brûlé sur un bûcher, avec tous ses livres et écrits. Ryff dit qu'il a assisté à l'exhumation du corps, qui avait été embaumé, et que le portrait qu'il en donne est très ressemblant.

453b Entrevue entre André Ryff, accompagné de 20 Bâlois, et Jean Sigrist, chef des paysans révoltés de Bâle-Campagne. — Affaire connue sous le nom de *Rappenkrieg* (1594).

472 Jolie vue de Bâle et de Petit-Bâle.

492 Bataille de Saint-Jacques, sur la Birse, en 1444.

553 Vue d'une dizaine de châteaux construits sur des rochers inaccessibles, dans le canton des Grisons. — A remarquer les nombreux chamois dont l'artiste a peuplé le faîte des montagnes.

569 Les trois colonnes du Julier, dans les Grisons, d'origine romaine.

602b Vue de la ville de Sion et de ses trois châteaux.

622 Séance du tribunal aulique de Rottweil, en plein air, devant les portes de la ville.

644b Bourgeois de Mulhouse en armes (v. ci-dessus).

653 Nicolas de Flüe, en costume d'ermite, dans un petit paysage.

581 Vue de l'ancien chemin de la Gemmi, dans le Valais. — Le nouveau chemin date seulement de 1737-1741.

B. Armoiries de cantons, de villes, de villages, de bailliages, de seigneuries, etc.

Nous décrivons ces différentes armoiries dans l'ordre suivi par Ryff, en ajoutant, devant chaque notice, comme ci-dessus, le numéro du feuillet où se trouvent les écussons. Beaucoup de localités dont les armes sont blasonnées, ne faisant plus partie, de nos jours, du canton auquel elles appartenaient au XVIe siècle, nous donnons, à la fin du travail, la table générale des noms de lieux, afin de faciliter les recherches.

Comme le cadre de notre travail ne nous permet pas de faire la critique des illustrations de notre manuscrit, nous nous abstiendrons, à de rares exceptions près, de toute appréciation à l'égard des armoiries inexactes, d'autant

plus qu'il s'agit presque toujours d'armoiries connues, au sujet desquelles on pourra consulter les ouvrages spéciaux.

Pour cette partie de son œuvre, Ryff a utilisé, comme pour le texte, les chroniques de Wurstisen, de Stumpff et d'autres, de Stumpff surtout. Le mérite du conseiller bâlois est d'avoir donné les blasons en couleurs, ce que Stumpff n'a pas fait, — de les avoir groupés d'une façon rationnelle, et surtout d'en avoir ajouté un grand nombre d'inédits. A ce titre, cette partie de notre travail offrira aux armoristes suisses un très grand intérêt ; car il n'existe encore, que nous sachions, aucun armorial général de lieux pour la Suisse.

Pour ne pas être trop long, nous avons dû adopter les quelques abréviations héraldiques usitées suivantes : arg. = argent, az. = azur, gu. = gueules, sin. = sinople, sa. = sable, ramp. = rampant, lamp. = lampassé, nat. = naturel, pass. = passant, mont. = monticule, dextre = dex., sen. = senestre.

Feuillet

CANTON D'URI

21 Un double écusson aux armes du canton, surmonté d'un troisième aux armes de l'Empire *(d'or à un aigle à deux têtes nimbées de sable, les ailes éployées)* que somme la couronne impériale. Le double écusson[1] porte *d'or à un rencontre de bœuf de sable, bouclé et lamp. de gu.* Tenants[2] : à dex., le landamman en tenue officielle et, à sen., le varlet aux couleurs du canton.

24b Ursellen (Urseren). Sous un écu aux armes d'Uri, un écusson double

[1] Règle générale : dans les écussons doubles, les meubles sont placés en pendants, c'est-à-dire qu'ils se regardent. Nous ne blasonnerons que la position véritable.

[2] Les armes des cantons, des villes alliées et de beaucoup de localités importantes sont généralement placées, ainsi que le fait voir notre planche II, dans le paysage qui leur est propre, et accompagnées de deux ou de trois personnages décoratifs qui, sans être des tenants proprement dit, n'en font pas moins l'office, et auxquels nous appliquerons partout cette dénomination.

portant *d'or à un buste d'ours issant de sa., lamp. de gu.* Tenants: à dex., le landamman, à sen., le banneret [1] d'Urseren.

24[b] LIFFNER THAAL (Isenthal): *d'arg. à une église au nat., le clocher à sen., le portail à dex., sur le toit un bœuf pass. au nat.*

CANTON DE SCHWYTZ

26 Ecusson double aux armes du canton: *de gu. à une croisette d'arg. dans le canton sen.,* au-dessous des armes de l'Empire.

29 KISSNACHT (Küssnacht). *De gu. à un homme barbu, habillé de blanc, maillot jaune, coiffé d'une casquette noire, la sen. appuyée sur la hanche et tenant de la dex. une grande clef d'az. en pal, le panneton en chef, sur un tertre de sin.*

29[b] DIE MARCH. Sous l'écusson de Schwytz, un double écu portant chacun: *de gu. à un anneau de sa.* Tenants: à dex., le landamman et, à sen., le banneret de la March, bardé de fer.

30 EINSIEDLEN (Einsiedeln). Sous l'écusson de Schwytz, un double écu portant chacun: *d'or à deux corbeaux de sa., posés en fasce, les ailes éployées* (sans que les pattes soient visibles). Tenants: à dex., le landamman, à sen., l'abbé d'Einsiedeln crossé et mitré, l'évangile sous le bras.

30[b] Sous l'écusson de Schwytz, les armes de

PFÆFFIKON, surnommé *zuem Spycher* (Speicher = grange): *de gu. à la barre d'arg. chargée d'un lion d'or;*

» WALRAUW (Wollerau): *d'arg. à un lion ramp. et lamp. de gu.*

Flanquées des écus de Schwytz et de Glaris, qui les administraient en commun, les armes de

» UTZNACH (Uznach): *de gu. à une rose d'arg.*

» GASTTHAAL (Gaster): *d'arg. à la bande d'or accosté de deux lions ramp. et lamp. de gu., celui de la pointe contourné.* Tenants: deux hommes bardés de fer, armés de hallebardes.

CANTON D'UNTERWALDEN

32[b] Sous les armes de l'Empire, deux écussons:

OB DEM WALD (Obwalden), qui porte *coupé de gu. et d'arg.;*

NIDT DEM WALD (Nidwalden), qui porte *de gu. à la double clef d'arg., les pannetons en chef, réunie en un seul anneau en*

[1] En Suisse, banneret et porte-bannière ont la même signification. Partout où il n'y a pas de mention spéciale, la bannière portée par ce personnage est aux armes du lieu.

Feuillet

pointe du même. Tenants : à dex., le landamman, à sen., le varlet du canton.

35 MONTSAX ZU BELLENTZ. Deux seigneuries ayant appartenu aux comtes de Montsax et aux comtes Montsax de Bellentz. Les premiers portaient *d'arg. au lion contourné, ramp. et lamp. de gu., couronné d'or;* les seconds avaient l'écu *parti, au 1 de gu. au soufflet d'arg. posé en pal, au 2 d'arg. au soufflet de gu.*

37b BELLENTZ (Bellinzona). Ce blason est placé sous les trois écus d'Uri, de Schwytz et d'Unterwalden, qui administraient cette ville en commun [1], surmontés de celui de l'Empire. Il porte *de gu. à une guivre d'arg.* Quatre tenants, dont les trois varlets des cantons, le quatrième en costume de magistrat.

38 POLENTZ (Blegno). *Parti de quatre pièces, d'arg. et de gu., au chef d'arg. chargé de la lettre B d'or.*

38b RIVIERA. *De gu. à la fasce ondée d'arg., surmontée en chef de la lettre R d'or.*

CANTON DE LUCERNE

41b LUCERNE. Un double écusson, celui de dex. : *parti d'arg. et d'az.,* celui de sen. : *parti d'az. et d'arg.,* sous les armes de l'Empire. Tenants : le prévôt ou l'avoyer [2], et le varlet aux couleurs de Lucerne.

45 SEMPACH. Sous l'écu de Lucerne, un double écusson portant *d'or au lion ramp. et lamp. de gu., au chef de gu.* Tenants : le banneret de Sempach, et le varlet de Lucerne.

47 SURSEE. Sous les armes du canton, double écu *parti d'arg. et de gu.,* et *de gu. et d'arg.* Tenants : le banneret de Sursée et le prévôt de Lucerne.

47b WYCKEN (Wiggen). *D'az. au lion ramp. d'arg., lamp. de gu. et couronné d'or.*

48 ROTTENBURG (Rothenburg). *D'arg. au château à deux tours ouvert de gu., sommé entre celles-ci de deux clefs d'arg. placées en sautoir sous la tiare or et gu.* (insignes du pape).

---

[1] Les trois cantons primitifs possédaient ensemble Montsax zu Bellentz, Bellinzona, Blegno et Riviera.

[2] Tous ces personnages portent en général le bâton prévôtal; un petit nombre seulement est en costume de magistrat, l'épée au côté, le manteau sur l'épaule, les gants dans la main. Par prévôt nous entendons désigner le premier personnage qui, suivant les cas, personnifie le landamman, l'avoyer, le bailli, etc., du lieu.

Feuillet

48b MINSTER (Münster, Beromünster). *D'or au Saint-Michel ailé de gu., terrassant un dragon de sin.*

» HAPSPURG (Habsburg). *D'az. au château à deux tours ouvert d'arg., sommé d'une perruche au nat. sur un perchoir d'or.*

49 MALTERS. *D'arg. à un arbre de sin., ayant dans ses branches de dex. un écureuil au nat., sur un mont. de six coupeaux de sa.*

49b ENTLIBUOCH (Entlebuch). *De gu. à un arbre de sin. futé au nat. et une croix d'or sommé d'une couronne de sa., les deux sur un tertre de sin.*

50 RUSWIL (Rusweil). *De gu. à un chevalier de Saint-Jean, la visière relevée, s'appuyant de la sen. sur son bouclier, tenant de la dex. une oriflamme déployée rose* (de gueules ?).

50b WILLESOUW (Willisau). Sous l'écu de Lucerne, un double écusson portant *d'or au lion ramp. et lamp. de gu.* Tenants : le banneret et le varlet du canton.

51 St URBEN (Saint-Urbain). *Ecartelé, au 1 et au 4 de sa. à la bande échiquetée de douze points d'arg. et de gu.; au 2, d'arg. au lion ramp. et lamp. de gu.; au 3, d'or.* L'écu est timbré de la mitre et de la crosse.

» RYSSECK (Riseck). *D'or à la licorne ramp. de sa.*

51b MERISCHWANDEN. *D'or à une autruche contournée d'arg.*

» BYRRE (Birr). *De gu. à la barre d'arg.*

» TRIENGEN. Ecu en blanc.

52 WEGGIS. *De gu. au poisson nageant d'arg.*

» AEBICKEN (Ebikon). *De gu. à une sainte-Vierge debout, nimbée et couronnée d'or, habillée de rose et drapée dans un manteau bleu, dans sa dex. une baguette (?) d'or et sur son bras sen. un enfant-Jésus de carnation, nimbé d'or; le tout dans une gloire d'or.*

» KÜNDTWYL (?) *D'az. à un saint-Etienne nimbé d'or, habillé de blanc avec une dalmatique d'or, tenant de la dex. une palme de sin. et dans sa sen. trois pierres d'or sur un évangile de gu.; sur un tertre de sin.*

52b KRIEN (Kriens). *D'or à un saint-Fridolin, nimbé d'or, tenant dans sa dex. la crosse d'or et tendant, de la sen., un morceau de pain à un ours de sa. levé en pied et portant le fagot de la légende, le tout sur un tertre de sin.*

» HORB. *D'or au poisson de gu. posé en bande.*

Feuillet

CANTON DE ZURICH

64 Armes du canton. Sous l'écu de l'Empire, un double écusson : *taillé d'arg. et d'az.* (qui est le vrai), *et tranché d'az. et d'arg.* Tenants : à dex., un chevalier à visière relevée, l'épée à la main et, dans sa dex., le globe impérial ; à sen., le prévôt et le varlet aux couleurs de Zurich.

69 Stäffen (Stæfa). *D'arg. à une femme habillée d'or, vêtue d'un manteau bleu, les cheveux tombant en nattes sur les épaules, tenant dans sa dex. un peigne d'or et dans sa sen. une aiguière du même.*

» Mänidorff (Mænnedorf). *D'or à l'ours de sa., levé en pied et avalant un poisson d'arg.*

69b Meylen (Meilen). *D'or au château ouvert à deux tours crénelées de sa., celles-ci sommées chacune d'une étoile à six rais de gu., sur un mont. de trois coupeaux de sin.*

» Ehrlibach (Erlibach ou Erlenbach). *De sa. à la croix d'arg.*

70 Kisznacht (Küssnacht). *De gu. à un coussin à quatre glands d'or.*

» Zollikon. *Taillé, au 1 d'arg. à la barre de gu., au 2 d'az. à une étoile à six rais d'or.*

» Flunteren (Fluntern). *D'az. à deux bâtons fleurdelisés d'arg. placés en sautoir.*

70b Wädiswyl (Wädensweil). *De gu. au fermail à l'antique d'or, posé en pal.*

71 Horgen. *De gu. au cygne pass. d'arg., becqué, membré et lamp. d'or.*

» Talwyl (Thalweil). *D'arg. à deux massettes* (Mooskolben) *de sa., posées en sautoir, les tiges de sin. terminées par deux feuilles du même.*

71b Kilchberg. *D'az. à la rose d'arg.*

» Wollishoffen (Wollishofen), *Parti, au 1 coupé de 4 pièces de gu. et d'arg., au 2 d'arg.*

72 Frey-Ampt-Knonow (Knonau). Sous les armes de Zurich, deux écussons : 1° *d'or à quatre éperons de sa. réunis en croix,* 2° *de sable, à l'anneau sommé d'une croisette d'or, chappé-ployé d'or, dans les cantons dex. et sen., un anneau sommé d'une croisette de sa.* Tenants : dex., banneret à bannière de neuf pièces or et sa. ; sen., le varlet de Zurich.

72b Seelenbüren (Seldenbüren ou Sellenbüren). *D'or au col d'ours contourné de sa., coupé et lamp. de gu.*

Feuillet

73 Hödingen (Hedingen). *D'or à la pile de sa. mouvant du canton sen. de l'écu.*

» Cappellen (Capell). *Ecartelé: au 1 et au 4 de sa., à la bande échiquetée de douze points de gu. et d'arg., au 2 d'or à quatre éperons de sa. réunis en croix, au 3 d'arg. à une chapelle au nat.* L'écu est timbré de la mitre et de la crosse.

77b Grieningen (Grüningen). *D'az. au lion ramp. d'arg., lamp. de gu.*

78 Gryffensee (Greifensee). *D'or au griffon ramp. de gu.*

78b Kiburg (Kyburg). *De gu. à la bande d'or accostée de deux lions d'or.*

79 Elkon (Ellikon). *De gu. à la fasce d'arg., accompagnée de trois têtes de loup coupées de sable, deux en chef et une en pointe.*

» Hegi. *D'or à un lion ramp. de sa., lamp. de gu.*

79b Winterthur. Double écusson, sous celui de Zurich, portant chacun *d'arg. à la barre* (à la bande, sur le pendant) *de gu., accostée de deux lions de gu., les deux tournés à dex.* Tenants: prévôt et varlet.

81 Steinneck (Steinegg). *D'arg. à la fasce entée-nébulée d'az.*

81b Stamheim (Stammheim). *Parti: au 1, d'or à un demi-arbre à cinq feuilles arraché de sin. et mouvant de la partition, au 2, de gu. à un arbre ébranché et arraché d'or.*

» Andelfingen. *De gu. à la bande d'or, accostée de deux lions d'or, dont celui de la pointe est accompagné en outre, vers le canton dex., d'une étoile à six rais du même.*

82 Rimlang (Ringlikon). *De gu. à la licorne issante d'arg.*

» Stain am Rhin (Stein am Rhein). Sous celui de Zurich, un double écusson: 1° *de gu. à un saint-Georges à cheval,* (celui-ci d'arg.) *terrassant un dragon d'or; 2° parti de pourpre et de gu.* Tenants: prévôt et varlet.

83b Lauffen (Laufen). *D'az. à deux avant-bras velus* (de singe ?) *posés en pal, les mains appaumées de carnation.*

84 Eglisouw (Eglisau). *D'or au cerf pass. de sa., sur un mont. de trois coupeaux de sin.*

84b Neiw Ampt (Neues Amt). *Coupé: au 1 d'az. au croissant renversé d'or, au 2 d'or à deux roses de gu.*

85 Rägenspurg (Regensberg, château). *Parti d'arg. et d'az. de six pièces, brochant sur le tout une fasce de gu.*

85b Rägenspurg (Regensberg, ville). *De gu. au château-fort à deux tours accolé à quelques maisons d'arg., le tout surmonté d'un*

Feuillet

arc-en-ciel au nat., dont les deux bouts sont garnis d'un nuage d'arg.

86 Bylach (Bülach). *Tranché de gu. et d'arg.*

CANTON DE GLARIS

87b Sous l'écu de l'Empire, un double écusson aux armes du canton : *De gu. à un saint-Fridolin de sa., nimbé d'or, le bourdon dans sa sen. et la Bible* (relié de sin., la tranche d'or) *dans sa dex.* Tenants : prévôt et varlet.

97b Werdenberg. *De gu. au gonfanon d'or.*

98 Utznach (Uznach), et Gaastthaal (Gaster). Les deux blasons du feuillet 30b, flanqués des écussons de Glaris et de Schwytz, les quatre sous celui de l'Empire. Tenants : prévôt et varlet.

98b Rappebswyl. Entouré des écus d'Uri, de Schwytz, d'Unterwalden et de Glaris : *d'arg. à deux écots posés en pal de gu. et sommés de deux roses du même.*

Nota. Les armes d'Unterwalden sont ici : *coupé de gu. et d'arg., brochant sur le tout deux clefs (à double anneau) passées en sautoir de l'un en l'autre.*

CANTON DE ZOUG

102 Armes du canton. Sous l'écu de l'Empire, un double écusson : *d'arg. à la fasce d'az.* Tenants : prévôt et varlet.

105 Sant Andres (St. Andreas). *D'arg. au lion ramp. et lamp. de gu.*

105b Hynnenberg (Hünenberg). *D'az. à deux bustes de cygnes issants et adossés d'arg., becqués et lamp. d'or.* [1]

» Kham (Cham). *D'arg. à l'ours passant de gu. et placé en bande.*

» Steinhusen (Steinhausen). *D'arg. à deux bustes de licornes issants et adossés de gu.*

106 Sant-Wolffgang (St. Wolfgang). *D'or à un saint-Loup bénissant, crossé et mitré, habillé de rouge* (plutôt rose) *et vêtu d'un manteau bleu, sur un tertre de sin.*

» Walchwyl (Walchweil). *D'az. à un saint-Jean-Baptiste (?) nimbé d'or, portant sur son bras sen. l'agneau pascal sur une Bible de gu., à la tranche d'or.*

---

[1] Ces armes ne sont pas exactes : il faudrait *deux licornes issantes et adossées.*

Feuillet

106 Gangerswil (Gangoldschweil ?). *De gu. à la religieuse nimbée d'or (corsage violet, jupe jaune, manteau bleu) tendant de sa sen. une bourse du même.*

CANTON DE BERNE

108 Armes de Berne, première forme. Sous l'écu des ducs de Zæringen, qui est *de gu. au lion ramp. d'arg. (?)*, deux écussons formant pendant, chacun portant *d'arg. à l'ours pass.. de sa., lamp. de gu., sur un tertre de sin.* Tenants : à dex., le duc Berthold de Zæringen, fondateur de Berne, à cheval, le caparaçon de celui-ci chargé des armes de famille ; à sen., un varlet aux couleurs de la ville.

109[b] Armes de Berne, seconde forme. Même écusson double, surmonté des armes des comtes de Savoie, qui portaient *de gu. à la croix d'arg.* Tenants : le comte de Savoie et le varlet.

112 Les trois bannières successives de Berne : 1° *d'arg. à l'ours pass. de sa., lamp. de gu., sur un tertre de sin.* ; 2° *de gu. à la bande d'arg. chargée d'un ours pass. de sa., lamp. de gu.* ; 3° *de gu. à la bande d'or chargée d'un ours pass. de sa., lamp. de gu.*

116 Armes actuelles de Berne. Sous l'écusson de l'Empire, un double écu portant *de gu. à la bande* (et à la barre) *d'or chargée d'un ours pass. de sa., lamp. de gu.* Tenants : dex., un chevalier bardé de fer, la sen. sur la hanche, tenant de la dex. la bannière de Berne, dont la hampe est soutenue par un petit ours levé en pied, pendant qu'un autre, coiffé d'un bonnet rouge, en soutient les bouts flottants ; à sen., le varlet aux couleurs bernoises.

119[b] Sous celui de Berne, quatre écussons :

Zollickhoffen (Zollikofen). *Parti, au 1 de gu. à deux lions affrontés et ramp. d'or, tenant dans leurs pattes deux poissons (?) de sin. ; au 2 de gu. à la bande d'arg. chargée de neuf feuilles de sin. sur trois rangs ;*

Säftigen (Seftigen). *Parti, au 1 de gu. à deux pelles de boulanger d'or, passées en sautoir dans un craquelin* (bretzel) *du même ; au 2 d'arg. mantelé de gu., le triangle sommé d'une rose d'arg. ;*

Konelfingen (Konolfingen). *Parti : au 1 de gu., à un couperet d'arg. emmanché d'or, au 2 de gu. au chef-pal. d'arg. ;*

Sternenberg. *Parti : au 1 d'arg. à un marteau au nat., emmanché d'or, à un serpent d'az. couronné d'or et à des tenailles au*

Feuillet

nat. tenant un morceau de fer de gu., le tout posé en pal; au 2 d'az. à l'étoile à six rais d'or.

Les cinq écussons (y compris celui de Berne) qui précèdent, ont pour tenants un magistrat (bailli) et le varlet du canton.

121b HASLETHAL. Sous le blason de Berne, un double écusson: *D'or à l'aigle de sa., les ailes éployées, nimbée, becquée et membrée du même.* Tenants : le banneret de Haslen et le varlet.

123b INTERLAPPEN (Interlaken). *D'arg. au buste de bouc issant de sa., accorné et lamp. du même.*

» UNTERSEWEN. *D'or au buste de bouc issant de sa., accorné et lamp. du même.*

124 THUN (Thoune). Sous les armes bernoises, un double écusson portant : *de gu. à la bande* (et barre dans l'autre) *d'arg. chargée en chef d'une étoile à six rais d'or.* Tenants : le banneret de Thoune et le varlet de Berne.

125 ESCHE (Aeschi) et FRUTIGEN (Frutingen). Deux écussons surmontés de celui de Berne et portant : 1° *d'arg. à la patte d'ours de sa. mouvante du canton dex. de l'écu ; 2° d'arg. à une aigle de sa., les ailes éployées, et couronnée d'or.* Supports : un taureau et une vache au nat.

126 NIDER- u. OBERSIBENTHAL. (Nieder et Obersimmenthal). Sous l'écu de Berne, deux écussons portant : 1° *de gu. au château ouvert à deux tours d'arg.; 2° d'or au buste d'ours arraché de sa. et lamp. de gu.* Tenants : à dex., le banneret de Niedersimmenthal, à sen., celui d'Obersimmenthal et le varlet de Berne.

127b SAANEN (Gessenay). *De gu. au cygne* (grue?) *d'arg., les ailes éployées, sur un mont. de trois coupeaux de sin.*

128 LAUPPEN. *D'arg. au créquier arraché d'or.*

130 ARBERG (Aarberg). *D'arg.* (sic). *à l'aigle de sa., les ailes éployées, sur un mont. de trois coupeaux de gu.* (sic).

130b BYREN (Büren). *De gu. à la patte d'ours d'arg., mouvante du canton sen. de l'écu.*

131 SIGNOW (Signau). *Parti de six pièces d'arg. et d'az., brochant sur le tout, deux fasces de gu.*

131b SUOMISWALD (Sumiswald). Deux écussons, sous celui du canton : 1° *d'arg. à la croix de sa.; 2° d'arg. fascé-parti de gu. (parti, au 1 d'arg. à la fasce de gu., au 2 de gu. plein).* Tenants : dex., chevalier de l'ordre Teutonique bardé de fer, la croix de sa. sur l'armure ; à sen., le banneret de Sumiswald et le varlet de Berne.

Feuillet

131b TRACHSELWALD. *De gu. à l'arbre arraché de sin., futé au nat.* (L'étoile d'or du canton senestre est omise ici).

132 BRANDYS (Brandis). *D'arg. à l'écot de sa. terminé en chef d'une flamme de gu., posé en bande.*

132b HUTHWYL (Hutwil). *D'az. à deux clefs d'arg. passées en sautoir.*

133 BURGDORF (Berthoud). Double écusson : *Parti de sa. et d'arg.,* sous celui de Berne. Tenants : le banneret de Berthoud et le prévôt.

133b DORBERG (Thorberg). *De gu. à la porte ouverte à deux battants d'arg., sommée d'une croix du même, sur un mont. de trois coupeaux de sin.*

134 FRAUWEN BRUNN (Fraubrunnen). *De gu. à la barre d'or, accostée de deux lions pass. du même.*

134b LANDTSHUOT (Landshut). *De gu. à un armet* (Sturmhaube) *d'arg., la mentonnière d'or.*

135 WIETLISPACH (Wiedlisbach). *D'arg. à la barre ondée d'az.*

» WANGEN. *D'arg. à deux clefs d'az. passées en sautoir.*

135b AARWANGEN. *Parti, au 1 d'arg. à la fasce de sa., au 2 de sa. plein.*

» GRIENENBERG (Grünenberg). *D'arg. à un monticule de six coupeaux de sin., sur deux rangs.*

» BUCHSE (Buchsee). *De gu. à la barre d'arg. chargée de neuf feuilles de sin. sur trois rangs.*

136 AARBURG. *D'or au château de sa. surmonté d'une aigle pass. de même, les ailes éployées.*

» ZOFFINGEN (Zofingue). Double écusson : *fascé de quatre pièces de gu. et d'arg.,* sous celui de Berne. Tenants : à dex., le banneret de Zofingue en armure, à sen., le prévôt et le varlet.

137b STIFFT ZOFFINGEN (le chapitre de Zofingue). *D'or à un monticule de trois coupeaux de gu.* Tenant : un personnage (réformateur ?), tenant dans sa sen. une bible reliée de gu.

139 BIBERSTEIN. *De gu. au castor vilené de sa., mordant dans un bâton au nat. et assis sur un mont. d'arg.* (glacier ?).

» LENTZBURG (Lenzbourg). Double écusson : *d'arg. à la boule de neige d'az.,* sous celui de Berne. Tenants : à dex., le banneret de Lenzbourg en demi-armure, à sen,, le prévôt et le varlet bernois.

139b SCHENCKENBERG (Schenkenberg). *Coupé, au 1 d'or à l'aigle de sa., les ailes éployées ; au 2 de gu. au chevron d'or.*

140b BRUCK (Brugg). Sous celui de Berne, un double écusson portant *d'arg. à une double tour de sa., reliée par un pont du même.* Tenants : à dex., le banneret de Brugg en demi-armure, à sen., le prévôt et le varlet du canton.

Feuillet

141[b] Königsfelden. *De gu. à la croix de Lorraine d'arg. sur un mont. de trois coupeaux de sin.*

143 Nidouw (Nidau). *D'arg. à la patte d'ours de gu. mouvante du canton sen. de l'écu.*

144 Ehrlach (Erlach = Cerlier). *De gu. à la patte d'ours de sa., mouvante du canton sen. de l'écu et tenant un arbre arraché de sin., futé au nat.* (L'arbre doit être en réalité un sapin).

146[b] Ifferten (Iferten = Yverdon). *Coupé : au 1 d'arg. à la lettre Y d'or, au 2 d'az. à deux fasces ondées d'arg.*

LOCALITÉS COMMUNES A BERNE ET A FRIBOURG

147[b] Orben (Orbe). Sous les écus de Berne et de Fribourg, surmontés de celui de l'Empire — forme que nous retrouverons encore pour deux des trois autres localités de cette rubrique, — un écusson portant *de gu. à deux bars adossés d'or et posés en pal.* Tenants : dex., un banneret (avec la bannière d'or et de gu.), sen., le varlet aux couleurs d'Orbe.

148[b] Gransee (Grandson). *Parti de six pièces d'az. et d'arg., brochant sur le tout une bande de gu. chargée de trois coquilles d'or.* Tenants : le banneret de Grandson et le varlet.

150[b] Grasburg und Schwartzenburg (Grassburg et Schwarzenburg). Quatre écussons, dont ceux de Berne et de Fribourg au milieu, surmontés de celui de l'Empire. A dex., le blason de Schwarzenburg porte *de sa. à la fasce ondée d'arg.,* à sen., Grassburg porte *d'arg. au lion ramp. de sa., lamp. de gu., sur un mont. de trois coupeaux de sin.* Tenants : le prévôt, une lettre à la main, et le varlet aux armes de Fribourg.

153 Murten (Morat). Forme à quatre écus comme pour Orbe et Grandson. Celui de Morat porte *d'arg. au lion ramp. et lamp. de gu., couronné d'or, sur un mont. de trois coupeaux de sin.* Tenants : à dex., le banneret de Morat ; à sen., deux varlets aux armes de Berne et de Morat (?).

UECHTLAND ET PAYS DE VAUD, APPARTENANT A BERNE SEUL

154 Wyfflispurg (Wifflisburg = Avenches). *De gu. au buste issant de Maure (habillé de bleu avec le collet jaune), tortillé d'or.*

156 Bätterlingen (Peterlingen = Payerne). Sous celui de Berne, deux écussons : *parti d'arg. et de gu., et parti de gu. et d'arg.* Te-

Feuillet

nants : dex. le banneret de Payerne ; sen., le prévôt et le varlet de Berne.

157[b] MILDEN (Moudon). Sous le blason de Berne, deux écus : *parti de gu. et de sin.* (renversé pour le pendant), *brochant sur le tout la lettre M d'or.*

158 VIVISS (Vevey) et ZILIUNG (Zihl ?). Deux écussons, sous les armes de Berne. 1° Vevey : *parti d'or et d'arg.* ; 2° Ziliung : *coupé d'arg. et de gu., au chiffre 3 de l'un en l'autre.* Tenants : le banneret de Vevey et le varlet de Berne.

158[b] ORUNG (Oron). *De gu. au croissant* (à figure humaine) *couché d'or.*

159 AELEN (Aigle). Sous celui de Berne, double écusson : *coupé, au 1 de sa. à une aigle d'or, les ailes éployées ; au 2 d'or, à la même aigle de sa.* Tenants : le banneret d'Aigle et le varlet de Berne.

159[b] LOSANEN (Lausanne). Sous l'écu de Berne, deux écussons : 1° la ville : *coupé de gu. et d'arg.* ; 2° l'évêché : *parti de gu. et d'arg., chaque partition chargée d'un ciboire d'or.* Tenants : dex., le banneret de Lausanne ; sen., le prévôt et le varlet.

161 MORSE (Morsee = Morges). Sous les armes de Berne, deux écussons : *fascé de six pièces de gu. et d'arg.* Tenants : le banneret de Morges et le varlet bernois.

162 NEUIS (Neus = Nyon). Sous celui de Berne, double écu : *parti de gu. et d'az.* (deuxième d'az. et de gu.) *au poisson nageant d'arg. brochant sur le tout.* Tenants : le banneret de Nyon et le varlet du canton.

162[b] ROMONT (en all. Rothmund). *D'az. à la mitre d'évêque au nat.*

163 GOTSTAT (Gottstadt). *D'or au pal de gu. chargé de trois chevrons d'arg.*

» ROMOMOTIER (Romainmotier). *Parti, au 1 de gu. à l'épée d'arg., au 2 d'arg. à la clef de gu. le panneton en chef.*

» FREINISPERG (Frienisberg). *De gu. à la crosse d'évêque d'or posée en pal sur un mont. de six coupeaux de sin., avec une étoile à six rais d'or dans le canton dex. de l'écu.*

» SANT JOHANS (St-Johannsen). *De gu. à la bande d'arg.*

163[b] NEUEBURG (Neuenburg = Neuchâtel. *D'or à une aigle à deux têtes de sa., les ailes éployées, brochant sur le tout un écusson d'or au pal. d'arg. chargé de trois chevrons de sa.* Tenants : dex., le banneret (avec la bannière de gu. et de sin.) de Neuchâtel, sen., le prévôt bernois.

Feuillet

BAILLIAGES EN COMMUN AUX SEPT ET AUX HUIT CANTONS

165[b] Frauwenfeld (Frauenfeld). Une rosace faite avec les sept écussons de Zurich, de Lucerne, d'Uri, de Schwytz, d'Unterwalden, de Zoug et de Glaris, surmontée, en chef, des armes couronnées de l'Empire. Au centre, l'écu de Frauenfeld portant : *d'arg. à une femme habillée de gu., tenant en laisse un lion ramp. et lamp. du même.* Tenants : dex., un magistrat en manteau de fourrure, habillé de rouge, et un varlet habillé de bleu et de blanc ; à sen., un personnage vêtu de rouge et de blanc, avec une chaîne d'or sur la manche gauche de son habit (allusion aux armes de Frauenfeld).

167 Altt Frauwenfeld. *D'or à une femme agenouillée de face, les mains jointes en prières, habillée d'az.*

167[b] Groffschafft Werdenberg und Sargans (comtés de Werdenberg et de Sargans). Même rosace des sept cantons, au centre : 1° Werdenberg : *d'or à trois étoiles à six rais d'az., posées 2 et 1 ;* 2° Sargans : *d'arg. au canard d'arg.* (sic) *pass. du même, becqué et membré de gu., l'écu bordé du même.* Tenants : dex., les deux mêmes que pour Frauenfeld ; sen., le prévôt au manteau blanc bordé de rouge.

169 Rihntaal (Rheinthal). Rosace des huit cantons (soit Appenzell en plus), au centre un écu : *d'or au bouquetin ramp. et vilené de sa., lamp. de gu.* Tenants : dex., magistrat portant un double collier en or, habit violet, manteau noir., et un varlet vêtu de rouge et de bleu ; sen., le prévôt, habit rouge, manteau jaune.

171 Baden. Rosace des huit cantons. Au centre, un écusson portant : *d'arg. au pal de sa. et au chef de gu.* Tenants : dex., magistrat habillé de rouge, manteau noir, et le varlet vêtu de bleu et de violet ; sen., le prévôt, habit blanc, revers noirs, culotte jaune.

177 Wettigen (Wettingen). Sous la protection des huit cantons. Ecusson isolé : *écartelé, au 1 et au 4 de sa. à la bande échiquetée de douze points de gu. et d'arg. sur deux rangs ; au 2 d'arg. à la rose d'az. tigée et feuillée de sin., cœur de sa. ; au 3 d'arg. à la fasce ondée d'az., surmontée en chef d'une étoile à six rais d'or.*

177[b] Zurzach. Sous la protection des huit cantons. Blason isolé : *d'arg. à la lettre Z de sa.*

180 Mellingen. Rosace des huit cantons, comme ci-dessus ; au centre, un

Feuillet

écusson portant *d'arg. à la boule de neige de gu.* Tenants : le banneret de Mellingen et le prévôt.

181 Bremgarten. Rosace des huit cantons, au centre : *d'arg. au lion ramp., lamp. et contourné de gu.* Tenants : le banneret de Bremgarten et le prévôt.

183 Freyen-Empter im Wagenthal (Freien Aemter = francs bailliages). Rosace des sept cantons (Appenzell en moins), au centre : *coupé de gu. et d'arg.* Tenants : dex., magistrat habillé de violet, manteau noir, et varlet à sen.

184 Mouri (Muri). *Ecartelé, au 1 et au 4 de gu. à la fasce crénelée d'arg., au 2 et au 3 parti d'or et de sa.* L'écu timbré de la crosse et de la mitre.

CANTON DE FRIBOURG

193 Fryburg (Fribourg). Sous l'écu de l'Empire, un double écusson : *coupé sa. et arg.* Tenants : le prévôt et le varlet de la ville.

195b Joun oder Jonen. *De sa. au sautoir d'arg.*

196 Greyers (Greyerz = Gruyère). Sous l'écusson de Fribourg, un double écu : *de gu. à une grue pass. d'arg., les ailes éployées.* Un seul tenant, à dex., le banneret de Gruyère.

» Chorberg (Corbers = Corbières). *De gu. à la barre d'arg., chargée d'un corbeau pass. de sa.*

196b Stäffis (Stäfis = Estavayer). *D'arg. à la rose de gu.*

» Zynno (?), château. *Parti de six pièces d'arg. et d'az., brochant sur le tout une bande de gu. chargée de trois étoiles à six rais d'or.*
Nota. Ces deux derniers écussons sont réunis.

197 Monthenach (Montenach = Montagny). *Coupé, au 1 d'arg., au 2, parti de six pièces d'arg. et de gu.*

197b Remond (Remund = Romont). *De gu. au château à deux tours d'arg.*

198b Ruowen (Ruw = Rue). *Parti de gu. et d'az., brochant sur le tout une roue de voiture à six rais d'or.*

199 Murten (Morat). Comme feuillet 153, mais sans tenants.

199b Schwartzburg oder Grassburg. Comme feuillet 150b, mais sans tenants.

200 Gransong (Gransée = Grandson). *Parti de six pièces d'az. et d'arg., brochant sur le tout une barre de gu. chargée de trois coquilles d'or.*

202b Orbach (Orbe). Comme feuillet 147b, mais sans tenants.

Feuillet

BAILLIAGES DE FRIBOURG

203 FAUERNACH (Famergü = Vaumarcus). *De gu. à la bande d'or chargée d'un lion pass. d'az., lamp. de gu.*

» YLLINGEN (Illingen = Illens). *De gu. au sautoir d'or.*

203[b] GRIENINGEN (Grüningen ?). *Parti de six pièces de gu. et d'arg., chargé en chef d'une étoile à six rais d'or.*

» WIPPINGEN (Vuippens). *Parti de six pièces de gu. et d'arg.*

Ces deux derniers écus sont réunis.

» ALTEN RYFF (Altenryf = Hauterive). *De gu. au lion ramp. d'az., lamp. de sa. (?), et couronné d'or.*

204 PLAFFEYEN (Planfayon). *De sa. à la fasce d'arg.*

» FONT. *De gu. à une étoile d'or, chargée en cœur d'une rose de gu.*

» MOLIEREN (la tour de Molière). *De gu. à une meule d'arg.* (la croix ou fer de moulin en gris).

» BOLL (Bulle). *Coupé: au 1 d'arg. à un taureau pass. de gu. accorné et encorné d'or, sur un tertre de sin.; au 2 de gu. plein.*

204[b] BOSSONENS. *Coupé: au 1 de gu. à trois étoiles à six rais d'or posées en fasce; au 2, parti de six pièces d'az. et d'arg.*

» CASTEL SANT DIONIS (Châtel St-Denis). *D'or à l'aigle de sa., les ailes éployées, becquée et membrée d'or.*

» THAALBACH (Thalbach = Vauruz). *De gu. à la plaine ondée d'arg., brochant sur le tout trois sapins de sin., futés au nat., sur un mont. de trois coupeaux de sin.*

205 UEBERSTEIN (Surpierre). *D'az. à trois besants d'arg., 2 et 1.*

» WALENBUSCH (Wallenbuch). *D'az. au sapin de sin., futé au nat., sur un tertre de sin.*

» CUGIE (Cugy). *Ecartelé: 1 et 4, coupé, au 1 d'arg., au 2 de six pièces de gu. et d'arg.; au 2 et au 3, parti de six pièces d'arg. et de gu., brochant sur le tout (c'est-à-dire sur 2 et 3), une fasce d'or chargée de trois roses de gu.*[1]

205[b] MONT-SILUAN (Montsalvens). *De gu. à une grue pass. d'arg., les ailes éployées, une étoile à six rais d'or dans le canton dex. de l'écu.*

» PROFONDE VAUX (?) *D'arg. à la bande ondée de gu. chargée en chef d'une étoile à six rais d'or.*

» WUYSSENS (Vuissens). *D'az. à deux écots posés en chevron.*

---

[1] Le peintre s'est trompé pour la partition de la troisième écartelure, qui, en chef de la bande aux trois roses, est d'arg. et de gu., tandis que la partition en pointe est bien de gu. et d'arg. Cela est évidemment inexact, aussi l'avons-nous rectifié ci-dessus.

Feuillet

206 Athalens (Attalens). *De gu. au lion ramp. de gu., brochant sur le tout une bande de sin.*

» Sant Albin (St-Aubin). *D'arg. à une massette de sa., arrachée au nat., à six feuilles de sin. et tigée du même.*

CANTON DE SOLEURE

209b Sollenturn (Solothurn = Soleure). Sous l'écusson de l'Empire, un double blason *coupé de gu. et d'arg.* Tenants : dex., Saint-Urs, avec armure, bouclier et bannière aux armes de Soleure ; sen., le varlet et le prévôt du canton.

211b Halten. *Barré de six pièces de gu. et d'arg.*

212 Messen. *D'az. au château hersé à deux tours d'arg.*

» Altreuw (Altreu). *Coupé de gu. et d'arg., brochant sur le tout une foi au nat., les manches de gu.*

» Am Läbren (Am Lebern). *De gu. au pal d'or chargé de trois chevrons de sa.*

212b Zur Balm. *Parti de gu. et d'arg.*

» Flumenthal. *D'or à la tête de Maure tortillée d'arg.*

» Neiwen Bechburg (Neue Bechburg). *De sa. à la fasce d'arg.*

213 Buocheck (Bucheck). *D'or à trois roses de gu. rangées en pal.*

» Gösgen. *Tranché de gu. et d'arg.*

213b Olten. *D'arg. à trois sapins de sin., futés au nat., sur un mont. de trois coupeaux de sin.*

214 Tierstein (Thierstein). *D'or à la biche de gu. pass. sur un mont. de trois coupeaux de sin.*

214b Falckenstein (Falkenstein). *D'or au faucon pass. de sa., les ailes éployées, sur un rocher au nat.*

216 Gilgenburg (Gilgenberg). *D'arg. à deux bâtons fleurdelisés de sa., passés en sautoir.*

» Dornnach oder Dornneck. (Dornach ou Dorneck). *D'arg. à deux étuis de crosse adossés de sa.*

CANTON DE BALE

230 Basel, vor dem Bistum (Bâle, avant l'évêché). *D'arg. à un croc de marinier à deux pointes de sa.*

» Bistum Basel (évêché de Bâle). *D'arg. à la crosse de gu. posée en pal, l'extrémité recourbée en chef et tournée à dex.* (sic), *et l'extrémité inférieure terminée par trois pointes.*

230b Cinq écussons sur la même ligne :

Feuillet

1. Bistum (évêché de Bâle). Comme ci-dessus.
2. Basel (Bâle). *D'arg. à la crosse de sa. posée en pal, l'extrémité recourbée en chef et tournée à dex., et l'extrémité inférieure terminée par trois pointes.*
3. Liechstal (Liestal). *D'arg. à la crosse de gu. posée en pal, l'extrémité recourbée en chef, tournée à dex.* (sic) *et garnie de six* (sic) *perles du même, l'extrémité inférieure terminée par trois pointes; l'écusson bordé de gu.*
4. Telsperg (Delsberg=Delémont). *De gu. à la crosse d'arg. posée en pal, les extrémités conditionnées comme au nos 1 et 2, sur un mont. de six coupeaux du même.*
5. Lauffen (Laufon). *De sa. à la crosse d'arg. posée en pal, extrémités comme aux nos 1, 2, 4, sans mont. et sans bordure.*

233 Bischoff (évêque de Bâle). Ecu comme nº 1 du feuillet 230 et 230b, mais timbré de la mitre et de la crosse.

245b Bannières des deux tribus nobles:

Zum Sternen (à l'Etoile). *De gu. à une étoile à six rais d'arg.*

Zum Psittich (au Perroquet). *D'arg. à un perroquet au nat., sur un perchoir d'or en forme de couronne, orné de six roses de gu.*

335b Trois écussons relatifs à la fondation de l'Université de Bâle, en 1459:

La ville de Bale: comme ci-dessus, page 230b.

Armes de Jean de Venningen, évêque de Bâle. *Ecartelé: au 1 et au 4, d'arg. à la crosse de gu. déjà décrite, au 2 et au 3, d'arg. à deux bâtons fleurdelisés de gu. passés en sautoir.*

Un livre ouvert, *avec l'inscription* PIE, IVSTE, SOBRIE, SAPIENTIÆ, *tenu par une dextrochère mouvante du chef, issante d'une nue d'arg. ombrée d'az.; l'écu de Bâle en pointe. Le tout entouré par une couronne de lauriers de sin.*

416 Armes de l'évêque balois Jacques-Christophe Blarer de Wartensée (1575). *Ecartelé: au 1 et 4, d'arg. à la crosse de gu. déjà décrite, au 2 et au 3, d'arg. au coq hardi de gu., becqué et membré d'or.* Ecu timbré de la mitre et de la crosse.

475 Bale-ville. Un écusson avec *la crosse de sa. sur champ d'arg.* décrite feuillet 230b nº 2, soutenu par une femme et, à dex., par un petit basilic. Trois autres tenants accompagnent le blason: à dex., un banneret à cheval, l'homme et la monture bardés de fer; à sen., un magistrat (bourgmestre?) habit violet, manteau noir et blanc, et un varlet aux armes et couleurs de la ville.

Feuillet
475[b] Armoiries des trois sociétés du Petit-Bâle, dans un rectangle, et reposant sur un tertre de sinople:

RÄBHAUSS (Rebhaus = maison des Vignerons). *De gu. à trois serpettes d'arg., emmanchées d'or à viroles d'arg., posées 2, 1.* Tenant : un lion d'or.

ZUR HÄREN (au geai). *D'az. à trois anneaux d'or placés l'un dans l'autre, de forme ovale, reliés en chef, en pointe et sur les côtés, par une traverse du même.* Tenant : un sauvage de carnation, couronné de lierre, dans sa dex. un arbre arraché de sin. futé au nat.

ZUOM GRYFEN (zum Greifen = au Griffon). *D'arg. à un griffon ramp. d'or, les ailes d'arg.* Tenant : un griffon comme dans l'écu.

TRIBUS DE LA VILLE DE BALE

477 HOHE STUBE (tribu des nobles et chevaliers). *De gu. au château d'arg., à pont-levis d'or.* Tenant : un chevalier bardé de fer, tenant une barrière de gu.

477[b] ZUOM SCHLISSEL (zum Schlüssel = à la Clef).[1] *D'arg. à la clef d'az., posée en pal, le panneton en chef.* Tenant : un banneret (à bannière comme l'écu), habillé de bleu et de blanc.

» ZUOM BÄREN (zum Bären ou Hausgenossen = à l'Ours). *D'az. à la couronne d'or.* Tenant : un ours levé en pied, ceinture bleue avec dague d'or, tenant de la patte dex. une bannière au meuble de l'écu.

478 ZUR GELTEN. *De gu. à un sceau à vin* (Logel) *d'or.* Tenant : banneret, (bannière comme l'écu), habillé de bleu et de rouge.

» ZUOM SAFFRAN (zum Safran = au Safran[2]. Sur un bouclier d'az. deux écussons réunis sous un seul heaume, lambrequins arg. et sa.; sur le cimier : une fleur de lis de sa. 1° *Parti : au 1 d'arg. à un safran* (plante) *de sin., au 2 d'arg. à une demi-fleur (?) mouvante de la partition de l'écu;* 2° *D'arg. à la tulipe de pourpre, tigée de sin. à quatre feuilles du même.* Tenant : banneret (bannière comme l'écu), habillé de violet, de vert et de noir.

---

[1] Cette tribu et les trois suivantes étaient celles de l'aristocratie *(Herrenzünfte).* Après elles, viennent celles de la bourgeoisie, qui n'ont pas de tenants, au nombre de onze complètes et de huit demies.

[2] Les armes de cette tribu sont aujourd'hui : *d'arg. à la fleur de lis de sa.* Le poèle est situé dans la rue des Tanneurs, à Bâle; Ryff y était inscrit et ses armes se voient encore sur la façade extérieure du bâtiment.



Feuillet

478b ZUON RÄBLEUTTEN (zu Rebleuten = aux Vignerons). *D'or au renard ramp. d'az., lamp. de gu., tenant dans sa patte dex. une serpette d'arg. emmanchée d'or.*

478b ZUON BÖCKEN (zu Bäcken = aux Boulangers). *De gu. à un pain long et quatre petits pains accolés d'or, posés en barre et en bande sans se rejoindre, en forme de chevron, au-dessus d'un craquelin* (bretzel) *du même posé en pointe.*

479 ZUON SCHMIDEN (zu Schmidten = aux Maréchaux). *D'az. à des tenailles d'arg. placées entre deux marteaux du même, emmanchés d'or, le tout posé en pal.*

» ZUON SCHUOMACHREN (zu Schuhmachern = aux Cordonniers). *D'arg. au lion ramp. de sa., lamp. de gu., tenant dans sa patte dex. un soulier à la poulaine de sa.*

» ZUON GERBEREN (zu Gerbern = aux Tanneurs). *D'arg. au lion ramp. de sa., lamp. de gu., tenant dans ses pattes un racloir d'arg., posé en pal, emmanché en chef et en pointe d'or.*

» ZUON SCHNEIDERN (zu Schneidern = aux Tailleurs). *De gu. à une paire de ciseaux d'arg., ouverts en forme de sautoir.*

479b ZUON KIRSNERN (zu Kürschnern = aux Pelletiers). *De gu. à la bande d'hermine.*

» ZUN GARTNERN (zu Gärtnern = aux Jardiniers). *D'arg. au fer de fourche à trois pointes de sa., et à douille d'or.*

» ZUON METZGERN (zu Metzgern = aux Bouchers). *De gu. au bélier saillant d'arg., accorné d'or, dans le canton dex. de la pointe un couperet d'arg. emmanché d'or.*

» ZUON SPYWETTERN (zu Spinnwettern = aux Charpentiers ?). *De gu. à un compas d'or, les pointes ouvertes en pointe, entre une hachette et un marteau de maçon d'arg., emmanchés d'or; le tout placé en pal.*

480 ZUON SCHEREREN (zu Scherrern = aux Barbiers). *D'az. à une étoile à six rais d'or.*

» ZUOM HIMMEL (zum Himmel = au Ciel). *D'arg. à trois écussons de gu. posés en pal.*

» ZUON WÄBEREN (zu Webern = aux Tisseurs). *D'az. au griffon ramp. et lamp. de gu., becqué et membré d'or, tenant dans ses pattes un bâton en pal de même.*

» ZUON FISCHERN (zu Fischern = aux Pêcheurs). *De gu. à un dauphin versé d'arg., suspendu à un ruban du même.*

480b ZUON SCHIFFLEÜTEN (zu Schiffleuten = aux Bâteliers). *D'arg. à une ancre de sa.*

Feuillet

SOCIÉTÉS DES FAUBOURGS

488 Quatre écussons dans l'ordre suivant :

ZUOM HOCHEN THOLDER, ODER ZUOM ESEL (zum hohen Dolder, ou zum Esel = à la Haute cime, ou à l'Ane ; à St-Alban). *D'arg. au sapin de sin., futé au nat., sur un tertre de sin.* Support : un âne ramp. au nat., jouant de la cornemuse.

ZUOM RUPFF (zum Rupf = Aeschen). *D'arg. à la porte ouverte à deux battants d'or.* Tenant : un homme habillé de noir, manche jaune et bleu, culotte rouge.

ZUR KREYEN (zur Krähe = à la Corneille ; à Spalen). *D'arg. à la corneille de sa., les ailes éployées.* Support : une corneille du même sur le sommet de l'écu, tournée à sen.

ZUR MÄGT (zur Mägd St Johann).[1] *D'az. à une femme* (Sainte-Ursule ?) *habillée de rose, manches d'arg., les cheveux flottants sur l'épaule, tenant dans sa dex. trois flèches de sa. et, dans sa sen., une palme de sin.* Ecusson bordé d'or, et soutenu par une femme habillée de bleu, manches et cheveux comme dit ci-dessus.

TERRITOIRE DE BALE

489 SISGOUW (Sisgau). *Ecartelé : au 1 et au 4, de gu. à l'aigle vairé d'arg. ; au 2 et au 3, d'arg. au lion ramp. et lamp. de gu.*

489b SISSACH. *Parti, au 1 de gu. au bras habillé d'arg., appaumé au nat. ; au 2 d'arg., au bras habillé de gu., et appaumé au nat.*

490 VARNSPURG (Farnsburg). *Ecartelé : au 1 de gu. à la fasce d'arg., au 2 et au 3 d'arg. à l'étoile à six rais d'or, une plaine de gu. en pointe, au 4 d'arg. à la fasce de gu.*

493 VARNSPURG (vieux Farnsburg). *Coupé : au 1 d'arg. à l'étoile à six rais d'arg., au 2 de gu. plein.*

» ZIELEMPEN. *Tiercé en fasce de gu., d'arg. et de sa.*

493b HONBURG (Homburg). *D'or à deux aigles de sa. placées l'une au-dessus de l'autre, les ailes éployées.*

494 WALLENBURG (Waldenburg). *D'or à l'aigle d'az., lamp. de gu., chargée de quatre burèles ondées-entées de pourpre.*

» WILDENSTEIN. *De gu. à la barre et à la bordure de sa.*

---

[1] Les armes de cette société sont tout autres aujourd'hui : *d'az. au dauphin versé d'arg., pamé de gu., la queue du même, suspendu par une corde en chevron au milieu d'une couronne d'or, placée en abîme et rembourrée de gu., que traversent deux flèches d'arg. emmanchées d'or et placées en sautoir.*

Feuillet

495 LIESTALL (Liestal). Deux écussons comme feuillet 230b, n° 3, formant pendant, sous celui de la ville de Bâle. Tenants : dex., banneret habillé de rouge et de blanc ; à sen., varlet vêtu de noir et de blanc.

495 LIECHSTAL, DAS ALTT (anciennes armes de Liestal). *D'arg. à deux chandeliers d'or allumés de gu., passés en sautoir.*[1]

495b SCHAWENBURG (Schauenburg). *D'arg. à trois fasces de gu.*

496 WARTENBURG (Wartenberg). *D'arg. au lion ramp. et lamp. de gu.*

496b RAMSTEIN. *D'or à deux bâtons fleurdelisés de gu., passés en sautoir.*

497 MÖNCHENSTEIN. *D'arg. au moine habillé de sa., le capuchon rabattu et les deux mains jointes tendues devant lui.*

497b RIECHEN (Riehen)[2]. *D'az. au mur en pierres de taille d'arg., sur cinq rangées, issant de la pointe de l'écu.*

» HYNNINGEN (Klein-Hüningen). *D'az. à un Hun, à barbe blanche, bonnet d'az., robe de gu., tenant dans sa dex. un bâton d'or, dans sa sen. des gants (!), sortant d'une tente d'arg. posée sur un tertre de sin. et garnie d'arg. et de gu. dans sa partie supérieure.*

CANTON DE SCHAFFHOUSE

501 SCHAFFHAUSEN. Double écusson sous celui de l'Empire : *D'or au bélier saillant et vilené de sa., lamp. de gu., accorné d'or. Tenants : le prévôt et le varlet.*

504b NEIWKILCH, OBER- UND UNDER HALLOUW (Neukirch, Ober- et Unter-Hallau) : 1° *D'arg. à une église au nat. (sans clocher pointu, celui-ci placé au premier plan en avant de la nef) ;* 2° *De gu. à la fleur de lis d'or accompagnée en chef et en pointe d'une étoile à six rais du même, le tout posé en pal.*

Deux écussons formant pendant, ayant pour tenants : dex., banneret (bannière de gu. avec une croix d'arg.) ; sen., le varlet du canton.

505 BERINGEN. *De gu. à un saint-Georges à cheval,* (brandissant une épée et non une lance), *terrassant un dragon de sin.*

» HEMADAL (Hemmenthal). *De sa. au radis de gu. sommé d'une touffe de feuilles de sin.*

---

[1] Armes à enquerre, contraires aux règles de blason, qui interdisent de mettre métal sur métal, ou émail sur émail.

[2] La dîme de Riehen fut vendue, en 1289, à l'abbé de Wettingen, par le chevalier Henri de Wasserstelz, de Mulhouse.

Feuillet

505 Schlatten (Schleitheim). *D'arg. au bœuf pass. et contourné de gu.*

» Beggingen. *D'or au buste de bélier de sa. issant d'un fer de lance d'arg. couché en pointe.*

» Herbingen (Herblingen). *D'arg. au lion ramp. et contourné de gu., lamp. du même.*

» Lon (Lohn). *Parti de gu. et d'or, à une étoile à six rais de l'un en l'autre.*

505b Thiengen (Thäyngen). *De gu. à la grappe de raisin de pourpre, pamprée de sin.*

» Garten. *D'arg. à la lettre B de sa.*

» Buch. *De gu. au hêtre de sin., futé au nat., sur un tertre de sin.*

» Buchtalen (Buchthalen). *D'or au hêtre de sin., futé au nat., le long duquel grimpe un cep de vigne pourvu de deux grappes de raisins de pourpre, pamprées de sin.; le tout sur un tertre de sin.*

» Buchberg und Rüdlingen. Deux écussons l'un à côté de l'autre: 1° *Porte d'or au hêtre de sin., futé au nat. sur un mont. de trois coupeaux de sin.;* 2° *Porte d'az. à la rame d'or posée en pal.*

LA VILLE DE DIESSENHOFEN

506 Tiessenhoffen (Diessenhofen). Rosace aux armes des neuf cantons: Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden, Zoug, Glaris et Schaffhouse, sommée de l'écu de l'Empire. Au centre, le blason de Diessenhofen: *D'arg. à la bande de gu. accostée de deux lions pass. et lamp. du même.* Tenants: dex., banneret (bannière comme l'écu), sen., le prévôt habillé de bleu, manteau blanc et rouge.

LES QUATRE BAILLIAGES DE LANGUE ROMANE, SOUMIS AUX DOUZE CANTONS

L'écusson des quatre bailliages se trouve au centre des blasons des douze cantons, rangés en cercle avec celui de l'Empire, qui est couronné. La rosace est soutenue par des tenants, comme dit ci-après.

507b Mendriss (Mendrisio). *De gu. à la croix d'arg., la branche de sen. sommée d'une tour crénélée du même.* Tenants: dex., magistrat et varlet; sen., banneret.

508b Louwis (Lauis = Lugano). *De gu. à la croix d'arg. contournée des lettres L, V, G, A, de sa.* Tenants: comme pour Mendrisio, avec les costumes et bannière appropriés.

Feuillet

509b LUGGARISS (Luggarus = Locarno). *D'az. au lion ramp. d'arg., lamp. de gu.* Tenants: dex., magistrat et varlet; sen., trompette portant la bannière (comme l'écu).

511 MEINTHAAL (Mainthal = Maggia). Deux écussons: 1° DAS VORDER-GERICHT : *D'az. à un saint Maurice à cheval contourné, bardé de fer, avec un bouclier de sa. à la croix d'arg.;* 2° DAS HINTER-GERICHT: *d'arg. au chaudron de sa.* Tenants: trois personnages comme pour Locarno, mais aux couleurs et armes appropriées.

CANTON D'APPENZELL

514 TROGEN[1]. Bannière: *d'arg. au buste d'ours issant d'une auge* (Trog) *d'or.*

» APPENZEL. Bannière: *d'arg. à l'ours pass. de sa., lamp. de gu.*

514b ALSTÖTTEN (Altstätten). Bannière: *d'arg. à l'ours pass. de sa., lamp. de gu., surmonté en chef d'une étoile à six rais d'or.*

» HUNDTWYL (Hundwyl) Bannière: *de gu. à l'ours levé en pied de sa., derrière lui, un lévrier ramp. du même.*

» HÖRISOUW (Herisau). Bannière: *d'arg. à l'ours levé en pied de sa., lamp. de gu., portant sur l'épaule dex. un écot d'or.*

515 APPENZELL (Rhodes intérieures). Double écusson, sous celui de l'Empire: *d'arg. à l'ours levé en pied de sa., lamp. et armé de gu.* Tenants: dex., un chevalier bardé de fer, visière relevée, tenant la bannière au meuble de l'écu; sen., le prévôt et le varlet.

523b APPENZELL (Rhodes extérieures). Même blason, mais *l'ours flanqué des lettres V et R de sa.* Tenants: trois personnages comme précédemment, aux armes et couleurs appropriées.

VILLES ALLIÉES

(Zuogewandten Orth)

529 APT VON SANT GALLEN (abbé de St Gall). Double écusson, timbré de la mitre et de la crosse: 1° *D'arg. à l'ours contourné et levé en pied de sa., lamp. de gu.;* 2° *Coupé, au 1 d'arg. au lion pass. d'or, lamp. de gu.; au 2 d'arg. au pal de gu. accosté de deux pals formés chacun par trois losanges accolés d'az.* Ce sont les armes d'Othmar, premier abbé de Saint-Gall. Tenant: l'abbé crossé et mitré, le missel à la main.

---

[1] Ces cinq bannières donnent les armes des communes qui, en 1434, se réunirent en un seul canton, celui d'Appenzell.

Feuillet

537 PAYS SOUMIS A L'ABBÉ. Trois écussons, sous celui de l'Empire : 1° (ABBÉ DE SAINT-GALL). *D'arg. à l'ours levé en pied de sa., lamp. de gu., tenant dans sa patte sen. une crosse d'or posée en pal.;* 2° (TOCKEMBOURG). *D'arg. au lévrier pass. de sa., lamp. de gu., sur un tertre de sin.;* 3° (ROESCH ?). *De gu. à deux cannes d'or passées en sautoir.* Tenant : à dex., l'abbé comme ci-dessus, à sen., le prévôt.

Ces armes furent prises par Ulric Rœsch, 53e abbé de Saint-Gall, et adoptées par ses successeurs.

538 HAUPTMANNSCHAFT (Capitainerie de l'abbé de St Gall). Rosace aux armes des cantons de Zurich, de Lucerne, de Schwitz et de Glaris, qui fournissaient les cadres des troupes de l'abbé. Au centre, un écu : *d'arg. à l'ours levé en pied de sa., lamp. de gu., tenant une crosse d'or posée en pal.* Tenants : dex., l'abbé comme ci-dessus, à sen., le Hauptmann à cheval, habit rouge, manteau de velours noir, le bâton de commandement appuyé sur l'étrier gauche. Derrière lui, son varlet à cheval ***(Reisigen Knecht)***, habit bleu, manteau jaune.

539b TABLAT. Ecusson vide.

» OBERDORFF. Ecusson vide.

540 ROSCHACH (Rorschach). *D'arg. au rosier arraché à cinq roses de gu., tigé de sin.*

» UNDER DEN EGGEN. Ecusson vide.

540b NENGERSRIEDT (?), WIESEN, ISERECK (Eisenegg), AUF STEIN. Ecussons vides.

» TOCKENBURG (Toggenburg). Double écusson sous celui de l'abbé de Saint-Gall : 1° *D'or au lévrier pass. et contourné de sa., lamp. de gu.;* 2° *Parti : au 1 d'or, à la demi-aigle d'az. mouvante de la partition, lamp. de gu., membrée d'or ; au 2, d'or au lion ramp. et lamp. de gu.* Tenants : dex., magistrat avec collier d'or et varlet à sen.

541b LIECHTENSTEIG (Lichtensteig). *Parti d'or et de sa.*

542 WYL. Rosace aux écussons des quatre cantons de la capitainerie (v. ci-dessus), au centre, celui de Wyl : *d'arg. à l'ours de sa., levé en pied et lamp. de gu.* Tenants : dex., banneret (bannière d'arg. et de sa.); sen., le prévôt.

VILLE DE SAINT-GALL

546b SANT GALLEN. Double écusson, sous celui de l'Empire : *d'arg. à l'ours levé en pied de sa., lamp. de gu. et colleté d'or.* Tenants : prévôt et varlet.

Feuillet

CONFÉDÉRATION RHÉTIENNE

(Dreipundt der Rœtieren) [1]

555b **Bistum Chur** (Evêché de Coire). Double écusson sommé de la mitre et de la crosse et, sur le devant de la miniature, la Sainte-Vierge, l'enfant-Jésus dans ses bras. Au-dessus, une croix d'or. Chaque écu porte ***d'or au bouquetin effaré et vilené de sa., lamp. de gu.*** (l'un tourné à dex., l'autre à sen., comme sur tous les écus doubles). Tenants : dex., l'évêque crossé et mitré ; sen., un prêtre en surplis.

COMMUNES DE LA LIGUE CADDÉE OU DE LA MAISON-DIEU

(Gotshaus Pundt)

556b **Coire**. Deux écussons sous celui de l'évêché crossé et mitré :

1. **La ville**. ***D'or au château ouvert à deux tours crénelées d'arg., sous la porte un bouquetin effaré et contourné de sa.;***
2. **Gotshaus** (Maison-Dieu). ***D'arg. au bouquetin effaré et vilené de sa., lamp. de gu.*** Tenants : prévôt et varlet.

558 **Zitzers** (Zizers), **Yis** (Ysch), **Trimiss** (Trimmis), **Undervatz** (Untervaz), formant ensemble une commune : écusson vide.

» **Firstnow** (Fürstenau). Ecusson vide.

» **Obervatz** (Obervaz). Ecusson vide.

558b **Reams**. Ecusson vide.

» **Tieffen Kasten** (Tiefenkasten). Ecusson vide.

» **Griffenstein** (Greifenstein). Ecusson vide.

» **Stala** (Stalla ou Bivier). Ecusson vide.

559 **Mels**. Ecusson vide.

» **Bregalien** (Bregalga ou Bergalga). Ecusson vide.

» **Zutz** (Zuz). Ecusson vide.

» **Sumada** (Samaden). Ecusson vide.

559b **Postlaaf** (Puschlaf = Poschiavo). Ecusson vide.

» **Steinberg** (Steinsberg). Ecusson vide.

» **Schulss** (Schuls). Ecusson vide.

» **Remyss** (Remüs). Ecusson vide.

560 **Minsterthaal** (Münsterthal). Ecusson vide.

» **Mals** (Malix). Ecusson vide.

» **Schantzen** (?). Ecusson vide.

---

[1] Aujourd'hui canton des Grisons.

Feuillet

COMMUNES DE LA LIGUE GRISE OU SUPÉRIEURE

(Ober oder grauwen Pundt)

562 Armes de la ligue. Double écusson sous celui de l'évêché de Coire mitré et crossé : 1° *Ecartelé, au 1 et au 4 de gris bordé d'arg.; au 2 et au 3 d'arg. bordé de gris; 2° Ecartelé, au 1 et au 4 d'arg. bordé de gris; au 2 et au 3 de gris bordé d'arg.* Tenants : prévôt en manteau gris et blanc, et varlet avec la veste des mêmes couleurs.

562b Dissentis, avec Tanetsch (Tawetsch), Lamps, Suwigs (Sumwix), Medels, formant ensemble une commune. Ecusson vide.

» Lugnitzer Thaal (Lugnetz). Ecusson vide.

» Ilantz (Ilanz), avec Gruob. Ecusson vide : cependant cette ville porte *de gu. à la bande ondée d'az. traversant une couronne d'or placée en abime.*

563 Am Übersax (Obersaxen). Ecusson vide.

563b Waltenspurg, avec Andäst (Andest), Sept, Schlantz (Schlans), formant une seule commune. Ecusson vide.

» Schlöwyss (Schleuis). Ecusson vide.

» Die freyen Ob dem Wald zuo Laax, Sivis (Laax, Seewis). Ecusson vide.

» Flyms (Flims). Ecusson vide.

564 Trumss et Taminss (Trums, Tamins). Ecusson vide.

» Rätzuns (Rhäzüns), Bonadutz (Bonaduz), die ober Ems (Ober-Ems) et Veldtsperg (Feldsperg), formant une seule commune. Ecusson vide.

» Heintzenberg (Heinzenberg), avec Dusis (Thusis) et Katz (Catzis = Katzis), une commune. Ecusson vide.

» Schamss (Schams). Ecusson vide.

» Rihnwald (Rheinwald), Splygen (Splügen) et Hinder Rihn (Hinterrhein), une seule commune. Ecusson vide.

564b Masox (Montsax = Misox), la vallée de ce nom, et le Galancker Thal (Calancathal), une seule commune. Ecusson vide.

» Rufle (Rofflen). Ecusson vide.

» Saffeyen (Savien ou Stussavien). Ecusson vide.

» Thännen (?). Ecusson vide.

565 Schopina (Tschappina). Ecusson vide.

» Falss (Vals). Ecusson vide.

Feuillet

COMMUNES DE LA LIGUE DES DIX DROITURES OU DES DIX JURIDICTIONS

(Zehengericht)

566 Armes de la ligue. Double écusson, sous celui de l'évêché de Coire crossé et mitré : *d'or au sauvage contourné d'azur, visage de carnation, couronné de lierre, à ceinture de feuillage, tenant de la sen. un bâton au nat. posé en pal; le tout sur un tertre de sin.* Le sauvage du second écusson forme pendant. Tenants : prévôt à manteau bleu et or, et varlet à veste des mêmes couleurs.

566 Wilde Tavas (Davos = Dafaas). Ecusson vide.

» Zum Klösterlin (Klosters). Ecusson vide.

566b Jenatz oder Castelsergericht (Jenatz). Ecusson vide.

» Schiers. Ecusson vide.

» Churwald die Abtey, (Churwalden) avec Parpan. Ecusson vide.

» Alvenuro (Alveneu). Ecusson vide.

567 Sant Peter in Schanfick (Sanct Peter, dans la vallée du Schanfigg). Ecusson vide.

» Zuo der Langen Wysen (Langwiesen). Ecusson vide.

» Malans et Genins (Jenins). Ecusson vide.

» Meyenfeld (Mayenfeld). *D'arg. à la feuille de trèfle de sin., tigée du même, surmontée en chef de deux étoiles à six rais d'or.*

PAYS SOUMIS AUX TROIS LIGUES

569b Wormbs (Worms) et Postlaff (Puschlaf = Poschiavo). Ecusson vide.

» Tiran (Tirano). Ecusson vide.

570 Teill (Tiolo ?). Ecusson vide.

» Sonders (Sondrio). Ecusson vide.

570b Morbeng (Morbegno). Ecusson vide.

» Trowonen (Traona ?). Ecusson vide.

» Cleven (Clavena ?). Double écusson, sous celui des trois ligues : *d'az. à deux clefs d'arg. passées en sautoir.* Tenants : dex., magistrat à manteau noir, et arquebusier habillé de rouge; sen., un varlet.

Nota. L'écusson des trois ligues est intéressant par leur réunion : *Parti, au 1, d'or au bouquetin effaré de sa., de la Maison-Dieu, au 2 coupé des armes de la ligue Grise et de celles de la ligue des Dix droitures.*

573 Plurs. Ecusson vide.

LE VALAIS

(Landt Vallis)

585 OBER WALLIS (Haut-Valais)[1]. Double écusson: 1° *parti d'arg. et de gu.* (ce qui est le vrai blason); 2° *parti de gu. et d'arg.;* sous celui de l'évêque timbré de la crosse et de la mitre qui est: *écartelé, au 1 et au 4 parti d'arg. et de gu., au 2 et au 3 d'arg. à la feuille de trèfle de sin., tigée du même, surmontée en chef de deux étoiles à six rais d'or.*[2] Tenants à dex., l'évêque crossé et mitré, le missel en main, derrière lui un homme, tête découverte, l'épée à la main, habillé de violet, (Landeshauptmann?); à sen., un varlet, également tête nue.

587 GOMBS. Deux écussons, sous celui de l'évêque déjà décrit: *Coupé de gu. et d'arg. à la croix de l'un en l'autre.* Tenants: dex., un chevalier bardé de fer, tenant la bannière aux meubles de l'écu; sen., un varlet habillé de blanc et de rouge.

589 MANGEPANG (château détruit de Mangepan). *D'arg. au rencontre de bœuf de sa., lamp. de gu., dans chaque narine un épi d'or posé en fasce.*

590b BRYG (Brieg ou Brigue). Double écusson, sous celui de l'évêque: *d'arg. à l'aigle de gu., lamp. du même, les ailes éployées et couronnée d'or.* Tenants: un chevalier-banneret et un varlet.

» Les TEILLER ou TURTIG, famille de Brigue, portent: *d'az. au globe d'or sommé d'une croix du même.*

593 VISP (Viège). Double écusson, sous celui de l'évêque: *parti, au 1 de gu. au lion ramp. et contourné d'arg.; au 2 d'arg., au lion ramp. et lamp. de gu.* Le deuxième écusson a les mêmes meubles aux couleurs renversées. Tenants: le chevalier-banneret et le varlet.

594 RARON (les barons de). *De gu. à l'aigle d'or, les ailes éployées.*

595 RARON (Rarogne). Double écusson, sous celui de l'évêque: *D'arg. au cep de vigne arraché au nat., portant deux grappes de raisins de pourpre pamprées en chef de deux feuilles de sin.* Tenants: chevalier-banneret, et le varlet.

596b LÖUCK (Leuk = Louèche). Double écusson, sous celui de l'évêque: *de gu. au griffon d'or* (lion avec des ailes!), *tenant dans sa patte dex. une épée de sa.* Tenants: chevalier-banneret, et le varlet.

---

[1] Divisé en dix communes, appelées *dixains*, qu'on reconnaîtra en ce qu'elles sont blasonnées avec des tenants.

[2] Cette partition reproduit les armes de Mayenfeld, feuillet 567.

Feuillet

598b **Siders** (Sierre). Double écusson, sous celui de l'évêque: *d'az. à un soleil d'or*. Tenants: chevalier-banneret, et le varlet.

599 **Enfischthal**. Bannière particulière: *parti, au 1 d'arg. au bouquetin effaré et contourné de gu., lamp. du même; au 2, de gu. au bouquetin effaré d'arg.*

600 **Gradetz** (Gradetsch, Gradetz = Granges). Anciennes armes de la famille Tavelli ou Tavilli de Gradetsch: *d'az. à trois aigles d'or, les ailes éployées, posées 2, 1.* Leurs nouvelles armes sont: *écartelé, au 1 et au 4 d'arg. au buste de lion de gu. issant d'une champagne d'or; au 2 et au 3, d'az. à trois aigles d'or, les ailes éployées, posées 2, 1.*

601 **Sitten** (Sion). Double écusson, sous celui de l'évêque: *Parti, au 1 de gu. à trois étoiles à six rais d'arg. placées en triangle, celle du milieu vers la partition; au 2 d'arg. à trois étoiles à six rais de gu. placées dans le même ordre.* Tenants: à dex., un chevalier-banneret; à sen., le prévôt et le varlet.

611b Armoiries de **Matthieu Schyner**[1], évêque de Sion, créé cardinal et légat par le pape Jules II: *coupé, au 1 d'az. à la croix d'arg., au 2 d'arg. à trois barres d'or.* Ecusson timbré du chapeau et des attributs de cardinal.

LE BAS-VALAIS

(Under Wallis)

Le Bas-Valais comprenait les dixains suivants, sujets du Haut-Valais, soit:

613b **Gundes** (Gundis = Conthey). *D'arg. à deux lions ramp. et affrontés de gu., lamp. du même, tenant ensemble une épée renversée de sa., posée en pal.*

614 **Ardon**. *D'or à deux clefs d'arg. passées en sautoir.*

» **Sallion** (Salins ?). *De gu. à la tour crénélée d'arg.*

615 **Intremont** (Entremont). Les écussons de trois seigneuries, sous celui de **Saint-Branchier**. Ce dernier porte *d'or au bouquetin effaré de gu., lamp. et vilené du même, le corps traversé par une épée d'arg. posée en barre, le tout sur un mont. de quatre coupeaux de sin.;*

---

[1] Il existe aux archives de la ville, un diplôme de ce prélat, daté de Lodi, du 2 novembre 1512, autorisant les bourgeois de Mulhouse, pour services rendus au Saint-Siège pendant la guerre contre la France, à placer dans leur bannière l'image de Saint-Etienne, et à substituer dans leurs armes l'or à la couleur rouge de la roue. Ce diplôme fut confirmé, le mois suivant, par une bulle papale.

Feuillet

1. Burg Sant Petters (Saint-Pierre). *D'az. à deux clefs d'or passées en sautoir ;*
2. Orssieren (Orsières). *D'or à l'ours levé en pied de sa., lamp. de gu. ;*
3. Banies (Bagne). *De gu. à deux bustes de femmes nues de carnation, coiffées d'un bonnet d'arg., issantes d'une baignoire* (grand baquet) *d'or.*

Supports : dex., un lion brun soutenant l'écusson de Saint-Pierre d'une patte, et de l'autre patte tenant une bannière aux meubles de Saint-Branchier ; à sen., un bouquetin d'arg., vilené et accorné de sa. tenant dans ses pattes une épée d'arg., à poignée d'or, posée en pal.

616 Martinach (Martigny). *D'az. au lion ramp. d'or, tenant dans ses pattes un marteau de maçon de sa., emmanché de brun.*

616[b] Sant Moritzen (Saint-Maurice). *De gu. à la croix tréflée d'arg.*

621[b]—622 Ici est intercalé le feuillet dont il est question plus haut, p. 19, écrit de la main de Ryff (v. fac-simile, pl. IV), où il est question du bailliage de

Montey (Monthey ou Monthex), dont les armes annotées par le chroniqueur portent *d'or au chêne de sin.*

VILLE DE ROTTWEIL
(Rothwyl)

625 Armes de la ville. Sous l'écusson de l'Empire, un double écu : *d'or à l'aigle de sa., les ailes éployées.* Tenants : le prévôt et le varlet.

VILLE DE MULHOUSE

630 V. ci-dessus, p. 24 et pl. II.

VILLE DE BIENNE

646[b] Armes de la ville. Sous l'écusson de l'Empire, un double écu : *De gu. à deux haches d'arg., emmanchées d'or et passées en sautoir.* Tenants : le prévôt et le varlet.

VILLE DE GENÈVE

648 Groffen von Genevois (comtes de Genevois). *Equipollé de neuf points d'arg. et de gu.*

649 Genève. Double écusson, sous celui de l'Empire : *Parti, au 1 d'or à une demi-aigle à deux têtes de sa., nimbées d'or* (sic), *mouvante de la partition ; au 2 d'az. à la clef d'arg. posée en pal, le panneton en*

Feuillet

chef. Dans le second écu, la position des meubles est intervertie. Tenants : le prévôt et le varlet, accompagnés de deux flambeaux allumés, servant de supports et reliés entre eux par une banderole, chargée de l'inscription : POST TENEBRAS LUX. Allusion à la Réforme.

ETAT INDÉPENDANT DE GERSAU

652b GEERSOUW (Village de Gersau). *Parti de sin. et de gu.*

APPENDICE HISTORICO-POÉTIQUE

(V. ci-dessus p. 21)

656b ZURICH. *Tranché d'arg. et d'az.* Support : sen., un lion assis, au nat., tenant d'une patte le globe impérial, de l'autre, l'épée.

657b BERNE. Comme feuillet 116. Support : à dex., un ours assis, avec ceinture et dague de gu. à poignée d'or, tenant dans sa patte dex. une oriflamme de gu.

658b LUCERNE. *Parti d'az. et d'arg.* Tenant : à dex., un homme agenouillé, habillé de bleu et de blanc, un bonnet sur la tête et dans sa dex. une arquebuse.

659 URI. Comme feuillet 21. Tenant : à sen., le sonneur de trompe d'Uri agenouillé, sonnant de la trompe, et habillé de jaune et de noir.

659b SCHWYTZ. *De gu. à la croisette d'arg. dans le canton dex.* Tenant : à sen., un chevalier bardé de fer, agenouillé.

660b UNTERWALDEN. *Coupé d'arg. et de gu. à deux clefs de l'un en l'autre, passées en sautoir, les pannetons en chef.* Tenant : à dex., un varlet agenouillé, habillé de rouge et de blanc.

661 ZOUG. Comme feuillet 101b. Tenant : à sen., un chevalier bardé de fer, agenouillé, une lance dans sa sen.

661b GLARIS. Comme feuillet 87b. Tenant : à dex., un ange agenouillé, tenant dans la dex. une épée posée en pal.

662b BALE. Comme feuillet 230b n° 2. Support : à sen., un basilic brandissant une épée d'arg., à poignée d'or.

663b FRIBOURG. Comme feuillet 193. Tenant : à sen., un chevalier à genoux, nimbé d'or, les mains jointes en prière (Berthold de Zæringen ?).

664 SOLEURE. Comme feuillet 209. Tenant : à sen., Saint-Urs à genoux, en prières, avec la bannière portant la croix d'arg. sur champ de gu.

664b SCHAFFHOUSE. Comme feuillet 501. Support : à sen., un bélier ramp. de sa. ; couronné, accorné, encorné et vilené d'or, sur le dos une housse noire et verte.

Fragment d'une lettre de Ryff, datée de Liestal, du 17 mai 1594, adressé au magistrat de Bâle.

Recto d'un feuil

Feuillet

665 APPENZELL. Deux écussons, l'un pour les Rhodes intérieures, comme feuillet 515, l'autre, pour les Rhodes extérieures, comme feuillet 523b. Les ours se regardent, formant pendant. Support, placé entre les deux écus : un ours levé en pied de sa., lamp. de gu., tenant dans sa patte sen. la balance de la justice, et le glaive dans la dex.

666b ABBÉ DE SAINT-GALL. *D'arg. à l'ours de sa., levé en pied et lamp. de gu.* Cimier : la crosse et la mitre. Tenant : à sen., un ange debout, habillé de rouge, tenant dans sa sen. un globe d'az. sommé d'une croix d'or.

667 VILLE DE SAINT-GALL. Comme feuillet 546. Tenant : à sen., un More à genoux, habillé de blanc, un arc dans sa dex.

668 LA LIGUE GRISE. Comme feuillet 562, 1er écusson. Tenant : à sen., un varlet agenouillé, habillé de gris et de blanc, bonnet de même.

» LA LIGUE DE LA MAISON-DIEU. Deux écussons formant pendant : 1° *d'or au bouquetin effaré de sa., lamp. de gu. ; 2° d'arg. au bouquetin comme au n° 1.* Tenant : l'évêque de Coire debout, crossé et mitré, tenant, devant lui, dans sa main une chaîne reliant les deux écus par le haut.

668b LA LIGUE DES DIX DROITURES. *D'or au sauvage de carnation, ceinture et couronne de feuillage de sin., dans sa dex. un bâton posé en pal, sur un tertre de sin.* Tenant : une sauvagesse, cheveux flottants, à couronne et ceinture de feuillage de sin.

669 LE VALAIS. *Ecartelé : au 1 et au 4 parti d'arg. et de gu. ; au 2 et au 3 d'arg. à la feuille de trèfle de sin. surmontée en chef de deux étoiles à six rais d'or.* Ecu timbré de la crosse et de la mitre. Support : à sen., un lion ramp. et lamp. de gu., tenant un glaive dans sa patte dex.

670 ROTTWEIL. Comme feuillet 625. Tenant : un juge aulique à genoux, tenant dans sa dex. un bâton terminé par une boule d'or.

670b MULHOUSE. V. p. 25 et pl. III. fig. n° 2.

671b BIENNE. Comme feuillet 646b. Tenant : à sen., un homme à genoux, manteau rouge à raies blanches.

672b NEUCHATEL. *D'or à l'aigle à deux têtes de sa., les ailes éployées du même.* Tenant : à sen., un varlet agenouillé, veste rouge et vert.

» GENÈVE. Comme feuillet 649. Tenant : à sen., un ange debout, tenant de la dex. un glaive et, dans la sen., un cierge allumé.

TABLE DES BLASONS

III

MÉDECINS ET PHARMACIENS D'AUTREFOIS

à Colmar

PAR EUGÈNE WALDNER

Dans les archives des corps de métiers de Colmar se trouvent quelques pièces se rattachant à un conflit survenu, en 1669, entre les médecins physiciens et les apothicaires de la ville. Ces documents jettent une vive lumière sur l'organisation du service sanitaire de cette époque, et les traits que s'y décochent les parties adverses, nous rappellent le grand poète comique, contemporain de ces querelles. Un décret du magistrat vint mettre fin à l'agitation des esprits et tâcha de concilier les intérêts en cause.

Je donne ci-après une analyse des quatre pièces dont se compose notre dossier. La première, requête des apothicaires au magistrat, n'est point datée; elle doit être de peu antérieure à la réplique du docteur Andreæ, du 30 avril 1669. Le mémoire du docteur Gloxin, qui est joint à celui de son collègue, est évidemment de la même époque. Ce n'est que plus d'un an après, le 18 juillet 1670, que parut le décret du magistrat qui tranche les questions en litige.

—

Mémoire adressé au magistrat par les trois apothicaires WENDEL GYNTZER, GOTTFRIDT WOLFF et JOHANN GEORG KRAUSS, en réponse au conseil de santé *(Sanitätsherren)* qui avait cru devoir les rendre attentifs à leur serment :

1° Ils déclarent vouloir se conformer en tous points aux règlements de leur profession, mais ils espèrent qu'il leur sera permis de délivrer un médicament sans ordonnance spéciale du médecin, dans le cas où le malade l'aurait déjà une fois employé avec succès.

Par contre, ils demandent qu'on rappelle aussi les docteurs et physiciens à leur devoir, et qu'on leur défende de préparer des drogues chez eux, et de les vendre à leurs malades au grand dam des apothicaires. Si les médecins connaissaient quelques spécifiques dont ils ne voulussent pas divulguer le mode de préparation, les requérants sont prêts à leur acheter le secret pour un prix raisonnable. Ils expriment aussi le désir qu'on n'exerce aucune pression sur les malades quant au choix de leur pharmacie.

Comme il arrive parfois qu'une purge ou autre médicament ne produit pas l'effet que les médecins en attendent, ils espèrent que ceux-ci ne s'en prendront pas à l'apothicaire et ne le décrieront pas auprès des clients, avant de s'être préalablement enquis de la cause de l'insuccès.

2° Le magistrat est prié d'obliger au serment certains médecins qui, ne l'ayant pas encore prêté, se permettent de faire concurrence aux apothicaires et fabriquent des drogues de toutes sortes.

3° Il doit être enjoint aux barbiers et chirurgiens de renoncer au débit illégal de sudorifiques, purgatifs et autres médicaments.

4° Les charlatans qui viennent exercer leurs pratiques dangereuses, les jours de marché, ne devront à l'avenir plus être tolérés en ville.

5° A l'exemple des bonnes villes du Saint-Empire, où le nombre des pharmacies est strictement limité (Strasbourg n'en a que cinq, Francfort, Ulm et Augsbourg en ont seulement quatre) les suppliants prient le magistrat de maintenir à trois le nombre des pharmacies de Colmar. Si on

en tolérait plus, les apothicaires se ruineraient mutuellement et, faute d'écoulement régulier, ne pourraient plus fournir à leurs clients de produits frais.

6° Ils se plaignent que, en plusieurs occasions récentes, on n'ait pas tenu compte du privilège légal des apothicaires qui, dans une faillite, ont le droit d'être payés, avant tous les autres créanciers, des médicaments fournis aux malades.

7° Comme plusieurs universités comptent les apothicaires parmi les lettrés et que, dans presque tout le Saint-Empire, ils sont exempts de prestations personnelles, les requérants demandent à être dispensés de monter la garde en cas d'alarme, vu que par suite de leur absence, les malades ne pourraient être secourus à temps, s'il y avait péril en demeure ; toutefois leurs aides auraient, comme par le passé, à se rendre à leur poste.

8° Pour ce qui est du reproche qu'on leur fait de vendre leurs médicaments trop cher, c'est une pure calomnie ; car à Bâle, à Strasbourg et à Francfort, d'où ils font venir en partie leurs marchandises, les prix sont plus élevés. Ils prient donc le magistrat soit d'introduire chez eux le tarif de l'une ou de l'autre de ces villes, soit d'en faire établir un à leur usage.

A ce mémoire sont jointes les observations des deux médecins physiciens, à qui le magistrat l'avait communiqué.

—

Sous la date du 30 avril 1669, le docteur Andreæ fait remarquer que la permission que demandent les apothicaires, de renouveler un médicament sans l'autorisation du médecin, ne peut leur être accordée ; car de ce qu'un remède, notamment un purgatif, ait une fois produit son effet sur un malade, il ne s'ensuit pas qu'il puisse être employé avec succès dans d'autres occasions.

Il repousse, comme une calomnie sans preuve, le repro-

che de manquer à leur serment que les apothicaires font aux médecins, dont ils ne sont cependant que les subordonnés. Quant à l'offre qu'ils font de se rendre acquéreurs des remèdes secrets ou spécifiques qu'il a rapportés de ses voyages ou découverts par la pratique, et qu'il délivre presque toujours gratuitement, il n'est nullement disposé à se rendre à leur demande.

Les apothicaires auraient d'ailleurs, beaucoup plus que les médecins, besoin d'être rappelés à leur devoir. S'ils restaient plus chez eux et dans leurs boutiques et surveillaient un peu mieux leurs commis et apprentis dans la préparation des remèdes, et surtout des purges, il n'arriverait pas tant d'accidents et ils ne seraient pas dans le cas de rejeter leurs bévues sur les médecins.

Pour toutes ces raisons, le rapporteur prie le magistrat de rappeler les apothicaires au respect qu'ils doivent aux médecins.

Passant à l'examen des articles 2, 3, 4, le docteur Andreæ se déclare d'accord avec les exposants.

Quant à l'article 5, il estime que les apothicaires ne sont pas fondés à demander le maintien à trois du nombre des pharmacies. Chacun sait que, jusque dans les derniers temps, il y a toujours eu quatre pharmacies à Colmar et qu'elles auraient pu se maintenir parfaitement, si les titulaires avaient su les gérer.

Pour l'article 6, le docteur Andreæ se déclare incompétent : il le renvoie à l'examen des juristes.

7° Il est incontestable que quelques universités rangent les apothicaires parmi les lettrés, et il serait fort désirable qu'ils le fussent en réalité. Mais ce n'est pas une raison de les dispenser de s'acquitter de leurs devoirs de bourgeois et de monter la garde. Dans un cas urgent, on les trouverait encore plus sûrement que quand ils s'absentent de la ville pendant quelques jours, sans la permission des méde-

cins physiciens, ou qu'ils quittent leurs officines et se font, comme il arrive souvent, chercher en vain des heures entières. Mais quoi que le magistrat en décide, il est désirable qu'il se trouve toujours au moins un commis ou un apprenti à la pharmacie.

8° Il est de notoriété publique que les apothicaires demandent un prix trop élevé pour leurs drogues et exploitent leurs clients : c'est un reproche qu'ils se font entre eux ; cependant le docteur Andreæ ne croit pas qu'on puisse remédier à cet abus par un tarif ; car si quelqu'un veut agir consciencieusement et selon l'équité et la charité chrétienne, il n'a pas besoin de tarif ; s'il ne le veut pas, un tarif ne servirait à rien.

—

Dans le second mémoire sur la réclamation des apothicaires, le docteur Paul-Benjamin Gloxin, qui se qualifie également de médecin physicien, ne partage pas en tout l'avis de son confrère.

Il se plaint avant tout des insinuations dirigées par les apothicaires contre le corps des médecins et espère qu'ils seront punis de ce manque de respect.

1° Passant à ses propres griefs et à ceux de ses collègues contre les exposants, il leur reproche de ne pas tenir le serment d'obéissance qu'ils ont prêté aux règlements, et juge nécessaire de le leur rappeler.

2° Il demande que les garçons apothicaires ne puissent être embauchés, sans l'autorisation des médecins physiciens, et qu'il leur soit enjoint de ne délivrer certains remèdes que sur l'ordonnance du médecin. Si les patrons les obligeaient à enfreindre ces prescriptions, leur devoir serait de s'en plaindre aux médecins physiciens.

Si la pharmacie ne possède pas tel médicament prescrit, il ne pourra être remplacé par un autre à l'insu du médecin.

3° Le rapporteur propose qu'il soit de même défendu de prendre des apprentis sans l'assentiment des médecins physiciens. Les apprentis devront, sinon avoir quelque teinture de latin, du moins savoir l'écrire et le lire couramment.

4° Avant un an de service, aucun apprenti ne peut raisonnablement être admis à préparer des médicaments.

5° Les trois apothicaires devront tenir toutes les drogues énumérées dans le catalogue que le magistrat a fait dresser à leur intention.

6° Il ne serait pas pratique d'élaborer un tarif pour les apothicaires, parce qu'il faudrait le renouveler trop souvent, à cause des grandes variations dans le prix de revient des drogues; cependant le prix actuel des médicaments est beaucoup trop élevé, aujourd'hui surtout que les marchands fournissent presque toutes les matières premières à domicile.

7° Les drogues, ainsi que les officines, vases et instruments, doivent être tenus proprement et présentés aux inspections régulières.

8° Le docteur Gloxin trouve le nombre de trois pharmacies plus que suffisant pour les besoins de la ville, attendu que plusieurs apothicaires se sont établis dans les derniers temps à la campagne, aux portes de Colmar. Il est vrai qu'il est fort indifférent pour le bien public que les apothicaires s'enrichissent ou non ; mais ce qui est essentiel et ce à quoi le magistrat doit veiller en conscience, c'est que les médicaments soient toujours frais et qu'on ne débite pas de la marchandise avariée qui, au lieu de soulager les patients, occasionne de graves accidents, voire même la mort. Ce danger serait inévitable si, par suite de l'augmentation du nombre des pharmacies, chacune d'elles avait un débit moindre. On pourrait bien plutôt supprimer encore une des trois pharmacies existantes.

—

En réponse à la requête des apothicaires et après avoir consulté l'avis des médecins physiciens, le conseil rendit, le 18 juillet 1670, le décret suivant :

1° Les médecins physiciens établiront un dispensaire auquel les apothicaires se conformeront strictement ; de plus ils inspecteront les pharmacies plusieurs fois dans l'année et à l'improviste, et veilleront à ce qu'il ne s'y commette aucun abus.

Par contre, les médecins ne composeront plus de médicaments chez eux, à l'exception de remèdes secrets et spécifiques dont ils ne veulent pas faire connaître la préparation et qu'ils appliquent eux-mêmes aux malades, à la condition toutefois qu'ils agissent consciencieusement et n'usent point de fraudes. Les médecins devront laisser à leurs clients le libre choix de leur pharmacie et n'en recommander ni en discréditer aucune.

2° Tous les médecins établis en ville devront prêter serment d'observer strictement leurs règlements.

3° Il est défendu aux chirurgiens de préparer des remèdes composés, tels que sudorifiques, purgatifs ou autres, ou bien d'en prescrire sans l'assistance d'un médecin ; mais il leur est permis de préparer des remèdes simples, des eaux vulnéraires, des dentifrices, gargarismes et autres médicaments employés en chirurgie.

4° Défense est faite aux charlatans de débiter leurs drogues autrement qu'aux foires annuelles.

5° Quant au nombre des pharmacies, le magistrat permet à Martin Königsmann d'en établir une quatrième ; mais il se réserve la faculté de restreindre ou d'augmenter à l'avenir le nombre des officines.

6° Pour ce qui est du droit que les apothicaires revendiquent, d'être payés les premiers de leurs créances, en cas de faillite de leurs clients, le magistrat maintient l'usage en vigueur à Colmar.

7° Les apothicaires ne pourront être dispensés de monter la garde; si cependant leur présence était indispensable chez eux, ils pourront se faire excuser auprès de l'officier dont ils relèvent, en fournissant un remplaçant idoine. En cas d'incendie ou d'alarme, ils devront se rallier à leurs drapeaux et faire garder leur boutique par un garçon.

8° Quant au prix des drogues, le magistrat en appelle à la conscience des débitants, et espère qu'ils ne surferont pas leurs clients.

9° Avant d'être embauchés, les garçons apothicaires doivent être examinés par les médecins délégués à cet effet, et prêter serment par devant le magistrat. De même aucun apprenti ne pourra être engagé avant que lesdits médecins n'aient constaté qu'il sait un peu de latin et donne de belles espérances, afin qu'on n'admette pas le premier venu à l'apprentissage d'un art qui importe tant au bien public.

COMITÉ D'ADMINISTRATION DU MUSÉE HISTORIQUE

M. AUGUSTE DOLLFUS, *président honoraire*.

MM. MATHIEU MIEG-KROH, *président*.
XAVIER MOSSMANN, *vice-président*.
JOSEPH COUDRE, *vice-président; conservateur*.
KARL FRANCK, *conservateur*.
ERNEST MEININGER, *secrétaire*.
EDOUARD DOLLFUS-FLACH, *trésorier*.
EDOUARD BENNER.
FRÉDÉRIC ENGEL-GROS.
JULES FRANCK.
EMILE GLUCK père.
DANIEL GRUMLER.
JEAN HEILMANN.
EDOUARD HOFER-GROSJEAN.
ARMAND INGOLD.
HENRI JUILLARD-WEISS.
FRITZ KESSLER.
GUSTAVE KOENIG.
JEAN-JACQUES LAEDERICH.
AUGUSTE MICHEL, *aide-conservateur*.
LOUIS SCHOENHAUPT.
AUGUSTE THIERRY-MIEG.
ARMAND WEISS-ZUBER.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

1888—1889

MM.
Aichinger Théophile.
Amann Emile.
Amann Jacques.
Antoni Nicolas.
Arlenspach Jacques.
Ast Henri.
Audran Gustave.
Audran Eugène.
Bader Léon.
Bader Léon (Vve).
Bær Fritz.
Barlow-Kœchlin.
Barth Eugène.
Barth Jean.
Bary (de) Edouard.
Baudinot A.-C.
Bauer Benjamin.
Baumert Ferdinand.
Baumgartner Henri.
Baumgartner-Knoll, A.-J.
Baumgartner Léon.
Baumgartner Léon (Vve).
Becker Auguste.
Beinert Fritz (Vve).
Benner Albert.
Benner Charles.
Benner Edouard.
Benner Emile.
Benner Henri.
Bernheim Charles.
Bernheim Léon.

MM.
Bertelé Charles.
Bertrand (St-Germain).
Bertrand-Lædebich Auguste.
Bibliothèque de la ville de Colmar.
Bibliothèque de la ville de Montbéliard.
Bibliothèque de la ville de Strasbourg.
Bidlingmeyer Jules.
Bisey Eugène.
Boch Théodore.
Bœhler Aloïse.
Bœhm Eugène.
Bœringer Eugène.
Bohn Charles (Vve).
Bohn Georges.
Bontemps-Rieffel (Vve).
Borel-Wachter Henri.
Bourcart Charles.
Bourry Guillaume.
Bourquin-Hartmann J.
Brandt Charles.
Brandt Emile.
Braun Albert.
Breüer Otokar.
Brinckmann Jean.
Bron Eugène-Edouard.
Bruchet A.
Brunschwig A.
Brustlein Charles.

MM.

Brustlein Henri (Vve).
Buchy Adolphe.
Buchy Henri.
Buel Robert.
Buhl Ch., pasteur.
Bulffer Joseph-Dominique.
Burgert Adolphe.
Burgert Jules.
Burghardt Arthur.
Burghardt Jacques.
Burgart-Lædérich J. (Vve).
Burnat Emile.
Burr Georges.
Burtschell J.
Clottu Jean.
Couchepin Charles.
Coudre Camille.
Coudre Joseph.
Couget Jean-Baptiste.
Courtois Clément.
Danner Pierre.
Dardel Gustave.
Degert Charles.
Desaulles-Gluck P.
Diemer Gustave.
Diemer Michel.
Dietlin Hercule.
Dietsch Sœurs.
Doll Edouard.
Dollfus Adrien.
Dollfus Auguste.
Dollfus Charles.
Dollfus-Dettwiller (Vve).
Dollfus-Schwartz Edouard.
Dollfus Eugène.
Dollfus-Flach Edouard.
Dollfus Gustave.
Dollfus Jean, fils.
Dollfus Josué (Vve).

MM.

Dormois Charles.
Dreyfus Jacques.
Dreyfus Léon.
Dreyfus Mathieu.
Drumm Oscar.
Dumény Benjamin.
Dupré-Heinck.
Durthaller Albert.
Eck Daniel.
Eggenschwiller Jules.
Ehrismann Dr Henri.
Ehrmann, D. M.
Ehrsam Nicolas fils.
Eichert Edouard.
Endinger Josué.
Engel Albert.
Engel Alfred.
Engel Arthur.
Engel-Dollfus Frédéric (Vve).
Engel Eugène.
Engel-Gros Frédéric.
Engel Gustave.
Engel-Royet Eugène.
Engelmann Godefroi.
Erné Henri.
Eschbacher Jean-Jacques.
Essen (von) Alfred.
Fallot Charles.
Faudel Frédéric, D. M.
Favre Alfred.
Favre Arthur.
Favre Eugène.
Favre Gustave.
Fiechter Jules.
Fleischhauer Edmond.
Franck Frédéric.
Franck Jules.
Franck Karl.
Frey Albert, D. M.

MM.
Frey Max.
Fries Jean.
Fritsch Charles-Henri.
Gantzer-Haffa Fritz.
Gassmann Eugène.
Gatty Alfred.
Gatty Ferdinand.
Gæyelin Georges.
Gerber Auguste.
Geyelin Eugène.
Gilardoni Jules.
Gimpel Abraham.
Glœss Ignace.
Gluck André-Armand.
Gluck Emile.
Gluck Emile fils.
Gœtz Eugène.
Gœtz Jean-Armand.
Graeub E.
Graf J.-Ch.
Greuling-Noiriel.
Grimm Gustave.
Grosseteste-Thierry Charles.
Grumler Daniel.
Grumler Jean-Georges (Vve)
Guerre Jules.
Guth Jules.
Haas Abraham.
Haas Alexandre.
Hack Carl.
Hæffely-Steinbach H. (Vve)
Hænsler Auguste.
Hanhardt Théodore.
Hans Joseph.
Hartmann Jacques.
Hartmann, notaire.
Heilmann Albert.
Heilmann Edouard.
Heilmann Jean.

MM.
Heilmann Jean-Jacques.
Heilmann Paul.
Heilmann-Schœn J.
Heinis Emile.
Heinrich Ferdinand.
Herrmann-Bornand Charles.
Heyden Arnold.
Hofer-Grosjean Edouard.
Hoffet Eugène, pasteur.
Hoppé Charles-Emile.
Hubner Albert.
Huguenin Edouard.
Huguenin Jules.
Iffrig Jean-Jacques.
Igersheim Emile.
Ingold Armand.
Jæger D. M.
Jaquel-Gœtz Emile.
Jacques Charles (Vve).
Jeanmaire Paul.
Jelensperger Charles.
Jelensperger & Roudolphi.
Jeannin Benjamin.
Juillard-Weiss Henri.
Jund Emile.
Jung-Kæuffer Charles.
Juteau Eugène.
Kammerer Théophile.
Keller-Dorian Albert.
Kessler Fritz.
Kestner, D. M.
Klein Georges.
Klippel, D. M.
Klotz Edouard.
Knecht Louis.
Kœchlin Albert.
Kœchlin Camille.
Kœchlin Charles.
Kœchlin-Claudon Emile.

MM.
KŒCHLIN-DOLLFUS Eugène (Vve).
KŒCHLIN-DOLLFUS Marie (Vve).
KŒCHLIN Edouard.
KŒCHLIN Edouard (Willer).
KŒCHLIN Emile (Vve).
KŒCHLIN Eugène, D. M.
KŒCHLIN Fritz.
KŒCHLIN Georges.
KŒCHLIN Isaac, fils.
KŒCHLIN Jules (Vve).
KŒCHLIN-KLIPPEL Emile.
KŒCHLIN Léon.
KŒCHLIN Paul.
KŒCHLIN Rodolphe.
KŒCHLIN-SCHWARTZ Alfred.
KŒNIG Emile.
KŒNIG Eugène.
KŒNIG Gustave.
KOHLER-DIETZ Eugène.
KOHLER Mathias.
KRAUS Henri.
KUBLER Gustave.
KUHLMANN Eugène.
KULLMANN Gustave.
KULLMANN Paul.
KUNEYL Jules.
KUNZ M.
LACROIX (de) Camille.
LÆDERICH Jean-Jacques.
LÆDERICH J.-E.
LÆDERICH-COURTOIS Charles.
LÆDERICH-WEBER Charles.
LALANCE Auguste.
LAMPERT Benjamin.
LANHOFFER-LÆDERICH Emile.
LANTZ Emile.
LANTZ Jean.
LANTZ Lazare.
LESAGE-GŒTZ.

MM.
LISCHY Edouard.
LUDWIG J.-E.
MAISCH Robert.
MANTZ-BLECH Jean (Vve).
MANTZ Jean.
MANSBENDEL-HARTMANN J.-J. (Ve)
MANSBENDEL Paul, pasteur.
MATHIEU Paul, pasteur.
MATTMANN F.
MAROZEAU Philippe.
MARQUISET Henri.
MEININGER, Ernest.
MEININGER Jules.
MEININGER Ph.-Ch.
MEISTERMANN Nicolas.
MERCKLEN Gustave.
METZGER Oscar.
MEUNIER-DOLLFUS Charles.
MEYER Alfred.
MEYER Emile.
MEYER Eugène.
MEYER Jacques-Emile.
MEYER Henri.
MEYER Robert.
MEYER Valentin (Vve).
MEYER-ZUNDEL Jules.
MEYREL Jules.
MICHEL Auguste.
MICHEL Fritz.
MICHEL Thiébaud-Georges.
MIEG Edouard.
MIEG Edouard-Georges.
MIEG Charles (Vve).
MIEG-KŒCHLIN Jean.
MIEG Mathieu.
MIQUEY E.
MŒHLER François-X.
MOJONNIER Charles.
MOLL Louis.

MM.

Moritz Victor.
Mossmann Xavier.
Muller Emile.
Muller Emile.
Muller Frédéric (Vve).
Muller Georges.
Muller Henri fils.
Muller Louis.
Muller-Munck J.-L.
Munck Charles.
Muntz-Schlumberger (Vve).
Muralt (de) Albert.
Mutterer Auguste.
Nægely Charles.
Nerlinger Charles.
Neyser Jean.
Nœlting Emilio, Dr.
Oberlin Charles.
Obrecht Jean.
Orth J., pasteur.
Osterried Georges.
Ostier Louis.
Pattegay Math.
Péris Charles.
Petit Auguste.
Pétry Emile.
Pfenninger Henri.
Picard H.-P.
Platen Jules.
Platen Théophile.
Poupardin Franz.
Pouvourville Théodore.
Rack Iwan.
Rayé Aimé.
Reber-Dollfus Fréd.
Redler François-Joseph.
Rey Emile (Vve).
Rieder Aimé père.
Rieder Jacques.

MM.

Riegler Charles.
Risler Adolphe.
Risler Charles.
Risler-Schœn Henri.
Rœsch Charles.
Rœllinger Joseph.
Royet-Geyelin Claude.
Rückert-Steinbach Jules.
Sartoré Vincent fils.
Schæffer Gustave.
Schaller V.-S.
Schauenberg Rodolphe.
Scheidecker Ernest.
Scheidecker-Gantzer Eug.
Scheidecker Henri.
Scherr J.
Scheurer-Frey André.
Scheurer Oscar.
Schieb Edouard.
Schlumberger Alphonse.
Schlumberger Amédée.
Schlumberger Ed.-Albert.
Schlumberger Em., D. M.
Schlumberger Georges.
Schlumberger Jean fils.
Schlumberger Jules.
Schlumberger Jules-Albert.
Schlumberger Léon.
Schlumberger Paul.
Schlumberger Pierre.
Schlumberger Théodore.
Schmalzer-Kœchlin (Vve).
Schmerber Alfred.
Schmerber Camille.
Schmerber Jean.
Schœn Alfred.
Schœn Daniel.
Schœn Fritz.
Schœn Gustave.

MM.
Schœn Jean-Bernard.
Schœnhaupt Louis.
Schrott Alfred.
Schrott Joseph.
Schumacher Jean.
Schwarberg Henri.
Schwartz Edouard.
Schwartz Henri père.
Schwartz Louis.
Schwartz Oscar.
Schweitzer Louis.
Simonet Eugène.
Sitzmann Edouard.
Spetz Georges.
Spœrlein Ernest.
Spœrry Albert.
Spœrry Henri.
Steffan Emile.
Steinbach Georges.
Steinbach Georges jeune.
Steinbach Léon-Félix.
Steiner-Dollfus Jean.
Steiner-Schœn M. (Vve).
Steinlen Vincent.
Steinmetz Charles.
Stern E., pasteur.
Stetten (de) Frédéric.
Stiehlé Adolphe.
Stœber Adolphe, pasteur.
Stœber Paul.
Stoll-Günther André.
Stuckelberger Hans.
Tachard Albert.
Thierry-Mieg Auguste.
Thierry-Mieg Charles.
Thierry-Mieg Edouard (Vve).
Thierry-Mieg Emile.
Thierry-Rückert Jules.
Tournier Wladimir.

MM.
Vaucher Jean.
Viénot John.
Vogelsang Joseph.
Vogt Edouard.
Wacker Albert.
Wacker-Schœn Ch. (Vve).
Wagner Auguste.
Wagner Eugène.
Wagner François.
Wagner Théophile.
Waldner Eugène.
Walter Eugène.
Walther Oscar.
Waltz André.
Weber-Jacquel Charles.
Wegelin Ferdinand.
Wegelin Gustave.
Wehrlé-Sonderegger.
Weiller Benjamin.
Weimann-Bohn, Mathias.
Weiss Albert.
Weiss Charles.
Weiss-Fries.
Weiss Jacques.
Weiss-Schlumberger Emile.
Weiss-Zuber Armand.
Weizsæcker Charles.
Welter Emile.
Wennagel, pasteur.
Wenning Alfred.
Werner, D. M.
Wick-Spœrlein Josué.
Wild Eugène.
Willmann César.
Witz Charles.
Witz Frédéric.
Witz-Urner D.
Wohlschlegel Oscar.
Wolff-Thierry (Vve).

MM.

Würth Julien.

Wurtz Fritz.

Z'berg Jacques.

Zengerlin Gustave.

Zetter Alphonse.

Zetter Auguste.

Zetter Edouard.

Zetter Henri.

Ziegler Emile.

Ziegler Gaspard.

Ziegler Jean.

MM.

Ziegler Jules.

Zimmermann Frédéric.

Zimmermann Michel.

Zindel Octave.

Zuber Emile.

Zuber Ernest.

Zuber Frédéric père.

Zuber Ivan.

Zuber Victor.

Zundel Charles.

Zurcher Charles.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE MULHOUSE. Président : M. Auguste Dollfus.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE COLMAR. Président : M. Adolphe Hirn.

— POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE. Strasbourg. Président : M. le chanoine A. Straub.

— BELFORTAINE D'ÉMULATION — Belfort. Président : M. Parisot.

— D'ÉMULATION DE MONTBÉLIARD — Montbéliard. Président : M. C. Duvernoy.

— D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE ET DU MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN, à Nancy.

— DES ANNALES DE L'EST. — Nancy. M. Ch. Pfister, secrétaire.

— PHILOMATIQUE VOSGIENNE — Saint-Dié. Président : M. H. Bardy.

— ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE, DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE L'AUBE, à Troyes.

HISTORISCHE UND ANTIQUARISCHE GESELLSCHAFT ZU BASEL. Præsident: Herr Dr. Achilles Burckhardt, Professor am Pædagogium zu Basel.

SCHWEIZERISCHES BUNDESARCHIV — Bern. Bundesarchiv - Director: Herr Dr J. Kayser.

ALLGEMEINE GESCHICHTFORSCHENDE GESELLSCHAFT DER SCHWEIZ — Zürich. Præsident : Herr Prof. G. von Wyss.

HISTORISCHER VEREIN DER FÜNF ORTE LUZERN, URI, SCHWYZ, UNTERWALDEN UND ZUG IN LUZERN. Præsident : Herr Prof. Jos. Leop. Brandstetter.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. ARTHUR BENOIT, littérateur, à Berthelming.

J. BRUCKER, conservateur des archives communales de Strasbourg.

L'ABBÉ A. HANAUER, bibliothécaire-archiviste à Haguenau.

J. KINDLER VON KNOBLOCH, généalogiste, attaché au *Heroldsamt*, à Berlin.

XAVIER KOHLER, archiviste à Porrentruy.

CHARLES DE LASABLIÈRE, à Saint-Dié.

MM. Chrétien Pfister, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Nancy.

Théod. de Liebenau, Directeur des archives du canton de Lucerne.

l'abbé A. Merklen, professeur à l'Université catholique de Paris.

Rod. Reuss, conservateur de la bibliothèque communale de Strasbourg.

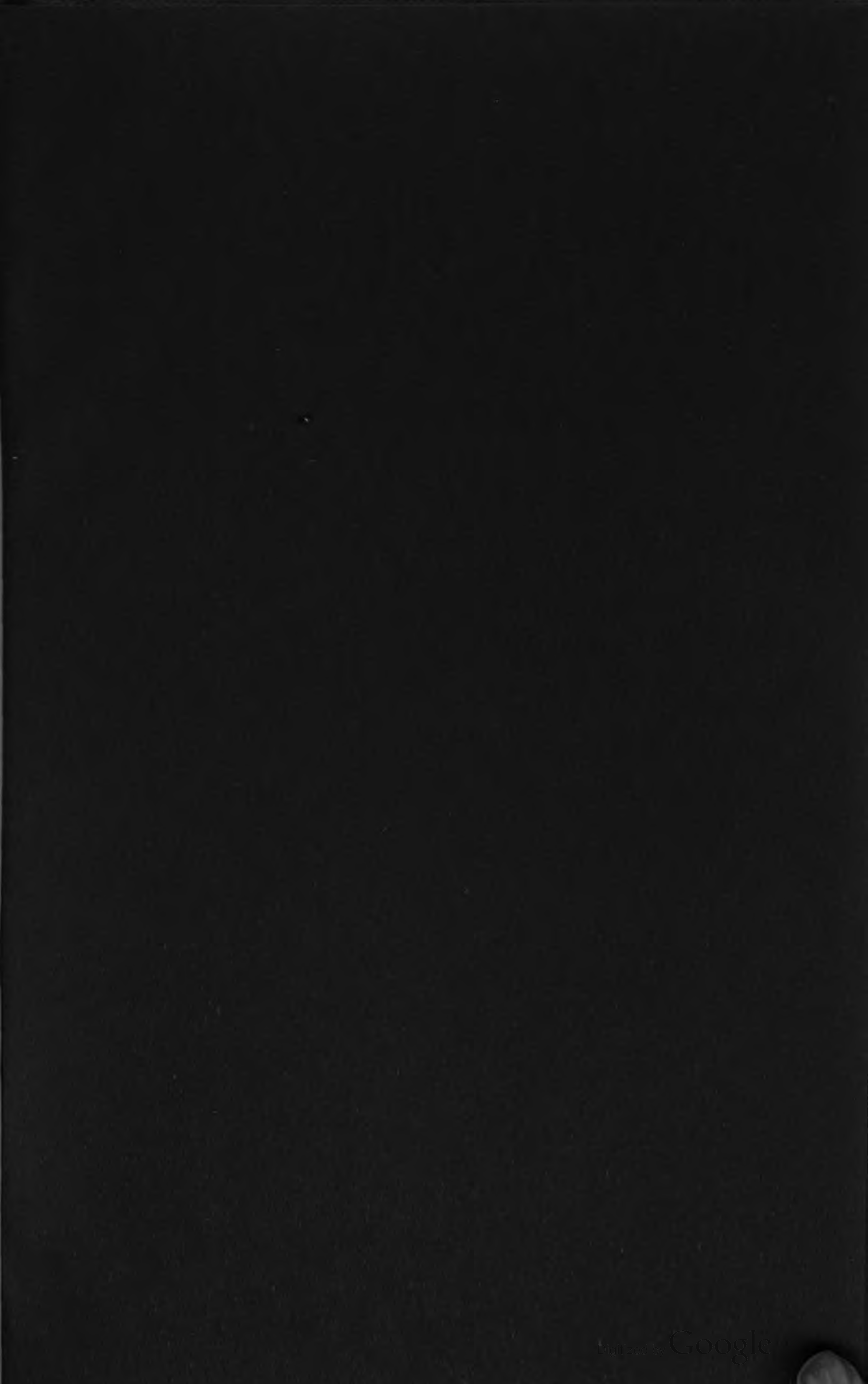
Paul Ristelhuber, littérateur, à Strasbourg.

Ch. Schmidt, docteur en théologie, ancien professeur de l'Université de Strasbourg.

Dr L. Sieber, bibliothécaire en chef de l'Université de Bâle.

Dr Rod. Wackernagel, archiviste d'Etat du canton de Bâle-Ville.

TABLE DES MATIÈRES






UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06830 0964

